MASTER NEGATIVE
NO. 93-81435-7

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

SALIES, ALEXANDRE DE

TITLE:

HISTOIRE DE FOULQUES-NERRA ...

PLACE:

PARIS

DATE:

1874

Master Negative #

93-81435-7

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.02
Sa3 Salies, Alexandre de
Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, d'après les chartes contemporaines et les anciennes chroniques suivie de l'office du Saint-Sépulcre de l'Abbaye de Beaulieu dont les leçons forment une chronique inédite
Paris, Dumoulin 1874 D 49 + 590 p pl maps fac-sim

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 14x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 5.20.93 INITIALS Susan
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN
ENTRY: Salies, Alexandre De

Bibliographic Irregularities in the Original Document
List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

______Page(s) missing/not available:______

______Volumes(s) missing/not available:______

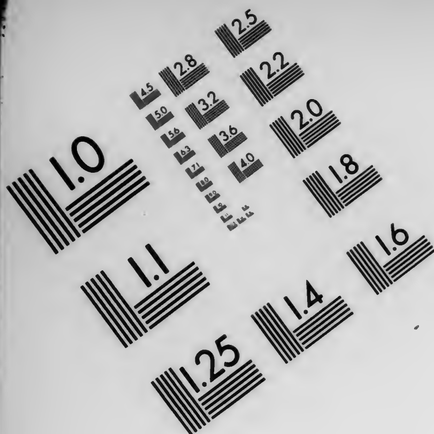
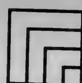
______Illegible and/or damaged page(s):______

______Page(s) or volumes(s) misnumbered: p. 376 no. as P. 7.

______Bound out of sequence:______

______Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from:______

______Other:______

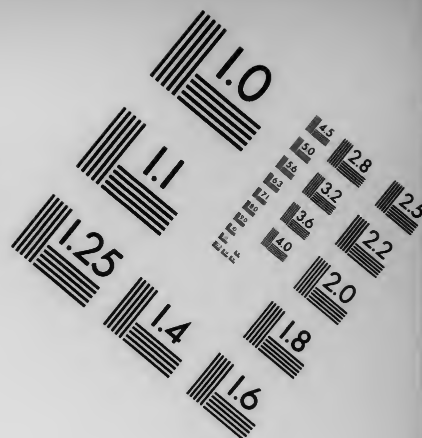



AIIM

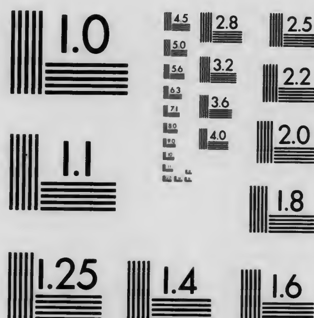
Association for Information and Image Management

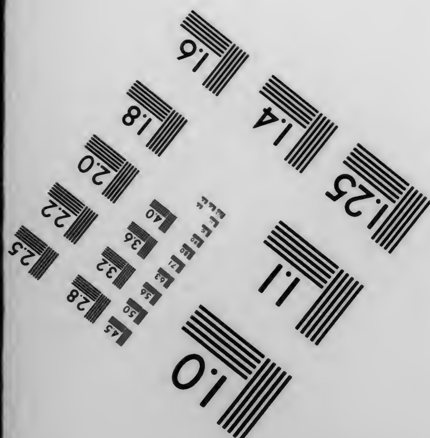
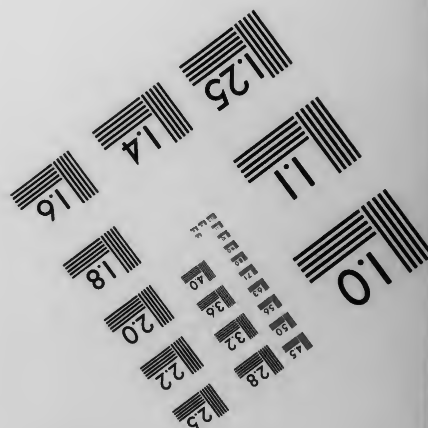
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

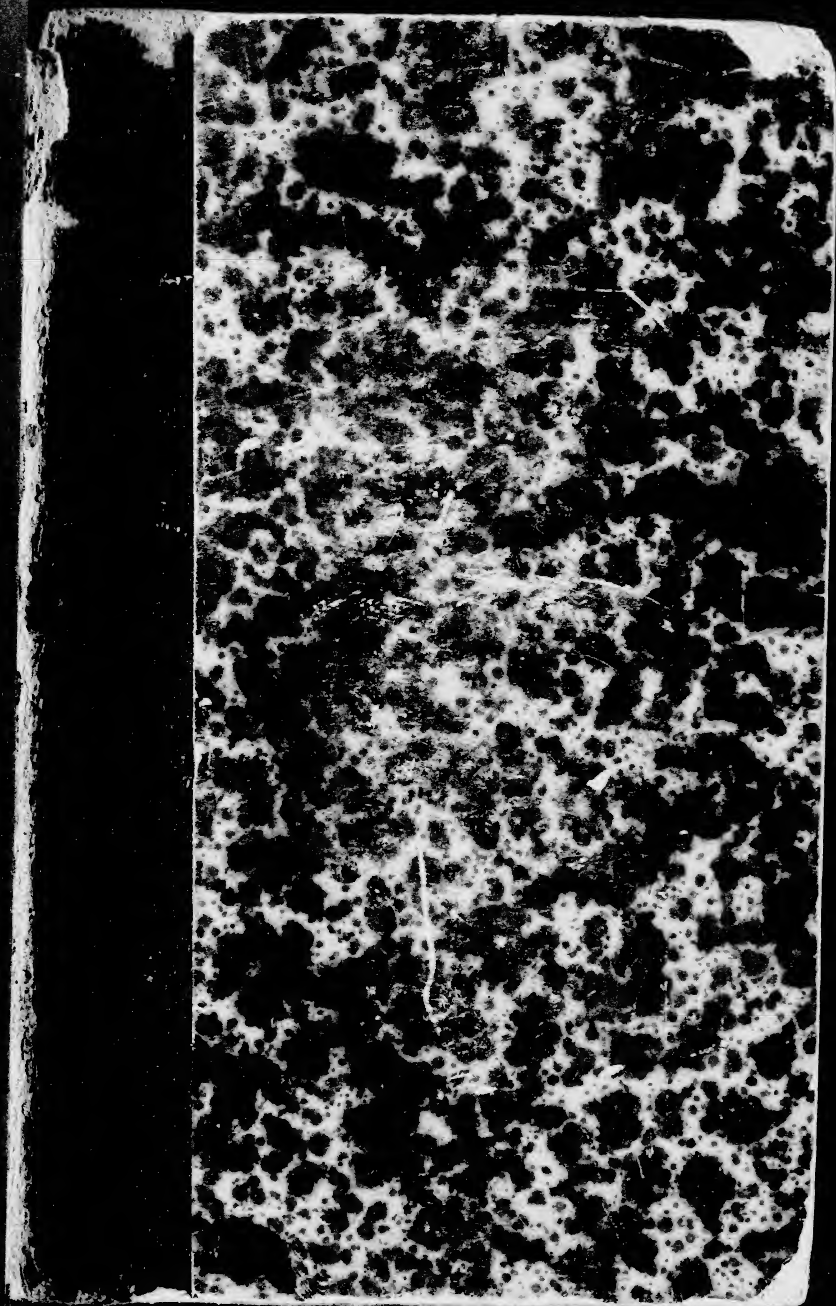


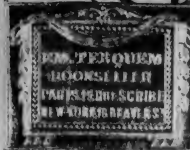




MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.





44.02 Sa3

Columbia University
in the City of New York
Library



Special Fund

Given anonymously

HISTOIRE

DE FOULQUES-NERRA

COMTE D'ANJOU

HISTOIRE

DE

FOULQUES-NERRA

COMTE D'ANJOU

D'APRÈS LES CHARTES CONTEMPORAINES ET LES ANCIENNES CHRONIQUES

SUIVIE DE

L'OFFICE DU SAINT-SÉPULCRE

DE L'ABBAYE DE BEAULIEU

DONT LES LEÇONS FORMENT UNE CHRONIQUE INÉDITE

AVEC 12 PLANCHES ET UNE GRANDE CARTE

PAR ALEXANDRE DE SALIES

PARIS
Chez J.-B. DUMOULIN, libraire
quai des Grands-Augustins, 13.

ANGERS
Chez E. BARASSÉ, imp.-libraire
rue St-Laud, 83.

1874

10-840

A Monsieur le Marquis de NADAILLAC

HOMMAGE RESPECTUEUX

A. de Salies.

PRÉFACE

Lorsque, parcourant les périodes reculées de nos annales, on pose le pied sur le seuil du XIe siècle, et que, projetant ses regards en avant et en arrière, on cherche à rattacher les faits caractéristiques, les faits importants à ceux qui en furent les héros, on voit se dresser près de la royauté faible et sans prestige, trois personnages qui remplissent leur époque et en sont les agitateurs. Leur nom se mêle à tous les événements ; rien ne se fait en dehors d'eux ; rien ne se fait que par eux, et leur histoire est, pour ce cycle transitoire, toute l'histoire de la France.

Ces trois personnages, le lecteur les a nommés déjà : c'est le comte d'Anjou, avec le comte de Blois et le duc de Normandie

Mais de ces trois, il en est un qui prime les autres par la longueur exceptionnelle du règne. Il les voit se renouveler jusqu'à trois fois dans le gouvernement de leur grand fief, pendant qu'il reste immuable et poursuivant ses projets. Il occupe cinquante-trois ans, sans faiblir, la scène de l'histoire féodale. Hugues-Capet vient à peine de ceindre la couronne, que ce personnage prend possession de son comté. Il voit mourir Hugues-Capet ; il voit mourir Robert le Pieux ; et près de dix ans encore, il bataille sous Henri I[er].

La longueur de son règne, du reste, serait peu de chose, sans l'incontestable supériorité morale qui le caractérise. Il est le géant de son siècle, et, quoiqu'il soit inférieur à ses rivaux par la puissance matérielle et l'étendue des terres, son prestige est si grand, que Robert Aboland, dans sa chronique, n'hésite pas à le désigner comme « le premier après le Roi, » *post Regem primus*.

C'est ce personnage, dont nous avons entrepris

d'écrire l'histoire. Foulques le Noir était son nom. L'Anjou fut son domaine ; la Touraine son champ de bataille d'un demi-siècle ; l'Orient le témoin de ses expiations exemplaires.

Dans le centre de la France, il n'est personne qui ne parle encore de sa terrible épée, personne qui ne le connaisse comme le Grand-Bâtisseur. C'est tout pourtant. Les faits précis se sont effacés avec les siècles, et pas un écrivain n'a jusqu'ici tenté de les faire revivre autrement qu'en quelques pages esquissées à la hâte, presque sans critique, et, dans tous les cas, toujours incomplètes.

C'est sans doute une bonne fortune, à notre époque, de trouver pour sujet d'un livre, et surtout d'un livre d'histoire, une grande figure, vierge toujours, pour ainsi dire, sur laquelle chacun a jeté en passant un coup d'œil étonné, mais que nul n'a étudié de près et scruté dans ses secrets replis ; une figure étrange que tous appellent d'un nom sinistre, dont les actes sont marqués à l'emporte-pièce dans maintes pages de nos annales, dont les plus belles ruines de trois comtés disent la foi, le génie, l'audace indomptable, et qui cependant flotte indécise encore entre la légende et l'histoire, comme dans une

pénombre mystérieuse, comme dans une vapeur crépusculaire d'où s'échappent parfois des lueurs terribles. C'est une bonne fortune; mais que d'appréhensions pour la saisir! Que de labeurs aussi et que d'angoisses? Ceux-là, seuls, qui ont fouillé les arcanes de notre histoire des xe et xie siècles, peuvent le comprendre, et comprendre en même temps les terreurs de celui qui, après avoir tout fait pour déchirer le voile des temps, se demande, prêt à écrire, s'il a bien vu en voyant autrement que les autres, et s'il est dans le vrai.

Nous ne devions pourtant pas nous laisser dominer par de tels scrupules. Nul ne peut avoir la prétention, et nous, moins que tout autre, de dire le dernier mot de l'histoire. Lorsque, laborieux pionnier, on s'aventure dans le dédale des chartes anciennes et des vieilles chroniques, c'est beaucoup d'ouvrir la voie de la vérité et d'en aplanir les premiers pas. De plus habiles viennent après, qui reprennent les problèmes imparfaitement résolus, ou dont les derniers corollaires n'ont pas été dégagés. Ainsi se fait la lumière.

Du reste, au milieu des aridités de détails qui devaient semer notre labeur, se présentaient à nous des faits

généraux dont l'étude pouvait soutenir notre courage. Retracer la vie de notre héros, ce n'était pas seulement s'arrêter sur un point étroit de notre histoire provinciale, mais à ce moment où, comme l'a dit un de nos plus illustres historiens, « il n'y a pas encore d'Histoire de France (a), » c'était étudier des influences qui ont pesé d'un grand poids dans les destinées de notre patrie.

C'était aussi étudier dans un de ses plus fiers champions, les allures de la féodalité et ses véritables tendances, lorsque, toute-puissante, et comptant pour rien la royauté affaiblie, elle portait haut la tête, mesurant son droit à la seule force de son épée.

C'était enfin étudier l'action du clergé, action civilisatrice et bienfaisante, qui fut à la fois le contrepoids de la force brutale et la sauvegarde des principes éternels de justice, dans la société tourmentée des xe et xie siècles.

Et si, maintenant, à ces considérations d'un ordre supérieur, on ajoute ce qui dans notre héros séduit et attache, ces gestes d'une grandeur vraiment épique, ces

(a) M. Guizot. *collection des Mémoires*, notice en tête du VIIe vol pp. V et VI.

étonnants contrastes de caractère et de sentiments, cette rudesse farouche s'abdiquant parfois elle-même dans l'effusion religieuse la plus fervente ou la pénitence la plus austère, on comprendra qu'à côté de la rigueur historique et comme pour la tempérer, la plus grande, la plus noble, quelquefois la plus touchante poésie puisse trouver sa place, et l'on nous pardonnera de nous être laissé subjuguer par un tel sujet.

Toutefois, il fallait sortir de ces impressions intimes, sortir de la phase militante, pour ainsi dire, de notre œuvre, et lui donner une forme précise. Tout d'abord, se présentait une question préjudicielle. Devions-nous, pour rendre notre livre plus accessible à tous et plus agréable, le circonscrire dans les termes d'une simple narration coulante et animée ? Devions-nous, au contraire, faire une large part à la critique ?

Ici nous n'avions pas le choix. Certes, le premier parti eut été le plus facile. En favorisant les effets de style et les brillantes périodes, il pouvait aussi nous ménager bien des suffrages. Mais comment s'y résoudre ! Il n'est presque pas un fait de cette mystérieuse époque qui ne soit diversement conté par les chroniques, presque pas

une date qui ne soit controversée. En nous engageant dans ce labyrinthe, si nous ne voulions pas que notre histoire fut prise pour un roman, ne devions-nous pas discuter les textes, motiver nos préférences, examiner les points chronologiques délicats, rectifier enfin les erreurs accréditées ?

C'est la voie que nous avons suivie, en évitant les discussions trop abstraites, mais en ne reculant jamais cependant, devant les observations et les rapprochements nécessaires à la démonstration de la vérité.

L'adoption de ce système nous soumettait au contrôle du lecteur. Nous lui devions l'indication de nos sources, le nom de nos autorités. Nous n'avons eu garde de nous y soustraire. Il n'est pas un seul des faits avancés dans notre livre qui ne repose sur un texte précis, et ce texte nous l'avons toujours scrupuleusement indiqué en note au bas de la page, Nous avons également relégué dans des notes, mais celles-ci à la suite de notre histoire, les textes justificatifs, les observations, les critiques qui auraient surchargé ou embarrassé la narration, et qui nous ont paru en être cependant le complément ou le corrolaire obligé.

Sommes-nous allés trop loin dans ce système ? On nous le reprochera peut-être. Peut-être trouvera-t-on aussi que, souvent, nous nous sommes attaché à des circonstances d'une importance bien minime, que nous les avons tourmentées avec ténacité, retournées sous toutes les faces, envisagées à tous les points de vue.

Qu'on nous permette de le dire, il n'y a pas de mince importance dans les choses qui peuvent conduire à la vérité. Quand le rapprochement des grands faits, des faits saillants, n'a pu faire la lumière, il reste au critique les petites choses, les infiniments petites même, dont le contrôle sur les grandes est souvent éclatant, irrésistible. C'est par les infiniments petits que plus d'une fois on arrive à reconnaître entre deux textes, celui qu'on doit choisir, entre deux faits, celui qu'on doit admettre. C'est là une estampille qu'il faut voir à la loupe, patiemment, minutieusement ; mais qui ne trompe pas. Et avec ce mode de contrôle, on n'en a jamais fini. Nous pouvons le dire : malgré de longues réflexions et des rapprochements multipliés, il nous est arrivé parfois de ne saisir le côté décisif d'une

petite circonstance, que lorsque déjà l'impression avait fixé notre pensée (*a*).

Nous ne disons ceci que pour les gens du monde. Les chercheurs, les travailleurs savent à quoi s'en tenir. C'est là du reste la critique, et il s'y faut habituer si l'on veut être sérieux en histoire. Hélas ! nul peuple ne l'a été moins que nous, nul peuple ne s'est fait de plus fausses idées sur son passé, des préjugés plus funestes sur ses gloires les plus réelles. Encore aujourd'hui, que sont certains livres d'histoire, si ce n'est un mensonge continuel et prémédité ? L'esprit de critique seul, peut nous assurer de notre voie et nous faire déjouer de

(*a*) Nous avons par exemple, au sujet de la bataille de Pontlevoy intervenue entre les Blésois et les Angevins en 1016, montré (note LXXXIX, p. 404) que la chronique de St-Florent ne méritait, aucune confiance ; mais nous avons laissé passer sans la relever, une circonstance qui prouve la fausseté complète du récit de cette chronique. Les Blésois, suivant elle, sont sur les bords du Cher, près de Montrichard. Ils sont attaqués subitement par les Manceaux, alliés de Foulques, qui viennent de Bourré, où ils étaient postés Les Blésois sont vaincus, et la chronique en donne entre autres raisons celle-ci : qu'en combattant, *ils avaient le soleil couchant dans les yeux* Or les Blésois étaient attaqués par le levant (voir la carte) ; pour faire face à l'attaque, c'est donc le levant qu'ils regardaient, et ils ne pouvaient avoir le soleil couchant dans les yeux. Que nos lecteurs veuillent bien se souvenir de ce petit détail, quand ils liront notre note LXXXIX.

pareils piéges. Sachons donc l'accepter et nous plier à ses exigences.

C'est aux jeunes gens surtout, qu'il appartient de s'y attacher fermement ; car c'est d'eux que doit sortir la régénération de l'avenir, et, sans les méditations historiques, qui sont en quelque sorte l'examen de conscience des peuples, il ne saurait y avoir de régénération véritable. Qu'ils sachent bien que lorsque des faits paraissent graves, et lorsque les conclusions qu'on en voit tirer tendent à ébranler les éternels fondements des lois qui règlent les âmes et les sociétés, ils ne doivent jamais être acceptés sans contrôle. Allez aux sources, leur dirons-nous ; allez-y avec patience, avec acharnement ; allez y, surtout avec un esprit de critique sain et droit, avec un désir pur de la vérité. Oh! vous pourrez tomber encore dans quelques erreurs, peut-être. Mais ce qui constitue l'essence de l'histoire, ce qui lui donne son enseignement, sa moralité, vous l'aurez saisi, vous vous le serez assimilé , et vous ne le perdrez plus.

Ajouterons-nous qu'à de pareilles investigations pénibles d'abord, désespérantes même, quelquefois, s'attache bientôt un attrait immense. Il est de ces moments, où, après s'être longtemps débattu dans les ténèbres, après avoir vainement cherché une issue dans le dédale des faits, un rayon de lumière apparaît enfin. Bientôt, c'est le jour. Comme Colomb, on se sent prêt alors à tomber à genoux devant cette terre nouvelle qu'on a trouvée, et qui est nôtre en quelque sorte, par droit de conquête.

Mais ne nous élevons pas si haut. N'est-ce donc rien aussi que ces émotions qu'on éprouve en vivant dans l'intimité, pour ainsi dire, avec les hommes d'un autre âge ? On sent les moindres pulsations de leur cœur, on les suit dans tous les actes de leur vie. Le glaive en main, ils s'élancent à des hauts faits surhumains, et l'on applaudit ; ils abusent brutalement de leurs triomphes, et l'on s'indigne ; puis, leur noble repentir, l'âpre et rude simplicité de leur prière arrache des larmes. Ainsi, ils agissent, vous les voyez ; ils parlent, vous les entendez ; vous comprenez leur âme, et vous prenez en pitié ces esprits superficiels qui flétrissent des actes lointains, qu'ils ne comprennent pas, ou vous stigmatisez ces esprits mauvais qui, à

plusieurs siècles de distance, y vont chercher un prétexte pour bouleverser le présent.

Voilà le résultat de la critique historique. Elle tend à rendre au passé sa vie véritable et ses enseignements. Qu'on veuille donc nous pardonner de l'avoir quelquefois poussée jusqu'aux dernières limites.

Qu'on veuille bien nous pardonner aussi d'avoir dans notre entraînement, tranché quelquefois des difficultés ou relevé des erreurs, avec une certaine vivacité d'allure. La critique, lorsqu'elle part d'une conviction profonde, porte avec elle un style net et résolu. Il ne dépendait de nous d'échapper à cette loi de la forme argumentative. On ne se hâtera donc pas d'en conclure que nous nous sommes cru un instant, seulement, supérieur à ceux dont nous avons relevé les fautes. Il y a, en histoire, un avantage immense à venir les derniers. Cet avantage a été notre seul mérite. Il ne saurait nous inspirer ni la suffisance de la folle vanité, ni l'ingratitude ou l'injustice envers les hommes éminents qui ont voué leur vie à la science et laissé des ouvrages impérissables. Nous l'avouons d'ailleurs en toute conscience : il n'est si humble travailleur, parmi les travailleurs

sérieux, que nous ne regardions comme notre maître en savoir, et nous prions nos lecteurs de ne pas interpréter autrement, ce qui, dans le cours de notre livre, semblerait détonner avec cet aveu sincère.

Et maintenant, jetons un coup d'œil rapide sur les principales questions que nous avons eues à traiter, ou les difficultés qui se sont présentées à nous.

Nous nous sommes trouvé dès le début de cette histoire, en présence d'un embarras sérieux et tout à fait imprévu. Un travail savant, habilement agencé, et dont les raisonnements serrés paraissent irrésistibles, venait d'être publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et contestait aux Ingelgériens, aïeux de Foulques-Nerra, le titre de comte, jusqu'à Foulques le Roux, en 909. Personne plus que M. Mabille, l'auteur de cet article, n'a été à même d'étudier les chartes de la Touraine et de l'Anjou ; personne ne les sait mieux que lui. D'un autre côté, des travaux sérieux ont fait à son nom une notoriété qui autorise ses écrits. Que de considérations pour nous entraîner ! Et cependant de légitimes doutes nous défendaient d'admettre sans un examen contradictoire, des conclusions aussi

absolues. Certains faits invoqués par l'auteur, nous paraissaient manquer de précision. Que dire même de ce titre de vicomte mentionné dans deux chartes et qui lui semble sans réplique ? Qu'en dire, lorsque dans un document de 1010 *(a)*, nous voyons ce même titre donné à Foulques-Nerra lui-même, et le titre de comte de Tours pris par Hugues-Capet dans une charte de 972, alors que le comté était aux mains de Thibault le Tricheur *(b)* ?

Cette question eut été bien longue à éclaircir, et, pour notre sujet, elle était tout à fait accessoire. Nous avons passé outre, sous toutes réserves.

Comme questions générales, la première qui s'imposait à notre étude, c'était certainement celle de la féodalité, question toujours ancienne et toujours nouvelle, qui prête à tous les points de vue, et dont le dernier mot, nous le craignons, ne sera pas dit de longtemps.

(a) Ce document existe dans Baluze. La note *a* de notre page XXXII, en donne le texte.

(b) Dans deux chartes de 971 du cartulaire de Bourgueil, Thibault prend le titre de *Comte le Blois et de Tours*; et dans la charte de 972 que nous citons, Hugues se qualifie de *duc des Francs et comte de Tours* (Voir D. Housseau, t. I, n° 208, 209 et 211)

Les faits que devaient nous montrer notre histoire, ne présentaient rien de neuf. Aussi les avons-nous laissé passer. Qu'eussent été d'ailleurs de simples réflexions sur une matière si ardue ? il est facile d'écrire des phrases sonores contre la féodalité ; il est facile aussi, en la comparant aux constitutions modernes, de dire ce qui lui manquait. Il est moins aisé de se rendre compte des circonstances qui concoururent à la former et du véritable rôle qu'elle joua dans les diverses phases de son existence ; moins aisé de dire aussi, ce qu'elle apportait à l'avenir, en la comparant à l'état où l'écroulement du monde romain et les invasions barbares avaient laissé la Gaule.

La féodalité a été un fait nécessaire, on ne saurait trop le redire. Quand elle s'est constituée, rien n'était possible qu'elle, et c'est de la force des choses qu'elle est née. Où donc est en effet le monarque qui l'a décrétée ? Où sont les seigneurs qui se sont entendus pour en règler la forme ? Dans un pays où la terre, objet de la conquête, était devenue le patrimoine des conquérants, la puissance résidait dans la propriété territoriale. C'était forcé ; comme il était forcé que le morcellement indéfini

du sol, conduisit à la dissolution de la nation. La transformation du service personnel en service réel, et celle des alleux en bénéfices, vint poser une digue à ce courant. De cette double transformation sortit la constitution féodale, qui, faisant relever tous les fiefs d'un même suzerain, devait ramener la nation à l'unité.

Que le libre jeu de cette constitution toute coutumière, ait d'abord été irrégulier, que plus d'un vassal s'en soit momentanément affranchi : qui pourrait s'en étonner, lorsque de nos jours, en pleine civilisation moderne, et avec l'application du principe si étudié de la pondération des pouvoirs, tant de constitutions sont partout renversées ? Mais on est forcé de le reconnaître, la féodalité fut quelque chose, là où rien n'existait que le chaos et l'impuissance.

Si pour les bases essentielles de la constitution féodale, nous n'avons eu rien à relever, l'histoire de Foulques-Nerra nous a laissé voir des faits particuliers qui ne sont pas sans intérêt. Nous avons été frappé, par exemple, de la liberté d'allures dont jouissaient les hauts barons féodaux, en vue des enclaves multipliées de leurs domaines, et malgré les guerres furieuses qu'ils avaient

entr'eux. Nous voyons en effet notre héros voyager sans cesse d'un pays à un autre, se porter d'Anjou en Touraine, se diriger vers la Saintonge, ou courir dans le Vendomois. Pour ses excursions en Touraine, les choniques nous disent ses étapes. Elles sont marquées par des domaines propres, qui ont tout l'air d'avoir été de véritables alleux, ou par les châteaux des seigneurs que nous avons appelés ses alliés, avec les vieux textes, et qui ne furent autre chose que ses fidèles d'après la loi féodale. Mais pour aller d'une de ces étapes à l'autre, il fallait fouler les terres du comte de Tours. Ce passage s'effectuait-il en vertu d'un droit reconnu? Nous ne le voyons pas. En tout cas il paraît certain qu'à l'occasion des parties enclavées de leurs domaines, les hauts barons usaient entr'eux de beaucoup de tolérance. L'histoire de notre héros nous en fournit un exemple frappant, lorsque nous voyons le comte de Blois, son ennemi de race, l'autoriser à bâtir une petite mansio, *mansioncula*, entre Bourgueil et Amboise, pour rendre plus commode l'accès de ce dernier domaine. C'est là un fait qui nous semble caractéristique.

Nous sommes moins édifiés lorsque la charte de fonda-

tion de l'abbaye de St-Nicolas d'Angers, nous montre les ravages à main armée, autorisés par la coutume, en dehors de toute déclaration de guerre, sur les territoires féodaux. C'est là un de ces usages barbares qui nous reportent au temps des invasions, où la force faisait le droit. Il est à remarquer que la charte dispense les vassaux du monastère, de suivre Foulques dans ces déprédations iniques. Nous devons regretter qu'elle ne s'explique point sur le motif de cette exemption. Venait-elle spontanément du comte, qui entendait favoriser ainsi les moines au point de vue simplement matériel, ou avait-elle été sollicitée par les moines eux-mêmes, à qui répugnait la part indirecte qu'ils pouvaient prendre aux excès de leur suzerain? Rien ne nous l'a laissé comprendre.

La charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu ne nous montre pas de dispense semblable. Mais que de détails précieux ne nous fournit-elle pas ! Elle détruit le servage sur les terres de l'abbaye, elle accorde des faveurs particulières au sujet des mariages entre vassaux, elle règle des questions de justice et de compétence, elle stipule des conditions de taille : c'est en un

mot, comme nous le disons ailleurs, en l'analysant de plus près, une véritable constitution, digne de l'attention la plus sérieuse.

La charte de Beaulieu n'est pas la seule dans laquelle Foulques-Nerra émancipe des serfs. On en voit une autre parmi les chartes de Marmoutier. Il y a certainement dans ces actes de quoi donner à réfléchir. Il ne faudrait pourtant pas se hâter d'en étendre trop les conclusions. Tout est mystère à cette époque, autour des faits que signale l'histoire.

Jusque-là nous ne trouvons matière qu'à des observations isolées. Mais il est dans la vie de Foulques un côté qui prêtait à une étude complète, celui des faits militaires. Ils prennent notre héros à sa première jeunesse, et le conduisent jusqu'à la tombe. Un demi-siècle en est rempli.

Était-ce le seul besoin de batailler qui entraînait ainsi le comte d'Anjou ? Était-ce une ambition étroite et mesquine? Nous devions examiner d'autant plus sérieusement ces questions, que, sous le couvert des intérêts d'un simple baron, elles prennent dans l'histoire générale des proportions toutes particulières. Il y avait

certainement plus qu'un batailleur dans cet homme qui dépensait sa vie à chercher une frontière ; et cette frontière elle avait sa raison d'être, puisque, tant que dura la vieille constitution de la France, elle délimita une province militaire, et que, de nos jours encore, un des grands commandements a pris position sur les terres qu'elle gardait.

Quels plans arrêtés d'ailleurs, chez cet homme étonnant ! On dirait qu'il a l'intuition de l'avenir, qu'il a conscience des hautes destinées réservées à sa race et qu'il les prépare. C'est la Touraine et le Maine qu'il convoite. S'il les possédait, ou s'il possédait seulement la Touraine, ce serait vers les marches de la Normandie qu'il porterait ses armes.

Voyez ce que fait Geoffroy-Martel, son fils, et l'héritier de ses grands desseins comme de sa vaillante épée, dès que Thibault de Blois est définitivement vaincu sur les plateaux de Nouy. N'est-ce pas du côté de la Normandie que l'entraînent ses préoccupations ? Et à qui s'en prend-il ? A Guillaume le Conquérant, un des hommes les plus vaillants, les plus habiles et les plus puissants de son siècle. Guillaume de Jumièges et

Guillaume de Poitiers nous ont laissé tous les détails de ces gestes presque téméraires, et que l'esprit de suite d'une politique méditée peut seul expliquer. Geoffroy-Martel ne possèdera pas plus la Normandie que Foulques n'a possédé la Touraine. Mais Geoffroy-Plantagenet la possèdera. Elle sera le marchepied qui conduira la race de Foulques sur le trône d'Angleterre.

Il y avait donc autre chose que de simples gestes à relever dans la vie militaire de notre héros, et nous devions faire de l'ensemble de ses actes un examen approfondi.

C'était d'ailleurs à un point de vue plus particulier, c'était un fait saillant au XIe siècle, qu'un plan arrêté et suivi avec persévérance pour la défense ou l'envahissement d'un territoire féodal. Il méritait d'être pris corps à corps pour ainsi dire, et considéré de près. Quel n'a pas été le nombre des châteaux élevés par Foulques, non-seulement sur ses terres, mais sur celles de ses ennemis ! Le choix judicieux des positions stratégiques sur lesquelles ces châteaux ont été assis, l'art qui a présidé à leur construction, l'audace et la promptitude des moyens, tiennent du merveilleux. Cette étude

s'imposait donc à nous, et, il faut le dire, elle présentait un côté neuf qui ne nous laissait pas indifférent.

Aussi pour cette partie de notre tâche n'avons-nous reculé devant aucune investigation. Si, de longue date, et par les études spéciales de notre jeunesse, nous étions quelque peu initié aux choses militaires, nous avons voulu faire de la tactique et de la stratégie de Foulques-Nerra, une recherche particulière. Les chroniques à la main, nous avons visité tous ses châteaux, parcouru tous ses champs de bataille, reconnu toutes les vallées, tous les plateaux qui ont pu jouer un rôle dans ses opérations; et cela, nous l'avons fait plusieurs fois, et à pied, c'est-à-dire de manière à ce que rien ne pût nous échapper.

Nous croyons que ce labeur n'a pas été perdu; car, outre la sûreté de jugement qu'il nous a donné dans la matière spéciale que nous recherchions, il nous a mis à même de rectifier certaines erreurs matérielles, de choisir entre des récits différents, ou de donner aux textes ambigus une interprétatiou plus conforme à la vérité.

Ces excursions, du reste, ont soulevé des questions

nouvelles, dont nous ne nous étions que médiocrement préoccupé d'abord. Comment, en effet, se rendre parfaitement raison de la stratégie de notre héros, si nous ne connaissions pas exactement le réseau complet de la viabilité au XIe siècle? et comment arriver à reconnaître ce réseau?

Il nous a été bientôt démontré que les chemins importants de cette époque, ne pouvaient avoir été que d'anciennes voies romaines, et bientôt aussi, des raisons puissantes nous ont porté à croire que ces voies, imparfaitement réparées de temps à autre, avaient dû arriver, sinon jusqu'à nous, du moins jusqu'à la première partie du siècle dernier, qui marque le commencement de la reconstruction des grands chemins.

Il est plus facile, en effet, de trouver des capitulaires ou des ordonnances prescrivant la construction des routes, que de dire quelles routes ont été faites par suite de ces mesures royales. Charlemagne est certainement celui qui aurait pu faire le plus. Que cite-t-on de lui? on répète sans cesse que Philippe-Auguste a donné une puissante impulsion à cette partie de l'administration publique, en créant de nouveaux *missi*

chargés, comme sous Charlemagne, de veiller aux routes. Mais sur quels faits appuie-t-on une telle assertion? Sur ce fait, que Philippe-Auguste a, le premier, fait paver la capitale. Il y a loin de là aux routes de la France, et pas un document ne nous montre nulle part une grande ligne tracée à neuf, ou même, une ancienne ligne réparée d'un bout à l'autre.

Et l'on comprend qu'il ait dû en être ainsi. Voilà un siècle et demi, tout à l'heure, qu'on ne cesse de travailler au réseau de notre viabilité, avec l'aide d'une administration à la fois régulière, nombreuse et savante, avec des budgets considérables et spéciaux, et nous n'avons pas fini (*a*). Que pouvaient faire nos rois sans budgets réguliers, sans corps spéciaux pour les études et la direction, et au milieu des troubles et des guerres qui se partageaient leur vie?

Certes, s'il est un pays qui dût nous montrer l'acti-

(*a*) Nous n'exceptons pas de la rigueur de ces termes ce qui s'est fait de 1720, ou 1740, à 1792 qui détruisit l'ancien état de choses. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir combien sont nombreuses les grandes lignes construites alors, et d'ouvrir les archives des Ponts et Chaussées pour juger des sacrifices qu'on s'imposait régulièrement dans le but de les mener à fin.

vité royale en fait de routes, nous n'hésitons pas à le dire, ce serait la Touraine semée de châteaux royaux, habitée par tant de nos rois, et, par sa position au centre de la France, forcée d'étendre les bras de tous côtés pour atteindre les frontières. Que trouve t-on en Touraine, cependant? après cinq années d'explorations minutieuses et répétées, nous pouvons nous permettre de le dire : quelques réparations, et c'est tout. Louis XI, lui-même, Louis XI, le créateur des postes, qui supposent des chemins, Louis XI n'a fait que cela. Il l'a fait sur une plus grande échelle que ses prédécesseurs, peut-être; mais on suit ses travaux pour ainsi dire pas à pas, en Touraine, où des chemins portent encore son nom, et c'est cela seulement qu'on peut constater.

Pourquoi du reste, tracer de grandes lignes, lorsque les Romains nous en avaient légué un réseau complet approprié à toutes les nécessités stratégiques? Les diverses grandes routes modernes ne suivent-elles pas, ainsi que nous le montrons par des documents officiels, des tracés qui se perdaient dans la nuit des temps?

Si donc, il n'avait pas été créé de routes jusqu'aux

temps modernes, et que les voies romaines de toutes les catégories, fussent arrivées jusqu'à nous, il ne s'agissait plus que de reconnaître ces voies au milieu de la multitude de chemins qui, partout, couvre nos campagnes.

Nous devons le dire : tout en reconnaissant la valeur de plusieurs travaux remarquables faits sur cette matière, nous avons bien vite constaté leur insuffisance. Courir le pays, en poursuivant des enquêtes auprès des populations rurales, nous a paru le seul moyen d'arriver à un résultat.

Nous ne sommes point, toutefois, parti sans guide à cette recherche difficile. Le mouvement connu des armées, la position des vieux châteaux, et la topographie des lieux, nous donnaient les premiers indices. Il y a aussi des règles de nécessité autant que de simple bon sens, les mêmes à toutes les époques et dans tous les pays, pour déterminer le réseau de la viabilité. Entre deux maisons isolées, il doit forcément exister un sentier ; entre deux villages si infimes qu'on les suppose, un passage pour les bêtes de somme et les chariots ; entre deux bourgs importants, une véritable

route ; entre deux cités populeuses, une voie pavée ou empierrée. Les héritages des champs, eux-mêmes réclament leurs passages, sans lesquels l'exploitation serait impossible.

Au point de vue militaire, la règle de nécessité et de bon sens existe aussi ; mais elle fonctionne presque toujours en sens inverse. Ainsi, au lieu que les routes soient tracées en vue des positions défensives, ce sont les positions défensives qui sont déterminées par la direction des routes, leur importance, leurs croisements ou leurs rencontres. Quel stratégiste a jamais songé à élever une forteresse, un château, un camp retranché, dans un désert où personne ne passe, et où il n'y a rien à garder, rien à défendre ? Les armées envahissantes, avec leurs bagages, avec leurs *impedimenta* de tant de sortes, ne marchent pas à travers champs. La possession d'une route détermine souvent la conquête d'un pays. Donc, ce sont les routes qu'il faut défendre et garder contre l'invasion *(a)*. On nous per-

(*a*) Sous cette expression générale de routes, il va sans dire que nous désignons ici, non seulement les diverses routes de terre, mais les routes fluviales, souvent aussi importantes que les autres, surtout dans les temps anciens.

suadera difficilement que la restitution d'une voie antique soit de tout point conforme à la vérité, lorsque nous verrons dans le moyen âge, élever un château fort aux environs, mais à une distance telle, qu'il ne puisse commander parfaitement cette voie.

C'est à l'aide de ces principes essentiellement primitifs, et cependant toujours vrais, que nous nous sommes guidé d'abord. Le résultat a, dès le début, dépassé de beaucoup nos espérances. Nous avons été surpris de retrouver partout des souvenirs précis, et des détails qu'on ne soupçonnerait pas.

Un contrôle était cependtant nécessaire pour fixer nos idées et assurer notre jugement. Deux sources écrites nous l'ont donné, en même temps qu'elles posaient des bases nouvelles à nos recherches : l'une abondante en détails clairs, précis, tous officiels et accompagnés de plans nombreux : nous voulons parler des archives des anciennes généralités, chapitre des Ponts et Chaussées; l'autre ne donnant que quelques notes, mais quelques notes précieuses sur la réparation de certaines routes, ou leur abandon par suite d'un état complet de ruine : ce sont, les registres de comptes des Trésoriers des

finances chargés de la grande voirie par l'édit de février 1626, qui supprima la charge de grand-voyer créée en 1599.

Enfin, l'excellente carte de Guyet, de 1591, pour l'Anjou, et celle d'Isaac François, de 1592, pour la Touraine *(a)*, ont fait remonter notre contrôle vers la fin ou le milieu du XVI[e] siècle. Ces cartes, en effet, si elles ne donnent pas le tracé des routes, marquent tous les ponts et les gués existant à l'époque où elles ont été faites. On comprend l'importance et la portée de ces indications, vieilles déjà de près de trois siècles, et regardant des passages qui n'avaient pas été créés de la veille.

Nous aurions pu certainement trouver aussi un moyen de contrôle, et peut-être de grandes lumières, dans l'étude des anciens gîtes d'étapes marqués sur la carte de Jaillot de 1711. Ils devaient jalonner en effet les vieilles routes stratégiques, et remontaient presque

(a) Ces deux cartes mériteraient d'être plus étudiées. Guyet était angevin. Quand à Isaac-François, il prend le titre de « maître des routes, (*magister viarum*) dans la province de Touraine. » Leurs cartes ont figuré d'abord dans un ouvrage fort rare aujourd'hui, imprimé à Tours par Bouguereau, en 1592 ; mais on les trouve dans quelques éditions de Mercator.

tous fort haut, si nous en jugeons surtout par le grand nombre de ceux que nous trouvons sur les voies bien reconnues, et dans des localités romaines. Mais leur position souvent irrégulière, nous a montré que s'il y avait là un champ nouveau d'explorations, il était aussi des plus ardus. Nous n'avons pas eu le temps de nous y engager.

Même en laissant de côté l'étude des gîtes d'étapes, nous avons donc eu à notre disposition tout un ensemble de contrôle sérieux. Il nous a permis de remonter si haut dans l'étude positive des vieux chemins, qu'en vérité, les meilleures raisons doivent faire admettre que ces chemins furent contemporains de notre héros, et qu'il régla sur eux ses combinaisons stratégiques. Nous avions besoin de le dire et de le montrer, au prix même d'une longue digression, pour que ce grand ensemble de tracés auquel nous revenons sans cesse dans notre livre, ne parut pas reposer sur de simples hypothèses.

Du reste, ces recherches considérables entreprises d'abord en vue de notre histoire, nous ont entraîné bien vite au-delà de notre but. Elles ont ouvert devant nous

une mine féconde dont nous n'avons dû montrer que les premiers filons, mais que nous espérons bien creuser profondément pour un travail spécial, plus vaste et plus complet, sur les anciennes voies et les vieux chemins.

Après avoir jeté quelques vues d'ensemble sur les matières les plus sérieuses de notre livre, nous devons, avant de terminer cette préface, compléter certains points par des documents dont nous n'avions pas d'abord tenu compte, et que de nouvelles réflexions nous ont fait admettre.

Le plus important a trait au second voyage de Foulques à Jérusalem. Pour les trois autres, — car au lieu de deux mentionnés par le Réchin, il en faut admettre quatre, — pour les trois autres, nous avions, outre les chroniques, des chartes authentiques à l'appui. Un document contemporain que nous trouvions dans Baluze copié de la main de Duchesne, pouvait préciser la date du second ; mais ce document nous avait paru d'abord soulever quelques doutes, et nous l'avions mis de côté. Depuis l'impression de la partie de notre livre où ce document eût dû prendre place,

nos doutes se sont dissipés. Il est trop important pour que nous ne le mentionnions pas ici, faute de mieux.

Ce document concerne la mort de Raynault, évêque d'Angers, survenu à Embrun, en 1010, aux ides de juin et le jour de la St-Barnabé. Il y est dit catégoriquement, que Raynault à ce moment, s'acheminait avec Foulques-Nerra vers Jérusalem (*a*).

Voilà donc le second départ du comte d'Anjou pour la Terre-Sainte parfaitement daté, et si nous avons été un peu absolu, en fixant pour l'arrivée de Foulques à Jérusalem, l'année 1011, que nos rapprochements historiques nous forçaient d'admettre, on va voir que loin d'être détruite, notre opinion est parfaitement corroborée par le document de Baluze.

(*a*) Voici la partie de ce document qui regarde notre histoire : *In natali S. Barnabæ apostoli, qui est in idibus Junii, Rainaldus... venerabilis ac nobilissimus Andegavensium episcopus, rebus terrenis exemptus est... ... Ad sepulcrum domini Hierosolymam comitante* FULCONE VICE COMITE, *tendebat, progressusque usque Ebredunum, civitatem provinciæ..... Sepelivit anno ab incarnatione Domini nostri J. C., millesimo decimo.* (*Baluze, vol. 39, fol. 57.*). Nous avons souligné le titre de vicomte donné à Foulques, titre auquel nous avons fait allusion plus haut, p. XIV.

Nous avons montré, en effet, que dans ce second voyage, Foulques avait pris son itinéraire par Rome et Constantinople. Qu'y a-t-il alors d'étonnant à ce que ce voyage ait commencé en juin 1010, pour ne conduire le comte d'Anjou qu'en 1011, au but de ses désirs? Une cruelle persécution, celle de Hakim, calife d'Égypte, a ensanglanté Jérusalem en 1010. Ce n'était pas le moment d'entreprendre un pèlerinage à la Ville-Sainte. Mais les nouvelles ne couraient pas alors comme aujourd'hui, sur les ailes du vent. Quand Foulques est parti, il pouvait d'autant moins avoir connaissance de la persécution, qu'elle commençait à peine. Il s'arrête à Rome. Il s'arrête à Constantinople. Là certainement, plus rapproché des lieux, il apprend ce qui se passe, s'il ne l'a déjà su à Rome (*a*), et il reste auprès de l'empereur, jusqu'au moment où le pèlerinage est redevenu possible (*b*). Le premier voyage

(*a*) Les lettres de recommandation que le pape donne à Foulques pour l'Empereur, pourraient faire croire qu'à ce moment, la nouvelle était parvenue à Rome.

(*b*) La preuve que les choses ont dû se passer ainsi, c'est l'escorte que d'après les *Gestes*, l'empereur d'Orient donne à Foulques-Nerra pour assurer son voyage.

de Foulques avait duré un an et demi, au dire des *Gestes des comtes d'Anjou*, et il s'était accompli sans incidents notables. Nous n'excédons pas ici un pareil temps, et des motifs autrement sérieux peuvent le faire admettre.

Le document de Baluze corrobore donc au lieu de l'infirmer, la date que nous avions fixée sans lui. Que si nous voulions descendre dans les détails, nous y trouverions encore quelques faits à l'appui des *Gestes*, si vivement accusés d'erreurs, d'anachronismes et d'absurdités, dans ce qu'ils disent des voyages de Foulques-Nerra. Les *Gestes*, en effet, font passer le comte d'Anjou par la ville de Rome. Mais n'est-ce pas sur la frontière d'Italie, à Embrun, que meurt l'évêque Raynault, qui suit Foulques dans son voyage ? C'est un rapprochement de plus, ajouté à ceux que nous avons groupés dans notre note LXX, pour démontrer que la chronique du moine de Marmoutier, si elle est souvent confuse dans ses narrations, est, au fond, parfaitement vraie.

Une charte pouvant modifier la date communément adoptée pour le mariage du roi Robert et de Constance,

nous est aussi tombée sous la main, depuis l'impression de notre livre. La chronologie des Bénédictins fixe ce mariage à l'an 1002, se basant sur deux chartes qui, nous le croyons, pourraient bien regarder une autre Constance que la fille du comte de Toulouse. Sans adopter précisément cette chronologie, nous n'avions pas osé nous éloigner beaucoup de la date qu'elle indique, aucun document certain ne venant nous y autoriser. La charte de fondation du chapitre de Graçay, qui existe dans le cartulaire manuscrit de ce chapitre, f° 2, aux archives de Bourges, nous montrerait Constance déjà mariée en la IVe année du roi Robert, c'est-à-dire, en l'an 1000 *(a)*. M. Raynal, en citant cette charte dans son Histoire du Berry, place il est vrai la fondation qu'elle mentionne à l'an 1002. Mais nous avons peine à comprendre un pareil écart, et nous ne voyons pas trop comment la IVe année de Robert peut aller au delà de l'an 1000, la Ire commençant le 24 octobre 996, date de la mort de Hugues-Capet. Quoi qu'il en soit, nous mentionnons ici cette charte, pour que nos lecteurs

(a) Cette charte est ainsi souscrite : *S. Roberto regi IV° anno jam regnante. S. Constancia regina*, etc.

ne prennent pas trop à la lettre la date approximative de 1002 à laquelle nous nous étions arrêté faute de mieux. Cette date, du reste, est sans conséquence pour notre histoire.

Puisque nous avons touché un mot de la charte du chapitre de Graçay, disons qu'elle n'est pas tout à fait étrangère à notre héros. M. Raynal le mentionne *(a)*: « Lorsque Rainaud-le-Vieux, prince ou seigneur de « Graçay, y fonda, dit-il, une collégiale que l'archevê- « que Dagbert consacra en l'honneur de la Ste-Croix et « de Notre-Dame, il ne le fit qu'en la présence et du « consentement de Foulques le Jérosolomitain, premier « comte. » Ces mots catégoriques : *Testante Fulcone comite qui hoc preceptum fieri rogavit,* terminent en effet, la charte, qui ne nous laisse pas voir autre chose ; car elle est incomplète dans le cartulaire où elle est transcrite.

Nous en avons fini avec les omissions que nous tenions à réparer, et nous ne pourrions guère ajouter ici

(*a*) Hist. du Berry, t. I, p. 350.

de réflexions qui ne fussent une redite de celles déjà formulées dans notre livre.

Quant aux questions archéologiques soulevées à propos de tout, dans la vie si complexe, si remplie de Foulques-Nerra, nous avouons ne les avoir écartées qu'avec un regret fort grand. Notre héros n'a pas cessé de bâtir jusqu'à son dernier jour, des ponts, des enceintes de villes, des châteaux forts, des prieurés, des monastères, des églises ; il a mis la main à tout, et des ruines magnifiques en rendent encore témoignage. Ces ruines ne nous présentent pas seulement toute une série de monuments du XI[e] siècle à étudier, et ce serait déjà beaucoup pour cette époque encore mal jugée ; mais la plupart laissent voir des particularités qui témoignent des voyages du comte d'Anjou, de ses souvenirs, et de leur application intelligente. Les constructions de Foulques ont dû certainement faire faire un grand pas à son époque.

Qu'on en juge par cette pyramide qualifiée de *merveilleuse,* qu'il fit élever dans le cloître de l'abbaye de Beaulieu. Il n'en reste rien; mais Belleforest, André Duchesne, du Buisson (*a*) et D. Galand, moine de Beaulieu

(*a*) M. S. n° 2694 de la bibl. Mazarine.

nous en ont laissé des descriptions si précises, qu'on la croirait voir. Elle était conique, creuse, et couverte d'écailles saillantes. Elle était portée sur huit colonnes reliées par des arcs plein-cintre, et couvrait une vasque d'où s'élançait un et d'eau.

Certes, on ne saurait méconnaître le caractère byzantin d'un tel monument, qui s'élevait sur notre sol dans les dix premières années du XIe siècle. Et quelle influence ne répand-il pas autour de lui ! Après tant de ruines faites par le temps et la main des hommes, on en retrouve partout la trace positive dans la vallée de l'Indre depuis les clochers et les dubes autrefois coniques de l'ancienne collégiale de Loches, jusques aux clochers de l'abbaye de Déols et de St-Denis de Jouhet, tous deux également coniques ; depuis le clocher de l'abbaye de Cormery et celui de Beaulieu, qui nous montrent es premières dérivations polygonales de ce type, jusqu'aux clochers qui confinent le Limousin et l'Auvergne. Est-il bien certain même que l'influence du monument élevé par Foulques, ne se soit pas fait sentir dans le couronnement pyramidal du magnifique clocher de la Trinité

de Vendôme et du vieux clocher de la cathédrale de Chartres ?

Dans tous les cas, cette pyramide conique couvrant une fontaine, ne resta pas sans imitateurs. Les moines de St-Aubin d'Angers en firent élever une semblable, quoique plus restreinte dans ses proportions et moins ornementée, dans le cloître de leur abbaye. Du Buisson l'y voyait encore en 1635.

On comprend quel intérêt immense pouvaient présenter ces études, réchauffées sans cesse par le nom les gestes, et les éclairs de génie de notre héros.

Et que ne nous eussent pas dit aussi ces vieilles forteresses tout empreintes du génie normand, et se pliant cependant avec une souplesse infinie sous la main de leur habile constructeur, à toutes les modifications commandées par ses hautes vues stratégiques !

Mais pour tout cela il eut fallu le calme d'une histoire où tout est d'avance à sa place, où chaque fait est acquis sans conteste ; d'une histoire où la narration peut couler comme un flot, caressant les rives qui l'entourent et se laissant bercer par le souffle de toutes les poésies. Telle n'était pas la nôtre. Tout y est bataille, non-seule-

ment chez notre héros, mais aussi dans les dates et dans les faits. Un autre livre recevra, nous l'espérons, les confidences gardées cette fois pour nous, et sera comme un dédommagement de la réserve que nous avons dû nous imposer.

Il ne nous reste plus à parler que des accessoires de notre livre, des cartes, des plans et des reproductions photoglytiques, accessoires importants, toutefois, qui complètent le texte, l'expliquent, ou disent ce qu'il ne pourrait jamais dire.

Notre grande carte d'abord.

On ne se méprendra pas, nous l'espérons, sur ce qu'elle est. Nous n'avons pas voulu en faire une carte du XIe siècle, dans le sens rigoureux du mot. Une semblable carte aurait eu besoin d'un livre à elle seule, pour la commenter et l'expliquer. Non ! Notre carte est une carte toute moderne, où chacun, par conséquent, peut se reconnaître sans effort, et suivre comme sur le terrain, le réseau des vieilles voies et des vieux chemins que nous avons relevés, ou celui des routes de poste existant au dernier siècle, avant la construction des routes nouvelles. C'est une carte routière du passé.

Par là, elle est du XIe siècle. Elle l'est aussi par les limites des comtés, limites très-approximatives cependant, nous devons le dire, car il est à peu près impossible de déterminer avec précision, croyons-nous, les territoires féodaux de cette époque. Les forêts principales mentionnées par notre texte, telles que la forêt de Brêchenay, celle de Canevose et celle qui s'étendait parallèlement à la Loire, au midi de Bourgueil, y sont tracées aussi, telles qu'on peut les supposer au XIe siècle. Pour tout le reste, rien ne distingue notre carte d'une carte moderne, et nous n'avons guère tenu, à vrai dire, qu'il en fut autrement; car chacun ainsi la suivra avec plus de facilité. Ce système, d'ailleurs, nous a permis d'ajouter au réseau de nos vieux chemins, le tracé des routes de poste qui existaient avant les grandes ordonnances de 1720 et 1776 sur les routes modernes. Il nous a permis aussi d'indiquer les gîtes d'étapes. Ces renseignements, inutiles pour notre sujet, nous ont paru bons pour que chacun pût se rendre compte plus exactement et par soi-même, de l'ancien état des choses.

Toutes ces indications précieuses, et rares aujourd'hui, ont été relevées sur deux grandes cartes, les meilleures

du siècle dernier, pour la généralité de Tours ; l'une, la carte de Jaillot, de 1711 ; l'autre, la carte de Delisle, de 1719.

C'est la première de ces cartes qui nous a servi de type pour la nôtre. Une circonstance particulière avait déterminé ce choix. L'exemplaire de la carte de Jaillot, qui existe aux archives d'Indre-et-Loire, a servi aux ingénieurs des Ponts et chaussées de la généralité, pour l'étude des nouvelles routes de 1740 à 1789. Ces routes y sont, en effet, toutes tracées à la main avec les signes indicatifs de leur classement. Toutefois, notre choix eût pu être meilleur, car nous avons eu beaucoup à rectifier, en nous contrôlant avec les cartes d'État-major et celles faites sur les plans cadastraux.

Quant aux vieilles voies et aux vieux chemins dont nous donnons le réseau, il va sans dire que ce n'est là qu'un tracé approximatif. L'échelle restreinte de notre carte ne noûs permettait pas autre chose. Aussi avons-nous, autant que possible, jalonné leur direction, en marquant la position des lieux principaux qu'elles traversent. Et c'est à dessein que nous parlons au présent ; car tous ces tracés existent encore. Sauf quelques interruptions

exceptionnelles dont la date est peu éloignée, nous les avons tous reconnus et choisis quelquefois entre plusieurs autres. Qui voudra nous contrôler ou donner suite à notre travail, le pourra donc aisément.

Nous n'avons rien à dire de nos petites cartes ou de nos plans. Ils s'expliquent d'eux-mêmes

Restent nos photoglypties.

On sait que le principe de ces reproductions d'après nature, est un cliché photographique. Comment, avec ce cliché, on tire sur une gélatine préparée une épreuve destinée à faire au moyen d'une pression considérable, un cliché de plomb ; comment avec ce cliché de plomb, mécanniquement, et sans plus avoir besoin du soleil, ont obtient autant d'images que l'on veut : nous n'avons pas à le dire ici. Nous n'insisterons que sur un point, l'inaltérabilité complète des dessins ; car c'est là ce qui nous a déterminé à choisir ce mode de reproduction, vers lequel nous penchions déjà de préférence à la gravure où la main de l'artiste met toujours trop du sien, pour qu'une discussion archéologique puisse être sérieusement suivie.

Devant nos photoglypties comme devant des photo-

graphies, on est donc en présence de la nature ; on peut se rendre raison des objets et les discuter en toute connaissance de cause. Qui ne voit la pierre de l'inscription de Pontlevoy (a) en voyant notre reproduction ? Sur le fragment de colonnette et de chapiteau n° 1 de notre planche IX, qui ne constate et ne compte avec nous les couches de badigeon, lorsque nous disons que ce fragment en est couvert ? Ne laisse-t-il pas voir aussi, de même que le fragment de gauche du n°2, l'empreinte de l'instrument qui l'a détruit ?

Mais c'est surtout la tête de Foulques-Nerra qu'il est curieux de pouvoir étudier dans tous ses détails. Si parfaite, si exacte que fut une gravure, elle ne pourrait jamais valoir au double point de vue anatomique et anthropologique, cette reproduction sur nature, à laquelle il manque seulement une chose, d'être complétée par un profil qu'on n'a pas eu l'idée de prendre.

(a) Nous avons omis de donner sur notre planche les proportions de ce petit monument. Les voici : hauteur, 0^m 14 ; largeur, 0^m 22; épaisseur, 0^m 09. Hauteur des plus grandes lettres, 18 millimètres; des plus petites, 8 millimètres.

Du reste, les preuves de la photoglyptie sont faites. Sans parler de la maison Goupil de Paris, qui depuis longtemps publie par ce procédé des choses magnifiques dont le dernier mot n'est pas dit, l'atelier de M. Blaise qui a fait nos planches, ne vient-il pas de produire un album in-f° de l'exposition rétrospective de Tours, album qui est une merveille d'un bout à l'autre et qui, malgré son prix élevé va devenir rare lorsqu'à peine il sera tiré ?

Peut-être pour terminer cette revue, devrions-nous dire un mot des nombreux et précieux manuscrits qui sont passés entre nos mains. Mais à l'excepion de trois ou quatre, ils figurent dans des dépôts publics. Nous y renvoyons donc, sur les indications que nous en avons rigoureusement données, ceux de nos lectenrs qui les voudraient connaître.

Quant aux manuscrits qui appartiennent à des particuliers, nous citerons seulement la copie moderne du cartulaire de Bourgueil, faite pour l'abbaye, au siècle dernier, et possédée par M. Goupil de Bouillé. Nous y avons collationné les chartes de Bourgueil, qui devaient nous servir.

graphies, on est donc en présence de la nature ; on peut se rendre raison des objets et les discuter en toute connaissance de cause. Qui ne voit la pierre de l'inscription de Pontlevoy (a) en voyant notre reproduction ? Sur le fragment de colonnette et de chapiteau n° 1 de notre planche IX, qui ne constate et ne compte avec nous les couches de badigeon, lorsque nous disons que ce fragment en est couvert ? Ne laisse-t-il pas voir aussi, de même que le fragment de gauche du n°2, l'empreinte de l'instrument qui l'a détruit ?

Mais c'est surtout la tête de Foulques-Nerra qu'il est curieux de pouvoir étudier dans tous ses détails. Si parfaite, si exacte que fut une gravure, elle ne pourrait jamais valoir au double point de vue anatomique et anthropologique, cette reproduction sur nature, à laquelle il manque seulement une chose, d'être complétée par un profil qu'on n'a pas eu l'idée de prendre.

(a) Nous avons omis de donner sur notre planche les proportions de ce petit monument. Les voici : hauteur, 0m 14 ; largeur, 0m 22; épaisseur, 0m 09. Hauteur des plus grandes lettres, 18 millimètres; des plus petites, 8 millimètres.

Du reste, les preuves de la photoglyptie sont faites. Sans parler de la maison Goupil de Paris, qui depuis longtemps publie par ce procédé des choses magnifiques dont le dernier mot n'est pas dit, l'atelier de M. Blaise qui a fait nos planches, ne vient-il pas de produire un album in-f° de l'exposition rétrospective de Tours, album qui est une merveille d'un bout à l'autre et qui, malgré son prix élevé va devenir rare lorsqu'à peine il sera tiré ?

Peut-être pour terminer cette revue, devrions-nous dire un mot des nombreux et précieux manuscrits qui sont passés entre nos mains. Mais à l'exception de trois ou quatre, ils figurent dans des dépôts publics. Nous y renvoyons donc, sur les indications que nous en avons rigoureusement données, ceux de nos lecteurs qui les voudraient connaître.

Quant aux manuscrits qui appartiennent à des particuliers, nous citerons seulement la copie moderne du cartulaire de Bourgueil, faite pour l'abbaye, au siècle dernier, et possédée par M. Goupil de Bouillé. Nous y avons collationné les chartes de Bourgueil, qui devaient nous servir.

Nous citerons aussi un manuscrit de D. Galand, moine de l'abbaye de Beaulieu, écrit en 1748, sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Beaulieu Lez Loches.* Sauf la liste des abbés qui a été publiée par M. Nobilleau, membre de la Société archéologique de Touraine, et quelques notes qui en ont été extraites pour les travaux du Congrès archéologique de Loches, en 1869, ce précieux manuscrit est entièrement inédit. Il est la propriété de M. Fleurus Olivier, qui a bien voulu nous autoriser à lui faire quelques emprunts, et à le citer dans notre livre, ce dont nous le prions d'agréer ici tous nos remercîments.

Que tous ceux qui nous ont indiqué ou communiqué des documents, que tous ceux qui nous ont aidé dans nos recherches, et surtout dans nos recherches des vieilles voies, — et ceux-là sont nombreux, — veuillent bien agréer aussi toute notre gratitude.

N'oublions pas enfin de rendre à César ce qui est à César. Nous avons cité en son lieu une remarquable notice sur Thibault le Tricheur et Eudes de Blois, la présentant comme anonyme, et attribuée à M. Léon Aubineau, alors archiviste du département d'Indre-et-Loire. Cette notice, publiée dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine, n'est point signée, il est vrai ; mais les procès-verbaux de la Société nomment M. Léon Aubineau comme son auteur. Il n'y a donc pas seulement simple attribution, il y a certitude, et nous devions le dire ici.

Et maintenant pour clore cette préface déjà longue, et pourtant bien incomplète, reportant une dernière fois nos regards sur l'ensemble de cette curieuse époque objet de nos études, disons qu'elle présente au point de vue des principes civilisateurs, beaucoup plus qu'on ne l'a dit, beaucoup plus qu'on ne le croit peut-être.

On s'est toujours trop pressé de juger les hommes et les choses de ce temps, sur quelques faits étranges, bizarres ou révoltants que les chroniques nous ont transmis et dont le moindre défaut est de nous apparaître isolés, seuls quelquefois au milieu du silence d'un siècle. Autour de chacun de ces faits, il y avait autre chose qu'on ne nous a point dit, que nous ne voyons pas tout d'abord ; mais qui a dû nécessairement exister. Car une société, une réunion d'hommes, si l'on veut,

quelle qu'elle ait été, si barbare qu'on la suppose, si dominée par les abus de la force, n'a pu vivre, et surtout parvenir au degré le plus avancé du progrès intellectuel et social, avec ces faits brutaux pour unique point de départ.

Chez le simple serf attaché à la glèbe, chez l'homme libre destiné à reconstituer bientôt cette classe moyenne détruite par le municipe romain, chez le seigneur inférieur et chez le suzerain, tous illuminés des lumières du christianisme, battaient des cœurs, brillaient des intelligences, se manifestaient des volontés ou des tendances diverses qu'il faut recherchersoigneusement, patiemment dans les monuments contemporains, restituer peut-être, quelquefois, à l'aide d'iugénieux raprochements ou de prudentes déductions, mais qu'on est sûr de découvrir dès qu'on s'isole des partis pris.

Il y a de tout, a-t-on dit dans cette époque, et cela est vrai, puisque sans mentir absolument à la vérité, on a pu la présenter sous des jours diamétralement opposés.

Qu'on ne s'y trompe pourtant pas. Dans la vie d'une époque, comme dans le tableau de la nature, le blanc

et le noir n'existentqu'à la condition de tons intermédiaires et de dégradations infinies. Il faut se défier des trop grands écarts dans les appréciations philosophiques de l'histoire, et rechercher cette moyenne des choses, qui est le fonctionnement normal de la vie, dans tous les temps, dans tous les lieux, chez tous les êtres, et plus encore chez l'homme, malgré les tempêtes morales qui ébranlent parfois les sphères dans lesquelles il se meut.

Certainement, la vie de notre héros nous donnait matière à développer cette thèse. Malheureusement, les mêmes causes qui nous interdisaient de rester dans les termes d'une simple narration, rendaient cette étude bien difficile à suivre. Nous n'avons pas osé l'entreprendre. Si quelqu'un de nos lecteurs le regrette, nous le prions d'excuser cette défiance de nos forces. A tous, elle dira combien nous avons besoin d'indulgence, et la demandera pour notre œuvre.

HISTOIRE

DE FOULQUES-NERRA

COMTE D'ANJOU

HISTOIRE DE FOULQUES-NERRA

CHAPITRE I.

Ancêtres de Foulques-Nerra.

Foulques, troisième du nom, qui va faire le sujet de ce livre, descendait d'Ingelger, premier comte héréditaire d'Anjou, sous Charles le Chauve (*a*) (nº 1).

Ingelger avait eu pour père, Tertulle, fils lui-même de Torquat, simple forestier d'Anjou, titre qui donnait alors peu d'éclat. Mais Tertulle s'était élevé par d'intelligents et valeureux services auprès du roi, et Charles le Chauve, en lui faisant épouser Pétronille, fille du duc de Bourgogne, lui avait donné un bénéfice dans le château de Landon et quelques terres dans le Gatinais et ailleurs (*b*).

(*a*) *Fragment d'Histoire Angevine*, de Foulques le Réchin, Spicilége, t. X, p. 392.

(*b*) *Gestes des comtes d'Anjou,* Spicilége, t. X, p. 410.

Ingelger nous apparaît dans les récits des vieux chroniqueurs, comme un chevalier beau, généreux, éloquent et enjoué ; d'autres le qualifient de très-vaillant (*a*). Tous lui prêtent, dès l'âge de la puberté, des exploits que ne désavouerait pas un guerrier vieilli dans les batailles. Ce n'est pas sans émotion surtout qu'on assiste avec eux au combat qu'Ingelger soutint, victorieusement, à 17 ans, contre un puissant seigneur, batailleur éprouvé, pour défendre l'honneur de la comtesse de Gâtinais, sa marraine, qui l'avait tendrement élevé quand il n'avait plus ses parents, et que les chroniqueurs nomment sa mère spirituelle, *mater spiritualis* (*b*).

Peut-être un peu de merveilleux s'est-il glissé dans ces gestes hardis, exaltés par l'enthousiasme chevaleresque de nos pères. Mais Ingelger fut certainement, par sa prudence autant que par sa valeur, un des guerriers les plus remarquables du IXe siècle. Nous le voyons, presque en même temps, figurer dans le Conseil que Charles le Chauve, sur le point de passer en Italie pour combattre les Sarrasins, avait formé près de son fils Louis le Bègue, et nommé comte héréditaire d'Anjou, de Deçà-Maine (*a*), avec la mission de

(*a*) *Grandes chroniques de Touraine*, Amplissima collectio de D. Martène, t. IV, col. 970.—*Hist. des comtes d'Anjou*, de Th. Pactius, dans les *Chr. d'Anjou*, de Marchegay et Salmon, p. 319.

(*b*) *Ibid.*

repousser le flot des invasions normandes. Peu de temps après, en récompense de ses importants services et de ses vaillants exploits, le roi de France le nomme sénéchal de Touraine et vicomte d'Orléans. Puis, les évêques de Tours et d'Angers (*b*) lui donnent en mariage la belle Alinde, leur nièce commune, avec tout ce qu'ils possèdent dans la Touraine, et Ingelger, déjà maître du Gâtinais, dont sa marraine lui avait fait don par reconnaissance, se trouve investi des châteaux de Buzançais, de Châtillon-sur-Indre et d'Amboise (*c*).

A quelque temps de là, nous voyons ce même Ingelger rassembler à la prière des habitants de Tours, une armée d'Angevins, pour aller contraindre les habitants d'Auxerre de rendre le corps du bienheureux saint Martin, mis en dépôt dans leur cathédrale au plus

(*a*) L'Anjou se divisait en deux comtés : celui de *Deça-Maine*, situé sur la rive gauche de cette rivière, et dont la ville d'Angers était la capitale, et celui d'*Outre-Maine*, sur la rive droite, avec Séronnes pour chef-lieu. A l'époque où nous sommes, ce dernier comté était entre les mains d'Eudes, fils et successeur de Robert le Fort, qui le donna, en 896, à Foulques le Roux, fils d'Ingelger. Les deux comtés, dès lors, ne cessèrent plus d'être unis.

(*b*) Les chroniques disent *d'Orléans* et non *d'Angers*, mais c'est une erreur reconnue. (Voir un art. d'André Salmon, *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, année 1857.)

(*c*) *Gestes des comtes d'Anjou*, dans le Spicilége de d'Achery, t. X, p. 417. — *Histoire de l'Église de Tours*, par Maan, p. 68.

terrible moment des invasions normandes (n° 2). Les Auxerrois refusaient de restituer les reliques du saint, et les Tourangeaux s'étaient vainement adressés au roi de France pour obtenir justice. Ingelger se présente devant Auxerre, qui n'ose pas résister à ses armes. Le corps de saint Martin est ramené à Tours par le comte lui-même et l'évêque d'Auxerre, qui en chargent leurs épaules. L'armée suit avec le clergé, dans un enthousiasme impossible à décrire, et les précieuses reliques sont enfin replacées dans leur ancien tombeau. En reconnaissance, les chanoines de Saint-Martin donnent à Ingelger et à ses successeurs, à perpétuité, une prébende dans leur église dont ils le nomment trésorier (*a*). A cette époque de foi où les choses de Dieu, et particulièrement la conquête des saintes reliques ne laissaient jamais les populations indifférentes, la pieuse action d'Ingelger ajouta un nouveau lustre à son nom. Dès lors étaient fondées, et par l'importance des possessions féodales, et par le prestige de la renommée, les destinées de la maison d'Anjou.

Les successeurs d'Ingelger, Foulques le Roux (888), Foulques le Bon (938) et Geoffroy-Grisegonelle (958), n'avaient point dégénéré de la grandeur de leur aïeul. Geoffroy-Grisegonelle, surtout, avait

(*a*) *Traité de la Reversion des reliques de saint Martin* dans la *bibliothèque de Cluny,* de du Chesne, col. 120 à 124. — *Gestes des comtes d'Anjou,* Spicilége, t. X, p. 430 et 431.

montré une bravoure à toute épreuve, et les chroniqueurs racontent avec orgueil la victoire qu'il remporta, en combat singulier, sous les murs de Paris, contre un géant normand qui, chaque jour, insultait et défiait la garnison de la capitale (*a*).

Quant à Foulques-Nerra, il surpassa tous ses ancêtres par l'éclat de sa valeur guerrière et le succès de ses armes. C'est toute une épopée que son histoire; mais une épopée écrite avec le fer et le feu, une épopée qui reflète à chaque page les mœurs farouches des hauts barons du moyen âge. Rien n'y est omis : ni les entreprises hardies, audacieuses; ni les injustices, les violences, les cruautés; ni les actes d'une pénitence sincère et publique, accompagnés de grandes fondations pieuses.

On a peine à comprendre que, dans ce temps où les ressources de tout genre étaient si bornées, un seul homme ait pu tant faire, et l'on reste stupéfait devant cette activité dévorante, devant cette indomptable énergie, qui comptait pour rien les difficultés, les fatigues et les distances. Il y a là quelque chose qui semble dépasser les forces humaines. On se représenterait volontiers Foulques-Nerra plus grand que nature et dominant par sa stature colossale les guerriers qui l'entouraient, comme il les dominait par son incontestable supériorité morale.

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou,* Spicilége, t. X, p. 444.

CHAPITRE II.

—

Foulques-Nerra, fils de Geoffroy-Grisegonelle. — Quelle dût être sa mère. — Ses frères et sœurs germains et consanguins. — Foulques prend possession du comté. — Topographie de la Touraine par rapport au Blaisois et à l'Anjou. — Situation respective du comte de Blois et du comte d'Anjou en Touraine. — Guerre inévitable entre ces deux seigneurs.

Foulques-Nerra était fils de Geoffroy-Grisegonelle, comte d'Anjou, que nous avons nommé plus haut. Deux anciennes épitaphes qu'on lisait autrefois : « En l'abbaye de Monseigneur Sainct-Aulbin d'Angiers, » au dire de Bourdigné (*a*), ne laissent aucun doute à cet égard. Nous avons, en outre, sur ce fait, le témoignage de Foulques le Réchin, successeur de Geoffroy-Martel au comté d'Anjou, qui désigne à plusieurs reprises Foulques-Nerra comme son aïeul et le fils de Geoffroy-Grisegonelle (*b*). C'est plus qu'il n'en faut

(*a*) *Chroniques d'Anjou* de Jean de Bourdigné, chanoine de St-Maurice d'Angers, édition gothique de 1529, feuillet LIX.

(*b*) *Fragment d'histoire Angevine* de Foulques le Réchin. Spicilége, t. X, p. 392 et 393.

avec les chroniques nombreuses écrites dans le même sens, pour réfuter les historiens qui ont donné pour père à Foulques-Nerra, Maurice, évidemment son frère consanguin, et dont l'existence comme comte d'Anjou, n'est pas soutenable, ainsi que nous le verrons bientôt.

Cependant, lorsque les Chroniques des xe et xie siècles nous ont conservé la date précise d'une foule de naissances obscures, par nous ne savons quel oubli assez inexplicable, elles ne nous disent rien ni de l'année, ni du lieu où naquit Foulques-Nerra. Nous ne voyons pas même quelle fut sa mère, et, en l'absence de tout document contemporain, nous en sommes réduits à dire, avec le savant auteur de *l'Art de vérifier les dates*, qu'outre Adélaïde de Vermandois, veuve de Lambert, comte de Châlons-sur-Saône, mort en 978, seule épouse qu'on donne à Geoffroy-Grisegonelle, ce comte dut en avoir incontestablement une première, du même nom sans doute d'Adélaïde, ce qui expliquerait l'erreur (*a*). De ce premier mariage Geoffroy aurait eu Foulques, déjà formidable par les armes, en 992, époque où il aurait à peine atteint sa treizième année, s'il fût né d'Adélaïde de Vermandois ; Ermengarde, mariée en 970 à Conan le Tors, comte de Rennes, selon la *Chronique du Mont-Saint-Michel* (*b*), mariage qui eût

(*a*) *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 833.

(*b*) Dans la *Nova-Bibliotheca* de Labbe, t. I, p. 350.

lieu, par conséquent, avant même la viduité de la seconde Adélaïde; et enfin, Adèle, ou Blanche, mariée à Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

Les enfants qu'eut Geoffroy de sa seconde femme, furent: Maurice, qui ne pouvait avoir plus de huit à neuf ans lorsque son père mourut, en 987, ce qui rend impossible de sa part toute prise de possession du comté au préjudice de Foulques-Nerra, son aîné, homme déjà fait et déjà connu par sa valeur (n° 3), et, enfin, Gerberge, mariée à Guillaume II, comte d'Angoulême.

Ces premiers points bien établis, sans trop appuyer sur des discussions de dates ou de faits qui nous arrêteraient à chaque pas et rendraient toute narration impossible, nous allons commencer l'histoire de notre héros.

On sait fort peu de chose sur la jeunesse de Foulques. La chronique de Beaulieu nous dit seulement qu'il s'adonna aux exercices militaires, et qu'il fut ensuite envoyé à la cour des rois Lothaire et Louis V. Nous n'insisterons pas là-dessus.

C'est en 987, à la mort de son père, que Foulques le Noir (Nerra) (n° 4), prit possession du comté d'Anjou, de celui de Gâtinais et des châteaux dont Geoffroy-Grisegonelle avait hérité ou qu'il avait acquis par les armes, dans la Touraine et le Poitou. Ces terres étaient belles, les places qui les couvraient étaient fortes pour la plupart; mais Foulques était environné

d'ennemis puissants et ambitieux, qui avaient déjà profité de la vieillesse de Geoffroy pour entrer sur ses domaines, et qui comptaient bien profiter de l'inexpérience du nouveau comte pour le dépouiller.

A la tête de ces ennemis, et le plus redoutable d'entre eux, se montrait Eudes Ier, comte de Blois, de Chartres, et de Tours.

Les autres n'étaient guère que les vassaux du comte de Blois; mais ils avaient une valeur peu commune, ils brûlaient de s'agrandir et gardaient un dévouement sans bornes à leur seigneur et maître.

L'entrée en possession de Foulques ne lui promettait donc que des troubles, et l'enchevêtrement de quelques-uns de ses domaines avec ceux de ses ennemis, n'était pas fait pour les dissiper.

C'était du côté de la Touraine que l'orage devait se former.

Pour peu qu'on jette, en effet, les yeux sur une carte des anciennes provinces de France, on remarquera que la Touraine était resserrée dans la moitié de sa longueur, du nord au sud, entre l'Anjou, à l'ouest, et le Blaisois, à l'est. Un grand fleuve, la Loire, servait de route naturelle (*a*) entre les capitales de ces trois comtés, Blois, Tours et Angers (n° 5), situées dans le même bassin, et jointes aussi entre elles par d'anciennes voies romaines dirigées parallèlement au

(*a*) *Les rivières sont des chemins qui marchent*, a dit ingénieusement le grand Pascal.

fleuve, quoique presque toujours sur les hauteurs.

A ce grand fleuve de Loire qui coupait la Touraine de l'est à l'ouest en deux parties inégales, venaient se souder, au midi, comme de puissants rameaux, trois cours d'eau importants, le Cher, l'Indre et la Vienne, routes naturelles de trois grandes vallées débouchant, la première dans la vallée de la Loire, en face de Tours, les deux autres dans la direction de l'Anjou, celle de la Vienne, même, sur son extrême limite; et d'autres vallées plus petites, s'embranchant avec leurs cours d'eau moins puissants, sur ces trois grandes artères, achevaient de découper en plateaux élevés les terres qui les séparaient.

Sur cette topographie si particulièrement accentuée, courait aussi, soit dans la direction des vallées, soit à travers les plateaux, pour relier les vallées entre elles ou mettre en communication les points stratégiques importants, tout un réseau d'antiques voies romaines, consulaires ou vicinales, sur le tracé complet desquelles on peut n'être pas toujours parfaitement éclairé ; mais dont la direction générale ne laisse aucun doute (n° 6). C'étaient, outre la grande voie qui suivait sur la rive gauche, dans toute sa longueur, le cours de la Loire, la grande voie se dirigeant de Tours vers Poitiers ; celle qui, par Vançay, aujourd'hui St-Avertin, allait à Bléré, pour, de là, par diverses bifurcations, remonter le Cher, à l'est, vers Bourges, se diriger au nord vers la forêt d'Amboise, la couper, aller de là à Amboise, passer la Loire et courir sur

Vendôme ; ou bien, traversant les plateaux au midi, marcher vers Loches et Limoges, d'une part, et rejoindre la route de Poitiers de l'autre.

D'autres voies transversales unissaient les divers points de ces grandes lignes et complétaient, pour ainsi dire, les cases de cet échiquier stratégique sur lequel s'étaient déjà livrés bien des combats, et qui devait voir encore, dans le moyen âge, se dénouer plus d'un drame sanglant.

Telle était la partie sud de la Touraine, la plus étendue de beaucoup en surface, la plus populeuse, et celle qui possédait les villes les plus considérables. Quand à la partie du nord, elle était sillonnée d'un certain nombre de vallons étroits et peu profonds débouchant dans le bassin de la Loire, et se terminait, vers les marches du Vendômois, par un plateau que couvrait la vaste forêt de Gâtines et celle de Blémars. Cette dernière partie était, au point de vue militaire, beaucoup moins importante que la partie sud, et il était clair que, qui posséderait celle-ci, serait bientôt possesseur de celle-là.

Cependant, elle avait aussi son réseau de voies antiques, dont l'importance ne le cédait guère à la plupart des voies du sud. C'étaient d'abord, les deux voies qui se dirigeaient, parallèles à la Loire, vers Angers d'un côté, et Blois de l'autre. Elles se rencontraient en face de Tours, sur les hauteurs de St-Symphorien, avec la voie qui venait de Vendôme par

Monnaie (nº 7); dans tous les cas, avec celle qui aboutissait dans ce bourg, venant de Chartres, longeant la vallée de la Braye, passant à Sougé, traversant le Loir à Artins, et se dirigeant sur les Hermites et la Ferrière.

Cette jonction, sur les hauteurs de St-Symphorien, était l'équivalent de celle que nous avons signalée aux Ponts-de-Cé (voir nº 5), et elle avait le même but, le passage de la Loire sur un point unique, vis-à-vis une cité importante.

Plus à l'ouest, s'embranchait à Fondettes, sur la voie d'Angers, la voie qui, coupant à Vaas la vallée du Loir, se dirigeait sur le Mans ; et à l'est, passait la voie que nous avons déjà signalée, d'Amboise à Vendôme.

Ajoutons qu'une voie vicinale transversale partant de Blois, passant dans les environs de Morand, de Châteaurenault et de Semblançay, pour de là, gagner Angers, probablement par Noyant, Beaugé et Seiches, ou, peut-être, par Noyant et Beaufort, devait nécessairement exister sur cette partie de la Touraine, ainsi que nous le prouveront les passages continuels de Foulques-Nerra et la position de ses forteresses.

Or, voici quelle était la situation respective du comte d'Anjou et du comte de Blois par rapport à la Touraine qui les séparait, et dont nous avons essayé de décrire la topographie.

Non loin des marches blaisoises, sur les bords de la Loire, à l'entrée d'un vallon arrosé par l'Amasse et

qui pénétrait dans le cœur même du comté de Blois, le comte d'Anjou possédait Amboise. Cette possession était entrée dans sa famille, on se le rappelle, par le mariage d'Ingelger avec la belle Alinde, nièce des évêques de Tours et d'Angers. Ce n'était alors qu'une ville démantelée avec un antique château ruiné, sur la colline. Les Normands l'avaient entièrement saccagée et avaient détruit le pont qu'elle possédait sur la Loire. Mais les *Gestes des comtes d'Anjou* qui nous l'apprennent, nous disent aussi qu'en reconnaissant Ingelger pour le nouveau seigneur d'Amboise, Louis le Bègue qui l'aimait beaucoup, fit rétablir le château et le fortifia (*a*). Maître de cette importante position, les comtes d'Anjou avaient donc un pied dans la Touraine, menaçaient le Blaisois et commandaient la navigation de la Loire, en même temps qu'ils pouvaient inquiéter les routes de terre, entre Blois et Tours.

Cette situation était des plus gênantes pour les comtes de Blois et de Touraine. Elle les menaçait sans cesse, et ils avaient d'autant plus sujet de s'en préoccuper, que les comtes d'Anjou possédaient aussi d'autres positions militaires sur leurs terres. L'importante place de Loches qui commandait la vallée de l'Indre était à eux, soit qu'elle leur vint d'Ingelger à qui le *Traité de la Reversion de St-Martin* (*b*), l'at-

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 417. Il n'est pas dit qu'il fit rétablir le pont qui fut, paraît-il, remplacé par un gué.
(*b*) Dans la *Bibliothèque de Cluny*, de du Chesne, col. 120.

tribue déjà, en même temps qu'Amboise, soit, ce qui est plus probable, qu'elle fut entrée seulement dans leur maison en même temps que deux places moins importantes, Villantrois sur le Modon et la Haie sur la Creuse, par le mariage de Foulques le Roux avec Roscille, fille de Garnier, auquel quelques historiens attribuent le titre de comte de Tours ; mais que les *Gestes* désignent seulement comme un personnage considérable (*a*).

En dehors de la Touraine, les comtes d'Anjou possédaient aussi d'autres positions fortifiées qui pouvaient appuyer leurs opérations et leur servir au besoin de place de refuge : c'était dans la haute vallée de l'Indre, Buzançais et Châtillon (nᵉ 8), qui avaient été donnés en dot nous l'avons vu, à l'épouse d'Ingelger ; et, sur les bords d'un des affluents du Cher, Villantrois que nous venons de nommer. C'était aussi dans une autre direction Loudun, que Geoffroy-Grisegonelle avait enlevé par les armes avec quelques autres châteaux, à Guillaume, comte de Poitiers (*b*). Cette dernière position qui surveillait les petites vallées du Poitou, ouvertes du côté des Marches an-

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, dans le Spicilége, t. X, p. 433. — *Grandes chroniques de Touraine*, ampliss. collectio. de Martène, t. V, col. 976, A B. — Garnier donna seulement Loches à Foulques le Roux qui acquit les deux autres par des moyens injustes (*non bona ratione*) disent les *Gestes*.

(*b*) *Fragment d'histoire Angevine* de Foulques le Réchin, dans le Spicilége, t. X, p. 393.

gevines, permettait d'entreprendre sur Montsoreau et une partie de la vallée de la Vienne, gardée plus haut par la vallée de la Creuse, où se trouvait la Haie, forteresse déjà nommée (nᵉ 9).

De leur côté, les comtes de Blois possédaient sur la limite de l'Anjou, au sud-est d'Angers, et longeant la rive gauche de la Loire et de la Vienne, un territoire dont la topographie se rattachait étroitement à celle de l'Anjou, et, sur ce territoire, une place considérable, la ville de Saumur, avec son château bien situé et bien fortifié. Comment avaient-ils acquis cette position avancée ? L'histoire ne le dit pas. Tout ce que nous voyons, c'est que celui qui fut à la fois gendre de Robert le Fort et père de Thibault le Tricheur, premier comte héréditaire de Blois, Thiebaut ou Thibault, possédait déjà la ville de Saumur à sa mort, vers 977. Ce personnage, normand de naissance, au dire de Guillaume de Jumiége, et frère du fameux duc Rollon, selon quelques historiens, avait dû s'en emparer par la force ou par la ruse, mais plus probablement par la ruse, son arme de prédilection. Après avoir fait beaucoup de ravages en France, il s'était fait donner, en effet, le comté de Tours par les rois Louis et Carloman, en traitant avec eux (*a*), et, plus tard, il avait trouvé moyen d'acheter Chartres et son territoire, du fameux Hasting, en lui persua-

(*a*) *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 611.

dant que la fuite seule pouvait le soustraire au poignard des assassins acharnés à sa poursuite (*a*).

Quoi qu'il en soit, Saumur appartenait aux comtes de Blois, et cette position militaire commandait la navigation de la Loire et l'une des routes de terre entre Tours et Angers, comme Amboise entre Blois et Tours. Elle était, en outre, une menace constante vis-à-vis de l'Anjou, et une menace d'autant plus sérieuse que toutes les forces de la Touraine et du Blaisois pouvaient aisément s'y porter, et y appuyer leur mouvement d'invasion, si Amboise et Loches étaient enlevées.

On le voit, un pareil état de choses créait la guerre et ne pouvait faire espérer de paix au nouveau comte d'Anjou, qu'au prix d'une défaite. Cette défaite, ses puissants ennemis croyaient avoir quelque sujet de l'espérer. Mais Foulques Nerra n'était pas un homme ordinaire. S'il n'avait pas le regard de l'aigle, il avait du moins le coup-d'œil perçant du faucon, cet oiseau de proie dont le nom rappelait le sien (nº 10), et il avait compris à la fois, les périls et les ressources de sa situation. Il y avait d'ailleurs l'étoffe d'un stratégiste habile, autant que d'un batailleur indomptable, dans ce seigneur farouche que

(*a*) *Chronique d'Albérie des Trois-Fontaines*, dans D. Bousquet, t. IX, p. 63, an. 98?.

les chroniques nous montrent jurant sans cesse *par les âmes de Dieu* (*a*), et le comte de Blois en devait faire bientôt l'expérience.

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicil, t. X, 452. — *Hist. des comtes d'Anjou*, de Thomas Pactius, p. 326. — *Gestes des seigneurs d'Amboise*, Spicilége, t. X, p. 538.

CHAPITRE III.

—

Amboise convoitée par le comte de Blois. — Il l'attaque. — Foulques vient la secourir. — Marche de Foulques sur le Dunois. — Bataille de Châteaudun. — Foulques reparaît devant Amboise et détruit les forteresses de ses ennemis.

C'était Amboise qui obsédait surtout le comte de Blois; ce fut cette position dont il résolut d'abord de se rendre maître. Landry de Dunois, son fidèle, et l'un des ennemis les plus ardents des comtes d'Anjou, dont il avait été le vassal, possédait dans Amboise même, s'il en fallait croire certaines chroniques, mais plutôt sur le territoire dépendant de la ville, au midi et assez près de son enceinte, *une maison très-bien fortifiée* qu'il avait reçue avec d'autres terres de la libéralité de Geoffroy-Grisegonelle (*a*). C'était sans doute une de ces villas que les Francs avaient bâties à l'exemple des Gallos-Romains, et dont les murs renforcés à l'époque des invasions normandes, pouvaient, jusqu'à un certain point, supporter un siége.

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 451.

Quoi qu'il en soit de cette retraite, Landry, après avoir trahi son maître, n'avait cessé de se porter sur les terres de Geoffroy pendant les dernières années de la vie de ce comte. Il avait même inquiété Loches et ses environs.

Deux fidèles du comte d'Anjou, deux frères également braves et dévoués, Archambauld de Buzançais et Sulpice, trésorier de Saint-Martin, de Tours, s'étaient toujours opposés à ses entreprises et l'avaient souvent fait repentir de son audace. Archambault était gouverneur du château d'Amboise, et son frère et lui possédaient dans la ville un fief important, une *Maison de bois*, forte et élevée (*a*), (nᵉ 11).

Mais à l'époque où nous sommes, Archambauld venait de mourir, et Sulpice ne suffisait plus à contenir Landry. Le moment semblait favorable aux ennemis de Foulques, pour entreprendre contre lui et le chasser peut-être de la Touraine.

Devant Amboise se réunirent donc les troupes du comte de Blois. Il les commandait en personne, et autour de lui se montraient Landry de Dunois, le félon que nous connaissons déjà, Gelduin de Saumur, vassal d'Eudes, le plus terrible ennemi des comtes d'Anjou, dont nous aurons occasion de parler bientôt, et nombre d'autres seigneurs puis-

(*a*) *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, Spicilége, t. X, p. 544. — *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 451.

sants. S'emparer d'Amboise et des terres qui en dépendaient, se porter ensuite sur Loches et prendre cette ville avec son château, tel était, paraît-il, le plan du comte de Blois.

Le trésorier Sulpice avait fait prévenir Foulques-Nerra du danger de sa position. Foulques réunit à la hâte tout ce qu'il peut appeler de chevaliers et d'hommes d'armes. Il arrive devant Amboise ; mais, soit que Sulpice ait obtenu un avantage sur l'ennemi après une résistance héroïque, soit que celui-ci en apprenant la marche du comte d'Anjou, ait crû devoir changer ses plans, Foulques ne trouve plus personne avec qui se mesurer. Furieux, il se porte sur Blois, par un mouvement rapide, ravageant sur son passage les terres de ses ennemis, et de là, sans s'arrêter, traversant la forêt longue (*Sylva longa*) qui servait de marche au Blaisois, au Dunois et à l'Orléanais, tenant peu de compte de la forteresse de Marchenoir que Thibault le Tricheur avait bâtie sur la lisière occidentale de cette forêt pour en défendre le passage, il se jette sur la partie découverte du plateau de la Beauce, la traverse et paraît devant Châteaudun (*a*).

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicil., t. X, p. 452 —*Histoire des comtes d'Anjou*, de Th. Pactius, dans les *Ch.* d'Anjou de Marchegay et Salmon, p. 326. — Telle qu'elle est décrite par les chroniques, cette opération militaire présente des lacunes évidentes. Nous avons essayé de compléter les faits en nous rendant raison de la marche de Foulques-Nerra.

Pourquoi cette marche sur la capitale du Dunois? Les chroniques ne nous le disent pas et ne le laissent pas comprendre davantage. Suivant la logique des choses militaires, on est forcé d'admettre que l'armée du comte de Blois avait battu en retraite dans cette direction pour se rallier derrière les murailles d'une ville alors très-fortifiée, et que Foulques la poursuivait. Mais pourquoi cette retraite elle-même, lorsque nous ne voyons pas trace d'un combat sérieux qui ait pu la motiver? C'est peut-être le sentiment de cette singulière situation qui a porté quelques écrivains modernes, avec le savant auteur de *l'Art de vérifier les dates*, à admettre qu'Eudes avait d'abord été battu devant Amboise. Il n'y a là rien d'impossible, quoique les chroniques ne le disent pas. Toutefois, Blois était plus à portée pour recevoir les débris de l'armée vaincue, et ses défenses ne le cédaient pas à celles de Châteaudun. Il est donc probable qu'en entraînant Foulques-Nerra dans le Dunois, loin de ses forteresses et de ses ravitaillements, Eudes avait la pensée de l'y écraser à son aise et de trancher d'un coup toutes les difficultés.

Châteaudun est bâti à l'extrémité d'un plateau vaste et uni qui, vers le nord-ouest, dans la partie où se trouve la ville, domine la vallée du Loir. A peu près inattaquable du côté de la plaine, comme toutes les villes situées sur des hauteurs, c'était par le plateau seulement que Châteaudun pouvait être

assiégée. De fortes murailles la défendaient, avec un château puissant dont le donjon, dû certainement à Thibault-le Tricheur, subsiste encore, comme un curieux spécimen de l'architecture militaire du xe siècle. C'était là, derrière ces remparts, qu'Eudes attendait Foulques.

Dès que le comte d'Anjou parut avec son armée, les habitants de la ville, eux-mêmes, soutenus par les soldats du comte de Blois (*a*), se préparèrent à une défense énergique, et, après avoir mesuré du haut de leurs murailles le nombre des ennemis, on les vit s'élancer avec les troupes de leur seigneur. Dans une sortie vigoureuse, ils tombèrent comme la foudre sur les Angevins dont ils croyaient, sans doute, avoir facilement raison. Mais les troupes de Foulques-Nerra, repoussant l'attaque avec énergie, refoulent les assaillants dans la ville. Une nouvelle sortie, plus furieuse, ne produit pas plus d'effet, et, durant toute l'après-midi, les attaques se renouvellent sans cesse, et sans cesse elles sont repoussées. Déjà le jour baisse. Lassés de combattre, les Dunois et les Blaisois semblent décidés à ne plus quitter leurs

(*a*) Nous nous permettons de renchérir sur le texte des chroniques qui ne parlent absolument que des habitants de Châteaudun. Il est peu probable que Foulques se fut porté si loin d'Amboise, s'il n'avait été à la poursuite de ses ennemis. Les *Gestes des comtes d'Anjou*, eux-mêmes, en nous parlant de vingt chevaliers faits prisonniers par les Angevins, autorisent d'ailleurs ce que nous disons de cette opération militaire, si incomplétement décrite.

remparts. Les Angevins, de leur côté, songent à se retirer pour passer la nuit en sûreté. Ce mouvement de retraite est pris pour une fuite. Les troupes de la ville s'élancent pleines de confiance. Foulques s'en aperçoit, il est serré de près, sa marche va devenir impossible. Il fait alors volte-face, et plaçant ses fidèles Ambasiens en tête, par un mouvement rapide il reprend une vigoureuse offensive. Les Dunois et les Blaisois, surpris par ce retour inattendu, sont saisis de frayeur et songent à la fuite. Les troupes de Foulques les poursuivent en désordre et les rejettent si vivement sous les murs de la ville, que quelques-uns, à peine, peuvent retrouver les portes. Presque tout est passé par le glaive ou fait prisonnier; vingt chevaliers restent entre les mains du vainqueur (*a*), ne 12).

Foulques-Nerra passa la nuit sur le champ de bataille jonché de morts. Ne voulant pas donner à son ennemi le temps de se reconnaître après un pareil désastre, trois jours après, il reparaissait devant Amboise, attaquait la maison fortifiée de Landry et la serrait de si près, que ceux qui la défendaient, craignant sa vengeance s'ils étaient pris les armes à la main, et n'espérant pas de secours de leur seigneur, se rendirent sous la seule condition de la vie. Foulques prit possession de la forteresse de

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spic., t. X, p. 452 et 453.

Landry ; mais ce fut pour la détruire de fond en comble et en arracher même les fondements (a).

Tels furent les premiers faits d'armes par lesquels Foulques-Nerra révéla du même coup son audace, sa prodigieuse activité et son intelligence des choses de la guerre (nᵉ 13). Eudes dut se trouver surpris d'avoir à compter avec un tel homme. Aussi resta-t-il quelque temps sans rien entreprendre sur le comte d'Anjou.

Mais Foulques sentait fort bien que l'antagonisme naturel existant entre les comtes de Blois et lui, ramènerait souvent de pareilles luttes. Il fallait que l'une des deux puissances engloutit l'autre; et les comtes de Blois étaient de beaucoup les plus forts. A défaut d'une ambition que tout peut faire supposer, la nécessité de se conserver prescrivait donc à Foulques-Nerra, des mesures intelligentes et promptes. Pour assurer ses possessions en Touraine, il ne vit d'autre moyen que de conquérir la Touraine tout entière, et pour y réussir, il résolut de s'emparer successivement des points stratégiques les plus importants, et d'y bâtir de fort châteaux, capables de favoriser ses approches, autant que de soutenir, au besoin, l'attaque de la ville de Tours elle-même. Ce plan bien arrêté, Foulques ne songea

(a) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 453.

plus qu'a la mettre à exécution par tous les moyens. Nous verrons bientôt comment, sur ces entrefaites, s'offrit à lui l'occasion de brusquer la fortune. Mais nous devons auparavant rapporter ici un incident caractéristique, dont les causes cachées, aussi bien que les conséquences, appelleront une sérieuse attention.

CHAPITRE IV.

—

Trames perfides de Conan, comte de Rennes, contre Foulques, son beau-frère. — Il envoie ses fils s'emparer d'Angers. — Foulques, qui avait découvert le complot, repousse les agresseurs. — Accommodement. — Situation relative de la maison de Bretagne et de la maison d'Anjou, par rapport à la maison de Blois.

Nous avons dit plus haut (p.7) qu'une fille de Geoffroy-Grisegonelle, nommée Ermengarde, avait été donnée en mariage à Conan le Tors, comte de Rennes, en 970. Conan était donc le beau-frère de Foulques-Nerra. Dom Morice (a) le dit fils de Béranger, comte de Rennes. Richer nous le présente comme ayant reçu son comté à titre de cession de Thibault le Tricheur. Nous reviendrons là-dessus. Contentons-nous de dire pour le moment, ce qui paraît certain: Conan ne parvint guère à jouir librement de son comté, qu'en 987. Il était ambitieux, se souciait peu des moyens, et, voyant que toutes les préoccupations de Foulques-

(a) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t, I, p. 63, édition de 1750.

Nerra semblaient se porter sur la Touraine, il médita le projet de lui enlever par surprise, tout son beau-frère qu'il était, cette partie du comté d'Anjou qui joignait ses propres terres jusqu'à la Mayenne, et la ville d'Angers par dessus le marché (a). Une circonstance favorable se présenta bientôt et il en profita.

Le roi de France devait se rendre à Orléans, et beaucoup de seigneurs se préparaient à l'y aller joindre. De ce nombre était Foulques-Nerra. Dès que Conan en eut la certitude, il appela près de lui les quatre fils qu'il avait eus d'un premier lit, leur fit part de ses projets et leur donna les instructions nécessaires pour les mettre seuls, à exécution. Il s'assura ensuite, dans la ville d'Angers, des intelligences secrètes, et attendit.

Foulques partit pour Orléans. Conan prit alors ses dernières dispositions, fixa même exactement le jour où ses fils devaient se présenter devant Angers, et se rendit ensuite, comme les autres seigneurs, auprès du roi, voulant ainsi se ménager la facilité de nier toute participation à l'entreprise consommée pendant son absence.

Rien ne semblait s'opposer à la réussite d'une telle perfidie. Et cependant elle échoua, par une indiscrétion de Conan lui-même.

(a) L'ancien comté d'Outre-Maine, plus la ville d'Angers. (Voir ci-dessus, p. 3, note a).

Conan vint en effet, à son insu, loger à Orléans, dans la même hôtellerie que Foulques (*a*). La chambre qui lui fut donnée n'était séparée de celle de son beau-frère que par une simple cloison, et, devisant le soir, avec ses fidèles, il se laissa aller à leur faire part des préoccupations que lui causait l'entreprise de ses fils qui devait avoir lieu, disait-il, à quatre jours de là. Foulques entend les confidences de Conan. Il fait aussitôt seller ses chevaux, feint de vouloir aller à Château-Landon, dans son comté de Gastinais, en attendant la venue du roi, qui était retardée, part dans cette direction, puis, à quelque distance d'Orléans, se détourne et marche vers l'Anjou, avec toute la célérité possible. Ses chevaux épuisés par la course, sont renouvelés plusieurs fois, sans qu'il prenne le temps de se reposer. Enfin, le soir du second jour, comme les ténèbres commençaient à se faire, il arrive sous les murs du château d'Angers. Sans perdre de temps, il fait appeler le gouverneur, se fait connaître à lui, entre mystérieusement dans le château, fait saisir les traîtres et, sans bruit, les fait jeter dans les fers selon les uns, ou pendre selon les autres. Puis, toutes les dispositions étant prises pour une sérieuse résistance, il sort avec un certain nombre de chevaliers et d'hommes de pied et

(*a*) D'après les *Gestes des comtes d'Anjou* et Thomas Pactius, cette rencontre aurait été encore plus fortuite et serait peu vraisemblable. Ce détail est, du reste, médiocrement important.

va se mettre en embuscade non loin de la porte par laquelle comptaient entrer les Bretons (n° 14).

Le quatrième jour, les fils de Conan, après avoir tout ravagé sur leur passage, et brûlé sur la rive droite de la Maine, le faubourg d'Angers, traversent le pont et se présentent devant la porte de la ville, avec une impétuosité pleine de confiance. Ils s'étonnaient déjà de ne pas la voir s'ouvrir devant eux au signal convenu, lorsque tout à coup, Foulques, sortant de sa retraite, tombe à l'improviste sur leur troupe, la culbute entre les remparts et la rivière, sous la tour qu'en mémoire de ce fait, on nomma depuis, tour d'Ecache-Bretons, en taille une partie en pièces, et disperse le reste. Les fils de Conan ont reconnu le comte d'Anjou. Ils perdent la tête, et, ne songeant pas même à ralier les leurs, ils ne savent que se battre avec un courage digne d'une meilleure cause. Deux sont tués, accablés par le nombre; les deux autres restent entre les mains du vainqueur, avec plusieurs barons, plusieurs chevaliers et beaucoup de gens de pied.

Cette expédition terminée, Foulques reprend tranquillement la route d'Orléans. Le roi venait de faire son entrée dans la ville lorsque le comte d'Anjou y arriva. Foulques se présente à la cour, accompagné d'un de ses écuyers, monté sur le propre cheval d'Alain, fils aîné de Conan. Ce cheval est reconnu par les Bretons étonnés, qui pressent de questions

l'écuyer de l'Angevin. La vérité leur est contée tout entière, et Conan sait bientôt le malheur qui vient de le frapper (*a*).

Le comte de Rennes, nous disent les chroniqueurs, fut aussitôt se plaindre au roi. Sa douleur, ses larmes émurent tous les assistants, en même temps que son astuce parvint à les circonvenir. Mais Foulques n'eût pas de peine à démontrer que l'agression n'étant pas venue de lui, puisqu'on avait envahi ses terres à main armée, qu'on les avait ravagées et qu'on avait tenté de s'emparer de sa capitale, « c'était justement, comme le dit dans sa naïveté un vieil historien, que les Bretons avaient été repoussez, les morts bien tuez et les prisonniers bien emprisonnez (*b*). » On ne lui donna point tort; seulement les évêques, le roi et le duc de Normandie, gendre de Conan, interposèrent leur médiation. Les deux fils survivants de Conan furent rendus à leur père, les prisonniers élargis après rançon, et Foulques, reconnu légitime et paisible possesseur des terres d'Outre-Maine (*c*) (nº 15).

Ceci est un simple incident bon à jeter quelque variété dans le récit de la vie de Foulques-Nerra, ou

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 455, 456; *Histoire des comtes d'Anjou* de Thomas Pactius, dans les *Chroniques d'Anjou*, de Marchegay et Salmon, pp. 326, 327.

(*b*) Hiret, *Des antiquitez d'Anjou*, p. 158.

(*c*) *Gestes des comtes d'Anjou*, *loco citato*. — *Histoire des comtes d'Anjou*, de Thomas Pactius, *ibid.*

tout au plus à montrer quelle était l'activité de cet homme étrange. Mais, nous l'avons dit, il se rattache à des causes éloignées dont il est utile de dire un mot avant d'aller plus loin. Nous allons prendre les choses d'un peu haut, pour plus de clarté.

Thibault le Tricheur, comte de Blois et de Tours, avait une sœur du nom de Gerberge qu'il avait mariée à Alain-Barbetorte, comte de Nantes. Près de mourir, Alain fit appeler Thibault, et lui confia la garde de sa femme, de son fils et de son comté (*a*). Thibault fit les choses en homme prévoyant et rusé : il donna la veuve en mariage à Foulques le Bon, comte d'Anjou, à qui il confia le fils d'Alain, le jeune Dreux ou Drogon. Quant au comté et à la ville de Nantes, il en donna la moitié en garde au tuteur de l'enfant, et comme en protégeant la veuve et l'orphelin, le Tricheur ne s'oubliait jamais, cette veuve et cet orphelin fussent-ils sa sœur et son neveu, il se réserva l'autre moitié pour lui-même. Nous pouvons même noter au passage avec la chronique Nantaise (*b*) d'où nous tirons ces détails, que sur les revenus de cette moitié, Thibault bâtit les châteaux de Chartres, de Blois et de Chinon ; car il était un peu *bâtisseur* aussi, et ne laissait sans défense ni ce qui lui appartenait, ni ce qu'il prenait aux autres.

(*a*) *Chronique Nantaise*, dans D. Bouquet, t. VIII, p. 277.

(*b*) *Chronique Nantaise*. t. VIII, p. 277 de la collection de D. Bouquet.

Le fait important dans tout ceci, celui qui doit appeler notre attention, c'est le soin que prenait Thibault le Tricheur d'affermir son influence en Bretatagne. Depuis que Noménoé, établi gouverneur de ce pays par Louis le Débonnaire, en 824 ou 825, avait tenté de se rendre indépendant, l'ancienne Armorique avait subi bien des vicissitudes. Nous voyons ceux de ses souverains qui ont laissé le plus de traces dans l'histoire confuse du x[e] siècle, prendre tour à tour le titre de comte de Cornouailles, de comte de Vannes, de comte de Nantes et de comte de Rennes, sans qu'il soit possible de bien comprendre où se limitaient exactement tous ces comtés, et dans quelle mesure ils étaient quelquefois confondus en tout ou en partie sur la même tête (*a*). C'était, en outre, un pays remuant que la Bretagne et qui se ressentait encore de ses vieux penchants d'indépendance. Que cherchait donc à fonder le Tricheur au milieu de ce chaos ?

En qualité d'ami de Foulques le Bon, comte d'Anjou, voulait-il assurer les frontières de celui-ci, qui joignaient à l'ouest, dans toute leur étendue, le pays breton ? Prévoyait-il, au contraire, que les comtes d'Anjou, avec leurs possessions en Touraine, pouvaient être pris quelque jour de projets ambitieux, et cherchait-il à se ménager une diversion efficace à

(*a*) Voir Dom Lobineau et Dom Morice, *Histoire de Bretagne.*

leur égard ? Pour peu qu'on ait étudié le caractère de Thibault, on s'arrêtera à cette dernière hypothèse.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le singulier partage que le comte de Blois avait fait du comté de Nantes, ne porte pas des fruits de paix. Le jeune Dreux étant mort, Hoël, fils naturel d'Alain-Barbetorte, prétendit lui succéder, s'empara d'abord de Nantes, ainsi que de la moitié du comté donné en garde à Foulques le Bon, et fit mine de vouloir faire passer sous sa loi celle que Thibault s'était réservée. Thibault n'hésita pas : pour conserver ce qu'il avait pris, il fit ce qu'on faisait alors, il le donna à Conan le Tors, qui, paraît-il, lui en fit hommage et prit le titre de comte de Rennes.

Ce fut-il dans le but de contrebalancer l'influence du comte de Blois en Bretagne, qu'à son tour le comte d'Anjou, Geoffroy-Grisegonelle, maria sa fille Ermengarde à ce même Conan ? nous ne saurions le dire ; car il est difficile de se rendre un compte bien exact de la position féodale de Conan au moment de ce mariage (*a*). Geoffroy-Grisegonelle, d'ailleurs, s'était désisté des prétentions que son père Foulques le Bon avait élevées, du chef de sa femme, sur le comté de Nantes, lorsque Hoël s'en empara. Ce qu'il y a de certain, c'est que la maison de Bloys ne renonça

(*a*) Foulques le Bon, aïeul de Geoffroy-Grisegonelle, avait déjà donné sa fille Roscille en mariage à ce même Alain-Barbetorte qui épousa en secondes noces Gerberge, sœur de Thibault le Tricheur, que nous venons de voir devenir l'épouse de Foulques le Bon.

point à son influence en Bretagne. Eudes Ier, fils et successeur de Thibault, la maintint comme son père. Nous voyons, en effet, Hoël paraître à la cour de ce comte, en 979, à Chartres (a), probablement pour faire hommage de ses terres de Bretagne. Quant à Conan, il est certain que dans sa perfide entreprise contre les terres de Foulques-Nerra, son beau-frère, s'il n'avait pas agi sous l'impulsion du comte de Blois, il avait du moins compté sur lui pour l'aider à conserver sa conquête en cas de réussite.

Du reste, cette influence de la maison de Blois en Bretagne est si certaine aux yeux du chroniqueur Richer, contemporain d'Eudes Ier, et le but de cette influence lui est si connu, qu'il n'hésite pas à intituler : *Guerre entre Eudes et Foulques, au sujet de la Bretagne* (b), la guerre de Foulques et de Conan, dans le récit de laquelle le comte de Blois n'est même pas nommé.

On le voit donc, l'expédition d'Angers par les quatre fils de Conan, si elle n'est qu'un incident, est un incident qui porte haut, et nous devions d'autant plus développer les faits historiques auxquels il se rattache, que, plus tard, nous retrouverons Conan lui-même aux prises avec Foulques, et l'influence en Bretagne

(a) Guérard, cartulaire de Saint-Père de Chartres, t. I, p. 66.
(b) Richer, liv. IV, ch. LXXXI.

vivement disputée au fils de Thibault le Tricheur par le petit-fils de Foulques le Bon.

Mais il est temps de reprendre les événements où nous les avons laissés.

CHAPITRE V.

Ligue de Foulques et d'Adelbert, comte de Périgord, contre le comte de Poitiers. — Adelbert victorieux — Siége et prise de Tours par Foulques et Adelbert. — Tours au comte d'Anjou. — Violation de la basilique de St-Martin par Foulques-Nerra. — Son amende honorable. — Les Angevins chassés de Tours.

Une occasion de brusquer la fortune s'était offerte à Foulques, avons-nous dit, pendant qu'il méditait ses plans stratégiques pour l'occupation de la Touraine. En effet, Adelbert ou Adelbert I[er], comte de la Haute-Marche et du Périgord, après avoir rompu les fers dans lesquels l'avait retenu pendant plusieurs années, Gui, depuis vicomte de Limoges (*a*), était rentré en possession de ses deux comtés. S'étant brouillé avec son puissant voisin Guillaume-Fierabras, comte de Poitiers, il crut pouvoir compter sur l'aide de Foulques-Nerra, son allié fidèle, pour vider sa querelle par les armes, et lui demanda des secours.

(*a*) Chronique d'Adhémar de Chabannais, dans Labbe, t. II, p. 166.

Foulques promit de se joindre à lui. Assuré de ce côté, Adelbert ayant hâte de prendre position, se dirigea sur Poitiers et vint camper à deux lieues de cette ville, attendant pour l'assiéger que les troupes angevines eussent fait leur jonction. Les Poitevins ne leur en donnèrent pas le temps. Ils se jettèrent sur le camp d'Adelbert, l'attaquèrent avec vigueur et remportèrent l'avantage. Enhardis par ce premier succès, ils voulurent attaquer de nouveau le comte de Périgord, pour le chasser définitivement de ses positions. Mais, cette fois, le sort trahit leurs espérances : ils furent vaincus. (*a*)

La victoire était déjà acquise aux armes d'Adelbert, lorsque Foulques Nerra vint le rejoindre. Il n'était plus temps pour le comte d'Anjou de montrer sa valeur contre les Poitevins. Cependant, toute occasion de guerroyer n'était point perdue, et Foulques, préoccupé des graves intérêts qu'il avait en Touraine, songea que le moment était peut-être venu de les sauvegarder par un coup décisif.

L'occasion se montrait des plus favorables, et, telle qu'il ne pouvait jamais espérer en trouver de meilleure. Adelbert, fier de sa victoire, ne devait reculer devant aucune entreprise. Son armée, animée par le succès, irait certainement partout où il y aurait des

(*a*) *Aimonus, de mir. S. Bened.*, l. 3, c. 7, dans l'*Historiæ Francorum scriptores* de du Chesne, t. IV, p. 140.

coups à donner, du butin à prendre ; et les Angevins, arrivés trop tard devant Poitiers, ne demanderaient pas mieux que d'avoir leur revanche et de montrer, eux aussi, ce dont ils étaient capables.

Foulques s'ouvrit donc de ses projets au comte de Périgord, et lui proposa de marcher sur Tours. Adelbert accepta avec joie. Les deux armées prirent aussitôt la route de la Touraine et, bientôt, elles investirent la capitale du comté.

Ce fut un coup aussi terrible qu'inattendu pour le comte de Blois. Il venait d'apprendre, en même temps, la marche d'Adelbert et son arrivée devant Tours. Surpris, hors d'état de parer aux circonstances, il s'adressa au roi Hugues-Capet en lui dénonçant la tentative dont la Touraine était l'objet.

On était alors en l'année 990. Hugues-Capet, en montant sur le trône trois ans auparavant, avait réuni un grand fief à la couronne de France, réduite, sous Lothaire et son fils Louis V, de si courte mémoire, à la seule possession de la ville de Laon. Il avait, en outre, par sa rupture définitive avec l'Allemagne et l'Empire, désastreux soutiens des derniers descendants de Charlemagne, affermi sa popularité. Mais comme duc de France, comte de Paris, d'Orléans, etc., Hugues n'était en définitive, que l'égal des plus puissants barons du royaume, et l'assemblée de Senlis, à laquelle d'ailleurs tous les grands seigneurs

n'avaient point assisté, n'était pas si éloignée qu'on ne se souvint des circonstances qui avaient fait le nouveau roi.

Donc, en réclamant le bénéfice de la loi féodale auprès de Hugues-Capet, tout occupé des menées de son compétiteur Charles de Lorraine, dont il ne parvint à s'emparer que l'année d'après, Eudes de Blois ne pouvait pas se faire de grandes illusions sur l'efficacité de l'intervention royale (nº 16).

Cependant Hugues, qui n'avait jamais complétement renoncé à ses droits sur la Touraine, puisqu'il prenait encore le titre de comte de Tours, dans une charte de 973 (*a*), Hugues, qui, d'ailleurs, était abbé de St-Martin, et, en cette qualité, avait fait serment de défendre tout ce qui touchait à l'abbaye, ne pouvait recevoir avec indifférence les plaintes du comte de Blois. Outré de l'entreprise audacieuse d'Adelbert, il lui intime aussitôt l'ordre d'y renoncer et d'abandonner la Touraine. Adelbert n'en tient aucun compte. Ce fut alors que Hugues Capet dépêcha, sous forme interrogative, au comte de Périgord, ce message si connu : *Qui t'a fait comte* ? auquel l'orgueilleux seigneur répondit par cette autre question : *Qui t'a fait roi* (*b*) ?

Hugues avait autre chose à faire que de prendre

(*a*) De Pétigny, *Histoire du Vendômois*, p. 148.
(*b*) Chr. d'Adhémar de Chabannais, dans Labbe, t. 2, p. 170.

pour siennes les querelles de ses vassaux. Il se tut, et Adelbert poussant vivement le siége de la ville de Tours, s'en rendit bientôt maître et la donna à son allié le comte d'Anjou.

Foulques-Nerra était au comble de ses vœux. Sa position avait subitement changé. Bien loin de craindre maintenant pour ses possessions d'Amboise et de Loches, il les voyait affermies par la possession de Tours, et, maître d'intercepter les communications entre Blois et Saumur, il pouvait espérer la reddition forcée de cette dernière place dans un temps prochain. Plus d'antagonisme, plus de rivalité ; c'était le comte d'Anjou qui avait absorbé son ennemi.

Mais Foulques-Nerra, l'homme de l'audace et de la violence, n'avait rien de ce qu'il fallait pour conserver une conquête faite dans les conditions de celle-ci. Les habitants de Tours aimaient Eudes, leur comte, qui n'avait cessé de se montrer bon et compatissant envers eux, nous dit la *Chronique de Tours*. Ils l'avaient toujours vu plein de déférence pour l'abbaye de Marmoutiers, dont il était le protecteur, et pour celle de Saint-Martin dont il avait su, en toute occasion, respecter les priviléges. La première apparition de Foulques au milieu d'eux s'était faite, au contraire, sous de tout autres auspices. Le farouche comte d'Anjou, en effet, entraîné sans doute par le premier enivrement de la victoire, n'avait pas craint de s'élancer à cheval, tout armé, dans la basilique de

Saint-Martin, à la poursuite d'un chanoine dont il croyait avoir à se plaindre (*a*).

Quatre siècles auparavant, un émissaire du roi Chilpéric, Roccolène, s'était permis aussi d'entrer à cheval dans la basilique de Saint-Martin, pour s'emparer de Gontran-Boson qui s'y était réfugié. C'était au moment où les fidèles réunis en grand nombre, célébraient la fête de l'Épiphanie. Frappés de stupeur en présence du sacrilége dont ils étaient témoins, ils s'étaient mis à appeler tout haut l'intervention de leur saint patron. Et « aussitôt, dit Grégoire de Tours, qui rapporte ce fait, Roccolène avait été saisi d'une émotion si vive et d'un tel tremblement, qu'il s'était retiré et avait quitté subitement la ville. »

A cette nouvelle et audacieuse violation, par Foulques-Nerra, du droit d'asile, de ce droit si souvent alors l'unique sauvegarde du faible contre l'oppression du fort, le chapitre indigné avait répondu par une cérémonie lugubre et émouvante : en un instant le grand crucifix et les châsses des saints avaient été descendus de leur place habituelle, déposés sur les dalles et couverts d'épines, ainsi que le tombeau de Saint-Martin. Puis, les portes de la basilique s'étaient fermées pour ne plus se rouvrir ni nuit ni jour qu'aux pélerins étrangers.

(*a*) Annales de St-Benoît de Mabillon, t. IV, p. 108.

Il y avait dans cette manifestation pleine de silence, une éloquence sublime. Les plus humbles parmi les chrétiens, étant à ces époques de foi, familiarisés avec le symbolisme de l'Église, il ne dût y avoir personne qui ne considérât comme une calamité publique, et à l'égal même de la prise de la ville, cet acte brutal devant lequel le sanctuaire se couvrait de deuil. Foulques se vit tout à coup l'objet d'une répulsion générale. Il le comprit. Guidé par son intérêt, s'il n'était point poussé par le remords de sa conscience, il se rendit chez l'écolâtre de Saint-Martin, se soumit, et de là, il alla nu-pieds, avec plusieurs de ses chevaliers, faire amende honorable devant le crucifix et les saintes reliques, jurant de respecter à l'avenir les priviléges de l'abbaye. (*a*), (n° 17).

Mais le mal était fait. Pour les habitants de la ville de Tours, le parallèle entre le comte de Blois et le comte d'Anjou n'était plus possible. Nous ne savons si Foulques essaya de prendre sur son naturel violent pour ramener vers lui l'opinion. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'à l'aide des intelligences qu'il avait conservées dans la ville, Eudes fomenta un soulèvement de la population tout entière. Foulques et ses Angevins, qui n'avaient plus le comte de Périgord pour les soutenir, furent chassés. La ville de Tours rentra ainsi sous la domination de son ancien

(*a*) *Annales de St-Benoit de Mabillon*, déjà citées, t. IV, p. 108.

maître, presqu'aussitôt après qu'elle en fut sortie, et la situation de Foulques-Nerra redevint ce qu'elle était auparavant.

Le fils de ce Geoffroy-Grisegonelle, dont les chroniques nous vantent la *sérénité* et la *clémence*, pouvait trouver là une grande leçon. Emporté par le feu de la jeunesse, il fut longtemps avant d'en savoir profiter. L'âge semble avoir modifié plus tard, la fougue irrésistible de son tempérament; mais à l'heure où nous sommes, ce héros était encore d'une seule pièce: c'était, avant tout, le représentant de la force brutale, l'expression, à sa dernière puissance, de cette féodalité née du glaive et tout à fait inconsciente du rôle qu'elle venait jouer dans les destinées de la France. N'eût été cette foi qui le faisait plier devant les décisions de l'Église, alors toute puissante sur les consciences, pour la sauvegarde de la société, l'histoire ne nous montrerait peut-être en lui qu'un tyran féroce, et d'autant plus redoutable, qu'il aurait eu plus de génie pour mener à fin ses projets.

CHAPITRE VI.

—

Plans stratégiques de Foulques-Nerra en Touraine. — Il construit plusieurs châteaux. — Examen de leur valeur stratégique. — Route de Foulques pour aller d'Anjou à Amboise. — Diplôme du roi Robert en faveur de l'abbaye de Cormery à l'occasion des châteaux de Foulques. — Fait considérable d'un plan stratégique régulier, pour l'envahissement ou la défense d'un territoire féodal.

Chassé de Tours, et sans espoir d'y rentrer de longtemps, Foulques-Nerra reprit, avec une incroyable persistance, l'exécution de son premier plan à l'égard de la Touraine. On le voit, de 991 à 994, et sans qu'on puisse préciser la date de chacune de ces fondations, bâtir les châteaux de Montbazon, Montrésor (n 1e), Ste-Maure, Langeais et Semblançay. Des restes de ces curieux châteaux, remontant bien évidemment à l'époque de Foulques-Nerra, subsistent encore. On ne sait qu'admirer le plus dans ces ruines souvent fort bien conservées, de la beauté des constructions, ou de l'art avec lequel elles sont plantées, au point de vue militaire. Foulques-Nerra était-il le créateur

de ces dispositions nouvelles dans le centre de la France, où les avait-il prises aux Normands ? L'Anjou avait-il pu lui en fournir quelque type? D'où avait-il tiré, enfin, les architectes capables de les réaliser ? Ce sont là des questions d'une grande importance pour l'histoire de l'art militaire dans le moyen âge. Il nous est impossible de les examiner ici, même succinctement. Ce sera, nous l'espérons, la matière d'un ouvrage spécial, dont les châteaux du *grand bâtisseur* feront tous les frais. Contentons-nous, pour le moment, de jeter un coup-d'œil rapide sur les positions choisies par Foulques-Nerra.

Dans cet ordre d'idées, ce ne sont plus des dispositions particulières qui doivent appeler notre attention. Nous avons devant nous un grand ensemble de points stratégiques qui, s'ils sont bien choisis, doivent garder les vallées et leurs cours d'eau, cette préoccupation constante des armées romaines, surveiller les plateaux qui séparent les vallées, correspondre facilement entre eux et concourir à un but commun. Or il est impossible de ne pas reconnaître tous ces caractères dans les nouvelles positions militaires prises par Foulques-Nerra, en Touraine.

Nous avons déjà parlé de Loches, de Châtillon et de Buzançais qui assuraient à Foulques la haute vallée de l'Indre et gardaient les anciennes voies romaines aboutissant à Tours par ce côté. Mais Loches, la grande place de refuge, le grand arsenal du comte d'An-

jou, Loches, le plus fort et le plus rapproché de ces points stratégiques, était encore éloignée de Tours de plus de dix lieues. Par le château de Montbazon, Foulques complétait la ligne de ses forteresses sur l'Indre, se plaçait à trois lieues de Tours seulement, et coupait les communications entre cette ville et le reste de la Touraine, au midi, en gardant la voie romaine de Tours à Poitiers, celle-là même qui avait amené sur la Loire les troupes victorieuses du comte de Périgord, en 990.

Par le château de Montrésor se trouvait gardé le principal affluent de l'Indre, l'Indrois, dont la vallée débouche à Azay-le-Chétif, entre Loches et Montbazon, ainsi que les communications par St-Aignan de la vallée du Cher avec les vallées de l'Indrois et de l'Indre.

Par le château de Ste-Maure, Foulques s'assurait le cours de la Manse, tributaire de la Vienne. Il pouvait, en suivant cette vallée, descendre dans la vallée de la Vienne, vis-à-vis l'Ile-Bouchard, comme il pouvait y descendre de La Haye, en suivant la Creuse. Il interrompait, en outre, sur un autre point, l'ancienne voie romaine de Tours à Poitiers, qui restait parfaitement assurée pour son service, entre Ste-Maure et Montbazon.

Le château de Villantrois, ancienne possession de Foulques, ainsi que nous l'avons dit, restait pour le moment, un point isolé, dans le Berry, sur les confins du bas Berry et de la Touraine. Il gardait un des

affluents du Cher, le Modon, qui arrose aujourd'hui un petit coin de terre au nord du département de l'Indre, non loin du bourg de Valençay, si connu par la magnifique résidence princière des anciens comtes d'Etampes.

Toutes ces positions étaient au sud de la Loire. Le château de Langeais, au contraire, était au nord, sur la rive droite du fleuve. Il ne se reliait pas directement aux points stratégiques que nous avons déjà parcourus. Mais outre qu'il surveillait la navigation de la Loire, il gardait la grande voie romaine qui, de Tours, se dirigeait par les hauteurs sur Maillé, aujourd'hui Luynes, Cinq-Mars, Saint-Patrice, Ingrandes, Restigné, etc., vers l'Anjou et l'Armorique, et assurait ainsi à Foulques ses communications avec Angers, en même temps qu'il interceptait celles que son ennemi pouvait avoir par la rive droite de la Loire, entre Tours et Saumur, sa place avancée, dont nous avons vu l'importance. Langeais n'était, en outre, éloigné que de six lieues de Tours, et formait avec Amboise et Montbazon, un triangle qui resserrait d'autant plus cette ville, qu'au nord, le château de Semblançay, maître de la vallée de la petite Choizille et de la voie de Tours au Mans, pouvait permettre aux troupes du comte d'Anjou de descendre par la grande Choizille, pour couper encore sur ce point la voie de Tours à Saumur par la rive droite de la Loire, et prendre position, comme elles le firent plus tard, aux portes même de Tours.

Un autre château, une motte sans doute, avec plessis ou défenses en bois, aurait précédé dans ces parages le château de Langeais, si nous interprétons bien l'*Histoire de Saint-Florent* (a). Il aurait été élevé à la faveur d'une ruse, dans une forêt voisine, et, certainement, avec l'intention de s'en faire un appui pour la construction du château de Langeais. C'est, en effet, ce que nous laisse comprendre la chronique, dont le texte nous montre le comte de Blois se portant sur cet ouvrage stratégique pour le renverser (*ad evertendum*), les troupes de Nerra repoussant le comte de Blois, et le comte d'Anjou bâtissant aussitôt Langeais (n° 19).

Quant au château de Semblançay, outre les ressources éloignées qu'il pouvait offrir contre la capitale de la Touraine, ce grand objectif de Foulques-Nerra, il avait l'avantage de garder les communications du comte d'Anjou avec Hugues d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe et de Château (depuis Château-la-Vallière), son fidèle allié, aussi bien qu'avec le comte du Mans dont il convoitait l'alliance et qu'il parvint même à soumettre, plus tard, à sa suzeraineté. Semblançay lui servait aussi de gîte lorsque, traversant les terres de Saint-Christophe et de Château, il se dirigeait vers le pays de Vallée (*valeiam intrans*) pour regagner son comté (n° 20).

(a) *Ampliss. collectio* de D. Martène, t. V, col. 1114, § 39.

On comprend par là l'immense importance de cette position. Elle assurait l'itinéraire de Foulques dans le nord de la Touraine. Aussi les *Gestes des comtes d'Anjou* nous la présentent-ils comme ayant été fortifiée par lui, presque aussitôt après sa prise de possession du comté, en même temps que *Cheramen* ou *Chérament* (*Caramentum*), qui était de son domaine particulier (a).

Cette forteresse de Chérament avait, au reste, sous le rapport des communications, une importance égale à Semblançay. Située sur un plateau, entre Morand et Saint-Nicolas-des-Motets, au-dessus des sources de la Ramberge qui, après avoir arrosé Saint-Ouen et Pocé, vient déboucher dans la vallée de la Loire, en face d'Amboise, elle était une étape nécessaire pour les troupes de Foulques, soit que du château d'Amboise elles voulussent gagner l'Anjou, soit que, de l'Anjou, elles se dirigeassent au contraire vers le château d'Amboise.

La véritable situation de la forteresse de Chérament a été mal comprise de tous les historiens, et la faute en est aux *Gestes des comtes d'Anjou*, qui présentent, au XIIe siècle, déjà, ce nom de Chérament (*Caramentum*), comme le nom ancien, et le nom de Ville-

(a) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 453. — C'est *Caramentum* et non *Casamentum* qu'il faut lire dans le Spicilége ; tout le monde en est d'accord.

Morand (*Villa Moranni*), comme le nom nouveau. Rien de plus naturel, dès lors, que de considérer Chérament et Ville-Morand, aujourd'hui Morand, près de Châteaurenault, comme une seule et même position. L'examen des lieux est ici le meilleur géographe et suffit pour rétablir la vérité. Toutefois, il existe dans ces parages des similitudes de noms qui pourraient tromper encore. Ainsi, à 4 kilomètres environ au nord-est de Morand, se voit une ferme entourée de restes de douves affectant la f rme carrée. Elle porte le nom de Chérament (*a*). Etait-ce là le *Caramentum* de Foulques-Nerra ? Nous ne le pensons pas. Cette position s'éloigne trop de la vallée de la Ramberge et paraît n'avoir été fortifiée qu'à la manière des villas franques.

Mais à deux kilomètres au nord de Morand, à gauche de la route qui conduit à Saint-Nicolas-des-Mottets, se dresse, au milieu d'un taillis, une grande motte féodale défendue par des douves profondes et des ouvrages avancés. De ce point, on pouvait surveiller et garder tout le plateau. Non loin de là, passait la vieille voie militaire romaine qui mettait Amboise en communication avec Vendôme, et si, comme tout semble le prouver, il existait entre cette

(*a*) C'est M. l'abbé Chevalier, l'auteur des *Promenades en Touraine*, qui nous a signalé l'existence de ces vieux restes. Nous l'en remercions d'autant plus sincèrement, que nous ajoutons un grand prix à la rectification sur la voie de laquelle il nous a mis.

partie de la voie romaine et la ville de Blois, une voie vicinale transversale, c'est près de ce point qu'elle aboutissait. Donc c'était bien là que devait être la forteresse de Foulques, et nous inclinons d'autant plus à le penser que, dans un acte de 1282, ce lieu est désigné comme étant un *deffois* et portant aussi le nom de *Cheramen* (n[e] 21). Du reste, pas la moindre trace de murailles. Ce château était en terre et en bois, comme dût l'être, à sa fondation première, le château de Semblançay, fortifié nous l'avons vu (p. 49), en même temps que Chérament ; comme le fut plus tard le château de Montboyau, si menaçant pour la ville de Tours. Ces châteaux ne laissaient pas d'être très-forts, et celui-ci devait certainement l'être au premier chef, si l'on en juge par ce qui en reste encore après 800 ans, et par l'importance de la position qu'il gardait (*a*).

Nous avons aussi mentionné Loudun (p. 14) comme appartenant, dans le Poitou, à Foulques-Nerra, et lui permettant de surveiller la rive gauche de la Vienne. Il est certain qu'à cette possession, le comte d'Anjou joignait Mirebeau. Outre leur importance par rapport à la Touraine, ces deux forteresses étaient nécessaires pour garder la voie d'Angers à Poitiers, qui conduisait Foulques dans la Saintonge, où il avait

(*a*) Il est à remarquer que, dans la dernière guerre, les Prussiens ont établi un camp retranché à très-peu de distance de la vieille forteresse de Nerra.

des possessions, ainsi que nous le verrons plus tard.

A l'égard du dernier de ces châteaux, Foulques le Réchin, dans le fragment d'histoire qu'il nous a laissé de sa famille, nous dit seulement que Geoffroy-Grisegonelle enleva Loudun au comte de Poitiers, et qu'ayant vaincu ce comte au lieu appelé les Roches, il le poursuivit jusqu'à Mirebeau (*a*). Mais un peu plus loin, il mentionne Mirebeau au nombre des châteaux bâtis par Foulques. D'ailleurs les *Gestes des comtes d'Anjou* affirment positivement que Foulques possédait Mirebeau et Loudun, et que c'était de là qu'il inquiétait souvent Montsaureau, Chinon et l'Ile-Bouchard, c'est-à-dire les points qui défendaient la route de Saumur, se retirant ensuite à Loches, et nous ajouterons, à Ste-Maure ou à Montbazon, quand ces châteaux furent bâtis, par les terres du seigneur de Nouastre, son allié (*b*) (nᵉ 22).

Outre que les lois élémentaires de la stratégie militent en faveur de ce fait, il existe un diplôme du roi Robert, de l'an 1000 environ, adressé à Thibault, abbé de Cormery, qui ne permet pas d'en douter. Ce diplôme mentionne les deux châteaux de Montbazon et de Mirebeau, comme ayant été bâtis par le comte Foulques (*suo tempore*), le premier *sur les terres de l'abbaye*, le second près de ces mêmes terres. Le

(*a*) *Fragment d'Hist. Angevine*, Spicilége, t. X, p. 393.
(*b*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 453, au bas.

diplôme confirme aussi ce que nous venons de voir des courses de Foulques-Nerra, dans les *Gestes des comtes d'Anjou*. Il interdit, en effet, à toute personne militaire ou autre, de ces deux châteaux, d'oser rien entreprendre contre le dit monastère, qu'il place sous la sauvegarde et protection du comte d'Anjou lui-même (*a*) (nᵉ 23).

Le château de Mirebeau était éloigné de Cormery de plus de seize lieues ; il ne pouvait guère, en soi, inquiéter les bons moines. Le diplôme du roi Robert, dans lequel, du reste, intervient Foulques-Nerra en personne, fait évidemment allusion aux mouvements des troupes du comte, qui devaient se porter sans cesse de Mirebeau à Montbazon, et réciproquement.

Pour peu qu'on ait suivi sur une carte l'exposé qui précède, on aura pu se faire une idée complète de la stratégie de Foulques-Nerra. Non-seulement ses positions militaires ne laissaient rien à désirer, mais il avait su se ménager habilement des alliances qui, là où ses positions étaient un peu éloignées, lui permettaient d'aller, de venir tout à son aise, et de rentrer quand il le voulait dans son comté d'Anjou, malgré les tourangeaux (*nolentibus civibus Turonicis*).

On est saisi d étonnement, nous dirions presque d'admiration, à la vue d'un pareil ensemble de mesures

(*a*) Mabillon, *Annal. Benedic.*, t. 4, p. 692. Ce diplôme est extrait des Archives du monastère de Cormery. Il existe en original dans les Archives du départ. d'Indre-et-Loire, où nous l'avons consulté.

militaires, et l'on se demande si c'est bien un de ces demi-barbares du xe siècle qui a pu les combiner avec un art si parfait. Sans nul doute, quelques-uns des points choisis par Foulques-Nerra lui étaient indiqués par les souvenirs de l'occupation romaine. Mais ces souvenirs étaient trop éloignés et trop confus pour qu'il fut possible d'en déduire un plan complet d'opérations. L'intuition du génie pouvait seule, alors, inspirer des combinaisons aussi étroitement liées entre elles.

C'est du reste un fait considérable à noter, indépendamment de toute remarque particulière, que ce fait d'un plan stratégique régulier ayant pour but l'envahissement ou la défense d'un territoire féodal. Certes, rien de plus naturel, et l'on comprend très-bien, qu'en tout temps, qui a voulu attaquer ou se défendre, ait combiné ses moyens d'action. Cependant on ne cesse de nous représenter les châteaux du moyen âge comme indépendants les uns des autres, et bâtis sur le premier roc escarpé venu, par le caprice ou la sauvagerie de chaque seigneur féodal. C'est évidemment ne voir les choses qu'à la superficie, ou se laisser surprendre en les généralisant par quelques faits particuliers. Il est certain que les grands feudataires, et l'histoire nous le montre à chaque pas, n'ont rien négligé pour s'assurer par des forteresses, les points stratégiques importants, soit sur les marches de leurs domaines, soit dans l'intérieur. Ils donnaient ces forteresses à leurs fidèles, à charge de foi et hommage

et du service militaire. Souvent, même, c'étaient des terres inoccupées qui étaient octroyées au vassal, sous la condition expresse de construire un château sur tel ou tel point déterminé. Où est l'indépendance, où est l'isolement?

Sans doute, il arrivait ce que nous verrons arriver pour les châteaux de Foulques-Nerra, que les seigneurs mis en possession héréditaire de ces fiefs, faisaient souche, et, par des alliances ou des achats, agrandissaient leurs terres Il arrivait aussi, que, par suite de querelles particulières, et en vertu du droit que possédait tout seigneur de fief de faire ce qu'on appelait la guerre par coutume, ils guerroyaient entre eux, jouissant d'une grande latitude pour ces faits et gestes, tant que leur seigneur suzerain n'en souffrait pas. Mais le lien féodal n'en subsistait pas moins tout entier, maintenu par l'*hommage* ou l'*aveu*, renouvelé chaque fois que le fief changeait de main, et le suzerain conservait toujours le droit d'occuper chaque forteresse, lorsqu'il le jugeait utile à sa défense.

Cependant, il faut le reconnaître, si les grands feudataires n'ont pas négligé l'occupation des points stratégiques importants, nulle part autant qu'ici, nous ne voyons se dessiner un ensemble d'une grande ordonnance. Peut-être cela vient-il de ce que le plan de Foulques-Nerra est purement agressif, et que la construction de toutes ces forteresses élevées avec une rare audace sur le territoire ennemi, lui don-

ne un relief particulier. Quoi qu'il en soit, c'est là, nous le répétons, un fait considérable et utile à noter pour l'intelligence de ces époques parfois si mal comprises.

Du reste, nous ne pouvons insister sur les plans d'envahissement du comte d'Anjou, sans faire remarquer, par contre, combien la Touraine était mal défendue. Le chroniqueur Richer a beau nous parler de la puissance d'Eudes I[er], de ses nombreux alliés, et de l'art avec lequel il disposait ses batailles, nous sommes forcés de le laisser à ses exagérations et de nous en tenir à ce que nous voyons. Et, en effet, ces points stratégiques que venait occuper Foulques, de bons châteaux auraient dû les garder pour le comte de Blois. Nous nous refusons à croire qu'ils fussent tout à fait abandonnés. Mais les Normands n'avaient laissé que la dévastation et la ruine dans ces contrées. Quelques légères fortifications en terre et en bois, élevées à la hâte, devaient seules entourer les points défendus. Ce n'était pas assez ; car nous ne voyons pas que le comte d'Anjou ait eu à faire, pendant les longues années qu'il convoita la Touraine, aucun autre siége que celui de Tours, ou celui de ses propres places qu'on lui avait enlevées. Certainement Thibault le Tricheur eût montré une autre activité et d'autres ressources, pour déjouer les entreprises de son ennemi.

Quant à la manière dont le comte d'Anjou réalisa

tous ses châteaux, les chroniques ne nous en disent absolument rien.

Toutefois, nous avons remarqué plus haut (p. 48) qu'un ouvrage stratégique avait été élevé par Nerra, pour préparer la construction du château de Langeais. Ce petit coin du voile, soulevé par l'*Histoire de Saint-Florent*, nous permet de comprendre comment s'y prenait le *Grand bâtisseur* pour édifier ses forteresses. Sa manière de procéder ne manquait pas d'habileté. Un point favorable subrepticement occupé, et fortifié à la hâte, recevait une garnison et des armes Sous la protection de cet ouvrage provisoire qui leur servait au besoin de refuge, les travailleurs se mettaient à l'œuvre. Et c'est ainsi que se dressaient sur le territoire ennemi, ces murs épais, ces donjons formidables qui nous remplissent d'étonnement.

Il est très-probable, nous pourrions même dire certain, que la motte du Bazonneau, reste d'une ancienne forteresse en terre et en bois, qu'on aperçoit à 500 mètres environ du château de Montbazon, sur le plateau, n'a pas eu d'autre origine. Cette position était couverte de bois dans les temps anciens, et, à la faveur de leur ombre, Foulques a dû réaliser, comme à Châteaufort cette forteresse qui en préparait une autre, et gardait provisoirement la voie de Poitiers.

De telles précautions ne devaient pourtant pas empêcher le comte d'Anjou de battre la campagne

pour éloigner les assaillants. Car ce devaient être à tout instant des prises d'armes nouvelles de la part du comte de Blois et de ses fidèles, pour contrarier l'érection des nouveaux châteaux, et il importait à Foulques que l'ennemi fut tenu à distance. Que de marches et de contre-marches pour en arriver là. Que de diversions, que de ruses aussi, probablement! Il serait curieux de pouvoir étudier de près la tactique de notre héros, dans ces escarmouches continuelles, comme nous pouvons étudier ses ressources stratégiques. Avec un pareil homme, tout devait être prévu, calculé; la bonne garde et l'activité régnaient partout. La preuve, c'est que nous allons le voir distrait subitement de son entreprise par une guerre importante, et contraint de s'éloigner, sans qu'il paraisse en être résulté pour lui, le moindre dommage en Touraine.

Mais avant de nous engager dans cette narration, nous examinerons ce qu'on doit penser d'une forteresse importante désignée par la plupart des auteurs modernes comme ayant été bâtie par Foulques-Nerra, et qui, si elle avait été réellement possédée par ce comte, à l'époque où nous sommes, modifierait l'exposé que nous avons fait de ses plans stratégiques. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

Foulques n'avait encore rien entrepris sur la vallée du Cher. — Quelques historiens modernes lui attribuent la construction d'une forteresse dans ces contrées, dès le xe siècle. — Examen de cette opinion. — La Champagne de Touraine. — La *tour du Brandon*. — Destination de cette tour. — Foulques ne l'a point bâtie; elle dût l'être par les comtes de Blois. — Raisons à l'appui de cette opinion.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que les préoccupations de Foulques-Nerra se portaient sur les diverses vallées de la Touraine, mais que la vallée du Cher en était exclue. Plus importante que les autres, et débouchant dans la vallée de la Loire, pour ainsi dire aux portes de Tours, elle avait pourtant, sans nul doute, appelé sérieusement son attention. Seulement, c'était dans cette vallée que ses ennemis étaient le plus puissants. Il n'y possédait rien, rien du moins qui put appuyer ses entreprises. Aussi ne sommes-nous pas étonné de son inaction.

Il n'en serait pas de même si certaine forteresse que la plupart des historiens se sont plu à donner au

comte d'Anjou, avait été réellement dans sa main, et, l'affirmative étant démontrée, nous aurions un *erratum* à placer dans notre précédent chapitre. On comprend dès lors que le fait doive être scrupuleusement examiné.

Entre la vallée du Cher et celle de l'Indre, entre Bléré et l'Indrois (*a*), pour employer les termes du *Livre de la construction du château d'Amboise*, règne un vaste plateau, parfaitement uni, mais peu *renommé pour sa fertilité*, quoi qu'en dise l'historien Maan.

Les vieux chroniqueurs le désignent sous le nom de *Champaigne* (*b*), et c'est le nom populaire qu'il garde encore aujourd'hui, quoique la nouvelle prononciation française ait modifié ce nom en celui de Champagne (n° 24). Là, dit-on, Clovis (*c*) roi des Francs et Alaric, roi des Goths, après avoir accordé leurs différents dans l'île d'Amboise, réunirent leurs armées, et, pour sceller leur alliance, firent élever en témoignage deux éminences de terre (*duos globos terræ*) qu'on voit toujours près du bourg de Sublaines, au centre du plateau (*d*) (n° 25). Or, dans la partie septentrio-

(*a*) *Inter Bliriacum et Androsiam;* (Chr. intitulée : *Liber de compositione castri Ambaziæ*, dans le Sicipilége, t. X, p. 523.)

(*b*) *Omnis plana terra à Francis campania dicitur* — (ibid — même page). (Voir dans Maan, *Hist. de l'Église de Tours*, p. 140 à 142, une dissertation detaillée sur cette Champagne de Touraine).

(*c*) Les chroniques disent Childéric ; mais Grégoire de Tours dit Clovis. Ce ne peut être, en effet, Childéric.

(*d*) *Hist. de la construction du château d'Amboise*, Spicilége, t. X, p. 523.

nale de cette Champagne et non loin de la vallée du Cher, entre Azay-sur-Cher et Athée, existent des ruines fort remarquables et fort bien conservées, qui ont exercé plusieurs fois la sagacité des archéologues. La disposition générale du plan, l'épaisseur des murs, les douves qui les entouraient et dont il reste des traces importantes, la force et l'élévation, surtout, de la pour maîtresse, accusent un établissement militaire : tout le monde en demeure d'accord. Mais qu'elle en était la destination ? Ici naissent les divergences. La plupart des auteurs, cependant, arguant du nom de *Tour du Brandon* qui est donné, on ne sait depuis quelle époque, à la maîtresse tour, veulent que tout ce qui reste là de ruines, ait jadis concouru à défendre une simple tour de signaux par le feu, destinée à mettre en communication les deux forteresses de Loches et d'Amboise. Nous ne saurions admettre, dans ce qu'elle a surtout d'absolu, cette opinion que Maan a formulé le premier (n° 26). Nous ne saurions, non plus, attribuer avec le même auteur, cette construction militaire à Foulques-Nerra. Donnons les raisons de notre manière de voir.

Les *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, parlent en certain endroit, d'un fief de la Champagne de Touraine, qu'ils désignent sous le nom de *Vigiferia campaniæ* (*a*). était-ce un simple fief? était-ce un établissement

(*a*) *Gestes des seigneurs d'Amboise*, Spic., *t.* X, *p.* 545.

militaire ? Les chroniques ne disent rien qui puisse le laisser comprendre. L'abbé de Marolles, dans ses *Histoires des anciens comtes d'Anjou*, traduit ce nom par *Jugère* et *Jugifère*, et déclare que le lieu ainsi désigné lui est inconnu (*a*). L'abbé de Marolles savait pourtant l'existence de la tour du Brandon ; car, en racontant la fuite du comte de Blois vers le château *d'Hastive* ou *d'Hauteliévive* (*Aulam Hastuini*), après la bataille de St-Martin-le-Beau, sous Geoffroy-Martel, il se demande si ce château inconnu ne serait pas la *Tour du Brandon* (*b*). Il n'est donc pas précisément démontré que le *Vigiferia Campaniæ* des chroniques, soit la tour du Brandon. Hâtons-nous de dire toutefois, que l'opinion de Maan sur ce point nous paraît très-rationnelle, et que nous l'adoptons sans réserve.

Il en est tout autrement du sentiment qu'il émet sur la destination de cette tour. A ce sujet, nous ferons remarquer, d'abord, que les signaux par le feu n'ont guère été employés que par les peuples en détresse et durant les grandes invasions : par les Gaulois, lors des invasions romaines ; par les habitants de la Gaule du nord, lors des invasions barbares ; par ces mêmes habitants lors des invasions normandes, etc. Il fallait de pareils moyens pour

(*a*) Aux *Remarques*, p. 110 et 190.
(*b*) Aux *Remarques*, p. 191.

que les populations fussent rapidement averties de l'avalanche qui les menaçait, et qu'elles eussent le temps de se préparer à la résistance, ou de prendre la fuite. Mais à l'époque féodale, existait-il un peuple qui se sentit lié par un intérêt commun ? les seigneurs, sans doute, songeaient à se défendre. Seulement, où étaient ces grandes armées envahissantes capables de se porter presque simultanément sur les divers points d'un vaste périmètre, en vue de l'attaque de plusieurs places fortes ? Le siége d'un seul château ne suffisait-il pas à défrayer toute une longue campagne, et l'investissement à la manière romaine ne se pratiquant plus, n'était-il pas toujours facile aux assiégés d'envoyer des courriers vers ceux qui pouvaient les secourir, ainsi que nous l'avons déjà vu (p. 20) pour le siége d'Amboise, et que nous le verrons plus tard, pour d'autres opérations militaires ?

Ces signaux par le feu ne pouvaient d'ailleurs être faits qu'au moyen de foyers considérables (n° 27). C'était la seule condition qui permît de les apercevoir à de grandes distances, de jour comme de nuit, et à peu près par tous les temps ; car on ne possédait alors, ni les puissants réflecteurs employés aujourd'hui dans les phares, et dont Borda fit la première application seulement au XVIII[e] siècle, ni les lunettes de longue-vue qui rapprochent les points éloignés et sont également tout à fait modernes (*a*). Aussi ces signaux, dans les

(*a*) Elles furent inventées en 1609, par Jacques Metzu, hollandais.

temps anciens, furent-ils généralement installés sur le sommet des montagnes, où le foyer pouvait s'étendre à loisir Pour les allumer au haut d'une tour, il fallait qu'elle fut terrassée ou, tout au moins, solidement voûtée et disposée à son sommet d'une manière particulière (n° 28). Or, la construction de la tour du Brandon est toute simple, et ses murs ne portent aucune trace de voûte. Rien n'indique non plus qu'elle ait jamais été terrassée, ce qui, du reste, ne nous paraît pas avoir été pratiqué au moyen âge. Ceci n'est-il pas concluant?

Ainsi ces curieuses ruines conservent pour nous le caractère exclusif d'une simple forteresse, et les magasins souterrains qu'elles possèdent, en nous prouvant l'importance de cet établissement militaire par les moyens qu'on s'était ménagé de le pourvoir à long terme, corroborent notre sentiment.

Reste à examiner si c'est Foulques-Nerra qui a construit la tour du Brandon.

Ici, Maan appuie peut-être son opinion sur le texte des *Gestestdes seigneurs d'Amboise*, que nous avons cité (p. 61) et duquel il ressort que notre comte d'Anjou possédait, un ou deux ans avant sa mort, le *Vigiferia Campaniæ*, qu'il donna à titre de récompense à l'un de ses fidèles. Mais ce texte dit il que Foulques avait bâti cette forteresse ? Pas le moins du monde ; et si nous sortons de ce texte, tout ne tend-il pas aussitôt à nous prouver qu'elle dut être élevée, au contraire, par les comtes de Blois, pour empêcher que,

de Montbazon, on pût entreprendre sur la Champagne et cette partie de la vallée du Cher qui l'avoisine? Voici, du reste, les fortes raisons historiques et archéologiques sur lesquelles s'appuie cette proposition.

D'abord, au point de vue archéologique, — et l'on ne s'étonnera pas de nous voir invoquer l'archéologie ; car le but de cette science est d'éclairer l'histoire; — au point de vue archéologique, disons-nous, il n'existe aucune espèce de rapport entre la tour du Brandon et les châteaux de Foulques-Nerra. La tour du Brandon affecte la forme ronde et le simple moellon en a fait tous les frais. Les châteaux de Foulques-Nerra affectent invariablement dans leurs tours-maîtresses, la forme carrée, et sont toujours bâtis en belle pierre d'appareil (n° 29). Foulques le Réchin nomme quatorze châteaux bâtis par son aïeul, dans la Touraine, le Poitou ou l'Anjou. Tous ceux qui se laissent reconnaître, et ils sont nombreux, tiennent du même système. Foulques-Nerra est partout et toujours l'homme d'une seule pièce.

Ajoutons que ce système des donjons carrés, nous le retrouvons dans les châteaux des deux principaux alliés de Foulques, le seigneur de Nouastre et celui de St-Christophe.

Et dans toutes ces forteresses, qu'elles aient été élevées par le comte d'Anjou ou par ses alliés, le donjon occupe la partie la plus menacée. C'est la tradition normande : le maître qui habite la tour-maîtresse, veut être à l'avant-garde (n° 30).

Voyons maintenant quel était, à cette époque, le mode de construction adopté dans les domaines des comtes de Chartres et de Blois.

Nous avons dit un mot en passant (p. 22), du donjon de Châteaudun, élevé par Thibault le Tricheur, au x[e] siècle. La forme en est ronde (n[e] 31) et il est construit en moellon. Même observation pour le château de Marchenoir dont nous avons parlé (p. 20), et pour le château de Fretteval, bâti dans la vallée du Loir, probablement aussi par Thibault le Tricheur, sur les marches du Blaisois et du Vendômois. Nous retrouvons la forme ronde dans le château de Mondoubleau, bâti au x[e] siècle par un vassal des comtes de Chartres et de Blois, sur les marches du Dunois, du Vendômois et du Maine. Dans l'arrondissement de Chartres, l'ancien donjon de Gallardon, rasé par le roi Robert, relevé sur les mêmes fondations dans les premières années du xi[e] siècle, et dont les restes démantelés subsistent encore, après divers remaniements, sous le nom d'*Épaule de Gallardon*, affecte aussi la forme ronde. En rentrant dans la Touraine par le Vendômois, le donjon de Châteaurenault, bâti par Guicher, au x[e] siècle, nous présente encore la même forme ; et, à l'autre bout de la Touraine, dans la commune de Paulmy, près de Ligueil, le donjon du Châtelier dont on ignore la date précise, mais que Belleforest, au xvi[e] siècle, signalait déjà comme une forteresse « de grande ancienneté », est

rond également. Enfin, les plus anciens débris du château de Blois ou des fortifications qui en dépendaient, présentent les mêmes caractères ; et peut-être les souches des tours rondes du château de Saumur, souches rebâties au xii[e] siècle, mais très-certainement sur d'anciennes fondations pourraient-elles nous fournir un exemple de plus (*a*).

Complétons le parallèle en disant que, dans tous ces châteaux, les tours-maîtresses sont au centre des défenses, au point le moins exposé. C'est la tradition franque : le maître cherche à se rendre innaccessible.

Il nous semble que ce mode de construction si tranché, si persistant de part et d'autre, établit déjà une forte présomption pour que la tour du Brandon ait été bâtie par les comtes de Blois, et peut-être par Thibault le Tricheur lui-même, quelque peu *bâtisseur* aussi, et plus vigilant que son fils Eudes ne l'a été (*b*). Mais les raisons historiques nous paraissent ne laisser aucun doute.

D'abord, il est bien extraordinaire que Foulques

(*a*) Nous pourrions citer encore les vieilles tours rondes du château de Maillé, aujourd'hui Luynes, qui appartenait à Gelduin de Saumur, l'un des fidèles du Tricheur ; une forte tour également ronde, seul reste du château de Pontlevoy, propriété du même Gelduin; la tour ronde des Montils, et nombre d'autres.

(*b*) *Multa construxit*, nous dit la chr. de St.-Florent, dans des vers qui nous ont déjà fourni une citation (n° 31.)

le Réchin, que l'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou*, que l'auteur des *Grandes chroniques de Touraine*, et d'autres chroniqueurs, n'aient rien dit, s'il était l'œuvre de Foulques-Nerra, d'un établissement militaire si considérable et si important par sa position, lorsqu'ils ont désigné avec tant de soin, toutes les autres forteresses du comte d'Anjou. Il y a mieux : les *Gestes des comtes d'Anjou* qui nous tracent minutieusement l'itinéraire de Foulques dans la Touraine, lorsqu'il la parcourt d'un château à l'autre, ne nous le montrent jamais allant directement de Loches à Amboise, avant ses entreprises sur la vallée du Cher. Sa route pour gagner cette place, est, nous l'avons déjà remarqué, par le nord de la Touraine, à travers les terres du seigneur de St-Christophe, la forteresse de Chérament, et la vallée de la Ramberge.

Nous avons cité le diplôme du roi Robert à l'abbaye de Cormery. Ce furent, nous l'avons expliqué, les fréquentes allées et venues des troupes de Foulques-Nerra entre les forteresses de Mirebeau et de Montbazon, qui motivèrent ce diplôme. Non-seulement la tour du Brandon, sous ce nom-là ou sous un autre, n'y est pas mentionnée, mais il n'est pas dit un mot qui puisse faire suppo er que les troupes de Foulques allaient jamais au-delà de Montbazon. C'est pourtant ce qui fut arrivé à tout instant, si Foulques avait possédé entre l'Indre et le Cher, une place importante; et le mouvement des troupes de Montbazon à cette place, mouvement qui se serait opéré par Cormery même, aurait bien autrement préoccupé l'abbaye que celui de Mirebeau à Montbazon.

Du reste, nous n'avons pas encore vu Foulques-Nerra comprendre la vallée du Cher dans ses plans stratégiques. Elle appartient, en ce moment, tout entière à ses ennemis les plus acharnés. Amboise est, par rapport à cette partie de la Touraine, un point isolé, que la tour du Brandon, trop éloignée, aurait d'autant moins relié à Loches, qu'elle ne gardait aucune des routes de cette ville.

Enfin, comme dernier argument, nous ferons observer que la situation même de la tour du Brandon, prouve qu'elle a dû être élevée par ceux qui possédaient le bassin du Cher, et dans le but de surveiller les routes qui, de Montbazon, conduisaient à Bléré. Les châteaux destinés à surveiller un plateau, en même temps qu'à défendre l'approche d'une vallée, étaient toujours placés, en effet, près de cette vallée, de manière à voir le plateau tout entier se développer devant eux. Le motif en est facile à saisir. On pouvait aller ainsi à la rencontre de l'ennemi qu'on avait aperçu, et le battre en rase campagne. En cas d'échec, le château assurait la retraite et devenait le centre d'une résistance nouvelle.

Cette disposition est encore aujourd'hui usitée. C'est ainsi que les forts de Paris sont presque tous élevés à l'extrémité des plateaux, et près des points où, par

une déclivité plus ou moins grande, ils descendent dans la vallée de la Seine. Si la tour du Brandon avait été placée un peu plus dans les terres, c'est très-certainement, parce que, comme à Marchenoir, une forêt, la forêt de Bréchenay (n° 32), la séparait de la vallée. Mais, on le voit, bâtie par Foulques-Nerra, elle eût occupé la partie opposée, le côté méridional du plateau, et se fut appuyée sur une autre forêt qui s'étendait alors entre les limites de la Champagne et la vallée de l'Indrois (n° 33). Il n'y avait, sur ce point, aucune route à garder; on n'y trouve donc pas de forteresse. Pourtant, il ne faut pas aller bien loin dans le voisinage, pour en découvrir une, du genre de celle de Chérament, et peut-être plus puissante encore. Elle est aujourd'hui perdue dans la forêt de Loches, qui l'a envahie. Les habitants du pays, seuls, la connaissent, et lui donnent le nom de *Motte de Cornillé.*

C'est là la vraie forteresse de Foulques, de ce côté, forteresse éminemment défensive, celle-ci ; et quoique, nulle part, il ne soit question, ni de ce que fut la motte de Cornillé, ni de celui qui l'éleva, il est impossible d'hésiter un instant, lorsqu'on se rend bien compte de sa position.

Elle est plantée, en effet, au croisement de deux voies importantes : l'une, simple voie vicinale, peut-être, qui venait de Bléré, coupait le val d'Orfond, à peu près où le coupe la route actuelle, et marchait

sur Loches, par Beaulieu; l'autre, ancienne voie consulaire, très-certainement, qui, de Blois, allant en Aquitaine par le plateau de Pontlevoy et celui de la Champagne de Touraine, descendait dans la vallée de l'Indre le long du val d'Orfond, en suivant l'aqueduc romain de Contré et passait sous les murs de Loches, pour se diriger vers Ligueil, et La Haye. Cette dernière voie, surtout, demandait à être surveillée. C'était, pour le pays Lochois, la voie de l'invasion. Elle était gardée par le château de La Haye, contre l'invasion du Poitou ; elle devait l'être, à plus forte raison, du côté de la Champagne, contre l'invasion de la Touraine et du Blésois, où Foulques n'avait que des ennemis (n° 34).

Lorsque Nerra sortira de la défensive de ce côté, et qu'il appliquera son système agressif à la vallée du Cher, ce sera sur cette même voie que nous le verrons opérer; il la coupera au point le plus important par la forteresse de Montrichard, et la fera ainsi complétement sienne, entre Montrichard et La Haye.

La conséquence de tous ces rapprochements coule d'elle-même, ce nous semble : il faut renoncer à attribuer la Tour du Brandon à Foulques-Nerra, la laisser, pour le moment, à ses adversaires, et nous en tenir à ce que nous avons exposé des plans stratégiques du comte d'Anjou.

CHAPITRE VIII.

—

Événements en Bretagne. — Récits divers des historiens. — Ce qui est probable. — Conan le Tors attaque Nantes. — Foulques vient secourir cette ville. — Bataille de Conquereux. — Foulques est victorieux ; mort de Conan. — Le comte d'Anjou prend possession du comté de Nantes et en donne le gouvernement à Aimeri, vicomte de Thouars.

Nous avons, dans le chapitre VI, laissé Foulques-Nerra tout occupé de la réalisation de ses plans en Touraine, et nous avons dit qu'il en fut subitement distrait par une guerre nouvelle. Du côté de l'Armorique, en effet, s'étaient succédé des événements qui, après l'avoir profondément troublée, menaçaient d'y détruire les derniers vestiges de l'influence des comtes d'Anjou, pour y subistuer à tout jamais celle des comtes de Blois. Ce champ de bataille devait être surveillé comme celui de la Touraine. Foulques n'eut garde de le négliger.

Il n'est pourtant pas vrai que Foulques-Nerra ait revendiqué directement, à cette occasion, des droits sur le comté de Nantes, et Chalmel, dans son *Histoire*

de Touraine, commet une erreur d'autant plus grave en faisant déjà de cette revendication le motif des premières guerres survenues entre le comte d'Anjou et le comte de Blois, que Foulques ne fut jamais marié, comme le prétend l'historien tourangeau, avec la sœur d'Eudes I[er], qui, d'ailleurs, n'eût pu lui apporter aucun droit sur la Bretagne (nº 35).

S'il en fallait croire D. Lobineau et D. Morice, Foulques serait allé assiéger Nantes, tombée en la possession de Conan le Tors, comte de Rennes, après la mort d'Alain, fils de Guérech ; Conan le Tors, celui-là même dont nous avons vu (p. 26 à 30) l'insigne perfidie, aurait ordonné à Foulques de quitter cette entreprise, en lui offrant la bataille, et, cette bataille, le comte d'Anjou l'aurait acceptée, en fixant lui-même le lieu du combat. D'après d'autres historiens, au contraire, ce serait de Conan que serait partie la guerre, guerre de provocation, ouverte par un cartel en forme, invitant Foulques à se rendre avec ses troupes sur la lande de Conquereux, où Conan avait déjà essayé du sort des batailles, en 982, contre Guérech, comte de Nantes (nº 36). Raoul Glaber veut que les deux comtes, après avoir mutuellement dévasté leurs possessions et s'être fait mille outrages, se soient, d'un commun accord, et au dernier degré de l'exaspération tous les deux, rendus à Conquereux, pour y vider définitivement leur querelle (*a*). Enfin,

(*a*) Raoul Glaber, liv. II, chap. III. Dans D. Bouquet, t. X.

Richer (*a*) nous dit que Conan assiégeait Nantes par terre, pendant que les Normands, ses alliés, la cernaient du côté de la Loire. Il ajoute que les citoyens de Nantes qui combattaient pour Foulques, ne pouvaient résister à ces vives attaques, et que Foulques se hâta de les secourir, louant même des troupes (*conducticiis*), pour augmenter ses forces, ce qui serait le premier exemple, en France, d'une milice à gages, comme le fait observer l'auteur anonyme d'une remarquable notice sur Thibault le Tricheur et Eudes I[er] comtes de Tours, publiée dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (*b*).

On ne saurait s'en tenir absolument à aucune de ces versions. Voici la vérité, autant qu'il est possible de la démêler, parmi tant de contradictions.

Nous avons vu (p. 33) qu'Hoël, fils naturel d'Alain Barbetorte, s'était, après la mort de Dreux, emparé de Nantes et de la moitié du comté donné en garde à Foulques le Bon. Cet acte, agressif contre la maison de Blois, puisqu'il déchirait le partage fait par Thibault le Tricheur, avait été toléré, sans doute parce qu'il attaquait directement l'influence de la maison d'Anjou en Bretagne. Hoël, d'ailleurs, s'était bientôt

(*a*) Liv. IV, chap. LXXXII.

(*b*) T. III, p. 81. — Cet article, nous assure-t-on, est dû à la plume de M. Léon Aubineau, alors archiviste d'Indre-et-Loire.

reconnu vassal du comte de Blois (*a*). A la mort de Hoël, Guérech, son frère, lui succéda dans les mêmes conditions (n° 37).

Guérech étant mort et son fils après lui, les choses changèrent. Conan le Tors résolut de s'emparer du comté de Nantes. Ce n'était pas la première fois qu'il montrait des prétentions sur ce comté ; car lorsque Hoël en avait pris possession, ayant été sommé par lui de rendre le comté de Rennes, Conan avait audacieusement répondu qu'il était l'héritier direct de Salomon, dernier roi de Bretagne, et qu'en cette qualité, tous les états de Salomon lui appartenaient, *sans en excepter le comté de Nantes* (*b*). Ces droits imaginaires eussent été bien difficiles à faire valoir alors ; mais Conan, que Raoul Glaber nous représente comme « gonflé d'orgueil et plein de tyrannie envers le petit peuple de son coin (*c*), » Conan avait depuis, grandi en force, et prétendait bien arriver, cette fois à ses fins. Il trouvait pourtant un antagoniste dans le vicomte de Nantes, Hamon, frère utérin de Hoël, qui, soutenu par le comte d'Anjou, et peut-être excité par lui, avait fait reconnaître comme successeur

(*a*) Voir p. 34.

(*b*) *Chron. Briocensi* dans les *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne,* de D. Morice, t. I, col. 31.

(*c*) Raoul Glaber, livr. II, chap. III, Dans D. Bouquet, t. X.

au comté, le jeune Judicaël, fils naturel d'Hoël. Les Nantais s'étaient donc prononcés, et les armes seules pouvaient désormais décider des prétentions du comte de Rennes.

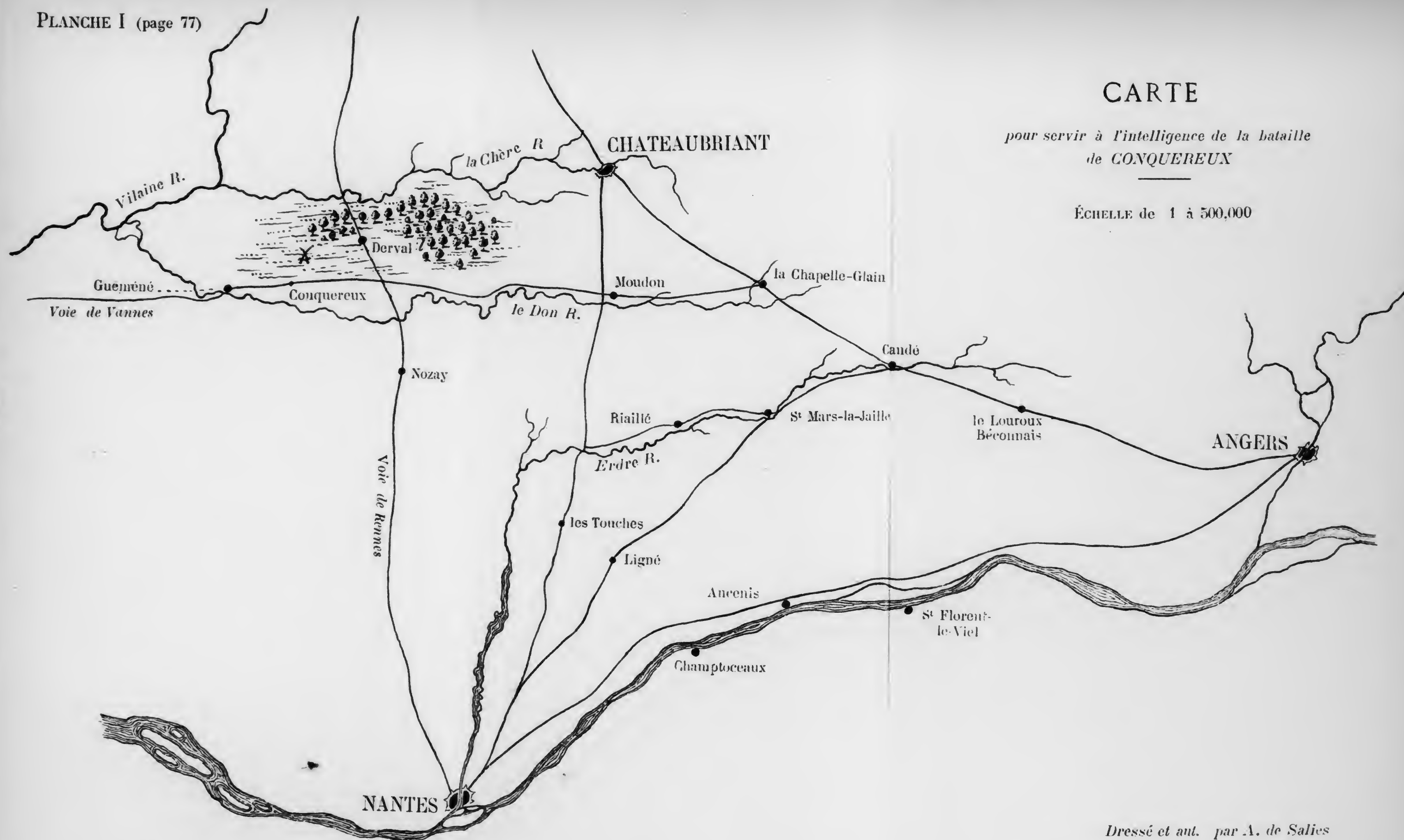
Conan n'hésite pas. Il vint se présenter devant la ville de Nantes pour en faire le siége. La citadelle, qui n'avait pas reconnu Judicaël, lui ouvrit ses portes ; mais la ville résista et parut disposée à soutenir toutes les attaques. Selon Richer, que nous avons déjà cité, les troupes de Conan l'investirent par terre, pendant que les Normands la cernaient avec leurs barques du côté de la Loire. La citadelle, en outre, inquiétait sans cesse les assiégés. La position était périlleuse, la résistance difficile. Mais Hamon avait fait prévenir Foulques par un courrier, et il soutenait les siens dans l'espérance que Foulques-Nerra ne les abandonnerait pas, et qu'il viendrait bientôt opérer une utile diversion (*a*).

Foulques avait en effet quitté la Touraine dès les premières nouvelles que lui avait fait parvenir Hamon. Après avoir, avec sa célérité habituelle, réuni tous ses vassaux en Anjou, et appelé près de lui ses mercenaires, il entra en Bretagne.

Nous devons respecter les chroniqueurs autant que possible, Richer surtout, contemporain des événements, et, en général, celui de tous qui semble le

(*a*) Ce ne fut pas un signal par le feu qui demanda du secours, remarquons-le bien.

Planche I (page 77)



Imp. Juliot, Tours.

mieux informé. Mais nous avouons ne pas trop comprendre la marche de Foulques-Nerra dans cette circonstance. Comment se fait-il, en effet, que, pour secourir Nantes, qui se présentait à l'ouest d'Angers, et devant laquelle il devait chercher à prendre son ennemi à dos, il se soit dirigé au nord-ouest vers la rivière de Vilaine ? Et d'un autre côté, comment se fait-il que Conan ait subitement quitté Nantes, pour attendre au passage Foulques-Nerra ? Foulques cherchait-il à faire une diversion sur Rennes, en remontant le cours de la Vilaine, — nous verrons que les diversions entraient assez dans sa tactique, — et Conan, devinant ses projets, voulait-il s'y opposer ? Ou bien, apprenant l'arrivée de Foulques avec des forces supérieures, Conan aurait-il battu en retraite dans le but à la fois d'éviter d'être pris à revers, et de tendre un piége à son ennemi, et Foulques allait-il à sa poursuite ? Les textes ne nous en disent rien, et le récit de Richer, lui-même, est évidemment incomplet ou inexact (n° 38). Quoi qu'il en soit de cette tactique, il est certain, et ici tout le monde est d'accord, que les deux armées se rencontrèrent à Conquereux.

Conquereux était une lande située au nord et à quinze lieues environ de Nantes, entre les rivières de la Vilaine, du Don et de la Chère, près de la forêt de Derval. Elle était vaste, unie et pleine de fougères. Conan y arriva le premier avec son armée. Il fit aussitôt

creuser un fossé large et profond, d'un côté de la lande à l'autre, et y introduisit l'eau des rivières voisines. Puis, il plaça de longues perches en travers de ce fossé, posa dessus de légers branchages, des broussailles, du chaume et des fougères, le tout habilement arrangé, à la fois, pour dissimuler le gouffre, et pour imiter le terrain naturel. Ces dispositions prises, il mit son armée en bataille sur le bord du fossé, du côté opposé à celui par lequel devait se présenter l'ennemi, et il attendit de pied ferme (*a*) (nᵉ 39.)

Foulques parut bientôt. Il avait avec lui le jeune Judicaël. L'armée étant ordonnée pour le combat, il le fit amener en sa présence, et le prenant entre ses bras : « Voilà, dit-il à ses guerriers, l'héritier légitime du comté de Nantes ; Conan, que vous allez combattre, n'est qu'un usurpateur ; vous ne tirerez l'épée aujourd'hui que pour punir l'injustice et réprimer la tyrannie. » Les troupes jettèrent de grands cris et demandèrent qu'on les menât à l'ennemi. Foulques donna sa bannière au vicomte Hamon, et fit avancer ses troupes jusqu'à la portée du trait (*b*). Ce fut alors à Conan de prendre la parole. S'adressant au comte d'Anjou, il protesta d'abord de son droit, en termes solennels, et, s'animant peu à peu, pour mieux attirer les Angevins dans le piége qu'il avait préparé, il

(*a*) Richer, liv. IV, ch. LXXXIII et LXXXIV.

(*b*) D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 65.

finit en déclarant qu'il ne sortirait pas du lieu où il était et qu'il y vendrait chèrement sa vie, si, contre toute justice, son ennemi osait l'y attaquer (*a*).

A ces mots, plus que jamais, les Angevins brûlent de combattre. Foulques leur donne le signal. Ils s'avancent et font pleuvoir sur les Bretons une grêle de traits. Ceux-ci ripostent d'abord et font bonne contenance. Bientôt ils se débandent dans une fuite simulée (*b*). Les Angevins croyant déjà tenir la victoire, s'élancent à leur poursuite ; mais à peine se sont-ils jetés en avant, que le sol manque sous leurs pas ; hommes et chevaux roulent pêle-mêle dans le gouffre creusé par la duplicité bretonne. Les prétendus fuyards font alors volte-face, se jettent sur les Angevins, sans leur laisser le temps de se reconnaître, et en font un affreux carnage. Foulques lui-même est précipité de son cheval et en danger de la vie. Il se relève pourtant. Plein de fureur, il ranime par l'ardeur de ses discours le courage des siens un moment ébranlé. Sous les traits des Bretons, les Angevins comblent une partie du fossé, avec les branchages même qui ont dissimulé le piége. Ils fondent ensuite sur l'ennemi avec l'impétuosité de la rage, le taillent

(*a*) Richer, liv. IV, ch. LXXXIV et puis LXXXV et LXXXVI pour la fin du récit.

(*b*) Raoul Glaber, liv. II, ch. III. — *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége t. X, p. 457.

en pièces, et Conan tombe mort sur le champ de bataille (n° 40).

Ainsi se termina, sur cette lande sauvage, en face de cette nature aux souvenirs légendaires, la grande lutte de Foulques-Nerra et de Conan le Tors. C'était la ruine de l'influence des comtes de Blois en Bretagne que cette victoire, car, tout en revendiquant la succession du roi Salomon pour son propre compte, Conan ne défendait en définitive que la cession de Thibault le Tricheur et l'hommage dû à sa maison. Aussi la chronique des comtes d'Anjou nous dit-elle, avec Raoul Glaber, que jamais, depuis, personne n'osa s'élever en Bretagne, contre le comte d'Anjou.

Cependant le combat de Conquereux n'avait pas tout fini. Restait encore à réduire la citadelle de Nantes qui avait jusque-là résisté. Foulques n'eut guère qu'à se présenter devant la ville, et la citadelle se soumit. Il prit alors possession du comté au nom de Judicaël, et en donna le gouvernement à Aimeri, vicomte de Thouars, qui avait des motifs personnels de haine contre la maison de Blois (n° 41). Ce fut sans doute pour mieux accentuer cette prise de possession vis-à-vis d'Eudes Ier, que le vicomte de Thouars prit le titre de comte de Nantes, qu'il garda jusqu'à sa mort

---

CHAPITRE IX.

—

Foulques rentre en Touraine. — Il bâtit un nouveau château. — Coalition du comte de Blois. — Prise du château de Montbazon sur Foulques, et attaque de celui de Langeais. — Foulques réduit à l'extrémité. — Il rend hommage pour ses châteaux du Poitou. — Le roi vient au secours de Foulques. — Foulques reprend l'offensive. — Le comte de Blois implore le roi. — Le roi écoute les propositions de ce comte. — Langeais pris à Foulques-Nerra. — Mort du comte de Blois. — Incendie de Châteauneuf et de ses vingt-deux églises.

Les affaires de Bretagne étant terminées à sa gloire et à son avantage, Foulques se hâta de rentrer en Touraine où l'appelaient toujours de graves intérêts. Richer nous le peint remontant le cours de la Loire avec son armée victorieuse, et pénétrant de nouveau sur les terres d'Eudes pour y porter le ravage et la désolation. Il nous le montre ensuite bâtissant un nouveau château, *non loin de Tours* (a). Était-ce Langeais? Nous le croyons; mais Richer ne le dit pas, et ceci importe peu pour le moment (n° 42). Ce qui doit appeler toute notre attention, c'est la coalition

(a) Richer, liv. IV, chap. xc.

qu'Eudes se décida enfin à organiser contre son terrible adversaire ; et, ici, les témoignages du moine de St-Remi sont d'autant plus précieux à recueillir, qu'ils constituent le seul document de l'époque, et font la lumière, à peu près du moins, dans le chaos des chroniques postérieures, les seules que nous ayons possédées jusqu'à la première moitié de notre siècle.

Il était temps, en effet, pour le comte de Blois, de prendre l'offensive. La possession de la ville de Tours n'assurait pas tous ses intérêts. Cette possession elle-même, était d'ailleurs singulièrement compromise, et le devenait chaque jour davantage par la tenacité qu'apportait le comte Foulques à la poursuite de ses plans. Des demi-mesures ne pouvaient plus avoir rien d'efficace. Il fallait frapper un coup décisif, détruire les nids du *faucon noir* d'Anjou et le chasser de la Touraine, ou se résigner à subir sa loi. Eudes le comprit, et fit d'immenses préparatifs capables de le venger à la fois de la mort de Conan et, surtout, de sa défaite, des incommodités que lui causaient ces châteaux-forts, près d'étreindre la ville de Tours, et des ravages dont ses terres étaient l'objet. Il n'épargna rien pour s'assurer de puissants alliés. Les Normands que nous avons vus naguère devant Nantes, lui promirent leur secours, un contingent d'Aquitains devait se joindre à lui, et les Flamands, devaient embrasser sa cause. Il n'est pas jusqu'à certains *Gau-*

lois de la Belgique, assez difficiles à définir, qui ne fussent prêts à se mettre en marche, toujours au dire de Richer (*a*). Il y a peut-être un peu d'exagération en tout ceci; mais il est certain, qu'à ce moment, Eudes rassembla tout ce qu'il put avoir de forces, et qu'en attendant les secours promis, il se mit en campagne. Il avait avec lui, Manassès, comte de Châlons, Hervé de Donzi, seigneur de St-Aignan; Rotrou, seigneur de Montfort; Hugues, vicomte de Châteaudun; Atton, son frère; Gelduin, seigneur de Saumur; Guicher, seigneur de Château, depuis Château-Renault, et grand nombre d'autres seigneurs.

La première opération d'Eudes, fut de mettre le siége devant Montbazon, celui des nouveaux châteaux qui le gênait le plus, sans doute, car c'était le plus rapproché de Tours, comme nous l'avons vu (p. 46). Le génie de Foulques s'était déployé dans la construction de cette forteresse. Le siége en fut long et difficile. C'est ce que nous pouvons comprendre d'après les chroniqueurs. Richer qui devrait être ici notre guide, ne parle pas de Montbazon. Les vagues récits qu'il nous fait sur l'attaque d'un château qu'il désigne, sans le nommer, semblent se rapporter à Langeais qui fut, en effet, attaqué après Montbazon, et pour lequel nous avons, ainsi que nous le verrons bientôt, une date certaine, à l'aide de laquelle peut se fixer la difficile chronologie de ces événements.

(*a*) Liv. IV, chap. xc.

Que faisait pourtant l'impétueux comte d'Anjou, pendant que l'ennemi forçait ses châteaux? Nous ne le voyons nulle part; nous n'entendons parler ni de ses préparatifs de défense, ni de ses diversions. Richer nous dit qu'il avait demandé secours au roi de France. Mais le secours n'arrivait pas, et les alarmes de Foulques grandissaient en considérant que les alliances de son ennemi pouvaient grossir encore, d'un instant à l'autre, les forces imposantes dont il disposait déjà. S'il en fallait croire notre chroniqueur, Foulques, dans cette extrémité, demanda la paix, et il la demanda dans des termes qui témoigneraient d'une situation désespérée Il offrait de payer 100 livres pesant d'argent pour le sang de Conan répandu à Conquereux. Le fils du comte d'Anjou se serait engagé au service militaire envers Eudes, à la place de Conan (*loco militis interfecti*); la nouvelle forteresse — celle de Langeais — eût été rasée. Foulques, enfin, n'exceptait de ses obligations vis à-vis du comte de Blois et de son fils, que ses proches, ses enfants, son frère, ses neveux et le roi. Il s'engageait solennellement, par serment, envers et contre tous les autres (*a*).

Qu'était devenu tout à coup l'orgueil de Foulques-Nerra? Qu'était devenu son indomptable courage? Qu'étaient devenues ses ressources? Qu'était devenu

(*a*) Richer, liv. IV, ch. xci.

son génie enfin, et comment s'était-il ainsi laissé surprendre?

Nous ne pouvons le cacher, Richer nous paraît ici entaché d'exagération. Quel était d'ailleurs ce fils que Foulques pouvait engager au service d'Eudes en remplacement de Conan? Quel était ce frère en faveur duquel il aurait réservé ses obligations? Foulques n'a jamais eu qu'un fils, Geoffroy Martel, et ce fils illustre ne naquit qu'en 1005 ou 1006. Or nous sommes ici en 995, et les événements qui nous occupent ne sauraient être rapprochés de nous; car ils se passaient sous Eudes Ier qui mourut en cette même année. D'un autre côté, Foulques n'a jamais eu qu'un frère consanguin, Maurice (*a*), qui était mort en 994, sinon plus tôt (*b*).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter que le comte d'Anjou n'ait été dans une situation critique. Le château de Montbazon venait de lui être enlevé, en 994; cette date est certaine; car le siége de Montbazon précéda le siége de Langeais, auquel Eudes était déjà occupé, le 12 février 995, ainsi que le témoigne la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Bourgueil, signée devant Langeais à cette date (*c*). C'est

(*a*) Voir ci-dessus, p. 7.

(*b*) *Chr. Angevine*, an 994, dans les *Anecdota* de D. Martène, t. III, col. 1380. — *Chr. de Tours*, dans l'*Amplissima Collectio* de D. Martène, t. V, col. 992.

(*c*) Archives d'Indre-et-Loire, layette de Bourgueil. Mabillon dit le 9 : mais la charte dit le 12 (*pridie Idus*).

aussi à cette même année 994, que les Bénédictins continuateurs de D. Bouquet, rapportent l'hommage que Foulques fut obligé (*necessitate coactus*) de rendre au comte de Poitiers, selon Adhémar de Chabannais, (a) (n° 43), pour le château de Loudun et ses autres châteaux du Poitou. Les causes qui ont amené cet hommage sont toujours restées un mystère, et la *guerre importante* dont parle Adhémar à cette occasion, ne s'est jamais bien expliquée. Richer peut ici nous venir en aide, ce nous semble. De tous les secours qu'attendait Eudes, selon lui, on ne vit venir ni les Normands, ni les Flamands, ni ces mystérieux *Gaulois de la Belgique*. Mais il est fort probable que les Aquitains plus rapprochés, firent d'autant moins attendre leur concours, qu'ils pouvaient revendiquer quelque chose dans cette lutte contre le grand batailleur d'Anjou (n° 44) Montbazon pris et Foulques serré de près par le vainqueur, ils dûrent exiger que l'Angevin fit hommage de ses châteaux du Poitou. Peut être même l'offre de cet hommage vint-elle de Foulques lui-même, et le comte d'Anjou chercha-t-il à détacher par ce moyen les Aquitains, de l'alliance ennemie. Cette guerre si sérieuse (*gravissimum bellum*) dont parle Adhémar de Chabannais et qui est restée un mystère, serait alors la puissante coalition formée par Eudes Ier, et dans laquelle le chroniqueur

(a) Chron. d'Ad. de Chabannais, dans Labbe, t. II, p. 168. (*Nova bibliotheca*).

poitevin n'aurait vu que le nom de Guillaume et les intérêts de son coin.

Nous ne trouvons, en effet, aucune autre circonstance, qui ait pu déterminer une pareille concession. Si la guerre eût directement existé entre Guillaume, comte de Poitiers, et Foulques-Nerra, comte d'Anjou, comme semble le dire Adhémar, Foulques étant obligé de subir la loi de la nécessité, il est certain que le vainqueur eût exigé de lui autre chose qu'un hommage et qu'il eût repris ses anciennes forteresses pour les remettre dans des mains plus sûres.

Voilà donc des faits positifs : la prise de Montbazon ; l'hommage de Foulques pour ses châteaux du Poitou, ceux au moyen desquels il inquiétait sans cesse l'Ile-Bouchard, Chinon, Montsoreau, et même les environs de Saumur, et qui n'allaient plus lui servir que dans les limites de la volonté d'un suzerain; et, enfin, le siége de Langeais, la forteresse la plus rapprochée de Tours après Montbazon, siége que l'infériorité du comte d'Anjou ne lui permettait pas d'empêcher. Nous le répétons, c'était là une situation critique ; mais elle ne pouvait être désespérée, surtout si, par l'hommage des châteaux du Poitou, les Aquitains s'étaient détachés de la coalition. Aussi les propositions que Foulques aurait faites, au dire de Richer, pour avoir la paix, nous paraissent-elles excessives. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'Eudes, toujours au dire de notre chroniqueur, ne s'en contenta

aussi à cette même année 994, que les Bénédictins continuateurs de D. Bouquet, rapportent l'hommage que Foulques fut obligé (*necessitate coactus*) de rendre au comte de Poitiers, selon Adhémar de Chabannais, (*a*) (nº 43), pour le château de Loudun et ses autres châteaux du Poitou. Les causes qui ont amené cet hommage sont toujours restées un mystère, et la *guerre importante* dont parle Adhémar à cette occasion, ne s'est jamais bien expliquée. Richer peut ici nous venir en aide, ce nous semble. De tous les secours qu'attendait Eudes, selon lui, on ne vit venir ni les Normands, ni les Flamands, ni ces mystérieux *Gaulois de la Belgique*. Mais il est fort probable que les Aquitains plus rapprochés, firent d'autant moins attendre leur concours, qu'ils pouvaient revendiquer quelque chose dans cette lutte contre le grand batailleur d'Anjou (nº 44) Montbazon pris et Foulques serré de près par le vainqueur, ils dûrent exiger que l'Angevin fit hommage de ses châteaux du Poitou. Peut être même l'offre de cet hommage vint-elle de Foulques lui-même, et le comte d'Anjou chercha-t-il à détacher par ce moyen les Aquitains, de l'alliance ennemie. Cette guerre si sérieuse (*gravissimum bellum*) dont parle Adhémar de Chabannais et qui est restée un mystère, serait alors la puissante coalition formée par Eudes Iᵉʳ, et dans laquelle le chroniqueur

(*a*) Chron. d'Ad. de Chabannais, dans Labbe, t. II, p. 168. (*Nova bibliotheca*).

poitevin n'aurait vu que le nom de Guillaume et les intérêts de son coin.

Nous ne trouvons, en effet, aucune autre circonstance, qui ait pu déterminer une pareille concession. Si la guerre eût directement existé entre Guillaume, comte de Poitiers, et Foulques-Nerra, comte d'Anjou, comme semble le dire Adhémar, Foulques étant obligé de subir la loi de la nécessité, il est certain que le vainqueur eût exigé de lui autre chose qu'un hommage et qu'il eût repris ses anciennes forteresses pour les remettre dans des mains plus sûres.

Voilà donc des faits positifs : la prise de Montbazon ; l'hommage de Foulques pour ses châteaux du Poitou, ceux au moyen desquels il inquiétait sans cesse l'Ile-Bouchard, Chinon, Montsoreau, et même les environs de Saumur, et qui n'allaient plus lui servir que dans les limites de la volonté d'un suzerain ; et, enfin, le siége de Langeais, la forteresse la plus rapprochée de Tours après Montbazon, siége que l'infériorité du comte d'Anjou ne lui permettait pas d'empêcher. Nous le répétons, c'était là une situation critique ; mais elle ne pouvait être désespérée, surtout si, par l'hommage des châteaux du Poitou, les Aquitains s'étaient détachés de la coalition. Aussi les propositions que Foulques aurait faites, au dire de Richer, pour avoir la paix, nous paraissent-elles excessives. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'Eudes, toujours au dire de notre chroniqueur, ne s'en contenta

point. Il voulait qu'avant tout, Foulques lui remit le comté de Nantes. Pourquoi pas plutôt les autres forteresses que le comte d'Anjou avait bâties en Touraine, et celles mêmes qui lui avaient toujours appartenues en propre ?

Eudes dût se repentir bientôt d'avoir sottement refusé de si belles offres. Les secours dont Foulques avait un moment désespéré, arrivèrent en effet, le roi parut, menant avec lui douze mille hommes. Quel était ce roi ? Le roi Robert sans doute, associé à son père Hugues Capet. Mais d'où venait-il avec une armée si nombreuse pour l'époque ? Peut-être de sa malheureuse expédition d'Aquitaine, entreprise pour défendre les intérêts du jeune Guillaume ? Non ; car Richer nous dit que Robert fit cette expédition *pour son neveu Guillaume* (*ob nepotem suum Willelmum*) (*a*). Or, Guillaume ne put être appelé le neveu de Robert, que lorsque celui-ci eût épousé Berthe, veuve du comte de Blois (nº 45) ; et, au moment où nous sommes, Eudes est encore plein de vie, puisqu'il fait le siége de Langeais. Il y a donc dans ces douze mille hommes du roi Robert venus on ne sait d'où sur les bords de la Loire, pour secourir Foulques-Nerra, de quoi exercer encore la sagacité des critiques. Mais passons.

Les propositions de paix de Foulques, n'avaient

(*a*) Richer, 8e note, à la suite du IVe livre.

pas été acceptées ; on pense bien que l'Angevin dut se hâter de les retirer. Sa situation avait changé tout à coup, et désormais il allait reprendre l'offensive si bien dans ses goûts et dans ses habitudes. Nous voudrions pouvoir ici nous faire une idée exacte de la marche de Foulques et de la position qu'il avait prise avant l'arrivée des troupes royales. Mais si nous ne savons en aucune manière d'où venaient ces dernières troupes, nous ne savons pas davantage où se tenait le comte d'Anjou avant, pendant et après le siége de Montbazon. Qu'il soit resté sur la rive gauche de la Loire au moment où l'armée du comte de Blois investissait Langeais sur la rive droite, rien de plus simple, puisque ses forces ne lui permettaient pas de rien entreprendre. Mais que les douze mille hommes du roi Robert soient venu opérer de ce côté : ceci paraît étrange. Il faut pourtant accepter ainsi les choses, puisque c'est ainsi que Richer nous les présente ; car nous n'avons, ni moyen de le suppléer, ni moyen de le contrôler.

Donc, les deux armées du roi et du comte d'Anjou, étaient réunies sur la rive gauche de la Loire. Les rôles étaient maintenant intervertis, et la crainte était passée au camp d'Eudes Ier, pendant que les Angevins avaient retrouvé toute leur audace. Il n'y avait pas plus de quatre mille hommes du côté du comte de Blois (*a*). Qu'était devenue cette coalition formidable

(*a*) Richer, livre IV, ch. XCII.

qui ne comptait pas plus de six mois d'existence ? Les vassaux, on le sait, n'étaient tenus au service de guerre que pour un temps fort limité : beaucoup devaient s'être retirés ; les Aquitains aussi, sans doute ; car le jeune Guillaume III avait besoin de toutes ses forces chez lui (nᵉ 46). Quand aux secours du nord et de l'ouest, ils n'arrivaient pas. Heureusement pour Eudes, qu'une barrière naturelle le séparait de ses ennemis. La Loire qui coulait entre les deux armées, ne devait pas être en effet, facile à traverser au mois de février. Outre la mobilité si connue des fonds de sable sur lesquels elle roule ses eaux, elle devait être grossie par les pluies, et les gués difficiles à suivre. La tactique du comte de Blois était donc tout indiquée : il se borna à défendre avec énergie les passages du fleuve. Force fut aux armées coalisées, après plusieurs tentatives inutiles, de se replier sur Amboise, où, sous la protection du château, elles étaient assurées d'un passage convenable (*a*). La conséquence de cette marche, une fois la Loire franchie, était de prendre à revers l'armée du comte de Blois et de l'acculer sur la forteresse de Langeais, où elle eût été infailliblement détruite. Eudes se vit perdu. Dans sa terreur, il dépêcha un parlementaire au roi, pour lui représenter qu'il n'avait jamais voulu le combattre, n'ayant aucun grief contre lui ; qu'il était prêt à lui donner satisfac-

(*a*) Richer, livre IV, ch. XCIII.

tion pleine et entière, et qu'il le suppliait de le laisser se débattre seul, avec son ennemi.

Eudes Iᵉʳ s'était pourtant « embarrassé, nous dit Bernier (*b*), dans la ligue des malcontents du roy Robert, » et peut être était-ce là la cause qui avait porté ce prince à secourir Foulques, toujours fidèle au contraire, au parti des rois. Néanmoins la soumission que montrait maintenant le fils du Tricheur ne fut pas reçue avec indifférence. Il était, en définitive, un des plus puissants vassaux du royaume et l'un des plus illustres et des mieux apparentés, puisqu'il descendait, comme Robert lui-même, de Robert le Fort, et que son épouse était propre nièce du roi Lothaire. La politique des deux rois dut entrevoir bien des côtés dans cette affaire délicate ; car, nous dit toujours Richer, les offres de paix du comte de Blois furent acceptées. Le roi exigea cependant des otages, ce qui prouve une confiance médiocre ; mais il s'engagea à écouter toutes les explications qu'Eudes voudrait lui donner.

Que devint Foulques-Nerra après cet accord ? Richer ne nous le dit pas. Il semble que la paix conclue n'ait concerné que le roi de France, et que Foulques ait été laissé *seul avec son ennemi*, comme l'avait demandé le comte de Blois ; car, bien qu'on n'ait aucun détail sur le siége de Langeais, on est forcé d'admettre que ce château a été pris après le départ

(*b*) *Histoire de Blois*, p. 284, édition de 1682.

de l'armée royale. *Les Gestes des Seigneurs d'Amboise* le présentent, en effet, avec Montbazon, Chinon, la ville de Tours, et tout le pays jusqu'à Saumur, comme appartenant, dès son avénement à Eudes le Champenois, fils d'Eudes Ier, qui en jouissait paisiblement (*quite*), dit le chroniqueur, et comme de son bien propre (*ut suam propriam*) (*a*). Cela suppose une possession déjà longue ; et nous ne voyons pas que Thibault II, fils aîné d'Eudes Ier, qui a régné neuf ans, entre son père et Eudes le Champenois, son frère, qui lui succéda, ait rien entrepris contre les châteaux du comte d'Anjou.

On pourrait, à la vérité, supposer que par suite de la paix intervenue, Foulques céda la forteresse de Langeais au comte de Blois. Le récit de Richer prêterait assez à cette supposition ; car, dès les propositions de paix acceptées et les otages reçus, il nous montre le roi Robert s'en retournant à Paris, et Eudes se rendant à Meaux et, bientôt, de là, à Châteaudun où il meurt d'une esquinancie (*b*). Malheureusement les inexactitudes saillantes de ce récit, ne peuvent le faire accepter sans réserve. Nous avons la preuve, par exemple, qu'après son voyage, qui paraît réel, Eudes est rentré à Tours.

Ce n'est pas, en effet, à Châteaudun, mais, dans

(*a*) *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, Spicilége, t. X, p. 539.

(*b*) Richer, liv. IV, ch. XCIII, fin, et ch. XCIV.

l'abbaye même de Marmoutier qu'il est mort, après avoir reçu l'habit de St-Benoît et avoir été admis au nombre des moines. Une charte détaillée citée par D. Martène, dans son *Histoire manuscrite de Marmoutier* (*a*), ne peut laisser aucun doute sur ce fait, et ne saurait être infirmée par le témoignage du moine de St-Remi, contemporain des événements, cela est vrai, mais fort éloigné du lieu où ils se passaient.

Nous avons laissé se terminer l'année 994, sans mentionner autre chose que la prise de Montbazon par le comte de Blois. S'il en fallait croire Chalmel, cependant (*b*), cette année aurait été témoin d'un fait de la plus grande importance et qui bouleverserait tout ce que nous avons dit dans nos pages précédentes. Cette grande coalition, qui fit trembler Foulques-Nerra et lui enleva ses deux forteresses les plus rapprochées de Tours, aurait été vaincue *près de Châteaudun*, par le comte d'Anjou, qui, profitant de sa victoire, aurait « marché sur la Touraine, perfectionné ses forteresses en cas de revers, et mis de nouveau le siége devant Tours. » Puis, le même comte d'Anjou aurait « emporté Châteauneuf, partie faible, l'aurait incendiée ainsi que l'église de St-Martin et vingt-deux autres églises, » et se serait enfin,

(*a*) T. I, p. 104, et, aux preuves, t. II, p. 110. Ce précieux manuscrit appartient à la bibliothèque de Tours.

(*b*) *Histoire de Touraine*, t. I, p. 317, 318.

à la faveur des flammes, rendu maître de la ville, le 25 juillet 994. »

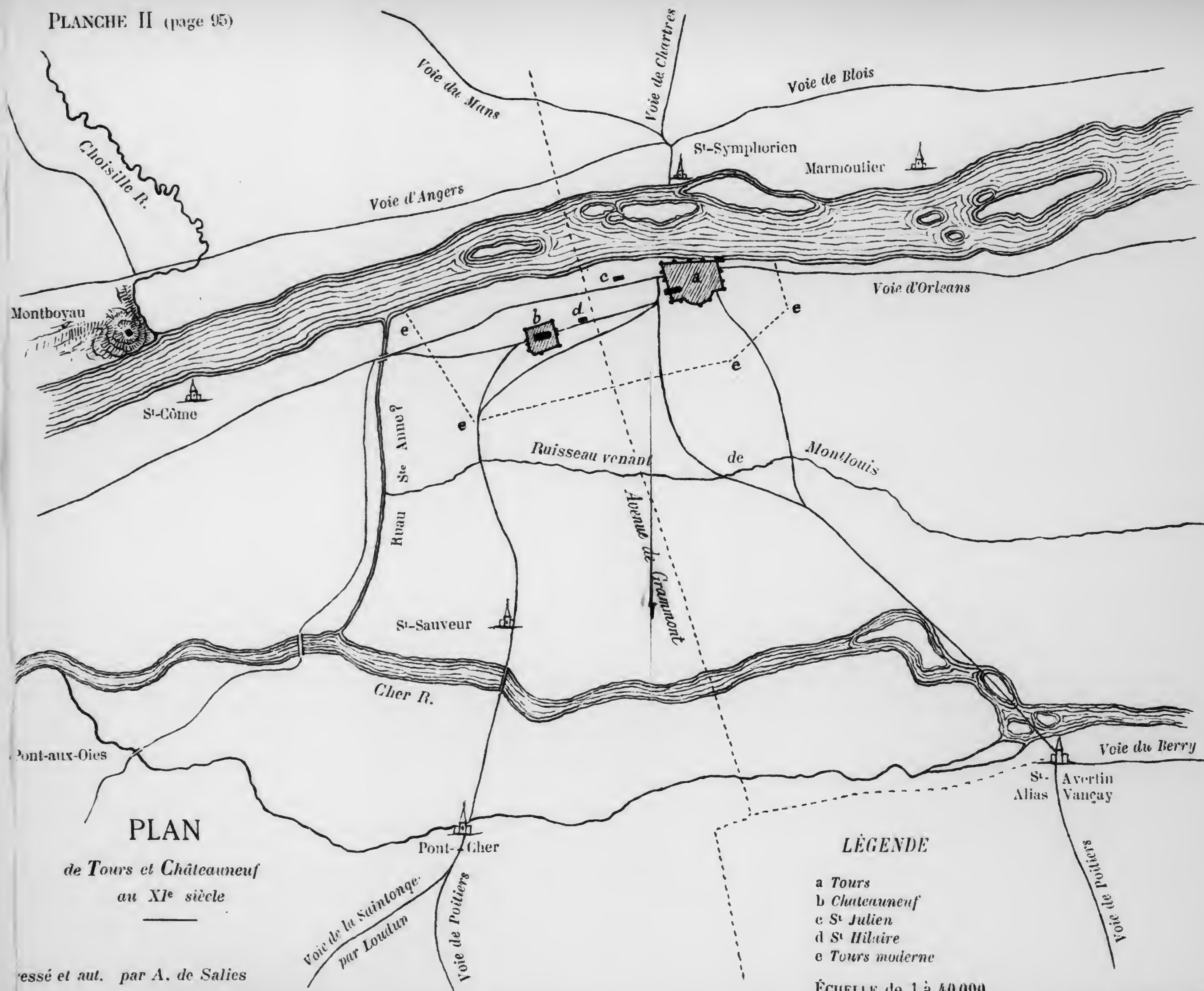
Nous avons déjà vu (nº 13) ce qu'il faut penser de cette bataille de Châteaudun ainsi attardée. Quant à la suite du récit de Chalmel, elle repose sur un fait très-authentique. Les chroniqueurs sont d'accord pour dire que le bourg tout entier de Châteauneuf, avec l'église de St-Martin et vingt-deux autres églises, furent réellement incendiées, et celles de ces chroniques qui indiquent une date, indiquent bien l'année 994 (*a*). Seulement, nulle part il n'est dit que Foulques-Nerra ait allumé cet incendie, nulle part il n'est dit qu'à cette occasion il se soit emparé de Tours, et pas le moindre mot ne peut le faire soupçonner nulle part. La cause de cet effroyable incendie est restée un mystère ; pas une chronique ne se préoccupe de la rechercher.

On ne s'étonnera donc pas que nous ayons complétement rejeté le récit de Chalmel, si peu sérieux et si fort en contradiction avec ce que nous dit Richer, de la situation de Foulques-Nerra, au moment de l'incendie de Châteauneuf. Il n'y avait pas même, ce nous semble, une probabilité à hasarder dans le sens de l'historien tourangeau (*b*).

(*a*) *Chronique de Tours*, dans *l'Amplissima collectio* de D. Martène, t. V, col. 994 et 995.

(*b*) Il est à remarquer que, dans son *Histoire de la collégiale de St-Martin,* manuscrite (Bibl. de Tours), Chalmel n'attribue point à Foulques l'incendie de Châteauneuf.

PLANCHE II (page 95)



PLAN

de Tours et Châteauneuf au XIe siècle

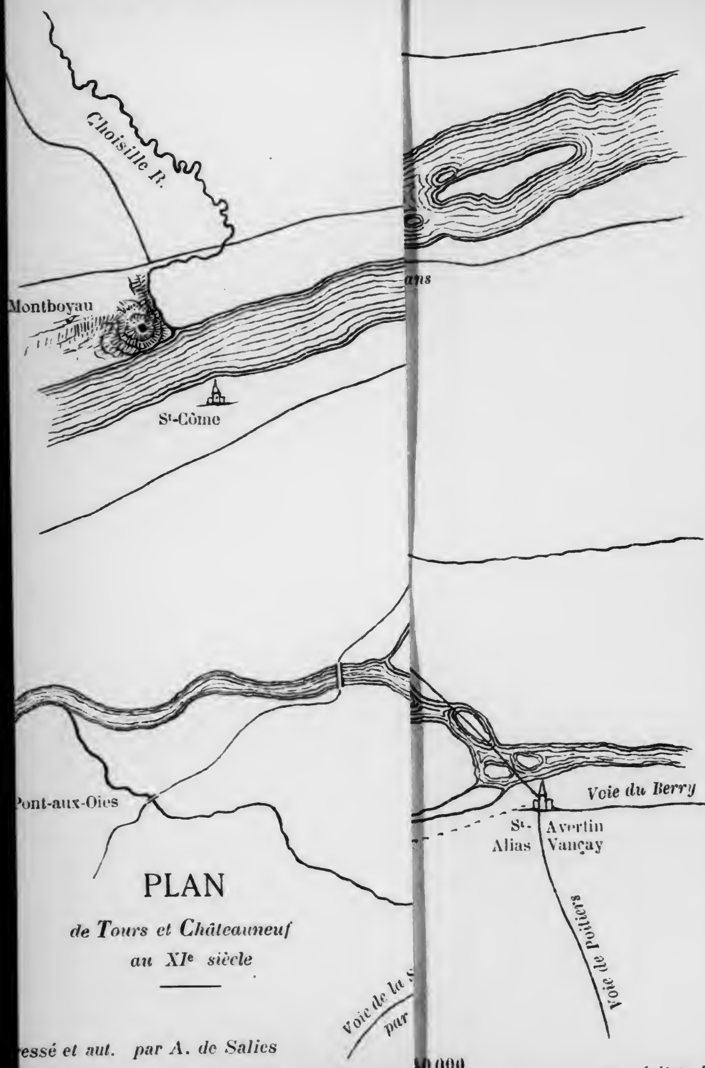
Dressé et aut. par A. de Salies

LÉGENDE

- a *Tours*
- b *Chateauneuf*
- c *St Julien*
- d *St Hilaire*
- e *Tours moderne*

ÉCHELLE de 1 à 40.000.

Imp. Juliot, Tours.



Du reste il y a lieu de s'étonner que Chalmel qui connaissait les antiquités de sa ville natale, et qui en parle souvent avec détails, ne se soit point réfuté lui-même avant d'écrire. Tours et Châteauneuf, formaient, en effet, au xe siècle, deux villes entièrement distinctes (*a*). Tours était encore l'ancien *Cæsarodunum*, enveloppé dans ses murailles gallo-romaines du IVe ou Ve siècle, qui se terminaient, en vue de Châteauneuf, par une ligne de défenses, parallèle à la façade actuelle de la cathédrale, en partie bâtie dessus. Châteauneuf, qu'on appelait aussi la Martinopole (*Martinopolis*, ville de St-Martin), était éloignée de Tours de plus de 500 mètres. Loin d'être faiblement défendue, cette ville avait alors de fortes murailles, à peu près neuves ; car les lettres patentes de Charles le Simple qui en avaient autorisé la construction, sont datées du 1er décembre 903, après la grande invasion normande qui venait de détruire St-Martin. Comprend-on, dès lors, que Châteauneuf eût été si facilement pris ? et comprend-on, surtout, que l'incendie qui le consumait eût pu favoriser à plus de 500 mètres, la prise de Tours ? Et voilà pourtant une assertion qui, si hasardée qu'elle soit, est, sur la foi d'un seul homme, devenue presque de l'histoire ; car

(*a*) Elles n'ont été réunies dans une même enceinte qu'au XIVe siècle, par lettres patentes du roi Jean, données à Beauvais, le 30 mars 1354.

on la retrouve partout, et des auteurs sérieux citent cet incendie de St-Martin et des 22 églises de Châteauneuf, comme une preuve de la férocité de Foulques-Nerra. Certes le *Faucon noir* n y regardait pas de trop près, et il a pu avoir d'autres incendies sur la conscience. Mais encore doit-on éviter de charger les couleurs d'un tableau, déjà trop sombre le plus souvent (nᵉ 47).

L'auteur de cette remarquable *Notice sur Thibault le Tricheur et Eudes* Iᵉʳ, comtes de Tours, que nous avons déjà citée (p. 74), n'accepte pas les récits de Chalmel ; il se demande seulement s'il ne faudrait pas attribuer l'incendie de Châteauneuf au passage des armées royale et angevine, lorsqu'elles se portèrent sur Amboise pour passer la Loire (*a*).

Il y a là, au premier abord, un compromis séduisant. Malheureusement l'idée ne tient pas devant le rapprochement des dates. L'armée royale n'a pu passer sous Châteauneuf que vers la fin de 994, au plus tôt ; car Montbazon était pris et Langeais assiégé lorsqu'elle est arrivée sur les bords de la Loire. Or, à ce moment, l'incendie de Châteauneuf avait eu lieu déjà, puisque c'est le 25 juillet 994 qui lui est assigné pour date.

(*a*) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, p. 86.

Il faut donc se résigner à l'ignorance pour les causes de ce fait, comme pour tant d'autres plus importants, que l'histoire ne saura jamais.

CHAPITRE X.

—

Situation de Foulques-Nerra. — Situation du comté de Blois après la mort d'Eudes Ier. — La comtesse Berthe se réfugie avec ses enfants auprès des rois Hugues et Robert. — Robert est nommé son avoué. — Observations sur la date véritable du mariage de Berthe avec le roi Robert. — Deuxième prise de Tours par le comte d'Anjou — Le roi Robert reprend cette place. — Foulques s'appuie sur le parti des mécontents. — Parenté de Berthe et de Robert. — Le pape Grégoire V les excommunie. — Robert est abandonné de tout le monde. — Il se sépare de Berthe.

Nous venons d'assister à une succession d'événements fâcheux pour le comte d'Anjou. La Touraine, cette proie qu'il convoitait sans cesse, était arrachée de ses mains. Il semblait même que ce fut cette fois sans espoir; car les bases de la paix étaient peu favorables à son ambition. Ces bases, en outre, avaient été posées avec le roi de France, et c'était avec le roi que devaient se poursuivre les négociations de la paix définitive. Dès que Foulques y voudrait toucher, ce ne serait donc plus au comte de Blois, seulement, qu'il aurait affaire, mais au roi lui-même.

Si le droit féodal avait été alors aussi fortement constitué que l'est aujourd'hui notre droit public, et le pouvoir royal parfaitement défini, c'eût été là une situation très-grave. Mais dans le xe siècle, tout était indécis encore. Il ne s'agissait que d'être le plus fort. L'Angevin en subissant la loi de la nécessité dut donc se sentir un instant abaissé, mais il ne perdit certainement pas l'espérance. Peut-être même, alors qu'un traité solennel allait à jamais consacrer les conséquences de ses revers, combinait-il déjà, avec cette ténacité que nous lui connaissons, des plans nouveaux pour échapper aux étreintes du sort et arriver à la réalisation de ses desseins. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une année ne s'écoula pas sans qu'on le vit en revenir à son audace ordinaire. Du reste, les circonstances elles-mêmes, se chargèrent bientôt de relever ses affaires.

En cette même année 995, en effet, et peu de temps après la prise de Langeais, mourut Eudes Ier, comte de Blois. Nous n'avons pas à nous occuper ici de sa fin édifiante dont on a vu déjà quelque chose (p. 93), et peu importe pour les événements qui vont suivre, de savoir qu'il fut enterré à Marmoutier, dans la même tombe que Leutgarde, sa mère. Ce qui doit appeler notre attention, ce sont les conséquences de cette mort par rapport à la situation relative des maisons de Blois et d'Anjou.

Eudes Ier laissait de Berthe son épouse, six enfants

dont les deux aînés, qui lui succédèrent, n'avaient pas encore atteint leur majorité. Ce fut un grand sujet de désolation pour les fidèles et les serviteurs du comte de Blois, que cette mort si prompte, et l'état imprévu dans lequel elle laissait la fortune du comté. D'une part, rien n'était encore arrêté de l'accord qu'avait accepté le roi ; on connaissait, d'autre part, les intentions de Foulques, son habileté à profiter de toutes les circonstances favorables, son audace et sa promptitude dans l'exécution de ses projets, et l'on considérait avec épouvante, que la mort d'Eudes pouvait être la ruine de l'illustre et puissante maison de Blois. Plus vivement pénétrée peut-être encore que tous les autres, des dangers qui la menaçaient, Berthe, dont l'esprit ne manquait pas plus de ressources que le cœur de fermeté, ne tergiversa point, et, se couvrant du bénéfice de la loi féodale, elle courut se réfugier avec ses enfants auprès des rois, réclamant aide et protection. La fille de Conrad le Pacifique, roi d'Arles, et de Mathilde de France, sœur du roi Lothaire, fut accueillie avec les égards dus à sa naissance et à son malheur. Hugues Capet la consola, et, faisant droit à sa demande, lui donna le jeune roi Robert pour protecteur avoué (*a*).

Faut-il admettre avec certains historiens (*b*), que

(*a*) Richer, note 1re à la suite du IVe livre.

(*b*) M. de Pétigny, entre autres, *Histoire du Vendômois*, p. 148.

dès ce moment, Hugues Capet conçut l'idée de marier son fils avec la veuve d'Eudes, se flattant de pouvoir gouverner sous le nom des enfants mineurs, les vastes états de la maison de Blois, celle dont il redoutait entre toutes l'ambition et la puissance ! Faut-il s'en tenir, au contraire, au sentiment d'un grand nombre d'autres (*a*) qui présentent comme constante l'opposition du vieux roi à ce mariage ? Nous ne trancherons pas la question, elle importe peu à notre histoire. Nous ferons remarquer, toutefois, que du côté de cette seconde opinion se trouvent des textes et des faits dont il faut sérieusement tenir compte. Il est une circonstance aussi qui nous paraît d'un grand poids : c'est que le mariage de Berthe avec Robert, dont la date est restée indécise, n'eut lieu, très-certainement qu'après la mort de Hugues Capet. Et ceci nous importe davantage ; car cette date bien fixée peut être un repère pour notre chronologie.

Sur ce point, Richer ne laisse aucun doute. Son texte est parfaitement catégorique : ROTBERTUS REX PATRI SUCCEDENS, *suorum consilio*, *Bertam duxit uxorem* (*b*). Cette opinion contemporaine est, à la vérité, la seule ; mais elle ne peut guère être réfutée, si l'on considère les contradictions de dates des chartes sur lesquelles s'est appuyé le savant Mabillon pour fixer à l'an 995, le mariage de Berthe, qu'il avait

(*a*) Les Bénédictins sont à la tête de ces derniers.

(*b*) Richer, note VIe, à la suite du l. IV.

d'abord placé, lui-même, après la mort du roi Hugues survenue, on le sait, le 24 octobre 996. Sans entrer dans une discussion qui nous entraînerait trop loin, nous ferons aussi remarquer que la charte de St-Martin de Tours, concernant un échange de colliberts, sur laquelle s'appuie surtout Mabillon, est précisément celle qui prouve le plus contre lui (nº 48).

Du reste, il nous est difficile de comprendre comment le savant bénédictin a pu accepter une chronologie qui rapproche à un tel point le veuvage de Berthe de ses secondes noces. Le code Théodosien voulait qu'un an se fût écoulé entre la mort du mari et le nouveau mariage (*a*), et l'église, gardienne en ce point de la loi civile, ne l'avait jamais oublié (nº 49). La dernière charte du comte Eudes a été signée devant Langeais, le 12 février 995 (*b*). Les négociations intervenues avec le roi Robert, la fin du siége de Langeais, le voyage d'Eudes à Meaux et à Châteaudun, sa rentrée à Tours et sa maladie, si courte qu'on la suppose, ne nous permettent pas de placer sa mort avant le milieu de l'an 995. Le mariage de Berthe n'aurait donc pu avoir lieu qu'à cette même époque, en 996, au plus tôt ; et pour peu que la mort d'Eudes soit arrivée plus tard, ou que le nouveau mariage ait été différé, nous arrivons aux der-

(*a*) Code Théodosien, liv. III, titre *Des secondes noces*.

(*b*) Nous avons déjà cité cette charte qui existe en original dans les archives du dépt. d'Indre-et-Loire, où nous l'avons compulsée.

niers jours du roi Hugues. Il nous semble que ces rapprochements de dates corroborent à merveille l'assertion de Richer et permettent de le croire sans hésitation.

Mais revenons au temps qui suivit la mort de Eudes Ier.

Une des premières préoccupations de la comtesse Berthe, sollicitée par sa belle-sœur Emma de Blois, fut d'obtenir la confirmation des donations faites à l'abbaye de Bourgueil. Les archives du département d'Indre et-Loire possèdent la charte royale octroyée à cette occasion (nº 50) Après avoir rappelé la fondation de l'abbaye par Emma, comtesse de Poitiers, du consentement de son frère, le comte Eudes, elle expose que *le comte Eudes étant déjà mort, son épouse Berthe a humblement imploré* la clémence des rois, *avec ses fils et l'abbé Gaubert*, pour qu'ils confirmassent *la donation précédemment faite* (nº 51).

Cette charte est datée de la VIIIe année du règne d'Hugues et Robert (nº 52). Il est probable qu'elle suivit de très-près l'arrivée de Berthe à la cour ; car la demande qu'en fit la veuve du comte de Blois, dut être surtout motivée par la crainte des entreprises de Foulques-Nerra (nº 53), crainte qui lui faisait aussi réclamer le bénéfice de la loi féodale pour elle et ses enfants.

Cela seul nous dit que le comte d'Anjou n'était pas resté inactif au milieu de ces conjonctures si favorables à ses affaires. Nous ne savons rien de ce qu'il fit avant le départ de Berthe pour la cour. Mais

nous avons de fortes raisons pour croire, malgré la confusion des dates et des événements qui rendent cette époque historique si difficile à démêler, que Foulques dut reprendre le château de Montbazon, puisque le diplôme du roi Robert, que nous avons cité (p. 52 et 53), l'en reconnaît possesseur vers l'an 1000 ou l'an 1002 (n° 54). Ce fut sans doute ce coup hardi qui remplit Berthe de terreur et la détermina à s'aller mettre sous la protection des rois, protection qui ne se fit pas sentir tout d'abord, paraît-il, d'une manière bien efficace. Il est en effet certain que le comte d'Anjou, après avoir réuni de nouvelles forces et fait dans les campagnes des courses sur lesquelles nous n'avons aucun détail, vint au commencement de 997, selon toute apparence, mettre une seconde fois le siége devant la ville de Tours et qu'il s'en empara.

Cette seconde prise de la capitale du comté, qui est très-positive, mais dont la date est incertaine, et que la plupart des historiens ont placée trop tôt, nous l'avons vu (p. 93), ne devait pas mieux réussir à Foulques que la première. Que se passa-t-il pendant et après le siége? Richer, lui-même, ne nous l'apprend pas. Tout ce qu'il nous dit, c'est que Robert vint arracher Tours au comte d'Anjou. La même chose nous a été dite par la chronique de St-Julien (*a*). Ce fait doit être évidemment placé, d'après

(*a*) Voir la fin de la note 42.

Richer, en 997. Le roi de France était alors l'époux de Berthe, et cette fois, à l'instigation de cette princesse qui le dominait par le cœur et par l'intelligence, il prenait enfin sérieusement les intérêts des jeunes comtes de Blois. Ce fut, à ce qu'il paraît, en se dirigeant sur l'Aquitaine où le comte de Poitiers, Guillaume III, l'appelait pour assiéger Bellay, qu'il reprit la ville de Tours. Berthe n'était pas étrangère non plus à cette expédition d'Aquitaine, Richer nous l'a dit (p. 88), car Guillaume était son neveu. La fleur de la noblesse française et de la chevallerie s'était, pour cette double expédition, rangée sous la bannière du roi Robert. Il fallait de pareilles coalitions pour avoir raison de Foulques. Cette pensée dut le consoler peut-être un instant de sa défaite. Mais quel ne dut pas être son dépit quand il vit Boson, comte de la Marche, celui-là même à qui Guillaume III voulait enlever Bellay, résister énergiquement dans sa bicoque, et forcer à une retraite honteuse, cette armée d'élite qui l'avait vaincu, lui, Nerra!

Quoi qu'il en soit, si Foulques s'était toujours montré du parti des rois jusque-là, il est aisé de penser qu'il ne se fit point faute désormais de grossir le parti des mécontents. Sa lutte avec la maison de Blois avait pris une forme particulière. Elle était, dès ce moment, transportée tout entière sur un terrain nouveau : l'influence d'une femme. Cette influence, il fallait l'abattre à tout prix. La fausse position de Berthe et de Robert, mariés contre les lois de

l'Église; les fautes du roi et sa politique maladroite, devaient rendre la tâche facile. Foulques-Nerra, servi par le mécontentement des grands du royaume, arriva bientôt à ses fins.

Le mariage de Berthe avec Robert ne s'était pas fait sans opposition. Nous avons vu (page 101) que de fortes raisons devaient faire croire à celle de Hugues Capet. Ce roi mort, nous dit Richer, les conseillers de Robert furent consultés, mais ils ne surent trouver qu'une assez pauvre raison d'état à l'appui de leur approbation (n° 55), et, pour faire bénir le mariage par Archambault, archevêque de Tours, on profita du moment où se trouvait à Rome l'archevêque de Reims, Gerbert qui, parait-il, avait éloigné les prétentions de Berthe, et dont on redoutait encore l'influence, si grande sous Hugues Capet.

Jusque-là tout s'était encore passé paisiblement. Mais lorsque les grands vassaux virent l'ascendant que Berthe possédait sur son mari, ils en prirent ombrage et commencèrent à réfléchir que la puissance royale, après avoir servi à relever la puissance de la maison de Blois, trouverait en elle une alliée naturelle, capable de l'aider dans les plus grandes entreprises. Ils se plurent alors à rappeler les circonstances du mariage de Berthe. La veuve du comte de Blois avait eu pour mère Mathilde de France, sœur du roi Lothaire. Mais la mère de Mathilde Gerberge, était sœur d'Hatwige, aïeule du roi Robert. Berthe et Robert étaient donc cousins issus de germains. En outre, Robert avait une affinité spirituelle avec Berthe, ayant tenu l'un de ses enfants sur les fonds du baptême. Selon la rigueur des lois canoniques alors en vigueur, le mariage de Berthe et de Robert était donc nul.

Bientôt des plaintes bruyantes s'élevèrent; on cria au scandale; et les passions politiques s'enhardissant de plus en plus, Berthe et Robert furent dénoncés au chef suprême de la chrétienté. En 998, le pape Grégoire V assembla un concile à Rome, pour juger Robert. Vingt-huit évêques y assistèrent, ainsi que l'empereur Othon III. Grégoire le présida en personne, et le concile décida que le roi Robert, sous peine d'anathème, quitterait Berthe sa parente, et qu'il ferait la pénitence de sept ans fixée par la discipline de l'Église. On suspendit aussi de la communion, Archambaud, archevêque de Tours, qui avait consacré le mariage, et les évêques assistants qui y avaient consenti (*a*). Gerbert, alors devenu évêque de Ravenne, et dont nous avons vu l'opposition constante au mariage de Berthe (p. 106), assistait au concile de Rome, et son influence dut peser d'un grand poids dans l'énergique décision qui fût prise.

L'Église avait parlé. Robert, ce roi si pieux, dont la vie tout entière fut pleine de bonnes œuvres, refusa d'abord de se soumettre, tant était grande son

(*a*) *Recueil des Conciles* de Labbe, t. IX, col. 772.

affection pour son épouse. On sait ce qui arriva : après les inimitiés des grands, vint l'éloignement du peuple, puis, celui des plus fidèles. Tous craignaient, en approchant le roi, de contracter la souillure dont la sentence suprême l'avait frappé. Il ne lui resta plus que deux pauvres petits serviteurs (*servulos*), qui faisaient passer par le feu, pour les purifier, les vases que le roi touchait (*a*). La solitude de Robert était complète ; et pourtant il ne se soumettait point encore. S'il en fallait croire les chroniqueurs, il n'eut le courage de se séparer de Berthe que lorsqu'elle eût mis au monde un monstre, et que, dans ce malheur, il vit la punition du ciel.

On ignore à quelle époque exactement eut lieu cette séparation, qui n'empêcha pas Berthe de prendre assez longtemps encore le titre de reine en signant les chartes. Ce qui est positif, ou du moins ce qui paraît l'être, car tout est discutable dans cette étrange époque, c'est que vers 1002, Robert, qui avait fait régulièrement annuler son mariage avec Berthe, épousa Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et de Blanche d'Anjou, sœur de Foulques-Nerra (nᵉ 56). La nouvelle reine de France était donc la propre nièce du comte d'Anjou, et la maison de Blois se trouvait vaincue encore par son plus implacable ennemi.

(*b*) *Lettre du Cardinal Pierre Damiens*, dans D. Bouquet. t. X p. 492.

CHAPITRE XI.

Foulques-Nerra avait épousé Élisabeth de Vendôme. — Ce mariage ne donne point à Foulques d'héritiers mâles du comté. — Elisabeth accusée d'adultère et brûlée vive. — Foulques se remarie avec Hildegarde de Poitiers. — Mort de Bouchard le Vénérable, père d'Élisabeth. — Foulques s'empare de la direction du comté de Vendôme, après la mort de l'évêque Renaud, fils et successeur de Bouchard. — Repentir de Foulques ; il part pour Jérusalem. — Fondation de l'abbaye de Beaulieu.

Jusqu'ici nous n'avons eu l'occasion de voir dans Foulques-Nerra, que l'homme de guerre et l'ambitieux conquérant. Si brutales que nous aient paru parfois ses actions, en tenant compte de la rudesse des mœurs de son époque, nous avons pu, grâce à son incontestable génie, conserver toutes nos sympathies à cette grande figure. Mais l'ambition s'irrite avec le temps et les mécomptes, et bientôt alors, elle pousse l'homme le meilleur à de regrettables, à de coupables excès. La nature à demi-barbare de Foulques-Nerra, bien loin de le soustraire aux conséquences de cette loi

devait,au contraire, l'entraîner au-delà des limites ordinaires. C'est ce que nous aurons trop souvent l'occasion de constater désormais.

Au désir des conquêtes ne se bornaient pas les ambitions du comte d'Anjou. Comme tous ceux qui aiment la puissance, il voulait, après avoir rendu cette puissance grande et forte, pouvoir la transmettre, et jouir de cette pensée qu'elle lui survivrait dans son propre sang. Il avait épousé, à une époque qu'on ignore, Elisabeth de Vendôme, fille de ce fameux comte de Vendôme, Bouchard le Vénérable, le favori et le serviteur le plus fidèle du roi Hugues-Capet (nº 57).

La politique n'avait pas été étrangère à cette union. En donnant sa fille au comte d'Anjou, Bouchard, dont les domaines, alors indépendants, confrontaient au comté de Chartres, au comté de Blois et à celui de Tours, confondus dans la main d'Eudes Ier, Bouchard, disons-nous, avait songé à se donner un défenseur capable de tenir en respect son puissant voisin.

Foulques, à son tour, avait vu, dans son alliance avec le comte de Vendôme, un moyen de plus de garantir ses états de ce côté ; il s'assurait aussi la facilité d'opérer sur les frontières du nord de la Touraine ; enfin, il se ménageait, par le canal de son beau-père, les faveurs de Hugues-Capet, ce qui n'était pas indifférent à ses projets sur la maison de Blois.

Tous ces calculs avaient pu porter leurs fruits.

Mais Foulques y avait joint d'autres espérances qui se trouvaient frustrées. Son mariage avec Élisabeth, était, en effet, resté longtemps stérile, et lorsque, durant un instant, il avait pu croire ses désirs remplis, la naissance d'une fille était venue le désillusionner.

Le tempéramment fougueux du comte d'Anjou, ne tint plus à ce contre-temps. Irrité contre son épouse, sur des faits ou des soupçons à l'occasion desquels les chroniques gardent le plus complet silence, il l'accusa publiquement d'adultère et la fit solennellement condamner par des juges de son choix. A la suite de cette condamnation, la malheureuse Elisabeth fut brûlée vive à Angers (nº 58). Cela se passait en l'an 1000 (*a*). Peu de jours après, en cette même année, un incendie consumait la capitale de l'Anjou, et le peuple encore tout éploré de la mort de sa comtesse, — car, livré à sa nature, il pardonne tout à la bonté, — le peuple voyait dans cet affreux malheur une marque du courroux céleste.

Quant à Foulques-Nerra, démasquant ses intentions cachées, un an s'était à peine écoulé, qu'il épousait Hildegarde, sœur, dit-on, de Guillaume III, comte de Poitiers, plus tard surnommé le *Grand*. Ce fut de cette seconde femme qu'il eût en 1005, un

(*a*) *Chron. de St-Aubin d'Angers*, dans la *Nova bibliotheca* du P. L'abbé, t. I, p. 275.

fils dont toutes les chroniques mentionnent la naissance, et qui, sous le nom de Geoffroy-Martel, devait être un des plus grands hommes de son siècle. Il en eût aussi une fille du nom d'Ermengarde, qui fut mariée à Geoffroy, seigneur de Château-Landon, et de laquelle naquirent Geoffroy le Barbu et Foulques le Réchin, qui succédèrent à Geoffroy-Martel, leur oncle, mort sans enfants.

Personne ne se leva pour demander compte de la mort juste ou injuste, mais toujours cruelle, de la comtesse Élisabeth (nº 59). Bouchard, son père, était déjà très-âgé. Il s'ensevelit dans les pratiques de la plus haute piété pour échapper à sa douleur, ou, plutôt, pour la sanctifier. Il avait relevé et enrichi de ses dons le monastère de St-Maur-les-Fossés, près Paris. Il ne le quitta presque plus, et, bientôt, il y prit l'habit religieux, sous lequel il mourut l'an 1007, et en odeur de sainteté, suivant les chroniques de St-Denis.

Nous ne savons si Foulques-Nerra donna une larme au vieillard dont il avait empoisonné les derniers jours. Mais lorsque fut mort le fils de Bouchard, Renaud, qui avait quitté l'évêché de Paris pour prendre le gouvernement du comté de Vendôme, Foulques se ressouvint de la petite-fille de Bouchard, de sa propre fille qu'il avait eue d'Elisabeth, et, s'emparant des droits qu'elle gardait sur le Vendômois, il se mit à administrer son héritage au nom de ses fils. On voit que le comte d'Anjou était partout le même,

prompt à assurer ses intérêts et peu difficile sur les moyens. Nous aurons occasion de revenir sur son immixtion dans les affaires du Vendômois. Pour ne pas intervertir l'ordre des événements, arrêtons-nous d'abord sur les faits importants qui l'ont précédée.

Quelque temps avant la mort de Bouchard, en effet, se produisit sur Foulques-Nerra, un de ces retours fréquents au moyen âge : « Se rappelant, nous dit Glaber, tout le sang humain qu'il avait versé dans les combats, » et, selon la *Chronique de St-Florent*, le supplice de la malheureuse Élisabeth, et l'incendie de la ville d'Angers qui l'avait suivi, il fut pris « d'une affreuse crainte de l'enfer, » (*metu gehennæ territus*), et, se frappant la poitrine, il partit en pélerinage pour Jérusalem.

Nous avons vu l'abus de la force et de la puissance poussé jusqu'au crime, de la part du comte d'Anjou. Voici la contre-partie : le repentir et l'expiation publique. C'est là ce qui établit une ligne de démarcation bien tranchée entre le moyen âge et les temps modernes, plutôt que le degré de foi. La faute publique devait être publiquement expiée. Et, sous ce rapport, grâce à la fermeté de l'Église, il y avait égalité entre les têtes les plus élevées et les plus infimes ; car, toutes, relevant du même Dieu, s'inclinaient sous la même loi, se couvraient de la même cendre (*a*).

(*a*) On ne songeait pas même à échapper au niveau commun.

On ne possède aucune espèce de détails sur ce voyage de Foulques à Jérusalem (n° 60). La date même en est incertaine. Raoul Glaber nous dit seulement que « Foulques étant assez présomptueux, il revint de son pélerinage comme en triomphe, et que sa férocité naturelle parut quelque temps adoucie » (*a*). Nous verrons que cette conversion ne fut pas de longue durée. Mais laissons la parole à notre chroniqueur ; il va nous raconter avec la naïveté de son époque, ce que fit à son retour le comte d'Anjou, dans l'enthousiasme de sa ferveur.

« Alors, nous dit Glaber, il conçut la pensée d'éle-
« ver une église dans une des meilleures terres de
« son domaine, et d'y fonder une communauté de
« moines qui prieraient nuit et jour pour racheter
« son âme de la mort du péché. Comme il ne voulait
« rien faire légèrement, il prenait conseil de chaque
« personne pieuse, pour savoir à la mémoire de quels
« saints il devait dédier cette église, afin d'obtenir
« leur intercession auprès de Dieu, en faveur de son
« salut éternel. Il prit aussi l'avis de son épouse, fem-
« me d'une prudence admirable. Elle lui conseilla

dès qu'on se sentait l'âme touchée. Les chartes de cette époque, en stipulant des donations pieuses, reculent rarement devant l'aveu naïf des fautes qu'elles sont destinées à racheter. Le repentir étant alors aux yeux de tous une réhabilitation, qui donc se serait cru déshonoré par la pénitence ?

(*a*) Raoul Glaber, liv. II, ch. IV, dans D. Bouquet, t. X.

« d'accomplir son vœu en l'honneur et en la mémoire
« de ces vertus célestes que la parole divine élève
« elle-même au-dessus des Chérubins et des Séraphins.
« Il se décida volontiers pour ce dernier parti, et fit
« bâtir une église magnifique en Touraine, à un mille
« du château de Loches. » (*a*)

Telle fut l'origine de l'abbaye de Beaulieu. Située dans la vallée de l'Indre, au milieu de vertes prairies entourées de collines les plus pittoresques du monde, on a cru qu'elle devait son nom à la beauté du lieu. Le nom français semblerait le dire ; mais est-il bien la traduction du nom latin ? Beaulieu est, en effet, désignée sous le nom de *Bellilocus*, dans la charte de fondation de Foulques-Nerra, et *Bellilocus* semblerait plutôt signifier *lieu du combat* que *beau lieu*. Ce lieu aurait-il été ainsi nommé parce qu'il servait de champclos, dans les combats judiciaires, si fréquents à cette époque ? (n° 61). Nous n'oserions l'affirmer, malgré les raisons qu'on a fait valoir en faveur de ce système. Quoi qu'il en soit de son nom, l'abbaye nouvelle fut, de la part du comte d'Anjou, l'objet d'une munificence particulière. Il la dota, non-seulement de terres considérables, mais encore de priviléges tout à fait exceptionnels, et lui donna en même temps le droit de jus-

(*a*) Raoul Glaber, livre II, ch. IV, traduction Guizot, *Mémoires sur l'Histoire de France*, t VI. — Ce récit de Glaber a d'autant plus d'autorité, que tous les faits qu'il avance sont exprimés dans la charte de fondation de l'église et de l'abbaye de Beaulieu.

tice et la propriété de la monnaie de Loches, avec le droit de la faire frapper chez elle. Nous ne voyons pas que le titre de baronnie affecté de tout temps à l'abbaye de Beaulieu, soit mentionné dans les chartes de Foulques, ni dans celles de son successeur. Ces sortes de titres étaient alors la conséquence des possessions féodales, et les droits de l'abbaye ne pouvaient faire doute ; car ses terres, qui comptaient plusieurs châtellenies, étaient démembrées de celles du comté de Loches (nº 62). Ces droits furent du reste confirmés par lettres patentes de François Iᵉʳ, en 1516, et de Charles IX, en 1567 et 1571, et l'abbaye payait pour cela 4 livres dix sols de redevance au château de Loches, ainsi que cela résulte d'un jugement de la chambre des finances du 28 décembre 1681 (*a*).

En se montrant d'une générosité sans bornes avec les moines de sa fondation, Foulques-Nerra n'oublia pas les habitants du bourg près duquel elle était bâtie et qui devenait leur propriété (*b*). Il stipula pour eux et pour tous ceux qui désormais viendraient habiter le même lieu, qu'ils seraient libres en raison du franc-alleu, et ne pourraient jamais être réputés serfs. Il régla aussi qu'il serait loisible à un vassal de l'abbaye d'épouser une femme du fief du comte, ou à un

(*a*) *Manuscrit* de D. Galand, p. 339.

(*b*) On ignore quels étaient le nom de ce bourg et sa véritable situation. Il est probable qu'il se trouvait beaucoup plus près du coteau que le bourg actuel, formé autour de l'abbaye.

vassal du comte, une femme du fief de l'abbaye. Il établit des restrictions dans la taille et détermina les cas ou l'abbé pourrait la lever. Enfin, il ajouta à tant de faveurs, le droit de tenir marché tous les samedis. C'étaient là d'immenses privilèges pour cette époque, et l'on trouverait peu d'exemples de pareilles immunités accordées ainsi, volontairement.

Là ne se bornèrent pas encore les prévoyances de Foulques Nerra. La charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu, règle tant de choses, qu'on peut la considérer comme une sorte de constitution ou de code curieux à noter, et dont l'étude approfondie ferait à elle seule la matière d'un livre. Ainsi, nous y voyons que, pour quelque cause et dans quelque lieu du fief du comte que l'abbé demande le duel, si son homme est vaincu, il doit le renvoyer libre, et ne pas imputer forfaiture au prévôt ou au champion (*a*). Nous y voyons aussi que si le duel a lieu par ordre du prévôt du lieu (*preposito loci*), il pourra se faire où l'abbé le voudra ; mais que s'il doit se passer avec un homme

(*a*) Le duel judiciaire, on le sait, était à ces époques encore barbares, un moyen de vider les différends et les procès. Les deux partis, ou leurs champions, combattaient ensemble, après avoir juré sur le crucifix que leur droit était bon On croyait que la victoire devait nécessairement rester à celui qui avait raison. C'était *le jugement de Dieu*. Aussi le vaincu qui perdait son procès, était-il, suivant les cas, condamné à l'amende, à la perte de sa liberté ou à celle de la vie. Le duel judiciaire fut interdit par St-Louis qui y substitua la preuve par témoins. Il se maintint encore néanmoins, malgré, même, l'anathème des papes.

du fief du comte ou de celui de ses chevaliers, il se fera à Loches. Enfin, la charte va jusqu'à prévoir le cas d'insurrection ou de sédition de la part des habitants soumis à l'abbaye. Dans le premier cas, chaque coupable devra payer au moins 60 livres, et celui qui aura fourni des armes, dix livres ; dans le second, celui qui en aura blessé un autre devra payer dix livres, et celui qui aura fourni des armes 60 sols. Cette charte fort longue et fort détaillée, porte la signature de Geoffroy de Preuilly, de Lisois d'Amboise, de Sanction de la Haye et de Goscelin de Sainte-Maure, tous quatre vassaux du comte d'Anjou, et faisant office de pairs de fiefs (n° 63). Ces noms sont précédés de ceux de Foulques, comte d'Anjou, d'Hildearde, (Hildegarde) son épouse, et de Geoffroy son fils, quoiqu'il ne dût avoir alors que deux ans.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce monument féodal, émancipant des serfs à une époque qui voyait bien des hommes libres se mettre volontairement en servage au profit des monastères (n° 64). Où cependant le comte d'Anjou avait-il puisé de pareilles inspirations ? Sous l'empire de quels faits s'était présenté à son esprit cette solution pratique d'un problème social encore inaperçu de tous ? D'où enfin, ce souffle civilisateur était-il parti ? de la puissance féodale qui semble n'avoir pas eu de légistes et n'avoir connu d'autre constitution que celle de la force oppressive, ou du clergé qui avait déjà le droit canon et s'était fait le gardien de la plupart des grands principes inscrits dans les constitutions romaines ? Ce sont là des questions qui se posent d'elles-mêmes à toute intelligence un peu soucieuse de la portée des faits historiques. Mais quelle solution leur donner ? Ni les vieilles *Formules angevines*, ni les *Anciens usages d'Anjou*, (n° 65), ne nous offrent rien qui puisse éclairer le problème, et nous restons étonnés, déconcertés, en présence d'un acte considérable qui grandit à nos yeux cette mystérieuse figure de Foulques-Nerra, sans que nous puissions dire au juste dans quelle mesure.

Reprenons donc où nous l'avons laissé, le fil des événements.

CHAPITRE XII.

—

Différend entre Foulques-Nerra et l'Archevêque de Tours, pour la consécration de Beaulieu. — Confusion des chroniques. — Les divers voyages de Foulques à Jérusalem, bien fixés, peuvent faire la chronologie. — Dates diverses attribuées à la fondation de Beaulieu et au premier pèlerinage de Foulques. — Date probable de ces deux faits. — Raisons à l'appui. — Deux églises successivement construites à Beaulieu. — Bulle de Serge IV pour la consécration de la seconde église. — Bulle qui l'a précédée. — L'Archevêque de Tours, au lieu de refuser la consécration de cette église, réclame à Rome le droit de la faire. — Synode pour juger la question. — L'Archevêque reconnaît les droits du pape. — Désignation du cardinal consécrateur.

S'il en fallait croire Raoul Glaber, tant de fois cité déjà, l'église de Beaulieu terminée, le comte d'Anjou aurait envoyé vers Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, pour l'inviter à la bénir, parce qu'elle dépendait de sa circonscription ecclésiastique. Le prélat ayant refusé, jusqu'à ce que le comte eût restitué les biens enlevés par lui à la mère église du diocèse. Foulques furieux, serait parti pour Rome, muni de grosses sommes d'argent, et aurait obtenu du

pape Jean XVIII, de faire consacrer la basilique nouvelle par un cardinal nommé Pierre. Puis, la consécration terminée, en punition de la violation des canons en matière de juridiction ecclésiastique, qui venait d'être consommée, et contre laquelle les évêques de France auraient fait entendre de vives protestations, un orage soudain se serait déchaîné avec violence du côté du midi, serait venu fondre sur l'église et en aurait enlevé la toiture, les charpentes et les voûtes (a).

Les *Gestes des comtes d'Anjou*, de leur côté, après avoir reproduit textuellement le récit de Glaber, racontent, sans distinguer les époques, les circonstances d'un troisième voyage de Foulques à Jérusalem, avec Robert de Normandie ; puis, revenant sur elles-mêmes, celles d'un second voyage entremêlées des plus singuliers anachronismes, des détails et des particularités les plus étranges. Reprenant ensuite la narration à la première rentrée du comte d'Anjou dans ses domaines, et à la construction du château de Montrichard qui la suivit, ils poursuivent leur récit, laissant le lecteur dans un dédale inextricable.

Pris de scepticisme à la vue d'une pareille confusion de dates et de faits, quelques historiens n'ont voulu voir que des fables dans tous les récits bizarres qui s'offraient à eux. S'affranchissant dès lors des chroniques, et se rattachant à quelques chartes insuf-

(a) Raoul Glaber, liv. II, ch. IV.

fisantes pour éclaircir l'histoire, ils ont arrangé les choses à peu près à leur fantaisie. Il nous semble qu'il y avait mieux à faire.

Et d'abord, il est assez facile de se convaincre, par une lecture attentive et de patients rapprochements, qu'isolément pris, les faits renfermés dans Glaber et dans les *Gestes des comtes d'Anjou*, sont pour la plus grande partie, parfaitement exacts. L'inexactitude n'existe guère, que dans l'ensemble où tout est si bien brouillé, si bien enchevêtré, qu'on ne sait où se prendre pour arriver à quelque chose de raisonnable.

Le mieux, au milieu de cette confusion, nous paraît donc être de bien déterminer la nature et la date des faits principaux, autour desquels viendront se grouper ensuite, comme d'eux-mêmes, les faits accessoires, d'après leurs rapports et leurs analogies. Il n'est pas possible d'affirmer qu'on puisse arriver ainsi à la vérité absolue; mais il est certain qu'on s'en rapprochera de très-près. Essayons.

Foulques le Réchin, comte d'Anjou, dans le fragment d'histoire qu'il nous a laissé, nous dit que son grand-père Foulques-Nerra fit deux fois le voyage de Jésuralem (*a*). Ce témoignage du Réchin, lorsqu'il s'agit d'événements regardant sa famille, semblerait devoir prendre le pas sur toutes les chroniques. Cependant, il est inexact, et, pour le réfuter, nous n'avons rien moins que le témoignage de Foulques-

(*a*) *Bis Jerusalem adiit.*

Nerra, lui-même. Dans sa charte notice sur la fondation de St-Nicolas d'Angers, écrite entre 1036 et 1039, ce comte s'exprime, en effet, de manière à détruire cette assertion qui, prise au sérieux par quelques historiens, ne leur a permis de voir que des contradictions dans les récits des chroniqueurs (*a*).

Nous posons donc en fait que Foulques-Nerra a accompli non pas deux, mais quatre voyages en Terre Sainte : le premier, sur lequel il n'est donné aucun détail et que suivit la fondation de l'abbaye de Beaulieu. C'est Raoul Glaber, avec les *Gestes des comtes d'Anjou* qui le racontent; le second, qui donna lieu à la fondation de l'abbaye de St-Nicolas d'Angers, et durant lequel, ayant atteint le but de son pélerinage, le comte d'Anjou fut obligé d'acheter par une grosse somme d'argent, l'entrée de la ville, et dut se soumettre à d'ignobles conditions pour visiter le tombeau du Sauveur. Ce sont les *Gestes des comtes d'Anjou*, *l'Histoire des comtes d'Anjou*, de Thomas Pactius, et les *Grandes Chroniques de Touraine*, qui le rapportent; le troisième, qu'il accomplit avec Robert de Normandie, et qui fournit à Geoffroy-Martel, son fils, l'occasion de s'emparer d'une partie de ses états. Divers passages des *Gestes des comtes d'Anjou*, de Glaber, de Thomas Pactius et de la charte notice de la fondation de St-Nicolas, prouvent qu'il a eu lieu; le quatrième

(*a*) Nous citons plus loin le passage de cette charte. Il est irréfutable, et fort important pour notre chronologie.

enfin, au retour duquel il mourut à Metz. Les *Gestes des comtes d'Anjou* et Thomas Pactius le mentionnent, et Guillaume de Malmesbury nous en a laissé les détails.

Nous trouverons successivement la preuve de ces quatre voyages. Les trois derniers se montreront même à nous avec une date certaine; et quant au premier, la force des choses nous en donnera la date, au moins très-approximative. Par contre, ces dates nous serviront à faire l'ordre et la lumière dans certains faits, et telle est la raison qui nous a conduit à poser comme prémices de nos déductions historiques, ces quatre voyages du comte d'Anjou. Nous allons voir que ce n'était point là chose inutile.

Nous en étions à la fondation de l'abbaye de Beaulieu et à sa consécration, lorsque nous avons ouvert la parenthèse qui précède. Rien n'est plus controversé que la date de ces deux faits. Occupons-nous d'abord de la fondation.

Une chronique angevine publiée par D. Martène (*a*), la place en 1010; d'autres, en 1012. Maan, dans son *Histoire de l'Eglise de Tours*, la place en 1004. Il est positif que ce fut au retour de son premier voyage à Jérusalem que Foulques bâtit son église et son monastère; mais la date de ce voyage est elle-même incertaine. M. de Pétigny, dans son *Histoire du Vendômois*,

(*a*) Dans son *Thesaurus anecdotorum*, col. III. 1380.

la met en 1009 (*a*). L'auteur de *l'Art de vérifier les dates* (*b*), la rapprocherait encore de nous; car il fait passer Foulques-Nerra par la ville de Rome, ce qui n'eût lieu qu'à son second voyage, et il lui fait avoir l'absolution du pape Serge IV, qui occupa le trône pontifical de 1009 à 1012 (n° 66).

Ces deux opinions nous paraissent également erronées.

Nous croyons que le premier voyage du comte d'Anjou en Terre Sainte, dût avoir lieu en 1002. D'abord, il est certain qu'il s'effectua, qu'il finit du moins sous le pontificat du pape Jean XVIII, qui régna de 1003 à 1009. Les campagnes de Foulques en Touraine, en 997, ses intrigues pour la rupture du mariage de Berthe, le jugement et le supplice d'Elisabeth, sa première épouse, son nouveau mariage avec Hildegarde et les intrigues auxquelles il se livra pour favoriser l'union de Constance avec le roi Robert, ne permettent pas, en effet, de le placer avant. D'un autre côté, une bulle de Jean XVIII (*c*), dont on semble n'avoir tenu aucun compte et qui accepte la donation de l'abbaye de Beaulieu faite au St-Siége par Foulques-Nerra, ne permet pas de le placer après. Nous voilà déjà circonscrits dans un assez court espace de temps.

(*a*) *Hist. du Vendômois*, p. 167.

(*b*) *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 835.

(*c*) Voir *Gallia Christiana* t. IV, p. 151 édition de 1616. Cette bulle pourrait trancher bien des difficultés, mais elle est sans date.

Une lettre de Fulbert, évêque de Chartres, si nous osions affirmer ici son authenticité, serrerait la date de plus près encore; car elle présenterait le voyage de Foulques comme ayant eu lieu avant la naissance de Geoffroy Martel, que la plupart des chroniques placent en 1005 (n° 67). Mais Thomas Pactius nous en dit autant. Dans tous les cas, nous savons qu'au mois de mars de l'an 1004, selon la nouvelle manière de compter, Foulques était déjà de retour; car à cette date, il donna au chapitre de Ste-Marie et St-Maurille, d'Angers, une charte qui l'exemptait du logement des gens de guerre, en mémoire des chrétiens tués à Conquereux (*a*); et l'absence de Foulques ayant duré un an et demi, d'après les *Gestes des comtes d'Anjou* (*b*), il est clair que le voyage dut êtreentr epris, au plus tard, en 1002.

Mais en mettant même de côté la lettre de Fulbert et la charte de Foulques, et considérant seulement que la donation faite à Jean XVIII n'a pu avoir lieu qu'après la construction de l'abbaye, la date de 1007 que Mabillon assigne à la fondation de Beaulieu (*c*) (n° 68), paraîtra rationnelle, et celle de 1002 que nous assignons au voyage de Foulques, antérieur à la fondation, ne le paraîtra pas moins.

(*a*) *Gallia christiana* des Bénédictins de St-Maur (continuation), t. XIV, col. 557, à l'art de Renault, 40e évêque d'Angers. D. Housseau, n° 333, tirée du *Cart. noir.*

(*b*) *Spicilége* t. X, p. 464.

(*c*) *Annales de S. Benoît*, de Mabillon, t. IV, p. 195

Quant au voyage, du reste, une autre raison, et une raison majeure, doit nous empêcher de le placer à l'an 1009 ou 1010: c'est que, précisément à cette époque, l'Orient fut le théâtre d'événements si graves, que tout pélerinage eût été impossible. Non-seulement la Mésopotamie, la Syrie et l'Égypte virent naître une persécution cruelle (*a*), mais le calife d'Égypte, Hakim, s'étant emparé de Jérusalem, détruisit l'église du St-Sépulcre, fit abattre quantité d'autres églises et monastères, et, se faisant une joie de répandre le sang chrétien, il n'épargna pas même le patriarche, qui était son oncle, et qu'il envoya à la mort (*b*). La persécution cessa pourtant par le retour de Hakim en Égypte, et sa mère, Marie, qui était chrétienne, s'occupa aussitôt de rebâtir l'église du St-Sépulcre, avec les aumônes des fidèles et ses propres dons. Mais on comprend, qu'un certain laps de temps dût s'écouler, avant que les pélerinages pussent reprendre leurs cours (n° 69)

Il n'est pas jusqu'au refus de l'archevêque de Tours, de consacrer l'église de Beaulieu, qui ne vienne corroborer les dates que nous avons fixées. Ce refus, si

(a) L'Occident manifestait déjà, alors, des tendances pour la conquête de la Terre-Sainte. Les Sarrazins d'Espagne en donnèrent avis aux Sarrazins d'Orient, et la nouvelle portée au calife de Bagdad, fit éclater l'orage.

(*b*) Voir Cédrénus, p. 706 ; Zonare, t. II, p. 225 ; Glaber, liv. III, ch. VII ; Guillaume de Tyr, liv. Ier, dans les *Mémoires sur l'Histoire de France*, de Guizot, t. XX, p. 8 et 9.

formel, si catégorique, prenait sa source, nous a di Raoul Glaber (*a*), dans les entreprises que Foulques s'était permises contre la mère église du diocèse, et la manière dont l'archevêque le formulait, semble impliquer que ces entreprises étaient récentes. Or, c'est précisément en 1005, suivant toutes les chroniques, que le comte d'Anjou, pour prévenir désormais les courses auxquelles ses ennemis s'étaient livrés pendant son absence, avait fondé le château de Montrichard, sur une terre appartenant à Gelduin de Saumur, mais *relevant de l'Archevêque de Tours* (*b*).

On conviendra que ces divers rapprochements sont d'un poids considérable, et, qu'à défaut de documents précis, ils peuvent encore, jusqu'à un certain point, faire la lumière.

C'est donc à l'an 1002 que nous rapportons le premier pélerinage de Foulques-Nerra à Jérusalem, et à l'an 1007 que nous plaçons, avec Mabillon, la fondation de l'abbaye de Beaulieu (*c*).

Et maintenant, que faut-il penser de la dédicace de cette église, telle que Raoul Glaber nous la raconte, et de l'ouragan qui la suivit et renversa une partie du monument?

Quant à la dédicace, nous croyons que, loin de la

(*a*) Voir page 120,

(*b*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 464.

(*c*) *Loco citato*, ci-dessus, p. 126.

confondre avec celle de 1012, comme l'ont fait une foule d'écrivains modernes, elle en doit être soigneusement distinguée ; car elle dut avoir lieu vers 1007 ou 1008; mais, dans tous les cas, avant 1009, époque de l'abdication de Jean XVIII, et concerna une église élevée sous le règne de ce pape, église dont il avait accepté la donation par une bulle solennelle citée plus haut. (p. 125).

La preuve de cette dédicace antérieure à 1012, nous la trouvons dans ces protestations unanimes des évêques de France, au sujet de la violation des canons, dont parle Glaber; car, très-probables lorsqu'il s'agit d'une première dédicace, elles ne peuvent en aucune façon s'accorder avec les circonstances de la dédicace bien authentique de 1012, et le synode solennel qui l'a précédé (n° 70). Cette opinion du reste, est implicitement soutenue par Mabillon; car, dans ses *Annales bénédictines*, il mentionne une première dédicace, sous la date de 1007, et une seconde, sous la date de 1012.

Pour ce qui est de l'ouragan, que la plupart des historiens, et Chalmel surtout, traitent de fabuleux, parce que Glaber l'attribue à des causes surnaturelles, nous n'avons pas la preuve directe qu'il ait eu lieu ; seulement l'examen attentif des ruines de Beaulieu conduit à reconnaître ce fait, que deux monuments dissemblables, le second, plaqué en quelque sorte sur le premier, se sont succédé là, à un court inter-

valle (*a*) Le premier ne devait, selon toute apparence former qu'une seule nef. Dans tous les cas, il était certainement couvert d'une simple charpente, dissimulée par une voûte plein-cintre en bois, avec entraits apparents, du genre de celles (au cintre près) dont le xve et le xvie siècles nous ont laissé tant de spécimens. C'était là la voûte et la charpente dont parle le Glaber (*b*). Le second, au contraire, était composé de trois nefs. Il était voûté en moellon, et ses voûtes, dont il reste des traces partout, sont venues boucher les grandes ouvertures du premier monument, de manière à les réduire, dans le haut, à l'office de lucarnes pour l'éclairage des combles de la nouvelle église.

Comment expliquer ce remaniement, si rapproché de la première construction, qu'entre l'appareil des murs et des cintres de baies de celle-ci ou de celui-là, il n'y a pour ainsi dire pas de différence appréciable? Evidemment un cataclysme quelconque a passé sur le premier monument

(a) La démonstration en serait aisée; mais elle ne saurait trouver ici sa place. Ce fait, du reste, a été unanimement reconnu par l'examen sur les lieux qu'en a fait le Congrès Archéologique de France tenu à Loches, en 1869.

(b) Le mot *laquearia* qu'emploie Glaber, signifie plafond lambrissé. C'est bien la voûte en bois qui couvre encore beaucoup de nos églises. M. Guizot, dans ses *Mémoires sur l'histoire de France*, t. VI, a traduit par le mot *voûte*, qu'il a sans doute aussi entendu dans ce sens.

Raoul Glaber mérite donc toute croyance quand il affirme que les charpentes et la voûte de l'église de Beaulieu furent enlevées par un ouragan violent, et que leurs débris jonchèrent le sol (n^e^ 71). Le soin qu'il prend de faire remarquer que cela se passa sous un ciel parfaitement serein, n'est même pas pour nous une raison suffisante de le contredire; car des phénomènes semblables ne sont pas impossibles à constater.

Ainsi, il y a eu, dans l'abbaye de Beaulieu, deux églises successivement élevées par Foulques-Nerra. La première avait été construite par Eudes, abbé de St-Genoul, que Foulques avait chargé de ce soin, comme nous l'apprend la *Chronique de St-Florent* (*a*). Elle fut dédiée « à la Majesté céleste, c'est-à-dire à la Ste-Trinité, et aux Saints Archanges, Chérubins et Séraphins », la charte de fondation nous le dit. A cette première église se rapporte la bulle du pape Jean XVIII, que nous avons déjà citée (p. 125), sorte de charte notice constatant que l'église et l'abbaye de Beaulieu, avec le lieu sur lequel elles sont bâties et les biens qui en dépendent, ont été placés, par le comte d'Anjou, sous la garde et la protection des Saints Apôtres Pierre et Paul, du pape, et de ses successeurs au St-Siége; « par où nul roi ou prince, nul archevêque ou évêque, nulle personne, enfin, de quelque dignité qu'elle soit revêtue, ne peut y prétendre aucun droit. »

(*a*) *Ampliss. collectio* de D. Martène, t. V, col. 1114.

Nous ne savons qui construisit la seconde église, de laquelle dépendait un clocher fait sur le modèle de l'église du St-Sépulcre de Jérusalem (*a*) (nº 72). Les piliers en forme de colonnes engagées, ornées de chapitaux sculptés, et les arrachements des voûtes en pierre que l'on voit contre le grand mur de l'ancienne nef, encore debout, sont-ils les témoins de la disposition nouvelle donnée à l'église de Foulques ? Cette question a soulevé de grands débats et n'est pas encore définitivement tranchée.

Autre question : cette merveilleuse pyramide de 10 à 12 toises (20 ou 24 mètres) de hauteur, qui s'élevait dans le cloître, au nord de l'église, et dont les vieilles inscriptions faisaient dire naïvement à Belleforest qu'*à tout le moins estoit-elle debout avant que les Français vinssent en Gaule* (*b*), avait-elle été construite avec la première église ou avec la seconde ? On n'en saurait rien dire. Ce monument, monté sur huit colonnes, recouvrait une grande vasque de pierre d'où s'élançait un jet d'eau fort élevé (nº 73). Il n'était donc pas massif, et, probablement, ce genre de couverture pyramidale donna-t-il, plus tard, à

(*a*) *Chr. manuscrite de D. Galand*, moine de Beaulieu, p. 110

(*b*) *Cosmographie,* dans le 1er volume, t. 2, col. 31, édition de 1579. D'après ce que dit Belleforest des caractères de ces inscriptions, il est assez facile de les reconnaître comme appartenant au XIe ou XIIe siècle. D. Galand en donne dans son manuscrit (p. 128 et 129) une sorte de fac-simile, qui semble confirmer ce sentiment.

Thomas Pactius, prieur de Notre-Dame de Loches, l'idée de ces pyramides nommées dubes (*dubæ*), dont il couvrit son église lorsqu'il la restaura, au XIIe siècle (nº 74). La pyramide de Beaulieu n'a été détruite que vers 1720. En 1676, un ouragan en avait enlevé la pointe, et les moines songeaient à la démolir ; mais le procureur du roi y fit opposition, et, l'année d'après, nous voyons un arrêt du conseil faire défense aux religieux d'abattre *un monument bâti par Foulques-Nerra, dans le temps qu'il fonda l'abbaye. ... et qui attire la curiosité des connaisseurs et des étrangers;.... ordonner de le réparer , et enjoindre à M. l'intendant de Tours d'y tenir la main.* Notre comité des monuments historiques n'eût pas fait mieux.

Mais laissons de côté ces détails. Les questions que les ruines de Beaulieu peuvent soulever, ne sauraient trouver ici leur solution. Ce qu'il y a de certain, c'est que la construction ou la réparation de l'église dût être terminée à la fin de 1011 ; et ici, du moins, nous trouvons pour nous repérer, une date exacte, celle de la bulle du pape Serge IV, successeur de Jean XVIII, qui en régla le mode de consécration, le quatorzième jour d'avril de l'an 1012 (*a*).

(*a*) Voir *Gallia christiana*, t. I, p. 756-758, édition de 1656. — Il est à remarquer que, parlant de Beaulieu, cette bulle le présente comme le monastère que Foulques a construit à nouveau (*quem à noviter construxit*). Cette expression n'implique-t-elle pas aussi une destruction préalable ?

****

Une première bulle de Serge IV, avait précédé celle-ci (*b*). Elle est rédigée en forme de notice. Après avoir rappelé la fondation du comte Foulques, et le don fait par lui de son monastère au Saint-Siége, le pape annonce que ne pouvant, par lui-même, consacrer ces lieux, il a choisi un de ses évêques suffragants (*quendam nostrum suffraganeum episcopum*), pour les aller consacrer à la place de saint-Pierre et de lui-même. « Nous avons appris, poursuit ensuite la « bulle, que cette fondation a beaucoup d'envieux. « C'est pourquoi, dès que la bénédiction en sera faite, « s'il se trouve un homme qui veuille susciter quel- « que ennui ou quelque chicane aux moines ou à « ceux qui dépendent d'eux ; un évêque ou un arche- « vêque qui veuille les excommunier ou les maudire ; « qu'ils sachent qu'ils sont eux-mêmes excommuniés, « anathématisés et maudits, de l'autorité du Père, du « Fils, du St-Esprit, de St-Pierre, prince des apôtres, « à qui le Christ a donné puissance de lier et de dé- « lier, de tous les Saints, de notre propre autorité et « de celle de tous les évêques et archevêques de la « sainte Église Romaine. Que ces lieux, ceux qui les « habitent et ceux qui les protégent, ou leurs amis, « soient de par cette autorité susdite, absous et bé- « nis, et qu'ils ne craignent l'excommunication ou « la malédiction d'aucun évêque ou archevêque qui « puisse vivre sur la terre. »

(*b*) Voir *Gallia christania*, t. IV, p. 150-151, édition de 1656.

Cette bulle est fort curieuse, en ce qu'elle fait parfaitement comprendre les priviléges énormes des abbayes qui étaient donnés au St-Siége au moyen âge. Il en devait résulter bien des abus, ces abbayes étant souvent fort éloignées de Rome, et les moyens de communications, lents et difficiles. Aussi les évêques profitèrent-ils de toutes les occasions pour essayer de replacer sous leur juridiction ordinaire, ces maisons privilégiées. Ce fut le sujet de bien des luttes ardentes entre les évêques et les monastères. Le moyen âge en est rempli. Le concile de Trente et les Constitutions du pape Grégoire XIII, réformèrent cet état de choses, en établissant une discipline plus sévère (n° 75).

On a remarqué que le pape Serge IV parle dans sa bulle, de ceux qui portent envie à l'abbaye de Beaulieu. L'allusion est, pour nous, parfaitement transparente, après ce que nous avons déjà vu du mauvais vouloir de Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours. Foulques avait certainement des torts envers ce prélat ; mais en se présentant devant Serge IV, on se figure aisément combien il lui avait été facile d'atténuer ces torts dans l'esprit du pape, et de donner le change sur les motifs qui faisaient agir l'archevêque. Hugues était le fils de Hugues, vicomte de Châteaudun (*a*), l'un des plus fidèles serviteurs du

(*a*) *Gallia christiana*, t. I, p. 756 ; édition de 1656 : et *Gallia christ.* des Bénédictins (continuation) t. XIV, col. 56.

comte de Blois, et, par conséquent, l'un des ennemis les plus acharnés du comte d'Anjou. Le prélat luimême n'avait jamais tenu ses sentiments cachés. Cette situation particulière devait permettre à Foulques de sortir victorieusement de la lutte.

Il semble, du reste, que le temps ou des circonstances que nous ignorons, eussent modifié les dispositions de Hugues de Châteaudun (nº 76). Dès qu'il eût connaissance de la bulle de Serge IV, il prit, à son tour, le chemin de Rome, pour aller faire valoir ce qu'il appelait ses droits méconnus. Mais, d'après la bulle du 14 avril 1012, que nous avons déjà citée (p. 91), et qui renferme tous les détails de cette affaire, il est à remarquer que Hugues ne se présenta point devant le pape pour soutenir les motifs qui, d'après Glaber, lui avaient fait refuser de consacrer l'église de Beaulieu, mais bien pour réclamer, au contraire, que cette consécration lui fut dévolue, le monastère étant dans la circonscription de son archevêché (*a*). Très-probablement par suite des récriminations dont parle Glaber, et qui avaient dû suivre la première consécration, le pape jugea cette affaire assez importante pour assembler un synode composé de plusieurs cardinaux, évêques, archevêques, archidiacres, diacres et sous-diacres de l'Église Romaine, ainsi que des juges de Rome et d'autres personnes notables.

(*a*) Ceci vient encore ajouter à ce que nous avons dit du fait de deux consécrations distinctes.

Ce n'était pas traiter les choses aussi légèrement que certains historiens ont bien voulu le dire, et mettre, de parti pris, l'omnipotence à la place du droit (*a*).

Un prélat, Benoit, évêque de Porto, fut chargé d'exposer la demande de l'archevêque de Tours. Il l'appuya sur les règles canoniques et le code de Justinien (*b*).

Pierre, évêque de Prénestine, défendit ensuite la cause de la cour de Rome. Il conclut que la consécration était dans le droit du St-Siége, puisqu'il avait la propriété de l'église et du monastère.

Alors, nous dit la bulle, l'archevêque Hugues comprenant qu'il n'avait aucun droit et que le pape devrait le punir, déclara qu'il avait péché, et qu'il renonçait, en présence du Seigneur tout-puissant et de la sainte Église Romaine, au litige qu'il avait, sans aucune raison, injustement soulevé. Puis, ayant reçu de l'évêque Grégoire un petit bâton, le tenant à la main, il reconnut le droit du souverain pontife de donner l'investiture de la consécration de Beaulieu (nº 77). Et le pape, séance tenante, désigna le cardinal Pierre, évêque de Vipernai (Viterbe), pour faire la consécration à sa place.

(*a*) Voir Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. I, page 330 ; et Dufour, *Dict. hist. de l'arrondissement de Loches*, au mot *Beaulieu*, t. I, p. 66 à 69.

(*b*) Ceci vient à l'appui de ce que nous avons dit p. 102, p. 118, et note 49, en présentant l'Église comme gardienne des constitutions romaines. On voit qu'on ne craignait pas de les invoquer, même à l'égard du pape.

Nous avons insisté sur les détails renfermés dan cette curieuse bulle de Serge IV. Ce monument est digne de fixer l'attention; car il jette un grand jour sur la manière dont les affaires se traitaient en cour de Rome, au commencement du xie siècle. En outre, pour la question des consécrations de Beaulieu, la bulle de Serge IV nous a paru sans réplique. On ne comprendrait pas, en effet, nous l'avons déjà dit, et nous le répétons, qu'après un débat aussi solennel et la renonciation formelle de l'archevêque de Tours, les évêques de France eussent pu protester, comme le dit formellement Glaber, contre la décision du pape. Cette protestation concerne donc, évidemment, une première consécration à laquelle, seule, se rapporte, ainsi que nous l'avons avancé, le récit de notre historien.

CHAPITRE XIII.

—

Caractère de Constance, nièce de Foulques-Nerra et femme du roi Robert. — Hugues de Beauvais, favori du roi, lui porte ombrage. — Elle s'en plaint à son oncle qui envoie douze chevaliers tuer Hugues dans une chasse.—Le roi se plaint aux évêques. — Fulbert écrit à Foulques qui rentre en lui-même et part une seconde fois pour Jérusalem. — Pendant une tempête, il fait vœu à saint Nicolas de lui bâtir une église. — Foulques visite Jérusalem au prix des plus ignobles conditions. — A son retour, il termine l'abbaye de Beaulieu, dans laquelle il installe un abbé et des moines. — Consécration de l'église par le cardinal Pierre. — On y transporte de précieuses reliques. — Foulques donne des reliques à l'église Sainte-Marie-d'Amboise. — Il y institue un chapitre de chanoines.

Nous avons dit un mot en passant, d'un second voyage de Foulques-Nerra à Jérusalem. Les faits nombreux qui s'y rattachent, ne nous permettaient pas d'en mêler le récit à ce que nous avions à dire sur l'abbaye de Beaulieu. Nous allons reprendre les choses à leur origine.

On a vu (p. 108) qu'en l'an 1002, le roi Robert avait épousé Constance, fille du comte de Toulouse et propre nièce du comte d'Anjou. Constance avait dans les

veines, du même sang que Foulques-Nerra, et elle savait le montrer à l'occasion. Malgré les flatteries que semblent lui prodiguer à l'envi Raoul Glaber qui la trouve « aussi constante de cœur que de nom », Hugues de Fleury qui l'appelle « la sage Constance » et l'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou*, qui la qualifie d'*illustre*, il est certain que cette reine était capricieuse et méchante. Helgaud, qui nous a laissé une si touchante vie du roi Robert, nous dit que « Constance ne plaisantait jamais ; » puis il raconte qu'un jour, un chandelier précieux ayant été volé dans l'oratoire royal, et Constance l'ayant appris, « enflammée de fureur, elle jura par l'âme de son père qu'elle infligerait des peines aux gardiens, les priverait des yeux et leur ferait d'autres maux, si ce qui avait été enlevé ne se retrouvait pas (*a*). » C'était ne pas plaisanter en effet. On se figure ce qu'auraient été les emportements de cette femme, si, au lieu d'un chandelier, c'eût été la confiance de son époux qu'on lui eût enlevée. Le fait se présenta bientôt, elle le crut du moins.

Parmi les courtisans du roi Robert, se trouvait un certain Hugues de Beauvais, qui était particulièrement aimé du roi et qui jouissait d'un grand empire sur son esprit. Le chroniqueur Bourdigné, traduisant Raoul Glaber et les *Gestes des comtes d'Anjou*, dans

(a) Helgaud, *Vie du roi Robert. Mémoires sur l'hist. de France* Guizot, t. IV, p. 374-375.

son langage du XVI[e] siècle, l'appelle un *séminateur de zizanie*. Nous ne saurions dire si cette épithète est bien méritée. Ce qui n'est pas douteux, c'est que la reine Constance crut voir dans l'influence de cet homme une diminution de son propre pouvoir, et que, ne pouvant décider le roi à s'en séparer, après un temps plus ou moins long donné à des tentatives infructueuses, elle entra un beau jour en fureur contre le favori. Que faire pourtant, et à qui crever les yeux, cette fois, pour retrouver ce qu'on perdait ?

Constance n'hésita pas : un messager sûr fut aussitôt dépêché vers Foulques-Nerra, pour lui tout exposer. L'oncle hésita moins encore que la nièce ; car, à ses yeux, la faute portait plus haut et avait d'autres conséquences. Le messager repart chargé de paroles consolantes, et, sur ses pas, arrivent bientôt à la cour, avec mission de venger l'injure de la reine, douze chevaliers angevins choisis par Foulques parmi ses plus sûrs et ses plus dévoués serviteurs. L'occasion se fit attendre peut-être. Mais un jour que le roi chassait dans une forêt, s'étant écarté seul avec son favori, pour causer à loisir, il se vit tout-à-coup enveloppé par les douze fidèles de Nerra. « *Lors les chevaliers d'Anjou*, nous dit Bourdigné, *la révérence premièrement au roy faicte, prindrent Hugues et luy trenchièrent la teste, combien que le roy deffendist assez que l'on ne lui feist aucun mal.* » (*a*) Les hommes

(a) *Chr. de Bourdigné*, édition gothique de 1529, feuillet LXVIII.

du comte Foulques faisaient du moins les choses poliment, s'il en faut croire Bourdigné. Raoul Glaber qui raconte ce fait très en détail (*a*), nous dit naïvement que le roi eut beaucoup de chagrin d'abord; mais qu'il finit par se consoler. Il ne nous dit pas si ce furent les amabilités de « la sage Constance » qui obtinrent ce résultat.

Cependant, avant de s'être consolé, le roi, outré de ce qui s'était passé et ne se sentant pas assez fort pour tirer vengeance de l'audace du comte d'Anjou, se plaignit aux évêques. Le célèbre Fulbert, évêque de Chartres, dont la parole énergique eût une si grande autorité sur les hommes de son temps, et sur les papes eux-mêmes, le célèbre Fulbert écrivit aussitôt à Foulques-Nerra une lettre qui nous reste (*b*), et dans laquelle, après lui avoir sévèrement reproché sa conduite, il l'exhorte à se présenter en jugement, lui promettant qu'il ne lui sera rien fait « ni dans sa vie ni dans ses membres. » Il l'engage ensuite à faire comparaître les auteurs d'un si grand crime, ou à les désavouer pour l'honneur du roi. « Et que toi-même, poursuit la lettre, ainsi que « tu l'as fait promettre par l'abbé de St-Aubin, tu « viennes te disculper et donner humble satisfaction. » La menace des foudres de l'Église suit

(*a*) Livre III, ch. II, dans D. Bouquet, t. X.

(*b*) LXIX[e] *lettre de Fulbert,* dans D. Bouquet, t. X, p. 476.

cette admonestation, et Fulbert termine sa lettre en engageant Foulques à veiller sur lui, demandant à Dieu qu'il lui fasse choisir le meilleur parti.

On voit que, s'il était facile à la puissance des seigneurs féodaux d'user de la force brutale, et s'ils y mettaient peu de façon, leurs actes ne restaient pas en dehors de tout contrôle. Sur cette société sans loi positive, sans règle certaine, régnait le christianisme, et les évêques qui le représentaient, savaient, en toute occasion, se montrer en son nom les gardiens de la justice et du droit.

Foulques rentra en lui-même à la voix du pasteur. Nous ne voyons pas qu'il ait fait retomber sur personne le crime qu'il avait commandé. Il se reconnut seul coupable sans doute, et un nouveau pélerinage à Jérusalem fut la pénitence qu'il s'imposa.

Il partit donc, l'an 1011, en adoptant la chronologie des Bénédictins qui place en 1010, la destruction de l'église du St-Sépulcre ; car, selon la *Chronique de St-Pierre-le-Vif-lès Sens* et la *Chronique de Touraine*, ce voyage s'effectua l'année qui suivit l'entrée de Hakim à Jérusalem (*a*). *Les Gestes des comtes d'Anjou*

(*a*) *Ch. de St-Pierre-le-Vif-lès-Sens,* dans *D. Bouquet*, t, X, p. 223.—*Chronique de Touraine* dans *l'Amplissima collectio.* de D. Martène, t. V, coll. 997. — Ces deux chroniques placent à l'an 1008 la destruction du St-Sépulcre et à l'an 1009 le voyage de Foulques. Il y a inexactitude dans ces deux dates. C'est leur rela-

font passer Foulques par la ville de Rome. Là, il se prosterne aux pieds de Serge IV, lui soumet son projet et lui demande sa bénédiction. Le pape l'approuve, le bénit, et lui donne des lettres de recommandation pour l'empereur d'Orient (nº 78).

Les détails de ce voyage, fussent-ils parfaitement authentiques, ne nous apprendraient rien d'utile. Nous ne pouvons cependant passer sous silence un incident qui valut à la ville d'Angers une fondation devenue célèbre. Pendant la traversée qu'il fit sur mer, Foulques-Nerra fut assailli d'une violente tempête. « Si tonnoit et esclairoit de telle sorte, qu'il semblait « que ce jour deust estre le dernier des humains, » nous dit Jehan de Bourdigné (*a*). « Chacun attendant « l'heure prochaine de sa mort, invoquait les saints « auxquels il avait toujours eu affection plus singu- « lière. Et comme, entre autres, les nautonniers à « voix flébile et lamentable, souvent réclamoient en « leur ayde le glorieux monseigneur saint Nicolas, « l'appelant leur père protecteur et auxiliateur de « tous les mariniers, le comte les entendant, se tour- « na humblement à implorer l'ayde du Benoist con- « fesseur, luy promettant, s'il luy plaisoit en ceste né- « cessité, le délivrer de mort, que luy retourné en

tion par rapport aux deux faits auxquels elles se rapportent, qui est seule à considérer.

(*a*) *Chronique de Jehan de Bourdigné*, édition gothique, feuillet LXIII, verso,

« son pays d'Anjou, ferait construire une église en « son nom, en laquelle mettroit des prestres, pour « faire le service divin à tousjoursmais. » (*a*) (nº 79).

La tempête se dissipa, et le comte gagna heureusement la côte de Syrie, et de là, Jérusalem. Mais lorsque, après mille dangers, il fut arrivé devant cette ville objet de ses désirs, il en trouva les portes fermées, nous disent les *Gestes des comtes d'Anjou*, et on se refusa à les lui ouvrir, s'il ne donnait une grosse somme d'argent pour lui et sa suite (*b*). Foulques paya généreusement pour tous; mais entré dans la ville, ce furent de bien autres difficultés, lorsqu'il demanda à visiter le Saint-Sépulcre. Il devait y avoir à peine un an que Hakim, dont nous avons signalé la persécution, était rentré en Egypte, et Marie n'avait guère pu avancer encore la restauration de l'église destinée à couvrir le tombeau du Sauveur. A peine, sans doute, sous l'impulsion de cette héroïque femme, dont le zèle était plus grand encore que la fureur des infidèles, les chrétiens de Jérusalem

(*a*) Jehan de Bourdigné ne fait que développer ici ce que dit la *Chronique de St-Florent, Amplissima collectio*. de D. Martenne t. V, col. 1115.

(*b*) Selon les *Gestes des comtes d'Anjou* (Spicilége, t. V, p. 462), sur les lettres du pape, l'empereur d'Orient donna ordre à des hommes d'Antioche de conduire Foulques-Nerra, à travers les terres des Sarrasins, et cette escorte l'aurait accompagné jusqu'à la Ville-Sainte.

avaient-ils pu dégager le Saint-Sépulcre des ruines qui l'entouraient, et l'avaient-ils provisoirement défendu contre les profanations. Jérusalem était d'ailleurs aux mains des ennemis du Christ, dont la tolérance se mesurait sur l'intérêt.

Nous avons déjà dit (p. 123) qu'on mit la satisfaction des pieux désirs du comte à un prix humiliant, sacrilége même, et tel, que nul chrétien n'eut voulu s'y soumettre. S'il en faut croire les *Gestes des comtes d'Anjou*, plus détaillés sur ce point qu'aucune autre chronique, Foulques fit signe cependant qu'il acceptait ; et le lendemain, nu-pieds, il s'avança vers les objets de sa vénération. Joignant la ruse à l'adresse, il sut accomplir en apparence ce qu'on lui demandait, sans souiller ni la croix, ni le sépulcre du Sauveur, pour lesquels il aurait souffert mille morts (*a*), (n[e] 80), et libre alors de se livrer à sa dévotion, se prosternant, il se mit à fondre en larmes et à frapper longuement sa poitrine. La chronique ajoute qu'en récompense du repentir de Foulques et de sa ferveur, le Ciel fit un miracle : la pierre du Saint-Sépulcre s'amolit à tel point au contact de ses pleurs, qu'il en put arracher avec les dents un morceau, qu'il emporta, à l'insu des infidèles. Il obtint aussi, à prix d'argent, un fragment de la vraie croix, et chargé de ces précieuses reliques, il reprit la route

(*a*) *Gestes des comtes Anjou*, Spicilége, t. X, p. 463.

de France, non sans avoir semé partout ses largesses et fait d'abondantes aumônes.

Le premier soin de Foulques-Nerra, à son retour, dut être de donner la dernière main aux bâtiments claustraux et à la nouvelle église de Beaulieu qui devaient avoir été terminés pendant son absence. Il songea ensuite à y installer définitivement un abbé et des moines. Il est probable qu'après avoir terminé la construction de la première église, Eudes, abbé de St Genoul, avait déjà, vers 1007, placé quelques religieux dans le monastère. Mais ce n'avait été là, dans tous les cas, qu'une organisation provisoire, bientôt troublée par la réparation de l'église. Eudes était d'ailleurs à la tête d'une abbaye et devait redouter de se charger d'une seconde. Cependant, après avoir longtemps résisté, il se laissa vaincre à la fin, par les instances et les supplications du comte, et prit définitivement la direction de l'abbaye de Beaulieu. Foulques le pourvut avec sa générosité habituelle, « non-seulement de tout ce qui lui était « nécessaire, mais encore d'une foule d'objets précieux « tels que livres, vêtements sacerdotaux, vases sacrés, « encensoirs, candélabres, croix et philactères. (*a*) »

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 460. Les *philactères* étaient de saintes amulettes très-variées de formes, et portant, soit des reliques, soit des inscriptions sacrées. (Voir le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny, au mot *Amulettes*).

Eudes choisit parmi ses religieux de St-Genouph des hommes éprouvés, et les amena dans le nouveau couvent, où il sut faire fleurir la sainteté, et qu'il transforma, nous dit le chroniqueur, en un paradis de délices.

Nous voici revenus, après un circuit, à l'an 1012, où nous avait laissé la seconde bulle de Serge IV.

Ayant ainsi réglé tout ce dont pouvait avoir besoin son monastère, Foulques songea à la consécration solennelle de l'église. Ce fut pour résoudre cette affaire, que venait entraver encore l'opposition de l'archevêque de Tours, et non pour les combats imaginaires que décrivent les *Gestes des comtes d'Anjou* (*a*), qu'il prit une seconde fois le chemin de Rome.

Nous avons vu (p. 135, et suivantes) l'issue de cette lutte, Foulques reçut magnifiquement à Loches, le cardinal Pierre, quand il vint pour bénir, au nom du pape qu'il représentait, l'église de Beaulieu. La plus grande pompe fut déployée aussi dans la cérémonie de la consécration. Plusieurs évêques, un grand nombre de prêtres, tous les fidèles du comte, richement vêtus et entourés de leurs serviteurs, et un nombre infini de curieux venus de tous les côtés, assistèrent à cette fête. Dès que la consécration fut terminée, au son des cloches et au chant des hymnes, on alla chercher la pierre du St-Sépulcre et le morceau de la vraie croix que le comte avait rapportés

(*a*) Voir la note complémentaire 78.

de Jérusalem et déposés au château de Loches, ainsi que les reliques de saint Laurent, de saint Daire et de saint Chrysant, qu'il venait d'obtenir du pape Serge IV, et ces précieux trophées furent transférés dans la nouvelle église. Nous voyons, dans les *Gestes des comtes d'Anjou*, que cette église prit, de là, le nom d'*église du St-Sépulcre*, sous lequel, en effet, on la voit désignée depuis, dans les chroniques et les chartes (*a*).

Ce fut à cette époque aussi, paraît-il, que Foulques déposa dans l'église Ste-Marie d'Amboise, un fragment de la vraie croix, détaché probablement de celui qu'il avait apporté de Jérusalem, et un morceau d'une courroie qui, selon la légende, avait servi à lier les mains du Christ, pendant sa passion, et dont les Sarrasins lui avaient fait présent pour reconnaître sa générosité. Cette église avait déjà reçu quelque temps auparavant, le corps de saint-Florentin que Foulques avait fait transporter du Poitou. Le comte

(*a*) N'est-ce pas une preuve de plus de la construction de deux églises à Beaulieu? Car la première, tout le prouve, n'a été consacrée qu'aux vertus célestes. Ajoutons que les armes de l'abbaye portèrent, plus tard, lorsque les armoiries se généralisèrent, un St-Sépulcre sur leur champ.

Tous les détails qui précèdent sont pris dans les *Gestes des comtes d'Anjou*, les *Grandes Chroniques de Touraine*, la *Chronique de St-Florent* et Raoul Glaber. Nous les avons seulement rangés dans un ordre acceptable, au lieu de les laisser dans leur confusion première.

compléta ses munificences envers elle, en y constituant un chapitre de chanoines, de concert avec Sulpice de Buzançais, trésorier de St-Martin, son fidèle dévoué (*a*).

Quant au vœu d'élever un monastère en l'honneur de St-Nicolas, dans la ville d'Angers, Foulques-Nerra ne put pas le réaliser de sitôt. Cet homme aux destinées si remplies, ne semblait être comte d'Anjou que pour guerroyer en Touraine. Soit pour se défendre contre les coalitions de ses ennemis, soit pour faire quelques pas de plus dans cette conquête, le rêve de sa vie entière, il y était sans cesse, et, au moment où nous sommes, il se voyait contraint à ne pas s'en éloigner.

Il s'était, en effet, passé dans ce pays, bien des événements de nature à appeler l'attention du comte d'Anjou et à réclamer sa vigilance. La nécessité de ne pas fractionner nos récits, nous a fait négliger ces événements à leur date. Nous allons les reprendre et rentrer dans ce cercle d'opérations militaires dont on ne peut sortir longtemps avec notre héros.

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 463, 464

CHAPITRE XIV.

—

Terres de Foulques ravagées pendant son premier voyage à Jérusalem. — D'où partaient ces expéditions. — Plans stratégiques de Foulques sur la vallée du Cher. — Construction du château de Montrichard. — Position des ennemis de Foulques sur le Cher. — Gelduin le Jeune à Pontlevoy ; Geoffroy le Jeune à Saint-Aignan. — Valeur stratégique du château de Montrichard. — Ensemble des points occupés par Foulques en Touraine. — Roger de Montrésor, gouverneur de Montrichard. — Foulques s'attache Lisois de Bazougers et lui donne le gouvernement d'Amboise.

S'il en faut croire les *Gestes des comtes d'Anjou*, le premier voyage de Foulques à Jérusalem, en 1002, avait duré un an et demi. On se figure sans peine que ce temps fut mis à profit par le comte de Blois et ses partisans, pour ravager les terres de l'ennemi absent. Lorsque Foulques revint, ce ne fut qu'un cri parmi ses vassaux pour se plaindre des entreprises dont ils avaient été l'objet. Malgré la vigilance de Sulpice de Buzançais qui gardait Amboise, les environs de cette forteresse avaient surtout été l'objet de toutes les déprédations. Il en avait été de même

des terres que Foulques possédait dans le haut Cher, et le voisinage de Loches avait été aussi menacé (a).

Le foyer de ces expéditions répétées à chaque instant, était dans la vallée du Cher. C'étaient les seigneurs de Pontlevoy et de St-Aignan, les deux plus mortels ennemis du comte d'Anjou, qui les dirigeaient. Le moment était venu pour Foulques d'agir sur les terres de ces deux seigneurs, de manière à les mettre dans l'impuissance de lui nuire. Tournant aussitôt ses plans stratégiques vers la vallée du Cher dont il avait semblé s'inquiéter peu jusques là, avec la sûreté habituelle de son génie, il avisa le point qu'il lui convenait d'occuper, et bâtit en un instant le château de Montrichard, un des plus forts par sa situation et des plus résistants par sa masse, de tous ceux qu'il avait fondés.

Ce fut en 1005, l'année même où lui naissait un fils, que Foulques forma cette entreprise audacieuse. Elle mérite d'appeler un moment notre attention.

Nous avons dit (p. 59) que, sauf le château de Villantrois que le comte d'Anjou possédait dans une petite vallée tributaire du haut-Cher, toute la vallée du Cher proprement dite appartenait à ses ennemis les plus acharnés, Gelduin de Saumur et le seigneur de St-Aignan. Faisons d'abord connaissance avec ces

(a) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 464.

deux personnages ; nous verrons après les positions qu'ils occupaient, et nous apprécierons mieux la nouvelle situation stratégique de Foulques.

Gelduin le Jeune, c'est ainsi que ce seigneur est presque toujours désigné dans les chartes, Gelduin le Jeune était fils de Gelduin, surnommé le Vieux, l'un des fidèles de la maison de Blois, et qui, paraît-il, était d'origine saxonne ou normande, (*ex genere Danorum*), suivant *les Gestes des seigneurs d'Amboise*. Gelduin le Vieux avait eu de Thibault le Tricheur la vicomté de Saumur et la garde du château de cette ville. Gelduin le Jeune avait succédé à son père dans ce poste important, et s'était acquis bientôt une telle réputation par son audace, la force de son corps, sou habileté militaire et sa prodigieuse activité, qu'on l'avait surnommé le *Diable de Saumur*. Redouté de tous, s'il en faut croire la *Chronique de St-Florent*, il ne l'était pas moins de Foulques-Nerra lui-même. Lorsque, parfois, il arrivait au comte d'Anjou, dans ses courses aventureuses ou à la chasse, de s'engager à son insu sur les terres de Gelduin, et qu'on lui en faisait l'observation, il s'élançait à toute bride dans la direction opposée, en s'écriant : *Fuyons, le diable de Saumur : Il me semble que je le vois toujours après moi* (a). Remarquons que cette crainte si

(a) *Hist. de St-Florent de Saumur*, dans *l'Amplissima collectio*. de D. Martène, t. V. col. 1115.

pittoresquement exprimée par le bon moine de St-Florent, quelque peu partisan de la maison de Blois, n'empêchait nullement Foulques de procéder avec la ville de Saumur comme avec celle de Tours, et de la reserrer peu à peu entre les forteresses qu'il bâtissait ou celles dont il s'emparait, ne négligeant jamais, cependant, les occasions d'agir de force ouverte contre Saumur, son objectif principal dans ces contrées. S'il en fallait juger même par le passage suivant de la *Chronique de St-Florent* déjà citée, nous pourrions croire que Foulques ne craignait pas de se permettre à l'occasion, avec son antagoniste, des facéties d'un genre tout particulier. Ainsi, un jour qu'il marchait sur Saumur pour en faire le siége, Gelduin, tout diable qu'il était, ne se sentant pas, sans doute, suffisamment prêt à la résistance, lui dépêcha un hérault pour lui demander de faire trêve (*ut trevas faceret*); et le comte d'Anjou, jouant sur les mots, fit arrêter son armée en un lieu nommé alors Clémentiné (*Clementiniacus*), parce que l'église en était dédiée à St-Clément, et y bâtit pour contenir les Saumurois, un château-fort qu'il nomma Trèves (*quod trevas nuncupavit*), comme pour répondre aux désirs de Gelduin. C'était tout bonnement se jouer de son ennemi. Il est certain, toutefois, que dans le *Diable de Saumur*, le plus fidèle vassal et le plus habile soutien du Comte de Blois, le comte d'Anjou, trouva toujours un terrible adversaire (nº 81).

Au Saumurois ne se bornaient pas, du reste, les possessions de Gelduin le Jeune. Il avait aussi des terres importantes dans la vallée du Cher. La *curie* (*a*) de St-Pierre de Pontlevoy lui appartenait en propre, et il l'avait fortifiée, nous disent les *Gestes des comtes d'Anjou*. Nanteuil, sur le Cher, était également de son patrimoine, ainsi que le village de Mont-Reveau (*vicus Rabelli*) situé entre le Cher et la montagne, et cette montagne même, qui, elle, relevait de l'archevêque de Tours (*b*).

Quant au seigneur de St-Aignan, à la date où nous sommes, il se nommait Geoffroy le Jeune, et Eudes II, comte de Blois, qui l'aimait beaucoup, venait de lui donner cette seigneurie composée principalement d'une ville, et d'un château que le comte Eudes Ier avait bâtis près d'une église occupée autrefois par des ermites (*c*). Nous verrons plus tard que ce don

(*a*) Ce mot (*curia*), souvent employé dans les *formules* de droit écrit que conservait l'Anjou, est pris ici par les chroniqueurs, dans le sens de village ou bourg.

(*b*) C'est cette montagne, enlevée par Foulques pour y bâtir le château de Montrichard, qui, nous l'avons vu, avait été cause des réclamations de l'archevêque de Tours, Hugues de Châteaudun, et de son refus de consacrer la première église de Beaulieu.

(*c*) *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, dans le *Spicilége* de d'Achery, t. V, p. 541. — St-Aignan faisait partie du Berry. Tout en étant annexé au Blésois, il continua de compter dans le ressort d'Issoudun. Un arrêt de 1440 vint l'en distraire et le rattacher au ressort de Blois.

fut fatal à Geoffroy. Ce seigneur avait un fils, nommé Hervé, qui était seigneur de Donzi, et qui figurait, comme son père, parmi les plus implacables ennemis du comte d'Anjou.

Ces questions de personnes, vidées, jetons les yeux sur la carte et rendons-nous bien compte des situations respectives.

Pontlevoy est situé sur un vaste plateau, non loin des sources de l'Amasse qui coule vers Amboise, et sur la petite rivière des Anguilleuses qui se jette dans le Cher entre Bourré (*Benregius*) et l'ancienne station romaine de Thésée, la *Tassiaca* de la carte de Peutinger (*a*). La grande route de Blois à Montrichard et à Loches, traverse aujourd'hui Pontlevoy. Elle est seule sur ce point.

Dans les temps anciens, deux voies, au contraire, occupaient cette partie de la contrée. L'une, à l'ouest : c'était la grande voie qui, de Blois, après avoir traversé le Beuvron, aux Montils, se dirigeait sur l'Aquitaine, par Montrichard, ou le point qu'il occupe, par Faverolles, Le Liége, Loches, Ligueil et La Haye. Nous avons déjà dit un mot (p. 71) de cette voie, dont l'importance était considérable ; l'autre, à l'est, se détachait de la première aux Montils, passait à Monthou-sur-Bièvre et à Sambin, comme grande route actuelle ; mais là, elle inclinait à l'est, passait entre Pontlevoy et Thenay, peut-être à Thenay même, pour se bifurquer un peu au-delà et tourner, au sud-ouest, vers Bourré, au sud-est, vers Thésée. Ces tracés ne sont pas une hypothèse. Ils peuvent encore être étudiés sur place, et leur histoire serait facile à écrire.

(*a*) Un bras plus éloigné du petit cours d'eau, se nomme *Trainefeuilles*, et l'on donne souvent, par erreur, dans le pays, ce même nom au bras qui traverse Pontlevoy. (*Renseignements de M. l'abbé Bourgeois, directeur du Collége*,)

L'existence de ces deux voies explique du reste, la position stratégique de Pontlevoy, au moyen-âge. Ne pouvant commander, dans la stricte rigueur du mot, l'une de ces routes importantes, sans négliger l'autre, on avait bâti un fort château entre les deux, pour les surveiller. Ajoutons, car ces dispositions nous seront indispensables à connaître plus tard, que, placé ainsi entre deux routes, Pontlevoy avait dû s'en créer de nouvelles à son usage particulier. On retrouve encore, en effet, de ce bourg aux Montils, un vieux chemin connu sous le nom d'*ancien chemin de Pontlevoy à Blois*. Il se continuait entre Pontlevoy et Montrichard ; mais dans cette partie, il a été absorbé par la grande route moderne. Dans la direction de Bourré, partait aussi de Pontlevoy, un embranchement qui allait se souder à la voie de l'est, déterminée plus haut.

Il y avait donc sur cette partie du plateau, pour nous résumer, deux voies, et, entre les deux, un chemin qui en était indépendant et qui desservait di-

rectement le château, soit du côté de Blois,[1] soit du côté de Montrichard ou de Bourré (n° 82).

Quant au rôle que ce château devait jouer dans les guerres qu'amenait la situation respective du comte de Blois et du comte d'Anjou, un coup d'œil sur la carte suffira pour le faire comprendre.

De Pontlevoy, il était facile, en effet, de se jeter dans la vallée de l'Amasse pour aller inquiéter Amboise. Si l'on tentait quelque opération sérieuse sur cette forteresse, on pouvait être soutenu et ravitaillé par Blois, sans que l'ennemi eût le moyen de s'y opposer. Par Pontlevoy, en gagnant Bléré, on avait toujours une communication assurée entre Blois et Tours. Enfin, gardant la route par laquelle le comte d'Anjou aurait pu, de Loches, pousser une pointe sur le Blésois, en se faisant soutenir par les Ambaziens, Pontlevoy permettait d'aller, par cette même route, inquiéter Loches et ses environs. En outre, se reliant, au moyen de la route de Thésée, à la grande voie de Tours à Bourges, il donnait facilement la main à St-Aignan, et, dans le cas où la garnison d'Amboise venant à remonter l'Amasse, aurait menacé le premier de ces châteaux, du second on venait à son aide.

Voilà pour la forteresse de Pontlevoy.

La forteresse de St-Aignan, située sur la rive gauche du Cher, gardait, elle, le cours de cette importante rivière. Elle gardait aussi la voie de Bour-

ges à Tours, par ce côté de la vallée, voie qui, passant à St-Georges, atteignait Bléré, où elle se bifurquait pour gagner la capitale de la Touraine, par la rive droite du Cher, en traversant St-Martin-le-Beau et Montlouis ; par la rive gauche, en passant à Athée, Véretz, Larçay et Vançay, aujourd'hui St-Avertin.

C'étaient donc, en définitive, les communications du haut Cher avec la ville de Tours, que protégeait le château de St-Aignan. Mais cette position, choisie sans doute pour garder aussi les communications des vallées du Cher et de l'Indre, et se ménager la facilité d'inquiéter, par les plateaux, le château de Montrésor, tout en menaçant, au besoin, les environs de Loches, cette position était insuffisante ; car elle ne commandait point la route de Tours à Bourges par la rive droite du Cher. Il aurait donc fallu la compléter, en fortifiant puissamment cette montagne qui appartenait à Gelduin le Jeune, et au pied de laquelle était bâti le bourg de Mont-Reveau. Cette seconde position aurait plus efficacement protégé les communications du haut Cher, et commandé, cette fois dans la force du mot, la grande voie d'Aquitaine. Soutenue au besoin par la forteresse de Pontlevoy, elle pouvait à son tour la soutenir, et paralyser ainsi complétement toutes les tentatives faites de ce côté par la garnison d'Amboise, ou rendre formidables les entreprises tentées contre cette garnison.

En ne fortifiant pas Mont-Reveau, les comtes de

Blois avaient donc commis une faute grave, au point de vue stratégique. Elle n'échappa point à Foulques-Nerra, et dès qu'il voulut entreprendre sur la vallée du Cher, ce fut sur la montagne de Mont-Reveau qu'il vint se planter et qu'il bâtit son château de Montrichard (*a*). Presque toujours à la guerre, il y a un point qui est comme la clef de toutes les opérations. Si vous l'avez négligé, il est saisi par vos ennemis et vous devient aussi préjudiciable qu'il pouvait vous être utile. Les adversaires de Foulques en purent faire bientôt l'expérience. Et en effet, dans les mains du comte d'Anjou, le château de Montrichard tendait à isoler d'abord les deux forteresses de Pontlevoy et de St-Aignan. Situé plus bas que cette dernière dans la vallée du Cher, il interceptait absolument ensuite toute communication par eau et par terre, entre cette vallée et la vallée de la Loire, et surveillait devant lui la voie de Blois à Loches, à son point de jonction avec la grande voie de Tours à Bourges (n°. 83).

Mais ce n'est encore là qu'une considération toute locale. Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les points stratégiques occupés par Foulques-Nerra, au midi de la Loire, nous verrons qu'ils sont maintenant complets. Pas une vallée qui ne soit gardée:

(*a*) On a donné de ce nom de Montrichard de singulières étymologies. Il était beaucoup plus simple d'avouer qu'on ignore l'origine de ce nom.

les grandes vallées de la Vienne et de l'Indre et les petites vallées qui en dépendent, pour assurer ses communications avec Tours d'une part, et l'Anjou de l'autre; la grande vallée du Cher, pour se préserver de l'invasion, couper les communications de son ennemi, et l'empêcher de venir prendre à dos, sous les murs de Tours, l'armée qui pourrait en faire le siége.

Nous ne pouvons nous empêcher de le répéter encore : c'est là un admirable ensemble de mesures agressives. Aujourd'hui, il assurerait forcément, dans un temps calculé à l'avance, la possession de la ville qui en serait l'objectif. S'il n'a pas alors atteint complétement son but, c'est parce que la défense des places ayant la supériorité sur l'attaque (*a*), les grands points stratégiques conservaient une valeur isolée qu'ils ne sauraient plus avoir. Les grandes opérations militaires ne peuvent d'ailleurs, être conduites à bonnes fin que par des troupes régulières dont le service est continu. Telles n'étaient pas, on le sait, les conditions dans lesquelles se réunissaient les armées féodales. Avec elles, on ne faisait la guerre que par soubresauts, et, faute souvent de pouvoir garder quelques jours de plus les hommes sous les armes, on perdait les avantages qu'on avait acquis dans une trop courte campagne.

(*a*) Depuis qu'avec le canon, l'attaque des places a pu se faire à distance, la défense lui est devenue inférieure.

Dès que le château de Montrichard fut construit, le comte d'Anjou en donna la garde à un de ses plus vaillants et de ses plus fidèles serviteurs, Roger de Montrésor, surnommé aussi *le Diable*, comme Gelduin le Jeune (*a*). Il est à remarquer qu'en s'emparant de la montagne sur laquelle il voulait bâtir son château, Foulques-Nerra détruisit le bourg de Mont-Reveau qui était au pied, entre la montagne et le Cher, dans la position occupée aujourd'hui par la ville de Montrichard, et qu'il détruisit en même temps la petite ville de Nanteuil, située sur l'emplacement du faubourg actuel de ce nom. Les *Gestes des comtes d'Anjou* qui mentionnent ce fait, nous disent que ces deux agglomérations d'habitants appartenaient à Gelduin de Saumur, ce qui semblerait, au premier abord, avoir motivé leur destruction. Mais le texte, serré de près, se prête à une autre interprétation (nº 84), et nous croyons qu'une cause plus sérieuse et tout à fait militaire dicta cette mesure à Foulques-Nerra.

On se tromperait étrangement, en effet, si l'on se figurait les vieux châteaux du comte d'Anjou, accompagnés de tous les accessoires que nous montrent aujourd'hui leurs ruines. Ces châteaux, bâtis en vue de la conquête, étaient de simples postes stratégiques, composés d'une tour formidable entourée d'une forte enceinte et défendue par un ou deux rangs de

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 464; *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, Spicilége, t. X, p. 543.

fossés garnis de palissades (*a*). Dans ces conditions, non-seulement ils ne cherchaient pas à protéger une population quelconque établie à leurs pieds, mais, au contraire, ils devaient tenir à détruire autour d'eux les habitations, dans une zône en rapport avec les moyens d'attaque et de défense (*b*). Ce fait important, facile à soupçonner, mais qui ne ressort d'aucun texte observé jusqu'ici, nous le croyons du moins, nous paraît ne laisser aucun doute, après les termes de la vieille chronique angevine citée plus haut. Nous le notons au passage, car, bien que ce ne soit pas ici la place d'en étudier la portée au point de vue de la disposition des forteresses du xe et du xie siècle, il peut, dès à présent, établir une distinction utile pour l'intelligence de certains faits de l'histoire générale.

La position de Foulques-Nerra, dans la vallée du Cher, changea du tout au tout, après la construction du château de Montrichard. Il avait étouffé dans son foyer cette sorte de piraterie qui infestait ses terres, et ce fut probablement alors que, pour faire une

(*a*) De là vient, que les donjons de Foulques-Nerra présentent des caractères d'ancienneté qu'on ne retrouve dans aucune autre partie des ruines qui les entourent.

(*b*) C'est plus tard, seulement, que l'on voit les châteaux étendre leurs fortifications pour mettre les populations à l'abri. Ce système suppose de tout autres préoccupations que celles de l'envahissement et de la conquête.

marche (*a*) à ses possessions de la vallée de l'Indre, autant que pour les relier avec Montrichard et Amboise, il dut s'emparer de la Champagne de Touraine et du *Vigiferia* qui la commandait (*b*). Pour consolider son œuvre, il ne lui restait plus qu'à remettre la forteresse d'Amboise en des mains plus fermes que celles de Sulpice de Buzançais, appesanti par l'âge, et d'ailleurs insuffisant pour la défense d'une telle place, depuis qu'il avait perdu son frère Archambault. Ce fut ce qu'il se décida bientôt à faire.

Depuis quelque temps, déjà, s'était enrôlé sous la bannière de Foulques, un jeune chevalier, brave et dévoué. Il possédait la terre de Basougers, non loin de la Flèche, dans le Maine, et se nommait Lisois. Il était d'une noble race, nous disent les *Gestes des seigneurs d'Amboise*, et la renommée avait déjà porté au loin ses vertus, sa vigueur singulière, l'intrépidité de son âme et son amour pour les combats. Le comte d'Anjou n'avait pu demeurer indifférent à des qualités si éminentes ; il avait fixé sur Lisois une attention particulière, et, frappé bientôt de la supériorité de ses conseils, il l'avait admis dans sa plus intime familiarité.

(*a*) On donnait le nom de *marches*, dans le moyen âge, à un certain espace de terrain réservé pour la défense des frontières, sur la lisière d'une possession féodale.

(*b*) La *Tour du Brandon*. Voir plus haut, p. 61 et suiv. ce qui est dit de cette tour.

De son côté, Lisois admirait sans doute, dans le comte d'Anjou cette intelligence supérieure de la guerre, cette imperturbable énergie, alors, surtout, la clef des grandes choses, cet esprit de suite qui faisait pressentir le triomphe de la maison d'Ingelger et ses hautes destinées. Il s'était donné à Nerra, comme les grandes âmes se donnent sans réserve. Cet échange de sentiments, d'estime et d'affection devait conduire à des rapports plus sérieux. Foulques remit bientôt, en effet, le gouvernement de son château d'Amboise à Lisois, et ne voulant pas se montrer confiant ou généreux à demi, il y joignit le gouvernement du château de Loches. Lisois appela près de sa personne, ses frères aussi braves que lui, pour l'aider à remplir ses difficiles fonctions, et, s'attachant dès lors, nous disent les *Gestes des seigneurs d'Amboise*, à connaître parfaitement les sujets de son maître et ses ennemis, il se conduisit de telle sorte qu'il se fit chérir des uns en même temps qu'il devint la terreur des autres.

CHAPITRE XV.

—

Représailles des vassaux de Foulques-Nerra contre les Blésois et les Tourangeaux, pendant le deuxième voyage du comte d'Anjou à Jérusalem — Plaintes des vassaux du comte de Blois à leur seigneur. — Le comte de Blois, Eudes II occupé hors de la Touraine. — Nouvelle entreprise de Foulques ; il se fortifie sur la position de Montboyau. — Valeur de cette position. — Le comte de Blois se décide à combattre Foulques; Foulques s'allie au comte du Mans — Eudes II veut enlever Montrichard. — Disposition de Foulques pour l'en empêcher. — Bataille de Pontlevoy. — Les Angevins, d'abord mis en déroute, gagnent la bataille.

Les choses en étaient là, lorsque Foulques entreprit, en 1011, son second voyage à Jérusalem. Il put s'éloigner sans crainte, cette fois, et, bien loin que les Blésois réussissent à ravager ses terres, ce fut, parait-il, Lisois et ses frères, avec Roger *le Diable*, gouverneur de Montrésor et de Montrichard, qui, s'il en faut croire toujours notre chroniqueur, portèrent le fer et le feu sur toutes les terres ennemies jusqu'à Chaumont, à deux pas de la ville de Blois. Ces tristes expéditions n'étaient pas la conquête ; elles n'en peu-

vent avoir aux yeux de l'histoire ni le prestige, ni l'excuse. C'était le mal rendu pour le mal, c'étaient les représailles. On voit qu'elles tenaient aux mœurs et que, ni les grands sentiments, ni la vertu, n'empêchaient les guerriers d'alors, d'en user jusqu'à la cruauté. Montesquieu a dit quelque part (*a*), que, « pour juger les hommes, il faut leur passer les préjugés de leur temps. » Il semble que cette parole ait été écrite tout exprès pour l'époque que nous retraçons, et lorsqu'on se fait l'historien de ces âges reculés, on ne saurait trop l'avoir présente à l'esprit pour rester impartial, et conserver, malgré tout, leur valeur réelle, à ces figures qui se dressent si souvent comme des apparitions lugubres, au milieu du sang et des ruines.

Tout tend à se faire équilibre dans la marche de l'humanité comme dans le monde physique; et dès qu'il y a excès quelque part, il y a bientôt réaction. La position des Tourangeaux et des Blésois dans la vallée du Cher et les environs, n'était plus tenable. Gelduin de Saumur et Geoffroy de St-Aignan se plaignirent amèrement au comte de Blois du préjudice que leur portait le château de Montrichard, et demandèrent à grands cris qu'une expédition fût préparée pour s'en rendre maître. Gelduin, surtout, faisait valoir, non-seulement qu'il avait à

(*a*) Dans ses Pensées.

souffrir du voisinage de la nouvelle forteresse, mais encore qu'elle avait été à son égard un sujet de spoliation, et que son patrimoine s'en était trouvé considérablement diminué.

C'était Eudes II qui tenait alors le comté de Blois. Il était le second fils de Eudes Ier et de Berthe, mariée, depuis, au roi Robert, et il avait succédé, en 1004, à son frère aîné Thibault II, mort de fatigue en revenant d'un pèlerinage à Rome. Eudes II avait des possessions immenses et une ambition qui ne le cédait à nulle autre. Mais cette ambition était principalement tournée vers la Champagne, et la Brie, possédées par Etienne, son proche parent, vieux et sans lignée, dont il surveillait les intentions. La Bourgogne, sur laquelle il pouvait avoir des droits du chef de sa mère, ne le laissait pas non plus indifférent. Peut-être, dans son désir d'agrandissement, faisait-il d'autres rêves encore. Comment avec de telles préoccupations aurait-il sérieusement songé à la Touraine ?

Du reste, il venait de soutenir une guerre assez rude contre Richard II, duc de Normandie, et ses troupes avaient été fort maltraitées en 1006, devant le château de Tillières, où le comte du Mans, Hugues Ier, son allié, avait été contraint de prendre la fuite. Les circonstances étaient donc peu favorables. Aussi le comte de Blois n'écouta-t-il qu'à moitié les plaintes de ses vassaux, et, tout en formant le projet d'une nouvelle coalition contre Foulques-Nerra, mena-t-il cette affaire avec une extrême lenteur, n'opposant à

son ennemi que les petites expéditions de ses vassaux, auxquelles il prêtait le secours de quelques troupes blésoises. On ne sait combien de temps cet état de choses aurait duré, lorsqu'une nouvelle entreprise du comte d'Anjou vint tout à coup tirer Eudes de sa torpeur et appeler toute son attention sur la Touraine.

A une demi-lieue seulement de la ville de Tours, sur la rive droite de la Loire, vis-à-vis de l'ancien couvent de St-Côme, et au débouché de la vallée de la Choisille, s'élève comme un promontoire, un monticule abrupte relié, d'un côté, aux collines de la Choisille, de l'autre, à celles de la Loire. Des rochers à pic le défendent vers le midi, au-dessus du grand fleuve qui baigne ses pieds. Une énorme motte entourée de restes de douves, le couronne encore, à la hauteur du plateau, et cette motte porte à son sommet une haute et maigre tour élevée là depuis peu d'années, pour servir de belvédère. De ce point, et du sud au nord, on domine la vallée de la Choisille, coupée à peu de distance, par quelques restes de l'antique voie romaine de Tours à Angers (*a*). Vers le sud-est, on embrasse d'un seul coup d'œil la ville de Tours tout entière; puis, du sud-est à

(*a*) La route de Tours à Angers qui borde aujourd'hui la Loire, et passe au pied du monticule que nous décrivons, est toute moderne. Au moyen âge, les voies romaines étaient encore à peu près les seules voies principales existantes.

l'Ouest, comme un magnifique panorama circulaire, dont les dernières lignes se perdent dans les vapeurs de l'horizon, on voit s'étendre la vallée de la Loire jusqu'à Saumur, plus loin peut-être encore.

Ce lieu se nomme aujourd'hui *Bellevue.* Au XI[e] siècle, il avait un nom moins poétique ; il s'appelait Montbudel, (*Mons-Budelli*, ou *Mons-Boëlli*), Montboyau. D'où venait ce nom singulier? Sans doute, de la configuration longue et étroite du promontoire. Mais peu importe. La seule chose qui doive nous occuper, au milieu de tous les mystères et de tous les enchantements de cette position, c'est son ancienne valeur stratégique (n[e] 85). Sous ce rapport, avec la ville de Tours pour objectif, elle était à nulle autre pareille. Aussi, dès que Foulques-Nerra, revenu de Jérusalem, eût accompli tout ce qui regardait ses fondations pieuses et repris la suite de ses plans en Touraine, son premier acte fut-il de s'en emparer et de la fortifier.

Pourtant, il fallait une audace d'autant plus grande pour prendre ainsi position à la porte de Tours, que la forteresse de Langeais enlevée à Foulques en 995, était restée aux mains de ses ennemis. C'était donc entre deux places fortes, dont l'une était une ville importante, que le comte d'Anjou venait résolûment se camper. Ceci demande quelques mots d'explication.

Si nous nous le rappelons bien, Foulques-Nerra

avait bâti dans la haute vallée de la petite Choisille, le château de Semblançay, une de ses plus puissantes forteresses, par sa position élevée, au milieu d'un lac, et par la force de ses murailles. Ce château, nous l'avons dit, gardait les abords de la grande voie de Tours au Mans, et assurait à Foulques ses communications avec les terres de son allié le seigneur de St-Christophe, par lesquelles il pouvait gagner à son gré le Maine ou l'Anjou. Or, la petite Choisille vient s'embrancher sur la grande, au bourg de la Membrolle. En prenant position à Montboyau, à l'embouchure de la grande Choisille, Foulques s'assurait donc l'entrée d'une vallée dont il avait déjà la tête, et par là, cette vallée se trouvait tout entière dans sa main. Ceci atténuait singulièrement le désavantage qui pouvait résulter pour Montboyau de sa situation entre deux places fortes; car, communiquant directement avec le Maine et l'Anjou, cette position pouvait toujours se ravitailler, renouveler ou renforcer sa garnison. Remarquons aussi, qu'inexpugnable du côté de la Loire, elle en surveillait la navigation sans danger, pendant que, du côté du plateau, elle dominait et gardait la grande voie de Tours à Angers.

Cette position de Montboyau, accessible seulement par un point du plateau, était donc, malgré tout, une position formidable, à la condition toutefois, d'avoir des troupes suffisantes pour parer à toutes les évantualités; et ceci n'échappa point au comte d'Anjou.

Nous ne retrouvons plus, en effet, sur le promontoire de Montboyau, le mode de fortification ordinaire de Foulques-Nerra. Plus rien ici, de ces châteaux bâtis en maçonneries épaisses et résistantes, mais restreints dans leur étendue, et ne pouvant abriter qu'une faible garnison. Cette immense motte qui se dresse au point le plus menacé, et sur laquelle l'imagination peut si facilement rétablir la haute et forte tour de charpente qui la couvrait jadis; cet *agger* puissant qui s'étend à une distance considérable, et auquel il ne manque pour servir encore, que sa rangée de palissades ; ce vaste terrain compris entre les fortifications et les brusques déclivités de la colline :ne sont-ce pas là les dispositions d'un camp retranché?

On voit que Foulques-Nerra ne procédait point d'après une méthode routinière. Il avait peut-être pris aux Normands l'idée première de sa fortification; mais il savait l'appliquer avec un discernement exquis, comme il savait au besoin s'en affranchir.

Quelle menace permanente pour la ville de Tours, cependant, que ce camp retranché! Pour peu que des troupes vinssent investir cette place du côté du midi, ne permettait-il pas de jeter à tout instant vers le nord, un corps qui pouvait déboucher sans danger sur ce gué célèbre que Philippe-Auguste traversa plus tard, appuyé sur sa lance, lorsqu'il prit la capitale de la Touraine aux Anglais ? (*a*) Dans tous

(*a*) Guillaume le Breton, *Philippide*, chant III.

les cas, il battait la campagne à son gré, sur toute la rive droite du fleuve, et si, dans un moment donné, il pouvait être gêné par Langeais, en revanche, il interceptait absolument les communications de cette forteresse avec Tours, par la rive droite. Nous n'oserions ajouter qu'à tous ces avantages, le camp retranché de Montboyau joignît celui de garder la tête d'un des passages de la Loire; et cependant ceci paraît probable; car ce passage a existé dans tout le moyen âge pour relier le couvent de St-Côme au vallon de la Choisille, dans lequel ce couvent avait des propriétés (nº 86).

Eudes II sentit le danger de sa situation. On était alors en 1015 (nº 87), et la grande querelle d'Eudes avec le duc de Normandie s'était apaisée, grâce à l'intervention du roi Robert qui avait craint de voir la guerre favoriser le séjour en France des rois de Suède et de Norvége, appelés au secours de l'armée Normande Le comte de Blois était donc libre de ses mouvements. Il en profita pour mettre une armée sur pied, et toutes ses dispositions furent prises pour affranchir cette fois la Touraine de la domination envahissante du comte d'Anjou.

De son côté Foulques-Nerra ne resta pas inactif. Le comte du Mans, Hugues Ier, venait de mourir. Allié d'abord du comte de Blois, dans les querelles de ce comte avec le duc de Normandie, Hugues, avait été fort mal traité, nous l'avons vu (p. 168), et n'avait

regagné son comté qu'avec des difficultés sans nombre. Foulques-Nerra en avait profité pour *le subjuguer par la violence,* selon l'expression d'Orderic Vital ; ce qui signifie, au moins, qu'il l'avait forcé de se reconnaître son vassal. C'était maintenant Herbert I[er], fils de Hugues, qui tenait le comté, et Foulques lui faisait la guerre, espérant profiter de sa jeunesse pour s'emparer de ses états. Mais Herbert se défendait vaillamment (*a*). Foulques se hâta de s'accommoder avec lui, et il eut l'art de s'en faire un allié fidèle, qui lui fournit des troupes contre Eudes II, et marcha de sa personne, sous la bannière d'Anjou.

C'étaient donc de grands préparatifs de part et d'autres. Tout annonçait que le choc serait terrible, et la lutte persévérante. Le plan du comte de Blois était de se porter d'abord sur le château de Montrichard, de s'en emparer, et de reprendre ainsi possession de toute la vallée du Cher. Le château de Montbazon ayant été enlevé au comte d'Anjou, à une époque qu'on ignore, peut-être pendant son premier voyage à Jérusalem (n[e] 88), Eudes n'avait point à s'en occuper, et, Montrichard pris, il se serait porté avec toutes ses forces sur Montboyau pour en faire le siége en règle ; car cette position ne pouvait, en aucune façon être enlevée d'insulte, par un coup de main.

(*a*) Herbert devint un guerrier remarquable. Sa grande activité le fit surnommer *Eveille-Chien* (*Evigilans canem*).

Foulques comprit le plan de son ennemi. Il rassembla ses troupes à Amboise (*a*), où vint le joindre le comte Herbert, et bientôt, informé de la marche du comte de Blois, remontant la vallée de l'Amasse, il se porta sur l'arête même du plateau, en avant et au nord de Pontlevoy. Là il s'embusqua, sans doute sur la lisière, ou sous les premiers couverts d'un bois connu aujourd'hui sous le nom de *Bois-royal*, mais dont les limites étaient alors beaucoup moins restreintes. Dans cette position, qui le couvrait, Foulques était près de la grande voie que nous avons signalée à l'ouest (p. 156), et n'avait que quelques pas à faire, pour se porter au besoin, sur le chemin de Pontlevoy à Blois, dont nous avons aussi (page 157) précisé le tracé (*b*).

Le comte du Mans, de son côté, gagna la vallée du Cher par la voie d'Amboise à Bléré, et, remontant cette vallée, vint poser son camp sur la rive droite de

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou,* Spicilége, t. X, p. 464. On se rappelle avec quelle facilité le comte Foulques allait de l'Anjou à Amboise par le nord de la Touraine. La route qu'il suivait, dut être celle du comte du Mans. Il n'y en avait pas d'autre possible, et elle était la plus courte.

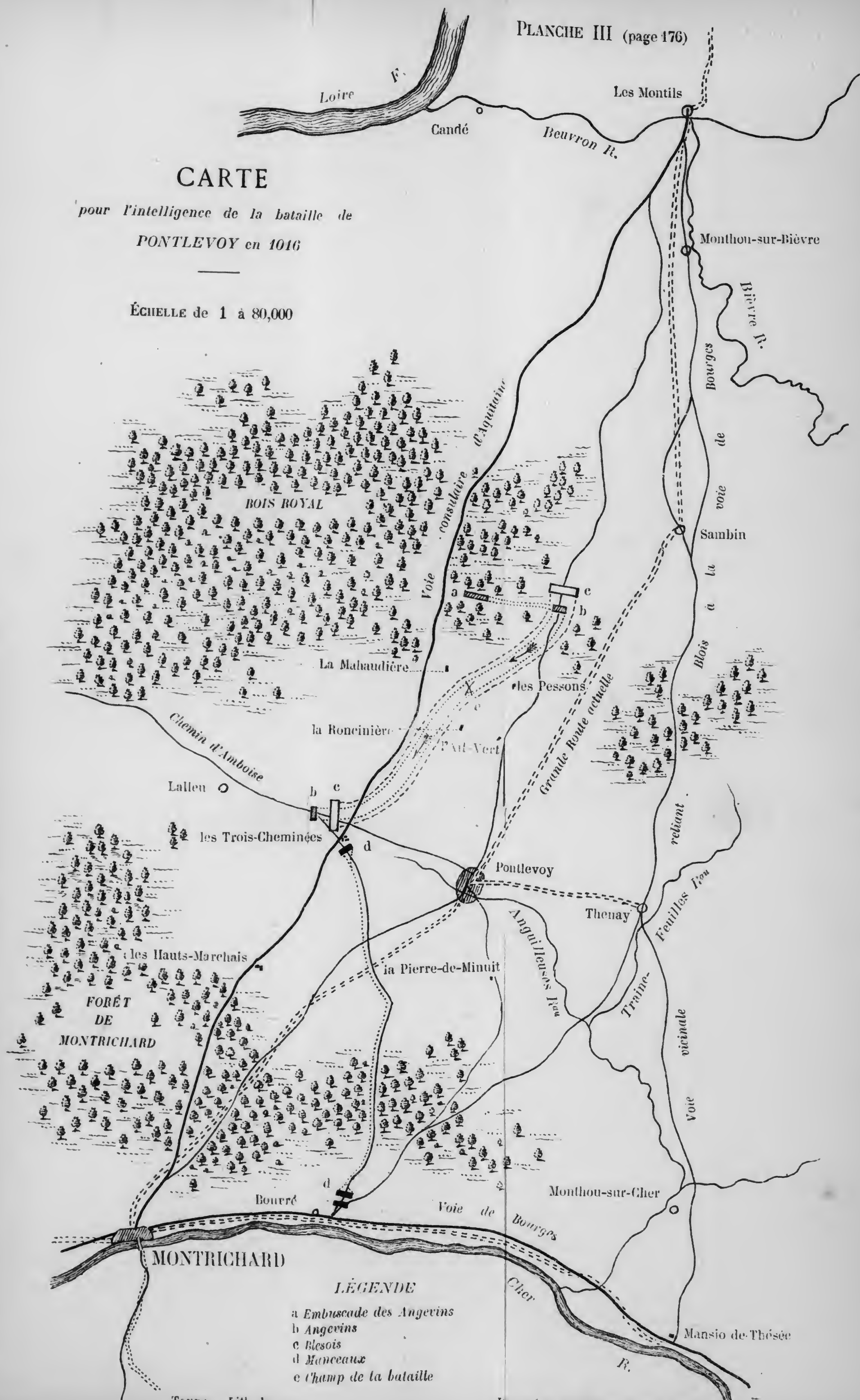
(*b*) Sur le terrain, où l'on montre encore *le champ de la bataille*, ce que nous disent les *Gestes des comtes d'Anjou*, des dispositions de Foulques, paraît toujours d'une exactitude et d'une précision admirables. Les quelques mots que, d'après l'étude des lieux, nous ajoutons au texte pour le compléter, en sont la conséquence forcée, et rien de plus.

la rivière, un peu au-delà de Montrichard, près du bourg de Bourré (*Benregius*).

Il est possible qu'en disposant ainsi ses batailles, Foulques gardât, en cas de succès, la secrète pensée de couper la retraite à son ennemi du côté de Blois, et de le refouler sur la voie de Bourré, pour le prendre entre deux gros de troupes. Mais, dans tous les cas, les dispositions prises étaient excellentes. En effet : les troupes de Foulques gardaient les routes de Montrichard ; mais si, par une habile manœuvre, le comte de Blois parvenait à dérober sa marche du côté de Bourré, pour se jeter inopinément sur la forteresse du comte d'Anjou, il trouvait le passage gardé, avec la rive droite du Cher, et devait, avant tout, livrer une bataille. Les deux corps d'armée s'appuyaient d'ailleurs mutuellement. Si celui d'Herbert venait à faiblir, Foulques laissait quelques troupes dans la position qu'il occupait, pour maintenir la forteresse de Pontlevoy, et marchait, avec le reste, au secours de son allié. Si c'était au contraire, le corps de Foulques qui soutint la bataille et qu'il fut malmené, Herbert accourait à son aide. On voit que la tactique de Foulques était tout aussi sûre que sa stratégie, et bien lui en prit : car la fortune des batailles fut, en ce moment décisif, sur le point de le trahir.

C'était le 6 juillet de l'an 1016. Le comte de Blois




PLANCHE III (page 176)
CARTE
pour l'intelligence de la bataille de
PONTLEVOY en 1016
ÉCHELLE de 1 à 80,000
Loire F.
Candé
Les Montils
Beuvron R.
Monthou-sur-Bièvre
Bièvre R.
Voie de Bourges
Voie consulaire d'Aquitaine
BOIS ROYAL
Sambin
Blois à la voie de Bourges
La Mahaudière
les Pessons
la Roncinière
Grande Route actuelle
Chemin d'Amboise
Lalleu
les Trois-Cheminées
Pontlevoy
Thenay
Feuilles R.
reliant
Anguilleuses R.
les Hauts-Marchais
la Pierre-de-Minuit
Traine-
FORÊT DE MONTRICHARD
Voie vicinale
Monthou-sur-Cher
Bourré
Voie de Bourges
MONTRICHARD
Cher R.
Mansio de Thésée
LÉGENDE
a Embuscade des Angevins
b Angevins
c Blesois
d Manceaux
e Champ de la bataille
Tours — Lith. Juliot.
Dressé et auto. par A. de Salies

avait, dès la veille, sans doute, passé le Beuvron (a), et posé ses tentes pour la nuit, sur les premières hauteurs du plateau. Dès que le jour parut, il se mit en marche vers Montrichard, en suivant le chemin de Blois à Pontlevoy que nous avons décrit (p. 157). Il pouvait espérer atteindre bientôt la forteresse de son fidèle Gelduin, et il approchait du point culminant du plateau, lorsque l'armée du comte d'Anjou se présenta à lui, rangée en bataille, précisément sur ce point, et avec l'avantage de la position. Dissimulée jusque-là, sans doute, à la faveur des bois, elle barrait maintenant le passage.

Eudes fut frappé de stupeur à cette vue, nous dit le chroniqueur (b). Il ignorait, paraît-il, la position de son ennemi, et marchait à son but avec confiance, ne se figurant pas que les Angevins osassent attaquer sa nombreuse et brillante armée.

La bataille était imminente et inévitable. Eudes prit rapidement son parti, excita l'ardeur des siens par quelques paroles éloquentes, et fit avancer ses lignes. Les Angevins les attendirent de pied ferme. En un instant toutefois, les deux partis en vinrent aux mains. Ce fut un choc terrible, et, bientôt, une effrayante mêlée. Mais le comte d'Anjou ayant été renversé de

(a) *Gestes des comtes d'Anjou*, spicilége t. X, p. 464. — Le Beuvron prend sa source à quelques lieux à l'est de la Motte-Beuvron et se jette dans la Loire près de Candé.

(b) *Gestes des comtes d'Anjou*, spicilége t. X, p. 464,

cheval et blessé, son armée; écrasée par le nombre, commença à plier. Un moment après, elle battait en retraite dans la direction d'Amboise.

Cependant l'armée angevine n'était pas encore vaincue, et nous ne saurions admettre que cette retraite ait été une déroute, une débandade même, comme l'ont cru plusieurs historiens. Les *Gestes des comtes d'Anjou*, dont, nous le répétons, la narration estt out ce qu'il y a de plus précis et de plus logique, ne disent rien qui puisse prêter à cette interprétation (nᵉ 89), et la suite de la journée démontre le contraire.

Dès qu'il avait reconnu la multitude de ses ennemis, et que, se voyant blessé, il avait pressenti le danger d'une défaite, Foulques-Nerra s'était empressé de depêcher un courrier au comte du Mans, pour l'avertir de sa situation. Herbert en apprenant la nouvelle, monte aussitôt à cheval avec ses compagnons (*cum suis commilitonibus*). Laissant le reste de ses troupes près de Montrichard, il accourt. Il est bientôt sur le lieu du combat. Les Angevins avaient longtemps soutenu le choc, nous dit le chroniqueur. Ils combattaient dans leur mouvement de retraite et ne cédaient le terrain que pied à pied, en attendant les Manceaux. Tout à coup, ceux-ci paraissent. Courant de toute la vitesse de leurs chevaux, ils tombent à l'improviste sur l'aile gauche des ennemis (*a*). Les Angevins, qui les ont aperçus, reprennent vigoureusement l'offensive. La fortune du combat est subitement changée. Pris entre deux gros d'ennemis, les Blésois déconcertés ne savent plus comment tenir leurs batailles, et, bientôt, les chevaliers se débandant, s'enfuient au galop de leurs chevaux, laissant les hommes de pieds exposés à une perte inévitable. Les Angevins les taillèrent en pièces « à loisir, » dit la chronique, et tuèrent ou prirent tous ceux des chevaliers qu'ils purent atteindre dans leur fuite.

(*a*) *A sinistro cornu inimicos prœoccupant.* Rien n'est plus clair. En reculant vers Amboise les Angevins présentaient une ligne étendue du sud au nord, au plutôt, du sud-est au nord-ouest. La ligne des Blésois avait la même direction. Les Manceaux arrivent du sud-est, sur leurs derrières, c'est bien l'aile gauche des Blésois qu'ils doivent rencontrer la première. (Voir la position sur la carte).

Près de six mille hommes morts ou prisonniers, tels furent, pour le comte d'Anjou, les trophées de cette journée (*a*). Le reste des ennemis s'échappa comme il put. Eudes avait fui des premiers, paraît-il, avec ses chevaliers. Quelques chroniques, prétendent qu'il fut pris; mais cela nous semble tout à fait invraisemblable.

Quant aux Angevins, ils avaient été fort maltraités d'abord et, près de Foulques-Nerra, blessé et renversé de son cheval, était tombé mort le brave Sigebrand de Chemillé, porte-enseigne du comte (*b*). Mais la se-

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou,* Spicilége t. X, p. 465.

(*b*) *Hist. de St-Florent, Amplissima collectio* de D. Martène, 5, col. 1114.

de affaire leur coûta peu. Vainqueurs, ils regagnèrent Amboise chargés de riches dépouilles et menant avec eux de nombreux prisonniers. C'est de ce jour dit-on que data ce cri d'arme : *Rallie*, qui fut si longtemps celui des comtes d'Anjou. Foulques-Nerra l'aurait pris en mémoire du ralliement du comte Herbert, qui avait sauvé l'armée angevine (n° 90).

Telle fut cette grande bataille de Pontlevoy, un des événements les plus remarqués de cette époque ; car presque toutes les chroniques le mentionnent ; un de ceux qui frappa le plus l'imagination populaire ; car, après huit siècles, on en montre encore la place, au centre d'un vaste quadrilatère formé par les fermes de *l'Ail-vert* et de la *Roncinière*, au midi, par celles de la *Mahaudière* et des *Pessons* au nord, sur un point, qui a conservé le nom de *Champ de la Bataille*. Et les souvenirs ne se sont point égarés en arrivant à travers les âges, des ancêtres aux arrières-neveux ; car, à une époque dont on se rappelle encore, des fers de lances ou des lames d'épées rongés de rouille, ont été ramenés par la pioche du cultivateur, à la surface du sol, comme pour témoigner du passé. C'est là, c'est bien là que dorment, vainqueurs et vaincus, les héros de cette journée mémorable (n° 91).

S'il en fallait croire les *Gestes des seigneurs d'Amboise* (*a*), la bataille de Pontlevoy n'aurait pas été

(*a*) Dans le Spicilége de d'Achery, t. X, p. 543.

amenée par la succession des faits que nous venons de raconter. Foulques-Nerra aurait d'abord repris Montbazon ; puis, il serait venu mettre le siége devant la ville de Tours, et c'est de là, qu'apprenant la marche du comte Eudes, il serait allé à sa rencontre. Il y a ici, évidemment, confusion d'événements et de dates ; et, la preuve, c'est que le chroniqueur raconte un peu plus loin la construction du fort de Montrichard, qu'il place après la bataille de Pontlevoy. Nous ne nous arrêterons donc pas davantage à ce texte que nous ne devions suivre en aucune façon.

CHAPITRE XVI.

—

Le comte de Blois renonce pour quelque temps à attaquer le comte d'Anjou. — Foulques profite de ce répit, pour accomplir son vœu à saint Nicolas. — Légende de la fondation de Saint-Nicolas d'Angers. — Comment Foulques qui ne voulait fonder qu'une église, fonda un couvent. — Saint Nicolas consacré en 1020. — Premiers moines du monastère. — Leur abbé s'enfuit par humilité. — Un nouvel abbé s'enfuit aussi. — Foulques chasse tous les moines et en appelle de Saint-Aubin d'Angers. — Stipulation curieuse dans la charte de fondation de Saint-Nicolas. — Fondations religieuses du comte d'Anjou en divers lieux.

Le comte Eudes était allé cacher la honte de sa défaite dans son château de Blois. Il abandonna pour quelque temps ses plans sur la Touraine, et se consola en caressant des rêves plus ambitieux. Foulques-Nerra, de son côté, profita du répit que lui laissait son adversaire, et, songeant à mettre à exécution le vœu qu'il avait fait à St-Nicolas, pendant son second voyage à Jérusalem, il regagna la capitale de l'Anjou.

C'est une charmante légende que celle de la fondation de l'église et du monastère de St-Nicolas d'An-

gers. Nous la rapporterons d'autant plus volontiers, qu'elle exhale une naïve et fraîche poésie, propre à nous reposer un peu du bruit des batailles.

Foulques-Nerra était donc rentré dans sa capitale dont les événements le tenaient si souvent éloigné, et, là, préoccupé de son vœu, il allait de tous côtés, cherchant où il pourrait élever l'église qu'il avait promise à Dieu et à St-Nicolas. Or, « advint ung jour,
« comme il estoit en son chasteau d'Angiers aux fe-
« nestres qui ont veue sur la rivière de Mayenne....
« et, en soy mesmes pensoit quel lieu luy seroit pour
« ce plus convenable, qu'il apperceut trois colombes
« vollans de devers la cité par sus (par dessus) la ri-
« vière, et portans quelques rameaulx en leur bec,
« aller au lieu où de présent est l'église de Monsieur
« sainct Nicollas, puis retourner en la cité, et ce di-
« verses fois réitérer, comme si elles y eussent voulu
« faire leurs nydz. Le conte les ayant plusieurs fois
« regardées, appella aucuns (quelques-uns) de ses
« plus privez et familiers, et leur monstra ce qu'il
« veoit (voyait), et davantage leur dist qu'il luy sem-
« bloit que c'estoit le vouloir de Dieu, que, au lieu où
« les colombes portaient les rameaulx, il feist (fit) ediffier son église de Monseigneur Sainct Nicollas, la-
« quelle il proposait de brief (bientôt) commencer.
« Et pour ceste augure et démonstrance de colombes,
« feist le conte nettoyer la place où il avoit veu elles
« voller, laquelle pour ce temps estoit toute en hayes

« et buyssons; puis commanda à chercher massons,
« charpentiers et autres maneuvres pour faire icelle
« église construire (*a*). »

Ainsi fut choisi l'emplacement du somptueux édifice que méditait la reconnaissance et la piété du comte d'Anjou. Mais jusque-là, il n'était question que d'une église à laquelle il devait attacher de simples prêtres. Un accident qui lui arriva, lui fit subitement concevoir de plus vastes projets. « A certain jour,
« comme le conte vouloit aller veoir la place en la-
« quelle il devoit faire bastir, affin de y mettre gens
« en œuvre, il monta à cheval, et, en descendant
« de son chasteau par la cité, à la descente que de
« présent l'on appelle l'eschalle de pierre, venoit vers
« la porte de la ville laquelle de présent l'on appelle
« la porte chappelière. Et quand il fut près du pied
« de la descente, au lieu où est la fontaine que l'on
« appelloit pour lors *fontaine bouillante*, et mainte-
« nant est nommée *la fontaine pied de Boullet*, le che-
« val sur lequel il estoit cheut (tomba) si rudement
« qu'il se cuyda (pensa) tuer, et le conte mesme fut
« en grant dangier de sa personne ; mais Dieu par
« sa grâce le préserva. Adonc luy relevé et monté à
« cheval, se print (prit) à soubzrire (sourire), et dist :
« *Par les âmes Dieu, je voy bien que c'est le dyable*

(*a*) Jehan de Bourdigné, *Chr. d'Anjou*, édit. gothique de 1529, feuillet 68 verso.

« *qui me veult destourber* (*détourner*) *l'œuvre chari-*
« *table que j'ay entreprinse, et pour laquelle, de pré-*
« *sent me suis mis en chemin; mais il n'y a rien gaigné ;*
« *car en l'église que j'ay entreprins de construyre, et*
« *ne avoys intention de y mettre fors* (*excepté*) *quelque*
« *petite quantité de prestres pour servir à Dieu ; mais*
« *en despit de l'ennemy des humains qui m'a cuydé*
« *empeicher, je y assembleray plusieurs moynes qui*
« *seront nourriz et fondez, pour jour et nuyt chanter*
« *et faire le service de Dieu.* »

« Ces parolles dictes, paracheva le conte son che-
« min, et mercha (marqua) et divisa la place en la
« quelle feist bastir l'église et abbaye de sainct Ni-
« collas ès faulxbourgs de la ville d'Angiers, et
« icelle église ennoblit de religieux et abbé de
« l'ordre de Monsieur sainct Benoist, et leur donna
« des reliques de Monsieur sainct Nicollas lesquelles
« il avoit du Bar apportées. Aussi leur donna il,
« plusieurs revenuz et possessions, et non tant
« comme il avoit bien voulenté ; car les grans af-
« faires desquelz il fut prévenu l'empeschè-
« rent » (*a*) (n[e] 92).

Le comte d'Anjou, fut effectivement, « prévenu de grans affaires » comme nous allons le voir. Il n'en termina pas moins son église et son monastère

(*a*) Jehan de Bourdigné, *Chr. d'Anjou*, édit. gothique de 1529, f. 68 verso.

de St-Nicolas, qui furent consacrés, l'an 1020 de l'incarnation, par Hubert, évêque d'Angers, ainsi que le constatait Foulques-Nerra lui-même dans un ancien parchemin, une charte notice citée par les auteurs du *Gallia Christiana*, et transcrite tout au long par Laurent le Pelletier dans son *Epitome* de la fondation de St-Nicolas (*a*). Peu de temps après cette consécration, le comte, d'après le même document, fit venir pour peupler son abbaye, des moines de Marmoutier, sous la direction de Baldric ou Baudry, qui fut fait abbé du nouveau monastère (*b*). L'humilité du saint moine ne se trouvant pas à sa place dans cette dignité, Baudry s'enfuit pour se cacher dans une solitude. Foulques demanda un autre abbé au couvent de Marmoutier, qui lui envoya un religieux du nom de Regnault, aussi distingué par sa science que par ses vertus. Mais Regnault quitta, lui aussi, le monastère qu'il était chargé de diriger, et s'enfuit auprès de Geoffroy-Martel, fils de Foulques, pour prendre le gouvernement de l'abbaye de Vendôme, nouvellement fondée. Cette déception rendit le comte d'Anjou

(*a*) *Gallia Christiana*, t. III, p. 688, édition de 1656. — *Rerum scitu dignissimarum a prima fondatione Sancti-Nicolai, Epitome*, pp. 5, 6 et 7. — La *Chr. abrégée de St-Florent*, la *Chr. de Maillezais*, celle de *Vendôme* et quelques autres, donnent la même date de 1020.

(*b*) Ibid.

si furieux, qu'il chassa tous les moines (nº 93). En 1033, il repeupla l'abbaye avec des religieux et un abbé nommé Helduin, que lui donna Walter, abbé de St-Aubin d'Angers.

La charte notice de la fondation de St-Nicolas, rédigée, comme nous l'avons dit, par Foulques-Nerra lui-même, mentionne ces faits et ces dates ; mais n'ajoute pas autre chose. M. de Pétigny, dans son *Histoire du Vendomois* (*a*), attribue le départ de Regnault aux offres que lui fit faire secrètement Geoffroy-Martel, qui songeait alors à construire l'abbaye de la Trinité, et désirait avoir pour cela, Regnault, fort bon architecte. Nous n'osons nous ranger à l'opinion du savant historien ; car elle s'appuie sur des détails qui ne nous semblent pas bien prouvés. M. de Pétigny présente aussi l'abbé Baudry, comme ayant fui pour échapper au caractère de Foulques, dont les violences l'effrayaient. Nous craignons qu'il n'y ait également un peu d'exagération dans ce jugement porté sur le comte d'Anjou. Sa conduite à l'égard de l'abbaye de Beaulieu ne nous a laissé entrevoir rien de semblable, et nous préférons nous en tenir aux termes de la *Charte-notice de St-Nicolas*, qui, bien que rédigée par l'intéressé, nous paraît assez naïve, pour n'être point soupçonnée d'hypocrisie.

(*a*) P. 167.

Cette charte, au reste, est fort curieuse à lire, et si elle ne mentionne pas des faits d'une aussi haute portée que la charte de fondation de Beaulieu, elle renferme des détails remplis d'intérêt. Foulques y rappelle qu'il a donné aux moines, des terres *défrichées et aplanies par ses soins.* La voie *triomphale* qui conduit à la ville, traverse ces terres et leurs dépendances, ajoute-t-il ensuite. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la véritable position de ces terres, pour étudier le tracé de la voie triomphale dont la ville d'Angers était encore dotée au XI[e] siècle (n° 94); mais nous ne saurions laisser passer sans la noter, cette particularité, qu'à cette époque où les seigneurs féodaux se montraient jaloux de leurs forêts et peu soucieux de l'agriculture, Foulques-Nerra *défrichait et applanissait* (*a*) pour cultiver. C'est là un acte digne de cet homme que nous voyons, peu de temps après, en 1023, établir, avec son épouse Hildegarde, pour l'instruction de *treize pauvres escholiers d'Anjou ou du Maine* (*b*), une fondation qui leur assure à chacun, 40 *boisseaux de blé et un de febves mesure de Paris, et dix-neuf sols dix deniers, par an.* Foulques comprenait le rôle de l'agriculture dans l'économie sociale ; il comprenait le bienfait de l'instruction et la favorisait chez ceux que courbait l'inégalité des conditions du moyen âge; il émancipait

(*a*) *Extirpavi et complanavi,* dit la Charte.

(*b*) *Des antiquitez d'Anjou,* par Hiret, p. 187.

des serfs dans ses terres : pourrait-on lui refuser une place d'honneur dans le mouvement de la renaissance du XI[e] siècle, mouvement bien constaté seulement dans les arts libéraux ; mais qui, certainement, grâce à l'influence de l'Église, s'est étendu comme on le voit ici, aux questions sociales et politiques, dans la mesure, cela va sans dire, de ce qui était possible alors.

Nous devons signaler encore une des clauses de la fondation de St-Nicolas, avant de tourner le feuillet sur la charte qui la mentionne. Foulques-Nerra dispense les vassaux du monastère de le suivre lorsque son armée envahira les terres de ses ennemis pour les ravager ou y construire un camp (*causa vastandi aut castrum faciendi*) ; si ce n'est lorsque la guerre aura éclaté, (*nisi bellum insurrexerit.*) Et, le comte d'Anjou semble estimer fort haut ce privilége qu'il accorde; il ne doit pas être passé sous silence (*non est tacendum*), dit-il. On sait, en effet, que tout vassal devait ses hommes à son seigneur, et qu'ils étaient tenus de marcher toutes les fois que le seigneur dominant marchait. Ainsi c'était une exemption considérable que Foulques stipulait en faveur de l'abbaye de St Nicolas. Mais que dire du trait de mœurs qui accompagne cette stipulation ? Les seigneurs féodaux se permettaient donc d'envahir les terres de leurs ennemis, hors le temps de guerre, et cela, pour les ravager (*causa vastandi*), ou pour y élever des camps (*aut castrum faciendi*) ?

En fait, nous avons vu pareille chose se produire à tout instant dans le cours de cette histoire ; mais il est curieux de constater ici, que de tels actes étaient considérés comme parfaitement en harmonie avec le droit des gens de l'époque féodale. Du reste, le privilége accordé en cette matière par le comte d'Anjou, se trouve reproduit dans les chartes dressées postérieurement pour la même abbaye, par Geoffroy-Martel, Geoffroy le Jeune et Geoffroy-Plantagenet, ce qui prouve que les coutumes ne changèrent pas de sitôt. Tout cet ensemble se tenait et prenait sa source dans le point de vue sous lequel on considérait la guerre durant la féodalité. Le champ de bataille était alors, par une suite des vieilles habitudes germaines, le seul lieu où les hauts barons dussent aller chercher la justice, et Dieu y était leur unique juge. Mais les formes de la déclaration de guerre, et les lois de la guerre même, n'avaient encore rien d'assez arrêté pour que celui qui se prétendait lésé, hésitât à les entendre dans la mesure de ce qu'il pouvait et de ce qu'il voulait. Le champ-clos, où le simple gentilhomme cherchait aussi le jugement de Dieu, dans le duel judiciaire, avait du moins l'avantage d'être réglé par des coutumes précises, auxquelles nul ne pouvait se soustraire (nº 95).

L'abbaye de St-Nicolas d'Angers devint une abbaye célèbre. Geoffroy-Martel qui succéda à Foulques-Nerra, son père, l'enrichit aussi de ses dons, et un diplôme

du roi Henri, daté des calendes de mars de l'an 1054, confirma toutes ces donations, en même temps que les priviléges du monastère (*a*). Enfin, l'église de St-Nicolas, après une restauration complète, fut consacrée de nouveau, le 10 février 1096, par le pape Urbain II, entouré d'un cortége nombreux de cardinaux et d'évêques (*b*). Ce fut dans l'église de St-Nicolas que fut inhumée la comtesse Hildegarde, épouse du comte Foulques, et ce fut aussi dans ce saint lieu que Geoffroy-Martel, son fils, vint prendre son dernier repos, sous l'habit de moine de l'abbaye, qu'il revêtit par pénitence, avant de mourir, ainsi que le faisaient alors beaucoup de grands personnages.

La fondation de St-Nicolas fut la principale de celles qui remplirent pour Foulques-Nerra, les loisirs de l'an 1020 ; mais elle ne fut pas la seule. Il fit également bâtir dans la petite ville de Blaison, au sud de la Loire, une église qu'il dédia à St-Aubin. Il y plaça quatre chanoines, un chantre, un diacre et dix chapelains, auxquels il donna cent setiers de blé de rente, avec des maisons et des terres (*c*). Il avait déjà bâti non loin de là, en 1013 ou 1014, une église à

(*a*) *Gallia christiana*, t. III, p. 688, édit. de 1656.

(*b*) *Gallia christ.* des Bénédictins de St-Maur (continuation), t. XIV, col. 668. — *Chron. de Maillesais* dans la *Nova bibliotheca* de Labbe, t. II, p. 213.

(*c*) *Des Antiquitez d'Anjou*, par Hiret, p. 165 et 166.

St-Rémy-sur-Loire, appelé aussi St-Rémy-de-la-Varenne, et il l'avait donnée, avec les terres environnantes à l'abbaye de St-Aubin d'Angers, en fondant dans cette abbaye un office claustral de chambrier, au bénéfice d'Artus de Craon, son parent (*a*).

Une autre fondation importante de l'an 1020, fut l'église de St-Martin d'Angers. Elle avait été élevée par Ermengarde, femme de l'empereur Louis le Débonnaire, et la tradition, rapportée par Hiret, disait qu'Ingelger y avait déposé un bras du saint apôtre des Gaules, que les chanoines de St-Martin de Tours lui avaient donné à son retour d'Auxerre (nº 96). Mais cette église était tombée en ruines, et la charte de fondation dit qu'il y restait à peine deux prêtres pour servir Dieu. Touchés de cet abandon, Foulques-Nerra et son épouse Hildegarde, démolirent à peu près la vieille église et en édifièrent une autre pleine de magnificence, dans laquelle ils fondèrent un chapitre de treize chanoines, qu'ils dotèrent de tout ce qui était nécessaire pour leur entretien et celui des bâtiments (*b*).

On voit que si Foulques bâtissait des châteaux, il ne restait pas en arrière pour les constructions pieuses. Ces fondations que nous venons de mentionner, ne furent pas, du reste, les dernières. Il fonda plus tard le prieuré de Notre-Dame-lez-Châteauneuf, sur

(*a*) Voir la charte de fondation dans *l'Histoire de Sablé*, de Ménage, pp. 342 et 343, aux *Remarques et preuves*.

(*b*) Voir la charte de fondation dans les *Antiquitez d'Anjou* par Hiret, pp. 176 et 177.

la Sarthe, qu'il donna à l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches, celui de Seiches, sur le Loir, qu'il donna à l'abbaye du Ronceray, celui de Séronnes, et celui de St-Jean-Baptiste, à Château-Gontier. On lui attribue encore en Touraine, la fondation du prieuré de Langeais et celle du prieuré du Grès, près d'Azay-sur-Cher. Enfin, en 1030, il donna son consentement à la fondation de l'abbaye de Noyers, bâtie en Touraine aussi, par deux de ses fidèles, Hubert, et Thomas son fils, entre Nouastre et Port-de Piles, non loin du confluent de la Vienne et de la Creuse (*a*).

Mais de toutes les fondations dernières du comte Foulques, la plus importante fut celle de l'abbaye du Ronceray, qu'il édifia en 1028, avec son épouse Hildegarde, dans un faubourg d'Angers. Il avait primitivement existé au même lieu, une chapelle dédiée à la Vierge, et dans laquelle, sous le règne de Clovis, saint Mélaine, évêque de Rennes, disant la messe devant saint Mars, évêque de Nantes, saint Victor, évêque du Mans, et saint Aubin, évêque d'Angers, avait donné l'Eulogie à ces trois prélats qui, comme lui, revenaient du concile d'Orléans. Cette chapelle avait, en souvenir de l'action de saint Mélaine et d'un miracle qui l'avait suivi, pris le nom de *N.-D.-de-la Charité*. Au temps de Foulques, elle était à peu près en ruines. Ce comte la fit rebâtir de fond en comble, dit la charte de fondation ne

(*a*) La fondation du prieuré de Langeais est généralement attribuée à Foulques-Nerra ; mais aucune charte de l'époque ne le

réservant que la crypte, et l'ancien autel où l'évêque de Rennes avait célébré les saints mystères (*a*). La nouvelle église fut consacrée le 14 juillet 1028, sous le même vocable de *N.-D.-de-la-Charité*. Foulques-Nerra et son épouse y établirent une abbaye de femmes, de l'ordre de St-Benoît, qui devint bientôt une des plus riches de l'Anjou, et compta parmi ses abesses, les filles des plus nobles maisons de France. Quatre filles de l'illustre maison de Maillé, entre autres, la gouvernèrent successivement, durant un siècle, de 1555 à 1650.

L'acte de fondation de N.-D.-de-la-Charité, mentionne la donation de nombreuses terres, pour la rédemption des péchés des deux fondateurs, et le repos de l'âme de Geoffroy-Grisegonelle et d'Adèle, père et mère de Foulques. Les morts étaient rarement oubliés dans ces actes pieux, et les souvenirs dont ils étaient l'objet, remontaient souvent jusqu'aux ancêtres.

Foulques et son épouse firent aussi, dans cette abbaye, une fondation pour quatre chapelains, destinés au service des religieuses. Ces quatre chapelains jouissaient primitivement d'un privilége : ils pouvaient seuls, avec les chanoines de la cathédrale, et les religieux bénédictins, chanter la grand'messe au maître-autel de l'église du couvent.

mentionne. Nous en dirons autant du prieuré du Grès. Pour Noyer, voir les *Annales de St-Benoit*, de Mabillon, t. IV, p. 362.

(*a*) *Gallia Christ.*, t. III, p. 792, édition de 1656.

Parmi les propriétés données à l'abbaye par des chartes subséquentes, on ne saurait oublier les pêcheries et emplacements de moulins situés sous toutes les arches du grand pont de pierre bâti sur la Maine, à Angers. Cette donation rappelle en effet, que ce pont, qui occupait l'emplacement du Pont-Central actuel, avait été bâti avec magnificence, par Foulques et son épouse Hildegarde, au commencement du XIe siècle, c'est-à-dire à une époque où de pareils travaux étaient bien rares. Une de ces arches, toutefois, était exceptée de la donation. Elle avait été concédée aux chanoines de St-Martin (*a*).

Ce fut en 1527 seulement, que l'abbaye de Foulques-Nerra, changea son nom de N.-D.-de-la-Charité en celui de N.-D.-du-Ronceray. A cette époque, fut retrouvée, dit Bourdigné (*b*), la crypte murée de l'ancien oratoire. Mais ce qu'il ne dit pas et que nous apprenons d'ailleurs, c'est qu'en découvrant la crypte, on découvrit aussi « une vierge en bronze, perdue au « milieu des ronces, dont un pied toujours vert et re- « gardé comme miraculeux, croissait encore au XVIIe « siècle dans la muraille inférieure » (*c*). Cette cir-

(*a*) *Cart., du Ronceray*, par Marchegay, p. 6 et 7.

(*b*) *Chron. d'Anjou*, de Bourdigné, édit. gothique de 1529, feuillet LIIII, recto. — Bourdigné attribue la fondation du Ronceray à Foulques le Bon. Inutile de relever cette erreur.

(*c*) *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, savant ouvrage en cours de publication, par M. Célestin Port, archiviste du département, p. 69.

constance fit donner à l'église, et bientôt à l'abbaye, le nom de *Ronceray*. Approprié à diverses destinations, depuis que les religieuses en avaient été expulsées en 1792, le Ronceray n'avait plus conservé trace de la vieille crypte de St-Mélaine. Elle a été retrouvée en novembre 1857, ainsi qu'une antique statue de la Vierge et quelques vestiges de l'autel primitif. Cette crypte précieuse, déjà respectée par Foulques-Nerra au XI[e] siècle, a été restaurée avec soin et rendue au culte (*a*).

(*a*) Ibid. même page et p. 70. — Cette œuvre a été conduite par un habile et consciencieux architecte, M. Joly, à qui l'Anjou doit la restauration de ses plus beaux monuments religieux, et celle de l'admirable évêché d'Angers, du XII[e] siècle.

CHAPITRE XVII

—

Adèle, fille de Foulques-Nerra et d'Élisabeth de Vendôme, avait été recueillie par son oncle et mariée à Odon de Nevers. — Adèle, héritière du comté de Vendôme. — Elle prend possession du comté. — Foulques le gouverne au nom de Bouchard, fils d'Adèle. — But de Foulques. — Bouchard reçoit le comté à sa majorité. — Il voit des usurpations dans les défrichements faits du vivant de son oncle, brûle les maisons des colons et s'empare des récoltes. — Révoltes à cette occasion. — Bouchard appelle Foulques à son secours. — Foulques remet Bouchard en possession, en lui imposant de partager l'autorité avec sa mère Adèle et de se reconnaître vassal du comté d'Anjou. — Système de Foulques à ce sujet. — Mécompte de Foulques en Bretagne. — Judicaël, comte de Nantes, contraint de se reconnaître vassal de Geoffroy, duc de Bretagne. — Foulques ne peut réprimer Geoffroy. — Alternatives diverses en Bretagne. — Nouvelle coalition contre Foulques. — Lettre de Foulques au roi Robert au sujet du royaume d'Italie que convoitait Eudes de Blois.

Nous nous sommes longuement étendu sur les fondations pieuses du Grand-Bâtisseur d'Anjou ; il est temps de rentrer dans l'ordre chronologique des faits qui regardent son histoire.

Foulques-Nerra avait eu de sa première femme Elisabeth, une fille nommée Adèle. Cette malheureuse enfant dont la naissance avait été une si fatale déception pour le comte d'Anjou, fut, après le supplice de sa mère, recueillie par l'évêque de Paris, Renaud, fils de Bouchard le Vénérable, et, par conséquent, frère d'Élisabeth. Après la mort de Bouchard, en 1007, Renaud, qui avait pris, comme seul héritier de son père, la direction du comté de Vendôme, maria sa nièce loin de son pays natal, à Bodon ou Odon, second fils de Landry, comte de Nevers (*a*).

Ce mariage, dont M. de Pétigny croit pouvoir fixer la date vers 1008 ou 1009, donna quatre fils à Adèle, d'après une charte notice de l'ancienne abbaye de la Trinité de Vendôme (*b*). L'évêque Renaud étant mort (1020), Adèle héritait du comté de Vendôme, du chef de sa mère. Elle se mit en possession de son héritage avec Odon de Nevers, son mari. « Mais Foulques-Nerra se souvint de cette fille tant dédaignée, nous dit M. de Pétigny (*c*), lorsqu'il la vit héritière d'une riche province, et lui demanda son fils aîné, Bouchard, pour l'élever auprès de lui, se chargeant de gouverner le comté au nom de cet enfant qu'il en investit du vivant même de ses parents. » Le Vendomois préservait, nous l'avons dit (p. 110),

(*a*) *Histoire de Sablé*, de Ménage, pp. 42 et 43.
(*b*) Dans D. Housseau, n° 416
(*c*) *Histoire du Vendomois*, p. 157.

les frontières de l'Anjou du côté du pays Chartrain, et pouvait favoriser des entreprises dans le nord de la Touraine. Au moment où Foulques voyait se rapprocher le but de ses espérances sur le comté de Tours, il n'était pas indifférent pour lui, d'être tout-puissant en Vendomois. Aussi se garda-t-il bien de laisser échapper l'occasion d'y prendre pied. Adèle et son mari ne firent point de résistance, sans doute parce qu'il la jugèrent plus dangereuse qu'utile. Ils se retirèrent dans les possessions qu'Odon avait en Bourgogne et laissèrent leur comté aux mains de Foulques qui y exerça l'autorité pendant plusieurs années.

Toutefois, ce qu'il fallait au comte d'Anjou, c'était la liberté d'agir dans le Vendomois selon que le demanderaient ses intérêts, plutôt que l'exercice réel de la puissance. Aussi, dès que son neveu Bouchard eut atteint sa majorité, Foulques s'empressa-t-il de le mettre en possession du comté, bien sûr que ce jeune homme, façonné à sa politique, la favoriserait en toute occasion. Il ne se trompait pas. Néanmoins la jeunesse présomptueuse de Bouchard, l'entraîna bientôt à des écarts qui pouvaient compromettre les vues du comte d'Anjou, et qui le forcèrent d'intervenir.

Pendant qu'il avait gouverné le comté de Vendôme, l'évêque Renaud, pénétré, comme tout le clergé d'alors, de cette idée, que le défrichement du sol est le premier moyen pratique de moralisation de

l'homme et la première étape de la civilisation, s'était appliqué particulièrement à favoriser l'agriculture. Sous son intelligente impulsion, des fermes s'étaient élevées de tout côté, sur la lisière des forêts qui couvraient le sol, et en avaient reculé les limites. Une pareille manière d'agir ne pouvait être vue d'un bon œil par les seigneurs féodaux, passionnés pour la chasse des animaux sauvages, chasse dont les grandes forêts étaient le théâtre, et dont les dangers et le violent exercice, leur rappelaient les combats pour lesquels ils croyaient leur existence faite.

Nous ne savons si les seigneurs vendomois qui avaient dû se soumettre à la volonté de Renaud, portèrent leurs plaintes à Foulques-Nerra. S'ils le firent, leurs doléances ne durent point être écoutées; car Foulques avait des vues plus élevées que celles de son siècle: il *défrichait* et *applanissait* lui-même, nous l'avons vu. Mais lorsque le jeune Bouchard eut pris possession du comté, on profita, paraît-il, de son inexpérience pour lui représenter les défrichements encouragés par l'évêque, son oncle, comme des dégradations de son fief (n° 97). Bouchard entra dans un accès de fureur. N'écoutant que son premier mouvement, il se mit à parcourir ses domaines à la tête de quelques hommes d'armes, brûla les maisons des colons, et, comme cela était juste, *ut erat justum*, nous dit la charte qui nous fournit ces détails, fit ramasser pour lui les moissons des champs.

Les choses ne se passèrent pas aussi tranquillement que Bouchard et ses funestes conseillers l'avaient pensé. Les violences du comte appelèrent une réaction. Les colons dépossédés s'armèrent. Les soldats de Bouchard furent attaqués, battus même, et Bouchard obligé d'appeler Foulques à son secours, en présence d'un soulèvement qui, des colons, avait gagné les campagnes tout entières. Foulques apaisa bientôt les troubles; mais ne comptant plus sur son neveu, après le fol abus qu'il avait fait de la puissance, en le mettant de nouveau en possession du comté, il lui imposa la condition de partager l'autorité avec sa mère Adèle, et de se reconnaître, pour tous ses châteaux et domaines, vassal des comtes d'Anjou. Cette dernière condition reçut plus tard, la sanction du roi Henri Ier et devint irrévocable.

C'était ainsi que procédait toujours Foulques-Nerra, et si son ambition du côté de la Touraine, avait pour but une possession directe et réelle, partout ailleurs, il se contentait d'obtenir un hommage qui assurait les menées de sa politique, sans lui donner l'embarras d'un gouvernement. Nous avons déjà vu cette manière d'agir mise en pratique en Bretagne, pour le comté de Nantes, et, sur une autre partie des frontières d'Anjou, pour le comté du Mans.

L hommage imposé à Bouchard pour son comté de Vendôme, n'était que la conséquence de ce système, et si Foulques ne l'avait pas réclamé plus tôt, c'est

qu'il avait compté, comme nous le disions il y a un instant, sur un neveu qu'il avait élevé et façonné à son gré.

Ce système, du reste, n'était pas à l'abri de quelques inconvénients. Souvent il arrivait que le lien féodal violemment rompu par le glaive, se renouait au profit d'un autre suzerain. C'était alors la guerre, et la guerre avec des complications d'autant plus grandes, que de sourdes menées et des ambitions rivales en avaient créé la nécessité.

Ces réflexions nous ramènent tout naturellement aux affaires de Bretagne, dans lesquelles les choses s'étaient passées, à peu près comme nous venons de le dire. Nous allons en profiter pour jeter un coup d'œil rapide sur la situation féodale de ce pays, situation qu'il nous importera bientôt de connaître parfaitement.

On se rappelle quelles complications avaient surgi en Bretagne, pour le comte d'Anjou, sous l'influence de la maison de Blois. Les événements s'étaient terminés alors par la défaite de Conan et la prise de Nantes, dont Foulques avait investi Aimeri, vicomte de Thouars, à charge d'hommage. Mais Aimeri étant mort, et Judicaël se disposant à rendre hommage à son tour au comte d'Anjou, excité sans doute par les intrigues de la maison de Blois, ou peut-être simplement poussé par son ambition, Geoffroy, comte de Bretagne, qui venait de prendre le titre de duc, de

son autorité privée, était entré dans le pays nantais avec une armée, et avait contraint Judicaël de se reconnaître son vassal en renonçant à l'alliance de Foulques (*a*).

Cela s'était passé vers 996. Foulques-Nerra venait à peine alors de se dégager de la grande coalition qu'avait formé contre lui le comte de Blois, Eudes Ier, et il avait pu d'autant moins réprimer l'entreprise du duc de Bretagne, que celui-ci s'était hâté de rechercher la puissante alliance du duc de Normandie, Richard II, dont il avait obtenu la sœur Havoise en mariage (*b*).

Judicaël étant mort assassiné en 1005, Budic, son fils naturel, lui succéda. L'évêque de Nantes, Gautier, élevé à la cour du duc Geoffroy, cherchant à introduire ce prince dans le comté au détriment de Budic, celui-ci fut trouver le comte d'Anjou, à qui il fit hommage de ses terres. Soutenu par la protection de son suzerain, il brava victorieusement pendant trois ans, les efforts du duc et de l'évêque. Également las tous deux de cette guerre sans termes, ils firent la paix avec Budic et le laissèrent jouir du comté.

Mais après la mort du duc Geoffroy, en 1008, son fils Alain III ou V lui ayant succédé sous la tutelle

(*a*) *Chronique Nantaise*, t. VIII, p. 277 de la collection de D. Bouquet.

(*b*) *Chr. du Mont St-Michel*, dans la *Nova Bibl.* de Labbe, t. I, p. 348. — *Guill. de Jumièges*, l. V, ch. v, dans la collection Guizot, t. XXV, p. 116.

de sa mère, de nouveaux démêlés s'élevèrent entre le comte et Gautier. Havoise soutenant l'évêque, Budic se hâta d'implorer le secours de Nerra qui ne lui fit point défaut. Il y eut plusieurs combats, et la guerre dura longtemps. Enfin, nous dit la *Chronique nantaise*, « Junkeneus, archevêque de Dol, homme d'esprit et d'autorité, les racommoda, *en rompant l'alliance que Budic avait faite avec Foulques, auteur de leur mésintelligence.* » Cet accommodement avait eu lieu vers 1009 ou 1010. Rompre l'alliance de Foulques, c'était, en langage féodal, ne plus se reconnaître vassal du comte d'Anjou, ou, si on l'aime mieux, porter l'hommage de ses terres à l'homme de la maison de Blois, au suzerain qui avait déjà arraché cet hommage au père de Budic.

Le second voyage de Foulques à Jérusalem et ses grandes guerres en Touraine à son retour, l'empêchèrent de tirer vengeance de la félonie de Budic. Peut-être aussi, par suite de circonstances que nous ignorons, y eut-il, entre les deux comtes, de nouvelles alternatives de raccommodement et de brouille. Toutefois, nous devons attendre la date de 1034, pour trouver quelque chose de précis à ce sujet. Jusque-là nous n'avons qu'un fait qui puisse se rattacher, et encore d'une manière douteuse, aux menées de Foulques en Bretagne : c'est la révolte de Judicaël ou Judhaël, fils naturel de Conan le Tors, contre le duc Alain son neveu. Mais, si le comte d'Anjou l'avait secrètement encouragée, elle se ter-

mina aussi défavorablement pour lui ; car, en 1024, Alain força Judhaël dans le château de Malestroit et l'obligea de reconnaître son autorité.

Tout cela nous montre par quelles vicissitudes passaient alors les territoires féodaux de quelque importance, et combien leur suzeraineté était disputée.

Du reste, si la maison de Blois maintenait son avantage sur le terrain éloigné de ses vieilles luttes avec le comte d'Anjou, à l'époque où nous sommes, celui-ci la combattait déjà d'avance sur le terrain de ses ambitions nouvelles, prêtes à se faire jour au premier instant. Il nous reste un curieux monument de Foulques à ce sujet : c'est une lettre qu'il écrivait au roi Robert, précisément en 1024 ou au commencement de 1025, pour lui porter les supplications de Guillaume le Grand, comte de Poitiers, au sujet de la couronne d'Italie, offerte à son fils (*b*).

On voit par cette lettre que le comte d'Anjou se mêlait aux grands événements de son temps ; et ceci est d'autant plus précieux à constater, que les chroniques toujours sèches et décousues, se bornent à mentionner les faits, sans jamais nous laisser rien pressentir des ressorts cachés qui les font mouvoir.

Mais cette lettre offre un intérêt plus grand. Elle

(*b*) On sait qu'à peu de temps de là, Eudes II aspira ouvertement à la couronne d'Italie qu'il s'était fait offrir par quelques seigneurs.

nous montre que, dans ce moyen âge, toujours présenté par certains historiens comme le champ-clos de la force brutale, parce que trop souvent cette force y étouffe le droit, il y avait d'autres prévoyances que celles de l'épée. Nous lisons en effet dans la missive du comte d'Anjou, que Guillaume, pressé par les députés italiens, avait accepté la couronne au nom de son fils, seulement pour le cas « où tous les marquis d'Italie, les évêques et les autres principaux du pays seraient du même sentiment que les députés, et que ceux-ci avaient promis le consentement de bonne foi de tous ces personnages. » C'était faire sanctionner l'autorité royale, par le suffrage de tous ceux qui composaient, à cette époque, la société civile et politique. Cependant l'intrigue pouvait fausser ce suffrage, et c'est à ce sujet que Foulques s'adresse au roi Robert, le suppliant, au nom du comte de Poitiers, « de faire que les Lorrains, le duc Frédéric et d'autres, sur lesquels il peut avoir de l'influence, ne s'accordent point avec le roi Conrad, mais secourent au contraire le comte Guillaume de tout leur pouvoir (*a*). »

Voilà le côté sérieux de la lettre de Foulques-Nerra. Mais nous ne devons pas omettre, bien que ce ne soit qu'un hors-d'œuvre aux yeux de l'histoire, le trait de mœurs qui la termine : « *Pour ce service qu'il réclame de vous*, dit Foulques, *le comte Guillaume vous donnera mille livres de deniers, avec cent tapis, et à la reine Constance*, 500 *livres d'écus.* » Ces offres se faisaient alors comme chose parfaitement naturelle, et nous les voyons, directement ou indirectement, se perpétuer jusqu'à des temps bien rapprochés de nous. Une pareille coutume était-elle d'origine romaine, ou barbare? Nous n'oserions le décider ; car, pour les deux opinions, on ne manquerait ni d'arguments, ni de citations. Nous inclinons toutefois à penser qu'elle était d'origine franke.

(*a*) Lettre XVIII[e], dans les *Lettres diverses*, D. Bouquet, t. X, p. 500-501.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qu'il advint de la lettre de Foulques dans le Conseil du roi Robert. Nous sommes arrivés à l'un de ces moments de crise, comme on en rencontre de temps en temps dans l'existence du comte d'Anjou. Ses ennemis s'étaient relevés, plus forts que jamais ; ils semblaient déterminés à en finir une fois pour toutes avec lui. Allait-il succomber ? Allait-il, au contraire, triompher encore? Voilà ce qui doit appeler notre attention.

CHAPITRE XVIII.

—

Eudes II, de Blois, hérite de la Champagne. — Ses démêlés avec le roi Robert pour en avoir l'investiture. — Lettre d'Eudes à ce sujet. — Eudes est mis en possession. — Il forme une nouvelle coalition contre Foulques. — Ses alliances. — Il se raccommode avec le roi Robert et la reine Constance. — Attaque de Montboyau. — Eudes entreprend un siége en règle de cette place. — Foulques vient la secourir, et, se détourne pour attaquer Saumur. — Prise de cette ville et de son château. — Le château et le monastère de St-Florent incendiés. — Foulques veut faire transporter à Angers les reliques de St-Florent. — Miracle qui l'en empêche. — Quelques mots sur les trois monastères de St-Florent.

Après la bataille de Pontlevoy, le comte de Blois, Eudes II, avait semblé renoncer un moment à défendre la Touraine. Puis était venue, pour lui, une suite d'événements qui avaient absorbé toute son activité. En 1019, était mort Etienne, comte de Champagne et de Brie, dont il attendait la succession. Il s'était hâté de prendre possession de ces nouveaux do-

maines. Mais le roi Robert lui en avait refusé l'investiture. Eudes avait tant fait par ses intrigues et ses obsessions, que le roi avait fini par la lui accorder. Le nouveau comte de Champagne, se croyait désormais assuré dans sa possession, lorsque tout à coup, et sans qu'on en ait jamais bien connu la cause (n° 98), le roi Robert revint sur sa détermination et parut résolu à ne plus céder.

Ce fut un terrible contre-temps pour Eudes, qui voyait ainsi s'échapper l'objet constant de ses espérances, celui sur la possession duquel il avait sans doute compté asseoir toute une suite de projets ambitieux. On retrouve parmi les lettres de Fulbert, évêque de Chartres (*a*), une lettre qu'Eudes écrivit au roi dans cette situation critique. Pleine de soumission et de respect, elle se plaint amèrement du procédé, et se sert d'une logique habile pour prouver, d'après la loi féodale, qu'il est excessif. Cette lettre produisit son effet. Le roi rendit la Champagne au comte de Blois (*b*).

Cette grave affaire terminée au gré de ses désirs, Eudes devenu plus puissant, tourna ses regards vers la Touraine et résolut d'en expulser définitivement le comte d'Anjou. L'expérience de son père et la sienne propre, lui démontraient que ce n'était point là,

(*a*) N° XCVI, *Lettres de Fulbert*, dans D. Bouquet, t. X.

(*b*) Eudes II devenu possesseur de la Champagne fut surnommé le *Champenois*.

chose facile, et, qu'avec un tel homme, il fallait beaucoup plus que des mesures ordinaires. Aussi fit-il tous ses efforts pour rassembler une forte et vaillante armée. Il en prit les contingents de tous côtés (*diversarum gentium*), nous disent les *Gestes des comtes d'Anjou*; mais ce furent surtout les *Français* qui en formèrent la majeure partie, selon *la Chronique de St-Florent* (*a*).

Du reste, le comte Eudes ne négligea rien pour terminer tous les différends qu'il pouvait avoir, de peur qu'en venant le troubler au milieu de la campagne qu'il allait entreprendre, ils ne fissent une diversion utile au comte d'Anjou. Ce fut ainsi que, juste en 1025, il obtint que le roi Robert et la reine Constance fissent la paix avec lui, et délaissassent Foulques-Nerra qu'ils avaient promis de soutenir (*b*).

(*a*) On sait que le nom de Français n'était guère alors affecté qu'aux hommes du domaine royal. C'est presque toujours ainsi que les chroniqueurs l'entendent. Partout ailleurs, c'étaient encore les Bourguignons, les Aquitains, les Normands, les Angevins, les Blésois, etc.

(*b*) *Chr. Angevine* tirée d'un manuscrit de la Ste-Trinité de Vendôme, dans la *Nova Bibl.* de Labbe, t. Ier, p. 286, date de MXXV. — Deux diplômes du roi Robert, tous deux de 1025, nous montrent en effet que ce roi était alors à Tours. (Voir D. Bouquet, t. X., p. 610). Par une lettre de 1025, Fulbert, évêque de Chartres, s'excuse aussi de n'avoir pu aller joindre le roi dans cette ville. (Ibid, t. X, p. 474).

Il était clair qu'Eudes n'entendait pas se borner cette fois à une simple expédition, ou à l'attaque d'un château, mais qu'il voulait suivre, avec autant de persistance que d'énergie, un plan parfaitement arrêté.

Les chroniques ne nous disent rien des préparatifs de défense du comte d'Anjou. Mais nous connaissons Foulques-Nerra, et, nous pouvons facilement suppléer au silence des chroniqueurs. Ce n'était pas en un jour qu'Eudes avait pu rassembler son armée. Ses projets, ses démarches, ses espérances, ne pouvaient être ignorées de son antagoniste, et Foulques avait certainement renforcé la garnison de ses châteaux, disposé tout pour leur défense et levé des troupes pour tenir la campagne. Un pareil homme ne pouvait oublier sa dévorante activité, à l'approche d'un danger sérieux.

Foulques-Nerra était dans son pays d'Anjou, probablement occupé à rassembler ses dernières troupes, lorsque les hostilités commencèrent en Touraine. Eudes, par une marche rapide, s'était porté de Blois sur Montboyau et avait posé ses tentes en face de cette position, sur les bords de la Loire et de la Choisille, s'il en faut croire les *Gestes des seigneurs d'Amboise*.

Nous pouvons très-bien nous représenter le camp du comte de Blois d'après ces quelques mots. Sa gauche s'appuyait à la Loire, sa droite à la grande

voie de Tours à Angers dont nous avons signalé les restes à peu de distance de là; par derrière, il touchait à l'extrémité du coteau de St-Cyr dont il devait garder les hauteurs, en cas de surprise; et, par devant, il avait, pour défense, la rivière de la Choisille, alors, certainement, plus éloignée de Montboyau qu'elle ne l'est aujourd'hui; car, exposée aux flèches des assiégés, tirées de haut en bas, sa rive n'eût pas été tenable, dans la position où nous la voyons (*a*).

C'était un siége en règle que venait faire le comte de Blois. Bientôt, sans quitter son camp, qu'il dut même fortifier, il porta une partie de ses troupes sur le plateau, derrière le donjon de Montboyau, seul point vulnérable de ce formidable camp retranché. Là commencèrent les galeries d'approche, qui remplissaient à peu près alors l'office de nos tranchées, et permettaient d'attacher la mine ou la sape aux murailles, quand il y en avait, d'arracher ou de brûler les palissades, lorsque les fortifications étaient formées de gazonnages ou de terres battues. Ces galeries servaient aussi à gagner les fossés pour en opérer le comblement à l'aide de fascines, afin de favoriser la marche des tours roulantes destinées à commander les remparts ennemis, ou des béliers qui devaient y faire brèche.

(*a*) Si la rive gauche de la Choisille était où nous la voyons, les tentes ne devaient pas aller jusque-là, et cette expression, *super Chosilium*, sur la Choisille, ne devrait pas se prendre dans un sens absolu.

Quant au blocus de Montboyau, il n'y fallait pas songer. Ce genre d'attaque pratiqué en tant de mémorables circonstances par les Romains, n'était plus usité au moyen âge. Il demandait des troupes fort nombreuses et, surtout, du temps, ce qui ne pouvait guère s'obtenir avec les levées féodales. Gardé vers l'est par le camp du comte de Blois, et régulièrement attaqué au nord, Montboyau restait donc libre du côté de l'ouest, et pouvait toujours, par là, communiquer avec l'Anjou (*a*).

Dès que le commandant de la forteresse avait vu venir les Blésois, il s'était hâté de dépêcher un courrier au comte Foulques (*b*). Celui-ci rassembla aussitôt ses troupes, partit d'Angers, et, après avoir rallié le comte du Mans, toujours fidèle à la bannière d'Anjou, il s'avança résolûment sur la route de Tours (*c*).

Était-ce bien devant Montboyau que Foulques-Nerra conduisait son armée? Sa tactique, qui nous est bien connue maintenant, nous permet de croire que non. Il est probable qu'inférieur en nombre, comme il paraît l'avoir été (*d*), il songeait à opérer,

(*a*) On se rappelle que, du côté du sud, cette position forme un véritable mur de rocher dont le pied baigne dans la Loire.

(*b*) Nouvelle preuve de l'inutilité et de l'abandon des signaux par le feu.

(*c*) *Gestes des Seigneurs d'Amboise* dans le Spicilége de d'Achery, t. X, p. 542.

(*d*) *Hist. de St-Florent de Saumur*, dans l'*Ampliss. collectio*

dès ce moment, une diversion qu'il ne dédaigna point plus tard, alors pourtant que la situation de ses ennemis était déjà moins avantageuse. Quoi qu'il en soit, Foulques marche en avant jusqu'à Brain-sur-Allonnes (*villa brenoldis*), petite ville située à deux lieues et demie ou trois lieues au nord-est de Saumur. Il y arrive le soir. Là, il apprend que Gelduin le Diable est passé avec la plus grande partie de ses troupes, pour aller se joindre au comte de Blois, devant Montboyau. La forteresse de Saumur, cette forteresse si puissante et si longtemps convoitée en vain par le comte d'Anjou, est donc à peu près sans défenseurs. Foulques prend aussitôt son parti. Par une marche de nuit, il revient sur ses pas (*a*). Prompt comme la foudre, il est déjà sur les bords de la Loire, traverse le fleuve, traverse peut-être aussi la Vienne (n° 99). Au point du jour il surprend la ville de Saumur et y pénètre presque sans résistance.

Mais le château se dresse au-dessus de la ville, sur un roc à pic. Il est inexpugnable, et tout ce qui, dans Saumur, s'est senti la force de lancer une flèche ou de manœuvrer un engin, s'y est réfugié, non pour sauver sa vie, mais pour conserver, inviolable, l'antique forteresse de Thibault le Tricheur, dont les murailles renferment le pal-

de D. Martène, t. V. coll. 1115. — *Gestes des comtes d'Anjou*, dans le Spicilége de d'Achery, t. X, p. 246.

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Loco citato.

ladium de la cité, le monastère de St-Florent avec le corps de son bienheureux patron, et les célèbres reliques de saint Doucelin d'Allonnes. Ils sont là tous ces défenseurs improvisés, pleins d'ardeur, pleins de courage, et soutenus par quelques chevaliers au fait de la guerre. Ils se répandent sur les murailles pendant que les moines se mettent en prière.

Cependant Foulques le Noir a déjà gagné le sommet du coteau. Il se montre au milieu des siens, comme une apparition, sur ce point vulnérable, excitant chacun du geste et de la voix. Les remparts sont reconnus, les échelles vont se dresser.

En ce moment solennel on se compte dans le château et l'on s'aperçoit avec douleur qu'on est insuffisant pour la défense. Le château est percé de deux portes, l'une à l'orient, vers le coteau qu'occupe le comte d'Anjou, l'autre à l'occident, du côté de la ville. Toutes deux seront vivement attaquées sans doute; mais toutes deux ne peuvent être bien défendues. On tient conseil. Les moines proposent, selon l'usage des ancêtres (*priscorum more*), de confier la défense de la porte orientale aux reliques vénérées de St-Doucelin. On acclame cette idée. Ainsi, tout ce qu'il y a de défenseurs se rejette sur les remparts et la porte occidentale (*a*)

(*a*) Cette conduite est tellement en dehors de nos idées d'aujourd'hui, que nous avons peine à la comprendre. C'est surtout en présence de faits semblables qu'il faut oublier l'époque à laquelle on appartient et tenir compte des temps. Quelques auteur sont

La confiance des moines et des Saumurois, dans la puissance de leur saint devait être bien grande ; car il suffit de jeter un coup d'œil sur le château actuel de Saumur, qui laisse très-bien comprendre encore le gros de ses anciennes dispositions, pour reconnaître que la porte occidentale, ouverte certainement à une hauteur considérable, sur un de ces escaliers étroits et raides qui reliaient d'ordinaire aux défenses intérieures les positions élevées, ne pouvait être l'objet d'une attaque bien sérieuse. La porte orientale, au contraire, était sur le côté faible, sur celui que l'ennemi pouvait le plus facilement approcher, et sur lequel il pouvait jeter le plus grand nombre d'hommes. C'était pourtant celle-là que, dans un élan de foi respectable, mais irréfléchi, on confiait uniquement aux reliques du saint.

Il n'est pas permis de tenter Dieu. En 838, quand les Tourangeaux, serrés de près par les Normands, promenèrent sur la brèche ouverte de leurs remparts, la châsse de St-Martin, les guerriers étaient sur la brèche même, et la défendaient avec d'autant plus d'énergie, que la vertu du Saint les animait. Une éclatante victoire fut la récompense de cette noble confiance. Le ciel aida ceux qui s'étaient aidés. On

cru faire preuve de jugement en embellissant leur narration de plaisanteries sceptiques, peu conformes à la gravité de l'histoire. Quelle leçon tirer de pareilles plaisanteries? Il nous semble qu'il eut mieux valu dire en quoi les bons moines se trompaient, et respecter leur foi ; car la foi est toujours respectable.

agissait d'une tout autre manière dans le château de Saumur; il était à craindre que le résultat ne fut aussi bien différent.

Cependant l'attaque avait commencé. Les Angevins après quelques essais d'escalade s'étaient concentrés vers la porte orientale de la forteresse. Cette porte devient bientôt l'objet de tous leurs efforts. Munis sans doute de poutres, qu'ils ont enlevées dans le voisinage, ils l'ébranlent à coups redoublés (*a*). Elle résiste. Les coups se succèdent plus violents, plus pressés. La porte cède enfin et vole en éclats. Les assaillants vont se précipiter. Mais la châsse de saint Doucelin, entourée de cierges allumés et de moines qui prient, frappe leur vue et les arrête. Pourtant ils avancent, enlèvent avec respect la châsse, qu'ils placent en lieu sûr, écartent les moines, et font irruption dans le château.

Jusque-là, c'était le fait d'arme audacieux, brillant; c'était la victoire entourée de tout son prestige. Mais ici commence une série d'événements que nous voudrions pouvoir rejeter de l'histoire, pour la gloire de notre héros et l'honneur de l'humanité. Le farouche baron féodal reparaît à travers l'intrépide guerrier, ou, plutôt, il le domine et l'efface.

(*a*) *La Chronique de St-Florent* que nous suivons toujours, ne dit pas comment la porte fut forcée. Quelques auteurs modernes ont parlé de béliers et de balistes. Il s'agit ici d'une attaque improvisée, d'un coup de main, et non d'un siége régulier qui eut demandé du temps. On ne peut donc supposer l'emploi des engins ordinaires.

Vers la neuvième heure de ce jour fatal (*a*), nous dit la *Chronique de St-Florent*, le comte Foulques voulut passer en revue le petit nombre de ceux qui venaient de faire une si vaillante résistance. Ils défilaient devant lui, les mains liées derrière le dos, et, de leur poitrine, s'échappaient parfois des imprécations contre l'armée angevine. Un d'entre eux, surtout, d'une grande taille et d'un aspect athlétique, s'exclama plus énergiquement que les autres. Il se nommait Gaston, dit la chronique, et il avait fait naguère le pèlerinage de Jérusalem avec l'abbé de St-Florent. Foulques-Nerra, outré de son audace, le frappa si violemment à la figure, qu'il lui creva un œil. Le Gouverneur du château, Aimeric, surnommé Poirier (*Pirum*), fut envoyé dans les prisons du château de Doué. Il avait vingt-quatre fils, tous de la même femme. Quelques-uns avaient suivi Gelduin à Montboyau ; ceux qui restaient furent pris et livrés aux tortures (nº 100).

Sur ces entrefaites, une soixantaine de gens sans aveu s'étant introduits dans le château, y mettent le feu, sans doute pour se livrer au pillage à la faveur du désordre. Les moines de St-Florent se hâtent aussitôt d'enlever le corps de leur bienheureux patron et les saintes reliques de leur église. Ils le chargent sur leurs épaules, et sortent du château en flammes, nous dit le chroniqueur, *comme Loth sortit de Sodôme, et Abraham de la ville d'Ur, en Chaldée.* Quant à Foulques-Nerra, ne voyant dans les flammes qu'un élément vengeur, il les regarde impassible. Des scrupules religieux auraient pu s'éveiller dans son âme, à la vue du monastère et de l'église de St-Florent qui brûlaient. Mais ces monuments rappelaient les libéralités des comtes de Blois ; ils avaient surtout consacré la popularité des fils de Thibault, dans cette ville qu'ils possédaient près du territoire angevin ; ils devaient périr. *Saint Florent !* s'écriait le comte d'Anjou, *laisse brûler ton monastère, je t'en élèverai un bien plus beau dans ma ville d'Angers.* Et les flammes poursuivaient à loisir leur œuvre de dévastation.

(*a*) On comptait les heures à partir de six heures du matin. Il était donc, suivant notre manière de compter, trois heures de l'après-midi.

Toutefois, Foulques dut faire préserver les bâtiments importants au point de vue militaire ; car nous voyons dans les *Gestes des seigneurs d'Amboise*, qu'il put mettre le château en état de défense lorsqu'il le quitta, et son séjour n'y fut pas long (*a*).

Avant de suivre le comte d'Anjou dans ses nouvelles marches, nous ne devons pas oublier un fait propre

(*a*) Le monastère ne dut pas être entièrement consumé non plus ; car six moines vinrent encore l'habiter jusqu'au moment où Saumur étant donné à Geoffroy-Martel, celui-ci les renvoya pour mettre des chanoines à leur place. (Voir *l'Hist. manuscrite de Marmoutier*, de D. Martène, t. I, p. 167, dans la bibl. de Tours.)

à caractériser encore les mœurs de l'époque. Foulques avait promis un autre monastère à St-Florent, et il ne voulait pas laisser un instant de plus aux Saumurois, le précieux dépôt des reliques du Saint. Il les fait donc déposer dans un bateau, par les moines, pour les amener à Angers. Le bateau se met en mouvement. Il gagne le milieu de la Loire. Il va même jusqu'à Trèves, où se limitaient les terres du couvent ; mais, là, tous les efforts des mariniers sont inutiles, le bateau ne veut plus avancer. Foulques a beau apostropher saint Florent « en lui disant qu'il est un impie et un rustre (*a*) de refuser ainsi le bien qu'on veut lui faire, » le saint n'en persiste pas moins à préférer le Saumurois à l'Anjou, et le comte se voit contraint de laisser les bienheureuses reliques sur la rive gauche de la Loire.

Les moines reprirent le corps de leur patron, et, du consentement du comte, désarmé par le miracle qu'il avait vu, ils le déposèrent dans l'église St-Hilaire-des-Grottes, plus ordinairement appelée depuis St-Hilaire-des-Cryptes, près de Saumur. L'année d'après, par les soins de l'abbé Frédéric, un nouveau monastère s'élevait sur les bords du Thouët, dans un lieu couvert d'épines (*campum spinosum*) qui avait été dénoté pour cela par une colonne de feu, nous dit D. Huynes, après la *Chronique de St-Florent* ; et la comtesse

(*a*) *Impium et rusticum illum vocans.* (*Histoire de St-Florent*, Amplissima collectio de Martène, t. V, col. 1116 et 1117).

Hildegarde se rappelant les promesses que le comte Foulques avait faites au saint patron du Saumurois, concourait généreusement à l'édification de sa nouvelle église.

Quant aux moines, c'était la troisième fois qu'ils voyaient leur monastère se déplacer. Il avait été bâti d'abord par Charlemagne, sur le Mont-Glonne, au bord de la Loire, dans la position où se trouve encore le bourg de St-Florent-le-Viel. C'était là, disait la tradition, que St-Florent, soldat chrétien, était venu se fixer vers 390, après avoir quitté pour la solitude, le service des légions romaines ; c'était là qu'il avait fini ses jours. Le monastère de Charlemagne fut dévasté par les Normands, et les moines ne sauvèrent les reliques de leur saint patron qu'en allant les cacher dans l'abbaye de Tournus.

La tourmente passée, les moines de Tournus comptaient s'approprier le précieux dépôt ; mais il leur fut ravi par un moine de Glonne qui vint le cacher près de Saumur. On songea bientôt à élever là une église à St-Florent. Thibault le Tricheur offrit l'abri de son château pour la bâtir avec un couvent qu'il dota de terres considérables (nᵉ 101). La consécration de ce second monastère avait eu lieu en 950, avec des fêtes dans lesquelles Thibault déploya une magnificence royale. On vient de voir comment il fut brûlé en 1025 (nᵉ 102). Le nouveau monastère des bords

de Thouët, fut consacré le 6 mai 1030, par Hubert, évêque d'Angers (a).

Cette digression close, revenons à l'an 1025, et reprenons le cours des événements.

(a) *Gallia Christiana* des Bénédictins (continuation), t. XIV, col. 620 et suivantes.

CHAPITRE XIX.

—

Le comte de Blois fait construire une tour de bois devant Montboyau. — Dans quel but. — Cet engin s'écroule et le feu achève de le détruire. — Foulques quitte Saumur, mais ne marche pas sur Montboyau. — Sa diversion sur Montbazon. — Eudes lève son camp et se porte à la défense de Montbazon. — Foulques se retire vers Loches. — Eudes n'ose pas le poursuivre. — Attaque de Saumur par le comte de Blois et Gelduin le Diable. — Tour élevée pour cette attaque. — Elle est brûlée par les assiégés. — Eudes se retire. — Foulques s'empare du comte du Mans par trahison. — Il le relâche moyennant rançon. — Siége du Lude par Alain, duc de Bretagne. — Foulques pour le faire lever, consent à rendre la rançon au comte du Mans. — Nouvelle coalition contre Foulques. — Eudes II attaque Amboise à l'improviste. — Il est repoussé. — Nouveau siége de Saumur. — Les moines de St-Florent médiateurs entre les deux partis. — Eudes abandonne Saumur à Foulques qui détruit Montboyau. — Chaumont donné à Gelduin par le comte de Blois. — Gelduin se retire à Pontlevoy, où il bâtit une abbaye.

Pendant que Foulques-Nerra s'emparait de Saumur et prenait toutes les dispositions nécessaires

pour assurer la conservation de sa conquête, le comte de Blois pressait activement le siége de Montboyau. Il avait fait construire une forte tour de bois, dont la hauteur dépassait celle du donjon de la citadelle, nous dit la *Chronique de Vendôme* (*a*). C'était là un des moyens d'attaque les plus puissants au moyen âge. Ces tours commandaient les ouvrages de la défense (*b*) et, lorsqu'elles étaient approchées des remparts, elles donnaient vue dans l'intérieur de la place. Souvent elles portaient à leur partie supérieure, un pont qui se rabattait à la hauteur des murs de l'assiégé et permettait d'envahir ses chemins de ronde (*c*). Souvent aussi, à leur partie inférieure, elles abritaient une de ces machines que les anciens appelaient béliers, et qu'on nommait *moutons*, au moyen âge. Leur destination était de battre les murailles par la base pour les faire crouler et ouvrir ainsi une large brèche à l'assaillant. La tour élevée par le comte de Blois ne pouvait être armée d'un mouton ; il aurait été inutile contre des retranchements de terre. Son but était donc de commander toute la défense, de

(*a*) *Chr. angevine*, tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Vendôme, dans la *Nova bibl.* de Labbe, t. I, p. 286, 287. date de 1025.

(*b*) En termes de fortifications, on dit qu'un ouvrage en commande un autre, quand il est plus élevé. De même pour une position.

(*c*) Les chemins de ronde étaient l'emplacement occupé par les défenseurs, au sommet des remparts, derrière les créneaux.

battre tous les étages du donjon par un tir supérieur, c'est-à-dire venant de haut en bas, et de permettre de jeter des matières incendiaires sur cet ouvrage capital, construit lui aussi, en bois (*a*).

Pour qui visite les restes de la forteresse de Montboyau, la hauteur extraordinaire de la tour d'attaque dont parle la *Chronique de Vendôme*, est facile à concevoir; car elle se réglait sur la hauteur du donjon, et, encore aujourd'hui, malgré le comblement des parties basses et l'abaissement des parties supérieures depuis près de huit siècles, la motte seule, sur laquelle était assis le donjon, domine les alentours comme une véritable montagne. Du reste, l'imagination a peu de frais à faire pour se représenter l'ancien état des choses. La tour moderne élevée là pour servir de belvédère, en donne très-bien l'idée. C'est réellement à causer le vertige.

On comprend qu'un ouvrage de charpente aussi colossal que la tour du comte de Blois, devait exiger une grande perfection d'exécution, lors même qu'il aurait été construit à demeure. Que devait-ce être d'une machine destinée à rouler, et dont une partie du parcours allait avoir lieu sur le comblement d'un large fossé, comblement tous frais exécuté, sous les projectiles des assiégés, et, par conséquent, imparfait

(*a*) On défendait de l'incendie, ces sortes d'ouvrages, comme les tours d'approches, en les couvrant de peaux fraîches ou fortement mouillées.

sujet à des tassements irréguliers? Aussi cet immense labeur ne servit-il à rien, nous dit la chronique déjà citée. Comme on profitait de l'obscurité de la nuit pour approcher la tour des murailles avec moins de danger (nº 103), elle perdit son aplomb, quand l'opération était déjà finie, et, les assemblages des bois venant à se rompre, elle s'écroula sur tous ceux qui étaient autour, et peut-être avec les assaillants qui la garnissaient déjà. Beaucoup de braves et nobles chevaliers y perdirent la vie. Pour comble, le feu vint achever la destruction de la colossale machine; car, ouverte et rompue, les peaux ne pouvaient la protéger, et il fut facile aux Angevins de l'incendier.

Le succès du siége de Montboyau semblait ainsi rejeté bien loin. Le moment eût été favorable au comte d'Anjou, pour tomber sur les Blésois. Mais, comptant sans doute sur la valeur de sa forteresse, Foulques-Nerra, en quittant Saumur, n'avait pas jugé à propos de venir user ses forces dans un combat inégal. Il s'était dirigé du côté de Chinon, avait passé la Vienne sur un pont de bateaux (*ponte facto de navibus*), entre l'Ile-Bouchard et Nouastre (nº 104), pour abréger sa route, et s'était, de là, porté rapidement sur Montbazon qu'il avait fait mine d'assiéger (*a*).

(*a*) On se rappelle que Montbazon avait été pris par Eudes Ier en 994. Foulques l'avait repris et le possédait vers l'an 1000 ou 1002. On ignore en quelle année et comment le comte de Blois s'en était emparé une seconde fois; mais on voit ici qu'il en était maître.

Le comte de Blois venait de voir ses espérances détruites devant Montboyau, lorsqu'il apprit que le château de Saumur était enlevé et celui de Montbazon serré de près. Frappé d'un coup de foudre à cette nouvelle, et redoutant la prise de Montbazon, il leva subitement son camp, et se porta, avec toute la célérité possible, sur la forteresse menacée. Il était, en effet, de la dernière importance pour le comte Eudes, surtout depuis la construction de Montboyau, d'empêcher que Montbazon ne retombât entre les mains de Foulques-Nerra. La possession de cette forteresse ne complétait pas seulement la ligne agressive de l'ennemi, par rapport à Tours, elle permettait aux Angevins, descendus par la vallée de l'Indre, leur refuge et leur arsenal, de déboucher directement sur la capitale de la Touraine, et à trois lieues de ses remparts, ainsi que nous l'avons dit. Une pareille attaque combinée avec celle qui, de Montboyau, pouvait se faire par le nord, fut devenue formidable.

Telles n'étaient pourtant pas, pour le moment, les idées du comte d'Anjou. Il disposait de trop peu de troupes pour agir aussi ouvertement. Le comte de Blois avait levé le siége de Montboyau; c'était tout ce que voulait Foulques. Dès que les Blésois approchèrent de Montbazon, les Angevins se retirèrent en bon ordre du côté de Loches, et, s'ils ne cherchaient pas le combat, ne voulant pas le fuir, ils plantèrent leurs tentes sur les prairies de l'Indre, dans une position avantageuse. Eudes n'osa pas les y aller joindre.

Foulques dirigeant alors une partie de son armée sur Amboise, la fit rentrer en Anjou par le nord de la Touraine, pendant que le reste regagnait Loudun en passant par Nouastre (*a*).

Ainsi, comme le fait très-bien remarquer l'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou*, la laborieuse tentative du comte de Blois sur Montboyau, n'aboutit pour lui, qu'à la perte de Saumur et à sa confusion. Il avait des armées nombreuses et des machines; mais Foulques avait la tactique. L'habile diversion qu'il venait de faire suffisait à le prouver une fois de plus.

Tout ce que nous venons de raconter se passait en 1025, d'après la majeure partie des chroniques et des chartes, particulièrement d'après celles de St-Florent, qui nous semblent avoir ici plus d'autorité que les autres. L'année suivante, Eudes ne pouvant se résoudre à la perte de Saumur, et Gelduin le Diable le pouvant encore moins, une entreprise fut résolue contre cette ville et son château. Eudes se présenta pour les assiéger régulièrement. Mais là, comme à Montboyau, les Angevins opposèrent une vive résistance, et une grande tour de bois poussée devant les remparts, fut aussi brûlée par eux. Après des tentatives infructueuses, nous dit la *Chronique de St-Florent* (*b*), Eudes rebuté par la fatigue, et *à cause*

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 466. — *Gestes des seigneurs d'Amboise*, id., p. 542.

(*b*) *Hist. de St-Florent*, Amplissima collectio de D. Martène, t. V, col. 1118.

de l'approche des vendanges (*a*), leva le siége et licencia son armée. Ceci est encore caractérisque et vient à l'appui de ce que nous disions (p. 161) sur les armées féodales, qu'on se voyait souvent obligé de renvoyer au moment où des opérations importantes demandaient à être suivies.

Cette même année fut témoin d'un des actes les plus tristes de la vie de Foulques. C'est la chronique de Guillaume de Malmesbury et Guillaume de Poitiers qui le rapportent (*b*), et rien ne permet de le révoquer en doute. Le comte d'Anjou, sous un prétexte spécieux, attira au château de Saintes, dont il était le maître (n[e] 105), le comte du Mans, Herbert, son allié toujours fidèle, et auquel il n'avait cessé de témoigner une grande amitié. Dès qu'Herbert se fut rendu près de lui, Foulques le promena dans tout le château, comme pour lui en montrer les dispositions, et l'enferma de sa propre main dans la partie la plus reculée. Complice de cette odieuse perfidie, la comtesse d'Anjou, pour qu'elle put mieux se consommer, amusait pendant ce temps la femme d'Herbert. L'histoire ne peut que flétrir de pareils faits, quel qu'en soit le mobile. Il nous semble toutefois im-

(*a*) *Vendemiarum instantia*, dit le texte.

(*b*) *Guillaume de Malmesbury*, livre 3, dans l'ouvrage intitulé *Rerum Anglicarum scriptores;* édition de Francfort de 1601 ; p. 97, ou dans D. Bouquet, t. XI, p. 180, — *Guillaume de Poitiers*; coll. des mémoires de Guizot, t. 25, p. 360.

possible d'admettre que le comte d'Anjou, pour changer ainsi de conduite envers le comte du Mans, n'ait pas eu de sérieux sujets de plaintes. Herbert s'était, depuis peu, lié d'amitié avec Alain III, duc de Bretagne, l'homme de la maison de Blois. Alain était le fils de ce duc Geoffroy qui avait exigé l'hommage de Judicaël, comte de Nantes, et sa renonciation formelle à la suzeraineté de Foulques. Lui-même, avait, depuis peu, nous l'avons vu (p. 205), forcé Judhaël dans le château de Malestroit. Cette liaison avec un pareil personnage, et en un pareil moment, ne laisse pas d'être suspecte, pour nous-mêmes, qui ne savons aucun détail. Qui oserait dire que Foulques n'avait pas quelques raisons d'y voir le premier nœud d'une intrigue sérieuse, dont il aurait découvert ensuite tous les fils? Les chroniques ne montrent presque toujours, les choses qu'à demi et sont souvent empreintes de partialité ; avec elles, on se heurte sans cesse à des mystères que rien ne peut plus éclaircir. Il faut les suivre, puisque nous n'avons qu'elles, pour cette époque historique. C'est une lumière crépusculaire ; mais cette lumière éteinte, ce serait la nuit. Cependant lorsque de légitimes doutes trouvent place à côté des textes, c'est un devoir aussi pour l'historien de les noter exactement.

Il semblerait que la comtesse du Mans, elle-même, ait été retenue prisonnière au château de Saintes ; car Guillaume de Malmesbury dit qu'elle trouva

moyen de s'échapper et de rentrer au Mans. Quant au comte, quelques chroniques prétendent qu'il mourut en captivité. Cela est inexact. Le chroniqueur, que nous avons suivi, dit positivement qu'il fut relâché au bout d'un certain temps, moyennant une très-forte rançon. Nous voyons aussi dans D. Morice (*a*), et dans *l'Art de vérifier les dates* (*b*), qu'en 1027, après qu'Herbert eût été mis en liberté, le duc de Bretagne, Alain, toujours son ami, ayant eu occasion de venir dans le Maine, fit tout à coup irruption en Anjou, et mit le siége devant le château du Lude. Foulques, qui n'était point préparé à cette attaque et qui avait de nouveau ses ennemis devant lui en Touraine, lui en envoya demander la raison. Alain répondit qu'il venait venger Herbert, et jura qu'il ne lèverait le siége qu'autant que Foulques rendrait au comte du Mans sa rançon et ses otages, en le dégageant des promesses qu'il lui avait arrachées. Foulques trouva prudent de ne pas envenimer cette affaire. Il se soumit à ce que Alain exigeait de lui (*c*).

Le comte d'Anjou avait, en effet, à combattre en ce moment le comte de Blois renforcé de nouvelles troupes; car les vendanges n'avaient pas toujours

(*a*) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 67.

(*b*) *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 835 et même tome, p. 896.

(*c*) Voir aussi la *Chronique angevine* tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Vendôme, dans la *Nova bibl.* de Labbe, t. I, p 287, à l'année 1027.

duré, et Eudes n'avait pas abandonné ses projets, malgré les mécomptes de ses entreprises. Le premier acte d'hostilité à l'égard de Foulques, fut l'attaque du château d'Amboise. Elle se fit à l'improviste et avec des forces considérables, paraît-il. Le comte de Blois, avait avec lui le fils du roi Robert, Henri, qui venait d'être couronné à Reims. Il comptait relever la fortune de ses armes devant Amboise, et lui donner un lustre de plus par l'éclat de ses alliances. Nous n'avons aucun détail sur ce siége. Mais la *Chronique de Vendôme* (*a*) qui le rapporte, nous dit qu'il fut long et pénible, sans aboutir à rien. C'était encore le temps où la défense avait la supériorité sur l'attaque. Un château construit avec art, dans une bonne position, et suffisamment garni de troupes, ne pouvait être pris que par la famine. Eudes fut donc obligé de lever le siége. C'était le vieux Sulpice de Buzançais qui avait défendu le château d'Amboise, et il y avait fait preuve de valeur et d'habileté.

Le comte de Blois ne se laissa pas décourager par sa nouvelle déception. A peine avait-il levé le siége d'Amboise qu'il fut attaquer une seconde fois le château de Saumur. Nous ne savons si le roi Henri le suivit devant cette place. La *Chronique de St-Florent* ne nomme que le jeune Thibault, fils d'Eudes, qui succéda plus tard à son père. Mais le comte de Blois ne trouva pas encore devant Saumur l'occasion

(*a*) *Chronique angevine*, de Vendôme, déjà citée p. 230, note c.

de relever l'honneur de ses armes. Pourtant, cette entreprise se termina par une sorte de traité qui tranchait, quoique à un prix onéreux, une des difficultés de sa situation. Les troupes blésoises étaient venues camper dans les vignes closes appartenant au monastère de St-Florent, commencé sur le Thouët. Les moines de St-Florent se trouvèrent ainsi, tout naturellement, les intermédiaires des parties belligérantes. Ils provoquèrent un pourparler dans lequel il fut convenu que le comte de Blois abandonnerait définitivement Saumur au comte d'Anjou, et que celui-ci détruirait la forteresse de Montboyau ; ce qui, de part et d'autre, fut loyalement exécuté (*a*). Nous ne saurions dire exactement à qui ce traité profitait le plus. Il nous semble pourtant, que le comte d'Anjou n'était pas le plus mal partagé.

Quoi qu'il en soit, Gelduin se trouvait en définitive, personnellement lésé par la perte de Saumur. Eudes l'amena avec lui à Blois et lui offrit là, en compensation de la perte qu'il venait de faire, des terres considérables dans la Brie et la Champagne. Mais Gelduin le Diable, refusa, et, comptant pour rien, nous disent les *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, d'où nous tirons ces détails, tout ce qui pouvait, en l'éloignant de ses ennemis, lui ôter les moyens de se venger, il demanda seulement Chaumont, entre Blois et Amboise.

(*a*) *Hist. de St-Florent*, Amplissima collectio de D. Martène, t. V, col. 1118.

Eudes fit observer que ce don serait trop au-dessous de ce qu'il devait à son plus fidèle serviteur. Gelduin insista. En lui accordant ce qu'il demandait, le comte de Blois y ajouta des avantages importants à Blois et ailleurs (*a*).

Gelduin prit possession de Chaumont. D'après les *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, Eudes I[er] l'avait fondé sur la colline, près d'un lieu nommé la *Vacherie de la Comtesse*, où les anciens avaient édifié une église en l'honneur de Saint-Martin (*b*). Mais ce poste devait être de peu d'importance; car, au dire des mêmes chroniques (*c*), Gelduin aurait bâti à Chaumont, dès qu'il lui fut donné, un château qu'il fortifia puissamment. Ce fut ce château qu'il laissa à son fils Geoffroy, surnommé la *jeune fille*, à cause de sa beauté, et qui, des mains de Geoffroy, passa par mariage dans les mains de Sulpice, fils de Lisois d'Amboise (*d*), pour arriver plus tard à

(*a*) Spicilége, t. X, p. 542.

(*b*) Spicilége, t. X, p. 541. — Dans ce texte on lit: Hugo *pater Odonis*; c'est Odo *pater Odonis*, qu'il faut lire, tout le monde en est d'accord.

(*c*) Spicilége, t. X, p. 542. On voit dans les mêmes chroniques, p. 567, que Hugues, fils de Sulpice, construisit aussi une tour et une enceinte de pierre à Chaumont. On en a conclu que le château de Chaumont était auparavant en terre et en bois. La conclusion ne nous paraît pas rigoureuse; car la chronique ne dit pas que la tour de Hugues fut la tour principale ou le donjon.

(*d*) Spicilége, t. X, p. 548.

des destinées quasi royales, avec Catherine de Médicis et la duchesse de Valentinois. Plus heureux que la plupart des forteresses de l'époque féodale, successivement restauré, il a vécu jusqu'à nos jours, et compte encore parmi les plus beaux châteaux de France.

Gelduin ne guerroya pas autant qu'il l'avait pensé, dans sa nouvelle position. L'âge avançait pour lui. Bientôt il céda tous ses domaines à son fils, ne se réservant que sa terre patrimoniale de Pontlevoy. Il s'y fixa et y bâtit en 1034, avec sa femme Adenors, une abbaye en l'honneur de Ste-Marie, mère de Dieu (*a*). On en lit la charte de fondation dans le *Gallia christiana* des Bénédictins, à la date de 1035, et à la même date, on lit aussi la charte de confirmation, revêtue des signatures de Gelduin, d'Adenors, son épouse , et de Geoffroy, leur fils (*b*). Le premier abbé de ce monastère, soumis à la règle de St-Benoit, fut Ansbert, moine et prieur de l'abbaye de St-Florent de Saumur. Gelduin fit donation au couvent qu'il avait fondé, de tous les biens qu'il possédait à Pontlevoy, excepté des fiefs de la curie de St-Pierre, qu'il remit à son fils. Il dut aussi contribuer ainsi que sa femme, à la cons-

(*a*) *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, Spicilége, t. X, p. 543 .

(*b*) Charte de fondation, t. VIII aux preuves, coll. 412 et 413.— Charte de confirmation , t. VIII aux preuves , coll. 413 et 414. — Toutes ces citations prouvent que Gelduin de Saumur était seul possesseur de Saumur et de Pontlevoy, et que ces deux terres ne reposaient point sur la tête de deux Gelduin, père et fils, comme l'a dit Chalmel. (Voir note 81, aux Notes complémentaires).

truction de l'église paroissiale dont l'abside, du XI[e] siècle, subsiste encore. En démolissant dernièrement un vieil autel de la chapelle St-Jean, dans cette ancienne partie de l'édifice, on a retrouvé au milieu du massif qui le formait, une fort curieuse inscription en mauvais latin, de laquelle il résulte que cet autel avait été élevé par Adenors, dans le temps d'Ansbert, premier abbé, règnant le roi Henri (n[e] 106).

CHAPITRE XX.

—

Coup-d'œil sur la topographie du nord de l'Anjou, au point de vue stratégique. — Châteaux bâtis par Foulques pour la défense de ses domaines au nord de la Loire. — Esquisse topographique du midi de l'Anjou. — Châteaux qui gardaient les points importants des principales voies. — Châteaux élevés pour resserrer Saumur et préparer sa conquête. — Pays des Mauges ; forteresse de St-Florent-le-Viel élevée pour le garder contre la Bretagne.

Avant de reprendre la suite d'événements qu'il ne nous serait pas facile d'interrompre, et maintenant que Foulques-Nerra possède définitivement Saumur, essayons de nous rendre compte de sa véritable situation au nord et au midi de l'Anjou. Aussi bien ne pourrions-nous pas plus après, qu'avant, le faire autrement que sous forme de parenthèse.

Et d'abord, occupons-nous de ce qui regarde le nord.

Il s'en faut que les plans stratégiques de Foulques-

Nerra, dans cette partie de l'Anjou, nous présentent le même relief que ceux appliqués à la Touraine. Rien ne nous en montre l'ensemble, rien ne nous en précise la portée, et jamais une grande coalition se ruant, furieuse, sur telle ou telle forteresse, ne vient nous en révéler la valeur.

Les châteaux de Foulques, en Anjou, ont été élevés sans bruit, sans éclat, à des dates diverses, et, pour la plupart, sans qu'il y eût imminence de danger. Sauf un bien petit nombre, ils n'ont pas été attaqués de son vivant. Les chroniqueurs les ont donc laissés passer sans y prendre garde, sans leur accorder même, une simple mention. N'étaient quelques chartes qui se sont vues forcées d'en parler, le mystère le plus complet les envelopperait dans leur berceau.

De là nous devons tirer cette conséquence, que le réseau complet des forteresses défensives et des postes stratégiques de Foulques-Nerra, dans l'Anjou, ne peut pas être parfaitement connu.

Et de fait, lorsqu'on cherche à dresser la liste des châteaux dont la fondation peut remonter jusqu'au Grand-Bâtisseur, ou l'avoir précédé, tant de points vulnérables restent à découvert, tant d'autres semblent avoir si tardivement attiré son attention, qu'admettre comme exact un pareil état de choses, ce serait dénier toute prévoyance à celui dans lequel nous n'avons surpris encore, au point de vue militaire, ni un oubli, ni une faute.

Il faut donc, de toute nécessité, qu'un grand nombre de forteresses de Foulques aient disparu, peut-être par cette raison, que, comme Chéramen, Cornillé ou Montboyau, elles étaient simplement en terre et en bois; peut-être aussi, parce que des châteaux plus modernes les ont remplacées et en ont détruit les derniers vestiges.

Il répugne, en effet, que, dans le plan défensif de ses domaines, le comte d'Anjou se soit montré inférieur à ce qu'il était dans ses plans agresssifs, la réussite de ces derniers, surtout, dépendent de la sûreté des premiers. Nous retrouvons d'ailleurs le génie de Foulques dans le choix des points stratégiques qui nous sont bien connus. C'est la même intelligence des positions, ce sont les mêmes prévoyances au point de vue de la poliorcétique générale ; et si, moins heureux que pour la Touraine, nous voyons à peine quelques ruines sur la plupart des lieux où se dressèrent les donjons du comte d'Anjou, il en reste encore assez pour nous faire comprendre que, sauf cette incroyable audace, sauf cette foudroyante rapidité de construction qu'il déployait en face de son ennemi et dont il n'avait que faire dans ses terres, notre héros s'est montré là ce qu'il était partout.

Nous allons donc étudier la topographie des domaines de Foulques, et constater la valeur stratégique de ses châteaux connus. Chemin faisant, nous essaierons aussi de suppléer par quelques hypothèses aux lacunes évidentes de l'histoire. Nous avons d'au-

tant plus le droit, nous pourrions dire le devoir, de le faire, que le *multa alia* dont le Réchin fait suivre la liste des châteaux bâtis par son aïeul, montre que, pour être dans le vrai, il faut être aussi complet que possible.

Quand on jette un coup d'œil sur la carte, on démêle bientôt dans les terres d'Anjou situées au nord de la Loire, les trois grandes routes stratégiques naturelles qui conduisent au cœur du comté. Ce sont les vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Comme des rameaux qui chercheraient leur tronc, elles descendent, la vallée du Loir, du nord-est, après avoir passé sur les terres de l'ancien pays Chartrain et de l'ancien Vendomois; les deux autres, du nord, venant des marches de la Normandie et traversant le Maine, et, un peu au-dessus d'Angers, elles se soudent en une vallée unique, celle de la Maine, pour se porter sur la grande vallée de la Loire.

Les petites vallées qui s'embranchent sur la vallée du Loir et celle de la Sarthe, n'ont pas grande valeur stratégique, par rapport à l'Anjou. Mais vers l'ouest, il en est une, la vallée de l'Oudon, qui se soude à la vallée de la Mayenne, un peu au-dessous du Lion-d'Angers, et dont l'importance est capitale aussi; car elle vient des marches de la Bretagne, et enserre avec la vallée de la Verzée qui la rejoint à Segré, et celle de l'Araise qui s'y rattache plus au nord, à Nyoiseau, les hauts plateaux sur lesquels passe aujourd'hui la grande route d'Angers à Rennes

sur lesquels courait autrefois une voie consulaire.

Ces lignes principales bien dessinées, nous en pouvons noter d'autres qui, pour être accessoires, ne méritaient pas moins d'être surveillées. A l'est, surtout, nous pouvons remarquer la vallée du Couasnon, arrosée par une petite rivière qui, des plateaux assis entre la vallée du Loir et celle de la Loire, descend à Beaufort, dans la *valleia* des vieilles chroniques, pour se joindre à l'Authion et marcher avec lui vers la Loire, par un cours parallèle.

C'est une petite vallée que celle du Couasnon; mais dans sa partie haute se rencontraient plusieurs anciennes voies, une entre autres, qui doit fixer notre attention, celle qui venait de Tours (nᵉ 107), passant par Châteaux, depuis Château-la-Vallière, Noyant et Baugé, pour se diriger sur Angers, à la fois par Seiches et Beaufort. Sur cette voie tombait, à Château-la-Vallière, cette voie vicinale transversale dont nous avons parlé (p. 12), et qui, partant de Blois, traversait tout le nord de la Touraine. Elle recevait également à Noyant, un chemin d'une grande ancienneté, transformé presque partout aujourd'hui en route départementale, et dont nous avons dit un mot (note 19,) dans les Notes complémentaires. Ce chemin, qui partait de Nouastre, traversait Azay-le-Rideau, courait sur la Loire qu'il coupait pour entrer dans Langeais, et passait au pied de la motte de Châteaufort.

Indiquer ces directions, après tout ce que nous

avons dit de la topographie de la Touraine, c'est en montrer la valeur stratégique. Nous n'insisterons donc pas sur les détails.

Nous nous contenterons de mentionner la vallée de l'Authion. Elle se confond en quelque sorte avec la vallée de la Loire, et n'a rien qui lui soit propre.

Allons donc au nord-ouest.

De ce côté, un tracé doit appeler un sérieux examen : c'est la route actuelle d'Angers à Châteaubriant, passant par Bécon, le Louroux et Candé, route qui a remplacé un très-ancien grand-chemin existant encore en 1711. Elle coupe, à Candé, la haute vallée de l'Erdre, et, un peu au midi de la Chapelle-Glain, la haute vallée du Don. Or, c'était à Candé que venait aboutir pour descendre l'Erdre, la grande voie de Chartres à Nantes, passant par la vallée du Loir ; et certainement, autrefois, un vieux chemin, un chemin stratégique s'il en exista jamais, qu'il fut romain ou gaulois, se détachait aussi de la direction de Châteaubriant pour tourner à l'ouest, descendre la vallée du Don, et aller rejoindre, entre le Don et la Chère, la voie qui, de Nantes, courait sur Rennes en remontant la Villaine (nº 108).

Il est probable que, dans sa marche sur Nantes, en 992, pour secourir cette ville assiégée par Conan le Tors, Foulques-Nerra, parti d'Angers, se sera dirigé sur la voie qui descendait l'Erdre (nº 109).

Cette probabilité prend même une grande importance, si l'on admet ce fait, seul vraisemblable, que Conan, craignant d'être pris à dos sous les murs de Nantes, aurait levé le siége de cette ville et remonté la Vilaine vers Rennes, pour tendre un piége à son ennemi dans la lande de Conquereux ; car, alors, Foulques, déjà sur cette direction, et apprenant la retraite de Conan, n'a eu qu'un pas à faire pour se porter sur le second chemin et aboutir à Conquereux par la vallée du Don (*a*).

Il est à remarquer aussi, qu'en venant s'abattre sur Angers, en 988, les quatre fils de Conan, partis de Rennes, ont pu suivre le chemin de la vallée du Don tout aussi bien que la voie de Segré et du Lion-d'Angers.

Nous n'avons pas à parler de la grande vallée de la Loire, ouvrant deux larges passages, par une double voie et un cours d'eau puissant, du côté de la Bretagne et du côté de la Touraine. Sa haute importance n'a pas même besoin qu'on la signale.

Voyons donc ce que le Grand-Bâtisseur avait fait pour garder les directions que nous venons d'indiquer.

La vallée du Loir fut certainement des premières à fixer son attention. La grande voie qui venait de Nantes, par l'Erdre, et dont nous avons dit un

(*a*) Voir p. 77 ce que nous avons dit des marches qui ont précédé la bataille de Conquereux.

mot (p. 242), la rejoignait à Durtal, passait à la Flèche, au Lude, à Vaas, et la remontait jusqu'à Vendôme où elle se biffurquait en plusieurs rameaux vers Chartres, Blois et Tours, trois villes importantes possédées par la maison de Blois. En outre, à Durtal, se reliait à cette grande voie, une voie qui venait directement d'Angers; et, sur plusieurs autres points de son parcours, elle communiquait avec le Mans : à la Flèche, par une voie directe, à Vaas, par la grande voie de Tours, qu'elle coupait. Ainsi, l'invasion pouvait, à travers la vallée du Loir, venir de toutes parts, sur le nord de l'Anjou, et sur sa capitale même.

Nous avons vu (p. 110) que le besoin de garantir ses états de ce côté, avait été pour Foulques-Nerra, un des motifs déterminants de son mariage avec Élisabeth de Vendôme. Nous avons vu aussi que l'immixtion directe du comte d'Anjou dans le gounement du Vendomois, n'avait eu d'autre but que de conserver la haute main sur ce territoire qui le gardait. Mais ce n'était point assez de cette manière de *marche*, pour se défendre d'un ennemi puissant. Elle était éloignée d'ailleurs, et laissait libres des passages plus rapprochés.

Au bord du Loir, et le dominant, s'éleva donc, sur une énorme motte, le château du Lude (*a*). Il

(*a*) Cette motte occupait l'emplacement de la terrasse du château actuel, d'après Pesche, (*Dict. top. hist. et statis. de la Sarthe* au mot *Lude* et *St.-Mars-du-Cré.*)

dut être un des premiers construits en vue de la défense ; car, c'était la sentinelle avancée, la première garde de la vallée. On ignore pourtant la date de sa fondation, et on ne le voit figurer sous Foulques-Nerra, qu'à l'occasion de cette attaque soudaine dont il fut l'objet de la part du duc de Bretagne, Alain.

Au-dessous du Lude, sur ce territoire indécis qui séparait le Maine de l'Anjou, se dressait, au milieu du Loir, le château de la Flèche porté par des arches nombreuses, reliées entre elles, et se rattachant en manière de pont, à la rive droite de la rivière. Ce château était-il dans les mains de Foulques-Nerra ? On n'en a pas la preuve positive ; mais tout fait supposer qu'il en a été ainsi. Si l'on se rappelle même que l'un des plus dévoués serviteurs de Nerra, Lisois de Bazougers, était des environs de la Flèche, on trouvera une raison assez sérieuse de croire que ce point féodal était dans la suzeraineté de l'Anjou. Quelques chroniques nous représentent bien, il est vrai, Lisois, comme ayant figuré dans les contingents que le comte du Mans amenait à Foulques. Mais la signature de Lisois apposée au bas de la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu-lez-Loches, nous le montre faisant déjà fonction de pair de fief, en 1007. Or, à cette époque, ni Amboise ni Loches n'avaient encore été donnés à Lisois, et les troupes du comte du Mans n'avaient jamais prêté leur aide au comte d'Anjou.

Une autre raison plus sérieuse, car elle touche la défense territoriale de l'Anjou, c'est que, jusqu'à la dernière année de sa vie, Foulques ne paraît pas s'être inquiété de voir, sur ses frontières, le château de la Flèche prendre le pas sur celui du Lude. C'est, en effet, en 1040, seulement, que le Grand-Bâtisseur jeta les fondements du château de Durtal qui, tout en neutralisant le château de la Flèche, gardait un des passages les plus importants du Loir, avec la voie de Baugé à Laval et Rennes, et la grande voie de Chartres à Nantes par Vendôme, Candé et la vallée de l'Erdre, voie dont nous avons déjà parlé.

A la vérité, il pouvait exister à Durtal, avant la fondation de 1040, un château en terre et en bois, un de ces postes puissants, comme en savait faire le comte d'Anjou, et ce poste, aidé par le château du Lude, était propre à maintenir, jusqu'à un certain point, le château de la Flèche. Mais si rien ne s'oppose absolument à ce qu'il en ait été ainsi, le fait nous paraît peu probable. La position de Durtal, avec l'ennemi à la Flèche, dans un château formidable, était trop capitale pour n'être pas mieux défendue.

Ainsi, le Lude et la Flèche, primitivement, et, plus tard, le Lude, la Flèche et Durtal, ou, tout au moins, le Lude et Durtal, en supposant la Flèche rentrée sous la puissance du Maine, telles furent les défenses principales de la vallée du Loir.

Il est un autre point cependant, qui rentre dans

les hypothèses, mais que nous devons noter. Seiches a dû être, en effet, un poste stratégique. C'était à Seiches que se croisaient, sur la rive gauche du Loir, la voie de Durtal à Angers, et la voie qui, venant de Tours par Noyant et Baugé, se dirigeait sur Laval. C'était même sur ce point que cette dernière voie franchissait la rivière pour atteindre Montreuil-sur-Loir et Châteauneuf. Outre la valeur de Seiches, comme point stratégique, une autre raison vient appuyer aussi nos conjectures, c'est la fondation d'un prieuré dans ce lieu, par Foulques-Nerra. On le remarquera : il n'est pour ainsi dire pas d'exemple de prieurés ou de collégiales fondés directement par de hauts-barons, aux xe et xie siècles, ailleurs qu'à l'ombre de leurs forteresses.

Seiches nous paraît donc avoir complété la ligne défensive de la vallée du Loir.

Dans la vallée de la Sarthe, au-dessous de Sablé, que Foulques le Bon avait fait sortir des liens féodaux de l'Anjou, en le donnant à son fils Humbert le Veneur, nul point saillant ne nous est signalé par les souvenirs de l'histoire. C'est qu'aussi, nulle voie importante ne semble avoir suivi cette vallée. Nos hypothèses néanmoins doivent indiquer Châteauneuf, comme un des lieux défendus. C'était à Châteauneuf que se réunissaient pour passer la Sarthe et courir après, l'une vers Laval, l'autre vers le Lion-d'Angers, Candé et Nantes, les voies de Seiches et de Durtal. Remarquons encore à l'appui de notre opinion, qu'à

Châteauneuf, comme à Seiches, Foulques avait fondé un prieuré (nᵉ 110).

La vallée de la Mayenne n'était pas seulement l'une des routes de la Bretagne, elle était un point litigieux, un territoire longtemps disputé par les comtes de Rennes, qui prétendaient faire de la Mayenne la limite (*meduana*) de leurs terres et des terres d'Anjou. Cette vallée était, par conséquent, une de celles qui devaient être gardées avec le plus de soin. Nous y trouvons, sur les marches de l'Anjou, et précisément sur la rive disputée de la Mayenne, la rive droite, la grande forteresse de Château-Gonthier, une des plus puissantes du comté, et, certainement aussi, l'une des mieux assises.

Pour celle-ci, et c'est la seule, les dates et les détails abondent. Tout cela nous est fourni par une charte-notice de 1037, du cartulaire de St-Aubin d'Angers. Elle nous montre d'abord Foulques-Nerra acquérant de l'abbé Raynault et des moines, plusieurs années avant 1007 (*ante plurimos annos*) (nᵉ 111), par échange avec la paroisse d'Oudainville, au diocèse de Beauvais, la terre de Bazouges, en latin *Basilica*, où il avait l'intention de se fortifier. Sur le point que Foulques avait fixé, s'éleva donc un château en l'an 1007. C'était certainement alors, une simple motte, avec de fortes enceintes de terre palissadées. On a voulu voir les restes de cette première défense dans une butte considérable qu'on rencontre sur la route de Vitray, entre Bazouges et le faubourg de Château-

Gonthier. Nous ne saurions en aucune manière, partager cette opinion; car, outre les proportions sans exemple que nous présenterait cette butte, sa formation géologique démontre qu'elle n'est point due à la main de l'homme. Sur toute sa convexité se poursuit, en effet, presque à fleur de terre, dans la coupure de la route qui la traverse, un banc de schiste parfaitement régulier. Il faut donc chercher ailleurs la position de la première forteresse de Nerra et nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle ne devait pas sensiblement différer de celle où s'éleva plus tard le donjon formidable rasé sous Louis XIII.

Foulques avait commis la garde de sa première forteresse à l'un des officiers de la terre, nommé Gonthier (nᵉ 112). Ce fut de là qu'il appela la forteresse elle-même Château-Gonthier, nom qu'elle conserva plus tard, en changeant de main, après sa construtión définitive.

Cette dernière construction ne dût pas être commencée avant 1023 ou 1024 (nᵉ 113); car, d'après la même charte de St-Aubin, le donjon n'en était point terminé, quand Foulques, rappelé en Touraine par les hostilités du comte de Blois, la donna à l'un de ses fidèles du nom de Renault, s'en réservant toutefois, expressément, la seigneurie particulière (*a*). Ce Renault était fils d'Yvon, dont on ignore l'origine.

(*a*) Tous ces détails figurent dans la même charte. (*Cartulaire manuscrit de St-Aubin,* nº 2, fº 2 recto, Bibliothèque d'Angers.)

Les uns le rattachent à la maison de la Jaille, les autres à celle de Bellesme. Ce qu'il y a de certain, c'est que Renault devint la souche de la maison de Château-Gonthier, une des plus illustre de l'Anjou, et dont un des membres, appelé aussi Renault, donna, sous Geoffroy-Martel, son nom à Châteaurenault, en Touraine (nᵉ 114).

Il ne reste plus de la grande forteresse de Nerra et du fils d'Yvon, son fidèle, qu'une partie des murs terrassés qui dominaient la Mayenne. La suite de ces murs et les pans de fortifications qui avaient été épargnées sous Louis XIII, lorsque fut rasé le donjon, ont été détruits en 1815. Des promenades ombragées, mais solitaires, occupent aujourd'hui la place de ces fières défenses d'un autre âge. A la faveur des escarpes détruites, elles courent rêveuses, le long des pentes, pour descendre jusqu'aux bords de la Mayenne. Rien de plus gracieux. Mais les souvenirs sont effacés. L'église seule du prieuré de St-Jean-Baptiste, fondée par Foulques, dans l'enceinte même de son château, subsiste encore, remaniée, et conservant pourtant des restes notables du XIᵉ siècle, qui la rendent fort curieuse à étudier.

Après la forteresse de Château-Gonthier placée en avant-garde sur l'extrême frontière, nord, du comté, un point doit appeler notre attention, à la jonction des vallées de l'Oudon et de la Mayenne. Ce point, c'est le Lion-d'Angers. La voie d'Angers à Rennes qui le traversait, y était coupée par la grande voie de la

vallée du Loir à Nantes, et détachait vers Château-Gonthier et Laval, un de ses rameaux (nᵉ 115). Ce point devait être gardé.

En arrivant au Lion, nous avons gagné la direction d'Angers à Rennes. Remontons-là vers la frontière de Bretagne. Nous trouvons bientôt Segré, à la jonction des vallées de la Verzée et de l'Oudon. Ce point a dû être fortifié aussi. Puis, plus haut, sur les plateaux qui s'élèvent entre la Verzée et l'Araise, au-delà de Combrée, le *Combaristum* de la carte de Peutinger, nous découvrons Pouancé, avec ses vieilles tours démantelées qui dominent les étangs de St-Aubin, avec sa vaste enceinte ruinée, mais pleine de menaces encore.

Que la forteresse de Pouancé conserve quelque chose du temps de Foulques-Nerra, nous ne voulons pas le soutenir ici. Toutefois, nous croyons pouvoir affirmer que plusieurs de ses parties sont de beaucoup antérieures au XIIIᵉ siècle, auquel on les fait généralement remonter; et nous croyons, surtout, que le château actuel a succédé aux défenses élevées par le comte d'Anjou sur ce point capital, pour garder une des voies les plus exposées à l'invasion.

De Pouancé, portons-nous sur la route d'Angers à Châteaubriant dont nous avons montré l'importance (p. 242). Dans cette direction, c'est Candé qui doit fixer nos regards. Ce point gardait la haute vallée de l'Erdre, c'est-à-dire la voie de Nantes, et, en même temps, la voie de Châteaubriant, qui se bifurquait vers la

vallée du Don. Il est impossible que le comte Foulques eût négligé de garder cette position stratégique.

Dans la vallée de la Loire et pour défendre la *voie triomphale* qui, d'Angers, marchait vers Nantes, par le Brionneau, parallèlement au grand fleuve (*a*), nous voyons Ingrandes, Champtocé et St-Georges, sans oser hasarder une conjecture. La vallée de la Loire semble avoir été moins surveillée que les autres, peut-être à cause de la suzeraineté que l'Anjou exerçait sur le comté de Nantes.

Revenons maintenant à l'Est.

La voie qui, de ce côté, se dirigeait de Tours sur Baugé, était gardé à Châteaux, depuis Château-la-Vallière, par la forteresse de Hugues d'Alluye, l'un des fidèles du comte d'Anjou. Noyant, où se croisait avec la voie de Tours, celle qui allait du Lude à Saumur, devait être gardé par Foulques. Puis, dans la haute vallée du Couasnon, au point où elle reçoit la petite vallée de l'Altré, Foulques. avait bâti sa puissante forteresse de Baugé, *Balgiacum castrum*. Une énorme motte dont on reconnaît encore quelques traces, la portait sur la pointe de terre que baignent en l'entourant, les deux rivières. Dire ce qu'elle fut exactement, est impossible aujourd'hui. Les murs puissants qui la soutenaient en terrasse, sur une partie de l'emplacement occupé par le tribunal actuel et les prisons de Baugé, ont été détruits peu après

a) Voir note p. 188 et la note complémentaire 94.

1815, et la motte a été, depuis, vendue à la tomberée pour terrer les champs (*a*). Mais quant à l'importance de la position, nous l'avons assez montrée (p. 211) pour qu'il soit inutile d'y revenir (n° 116). Ce fut peu avant 1030 que dut être terminé le château de Baugé ; car vers cette date, Foulques le donna en fief à un chevalier breton nommé *Gauslin de Rennes*.

En descendant le Couasnon, et au point où cette rivière se jette dans l'Authion, nous trouvons Beaufort. Cette position gardait la grande voie de Tours, parallèle à la Loire, et le débouché de la voie qui venait de Baugé, reliant entre elles les deux voies de Tours à la capitale de l'Anjou. Un intérêt stratégique sérieux commandait donc de fortifier Beaufort. Les observations fort justes de M. Godard-Faultrier qui rattache à l'époque de Foulques-Nerra, les plus anciennes constructions du château de cette ville, montrent qu'en effet, le comte d'Anjou n'avait eu garde de l'oublier (*b*), (n° 117).

Enfin, plus loin, sur la grande voie de Tours par Bourgueil, que gardait déjà Beaufort, il y avait très-probablement un poste stratégique fort ancien, à Allonnes ; car « les documents mentionnent souvent, près du bourg, les *Châteliers*, la butte ou la motte

(*a*) Renseignements verbaux du propriétaire de partie de l'ancienne Motte, qui a vu l'état des choses avant 1815.

(*b*) *Beaufort*, par M. Godard-Faultrier, dans l'*Album* du baron de Wismes, t. II.

du *Châtelier*, et, dans le bourg même, une ancienne maison dite la *Citadelle*, encore en 1740 (*a*). » Ajoutons, à l'appui de cette hypothèse, qu'au IX[e] siècle, le comte d'Anjou y établit des moines de St-Florent, en leur donnant tout ce qu'ils pourraient défricher.

Nous en avons fini avec le Nord de l'Anjou. Nous allons donc nous transporter au midi du grand fleuve de Loire, pour essayer d'y ressaisir la liaison des points stratégiques principaux.

Certes, si nous voulions étudier à fond la topographie de cette partie du comté, surtout celle du pays des Mauges, si montueuse, si découpée, notre tâche serait longue. Mais, pour notre but, cette étude serait surabondante. La situation féodale de la plupart de ces terres au temps de Foulques-Nerra, est peu connue; les faits historiques qui les pourraient concerner, ne le sont pas davantage; contentons-nous donc d'esquisser à grands traits ce qui était d'un intérêt actuel pour le comte d'Anjou.

La question ainsi circonscrite, notre attention se porte d'abord sur les terres qui s'étendent entre le val de la Loire, au nord et au nord-est, et la vallée du Layon, au sud-ouest, jusqu'à la vallée du Thouet qui les coupe en travers, dans la direction du sud-ouest au nord-est. Ces terres souvent élevées en plateaux ou en crêtes étroites, sillonnées aussi, fort souvent, par des vallons courts et resserrés, portaient autrefois la voie consulaire qui, d'Angers, se dirigeait par Brissac, Doué, Loudun et Mirebeau, sur Poitiers. De cette voie se détachait à Brissac, une autre voie qui passait à Allençon, Martigné, Tigné et Passavent. Elle franchissait le Layon dans ce dernier bourg, et s'en allait traverser l'Argenton, à Argenton-Château, pour marcher ensuite vers Saintes, par Thouars et Partenay. En outre, sur la voie de Poitiers, s'embranchait à Loudun, un chemin qui courait passer la Vienne à Nouastre, en Touraine, et se poursuivait après, vers Ste-Maure et Montbazon, d'une part, vers Ligueil et Loches, de l'autre.

(*a*) *Dictionnaire hist. et géogr. de Maine-et-Loire*, de M. Port, au mot *Allonnes*, t. I, p. 15.

Indiquer ces diverses directions, c'est rappeler la route que suivait Foulques-Nerra pour aller dans le midi de la Touraine; c'est rappeler aussi les possessions que le comte d'Anjou avait en Saintonge; c'est, enfin, montrer les points par lesquels ses domaines pouvaient être envahis, au midi.

Par rapport à la Saintonge, toutefois, il est un autre vieux chemin qui doit nous préoccuper : celui qui passait par Chemillé et Maulevrier, pour marcher vers Niort. Il coupait en travers, des Ponts-de-Cé à la vallée du Layon, ces longues terres que nous venons de suivre des Ponts-de-Cé à Doué; il traversait le Layon au débouché de la vallée de l'Hyronne, et, remontant cette vallée, venait se perdre à Chemillé dans un autre vieux chemin qui, partant du midi, allait passer la Loire à Chalonnes, et cou-

rait au nord vers Segré, pour gagner la partie orientale de la vieille armorique.

Enfin, en nous rapprochant de la Loire, la grande voie parallèle au fleuve, tout en cheminant le plus souvent sur la crête ou les premières pentes des coteaux, doit être l'objet de notre attention particulière entre les Ponts-de-Cé et Saumur. Cette grande voie se portait vers Candes, après avoir laissé derrière elle la position de Saumur ; puis, de là, elle remontait la Loire vers Tours, et la Vienne vers Nouastre et Ports-de-Piles, recevant sur son parcours, le chemin qui venait de Loudun, et dont nous avons parlé plus haut. Par ces derniers tracés on le voit, se relie la topographie du midi de l'Anjou, à celle du midi de la Touraine que nous avons étudiée.

Voyons maintenant quelles positions stratégiques Foulques-Nerra avait gardées dans ces diverses directions, au double point de vue de la défense de son comté et de la conquête du Saumurois.

Allons sur la voie de Poitiers d'abord.

Nous connaissons déjà les forteresses de Mirebeau et de Loudun. Elles eussent été d'une utilité bien médiocre au comte d'Anjou, s'il n'eut possédé les positions qui en séparaient sa capitale. Or, ces positions, c'étaient Montreuil et Doué, puis Brissac et les Ponts-de-Cé.

Les Ponts-de-Cé et Brissac étaient à Foulques ; nul doute là-dessus. Les premiers gardaient le pas-

sage de la Loire ; le second gardait, par un fort château, le passage de l'Aubance, à deux lieues et demi au midi du grand fleuve.

Doué appartint d'abord à Gelduin le Vieux, père de Gelduin le Diable. Après en avoir été simple vicaire pour le comte Thibault le Tricheur, il en avait été mis en possession à titre héréditaire. Or, cette position entre les mains de ses ennemis, coupait absolument à Foulques-Nerra, la route de la Touraine méridionale, et pouvait livrer passage aux invasions du Poitou. On comprend dès lors, que tous ses efforts aient dû tendre à s'en emparer. Que fit-il pour cela ? Nous l'ignorons. Mais si nous considérons que les troupes angevines allaient librement, quand bon leur semblait, de Loches à Angers, il nous sera difficile de douter que Doué ne fut déjà en la possession de Foulques. La certitude deviendra complète si nous nous rappelons qu'après la prise de Saumur, les prisons du château de Doué, reçurent le gouverneur Aimeric, pris par le comte d'Anjou (*a*). Voilà un fait positif qui tranche cette question.

Doué appartint donc de très-bonne heure à Foulques-Nerra. Cette position gardait la route du Poitou et de la Touraine, plus, une voie transversale qui croisait, là, ces routes, se dirigeant sur Nantes par Che-

(*a*) Voir ci-dessus, p. 217.

millé et Beaupréau. En même temps, elle était une première menace contre Saumur.

Nous dirons à peu près de Montreuil, ce que nous avons dit de Doué. Montreuil gardait le passage du Thouet. Cette position devait être dans la main du comte d'Anjou. Qu'un seigneur du nom de Berlay ait possédé près de là, une position stratégique, pour le compte de Gelduin le Diable, dont il avait épousé la sœur, c'est possible. Mais cette importante position de Montreuil (*Musterolum*) où Foulques bâtit une forteresse de pierre aussitôt après la prise de Saumur, forteresse qu'il donna en fief au Berlay susdit, rallié à sa fortune, cette importante position devait déjà porter un poste respectable qui tenait l'ennemi à distance ; il n'est pas permis d'en douter.

Si maintenant de cette route de Poitiers, nous nous avançons sur les routes moins importantes de la Saintonge, nous les trouvons gardées : celle qui d'Argenton-Château marchait sur Brissac, par la forteresse de Passavent, et, plus au nord, par Martigné ; celle qui se dirigeait sur Chemillé, par la forteresse de Maulevrier. Ajoutons qu'en vue de cette voie, qui, du midi, passant par Chemillé, allait à Segré, le passage de la Loire était fortement gardé à Chalonnes.

Quant à la grande voie parallèle à la Loire, entre les Ponts-de-Cé et Saumur, il importait à Foulques-Nerra d'en être maître, à la fois pour se garantir des entreprises de Gelduin, et pour resserrer Saumur

dont la conquête était si importante à sa sûreté. Nous avons vu (p. 154) comment le comte d'Anjou avait élevé dans ces parages le château de Trèves. Il n'était distant de la forteresse de Gelduin que de deux lieues ; le château de Doué, ainsi que la position de Montreuil, n'en étaient pas éloigné de plus de trois. Saumur était donc étreint déjà, comme Tours, de plusieurs côtés. Mais sur la voie principale d'Angers, devaient se multiplier les obstacles. La position de Gennes était gardée, tout porte à le croire ; celle de Blaison l'était sûrement. Pour ce qui est du passage de la Loire, nous en avons déjà parlé.

Certes, les postes stratégiques ne manquaient pas dans cette partie du midi. Elle en était hérissée. C'est qu'il y avait à la fois de ce côté, des communications à conserver, des conquêtes à préparer, des invasions à prévenir ; et Foulques s'y était montré complet, comme en Touraine.

Il ne nous reste plus à parler que du pays des Mauges, formant la partie occidentale de l'Anjou méridional.

Là, nul plan certain ne nous apparait ; car, jusqu'à la possession du pays, tout peut faire question. Les comtes de Nantes disaient en être seigneurs ; Foulques y avait aussi des prétentions. Mais, en attendant, au nom de qui était-il occupé ? C'est ce que nous ne savons pas très-bien. Des ruines considérables existent à Champtoceau et à Montrevault, deux positions importantes. Que sont-elles par rapport à

Foulques ? Nous l'ignorons. Nous voyons pourtant près de là, Beaupréau donné en fief, dès la fin du xe siècle, par le comte d'Anjou, à Gauslin de Rennes, celui-là même à qui nous avons vu donner le château de Baugé. Ce point devait donc être gardé, en vue surtout de cette voie transversale qui allait vers Nantes, et que nous avons signalée en parlant de Doué. Le don de Baugé à Gauslin, nous montre qu'il était resté fidèle, au milieu des vicissitudes qu'avaient subies les Mauges dans le commencement du xie siècle. Il y avait donc eu possession constante de Foulques, sur quelques points, du moins, du pays.

En dehors de cela, ce que nous voyons de plus clair, c'est Budic, comte de Nantes, dont nous avons rapporté (pp. 203 et 204,) la soumission intéressée au comte d'Anjou, aussi bien que la félonie, se mettant à inquiéter le pays des Mauges dès qu'il a rompu les liens de sa vassalité, c'est-à-dire, on se le rappelle, vers 1009 ou 1010. Il fit surtout sentir sa domination d'une manière assez rude, aux moines de St-Florent-le-Viel, dont les possessions, situées sur la frontière nord des Mauges, au bord de la Loire, servaient de passage à l'envahisseur.

Ce fut-il alors que les moines se plaignirent à Foulques-Nerra et réclamèrent sa protection ? La chronologie adoptée par D. Morice et D. Lobineau, dans leur *Histoire de Bretagne*, ne permettrait pas de le croire. Et cependant, de 1009 ou 1010, date de

l'accommodement de Budic avec l'évêque de Nantes, à 1034 où, selon ces historiens, les moines auraient fait entendre leurs plaintes, il y a, ce nous semble, une période bien longue.

Nous serions porté à admettre que les moines appellèrent Foulques vers 1010, et que, déjà alors, le comte d'Anjou éleva sur le Mont-Glonne une forteresse détruite bientôt, sans doute, par le comte de Nantes (ne 118.)

Ce qu'il y a de certain, c'est que le récit de la *Chronique de St-Florent*, se rapportant, lui, bien réellement à 1033 ou 1034, ne cadre que très-imparfaitement avec ce que disent D. Morice et D. Lobineau, d'après la *Chronique nantaise*, celle du *Mont-St-Michel* et celle de *Quimperlé*. Cette chronique nous transporte en effet, sur le Mont-Glonne, peu après le mariage de Geoffroy-Martel et d'Agnès de Poitiers, pour nous y montrer Foulques-Nerra accompagné de son fils et de sa belle-fille, venant ordonner « qu'on feroit un chasteau joignant le monastère au costé descendant de la montagne (*a*) » Les courses de Budic fatiguaient apparemment le comte Foulques, et il voulait garder la frontière des Mauges.

Les moines et les habitants du bourg, n'avaient guère appelé cette protection, sans doute; car à la pensée de ce château qui allait se bâtir, « prévo-

(*a*) D. Huynes, manuscrit de la Bibl. d'Angers, fo 99, recto.

yans que ce leur seroit chose grandement préjudiciable, ils supplièrent les comtes avec instantes prières, de ne faire tel commandement. » L'abbé de St-Florent, ayant appris ce qui se passait, quitta son monastère du Thouet, et accourut en toute hâte. De part et d'autres on fit valoir ses raisons. Elles méritent d'être entendues.

D'après D. Huynes, qui traduit la *Chronique de St-Florent*, l'abbé Frédéric « remontroit que ceux du chasteau inquiéteroient les moynes, opprimeroient les laboureurs, establiroient des coustumes injustes, et tout ce qui estoit aux religieux deviendroit aux séculiers. » On voit que si les châteaux féodaux se souciaient peu alors, comme nous l'avons montré (p. 163), d'avoir des populations à leur pied, les populations ne se souciaient pas davantage d'avoir des châteaux si près d'elles (nº 119).

« Les comtes repliquoient que ce seroit pour la deffence du monastère ; que les gardes ou seigneurs du chasteau feroient observer la justice entre les sujets, pour le repos et quiétude des moynes ; que les laboureurs par ce moyen seroient deffendus des oppressions externes, le chasteau les protégeant. »

Foulques voulait une forteresse sur le Mont-Glonne, et, il faut le dire, elle était indispensable à la garde du territoire. Les moines durent se soumettre. Cependant leurs plaintes ne furent pas tout à fait vaines. « Les comtes pour condescendre quelque peu aux prières d'iceux, firent bastir l'ancienne deffence

environnant les cimetières des deux églises, et en commirent le soin aux moynes; et, de plus, au devant du monastère, firent faire un rempart avec une tour de bois. »

Cette tour, dressée sur une motte dont on voit encore les restes, c'était le château de Nerra. Une charte de 1061, dont nous allons parler, le mentionne comme étant « en terre et en bois, mais très-bien fortifié. » Les châteaux de Chéramen, de Cornillé et surtout de Montboyau, fortifiés de même, nous édifient sur la valeur qu'il pouvait avoir.

Voilà donc le passage des Mauges définitivement gardé. Pour l'examen des dispositions stratégiques de Foulques, nous en avons déjà dit plus qu'il n'était nécessaire, et nous devrions nous en tenir là. Comment passer pourtant quelques détails caractéristiques dont les chroniques et les chartes nous ont conservé la mention, au sujet de ce château du Mont-Glonne ?

Et en effet; ce que les moines avaient prévu arriva. D'abord, le château valut au pays des Mauges, de dures représailles de la part de Budic, et au bourg de St-Florent-le-Viel, un incendie qui le consuma presque entièrement; le tout suivi d'un accommodement nouveau entre Budic et Foulques, mais qui ne réparait rien du dommage survenu. Ensuite, les comtes prirent pour eux une partie des coutumes et redevances du monastère, donnant, nous dit la *Chroni-*

que de St-Florent, des lettres d'accord rédigées à leur gré, et que l'abbé dut accepter forcément (*a*).

Ce n'est pas tout : la garnison du château, soulevait des séditions contre les moines et les habitants ; des meurtres se commettaient jusqu'à la porte du monastère ; et plusieurs étaient blessés des flèches que lançaient sans précaution les hommes d'armes, pour s'exercer sans doute, et qui venaient tomber dans le bourg et dans le cloître.

Cet état de choses se prolongeait, probablement à l'insu de Foulques, occupé ailleurs de ses voyages et de ses guerres ; ou, peut-être, sans que, de loin, il y put remédier. Il se modifia vers la fin du règne de Geoffroy-Martel. Mais les moines n'obtinrent satisfaction pleine et entière, qu'après la mort de ce comte, et, en 1061, seulement. Une charte qui faisait autrefois partie du Livre-Rouge de St-Florent (*b*) contient, en effet, à cette date, une donation du château du Mont-Glonne au monastère, par Geoffroy le Barbu, petit-fils de Foulques-Nerra. Or, nous savons par une autre charte du 11 mars 1068 (*c*), que cette donation était la conséquence des promesses que Geoffroy-Martel et Geoffroy le Barbu, avaient faites aux moines.

La charte de 1061, spécifie que le château du Mont-

(*a*) *Amplissima Collectio* de Martène, t. V, col. 1119.
(*b*) D. Housseau, nº 635.
(*c*) — ibid. — nº 702.

Glonne est donné aux moines à la condition d'y faire faire bonne garde, et de le livrer au comte d'Anjou, comme ils doivent le faire pour leurs autres forteresses, dès qu'il pourra en avoir besoin. Ceci confirme en passant, ce que nous avons dit (pp. 54 et 55), au sujet de la dépendance des forteresses féodales.

Tous ces détails nous ont fait anticiper un peu sur les dates, et surtout ils nous ont fait sortir de la question purement stratégique. Mais si les choses de la guerre se calculent froidement comme sur un échiquier, il ne faut pas oublier qu'à ce jeu mortel, les pions, ce sont des hommes, qu'ils tiennent la lance, ou qu'ils vivent dans leurs foyers. Nous ne devions pas laisser échapper l'occasion de voir comment les choses se passaient pour les uns et pour les autres, à ces époques sans discipline et sans règle. Après avoir admiré les prévoyances et les dispositions militaires du comte d'Anjou, il était bon de voir enfin ce que valait la défense d'un territoire féodal à ses habitants, pour que le tableau fut complet.

CHAPITRE XXI.

Le comte de Blois songe à réaliser ses rêves ambitieux. — Mort du roi Robert. — Tristesse de ses derniers jours. — Eudes se ligue avec la reine Constance pour déposséder le roi Henri. — Foulques, médiateur entre Henri et sa mère. — Il les accorde. — Eudes s'était emparé de Sens. — Foulques et Henri en font le siége sans succès. — Second siége tenté par le roi. — Mort de la reine Constance. — Le roi Henri fait la paix avec son frère Robert et lui cède la Bourgogne. — Eudes revendique le royaume d'Arles contre le roi de Germanie. — Droit des deux compétiteurs. — Eudes soumet le royaume d'Arles jusqu'aux monts Jura. — Il aspire à la couronne de Lorraine, et s'empare de Bar-le-Duc. — Il songe à se faire couronner à Aix-la-Chapelle et à obtenir le royaume d'Italie. — Le duc de Lorraine attaque son ennemi. — Eudes défait, est tué dans sa fuite.—Son cadavre n'est retrouvé qu'avec peine.—Troisième voyage de Foulques à Jérusalem, avec Robert de Normandie. — Révolte de Geoffroy-Martel contre son père. — Il s'empare des places de l'Anjou. — Foulques marche contre son fils et le réduit à demander grâce.

L'accord intervenu entre le comte de Blois et le comte d'Anjou avait fait déposer les armes, en Tou-

raine, aux deux antagonistes. Pourtant, cette sorte d'échange de deux forteresses, n'était pas la paix, et Eudes pouvait connaître assez le caractère et la tenacité de Foulques-Nerra, pour comprendre que le nouveau maître de Saumur n'avait pas renoncé aux chances de l'avenir. Mais la destruction de Montboyau et la possession de Montbazon, assuraient le présent au comte de Blois ; c'était tout ce qu'il en fallait à cet homme orgueilleux, dont l'impatiente ambition avait hâte de sortir du cercle étroit d'un comté secondaire, pour se dépenser à de plus vastes entreprises.

Sur ces entrefaites, en 1031, mourut le roi Robert : « Il s'éteignit pour la vie éternelle, nous dit la chronique de St-Denis, en copiant l'obituaire de Melun (n° 120). Les derniers temps de sa vie avaient été empoisonnés par les révoltes de ses deux fils, Henri et Robert, qui, ligués ensemble, avaient ravagé ses terres et ses châteaux. Il avait dû entreprendre contre eux une guerre « plus que civile ; » mais en même temps qu'il s'était vu contraint de tirer l'épée comme roi, comme chrétien, il avait courbé la tête sous cette amère affliction, comme sous un châtiment mérité. « Vous devez vous souvenir, Sire, lui avait dit Guillaume, abbé de St-Bénigne de Dijon, vous devez vous souvenir des injures et des opprobres que vous avez fait subir à votre père et à votre mère pendant votre jeunesse, d'autant que par la permission de Dieu, juste juge, vous êtes traité par vos enfants, comme vous avez traité ceux qui vous ont donné le jour. »

Du reste, la reine Constance avait aussi contribué à remplir de troubles la vieillesse de Robert. Elle n'avait reculé ni devant les intrigues ni devant les violences, pour mener à fin le projet quelle avait conçu d'arracher la couronne à Henri, et de contraindre le roi à la placer sur la tête de son fils Robert. Mais le roi, si faible d'ordinaire, s'était montré inébranlable. Aussi sa mort fut elle le signal d'une lutte nouvelle que Constance soutint avec l'opiniâtreté et la hauteur que nous lui connaissons.

Chose étrange : le comte de Blois que nous avons vu uni au roi Henri pour le siége d'Amboise, n'eut pas plus tôt appris la mort de Robert le Pieux, qu'il se ligua avec la reine Constance, pour déposséder celui que Robert avait choisi comme son successeur. Il semblerait que ce fut une politique arrêtée, de la maison de Blois, d'être en opposition avec le roi de France, et de lui créer des embarras. Par contre, Foulques soutint le roi Henri, et s'étant posé en médiateur entre Constance et lui, il parvint à les accorder (*a*). L'année d'après, il suivit Henri au siége de Sens dont Eudes qui ne s'oubliait point, s'était emparé à la faveur des troubles, et qu'il avait fortifié. Ce siége n'eut pas d'heureux résultats, et ce fut vainement que le roi le tenta une seconde fois.

Cependant, la reine Constance était morte en 1032, et, dans cette même année, le roi Henri pour en finir

(*a*) Raoul Glaber, liv. III, ch. IX, dans D. Bouquet, t. X, p. 40.

avec son frère Robert, s'était déterminé à lui céder la Bourgogne, depuis trente ans réunie à la couronne de France. Les intrigues d'Eudes II, ne pouvaient plus avoir d'aliment. Le moment lui semblait venu, d'ailleurs, de songer sérieusement à la réalisation des vastes projets qu'il méditait, et pour lesquels sa situation avec le roi devait être un sujet d'embarras. Il fit donc la paix, en cédant à Henri la moitié de Sens nº 121).

Cela se passait en 1034, et, cette année même, Eudes s'engagea dans une guerre plus importante que toutes celles dont il s'était occupé jusque-là. Elle avait pour but la succession du royaume d'Arles (nº 122), qu'il revendiquait du chef de sa mère Berthe, sœur du roi Rodolphe III, mort sans enfants, le 6 septembre 1032.

C'eût été déjà une grosse affaire qu'une pareille revendication, s'il eut fallu la soutenir contre un rival ordinaire ; mais Eudes avait pour antagoniste Conrad le salique, roi de Germanie, dont la puissance ne pouvait se comparer à celle de la maison de Blois, et qui, en outre, avait fait ses preuves comme général d'armée, dans les longues guerres qu'il avait soutenues contre les princes de la maison de Saxe. D'ailleurs les droits que pouvait faire valoir Eudes, étaient au moins douteux, Conrad le Salique n'était neveu du roi Rodolphe que par sa mère Gerberge, sœur puinée de Berthe, et, sans nul doute, en ne considérant que la parenté, la revendication du comte de Blois était fon-

dée. Mais, avant de mourir, Rodolphe avait fait donation de son royaume à Conrad, pour obtenir l'appui de ce prince contre ses sujets révoltés. Cette donation ne primait-elle pas le droit du sang ?

Quoi qu'il en soit, Eudes prit les armes, entra dans le royaume d'Arles, et le soumit bientôt jusqu'aux montagnes du Jura. Enivré de ce succès, qui ne devait porter cependant que des fruits stériles, il voulut aspirer à la couronne de Lorraine. Obligé de lever le siége de Toul, il ravagea les environs, et parvint à s'emparer de Bar-le-Duc. Dans son incompréhensible orgueil, il songeait déjà à se faire couronner à Aix-la-Chapelle, et, s'il en faut croire Raoul Glaber, il se flattait d'obtenir, après, le royaume d'Italie qui lui était offert par quelques seigneurs. Tant d'ambition vint échouer devant un seul combat. Le duc de Lorraine se porta dans le Barrois pour fermer le passage à son ennemi. La victoire longtemps disputée, resta aux Lorrains, et Eudes, qui fuyait, fut tué par un chevalier, selon la chronique de Conrad d'Usperg (*a*).

Telle finit en 1037, le 15 novembre suivant les uns, le 23, suivant les autres, cette grande ambition qui ne voulait pas connaître de rivale. Une scène navrante suivit la mort du comte de Blois. Sa tête avait été séparée du corps. On chercha vainement son cadavre sur le champ de bataille sans pouvoir le reconnaître.

(*a*) *Fugiens à quodam milite occiditur.* Chr. de Conrad d'Usperg, édition de Lazare Zeltner de 1609, p. 165.

La comtesse elle-même dut venir sur les lieux, aider à cette triste perquisition. A quelques signes particuliers qu'elle indiqua, on retrouva pourtant, après de longs et minutieux efforts, les restes de son époux (*a*). Ainsi, celui qui n'avait pas su limiter son orgueil pendant sa vie, fut, après sa mort, sur le point d'être jeté, méconnu, dans une fosse commune. Étrange retour de la fortune, bien fait pour montrer le néant de la vanité humaine, et ramener le cœur des grands à de sérieuses réflexions.

Et durant ces quatre ou cinq années passées si vite pour le comte de Blois, qu'avait fait le comte d'Anjou ? Les chroniques ne nous en disent rien. A peine savons-nous par celle de *St-Florent* (voir p. 261), qu'il fonda en 1034, un château sur le Mont-Glonne, joignant le monastère de St Florent-le-Viel. S'il en faut croire cependant quelques historiens, en 1035, Foulques-Nerra accomplit un troisième voyage à Jérusalem. *Les Gestes des comtes d'Anjou* favorisent cette opinion ; car, nous l'avons vu, parmi les divers récits qu'ils font des voyages de Foulques, il en est un auquel ils mêlent le nom de Robert, duc de Normandie, et les aventures qui marquèrent le pèlerinage de ce prince aux saints lieux.

Il est en effet certain qu'en 1035, poussé par le remord d'avoir empoisonné son frère, Robert, surnommé le *Magnifique* à cause de sa libéralité, et le *Diable*,

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 470.

pour sa manière de faire la guerre, se dirigea d'abord vers Constantinople, et de là, vers Jérusalem. Il voulut exécuter ce dernier voyage en marchant nu-pieds, par pénitence. Mais au bout de quelques jours, n'en pouvant plus, il fut obligé de se faire porter en litière (*a*).

Au retour, exposé à plusieurs embûches, il mourut en Bythinie, selon Raoul Glaber, et son corps fut enseveli dans ce pays lointain. Faut-il, cependant, parce que tous ces détails sont exactement rapportés par les *Gestes des comtes d'Anjou*, ajouter foi à cette chronique, lorsqu'elle dit que Foulques-Nerra rencontra le duc de Normandie à Constantinople, et que les deux Seigneurs firent voyage ensemble? On hésiterait à se décider pour l'affirmative, lorsqu'on voit le chroniqueur placer tous ces faits sous le pontificat de Serge IV, mort en 1012, tandis que Robert le Magnifique ne succéda qu'en 1027 ou 1028 au duché de Normandie. Et néanmoins la négative est difficile à soutenir. Nous avons d'ailleurs fait remarquer dans l'analyse de ce passage des *Gestes des comtes d'Anjou* (voir la note 70, dans les *Notes complémentaires*), qu'il y a plutôt confusion de dates qu'erreurs de faits. Si nous en croyions aussi Thomas Pactius, ce serait

(*a*) Quatre maures portaient sa litière, et un pèlerin normand qu'il rencontra lui ayant demandé ce qu'il voulait faire savoir au pays : *Tu diras*, répondit le duc, *que tu m'as icy rencontré, où dyables me portent en paradis.* (*Chron. manuscrite de Normandie*, dans D. Bouquet, t. XI, p. 327).

pendant un voyage de Foulques à Jérusalem, que son fils Geoffroy-Martel aurait fait, pour s'emparer du comté d'Anjou, une tentative dont nous aurons bientôt à nous occuper (nº 123). Or, ceci ne pouvait se passer en 1011; car, Geoffroy, né en 1005, n'aurait eu que six ans. D'un autre côté, si cette révolte avait eu lieu pendant le dernier pèlerinage de Foulques; en 1040, elle n'aurait pu aboutir à la répression consignée par l'histoire, puisque le comte d'Anjou mourut avant d'avoir regagné ses Etats. On est donc forcé d'admettre qu'il y a eu entre ces deux époques, un autre voyage en Terre-Sainte.

Remarquons encore qu'en rapprochant simplement les faits, après leur avoir donné leur véritable date, tout concourt à rendre ce voyage nécessaire pour l'enchaînement de l'histoire. *Les Gestes des comtes d'Anjou* nous montrent Foulques et Robert de Normandie, marchant de conserve vers Jérusalem. Cela ne pouvait se passer qu'en 1035. Mais c'est justement l'année d'après, en 1036, que Nerra se vit contraint de faire une guerre « plus que civile » à son fils, pour lui reprendre les forteresses dont il s'était emparé. Le texte de Thomas Pactius ne devient-il pas décisif, par ce rapprochement? Et comment admettre que Geoffroy, ait pu enlever les places du comté d'Anjou, sous les yeux de son père, et que Foulques ne s'y soit opposé que lorsque l'œuvre de spoliation était complète? Au contraire, tout s'explique avec le voyage de Foulques-Nerra. Le comte d'Anjou avait laissé la garde de

son comté à Geoffroy, pendant son absence, en 1035 (*a*), il ne fut pas difficile à celui-ci de s'en emparer, et la répression ne put être immédiate.

La charte-notice de la fondation de St-Nicolas, que nous avons déjà longuement examinée, se termine également par une phrase relative aux voyages de Foulques et qui nous a particulièrement frappé. Après avoir rappelé toutes les circonstances relatives à la construction du monastère, à sa consécration et aux donations qu'il a reçues, ainsi qu'à l'installation définitive des moines en 1033, Foulques ajoute qu'il a confirmé tout cela de sa propre main, *avant son dernier départ pour Jérusalem* (nº 124). Or, ce dernier départ ne peut être celui de 1011, puisque tout ce qui regarde St-Nicolas est postérieur de beaucoup à cette date, et qu'au nombre des faits constatés par Foulques, avant de partir, se trouvent des faits datés de 1033. Ce dernier départ ne peut être, non plus, celui de 1040, puisque, selon la remarque déjà faite plus haut, le comte d'Anjou mourut avant de rentrer dans ses Etats. Il s'agit donc ici, d'un voyage accompli entre 1033 et 1040. Par là, se trouve pleinement justifié dans un acte authentique, ce voyage de 1035, que tout concourait déjà à nous prouver, et qui disculpe les chroniqueurs, des anachronismes que leur impute une critique trop précipitée.

Quant à la révolte de Geoffroy-Martel contre son

(*a*) Voir note 116, dans les *Notes complémentaires*.

père, elle demande que nous reprenions les choses de plus haut.

Nous avons vu (p. 201) que Foulques-Nerra, après avoir apaisé les troubles du Vendomois, avait remis le comté de Vendôme à son petit-fils Bouchard, à charge d'hommage, et à charge aussi de partager l'autorité avec sa mère Adèle d'Anjou. Bouchard étant mort, son frère Foulques lui succéda aux mêmes conditions. Mais bientôt Adèle, devenue veuve, se vit méprisée par son fils, qui, jaloux de la part d'autorité qu'elle exerçait, prétendit la lui enlever et la chassa du comté. Adèle vint se plaindre à Geoffroy-Martel, son frère, de l'injustice dont elle était victime, et, dans son indignation, elle lui vendit sa part du comté de Vendôme, pour en dépouiller un fils ingrat. Geoffroy que Foulques-Nerra avait mis en possession du Saumurois, peu après sa conquête, et qui se sentait de force à soumettre le rebelle, Geoffroy accepta la cession de sa sœur. Il somma aussitôt le comte de Vendôme de rendre la part du comté qu'il avait usurpée. Mais Foulques voulut tenir tête à son oncle, comme il avait tenu tête à sa mère. Apprenant que Geoffroy marchait sur lui avec une armée, il eût l'audace de l'attendre à une certaine distance de Vendôme, sur le plateau d'Huisseau, non loin de la route de Tours (nº 125). Geoffroy n'eut qu'à se présenter pour mettre en fuite les soldats de son neveu. Foulques disparut lui-même, et s'alla cacher près du roi, emportant pour prix de sa folle témérité le

surnom d'*Oison*, qui lui est resté dans l'histoire (*a*).

Ainsi, Geoffroy s'était emparé, non-seulement de la partie du comté de Vendôme qu'Adèle, sa sœur, lui avait cédée, mais encore de celle qui revenait à son neveu.

C'est à l'an 1031 qu'on place généralement cette conquête de Geoffroy-Martel. En 1032, il épousa Agnès, veuve de Guillaume le Grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine (*b*), (n° 126) ; puis, en 1033, autant pour conquérir la Saintonge, qui avait appartenu à Foulques-Nerra, que pour faire valoir les droits des fils d'Agnès à la succession de leur père, il marcha sur le comte de Poitiers, Guillaume IV, fils du premier lit de Guillaume le Grand, le battit et le fit prisonnier (*c*).

Voilà où en était Geoffroy-Martel, en 1035, lorsque Foulques-Nerra se dirigea pour la troisième fois vers Jérusalem. Il ne le cédait à son père ni en valeur, ni en ambition, et sa réputation déjà grande parmi les chevaliers de son temps, laissait deviner de hautes destinées. Dans quelles mains plus dignes le

(*a*) Charte notice de l'abbaye de la Trinité, déjà citée p. 198.

(*b*) *Chr. de Saint-Aubin d'Angers*, *Nova bibl.* de Labbe, t. I p. 276, 277, an 1032. — *Chronique du Mont-Saint-Michel, Nova bibl.* de Labbe, t. I, p. 350, même année.

(*c*) Ce combat eût lieu au mois d'octobre. — *Chr. de Saint-Aubin d'Angers*, déjà citée ci-dessus, an 1033. — *Chr. du Mont-Saint-Michel*, id, même année. — *Chr. abrégée de Saint-Florent* dans *l'Amplissi collectio* de D. Martène, t. X, col. 1143, an 1033.

vieux Foulques eût-il pu remettre en partant, la garde et le gouvernement de son comté ? Mais ébloui par sa fortune, et ne se souvenant plus qu'il venait de punir un fils de sa rébellion contre sa mère, Geoffroy-Martel, quand son père fut de retour, en 1036, refusa de lui remettre tout ou partie des forteresses qui lui avaient été confiées. Foulques-Nerra ne laissa point à Geoffroy le temps de s'affermir dans son usurpation, et, tout aussitôt, il entreprit de réduire son fils révolté (*a*).

Les chroniques ne nous apprennent ni quelle fut la durée de la campagne ouverte par le vieux comte d'Anjou, ni dans quel lieu et par quelle victoire elle se termina (n° 127). Guillaume de Malmesbury se borne à dire que Foulques, déjà refroidi par l'âge, se sentit cependant si enflammé de colère, en voyant l'insolence de son fils, qu'en peu de jours il le contraignit à prendre des sentiments plus réfléchis. Geoffroy vaincu, en fut réduit à faire plusieurs milles une selle sur le dos, et à venir, chargé de cet humiliant fardeau, se jeter humblement aux genoux de son père (n° 128). Celui-ci, regrettant peut-être dans le bouillonnement de son indignation, les succès passés et la gloire de Geoffroy, se leva brusquement, et lui posant le pied sur la gorge : « te voilà donc enfin vaincu ! » lui dit-il, avec force. « Oui, répondit Martel, vaincu par

(*a*) *Chr. abrégée de Saint-Florent*, Ampliss. collectio de Martène, t. V, col. 1,143, en 1036.

vous seul, parce que vous êtes mon père ; mais invincible pour tous les autres. » Ce mot, que M. de Pétigny compare à la magnifique réponse du Cid (*a*), fit tant d'impression sur Foulques-Nerra, que sa colère en fut subitement abattue. Reprenant les sentiments d'un père, et fier de la grandeur d'âme de son fils, il fit la paix avec lui et le rétablit dans le gouvernement du comté (*b*). Ce fut sans doute en expiation de sa faute, que Geoffroy-Martel partit pour aller faire à Rome, un pèlerinage au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, laissant son épouse Agnès, à Vendôme où, pendant son absence, elle bâtit dans le château, la collégiale de St-Georges, tout en veillant à l'achèvement de l'abbaye de la Trinité, entreprise dès 1034.

(*a*) *Hist. du Vendomois*, p. 168.

(*b*) Pour tout le récit, *Chr. de Guillaume de Malmesbury*, liv. III, dans l'ouvrage intitulé *Rerum anglicarum scriptores*, p. 97, édition de Francfort de 1601.

CHAPITRE XXII.

—

Après la mort d'Eudes II, Foulques reprend les places qui lui avaient été enlevées. — Prise de Langeais. — Foulques reçoit la ville et le château de Chinon. — Il reprend Montbazon. — Des traîtres lui livrent la forteresse de St-Aignan. — Geoffroy de St-Aignan enfermé dans le château de Loches. — Plans de Foulques-Nerra ramenés à exécution en Touraine, sauf la possession de Tours. — Le comte d'Anjou songe à sa fin. — Il marie Lisois d'Amboise, avec la nièce de Sulpice de Buzançais — Dot de la nièce de Sulpice. — Terres données par Foulques à Lisois. — Dernières dispositions de Foulques-Nerra. — Il part pour Jérusalem. — Sa pénitence dans cette ville. — Son retour. — Il se dirige sur Metz et y meurt. — Il est enterré à Beaulieu-lèz-Loches. — Son tombeau retrouvé en 1870. — Considérations d'ensemble sur la vie de Foulques-Nerra.

Foulques-Nerra, cependant, malgré son âge avancé, n'avait rien perdu de son humeur entreprenante et de son activité. Nous ne pouvons le suivre pendant les guerres du comte de Blois dans le royaume d'Arles et en Lorraine ; les chroniques, toujours décousues,

ne nous disent point ce qu'il fit pendant cette période si favorable, paraît-il, à ses projets. Nous ne le voyons donner suite à ses opérations en Touraine, qu'après la mort d'Eudes le Champenois, sous le gouvernement de Thibault, fils de ce dernier comte, et son successeur. Mais alors, il reprend toutes les places que son ennemi lui avait enlevées, et achève de détruire l'influence des fidèles de la maison de Blois dans le comté de Tours.

Quelle fut la première entreprise de Foulques-Nerra dans cette campagne nouvelle? Nous ne saurions le dire avec certitude, car peu de dates accompagnent les faits mentionnés par les vieux chroniqueurs. Nous voyons toutefois, dans les *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, que le comte d'Anjou mit le siége devant Langeais, dès qu'il apprit la mort d'Eudes le Champenois, et qu'il s'empara de cette place. Ceci devait se passer en 1037, ou, au plus tard, dans les premiers jours de 1038, car les termes de la chronique sont précis. Ce dut donc être là, la première opération du comte d'Anjou. Elle rendait complétement libre pour lui la route d'Angers à Tours, et, par suite, la coupait à son ennemi. A peine le siége de Langeais était-il terminé, nous disent encore les *Gestes des Seigneurs d'Amboise*, que Foulques étant entré en pourparler avec les Chinonais, reçut d'eux, la ville et le château de Chinon. Cette place importante lui livrait la voie d'Angers à Tours, par Saumur, et la rive gauche de la Loire. Elle lui assurait, en outre, un passage sur

la Vienne, dans la direction la plus courte de Montbazon, et devait favoriser la reddition de cette place.

Ce ne fut pourtant qu'en 1039, suivant l'*Art de vérifier les dates*, que le comte d'Anjou mit le siége devant Montbazon. Il s'en empara bientôt, et y laissa pour gouverneur, Guillaume de Mirebeau, un de ses fidèles les plus dévoués (*a*).

Ainsi se resserrait, plus que jamais, le cercle des forteresses destinées à couper à la ville de Tours, toutes ses communications, et à la livrer, sans diversion possible, aux attaques de l'Angevin. Un seul point restait encore, qui pouvait, sinon empêcher, du moins gêner quelques-uns des mouvements de Foulques-Nerra : c'était la forteresse de St-Aignan, au-dessus de Montrichard, dans la vallée du Cher. Nous avons vu (p. 155) qu'elle avait été donnée par Eudes, à l'un des plus redoutables ennemis du comte d'Anjou, Geoffroy le Jeune, qui ne le cédait en audace, à nul autre chevalier. En cette même année, 1039, un certain Arraud de Brusteil, et quelques traîtres avec lui, livrèrent Geoffroy le Jeune à Foulques-Nerra. Le comte d'Anjou se saisit de son ennemi, qu'il fit enfermer dans le château de Loches, sous la garde même de ceux qui le lui avaient livré, et il s'empara du château de St-Aignan (*b*).

(*a*) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 471.

(*b*) Ibid. Les traîtres qui gardaient Geoffroy le Jeune, craignan qu'il ne parvint à se raccommoder avec Foulques, et que leur trahison ne fut punie, étranglèrent leur prisonnier, et dirent qu'il était mort subitement dans son lit. (*Chr. de Jehan de Bourdigné*, édit. gothique de 1529, feuillet LXIX, recto).

Désormais, le plan stratégique de Foulques, était complétement ramené à exécution. Toutes les vallées, toutes les routes de la Touraine étaient dans ses mains ; la seule ville de Tours lui restait à prendre. Mais il semblait que cette ville, l'objet constant des désirs de sa vie, fût pour lui comme la terre promise : il devait la voir de près, la toucher de la main, pour ainsi dire, son successeur seul, devait la posséder.

Les heures se pressaient cependant pour notre héros, et malgré sa robuste vieillesse, il sentait venir les derniers jours. Nous le voyons, en effet, prendre toutes les dispositions pour assurer la tranquilité de ses sujets, consolider ses conquêtes, et préparer à son fils une ère de prospérité. Lisois était, de tous ses fidèles, celui dont il estimait le plus la valeur, le savoir militaire et le dévouement. Il chercha à l'établir d'une manière convenable. Archambault de Buzançais avait laissé un fils et deux filles qui avaient trouvé un second père dans Sulpice, leur oncle, trésorier de St-Martin de Tours. L'aînée des filles se nommait Hersinde. Elle était belle, et recommandable par ses vertus. Arardius, gouverneur du château de Loches, un des confidents de Foulques, conseilla à son maître de demander pour Lisois la main de cette jeune fille, en tout digne d'un aussi preux chevalier. Foulques, qui avait toujours compté la maison de Buzançais parmi ses plus fidèles, accueillit favorablement cette idée et se hâta de la communiquer à Sulpice.

Tout fut bientôt accordé. Le comte d'Anjou avait

déjà confié le gouvernement du château d'Amboise à Lisois. A l'occasion de son mariage avec Hersinde, il voulut lui donner une nouvelle preuve de son estime et de son amitié. Il lui remit donc ce château en fief, avec toutes ses dépendances, et y joignit le *Vigiferia campaniæ* (la tour du Brandon), dont nous avons eu l'occasion de nous occuper, puis un second fief que les chroniques nomment *Segreheria*, et que l'on traduit généralement par *Segochère*. On ne saurait dire précisément où se trouvait ce lieu. L'abbé de Marolles s'est demandé si ce n'était pas le bourg de Cigogné (*a*). qu'on écrivait autrefois *Sigongné*. Il y a loin de *Segreheria* à *Sigongné* ; mais il faut convenir que, situé à l'autre extrémité de la Champagne, près de la voie d'Amboise à Loches (nº 129), avec un vieux donjon carré de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, qui a pu remplacer une forteresse du temps de Nerra, ce bourg semble avoir été parfaitement propre à compléter le don du *Vigiferia*.

Sulpice ne voulut pas montrer moins de générosité que le comte d'Anjou. Il avait, de ses propres deniers, changé la maison de bois fortifiée que son frère et lui possédaient à Amboise, en une citadelle de pierre, dans laquelle il avait élevé une tour si haute, que, du sommet, au dire des *Grandes chroniques de Touraine* (*b*),

(*a*) Dans les *Histoires des comtes d'Anjou*, aux Remarques, p. 135. — Voir aussi ci-dessus p. 19.

(*b*) Dans les *Chroniques de Touraine*, d'André Salmon, p. 119.

il pouvait voir sa chère basilique de St-Martin. Il donna cette citadelle en dot, avec sa tour, et toutes les terres qui en dépendaient, à sa nièce Hersinde, en lui remettant sa part de l'héritage paternel qu'il avait scrupuleusement conservé et amélioré. Il y joignit une maison qu'il possédait en propre, dans la ville de Loches, la seigneurie de Verneuil, et celle de Mouzay, suivant les uns, de Mauvières, ou même de Maray, suivant les autres (n° 130).

Le mariage des époux eut lieu à Amboise. Foulques en voulut faire tous les frais et traita royalement les invités. Puis, sur le point de quitter Amboise, il prit à part Lisois, et Geoffroy-Martel qui avait assisté aux noces. Il remercia d'abord Lisois de ses loyaux services, et le pria de les continuer toujours à Geoffroy, son fils et son successeur. Se tournant ensuite vers Geoffroy, il lui recommanda son fidèle, ajoutant qu'il le lui léguait comme un ami véritable dont il ne devait jamais se séparer (a). Quel moment solennel pour ces trois hommes, tous trois si grands de cœur et si fortement trempés !

De la part du comte d'Anjou, qui avait déjà remis à son fils le gouvernement du comté, c'était une dernière abdication froide et réfléchie, des choses de la terre. Peu de temps après, il partit, dans les plus

(a) Tout ce récit est écrit d'après les *Gestes des Seigneurs d'Amboise* et les *Gestes des Comtes d'Anjou*, *Spicilége*, t. X, p. 545, pour les premiers, et p. 471 pour les seconds.

grands sentiments de piété, pour un nouveau pèlerinage à Jérusalem. Il voulait employer ce qui lui restait de forces, aux pratiques les plus austères de la pénitence. On raconte qu'il amena avec lui deux serviteurs dévoués, auxquels il fit jurer d'accomplir aveuglément ses ordres. Arrivé dans la Ville-Sainte, il voulut être étendu nu, sur une claie, et, pendant qu'un de ses valets le traînait dans les rues, sous les yeux des infidèles, l'autre le frappait de verges, à coups redoublés. Ce fut ainsi qu'il arriva au St-Sépulcre, criant de toutes ses forces: *Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques; Jésus, pardonnez à mon âme suppliante !* (a).

Au retour de Jérusalem, il se dirigea sur la ville de Metz, on ne sait pourquoi. Accablé de fatigue, il y tomba malade et y mourut pieusement, le 21 juin 1040. Ses entrailles furent ensevelies au lieu même où il était mort, dans un cimetière, et une simple pierre fût placée dessus, « ce qui fit appeler longtemps « cet endroit, le tombeau ou sépulcre de Foulques-« Nerra, comte d'Anjou (b). » Selon la volonté qu'il en avait exprimée, son corps embaumé, fut trans-

(a) *Chron. de Guillaume de Malmesbury*, liv. III, de l'ouvrage déjà cité, p. 278.

(b) *Histoire de Lorraine* de D. Calmet. Voir aussi les *Gestes des comtes d'Anjou* Spicilége, t. X, p. 471; les *Grandes annales et hist. générale de France*, de Belleforest, t. I, feuillet 105, verso; Raoul Glaber, liv. IV, ch. IX, dans D. Bouquet, t. X.

porté à Loches avec grande pompe, par les prélats des environs de Metz, et de là à Beaulieu, où il fut enterré dans l'église du St-Sépulcre de l'abbaye au milieu du chapitre, s'il en fallait croire le Réchin, (*a*). Ses funérailles furent faites par Thierry de Luxembourg, IIe du nom, évêque de Metz, qui lui avait fermé les yeux. Ce prélat était son allié, du côté de l'impératrice Cunégonde(*b*). Plus tard, après l'incendie du monastère par les Anglais, le monument funèbre du comte d'Anjou aurait été enlevé du chapitre, réparé, et placé près de la sacristie, dans le transept de droite de la même église. C'est l'opinion de Dufour (*c*); mais les faits semblent témoigner contre Dufour, et contre le Réchin lui-même. Le monument disparut ensuite, probablement sous le marteau des Iconoclastes de 93 (nº 131). Le 17 février 1870, grâce à des fouilles intelligentes, dirigées avec soin sur l'emplacement qu'il avait occupé, on en retrouvait quelques débris, et, au-dessous, on découvrait bientôt le cercueil de pierre où gisaient encore, après huit siècles, quelques ossements, et la tête parfaitement conservée, de celui dont nous venons de retracer

(*a*) *Corpus illius. sepultum in capitulo.* (*Fragment de l'Hist. angevine* de Foulques le Réchin, dans le Spicilége, t. X, p. 394.

(*b*) *Gallia christiana*, édit. de 1656, t. III p. 714 ; *Sirmond* liv. 2, ép. 3. — On faisait autrefois l'anniversaire de Foulques-Nerra, dans l'abbaye de Beaulieu, à la date du 21 juin, avec la même pompe que la fête des Trépassés.

(*c*) *Dict. de l'arrondis. de Loches*, par Dufour, t I, p. 81 et 82, au mot *Beaulieu*.

l'histoire. Cette tête caractéristique a été photographiée, puis elle a été rendue pieusement à son cercueil, pour rentrer de nouveau dans le silence de la mort (nº 132).

Tels sont les faits que nous avions à grouper au sujet de cette puissante figure de Foulques-Nerra. Ce serait peut-être à présent le cas d'en déduire une synthèse propre à montrer dans leur relief véritable et leur connexité, les traits multiples de cette figure. Nous n'oserions pourtant l'essayer. Les vieilles chroniques ne présentent en général à l'historien, nous l'avons déjà dit, que des faits décousus, arides, exposés en quelques mots secs et froids. On dirait, à les lire, que les hommes dont elles parlent, n'ont jamais eu de fibres. Que si, parfois, elles s'animent et donnent quelque vie à leur narration, c'est l'imagination qui les emporte, souvent le désir puéril d'imiter une tirade antique, et l'on ne saurait dès lors les suivre qu'avec une extrême défiance. Il ne faut pas se dissimuler non plus que, maintes fois, les chroniqueurs obéissent à leurs petites passions personnelles. Presque tous moines, le même personnage, est blanc ou noir, selon qu'il est le bienfaiteur ou le spoliateur du couvent de celui qui écrit ; et, à l'époque où vivait Foulques-Nerra, on était presque toujours l'un ou l'autre. Comment avec de pareils éléments, reconstituer exactement l'ensemble d'un caractère, surtout d'un caractère tel que dut être celui du comte d'Anjou ?

Parce qu'il s'est montré dans la charte de fonda-

tion de Beaulieu, supérieur à son époque, et qu'il a combattu son fils révolté, on a prétendu comparer Foulques-Nerra à Pierre le Grand. On l'a même mis au-dessus du fondateur de l'empire de Russie, parce qu'au lieu de faire mourir son fils, il lui a généreusement pardonné (*a*). C'est exagérer les choses. On peut certainement trouver quelques rapports entre les deux personnages; mais il y a loin de là à une comparaison que ne favorisent, du reste de part et d'autre, ni les temps, ni les lieux, ni la nature des documents historiques.

D'autres historiens, ne cherchant rien au-delà des textes de certaines chroniques, n'ont vu dans Nerra qu'un baron féodal au naturel féroce et sanguinaire, doublé d'un homme superstitieux ou même hypocrite C'est aller trop loin dans un autre sens.

Il est certain qu'on trouve de tout dans la vie de notre héros; mais il est certain aussi que les traits les plus noirs sont fort diversement contés par les chroniqueurs, ce qui prouve qu'ils doivent être acceptés dans une mesure limitée, et avec beaucoup de prudence. Un seul de ces traits n'est point controversé l'emprisonnement du comte du Mans à Saintes. Mais ce fait est l'unique de ce genre qu'on puisse citer Sans l'excuser, nous avons dit qu'il devait avoir été provoqué par des causes faciles à pressentir peut-être mais dont la mention ne nous est point parvenue.

(*a*) *Recherches historiques sur l'Anjou* par Bodin, t. I, ch. XXII p. 187.

Du reste, en jetant un coup d'œil d'ensemble sur cette vie si remplie de péripéties de toutes sortes, il est impossible de ne pas reconnaître que la ruse, la fourberie, la perfidie même, dont elle devrait être pleine au dire de quelques chroniques, sont les vices qu'on y rencontre le moins. En dehors de la séquestration du comte du Mans, les faits positifs manquent à l'appui de ces assertions.

Les *Gestes des comtes d'Anjou* nous semblent beaucoup plus près de la vérité, quand ils nous peignent Foulques comme ayant toujours été dévoué à ses amis et terrible à ses ennemis. Tout nous montre, en effet, qu'il y avait entre ses fidèles et lui, des relations qui puisaient leur force ailleurs que dans le judaïsme de la loi féodale, et tout nous montre aussi qu'avec ses ennemis, il ne connaissait pas de rapprochement possible. Sur ce dernier point n'est-il pas digne de remarque que les chroniqueurs ne mentionnent ni paix ni trêve faite entre le comte d'Anjou et le comte de Blois, pendant les cinquante et quelques années (*a*) qu'ils passèrent à batailler en Touraine? L'échange de Montboyau contre Saumur, si l'on peut appeler cela un échange, voilà tout ce que mentionnent les chroniques, et elles ne le qualifient que du nom d'accommodement. Nous pourrions ajouter que cet accommodement fut uniquement dû à l'habileté des moines de St-Florent qui en avaient fait leur affaire propre; car il leur convenait médiocrement de voir les terres

(*a*) De 987 à 1039.

de leur couvent sans cesse exposées à être foulées par les hommes d'armes des deux partis.

Il va sans dire que la conduite de Foulques à l'égard de son fils révolté, ne doit point entrer en ligne de compte lorsque nous parlons des sentiments implacables du comte d'Anjou pour ses ennemis. Elle est une exception, et prouve, non-seulement que le comte d'Anjou n'a pas été si dénaturé que quelques historiens modernes l'ont prétendu, mais encore, qu'il ne manquait ni de grandeur d'âme ni de générosité.

Nous ne discuterons pas les sentiments religieux de Foulques. Sa foi profonde ne nous semble pas pouvoir être mise en doute parce que, trop souvent, les actes de sa vie ne s'y seront pas conformés. La nature humaine a d'étranges contradictions, et bien peu d'hommes sont maitres de leur volonté en présence de ce qui les passionne. « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais, » disait le grand apôtre lui-même (*a*). Il y a là, ce nous semble, au point de vue philosophique, un fait important à méditer pour l'historien sérieux. Du reste, si la foi peut être mise en doute en présence des actes qui s'harmonisent peu avec ses exigences, elle ne saurait plus l'être quand le coupable reconnait publiquement sa faute et se résout volontairement à l'expier. Nous ne savons pas de sentiment humain qui puisse faire accomplir de tels sacrifices d'amour-propre.

(*a*) Epître de saint Paul aux Romains, ch. VII, v. 15.

Restent les superstitions qu'on a reprochées au comte d'Anjou. La meilleure réponse est le texte des chartes de fondation de ses monastères. On est frappé des idées larges et élevées qu'il exprime dans ces actes authentiques, et, si l'on peut dire que leur rédaction est l'œuvre de ses chanceliers, on ne saurait méconnaitre qu'elles portent d'une manière irrécusable le cachet de sa personnalité. Cet homme étonnant qui attachait tant de prix à l'instruction des *pauvres escholiers*, était certainement instruit lui-même. Avant de prendre à la lettre les Capitulaires de Charlemagne et les décrets des Conciles, qui ordonnaient d'envoyer dans les écoles « non-seulement les fils de serfs, mais ceux des hommes libres, » il avait dû se rappeler et s'appliquer sérieusement à lui-même la célèbre maxime de son aïeul Foulques le Bon, qui ne voulait pas qu'un prince fut *un âne couronné* (*a*).

Les chartes de Foulques-Nerra ne sont donc pas les œuvres banales d'un scribe salarié. Si l'on veut le juger sainement, c'est là qu'il faut chercher le comte d'Anjou, et non dans les mots singuliers ou demi-barbares que lui attribuent quelques chroniques.

Mais le côté de la figure de Foulques qui se dessine nettement et sur lequel il n'est vraiment pas permis de se méprendre, c'est le génie des choses militaires.

(*a*) On se rappelle cette missive de Foulques le Bon au roi de France qui avait ri de le voir chanter au lutrin de St-Martin de Tours : « Sire, sachez qu'un prince non lettré, est un âne couronné. »

Ce n'est pourtant pas que les chroniques soient beaucoup plus explicites sur ce point. Seulement, ce qu'elles disent se vérifie, se contrôle par la science stratégique, une carte à la main, et il en découle la certitude d'un plan bien arrêté, et mis à exécution avec plus ou moins d'activité, plus ou moins de temporisation, selon les circonstances ; mais d'une manière suivie et persévérante, pendant un demi-siècle.

Cette ligne parfaitement arrêtée dans les choses de la guerre, nous oblige à croire à une ligne tout aussi ferme dans la politique. Il serait en effet déjà difficile d'admettre le contraire, lorsque l'on considère que, bien inférieur en puissance matérielle aux comtes de Blois et aux ducs de Normandie, qui constituaient avec lui les trois grands agitateurs de ce siècle, Foulques a su marcher leur égal dans le mouvement général des affaires de la France. Mais un fait considérable se dessine nettement aussi de ce côté : l'abaissement de la maison de Blois au profit de celle d'Anjou; et s'il ne nous est pas possible de reconstituer tout entier le plan politique d'après lequel a été poursuivie cette œuvre difficile, nous voyons clairement qu'il a pivoté sur trois points principaux, la conquête de la Touraine, l'influence en Bretagne, et l'alliance royale. La réalisation de ces trois points n'a été un but pour le comte d'Anjou, que parce qu'elle devait être un moyen. L'objectif était plus haut. D'où nous sommes amené à conclure que, chez notre héros, le génie guerrier, si brillamment qu'il se soit montré, n'a été que le vassal du génie politique.

Et ceci nous explique la ténacité et en même temps l'extrême sagesse d'exécution des plans militaires de Foulques, en Touraine. Si le comte d'Anjou n'eût été entraîné que par son humeur belliqueuse, il eût fait plus de bruit, cherché plus d'éclat, formé plus de coalitions. Eh quoi ! dépenser plus de cinquante ans pour préparer la conquête définitive d'un comté? Un simple batailleur, un habile tacticien même, eût-il jamais montré cette patience? Seul, un profond politique pouvait donner un tel spectacle (*a*).

Remarquons, du reste, que Foulques Nerra n'a rien de cette humeur aventureuse dont on se plaît si souvent à doter les héros légendaires du moyen âge. Le voit-on s'éprendre d'entreprises brillantes peut-être, mais inutiles ? Le voit-on frapper d'estoc et de taille, à droite et à gauche, au profit d'une vaine gloire? Pas le moins du monde. Il ne tire jamais l'épée sans nécessité. C'est une occasion qu'il faut saisir, une coalition qu'il faut renverser. La foudre n'est pas alors, plus prompte, plus terrible que lui. L'orage passé, le but présent atteint, il rentre dans le système de la temporisation. Il attend, rêvant du but éloigné. Il ne se sert guère que des forces qu'il peut dire siennes. Elles sont inférieures à celles de ses ennemis,

(*a*) Il va sans dire que nous employons ce mot de *politique*, faute d'autre, restreignant sa valeur à ce que comportent les temps.

c'est possible ; mais il ne les laisse jamais inactives, et il s'en sert avec une parfaite unité de direction. Jamais d'ailleurs d'emportements, jamais d'élans hasardés. Toujours le calcul froid d'une intelligence supérieure. Il veut arriver, et il arrive.

Ainsi le génie politique, le génie guerrier, tels sont, avec une foi sincère et profonde, les traits dominants de Foulques-Nerra, ceux qui se laissent voir d'un bout à l'autre de sa vie, ceux qui ont un caractère irrécusable d'authenticité. Il fut certainement ambitieux, sans qu'on puisse dire exactement dans quelle mesure; car, dès le début de sa carrière, on lui fit de la conquête une nécessité de conservation. Il se montra toujours le ferme soutien, l'ami sincère de ses fidèles, qu'il traita plutôt en compagnons d'armes qu'en vassaux. La générosité ne lui fut pas étrangère, mais il ne sut jamais pactiser avec ses ennemis de race. En dehors de cela, tout ce que nous a conservé l'histoire nous paraît constituer plutôt des accidents que des traits de caractère ; à moins qu'on ne le rattache à cette facilité de moyens, à ces habitudes d'arbitraire et de violence, qui firent trop longtemps le fonds commun des hauts barons du moyen âge.

FIN.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET JUSTIFICATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

ET

JUSTIFICATIVES

Note Ire (*Page* 1re). — Nous restons dans les vieux errements avec les anciennes chroniques, au sujet d'Ingelger. Nous engageons pourtant nos lecteurs à voir, à cette occasion, un article publié par M. Mabille dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, 6e série, 1869, p. 165 et suivantes. Cet article est intitulé: *Les Invasions Normandes dans la Loire, et les pérégrinations du corps de saint Martin.* Il est fort remarquable, et fait avec une grande habileté, avec trop d'habileté peut-être; car les arguments y sont quelquefois tellement déliés, qu'ils peuvent passer pour subtils. Nous ne disons ceci, du reste, qu'à l'occasion du personnage qui nous occupe. Dans la suite du travail, il est une foule de faits importants que M. Mabille rectifie à bon droit et avec un grand fond de science.

Selon M. Mabille, il n'a pu y avoir, en Anjou, de comte du nom d'Ingelger; il faudrait donc « ranger ce personnage parmi ceux de la légende, et attribuer

au rédacteur du récit du retour d'Auxerre, le mérite de son invention. » Foulques le Roux, serait le véritable fondateur de la première maison des comtes d'Anjou. « Dans une donation faite en 929, dit M. Mabille, il nomme bien son père Ingelger, mais il ne dit point qu'Ingelger fut comte. Lui-même ne prit ce titre qu'en 909 environ. »

Nous ne pouvons exposer ici les raisons qui nous ont empêché d'adopter, dès à présent, toutes les conclusions de M. Mabille au sujet d'Ingelger. Ce serait déjà un long article critique à rédiger. Nous devons dire toutefois, d'une manière générale, qu'une enquête contradictoire nous a paru nécessaire à l'occasion des faits que l'auteur affirme et des pièces justificatives qu'il fournit. Ainsi, M. Mabille ne tient aucun compte de la division de l'Anjou en comté *de Deça-Maine*, et comté *d'Outre-Maine*. On n'a jamais dit qu'Ingelger possédât le comté d'Outre-Maine, dont Séronnes était la capitale, puisque tout le monde convient que ce comté était dans les mains de Robert le Fort. Dire conséquemment, en présence de cet état de choses, qu'Ingelger ne fût point comte d'Anjou, c'est, ce nous semble, aborder bien vaguement la question.

Que Foulques le Roux, dans sa donation de 929, ait nommé son père Ingelger, « sans dire qu'il fût comte, », ceci ne surprendra personne. Combien de chartes nous présentent la même omission à l'égard de personnages dont le titre ne saurait être contesté! Il n'y a donc rien à conclure de là.

Enfin, si nous reconnaissons fort bien que de nombreux textes attribuent de 885 à 888 les comtés d'Anjou et de Touraine à Eudes, nous savons aussi que bien souvent les titres pris ou donnés dans les chartes, ne prouvent pas une possession réelle, et que, devant un doute, ils demandent à être scrutés de très-près. Nous aurons l'occasion de voir que Hugues-Capet prenait le titre de *comte de Tours*, dans une charte de 973 ; et pourtant, à cette époque, le comté était, on le sait, entre les mains de Thibault le Tricheur. Nous multiplierions de pareils exemples jusqu'à nos jours. Y a-t-il donc si longtemps que le roi de Sardaigne prenait le titre de *roi de Chypre et de Jérusalem*? Quelles conséquences ne pourraient pas en tirer nos arrières-neveux, dans huit ou dix siècles, si d'immenses cataclysmes faisaient sur notre époque une nuit pareille à celle qui obscurcit pour nous les IXe Xe et XIe siècles?

Nous ne concluons point de tout cela que M. Mabille a avancé des erreurs au sujet d'Ingelger; mais nous répéterons ce que nous avons déjà dit : son opinion nous paraît un peu absolue, et pour l'adopter sans réserve, nous avons besoin d'une enquête contradictoire.

Note II (*Page* 4). — Nous suivons encore les vieux errements, avec le *Traité de la Reversion des reliques de saint Martin*. Tout cela devrait être biffé, d'après M. Mabille. « Ce n'est point à Auxerre que « le comte Ingelger est allé chercher le corps de saint « Martin à la tête de 6,000 hommes, car il n'y a « jamais eu de comte d'Anjou du nom d'Ingelger ; « d'ailleurs, c'est de Chablis et non d'Auxerre que le « corps a été rapporté à Tours. Ingelger n'a donc

« pu être nommé trésorier de la collégiale de Saint-
« Martin, ni être enterré dans cette église après sa
« mort, comme l'avance le récit des miracles attribué
« à l'archevêque Herberne. (*Bibl. de l'École des Char-
« tes*, t. V, 6e série, p. 166). »

Nous répéterons ce que nous avons dit dans la note 1re : ces affirmations, si bien appuyées qu'elles paraissent, ont besoin d'être contredites. Tout le monde en est d'accord : la chronique intitulée : *Traité de la la Réversion des reliques de saint Martin*, ne doit être acceptée qu'avec beaucoup de réserve. André Salmon, avant M. Mabille, en a signalé les erreurs, surtout les erreurs de dates, dans son *Supplément aux Chroniques de Touraine*. Mais de là à faire table rase, il y a peut-être un peu loin. Sans être trop sévère il est permis d'ailleurs, de trouver un peu légère la dialectique de M. Mabille : « Ce n'est point à *Auxerre* qu'Ingelger est allé chercher le corps de saint Martin ; CAR *il n'y a jamais eu de comte de ce nom.* » Mais sans être comte, Ingelger aurait pu aller à Auxerre ; et si ce n'est à Auxerre, à Chablis. « Ingelger n'a pas été comte, et n'est pas allé à Auxerre, donc il n'a pas pu être nommé trésorier de Saint-Martin, ni même être enterré dans cette église. » Mais que M. Mabille nous le permette, sans avoir été comte, sans être allé ni à Auxerre, ni à Chablis, Ingelger pourrait avoir été trésorier de Saint-Martin ; et sans même avoir été trésorier, il aurait pu être inhumé dans la collégiale de l'apôtre des Gaules.

Comment affirmer que le personnage considéré comme le fondateur de la première maison d'Anjou n'a pas été enterré à Saint-Martin, lorsqu'il n'existe aucun document à l'appui de la négative ? Comment

soutenir qu'il n'a pas été trésorier lorsque rien n'est moins complet et moins certain que la nomenclature de ces dignitaires ? Jusqu'au moment de la sécularisation de Saint-Martin, l'abbé paraît avoir eu seul, l'administration du monastère. Les dignités ne naissent qu'après la conversion de l'église en collégiale et la sécularisation définitive, correspondant, à peu de chose près, avec l'époque d'Ingelger. Voilà tout ce qu'on peut dire de certain en dehors du *Traité de la Réversion*.

En un mot, la partie du travail de M. Mabille qui regarde Ingelger, nous paraît plutôt un point de vue sur la question qu'une solution de la question même.

Nous maintenons donc notre première manière de voir, et, jusqu'à plus ample informé, tout en acceptant plusieurs des rectifications de M. Mabille, nous croyons devoir éviter d'entrer avec lui dans l'absolu. Il va sans dire toutefois que si ces questions eussent intéressé directement le personnage dont nous écrivons l'histoire, nous n'eussions rien fait avant d'avoir définitivement arrêté notre sentiment.

Note III (*Page* 8.) — On a dit que Foulques-Nerra n'avait joui du comté d'Anjou qu'après la mort de son frère, survenue au plus tôt, en 992. La preuve du contraire, c'est que Renaud ayant été élu abbé de St-Aubin d'Angers, en 988, Foulques approuva son élection, comme comte, ainsi que cela résulte d'une charte du cartulaire de St-Aubin (*Cart. m. s, f° 8 recto, Bibl. d'Angers*), cité par Mabillon, dans ses *Annales bénédictines*, t. IV, p. 52.

Au sujet d'Adèle d'Anjou, mentionnée à la page 8,

comme fille de Geoffroy-Grisegonelle et de la première Adélaïde, nous devons ajouter ici quelques mots. Notre *erratum*, rectifie le titre de comte de Provence donné à Guillaume son mari, qui fut comte de Toulouse. Mais elle-même était surnommée Blanche, et c'est fort souvent sous ce seul nom qu'elle est désignée; ce qui n'a pas été sans causer quelque confusion dans les chroniques et les chartes de l'époque, ce même nom étant attribué à plusieurs autres femmes des maisons d'Anjou ou de Provence.

Note IV (*Page* 8.) — Ce surnom lui fut donné, selon les uns, à cause de son teint, selon les autres, à cause de sa malice. J. Besly, dans son *Histoire du Poitou*, p. 82, dit que Foulques fut appelé aussi *de Jérusalem* ou *le Palmier*, « à cause de ses voyages « fréquents en Palestine, et des palmes qu'il avait « cueilly en Jéricho, parce que c'estait l'un des « symboles et les marques du vœu et pèlerinage « accomply. » D'autres prétendent que le surnom de *Palmier* provenait de sa beauté et de sa haute taille. Nous ne savons si Foulques-Nerra fut remarquable par sa beauté; mais quant à sa taille, le peu d'ossements intacts trouvés dans son tombeau, lors de l'ouverture qui en a été faite, le 17 février 1870, a montré qu'elle n'était pas au-dessus de la moyenne. Ces surnoms, du reste, comme celui de *Grand-Bâtisseur*, semblent avoir été donnés postérieurement, au comte d'Anjou. Les vieilles chroniques ne les mentionnent pas.

Note V. (*Page* 9) — Angers n'est pas précisément sur la Loire, mais sur la Maine, rivière parfaitement naviguable en tout temps et qui se jette dans la Loire, au-dessous des Ponts-de-Cé. Aux Ponts-de-Cé venaient se confondre dans la direction d'Angers, qui en est à 6 kilomètres seulement, les voies qui se dirigeaient vers le Poitou et la Saintonge, avec celles qui, par la rive gauche de la Loire, allaient vers l'ouest, à Nantes, vers l'est, à Saumur, Tours, Amboise et Blois.

Note VI (*Page* 10). — Nous devons prévenir nos lecteurs à l'égard de cette dénomination de *voies*, que nous donnerons souvent aux routes dont nous aurons à parler. Nous ne prétendons par ce mot, rien préjuger de leur authenticité romaine; nous n'y attachons que le sens de très-ancienne et très-importante route. De minutieuses enquêtes sur le terrain, l'examen comparé des plus vieilles cartes, et l'étude des nombreux documents, plans, rapports, etc., accumulés dans les archives des anciennes généralités, quand furent commencées les routes modernes, au milieu du XVIII[e] siècle, nous ont permis de les présenter comme telles avec certitude. Que la plupart, la presque totalité même, aient été romaines, nous le croyons; mais ce n'est pas ici qu'une pareille thèse peut être soutenue. Nous insistons donc sur le sens de cette phraséologie particulière: *voies*, désigne dans notre livre, *d'importantes routes, extrêmement anciennes*. Lorsqu'il y aura pour nous certitude que le tracé en est romain, nous les dirons *voies romaines*, ou *voies antiques*.

D'une manière générale, du reste, nous rappellerons ici que les routes fréquentées, dans les premiers temps

surtout du moyen âge, étaient toutes gallo-romaines. Les Mérovingiens n'avaient pas fait de routes, et les Carlovingiens s'étaient bornés à la réparation de quelques rares tronçons, malgré les injonctions des capitulaires. L'usage avait cependant tracé des routes entre les paroisses de nouvelles création, et les seigneurs en fixèrent bientôt la direction pour y percevoir des péages lorsqu'il y avait lieu.

Quand aux routes romaines, il ne faut pas croire qu'elles furent toutes tracées par ce peuple conquérant. La simple réflexion suffit pour nous montrer qu'en dehors des artères principales du réseau, comme étaient la grande chaussée d'Agrippa, par exemple, et les grandes voies consulaires qui s'y rattachaient, il a dû en être tout autrement. La Gaule, avant la conquête, était une confédération de peuples qui avaient leurs relations, leur commerce, et un degré de civilisation assez avancé. Or, les relations, le commerce et la civilisation supposent des routes; car les fleuves et les rivières, si utilisés à ces époques éloignées, ne coulent point partout.

Sous les pas du celte primitif, la nécessité avait tracé un sentier. Plus tard, le pesant chariot gaulois, attelé de ses bœufs, venant à suivre la même direction, une ornière profonde avait imprimé sa trace de chaque côté du sentier. C'était la voie à l'état rudimentaire. Le vainqueur venu, il n'avait eu qu'à l'aplanir, la couvrir de pavés et de cailloutis, selon l'importance qu'elle avait déjà, ou celle qu'il prétendait lui donner.

Les choses ne se passent-elles pas encore ainsi, de nos jours ? Seulement le vainqueur qui vient reprendre et perfectionner la voie ébauchée, la voie qui souvent, court solitaire depuis de longs siècles à travers les champs et les bois, c'est la *Civilisation*, sous sa forme matérielle et palpable : projets administratifs, lois, budgets, et le reste. Les mêmes causes ramènent toujours les mêmes effets.

Note VII (*Page* 12). — Nos recherches sur les anciens chemins continuant toujours, ou sur le terrain, ou dans les archives, on ne s'étonnera pas de nous voir rectifier ici ce qui a rapport à cette voie de Chartres à Tours par la vallée de la Braye. L'autorité de M. de Pétigny, et certain passage très-catégorique d'un manuscrit cité par M. l'abbé Voisin, nous avaient entraîné, non sans répugnance. Quelle probabilité pourtant, que pour aller de Tours à Paris, on se dirigeât sur la Ferté-Bernard, ou sa position, se créant ainsi la nécessité de tourner là, brusquement, à angle droit, vers Chartres ? N'était-il pas plus naturel de supposer que cette voie se dirigeait sur Mortagne et la Normandie ? C'est, en effet, ce qui existait, nous en avons trouvé la preuve, à la fois dans les archives de la Sarthe et dans celles d'Indre-et-Loire.

Nous indiquons rapidement, du reste, les directions générales de ces diverses voies, sans serrer de trop près les questions de tracé qui nous obligeraient à des discussions inutiles ici, et, même, en adoptant quelquefois, lorsque cela importe peu aux événements, des tracés qui nous paraissent douteux. Deux travaux excellents ont été faits sur les voies romaines en Touraine, l'un par M. l'abbé Bourassé, de regrettable mémoire, l'autre par M. Mabille. Le premier a paru dans les

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XIII (1860), pages 57 à 72 ; le second dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, t. IV, p. 413.

Tout en reconnaissant la valeur de ces deux travaux, nous nous en séparerons en accentuant particulièrement notre opinion sur trois points : l'existence d'une voie directe de Tours à Chartres par Monnaie, Saunay et Vendôme ; le passage beaucoup plus près de Semblançay que La Sauvagère et, avec lui, M. Mabille, ne semblent l'indiquer, de la voie de Tours au Mans par Vaas, voie que du reste, nous croyons être directement partie de Tours et non de Fondettes, comme un simple embranchement de la voie d'Angers ; enfin, le passage par Montbazon et Sainte-Maure, de la grande voie de Tours à Poitiers, que M. l'abbé Bourrassé conduit à l'ouest, sur les hauteurs de Ballan, en déclarant que de là jusqu'à Port-de-Piles, l'archéologie ne constate rien ; et que M. Mabille, plus hardi, trace carrément par Pont-de-Ruan, Thilouze et Saint-Épain, sans qu'il soit très-facile de comprendre ce qu'il en fait là.

A quoi bon le château, depuis nommé Châteaurenault, s'il n'y avait pas de voie entre Tours et Vendôme ? A quoi bon le château de Semblançay, s'il ne pouvait pas surveiller à la fois la voie du Mans et la voie qui se dirigeait vers l'Anjou ? A quoi bon, enfin les châteaux de Montbazon et de Sainte-Maure, si la voie de Poitiers passait à Pont-de-Ruan et Saint-Épain ? Les châteaux féodaux des xe et xie siècles, particulièrement ceux de Foulques-Nerra, n'ont pas été des retraites isolées, mais des gardiens sérieux de points

stratégiques importants. Tout nous le prouvera bientôt.

Faut-il que nous donnions de notre opinion des raisons plus précises ? Cette route de Tours à Vendôme, que M. Mabille dit toute moderne, nous avons suivi son vieux tracé sur plusieurs points où il existe encore, particulièrement des deux côtés de la Grande Vallée, à gauche, d'abord, puis à droite de la route actuelle, en cheminant vers Châteaurenault. Dans cette vallée même, l'ancien gué subsiste toujours, en aval du pont actuel. Ailleurs, dans des parties où toute apparence de route a disparue, les habitants de la contrée en montrent la direction d'une manière précise. Enfin, dernière preuve, et preuve officielle celle-ci, dans les archives d'Indre-et-Loire, série C, no 168, figure à l'occasion du déplacement de la route de Vendôme qu'on porte à la Tranchée de Tours, un mémoire des habitants de Saint-Symphorien, du 12 mai 1787. Il y est question *de l'ancienne route de Tours à Vendôme passant par le faubourg de Saint-Symphorien, commune, sur une longueur de 522 toises, avec celle de Tours à Rouen, jusque vis-à-vis la chapelle de Saint-Barthélemy.* Nous pourrions mentionner bien d'autres pièces encore. Nous nous contenterons de transcrire les quelques mots suivants, d'une lettre du 14 septembre 1746, écrite par M. de Trudaine à M. de Magnanville, intendant de Touraine : « Je suis très disposé à entrer dans vos vues, pour le chemin de « Chartres à Tours par Châteaudun, *vous ferez bien « de le faire visiter et d'avoir un état des principaux « ouvrages à y faire.* » (Arch. d'Indre-et-Loire, Série C, no 161).

Nous ne démontrerons pas ici que la route reconnue jusqu'à Pont-de-Ruan, n'était autre que la route de l'Ile-Bouchard, se bifurquant pour aller aussi à Chinon et au delà. Il y aurait de fort curieuses observations à faire sur ce tracé. Nous les réservons pour un ouvrage spécial. Mais, que de Pont-de-Ruan, la voie se soit poursuivie vers Port-de-Piles directement, rien n'autorise à l'admettre.

Quelle apparence que pour faire communiquer avec Poitiers, Cæsarodunum borné par la rue actuelle de St-Maurice et la façade de la cathédrale, les Romains aient marché l'espace de plus de 3 kilomètres, à l'ouest, quand ils voulaient aller au midi. Quelle apparence, surtout, que pareille anomalie se soit produite, lorsque, droit devant Cæsarodunum, à travers la plaine, et sur des ponts multipliés, s'étendait dans la direction de Vançay, aujourd'hui St-Avertin, une antique voie qui n'avait qu'à suivre devant elle pour arriver à Poitiers? M. Mabille affirme aussi que la route actuelle de Poitiers est toute moderne. Cette fois il a parfaitement raison. Cette route n'est pas, en effet, comme celle de Vendôme, l'ancienne voie rectifiée; elle est un tracé neuf. Les plans nombreux conservés aux archives d'Indre-et-Loire, en retraçant l'ancien état des choses, nous montrent que deux routes conduisaient de Tours à Montbazon première étape de la direction de Poitiers, l'une par St-Avertin, l'autre par St-Sauveur et Pont-Cher. Entre les deux est passée la nouvelle.

Nous en avons déjà dit assez sur la route de Tours à Poitiers par St-Avertin, pour que son origine romaine, ne puisse être mise en doute. Disons un

mot aussi sur la route de Tours à Poitiers par Pont-Cher.

Cette dernière, nous l'avons trouvée sur le terrain, en cherchant à nous rendre compte des anciens chemins, avant de la voir sur les plans des ingénieurs. Nous la suivîmes, depuis les débris du vieux pont de Montbazon qu'on aperçoit encore à 20 ou 25 mètres en amont du pont actuel, dans la prairie, jusqu'à la vieille route de Pont-Cher à Tours. Elle passe en vue de Montbazon, entre le château de *la Tortinière* et le village des *Gués*, coupe la route du Ripault, se jette dans les bois, sous le nom de *Chemin-Blanc*; traverse en remblai avec des restes d'ouvrages d'art, le petit vallon de Sainte-Appolline, non loin de l'emplacement d'une chapelle dédiée à cette sainte et fort vénérée jadis (*a*); remonte sur le plateau à travers les bois de St-Laurent, va passer près de *la Marchanderie*, coupe la route de Chinon, passe sous le chemin de fer de Bordeaux, et, de là, gagne Pont-Cher. Cette route est connue de tous les paysans, sous le nom *d'ancien chemin de Tours à Poitiers.*

Dira-t-on qu'elle a été tracée depuis l'érection du château de Montbazon, et uniquement pour relier à Tours ce nouveau point stratégique ? mais les points stratégiques ne sont tels que lorsqu'ils gardent une route. Ils seraient un hors d'œuvre sans cela. La route a dû par conséquent exister avant le château. Remarquons d'ailleurs, qu'en la supposant postérieure

(*a*) Cette chapelle faisait partie du prieuré *du Rocher* ou de *Sainte-Appolline*, signalé par M. Mabille, dans sa *Topographie de la Touraine*. (*Bibl. de l'École des Chartes*, 6ᵉ série, t. II, p. 345.)

au château, cette route aurait été tout simplement un chemin *voisinal*, selon l'expression de la coutume de Touraine, et n'aurait dû avoir que huit pieds, d'après cette coutume (art. 59), qui en donne seulement seize au grand chemin ou chemin *péageau*. Tout au plus pourrait-on lui donner vingt pieds d'après la *Somme rurale* de Boutillier, en la classant dans les *traverses* qu'il *appartient au roy garder et maintenir*. Or, la route que nous avons suivie, a de huit à neuf mètres de largeur, c'est-à-dire de 24 à 27 pieds environ, ce qui la fait rentrer dans la catégorie des voies consulaires romaines, auxquelles on a généralement reconnu, en France, 20 pieds d'empierrement, les accottements non compris (*a*).

Un mot encore avant de clore cette note, un peu longue, mais que les marches militaires dont nous aurons sans cesse à nous rendre compte, ne nous permettaient pas de trop abréger. Nous avons vu que

(*a*) La coutume d'Anjou (art. 60), qui ne donne que 14 pieds au chemin *péageau*, ajoute une réflexion assez caractéristique, ce nous semble: « Il n'est pas entendu, dit-elle, que lesdits chemins « péageaux *qui ont plus grant largeur de quatorze piez* doivent « estre rescindez et etressis. ». — Comment pouvait-il y avoir des chemins plus larges que la coutume ne le prescrivait ? Cela ne venait-il pas, tout simplement, de ce que la plupart de ces chemins étaient d'antiques voies romaines ? Et ceci nous explique pourquoi le tronçon de la vieille route que nous venons de suivre, a gardé sa largeur. Comme réflexion utile aux archéologues en quête d'antiques voies, ajoutons que, dans les remblais, la largeur se mesure à la base et non à la partie supérieure. C'est, du moins, ce que nous avons eu l'occasion de constater plusieurs fois, et ce que Bergier semble dire des voies romaines observées par lui, dans les environs de Reims.

cette ancienne route de Tours à Poitiers par Pont-Cher prend dans les bois le nom de *Chemin-Blanc*. Ce nom est certainement fort ancien et doit provenir de la couleur des petits silex erratiques, recouverts d'une croute très-blanche, qu'on extrait encore aujourd'hui dans les bois où passe la route et qui devaient servir à l'empierrer. Nous lisons, en effet, dans Bergier, (*Hist. des Grands-Chemins de l'Empire*, liv. III, ch. LII) que le Grand-Chemin de Sala manque, en Espagne, se nommait *la voie argentée*, et que les grands chemins de la Gaule prenaient le nom *de chemins ferrés*, d'après la similitude que les petits cailloux de ces voies différentes avaient avec l'argent et le fer, opposés de couleurs. Le *chemin blanc*, était *la voie argentée* de nos contrées.

Tout tend donc à prouver que les deux voies qui, de Tours, allaient à Montbazon, étaient romaines. Il y avait toutefois cette différence entre elles : la voie passant par Vançay, était la voie directe ; son tracé plus court, et son arrivée à Montbazon, dans l'axe du pont ruiné le montrent parfaitement. La voie passant par Pont-Cher, n'était qu'une voie de raccordement, entre la voie de l'Ile-Bouchard et la voie de Tours à Poitiers par Vançay ; à moins qu'elle ne fut un embranchement se dirigeant sur le Mans par la vallée de la Choisille, ce qui ne serait pas impossible.

Inutile de dire que les deux tronçons de voies de Tours à Montbazon, se confondaient entre Montbazon et Poitiers. La plus ancienne carte de la Touraine, celle d'Isaac François, datée de 1590, indique un pont à Montbazon, un pont à Sainte-Catherine-de-Fierbois, un pont à Ste-Maure, et, enfin, un pont à Port-de-

au château, cette route aurait été tout simplement un chemin *voisinal*, selon l'expression de la coutume de Touraine, et n'aurait dû avoir que huit pieds, d'après cette coutume (art. 59), qui en donne seulement seize au grand chemin ou chemin *péageau*. Tout au plus pourrait-on lui donner vingt pieds d'après la *Somme rurale* de Boutillier, en la classant dans les *traverses* qu'il *appartient au roy garder et maintenir*. Or, la route que nous avons suivie, a de huit à neuf mètres de largeur, c'est-à-dire de 24 à 27 pieds environ, ce qui la fait rentrer dans la catégorie des voies consulaires romaines, auxquelles on a généralement reconnu, en France, 20 pieds d'empierrement, les accottements non compris (*a*).

Un mot encore avant de clore cette note, un peu longue, mais que les marches militaires dont nous aurons sans cesse à nous rendre compte, ne nous permettaient pas de trop abréger. Nous avons vu que

(*a*) La coutume d'Anjou (art. 60), qui ne donne que 14 pieds au chemin *péageau*, ajoute une réflexion assez caractéristique, ce nous semble : « il n'est pas entendu, dit-elle, que lesdits chemins « péageaux *qui ont plus grant largeur de quatorze piez* doivent « estre rescindez et etressis. ». — Comment pouvait-il y avoir des chemins plus larges que la coutume ne le prescrivait ? Cela ne venait-il pas, tout simplement, de ce que la plupart de ces chemins étaient d'antiques voies romaines ? Et ceci nous explique pourquoi le tronçon de la vieille route que nous venons de suivre, a gardé sa largeur. Comme réflexion utile aux archéologues en quête d'antiques voies, ajoutons que, dans les remblais, la largeur se mesure à la base et non à la partie supérieure. C'est, du moins, ce que nous avons eu l'occasion de constater plusieurs fois, et ce que Bergier semble dire des voies romaines observées par lui, dans les environs de Reims.

cette ancienne route de Tours à Poitiers par Pont-Cher prend dans les bois le nom de *Chemin-Blanc*. Ce nom est certainement fort ancien et doit provenir de la couleur des petits silex erratiques, recouverts d'une croute très-blanche, qu'on extrait encore aujourd'hui dans les bois où passe la route et qui devaient servir à l'empierrer. Nous lisons, en effet, dans Bergier, (*Hist. des Grands-Chemins de l'Empire*, liv. III, ch. LII) que le Grand-Chemin de Salamanque, en Espagne, se nommait *la voie argentée*, et que les grands chemins de la Gaule prenaient le nom *de chemins ferrés*, d'après la similitude que les petits cailloux de ces voies différentes avaient avec l'argent et le fer, opposés de couleurs. Le *chemin blanc*, était *la voie argentée* de nos contrées.

Tout tend donc à prouver que les deux voies qui, de Tours, allaient à Montbazon, étaient romaines. Il y avait toutefois cette différence entre elles : la voie passant par Vançay, était la voie directe ; son tracé plus court, et son arrivée à Montbazon, dans l'axe du pont ruiné le montrent parfaitement. La voie passant par Pont-Cher, n'était qu'une voie de raccordement, entre la voie de l'Ile-Bouchard et la voie de Tours à Poitiers par Vançay ; à moins qu'elle ne fut un embranchement se dirigeant sur le Mans par la vallée de la Choisille, ce qui ne serait pas impossible.

Inutile de dire que les deux tronçons de voies de Tours à Montbazon, se confondaient entre Montbazon et Poitiers. La plus ancienne carte de la Touraine, celle d'Isaac François, datée de 1590, indique un pont à Montbazon, un pont à Sainte-Catherine-de-Fierbois, un pont à Ste-Maure, et, enfin, un pont à Port-de-

Piles. Il est impossible de mieux jalonner la route, et l'on voit que la tradition d'après laquelle Charles-Martel regagnant la ville de Tours, après la défaite des Sarrasins, aurait, *au passage*, déposé son épée dans la chapelle de Ste Catherine-de-Fierbois, est parfaitement en harmonie avec ce tracé.

Note VIII (*Page* 14). — Châtillon, quoique dépendant du Berry pour le spirituel, faisait partie de la Touraine, dans des temps plus rapprochés de nous. On ne saurait dire s'il en était de même à l'époque qui nous occupe.

Note IXe. (*Page* 15). — Il y aurait une étude bien curieuse à faire sur la véritable situation féodale de Foulques-Nerra. Mais il serait à craindre qu'après un immense labeur, on n'en fut réduit sur beaucoup de points de cette étude, à de simples conjectures qui ne prouveraient rien.

Note X. (*Page* 16). — Le nom latin du *faucon* est *falco* et non *fulco*. Il n'est pourtant pas douteux, bien que Ducange n'en fasse pas mention, que *fulco*, dans le latin du moyen âge n'ait signifié la même chose que *falco*. M. Guizot, dans une note de sa traduction d'Orderic Vital (*Mémoires sur l'hist. de France*, t. XXVII, p. 53), fait observer à cette occasion, que « les mots *Foulcon* et *Faulcon*, qui sont plus rappro-« chés du latin, ont été conservés en Normandie, « dans le nom de quelques communes, telles que St-« Julien-le-Foulcon, dans le Calvados, Aunon-le-« Faulcon, dans l'Orne. »

Note XI (*Page* 19). — Il n'est pas très-facile de se rendre compte d'après les chroniques et les chartes des diverses époques, de l'exacte position de cette *maison de bois forte et élevée*, possédée par Archambault de Buzançais, et le savant M. Et. Cartier, dans ses *Essais historiques sur la ville d'Amboise et son château*, ne nous paraît pas avoir résolu la question, malgré sa parfaite connaissance du terrain. Nous dirons la même chose de la *Maison-forte* donnée par Geoffroy-Grisegonnelle à Landry de Dunois. S'il nous était permis de hasarder quelques observations, après un homme qui, les documents en main, a vécu sur les lieux et les a scrutés sans cesse, nous dirions que la position de la *maison de bois* d'Archambault, nous paraît mal placée, vers *la rue d'Orange*, où M. Cartier a cru la reconnaître. Nous verrons plus tard que cette maison de bois fut rebâtie en pierre par Sulpice, frère d'Archambault, qui rebâtit en même temps la tour, du haut de laquelle, nous dit la chronique, *il pouvait apercevoir sa chère basilique de St-Martin*. L'emplacement indiqué par M. Cartier, est un des plus bas d'Amboise, et se prête peu à la particularité signalée par le texte ancien.

M. Cartier n'a-t-il pas commis une erreur en disant que, vers 850, lorsque Charles le Chauve donna le domaine d'Amboise à ses fidèles, « Adelaude *semble* « *avoir eu* la partie qui approchait du château, vers « l'Orient, et Hannon *le bourg et ses dépendances*, « *vers St-Denis?* » Nous serions d'autant plus disposé à le reconnaître, que M. Cartier, complète la part d'Hannon, en lui attribuant Buzançais. Or, nous savons que Buzançais devint la propriété d'Ingelger

9*

par suite de son mariage avec la nièce des archevêques de Tours et d'Angers, héritiers d'Adelaude. Donc c'était dans le lot d'Adelaude et non dans celui d'Hannon que Buzançais était tombé; et si cela est, il faut admettre encore qu'Adelaude avait eu avec Buzançais, le bourg d'Amboise et ses dépendances vers St-Denis. En d'autres termes, il faut renverser les lots: attribuer à Hannon, ce que M. Cartier attribue à Adelaude, et réciproquement.

Une preuve de plus de cette nécessité nous est fournie par M. Cartier lui-même. Car il nous présente plus loin Lisois de Bazougers, que nous verrons bientôt figurer dans notre histoire, comme ayant possédé, *par sa femme*, tout ce qui était *jusqu'à St-Denis*. Or la femme de Lisois ne fut autre qu'Hersinde, fille d'Archambault et nièce de Sulpice, héritière du premier et donataire du second, pour la maison de bois et la tour, rebâties en pierre. Il fallait donc que tout ce qui était jusqu'à St-Denis eût fait partie du lot d'Adelaude et non de celui d'Hannon, dont Archambault et Sulpice n'eurent rien.

Les choses étant ainsi, on doit également admettre, contre M. Cartier, qu'Archambault et Sulpice de Buzançais ou leurs auteurs avant eux, tinrent la maison de bois et sa tour, des comtes d'Anjou, ce que rien du reste ne contrarie.

Alors ce n'est plus vers *la rue d'Orange* qu'il faut chercher la forteresse des deux fidèles de Nerra, mais vers l'église St-Denis, et très certainement, sur la colline qui surplombe cette église. L'examen des lieux nous a montré, en effet, au milieu du parc qui couvre aujourd'hui les croupes du coteau, les restes d'une

motte avec ses douves visibles encore. Cette position qui domine la Loire d'un côté, garde de l'autre, vers le plateau, le débouché de l'ancienne voie de Tours par la rive gauche. C'est une vraie position stratégique, rentrant dans le cadre de Foulques-Nerra, et qu'il ne pouvait laisser à d'autres qu'à ses fidèles. En outre, cette position satisfait parfaitement aux termes de la chronique, et l'on comprend très-bien que de la tour bâtie sur ce point élevée, Sulpice put apercevoir St-Martin de Tours par un temps favorable.

Quant à la maison-forte de Landry, nous la verrions dans l'emplacement de *la rue d'Orange*, emplacement situé hors de la première ville, au midi, comme nous l'avons dit page 18 de notre texte. Ajoutons que certains restes de murs anciens que nous avons constatés là, pourraient fort bien être attribués au XIe siècle. Cela ne dit rien par rapport aux premiers propriétaires du terrain, mais on y trouve la preuve de son ancienne occupation, ce qui n'est pas indifférent.

Note XIIe (*Page* 23). — Bourdigné, dans ses chroniques, interprète ainsi ce qui se passa dans ce dernier engagement: « quand les Angevins se sentirent surprins et suyviz de leurs ennemys, ils se « ouvrirent en faisant passage aux Dunoys, puis tout « àcoup se cloyrent (se refermèrent) sur eulx, les « enfermèrent, et la les occirent et détrencherent à « leur voulenté. » (*Chr. de Jehan de Bourdigné*, édit. gothique de 1529, feuillet LX, recto.)

Cette interprétation n'est pas dépourvue de sens, et le fait qu'elle énonce est assez probable. Nous nous en sommes néanmoins tenu au texte.

Note XIII (*Page* 24). — En plaçant ces événements au début de la carrière de Foulques, nous avons suivi les *Gestes des comtes d'Anjou* qui, fort souvent erronés en fait d'ordre chronologique, nous ont paru être ici dans le vrai. Le savant auteur de *l'Art de vérifier les dates*, a passé sous silence la bataille de Châteaudun. Il ne signale pas de coalition formée contre le comte d'Anjou, avant celle dont le premier acte fut de s'emparer de Montbazon, en 994 ; et, sous cette même date, Chalmel, dans son *Histoire de Touraine*, confondant cette coalition avec celle dont nous venons de parler, la conduit à Châteaudun, on ne sait par où, et la fait battre devant cette ville par Foulques-Nerra. Il nous a semblé qu'il ne vallait guère la peine de délaisser le chroniqueur des comtes d'Anjou, pour arriver à un pareil imbroglio. Il est tout naturel que l'ambition du comte de Blois ait cherché à profiter du commencement du règne de Foulques, pour le chasser de la Touraine, au lieu d'attendre que le comte d'Anjou vint, en 990, lui enlever la ville de Tours. L'agression de Foulques dans cette même année 990, n'est-elle pas aussi motivée par l'agression antérieure du comte de Blois? Est-il sûr, que si l'on n'eut point menacé ses domaines, le comte d'Anjou eût osé tenter pour son coup d'essai, une entreprise qui pouvait lui coûter si cher?

Note XIV (*Page* 29). — Nous n'agiterons pas ici la question de savoir si la ville d'Angers était encore défendue dans ce temps-là par son enceinte gallo-romaine, ou si déjà, existait la seconde enceinte, attri-

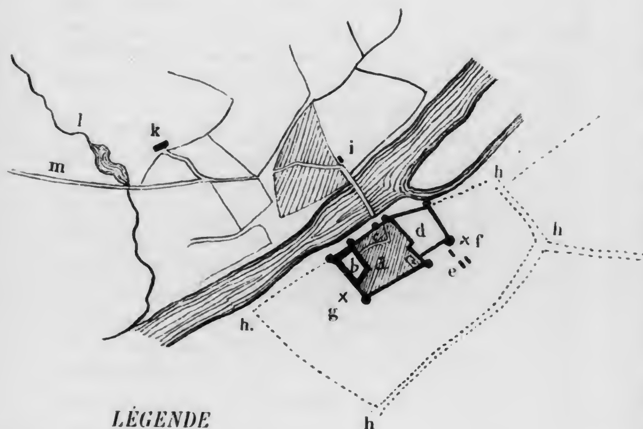
PLAN

DU

VIEIL ANGERS

pour l'expédition des fils de CONAN,
et la position de S.-NICOLAS.

ÉCHELLE de 500 m.



LÉGENDE

- a *Cité.*
- b *Château ancien.*
- c *Rue du Château et Montée S.-Maurice*
- d *Partie attribuée à Foulques.*
- e *Églises S.-Pierre, S.-Maurille et S.-Maimbœuf.*
- f *Embuscade de Foulques, 1re hypothèse.*
- g *Embuscade de Foulques, 2e hypothèse.*
- h *Angers moderne.*
- i *Crypte de S.-Mélaine.*
- k *S.-Nicolas.*
- l *Brionneau avec l'Étang de S.-Nicolas.*
- m *Voie triomphale.*

Dressé et Aut. par A. de Salies — TOURS. — Lith. JULIOT

buée assez généralement à Foulques-Nerra. Cette question ne saurait influer beaucoup sur notre narration, quelque solution qu'on lui donne. Il est certain que la porte mentionnée s'ouvrait vers la rivière, sur l'espace qui s'étendait entre ses bords et les remparts. Elle correspondait à peu près, à la rue Baudrière actuelle et, devant elle, voyait se développer à la place du pont central, un pont de bois, paraît-il, qui avait remplacé le pont de construction romaine et qui conduisait au faubourg.

Mais où était réellement la tour d'Ecache-Breton? voilà qu'il nous importerait de savoir exactement, à la fois pour comprendre de quel côté Foulques-Nerra s'était placé en embuscade, et quel fût le véritable point où se dénoua le combat. S'il en fallait croire Ménage, et, après lui, Bruneau de Tartifume, Berthe et nombre d'autres historiens de l'Anjou, la tour d'Ecache-Breton, aurait été une des tours du château. Dans ce cas, pour rentrer dans les termes de la chronique, nous serions obligé de placer l'embuscade de Foulques en amont de la Maine, au-dessous du point occupé par les trois anciennes églises de Saint-Pierre, Saint-Maurille et Saint-Mainbœuf, non loin des murs de la cité, si la seconde enceinte n'existait pas encore; contre cette seconde enceinte, si elle était bâtie. Partant de là, Foulques, se serait jeté sur les fils de Conan, les aurait refoulés et écrasés au pied du château. Si, au contraire, ainsi que l'établit M. Port, dans ses notes sur l'édition récente de Péan de la Tuilerie, la tour d'Ecache-Breton était la tour d'angle de la seconde enceinte, en amont de la rivière, au bas de la rue Valdemaine actuelle, nous devrions pla-

cer l'embuscade, en aval, derrière le château lui-même, au midi. L'irruption de Foulques se faisant alors en sens inverse, les Bretons, au lieu d'être rejetés sous le château, le sont évidemment vers cette tour d'angle. Seulement, ce dernier cas suppose la seconde enceinte déjà bâtie, en 988, ce qui ne favoriserait guère l'opinion de ceux qui l'attribuent à Foulques-Nerra.

Note XV (*Page* 30). — Le savant auteur de *L'Art de vérifier les dates* (t. II, page 832) attribue ces faits à Geoffroy-Grisegonelle, et les place en 980. C'est sans doute le *Fragment d'histoire angevine* de Foulques le Réchin qui l'a entraîné. Ce fragment a une grande autorité pour ce qui regarde la généalogie des Ingelgériens ; mais il est plein d'erreurs graves pour tout le reste. Il nous a semblé qu'ici, l'histoire et la chronologie devaient lui préférer les *Gestes des comtes d'Anjou*. En 980, en effet, le roi Lothaire, alors régnant, était occupé de ses démêlés avec l'empereur Otton et de ses guerres de Lorraine. Sa venue à Orléans et la visite que lui auraient faite les seigneurs est assez difficile à comprendre. Au contraire, en 988, Robert est associé au royaume par son père Hugues-Capet, et c'est à Orléans qu'il est reconnu roi. On comprend très-bien la réunion des seigneurs à cette occasion. Du reste, les *Gestes des comtes d'Anjou* et Th. Pactius nomment positivement le roi Robert (*mediante Roberto rege*), en parlant de la médiation qui termina le différend. Nous pourrions ajouter que, selon toute apparence, en 980, les derniers des quatre fils de Conan eussent été bien jeunes pour prendre part à l'expédition d'Angers, l'aîné ne devant guère compter plus de vingt ans.

Note XVI (*Page* 39). — D'après la loi féodale, il y avait réciprocité de devoirs entre le Seigneur et le vassal. Si le vassal devait la fidélité et le service de guerre à son seigneur, celui-ci devait secours et protection à son vassal. Quand le Seigneur refusait de remplir ce devoir de protection, il était infidèle ; le vassal avait le droit de le quitter et de se recommander, c'est-à-dire de faire hommage de son fief à un autre. L'histoire de cette époque nous en offre plusieurs exemples ; mais pas un qui se rapporte à la royauté comme ayant la seigneurie universelle.

Note XVII (*Page* 42). — Dom Mabillon (*loco citato*) place ce fait en 997, au moment de la seconde prise de Tours par Foulques-Nerra. Nous n'avons pas cru devoir suivre cette chronologie, et en voici la raison. Ainsi que nous le verrons plus loin (p. 70) Foulques ne s'est emparé de Tours pour la seconde fois, qu'en 996, ou, au plus tard, dans les premiers mois de 997. Or, à ce moment, la basilique de St-Martin qui avait été brûlée en juillet 994, avec 22 églises de Châteauneuf, n'était pas encore relevée de ses ruines ; car sa reconstruction sur un plan beaucoup plus vaste, entreprise par le trésorier Hervé de Buzançais, ne fut commencée qu'en 996, et se poursuivit jusqu'en 1014, où le nouvel édifice fut consacré par Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours. Cette violation de St-Martin par Foulques-Nerra, ne peut donc se rapporter qu'à la première prise de Tours par Adelbert.

Note XVIII (*Page* 44). — Il paraît probable

qu'il existait déjà un château à Montrésor avant Foulques-Nerra. Ce comte, s'il ne le reconstruisit pas en entier, dût augmenter considérablement ses défenses. Dufour, dans son *Dict. de l'arrondissement de Loches* (t. II, p. 320), nie absolument que Foulques ait possédé ce château, appuyant son opinion sur les *Grandes chroniques de Touraine* (*Amplissima collectio de Martène*, t. V, col. 975, A, B,) qui mentionnent un seigneur de Montrésor, parmi les chevaliers ayant pris part à l'expédition d'Auxerre avec Ingelger, pour ramener à Tours, le corps de saint Martin. Mais l'autorité de cette chronique écrite au XIIe siècle ne saurait infirmer celle de Foulques-Réchin, petit-fils de Nerra. Il suffit, du reste, de dire que les *Grandes chroniques de Touraine* parlent d'un *seigneur de Château-Gonthier* comme étant allé aussi avec Ingelger, pour montrer quelle créance on doit leur accorder ici. Nous verrons, en effet, plus loin, que Château-Gonthier fut bâti par Foulques-Nerra, et seulement en 1007.

Note XIX (*Page 48*). — Voici le passage de l'*Histoire de St-Florent* ; il mérite sous plusieurs rapports d'être examiné en détail :

Cui Fulconi cum à Burgolio usque Ambaziacum in ripa Ligeris nullum esset domicilium, Turonis cum adesset, in silvæ opacitate mansiunculam sibi concedi fieri simulative ab Odone comite expetiit ad suum canumque cubile.

Ainsi, voilà Foulques qui, n'ayant pour se reposer sur les rives de la Loire, aucune station entre Bourgueil et Amboise, demande au comte de Blois la permission d'élever dans la profondeur d'une forêt, un petit logis pour ses chiens.

Nous voyons bien que le lieu choisi par Foulques est sur les rives de la Loire et dans une forêt ; mais sur quel point, entre Amboise et Bourgueil ? C'est ce qui est difficile à comprendre. Il semblerait, en outre, d'après le texte, que Bourgueil appartint à Foulques-Nerra. Mais ceci ne doit pas nous arrêter. Le moine de St-Florent savait bien que la maison de Blois possédait Bourgueil, qui était devenu la dot d'Emma, sœur d'Eudes I, mariée à Guillaume, comte de Poitiers, ainsi que cela résulte de la charte de fondation de l'abbaye.

Poursuivons donc :

Quam (mansiunculam) corilorum vimine intextarum vallibus et armis præmunitam, Odo comes insidiatum se prospiciens, ad evertendum accedens, repulsus est.

Autour du petit logis, un *vallum* est donc fait ; il est défendu par un plessis, et armé. Eudes s'aperçoit qu'il a été joué, il vient pour renverser l'œuvre de Nerra ; mais il est repoussé. Et le texte continue :

QUOD FULCO UT AUDIVIT, CASTRUM INSTITUENS LENNIACUM *quia Lennæ rivulo superjacet vocitatum, ad opida quæsivit quæ sui priores varia forte acquisierat leviora, præbuit introitum, hoc est, Ambaziacum, Lochas, Jullenstrats, Haia.*

Et Foulques qui semble n'avoir élevé son *vallum* que pour favoriser la construction d'un ouvrage plus important et plus en vue, se hâte de construire le château de Langeais.

Ce serait donc avant la construction de ce château que le *vallum* de la chronique aurait été dressé. On se demande alors comment Eudes, déjà en guerre avec Foulques, et averti de ses plans par la construc-

tion des autres châteaux, a pu permettre la *mansiuncula* dont il est question. Quoi qu'il en soit, le *vallum* de Foulques a été élevé, et c'est près de Langeais qu'il faut le chercher. Ne devrait-on pas en ce cas, en voir les restes dans une motte féodale existante, avec ses profondes douves, dans le parc d'un petit castel situé sur le côteau, derrière Langeais, à gauche de la route départementale de Langeais à Noyant? Ce lieu porte aujourd'hui le nom de *Châteaufort*. Il domine, sur la rive gauche, le vallon de la Roumer, et avait autrefois à ses pieds la voie romaine qui passait derrière Langeais pour se rendre à St-Patrice, Ingrandes, Restigné, Bourgueil, Beaufort et Angers. En outre, par l'état actuel du sol et des terrains environnants, il est facile de voir que les bois très-rapprochés encore, devaient autrefois couvrir le côteau de Châteaufort.

Cette position nous semble donc remplir toutes les conditions indiquées par l'*Histoire de St-Florent*, et nous avons dû en tenir compte, par cette raison surtout, que la manière dont les choses se sont passées, nous prouve que Foulques n'élevait pas toujours du premier coup ses grandes forteresses. Avec lui, la ruse préparait souvent ce que la force devait consommer.

Mais ne sommes-nous pas allé trop loin en acceptant la traduction de *Lenniacum* par *Langeais* ?

Nous lisons dans le texte ci-dessus : *castrum instituens Lenniacum* QUIA LENNŒ RIVULO SUPERJACET VOCITATUM.

Ceci mérite quelque attention.

L'étroite pointe de coteau sur laquelle s'élève le château de Langeais, est resserrée entre la vallée de la Loire, au sud, et le vallon de la Roumer, au nord. C'est donc sur la Roumer que Langeais est bâti, et non sur le ruisseau dont parle la chronique. Le nom de Langeais dans le moyen âge, n'est point d'ailleurs *Lenniacum*, mais *Alingavia*, d'abord, qu'on fait dériver quelquefois du nom de la Mouette (*ales gavia*) fort commune dans les environs ; et, plus tard, *Lingiacum Langiacum*, *Langesium*, suivant les chroniques.

Est-ce donc bien par Langeais qu'il faut traduire *Lenniacum*, et Bodin (*Recherches sur Saumur*, t. I, p. 393) qui a fait de *Lenniacum* un château de *Lenniac* aujourd'hui inconnu, ne serait-il pas dans le vrai ?

Le seul ruisseau entre Amboise et Bourgueil, dont le nom se rapproche de celui donné par la chronique, est le *Lane*, encore nommé *Laine* par beaucoup d'habitants de la campagne, ce qui rappelle le nom latin *Lenna*. Il prend sa source dans la vallée même de la Loire, au milieu du parc de Planchoury, entre Saint-Michel et Langeais, passe dans la plaine entre la ligne formée, au midi, par la Loire, au nord par les bourgs de Saint-Patrice, Ingrandes, Restigné et Bourgueil, traversant l'ancien *pays de vallée*, et remontant un peu vers le nord, avant de gagner le département de Maine-et-Loire, où il va se perdre dans l'Authion au-dessous de Vivy.

D'après la direction de ce ruisseau, il est aisé de comprendre qu'il devait autrefois traverser dans sa longueur, la forêt qui séparait le *pays de vallée*, de la Loire. Ceci rentrerait parfaitement dans la description de la chronique, et, trouver sur les bords du *Lane*, les restes d'une motte féodale, où même, d'un château de *Lenniac*, ne nous eût point surpris. Tou-

tefois, nous avons parcouru pas à pas le cours de ce ruisseau, entre Planchoury et son passage au droit de Bourgueil, sans découvrir la moindre trace de position fortifiée ; et ceci n'étonnera personne, lorsque nous dirons que le *Lane* ne cesse de couler dans une terre d'alluvion parfaitement unie, et ne présentant pas le plus petit point que la stratégie pût se préoccuper de garder.

Le *Lenniacum* de la chronique est donc bien certainement Langeais, qui, pour le moine de Saint-Florent, placé au bord du Thouët, près de Saumur, vis à-vis l'embouchure du Lane, pouvait paraître sur ce ruisseau, dont la source s'en rapproche beaucoup. Le château de Planchoury est, en effet, peu distant de Langeais (2 kilomètres 1|2 au plus), et peut-être au XIe siècle, la source du Lane remontait-elle plus haut encore que Planchoury.

Note XX (*Page* 48). — L'abbé de Marolles, dans ses *Histoires des comtes d'Anjou* (p. 28) traduit *Valeia* par *Valène*. Nous ne relèverions pas cette erreur, si elle n'avait été consacrée dans des ouvrages parus il y a peu d'années, et d'un mérite incontestable. Nous le dirons donc : la géographie de la Touraine se refuse absolument à cette interprétation. *Valène* est de l'autre côté de la Loire, sur les côteaux de la rive gauche de l'Indre, entre Thilouze et Saché. C'est un château du XVe siècle qui sert aujourd'hui de ferme. On trouve bien, près des bâtiments, à l'ouest, les restes d'une motte qui a dû porter, sinon une forteresse, du moins une tour d'observation. Mais ce point stratégique eût-il appartenu à Foulques-Nerra, ce n'eût jamais été par là qu'il eût tracé son itinéraire.

L'expression de *Valeiam intrans*, indique bien d'ailleurs qu'il s'agit d'un pays et non d'un château.

Une seconde question pourrait se présenter ici : quelle est cette vallée désignée par le texte ? Un autre passage des *Gestes des comtes d'Anjou* (Spicilége, t. X, p. 451), nous fixe sur ce point, et l'on ne peut douter que *Valeia*, ne désigne la partie de la vallée de la Loire, au nord du fleuve, partie arrosée par l'Authion dont elle semble former la *vallée* particulière. Il est dit, en effet, dans ce passage, que *Landry de Dunois, descendant par Tours et Langeais, attaquait le pays de Vallée*. Voir encore pour le même sens, la p. 465 du Spicilége, t. X.

Ce pays de Vallée s'étendait depuis St-Patrice et Ingrandes, en Touraine, jusqu'au delà de Beaufort, en Anjou. Adrien de Vallois n'en dit rien. Mais il existe dans la *Bibliothèque de Tours*, un rapport manuscrit avec carte, adressé en 1722, par un officier fiscal de l'élection de Saumur, à Mgr d'Argenson, intendant de la généralité de Tours. Ce précieux travail intitulé : *Description de la ville et de l'élection de Saumur*, s'exprime ainsi, à la page 1re de la préface : « La partie au nord de la rivière de Loire est « appelée *la Vallée*. » Et, plus loin, page 3 de la même préface, le manuscrit ajoute cette curieuse particularité, qui surprendra peut-être bien des gens aujourd'hui : « La partie de *la Vallée* est une pépi- « nière d'hommes dont les habitations sont presque « toutes des cases faites avec des perches, oziers et « terrasses, couvertes de paille et chaume, semblables « à des glacières. » Qui ne reconnaitrait là les huttes des anciens Andes, restées debout dans le pays de

Vallée, à peu près jusqu'à nous, comme les cabanes des bergers du Latium, dans les campagnes de l'Italie moderne? Ainsi, ce pays mérite d'autant plus d'être distingué, qu'il semble avoir conservé plus longtemps des mœurs et des habitudes à part.

A ce sujet, on peut voir dans le *Recueil de fragments de sculptures en terre cuite* de Séroux d'Agincourt (Paris 1814), les représentations de plusieurs cabanes antiques, de forme ronde et en bois. « Dans la cité de Limes, enceinte antique élevée par les Gallo-Belges auprès de Dieppe, dit aussi le *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*, t. II, au mot *Ca-« bane*, on a retrouvé les restes de nombreuses habi-« tations de forme oblongue et arrondie..... elles « s'enfonçaient dans le sol à une profondeur de deux « mètres. Les toits formés de branchages et de paille « affectaient les dispositions du cône. » Ce sont bien là les *glacières* du manuscrit cité plus haut.

Note XXI (*Page* 51). — Les *deffois*, qu'on écrivait aussi *deffais* ou *deffaix*, et que, dans tous les cas, on prononçait d'après ces dernières orthographes, étaient les pêcheries réservées dans les douves et les étangs des seigneurs particuliers, ou les parties défendues dans leurs forêts. Ce mot vient de *deffesus*, qu'on a dit pour *deffensus*. — Copie prise sur *l'Extrait du Sommier des droits seigneuriaux de la terre de Morand*, nous a été communiquée par M. Fougeroux, curé de Morand, membre de la Société archéologique de Touraine, qui a bien voulu se faire notre guide dans la recherche des lieux. Cet extrait mentionne à l'occasion de Chéramen, sous la date du 8 décembre 1282, une « Reconnaisance par Guérin d'An-« digné, écuier, dit Sarrazin, et Jeanne sa femme, « faite au profit de Pierre, fils du roi de France, « comte de Blois, par laquelle ils abandonnent le droit « et l'usage qu'ils prétendaient avoir dans les haies « de Morand, dépendant de Château-Renault, *se ré-« servant pour le dit abandon dans les dites haies, les « bois au deffoy de Chéramen* ainsi que les haies qui « l'environnent, à prendre depuis le pertuis du Soucy « (la fosse du Soucy existe encore) jusque là où la « dite pièce de Chéramen, s'abute à icelles haies « qui étaient celles du deffoy, etc..... » L'extrait original du Sommier des droits seigneuriaux de Morand, existe entre les mains de M. Jules Le Febvre de Villequetout, propriétaire actuel du château de Morand. Quant à la minute de la reconnaissance ci-dessus, on lit à la page 409 du Sommier, qu'elle existait à la Chambre des comptes de Blois.

Ce « *Pierre*, fils du roi de France » qui y est mentionné, est Pierre d'Alençon, troisième fils de saint Louis. Il avait épousé Jeanne de Châtillon qui lui avait apporté en 1279, le comté de Blois.

Note XXII (*Page* 52). — Le château du seigneur de Nouastre dont les ruines laissent très-bien voir les anciennes dispositions, était une sorte de tête de pont. Il assurait le passage de la Vienne qui baigne ses pieds. Une de ses tours montre encore les restes d'un escalier qui, du château, descendait directement dans la rivière.

Note XXIII (*Page* 53). — Le diplôme se contente de reconnaitre que le château de Montbazon a

été bâti sur les terres de l'abbaye, et ne stipule aucune indemnité en faveur des moines. Il est cependant probable que ce fut là l'origine des cinq sous de cens que les comtes de Montbazon étaient obligés de payer chaque année à l'abbaye de Cormery, le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul. Cette redevance était remise, dit D. Galand, dans son manuscrit sur Beaulieu, après que le diacre tourné vers le peuple avait crié trois fois : *Y a-t-il aucune personne céans pour le seigneur de Montbazon, qui ait apporté cinq sols de cens en une bourse neuve de satin, qu'il doit par chascun an, à l'église de céans, à l'heure de l'offrande de la grand'messe, à cause de son château de Montbazon ?*

Il ne faut pas confondre le diplôme que nous venons de mentionner et qui fut signé sous le gouvernement de l'abbé Thibault, avec un second, sans date aussi, mais qui lui est postérieur ; car c'est sous l'abbé Richard, successeur de Thibault, qu'il a été donné, et, très-probablement en 1007, première année de son gouvernement. Par ce second diplôme, intervenu dans des circonstances analogues, sans doute, et signé également du roi Robert, Foulques-Nerra est nettement et catégoriquement institué *protecteur avoué* de l'abbaye de Cormery. On sait que les *avoués* devaient protéger les églises, défendre leurs causes, veiller à la conservation de leurs droits, contreindre leurs vassaux et leurs serfs à l'exécution des jugements de justice, et conduire leurs troupes à la guerre. Malheureusement, de protecteurs qu'ils devaient être, les *avoués* devenaient souvent usurpateurs.

Note XXIV (*Page* 60). — Il ne faudrait pas croire que le nom de *Champagne*, usité aujourd'hui en français, est moderne. Il a dû être, au contraire, le nom primitif, lorsque le mot latin *campania* a été altéré par les dialectes romans. Cependant la prononciation *champaigne* remonte fort haut. « La tendance « à mouiller l'*a*, qui surabonde dans le Bourguignon, « où l'on dit *lai* pour *la*, *tai* pour *ta*, dit Ampère, « (*Hist. de la formation de la langue française*, p. 397), « a fait substituer dans le français *ai* à *a* dans les « mots *champaigne* et *montaigne*, dès une époque bien « ancienne, comme le prouvent les mots anglais, « *Champaign* et *mountain*. » Nous nous permettrons une observation à ce sujet : pendant qu'avec la prétention d'agir en dehors de tout dialecte particulier, ceux dont les préoccupations tendaient à ramener la prononciation de notre langue à des formes rationnelles, faisaient *champagne* de *champaigne*, ils faisaient *aimer* du mot *amer*, conservé jusqu'au XVI[e] siècle, cédant en ce point seulement aux souvenirs du dialecte Bourguignon ; car par une contradiction singulière, ils gardaient les mots *ami* et *amour*, dont le radical est le même.

Du reste, et pour en revenir au sujet de cette note, le mot latin *campania* et les deux mots français *champaigne* et *champagne* viennent tous de *campus* qui veut dire plaine. On ne s'étonnera donc pas que le nom de *champagne* ait été donné à des plateaux unis dans des pays divers. Ainsi, sans parler de l'ancienne province de champagne, et pour nous borner aux contrées qui environnent la Touraine, il y avait une champagne en Anjou, dite *Champagne de Parcé*. Elle était l'an-

cien patrimoine des seigneurs de *Champagne de la Suze*, qui n'avaient rien de commun avec les seigneurs de Champagne et de Brie. (Voir *l'Hist. de Sablé*, de Ménage, pp. 5 à 7). Il y avait aussi une Champagne dans le Maine, entre la Sarthe et la Mayenne. Nous avons même trouvé dans les archives de la Sarthe (Série E, 319) les plans d'une autre champagne dite *de Mézières* qui se subdivise en *grande* et *petite*, et dont une faible partie, bordée de chemins, est nommée *la Champagne d'entre les deux chemins*.

Note XXV (*Page* 60). — Ces deux éminences sont connues sous le nom de *Danges de Sublaines*. Elles sont parfaitement rondes, et la ligne qui passerait par leur centre, se dirigerait très-exactement de l'est à l'ouest. Une distance de 140 à 145 mètres les sépare de la base à la base. La hauteur de la plus petite, située à l'ouest, ne nous a pas semblé excéder trois à quatre mètres. La hauteur de la plus grande pourrait bien être de six à sept.

Nous avons constaté qu'une voie romaine qui coupe le plateau entre Luzillé et Sublaines, laissant à droite et à gauche, les deux grandes fermes de Noizay et de la Goffinière, vient passer entre ces danges (*a*).

(*a*) Un tronçon de cette voie, qui venait de Bléré, où elle nous a conduit, a été retrouvé dans l'hiver de 1870-71, à 100 mètres environ, au nord, du chemin vicinal de Sublaines à Luzillé. Le pavage enlevé et concassé, a servi à ferrer le chemin. Les paysans connaissent parfaitement cette voie, et la désignent avec précision, quelquefois au milieu d'un dédale de petits chemins qui dérouteraient le chercheur. Ils l'a qualifient *d'ancien chemin de Bléré à Loches*. Nous avons indiqué son parcours sur notre carte.

Là elle se bifurquait, paraît-il, en plusieurs rameaux. Des deux principaux, l'un se dirigeait vers le bourg actuel de St-Quentin, l'autre vers Le Liège et Orbigny, pour gagner la vallée du Cher à la hauteur de la position de St-Aignan. Ce dernier devait avoir un embranchement sur Genillé, la position de Montrésor, Ecueillé et Châteauroux, dans la vallée de l'Indre. Tous ces vieux chemins se voient encore. Nous les avons suivis plusieurs fois à pied, et s'il ne nous a pas été possible de trouver la preuve qu'ils sont romains, leur point de départ certain, et les nécessités topographiques de leur direction ne nous ont guère laissé de doutes. Plusieurs des localités traversées, ont d'ailleurs été romaines. Orbigny et Genillé sont restés gîtes d'étapes des routes stratégiques, jusqu'au XVIII[e] siècle. La carte de Jaillot de 1711, les indique comme tels. Enfin, nous n'en finirions pas si nous voulions mentionner ici toutes les découvertes importantes de médailles, de vases, de poteries, qui ont été faites sur divers points de ces parcours. Nous signalons aux archéologues, les plateaux de la Champagne, peu explorés, et sillonnés d'un nombre infini de chemins gazonnés qui portent, dans le pays, le nom de *chemins herbés*, et cachent certainement tout un réseau de voies antiques, parfaitement justifiées, du reste, par l'importance stratégique de cette position supérieure.

Quant aux *danges*, elles reposent sur un terrain où l'on a trouvé déjà bien des débris romains, vases funéraires, couches de ciment, briques à rebords, médailles, etc. En fouillant la plus grande des danges, on a aussi trouvé des lames d'épées fort rouillées. (Ren-

seignements verbaux de M. Réau, curé de Sublaines). Il est certain que le mystère qui enveloppe ces étranges et historiques monuments, serait curieux à découvrir. Leur présence dans une plaine dont la terre s'attache tellement aux pieds lorsqu'elle est mouillée, qu'elle y forme des monceaux énormes avant qu'on puisse s'en défaire, a aussi inspiré une singulière légende aux habitants du pays. Ils prétendent que ces éminences sont la terre que *Gargantua* secoua de ses pieds, un jour qu'il traversait la Champagne après une grande pluie, et ils les appellent en conséquence, *les dépatures de Gargantua*. (Voir le mot *dépatures*, ce qu'on a secoué de ses pieds, dans le Glossaire du centre de la France, du comte Jaubert). Ailleurs qu'ici, on pourrait se poser la question de savoir si cette légende prouve la popularité de l'œuvre de Rabelais en Touraine, ou si, au contraire, elle témoigne des emprunts de Rabelais aux contes populaires. Pour nous, cette question serait un hors-d'œuvre.

Nous avons vainement cherché l'origine du mot *danges*, et, nous l'avouons, nous ne voyons rien de raisonnable où le rattacher. Ce mot ne paraît pas ancien ; car, pour désigner ces éminences, les chroniques du XIIe siècle, nous l'avons vu, emploient l'expression de *Globi terræ*. Tout ce que nous pouvons dire au sujet de ce nom, c'est qu'il paraît avoir une application générique. En suivant un vieux chemin, qui va du village de la Roche à l'ancien prieuré de Brennesay, sur la vallée de l'Indrois, nous avons trouvé deux autres élévations, nommées *danges de Malé*. Elles sont, comme les *danges de Sublaines*, exactement orientées de l'est à l'ouest. Moins importantes que ces dernières, elles en

diffèrent aussi en ce qu'elles sont formées de pierres au lieu de terre. Ceci pourrait faire croire à des *murgets*, amas de pierres formés par les cultivateurs ; mais l'une de ces *danges* ayant été éventrée pour ferrer un chemin voisin, elle laisse voir une disposition qui ne paraît guère compatible avec un *murget*. L'amas est, en effet, nous l'avons constaté, formé, d'abord de grosses pierres rangées avec un certain ordre, puis, de couches dont les pierres vont en diminuant de volume jusqu'à la surface, où elles ne dépassent pas la grosseur du cassis employé sur les routes. Dans des fouilles faites, en tranchée, sur l'une des danges de Sublaines, il y a quelques années, on est arrivé à des pierres volumineuses, qui pouvaient bien former une base, comme dans les danges de Malé. Mais l'argent destiné aux fouilles étant alors épuisé, on n'a pas poussé plus loin les investigations. (Renseignements de M. Réau, curé de Sublaines.) Ajoutons encore un mot sur ces mystérieuses *danges* : Le chemin du Liège à St-Quentin, devenu aujourd'hui chemin vicinal, passe à trois ou quatre mètres des *danges de Malé*. Il est probable qu'autrefois il passait entre ces danges même, comme la voie de Bléré à Loches entre les *danges de Sublaines*. C'est du reste un fort vieux chemin que ce chemin du Liège à St-Quentin, et son importance fut grande autrefois ; car à un certain moment il fit partie du grand chemin, ou chemin de poste de Paris à Poitiers et Bordeaux, ainsi que cela résulte de vieux dossiers des ponts et chaussées conservés dans les Archives d'Indre-et-Loire, série C, n° 161. Enfin, pour donner aux chercheurs

toutes les notes qui pourraient leur être utiles, finissons en disant qu'à deux ou trois cents mètres des *danges de Malé*, vers Brennesay, et à gauche du chemin qui y conduit, existe une très-belle allée couverte, presqu'intacte et qui n'a jamais été décrite. Elle présente cette particularité, qu'elle est, jusqu'aux deux tiers de sa hauteur intérieure, obstruée par des terres qui fourmillent de petits débris de poteries romaines, samiennes ou autres, auxquels se mêlent de menus os de cuisine, os de volaille, de lapins, lièvres, agneaux et moutons. Le champ qui entoure l'allée couverte est plein de débris de poteries, et penche vers l'allée. Il est certain que les détritus dont l'allée est pleine y ont été amenés par les eaux. Quant aux débris de cuisine, qui se remarquent plus particulièrement dans la couche inférieure, ils pourraient bien avoir été déposés là volontairement, et supposent dans tous les cas, des habitations considérables ou un campement dans le voisinage.

Note XXVI (*page* 61). — Pour appuyer son opinion évidemment fondée sur le nom moderne de *Tour du Brandon* (*Turris de Brandone*), cet auteur considère l'expression de *vigiferia* employée par les vieilles chroniques, comme une corruption de *faciferia*, porte-torche. Il est difficile de se rendre raison d'une altération semblable. Ni *Vigiferia* ni *Faciferia*, d'ailleurs, ne sont latins, et si l'on est réduit à deviner ce qu'ils peuvent signifier par les racines que rappellent leurs préfixes et leurs suffixes, nous avouons nous en tenir au mot *Vigiferia*, porte-sentinelle, porte-vigie. Il nous paraît, en effet, caractériser très-bien

cette haute tour qui, comme une forte *guette*, domine non-seulement la Champagne, mais une partie des plateaux au delà de l'Indre et du Cher.

Nous ferons remarquer, du reste, qu'à quatre ou cinq cents mètres environ de la tour, à l'ouest, se trouve une ferme nommée *le Brandon*. Cette circonstance qui n'a pas été notée, nous paraît de nature à atténuer singulièrement les conclusions qu'on voudrait tirer du nom moderne de *Tour du Brandon*, pour en faire une sorte de phare. Ne serait-ce pas, en effet, un certain espace de terrain, un quartier rural, un canton, qui aurait porté d'abord le nom de *Brandon*, sur la lisière de l'ancienne forêt de Bréchenay plantée au bord du plateau ? *Brandon* a le sens de *Brande*, dans quelques parties de la France, ce qui ne doit point étonner ; car tous deux viennent de l'allemand *Brand*, incendie. On appelait aussi *Brandons*, autrefois, des bâtons garnis de paille, qu'on plantait dans les champs dont les fruits étaient saisis par justice pour être vendus. L'usage de cette sorte d'enseigne existe encore chez les maquignons qui attachent de la paille à la queue des chevaux à vendre. Enfin, on appelait aussi *Brandons*, les épines, branches, ou bouchons de paille qu'on mettait dans les champs pour montrer que le chaume en était réservé par le propriétaire, et que nul n'avait le droit de le prendre comme chose abandonnée. Cet usage dure toujours.

On voit que ce nom de *Brandon*, au singulier ou au pluriel, ouvre la voie aux interprétations. Toutefois, de ces divers sens il nous paraît résulter ici, qu'avant de s'appliquer à une tour et une ferme, ce nom a dû s'appliquer au terrain même où l'une et l'autre sont

bâties. Le sens populaire aurait ainsi été détourné par les savants modernes, et d'une manière plus ingénieuse qu'exacte.

Après cela, qu'une ferme et une tour aient pu prendre le nom d'un canton, cela ne paraîtra surprenant à personne, si nous faisons remarquer qu'à l'autre extrémité de la Champagne de Touraine, sur la partie du plateau qui domine le ruisseau de la Rochette, entre le chemin vicinal de Chédigny à Sublaines et la grande route de Loches à Bléré, se trouve une ferme nommée *la Champagne* comme le pays où elle est située.

Note XXVII (*Page* 63). — La *Tour du Brandon* est, en ligne droite, à 25 kilomètres de Loches, et à 12 kilomètres d'Amboise. Ces deux distances excèdent celle qui paraît avoir été choisie dans l'antiquité pour espacer les tours destinées aux signaux par le feu, dont Polybe, dans son livre X, ch. VII, et César, dans son livre II, ch. XXXIII des *Commentaires*, nous ont dit quelque chose. Elle excède aussi celle que nous voyons usitée au moyen âge, particulièrement par les empereurs grecs, lors des invasions arabes. Elle excède même celle que, malgré la puissance de nos lunettes, on n'avait pu dépasser pour les stations du télégraphe aérien moderne, et qui étaient de 11 kilomètres seulement.

Note XXVIII (*Page* 64). — Telle ne nous apparaît pas la tour de signaux sculptée sur la colonne Trajane. Mais le feu de la torche qu'elle porte n'aurait pu s'apercevoir de très loin. Dans le passage de César cité à la note 27, ci-dessus, nous lisons que les Attuatiques ayant attaqué subitement et traîtreusement, la nuit, l'armée romaine «l'alarme fut aussitôt « donnée *par de grands feux* (*ignibus*), signal prescrit « par César. » (Traduction Nisard.) Ce passage prouve que la tour de signaux de la colonne Trajane ne doit pas être prise trop au sérieux en ce qui regarde la pratique ordinaire.

Note XXIX (*Page* 65). — Le donjon de Montbazon, carré dans sa forme, est pourtant pour la plus grande partie construit en moellon. Il est évidemment antérieur à tous les autres. Peut-être ne serait-il pas impossible de démontrer par des rapprochements multipliés, que les constructions religieuses et militaires élevées en pierre brute à un certain moment, dans le centre de la France, ont, en général, été l'intermédiaire entre le petit appareil d'origine gallo-romaine, et l'appareil moyen de la fin du Xe siècle et de la première moitié du XIe.

Note XXX (*Page* 65). — Nous noterons au passage, une particularité fort curieuse du vieux château de St-Christophe : la motte primitive subsiste encore, et le donjon, de la fin du Xe ou du commencement du XIe siècle, au lieu d'être placé dessus, est bâti au pied, et lui est juxtaposé de telle sorte, que, du côté le plus vulnérable, la motte couvre le donjon jusqu'au premier étage. Dans ces conditions, la vieille motte, convenablement garnie de palis, devait rem-

plir le rôle de ces fortes tours demi-cylindriques, élevées au XIIe siècle, contre le gros donjon carré de Nogent-le-Rotrou, et celui de Lavardin en Vendomois, pour en couvrir la face exposée à l'ennemi. Nous ne connaissons pas d'autre exemple de motte ayant rempli ce rôle.

Note XXXI (*Page* 66). — La forme ronde que M. de Caumont considère comme ayant été adoptée seulement après le XIe siècle, est l'unique raison qui porte ce savant archéologue, à rapporter le donjon de Châteaudun au XIIe. Ce monument a subi des remaniements à plusieurs époques. Mais en examinant minutieusement sa construction primitive, il nous a semblé reconnaître l'exacte vérité dans les vers de la *Chronique de Saint-Florent* qui l'attribuent au vieux comte de Blois, (*Ampliss. collectio* de D. Martène, t. V, col. 1100).

Qui vivens turres altas construxit et ædes,
Unam Carnotum, sed apud Dunense reatum.

Note XXXII (*Page* 70). — Nous avons déjà parlé de cette foret à la note 26. Plusieurs chartes de l'abbaye de Cormery la mentionnent. Elle s'étendait de Ballan à Athée, longeant les positions de St-Avertin, Larçay et Azay-sur-Cher.

Note XXXIII (*Page* 70). — Cette forêt du nom de *Canevose* ou *Chenevose* (*silva quæ Canevosa dicitur*), s'étendait depuis la rive droite de l'Indrois, jusques près de Luzillé, et depuis St-Quentin jusqu'aux

environs de Sublaines. Elle fut donnée à l'abbaye de Marmoutier, en 1085, par Foulques le Réchin, comte d'Anjou. (Voir dans D. Housseau, t. III, n° 881.) La charte originale de cette donation existait à Loches entre les mains de feu M. H. Lesourd, de la Société archéologique de Touraine. C'est sur cet original que Dufour, qui n'en dit rien, a publié la Charte dans son *Dict. de l'arrondissement de Loches.* (Voir dans les *Mémoires de la Société arch. de Touraine,* t. Ier, p. 35, année 1842, un article de M. Lesourd, intitulé *La forêt de Loches et ses environs.*) Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de découvrir ce que cette charte est devenue.

Note XXXIV (*Page* 71). — Cette voie vicinale de Bléré à Loches, est celle dont nous avons déjà parlé (note *a*, dans notre note complémentaire n° 25). Elle est connue des paysans, nous l'avons dit, sous le nom *d'ancien chemin de Bléré à Loches.* Que cette route soit d'origine romaine, cela ne fait pas de doute. Nous l'avons reconnu, non-seulement là où le pavage a été mis à découvert et détruit, mais sur plusieurs autres points de son parcours qui existe encore de Bléré à Beaulieu, quoique se confondant parfois avec la grande route actuelle, entre cette dernière localité et St-Quentin. En outre, nous avons retrouvé des briques à rebords, près de la ferme de *la Poêle*, dépendant du hameau de Bouferré, et les traces d'un établissement romain très-important, à quelques pas de la route, au midi d'une grande ferme du XVe siècle, nommée *la Fuie de Champagne.* Cette route a fait un moment partie de la route de poste de Paris à Poitiers,

lorsqu'on eut abandonné, après l'avoir laissé ruiner par défaut d'entretien, la voie qui passait par Blois, les Montils et Montrichard, voie dont nous allons parler. Enfin, nous avons reconnu que cette voie vicinale de Bléré à Loches se prolongeait jusqu'à Amboise, où elle nous a conduit ; et nous avons constaté qu'avant d'entrer à St-Quentin (*a*); elle se bifurquait à gauche, descendait dans la vallée de l'Indrois le long des murs du château des Roches-St-Quentin qui vit naître la bienheureuse Jeanne de Maillé, se détournait à gauche encore, pour courir sur le flanc du coteau (rive droite de l'Indrois), remontait en tranchée pour passer devant le prieuré de Brennesay dont nous avons déjà parlé, note 25, puis redescendait vers le moulin de Brennesay, au droit duquel elle franchissait l'Indrois. De là, nous l'avons suivie jusqu'au vieux couvent de la Bourdillière, près Genillé, bien sûr qu'elle atteignait ce bourg dont elle est *l'ancien grand chemin*, au dire des paysans, mais incertain du point où elle passait de nouveau la rivière Sur ce parcours, débris romains considérables, derrière le moulin de Brennesay, découverte, il y a peu de temps, de deux vases pleins de monnaies romaines, près des maisons *du Chaume* ; débris romains au lieu dit *les Sables-de-Mérin*, au croisement de la voie qui nous occupe et de la voie d'Aquitaine dont nous allons parler. Autres indices de chemin important : une tranchée profondément

(a) Il va sans dire qu'en donnant aux localités ou aux positions leur nom actuel, nous n'entendons pas établir leur contemporanéité avec les voies romaines qui les ont traversés, ou qui en sont passé tout près.

taillée dans le roc, à la montée de Brennesay, et une tranchée semblable de l'autre côté de l'Indrois, près du hameau de *la Coupe*. En outre, restes de pavages bouleversés par les eaux, dans cette dernière tranchée, qui devient aujourd'hui le lit d'un torrent pendant les orages Cette voie de Genillé à St-Quentin, se poursuivait directement vers Chambourg, quittant, près du moulin de Brennesay, le rameau qui allait à St-Quentin. En faisant tout dernièrement des travaux pour convertir cette partie en chemin vicinal, on a aussi découvert des objets antiques.

Parlons maintenant de la voie consulaire d'Aquitaine qui, de Blois, allait à La Haie par le plateau de Pontlevoy et celui de la Champagne. En venant de Blois, elle passait par les Montils, Montrichard, Faverolles le hameau de Senelles, Le Liége; descendait couper la vallée de l'Indrois, vis-à-vis le pont de Mérin (*a*), traversait ce pont, montait en tranchée dans le roc, sur le plateau opposé, pour se jeter bientôt dans la forêt de Loches et, marcher vers Orfonds, etc. Nous verrons plus tard les bifurcations qu'elle avait sur le plâteau de Pontlevoy. Ils importent peu à la question actuelle. Ce chemin est connu dans le pays comme *l'ancien grand chemin de Paris à Bordeaux*. Nul chemin n'a vu plus souvent modifier son tracé, tout en gardant sa direction générale, Blois, Les Montils, Montrichard, Le Liége, Loches et La Haie. Il allait autrefois de Chartres en Aquitaine. Il a

(*a*) Ce nom est prononcé diversement dans le pays : *Mérin*, *Mézin*, *Méréan*, *Méran*. Nous nous sommes arrêtés à la forme qui nous a semblé la plus usitée.

certainement fait partie plus tard des grandes lignes établies par Louis XI ; car on montre encore au Liège la maison de poste, qui a tous les caractères du xv[e] siècle, et une autre maison de poste moins caractérisée, quoique ancienne, existe aussi à Senelles. En raison précisément de son importance, ce chemin usé sur plusieurs points, a, depuis, été détourné. D'abord, entre les Montils et Montrichard, il s'est jeté sur la voie qui, passant par Monthou-sur-Bièvre, Sambin et Thenay, marchait vers Bourré et la station romaine de Thésée ; mais cédant aux nécessités modernes, il s'est écarté de Thenay et Bourré, pour entrer dans Pontlevoy par la rue *Franche*, où l'on retrouve encore ses pavages, se continuant, du reste, après, sur Montrichard, Faverolles, etc. (Voir un grand plan de cette route, *Arch. d'Indre-et-Loire*, Série C, n° 199). Entre Le Liège et Loches, il a quitté la direction de Mérin, pour prendre celle de St-Quentin, et peut-être, auparavant. s'était-il déjà détourné au haut de la tranchée de Mérin pour descendre l'Indrois, par le plateau, et se diriger après sur le pont aujourd'hui ruiné de l'Ile-Auger pour, de là, gagner Chanceaux et Mauthelan, on signale encore *le chemin de Louis XI* Enfin, usé de tous côtés, fut il abandonné à une date que nous n'avons pu retrouver, mais avant 1741 ; car, sur la carte de Jaillot, faite à cette époque, la route de poste est tracée par Amboise, Bléré, Sublaines et St-Quentin, c'est-à-dire sur l'ancienne voie vicinale d'Amboise à Loches, par Bléré, dont nous avons parlé plus haut.

Remarquons en passant, que de tous ces tracés, qui existent toujours et que nous avons patiemment explorés, le plus ancien est seul resté dans les souvenirs populaires, ce qui est caractéristique et que nous avons constaté ailleurs également.

Enfin, disons que ce chemin a été rétabli un instant, au xviii[e] siècle, ainsi qu'on le voit par une curieuse correspondance de M. de Trudaine, et de M. de Magnanville, intendant de Touraine, en septembre 1746 (Archives d'Indre-et-Loire, série C, n° 161), alors qu'on travaillait à faire passer la route par Tours.

La voie de Paris à Bordeaux par Chartres, Vendôme et Tours, avait été abandonnée depuis longtemps, sans doute à cause de son état de ruine. On se souvint en cette même année 1746 qu'elle avait existé. Les appréciations des voyageurs lui donnaient 16 lieues de moins qu'à la voie de Montrichard, qui, elle-même, était de 6 lieues plus courte que le tracé nouveau fait, par Tours, sur la levée de la Loire, rive droite. M. de Magnanville plaida chaleureusement le rétablissement de la voie de Chartres près de M. de Trudaine qui la fit étudier. Quelques années après, elle était courageusement entreprise.

On nous pardonnera d'être arrivé jusqu'aux temps modernes, à propos de ces chemins qui ne nous intéressent que pour le moyen âge. Mais en fait de chemins, la lumière ne peut se faire dans le passé, qu'à l'aide des enquêtes minutieuses et des études du présent. Rien de plus curieux du reste, que de suivre sur le terrain, dans les traditions populaires, et dans les correspondances, mémoires, ou plans que les archives gardent pour le siècle dernier, cette histoire des vieux chemins. On ne saurait dire combien d'éléments

peuvent sortir d'un pareil travail. S'il eut été fait, il y a cent ans, nous n'hésitons pas à l'affirmer, on aurait le réseau complet et certain, de toutes les voies qui sillonnaient notre pays, aussi bien que des chemins créés dans le moyen âge pour les besoins nouveaux. Les savants d'alors ont étudié dans les textes et sur les cartes, pendant que s'en allaient en lambeaux les souvenirs ou les tracés qui parlaient encore. On retrouve de nos jours des indices précieux. Qu'aurait-ce été, il y a cent ans ?

Nous devons, avant de finir cette note qui nous a entraîné, dire un mot encore de l'ancienne forteresse ou motte de Cornillé qui gardait le croisement des deux voies. A son occasion nous ferons remarquer que, dans son état actuel, elle montre des voûtes souterraines dont la maçonnerie se rapporte au XIVe siècle. Un puits y subsiste aussi. De là nous concluons, qu'à l'époque des invasions anglaises, ce poste a dû être remparé de nouveau et mis en état de défense. Cette position était donc restée une position importante. C'est que l'ancienne voie subsistait toujours ; et ceci confirme son existence dans le passé.

Note XXXV (*Page* 73). — Chalmel commet ici une confusion déplorable, avec d'Argentré (*Hist. de Bretagne*), qu'il ne cite nullement, mais dont il suit les errements pas à pas. Trompé sans doute par la ressemblance des noms, il reporte à Foulques-Nerra ce qui regarde Foulques le Bon, dont la femme était, nous l'avons vu, sœur de Thibault le Tricheur, et qui eut, à cause d'elle, des droits à revendiquer sur le comté de Nantes. A cette confusion,

Chalmel mêle aussi d'incroyables erreurs. Ainsi, selon lui, ce ne serait pas la sœur, mais la fille de Thibault le Tricheur qui aurait épousé Alain Barbetorte d'abord et Foulques Nerra ensuite. (*Hist. de Touraine*, t. I. p. 309-310). Il fallait cela pour que Foulques-Nerra fut le beau-frère d'Eudes Ier. Nous aurons bientôt l'occasion de prouver que notre comte d'Anjou ne prit jamais pour épouse aucune fille de la maison de Blois. La plus simple critique aurait conduit Chalmel au même résultat.

Note XXXVI (*Page* 73). — Dans cette première bataille de Conquereux, selon quelques chroniqueurs, Geoffroy-Grisegonelle aurait combattu à côté de son gendre. D'autres disent, au contraire, que Conan combattait Geoffroy. On n'est pas plus d'accord sur le résultat. Pour les uns la victoire resta à Conan. Pour d'autres, il fut vaincu et blessé à la main. C'est un dédale inextricable que certains points d'histoire de cette époque. Un vieux proverbe breton cité par la *Chronique de St-Florent* (*Amplis. collectio* de D. Martène, t. V, col. 1108) prouverait cependant que Conan fut vainqueur : « C'est comme à Conquereux, « disait-on, où le Tors l'emporta sur le droit. » Il est certain que ce proverbe ne pouvait regarder la seconde bataille de Conquereux, que nous allons décrire, puisque Conan y fut tué.

Note XXXVII (*Page* 75). — Guérech était évêque de Nantes. Il quitta donc la mitre pour l'épée, et se maria. Les chroniqueurs, chose étrange, ne trouvent aucune réflexion à formuler sur ce fait

anormal, sinon que, par sa valeur, Guérech était bien digne de gouverner le comté, dans les circonstances périlleuses où il se trouvait.

Note XXXVIII (*Page* 77). — Richer nous montre d'abord Foulques faisant le siége de Nantes. Puis, Foulques semble disparaître ; c'est Conan avec ses Normands que nous voyons devant la ville. Un instant après, Foulques *entre en Bretagne* et se dirige vers Conquereux. Il y a là des manœuvres qui se contrarient. Ce qui paraîtrait le plus naturel, et, jusqu'à un certain point, les contradictions des chroniques autoriseraient cette version, c'est que Foulques-Nerra se fut porté sur Nantes. Conan serait alors parti de Rennes en descendant la Vilaine, pour l'attaquer, Foulques aurait marché à la rencontre de son ennemi, et le combat de Conquereux aurait été la conséquence de cette marche. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir combien ceci est logique et combien le récit de Richer le paraît peu. Mais que deviendrait alors le siége de Nantes par Conan, décrit d'une manière parfaitement circonstanciée ? Il est probable que la première attaque de Nantes par Foulques n'a point eu lieu. Richer a voulu parler du soulèvement d'Hamon, et, dans sa pensée, ce soulèvement étant dû aux manœuvres de Foulques, le nom du comte d'Anjou s'est présenté sous sa plume, comme celui d'Eudes s'y était présenté, nous l'avons fait remarquer (*page* 34), dans l'intitulé de son chapitre des guerres de Bretagne. Or, s'il en est ainsi, tout peut très bien s'expliquer. Foulques s'était probablement dirigé sur Nantes par une ancienne voie dont il sera

question plus tard, et qui, par Bécon, le Louroux et Candé, gagnait la vallée de l'Erdre. Cette voie se prolongeait aussi, devant elle, vers Châteaubriant, et trouvait sur son parcours, la vallée du Don qui la conduisait à Conquereux. Si donc, apprenant la marche de Foulques, Conan s'est retiré vers Conquereux, Foulques en étant instruit, n'a eu qu'à suivre la route de Châteaubriant et la vallée du Don, pour rencontrer son ennemi.

Note XXXIX (*Page* 78). — Ces dispositions de Conan, n'étaient point nouvelles. Grégoire de Tours nous apprend que lorsque Théodoric attaqua les Thuringiens, « ils avaient creusé dans le champ « où devait se livrer le combat, des fosses dont ils « avaient caché l'ouverture au moyen d'un gazon « épais...... Lorsqu'on commença l'action, plusieurs « cheveaux des Francs tombèrent dans ces fosses. » (*Hist. des Francs*, liv. III). Nous voyons aussi ce genre d'embûches pratiqué plus tard, vers 1005, dans ce fameux combat que soutinrent Olaüs, roi de Norwège et Lecman, roi de Suède, contre les Bretons. (Voir Guillaume de Jumièges, liv. V, ch XI.)

Note XL (*Page* 80). — Les *Gestes des comtes d'Anjou* et Raoul Glaber disent que Conan eut seulement la main coupée et qu'il fut remis vivant entre les mains de Foulques. Mais la *Chronique de St-Florent*, celle du *Mont-St-Michel* et Richer, ne laissent aucun doute sur sa mort survenue en 992. Pour le récit du reste de la bataille, nous nous en sommes rapporté au contraire à Raoul Glaber et *aux*

Gestes des comtes d'Anjou. S'il en fallait croire Richer, l'armée de Foulques aurait été complétement battue et mise en fuite. Conan serait mort cependant, mais de la main d'un soldat qui, l'apercevant avec seulement deux des siens, dans un lieu écarté où il s'était dépouillé de son armure pour se rafraichir après le carnage, se serait élancé sur lui et l'aurait tué du premier coup. L'acte de ce soldat restant seul, au milieu des ennemis après la fuite de toute son armée, et gardant assez d'audace pour frapper Conan entre deux des siens, nous a paru peu vraisemblable. Nul ne conteste d'ailleurs que la victoire ne soit restée à Foulques-Nerra. Foulques le Réchin porte à mille le nombre des chevaliers bretons tués à Conquereux. Nous verrons, plus tard, que le souvenir de la mort de Conan et du sang chrétien versé dans cette bataille, fut une des causes qui déterminèrent Foulques à faire son premier pèlerinage à Jérusalem, et que ce souvenir le porta aussi à exempter le cloître de St-Maurille d'Angers, du logement des gens de guerre. Il n'est donc pas douteux que Foulques n'ait triomphé et que le carnage n'ait été subi par ses ennemis. Nous soupçonnons fort Richer, qui se montre toujours un peu partial à l'égard de la maison d'Anjou, d'avoir voulu en atténuer ici la gloire.

Note XLI (*Page* 80). — La *Chronique de Maillezais*, liv. I, chap. II (*Nova bibl.* de Labbe, t. II, p. 225), rapporte que la comtesse de Poitiers, Emma, sœur d'Eudes Ier, de Blois, avait conçu de la jalousie

contre la vicomtesse de Thouars, chez laquelle le comte de Poitiers avait reçu l'hospitalité en revenant de la Bretagne, et dont il avait trop vanté peut-être la beauté. Emma ayant un jour rencontré la vicomtesse dans la campagne, l'accabla d'injures, et, se jetant sur elle, la renversa de cheval et la foula aux pieds. Puis, non contente de cet indigne traitement, elle l'abandonna toute la nuit à la brutalité des gens de sa suite.

Après cette action infâme, craignant à la fois la colère du vicomte et celle de son mari, elle courut s'enfermer dans le château de Chinon, qu'elle avait eu en dot, et s'y fortifia à tout événement.

On voit que les hommes, à cette étrange époque, n'étaient pas les seuls à abuser de la puissance jusqu'à la cruauté.

Note XLII (*Page* 81). — Nous avons tout lieu de croire que c'était Langeais, car la *Chronique de St-Julien de Tours* (*Brevis historia S.-Juliani Turonensis*, *Amplis. collectio de Martène*, t. V, col. 1077) nous dit, sous la date de DCCCCLXXXIV, que « vers ce temps-là (*circa hoc tempus*), le château de Langeais fût bâti par Foulques-Nerra. » Il est clair que cette date de DCCCCLXXXIV est une faute de copiste, et qu'on doit lire DCCCCLXXXXIV ; la preuve, c'est que la chronique ajoute : « la ville de Tours, fut assiégée et prise par le même comte ; mais *peu de temps après, elle fut reprise par la reine Berthe, mère d'Eudes.* » C'est en effet à 994 qu'on rapporte généralement la seconde prise de Tours. Nous verrons qu'elle ne put avoir lieu qu'en 996 ou 997, et la chronique de saint Julien

semble le reconnaître elle-même, puisqu'elle fait reprendre cette ville *par la reine Berthe*. La reine Berthe est ici pour le roi Robert qui, sur les instances de Berthe, reprit réellement Tours à Foulques, en 997, ainsi que nous le verrons plus tard. Du reste, en 984, Foulques ne possédait pas encore le comté d'Anjou puisque Geoffroy-Grisegonelle, son père, ne mourut qu'en 987.

Note XLIII (*Page* 86). — Adhémar, dans ce passage, nomme *Geoffroy* au lieu de *Foulques*; mais il vient de narrer la prise de Charles de Lorraine par Hugues-Capet. Il ne peut être alors question de Geoffroy-Grisegonelle qui était mort en 987, l'année même de l'avénement du roi Hugues. C'est là une simple erreur de nom, et la preuve, c'est que Adhémar rappelant un peu plus loin le même événement (p. 173 de Labbe, cité à la note *a*), nomme Foulques au lieu de Geoffroy.

La *Chronique de Maillezais*, qui rapporte le même fait (Labbe, t. II, p. 205) dans les mêmes termes qu'Adhémar de Chabannais, nomme aussi, par conséquent, Geoffroy au lieu de Foulques; mais elle place l'événement entre l'élévation de Robert à la royauté (988) et la naissance de Geoffroy-Martel (1005), ce qui prouve bien l'erreur de nom. Cette chronique enregistre du reste, elle-même, la mort de Geoffroy-Grisegonelle, en 986.

Note XLIV (*Page* 86). — Outre les châteaux de Loudun, de Mirebeau et autres qui étaient au pouvoir de Foulques, les Aquitains avaient quelque raison de se préoccuper encore des entreprises continuelles du comte d'Anjou sur Chinon qui avait été donné en dot à Emma, sœur d'Eudes, mariée au comte de Poitiers. (Voir Pierre de Maillezais, l. I, ch. II, dans Labbe, *Nova Bibl.*, t. II, p. 225).

Note XLV (*Page* 88). — Ce jeune Guillaume était le fils d'Emma, sœur d'Eudes Ier, mariée nous l'avons déjà dit, à Guillaume II, comte de Poitiers. C'était donc seulement par alliance qu'il était neveu de Berthe, et il faut les scrupules de parenté de cette époque, pour que, à cause du mariage de Berthe, il puisse être appelé le neveu du roi Robert.

Note XLVI (*Page* 90). — Guillaume-Fierabras, époux d'Emma, était mort fort vieux dans le monastère de Maillezais, en 994, et Guillaume III, son fils, dès qu'il lui eut rendu les derniers devoirs, se hâta de rentrer à Poitiers où il convoqua toute sa noblesse pour s'opposer aux entreprises de Boson, comte de la Marche, frère de ce même Adelbert, qui avait, en 990, donné Tours à Foulques-Nerra.

Nous admettons comme certaine la mort de Guillaume-Fierabras, en 994, et nous ne discuterons pas ici comment le cartulaire de Bourgueil peut, dans une charte de 996, lui faire vendre des vignes à l'abbaye, et, dans une autre charte de 998, lui faire donner à cette même abbaye l'église de Saint-Christophe avec plusieurs autres choses. Les exemples de chartes où

l'on fait souscrire des personnes mortes, ne manquent pas, soit que ce fut là une *pieuse fraude*, comme l'appelle D. Bouquet, soit, ce qui nous parait plus probable, que ce fut un dernier hommage rendu à la puissance du défunt. Pierre de Maillezais, nous cite lui-même, dans son chapitre II, et précisément au sujet de Guillaume duc d'Aquitaine, un fait de ce genre. *Princeps (Willelmus dux) libentissime annuit, firmat chartam, reliquisque nobilibus tradit ; nomenque matris inter testatoris,* AC SI VIVERET, *pro eo quod ejus anniversarius dies mortis agebatur, conscribere fecit.*

Du reste, pour la première de ces chartes, la date serait peut-être à discuter. Dans la copie faite du cartulaire de Bourgueil, par André Salmon, pièce 22 (Bibl. de Tours), vis-à-vis la ligne où est écrite la date de 996, nous trouvons cette observation : « Cette ligne manque dans le n° 6007 (m. s, de la Bibl. nationale) qui date 991.

Avant de terminer la présente note, n'oublions pas une remarque dont la critique doit tenir compte. Nous disons, quelques lignes au-dessous du renvoi de notre texte « qu'une barrière naturelle séparait Eudes « de ses ennemis » et « que la Loire ne devait pas être « facile à traverser au mois de février. » Il en est sans doute ainsi d'ordinaire ; mais s'il en fallait croire la *Chronique Saxonne*, publiée par D. Bouquet, t, X, p. 228, l'hiver de 994 aurait été très-dur et très-long ; car il aurait encore gelé le 7 juillet ; les rivières auraient manqué d'eau, et il aurait plu si peu que les poissons seraient morts dans la plupart des étangs, que beaucoup d'arbres auraient séché sur pied, et que les fruits et le lin auraient péri. A la vérité ces faits que la *Chr. Saxonne* place en 994, la *Chr. d'Hépidanus*, moine de S.-Gall, les place en 995, en disant : *Notabilis annus etiam siccitate aeris nimia multis pecoribus multis quoque mortalibus siti extinctis. Tantum enim siccabbantur cuncta Europæ flumina, ut penè nullum non esset vadosum.*

Cette dernière date doit être la véritable ; car, soit que la Loire fut prise par les glaces d'un hiver très-dur, soit qu'elle fut rendue parfaitement guéable par la sécheresse, les armées de Robert et de Foulques, n'eussent point été chercher un passage à Amboise, comme elles l'ont fait.

Note XLVII (*Page* 96). — Nous ne saurions oublier en parlant d'incendie, celui des faubourgs de Blois, et du monastère de St-Laumer dont les moines furent obligés de s'enfuir privés de vivres et d'abri. Richer, qui le rapporte (l. IV, ch. LXXIX), l'attribue à Foulques-Nerra qui, ne pouvant attaquer directement les armées puissantes d'Eudes Ier, aurait simplement réuni une troupe de 4,000 hommes, et se serait mis à parcourir les terres de son ennemi, pillant, brûlant et dévastant tout. Nous n'avons pas trouvé moyen de donner une date certaine à ce fait ; aussi ne l'avons nous pas encadré dans notre histoire. Beaucoup d'historiens l'ont rattaché à la première expédition de Foulques sur Blois et Châteaudun ; Richer le place après le siége de Melun et sa reddition, ce qui n'est pas donner une date ; car rien n'est

plus controversé que l'époque de ce siége dans lequel les uns font intervenir Geoffroy-Grisegonelle, les autres Foulques-Nerra. Nous nous contenterons donc de mentionner ici l'incendie de Blois et d'ajouter, toujours d'après Richer (même chapitre), qu'Eudes fatigué des excès de Foulques, pénétra à son tour sur les terres d'Anjou, et les ravagea si bien qu'il ne laissa pas une chaumière, pas un clocher debout, *ut nec tugurium vel gallum relinqueret*. Dans tous les cas, on le voit, Foulques n'était pas le seul barbare.

Not XLVIII (*Page* 102). — Nous n'entrerons pas ici dans une discussion qui serait fort longue, au sujet des diverses chartes qui regardent cette question, et dont plusieurs ont des dates contradictoires. Nous nous contenterons seulement de les classer d'après l'enchaînement des faits qu'elles mentionnent.

La première de ces chartes faisait partie du *Cartulaire* de Bourgueil. Elle existe aujourd'hui, pièce 15, dans ce cartulaire restitué (m. s.) par André Salmon, et dans D. Housseau, t. I, n° 270. C'est une charte notice constatant très-nettement, et sans date contradictoire, qu'en 996 (*anno Incarnationis dominicæ* DCCCCXCVI), la comtesse Emma s'est présentée devant la comtesse Berthe pour la supplier de faire confirmer par le roi, les donations octroyées à l'abbaye de Bourgueil par Eudes son Seigneur, de pieuse mémoire (*pie recordationis*), de peur que quelqu'un n'entreprenne contre les biens compris dans ces donations.

La seconde charte, forcément postérieure à celle que nous venons de rappeler, puisqu'elle en est la conséquence, c'est la charte royale de confirmation

des biens de Bourgueil. Dans les premières lignes de son libellé, cependant, cette charte mentionne *l'année 994 et de l'indiction la VII*e ; mais en même temps, elle indique *la VIII*e *année des règnes de Hugues et Robert* (*anno incarnationis* DCCCCXCIIII, *Indictione VII regni autem nostri* VIII). Ces mentions ne peuvent s'accorder. Or, la charte rappelant, comme nous le verrons dans une des notes qui suivent (note 51), la mort d'Eudes, arrivée en 995, elle ne peut être de 994. En outre, cette charte étant la conséquence d'une démarche consignée dans une charte de 996, elle ne peut être antérieure à cette époque. La véritable date serait donc celle qui suit, à la fin, la signature des rois Hugues et Robert : *Data est hec auctoritas Parisiaco palacio, regnantibus Hugone et Rotberto regibus, anno VIII*; car, en comptant d'une certaine manière, elle peut correspondre avec 996. Mais les années d'Hugues et de Robert partant du 1er janvier 988, cette supputation resterait discutable.

Vient enfin, en troisième lieu, la charte des Colliberts de St-Martin, débutant par cette phrase si nette: *Primo regnante Rotberto, in anno ubi Bertæ uxoris suæ maritali connubio adhibitus est. . . . .* (*Annales de St-Benoit* de Mabillon, t. IV, p. 690), et portant à la fin la date du mois d'août de la VIIIe année du roi Hugues. (*Data in mense Augusto* VIII *anno regnante Hugone rege.*) C'est cette charte que, d'après sa dernière date, Mabillon rapporte à 995 seulement, et qui lui fait mettre à cette même année le mariage de Berthe et de Robert. Mais déjà la charte notice du cartulaire de Bourgueil nous a placés en 996; c'est à la même année, nous venons de le voir, qu'il faut rapporter la charte royale

confirmative des biens de Bourgueil, puisqu'elle a suivi cette première charte, et qu'elle mentionne la mort d'Eudes Ier. En outre, dans cette charte royale de 996, Berthe est désignée simplement comme l'épouse du comte Eudes, décédé; donc à cette date, Berthe n'était pas remariée. Moins encore pouvait-elle l'être en 995.

Resterait à décider maintenant si la charte des Colliberts de St-Martin, datée évidemment par les faits que mentionne sa première phrase, peut se rapporter au mois d'août 996, ou si elle ne doit pas, au contraire, prendre la date de 997 et concorder ainsi parfaitement avec la date de Richer. Nous penchons fortement pour cette dernière proposition, sans nous dissimuler toutefois que toutes ces dates contradictoires peuvent fournir des arguments pour et contre la question.

Note XLIX (*Page* 102). — Parlant du mariage de Hugues-Capet avec Blanche, veuve de Louis V, roi de France, Gervais de Tilbury s'exprime ainsi dans son livre intitulé : *Otia Imperialia :* « *Post datum legibus diem. . . . . Hugo Blanchiam sub tempore et ordine canonico duxit solenniter.* » La réalité de ce mariage est repoussée par les historiens ; mais cette citation prouve toujours que le délai du veuvage était strictement observé au xe siècle où vivait l'auteur.

Note L (*Page* 103). — Cette charte, précieuse à plus d'un titre, n'a jamais été scellée. Elle nous semble néanmoins présenter tous les caractères d'une charte originale parfaitement authentique. On sait

qu'avant le milieu du xiie siècle, il y a bien des exemples de chartes non scellées, même parmi les chartes royales.

Note LI (*Page* 103). — *Jam defuncto Odone Comite, uxor ipsius Berta nomine una cum filiis suis pariterque domino Gauberto abbate, clementiam nostram humiliter postulavit, ut nostra assertione eandem rem corroboraremus.* — Gaubert était abbé de l'abbaye de Bourgueil.

Note LII (*Page* 103). — Nous avons déjà donné le texte de cette date, note 48 : *Data est hec auctoritas Parisiaco palacio, regnantibus Hugone et Roberto regibus, anno* VIII.

Note LIII (*Page* 103). — Ces craintes ressortent clairement des expressions de la charte du cartulaire de Bourgueil dont nous avons parlé, note 48, et par laquelle Berthe, comtesse de Tours et de Blois, confirme avec ses fils, sur les humbles prières de la comtesse Emma, les donations faites à l'abbaye par le comte Eudes, de pieuse mémoire.

Note LIV (*Page* 104). — Ce diplôme qui existe en original dans les archives d'Indre-et-Loire, est sans date ; mais l'abbé Thibault, qui y figure, ne gouverna l'abbaye de Cormery (voir les Bénédictins continuateurs de D. Bouquet, t. X, p. 578, note), que de 997 à 1004. La date de 1025, qu'une main moderne a écrite dessus, à l'encre rouge, n'a donc pas de raison

d'être. Nous croyons que ce diplôme ne peut se rapporter au temps de l'union de Robert et de Berthe, puisque Robert s'était posé alors en ennemi de Foulques. Il doit avoir précédé de peu le mariage de Constance, ou peut-être date-t-il des premiers temps de ce mariage, vers 1002, peu avant le premier départ de Foulques-Nerra pour Jérusalem.

Note LV (*Page* 106). — Cette raison d'état est curieuse à noter et laisserait le champ libre à bien des suppositions : *Ea usus ratione*, dit Richer, QUOD MELIUS SIT PARVUM AGGREDI MALUM, UT MAXIMUM EVITETUR. (Note IV, à la suite du 4e livre.)

Note LVI (*Page* 108). — Le savant bénédictin D. Vaissette, dans son *Histoire du Languedoc*, t. II, pp. 601 à 606, a victorieusement démontré que Constance était fille du comte de Toulouse et non du comte ou du roi d'Arles, comme le disent plusieurs chroniques et, avec elles, une foule d'historiens, le P. Pagi à leur tête ; mais nous ne saurions nous ranger à son opinion, lorsqu'il fixe le mariage de Constance à l'année 998, c'est-à-dire à l'année même où Robert fut excommunié ; il est d'autant moins prouvé que la lettre de Grégoire V, sur laquelle s'appuie D. Vaissette, soit réellement de ce pape, que l'interprétation naturelle de l'indiction mentionnée par cette lettre, la porterait à l'an 1004, époque où Grégoire V était mort. Tous les chroniqueurs contemporains sont d'ailleurs d'accord pour dire que Robert fut assez longtemps à se soumettre aux ordres de Rome. (Voir à ce sujet les *Annales bénédictines* de Mabillon, t. IV, pp. 121 et 122 ; et, dans la collection de D. Bouquet, t. X, p. 431, les notes qui accompagnent la lettre de Grégoire V.)

Note LVII (*Page* 110). — Ce mariage datait déjà de quelque temps, en 990, puisque cette année-là Foulques-Nerra fit avec Elisabeth, son épouse, une donation à Marmoutier, pour obtenir du ciel la faveur *d'avoir des fils qui pussent leur succéder*. Cette charte se lit dans les *Annales bénédict.* de Mabillon, t. IV, p. 59. Le mariage de Foulques avec Elisabeth de Vendôme à cette époque, réfute ce qu'on a dit de son mariage avec une sœur d'Eudes Ier de Blois, au nom de laquelle il aurait réclamé des droits sur la Bretagne. (Voir notre page 73.)

Note LVIII (*Page* 111). — Nous avons suivi l'opinion la plus accréditée. D'autres historiens, et le chroniqueur de St-Florent entre autres (*Ampliss. collectio* de D. Martène, t. V, col. 1114), disent que Foulques poignarda Elisabeth de sa propre main, au moment où elle se sauvait d'un précipice dans lequel il l'avait fait jeter. Nous préférerions, pour l'honneur du comte d'Anjou, croire une troisième version qui fait périr Elisabeth fortuitement, dans l'incendie qui consuma une partie d'Angers. Mais cette version paraît malheureusement peu fondée.

L'action barbare de Foulques-Nerra semble prouver qu'Elisabeth n'était point sa cousine germaine, ainsi que l'ont avancé plusieurs historiens, Ménage,

entre autres ; car s'il en eut été ainsi, Foulques eut pu simplement faire annuler son mariage, comme le remarque M. de Pétigny, dans son *Histoire du Vendomois*, p. 123, au lieu d'en venir à une pareille extrémité. Il est difficile de supposer, du reste, qu'un homme d'une vertu éminente comme Bouchard le Vénérable, s'il eut été l'oncle de Foulques, eut consenti à lui donner sa fille contre toutes les lois religieuses et les idées reçues de l'époque.

Note LIX (*Page* 112). — Il est à remarquer que pas une chronique ne réclame en faveur de l'innocence d'Elisabeth, quoique plusieurs considèrent son supplice comme excessif. Foulques-Nerra se repentit bientôt de sa cruauté. Nous allons voir que ce fut un des motifs déterminants de son premier pèlerinage à Jérusalem. Mais les chroniqueurs qui nous l'apprennent ne donnent nullement à entendre que le remord d'une injustice ait animé à cette occasion le comte d'Anjou. C'est donc bien gratuitement que M. de Pétigny se pose en champion de l'innocence de la malheureuse fille de Bouchard et qu'il rompt chevaleresquement une lance à son intention. Nous eussions désiré voir sortir un argument plus fort d'une plume aussi judicieuse; car, dire «qu'il est difficile d'admettre que la fille du vénérable comte Bouchard, la « sœur du pieux évêque Renaud, ait été réellement « coupable, » c'est ne rien dire du tout (*Histoire du Vendomois*, p. 150.)

Note LX (*Page* 113). — *L'Art de vérifier les dates* présente ce voyage comme la conséquence d'un

événement que nous verrons bientôt s'accomplir, et dit que ce fut là une pénitence imposée par le pape en même temps que la fondation d'un monastère. Un passage de la xi[e] leçon *de l'Office du St-Sépulcre*, que nous donnons *in extenso* à la fin de notre livre, corroborerait cette dernière assertion. *Papâ decernente, cœnobium. . . . statuit construere*, dit le texte. Quant à l'événement dont parle *l'Art des dates*, il détermina le second pèlerinage de Foulques, mais non le premier qui était déjà accompli lorsque l'événement arriva.

Note LXI (*Page* 115). — C'est l'opinion émise par Dufour dans son *Dictionnaire hist. de l'arrondissement de Loches*, au mot *Beaulieu*. Il est certain que cette opinion peut paraître fondée si l'on considère surtout que l'église élevée entre Montlouis et Bléré pour consacrer le souvenir de la défaite des Normands, en 838, fut appelée *Sanctus-Martinus de Bello*, St-Martin du Combat, dont on a fait *St-Martin-le-Beau*, par une corruption analogue à celle de Beaulieu Il est certain aussi que tous les monastères de ce nom qui ont existé en France, et le *Gallia* des frères Ste-Marthe (t. IV, pp. 146 à 157), nous permet d'en comp ter huit, ont tous porté dans le principe, le nom de *Belluslocus*, dans lequel le préfixe *B llus* a bien le sens de *beau* comme dans *Bellusmons*, Beaumont. Pour Beaulieu-lez-Loches, au contraire, et c'est le seul, le nom mentionné par la charte de fondation est *Bellilocus* qui ne semble laisser aucun doute sur l'opinion de Dufour, bien qu'il ait été altéré de bonne heure dans le latin même, avant de l'être dans le français.

Ce lieu où fut bâti le monastère de Foulques, et qui

charme aujourd'hui les regards par les paturages et les plantations dont il est entouré, pouvait bien, du reste, n'être pas si riant autrefois. La onzième leçon de *l'Office du St-Sépulcre*, office composé dans la 1re moitié du XIIe siècle, nous le représente, en effet, comme couvert de genets, (*alodum geneste repletum*). Cette peinture conviendrait assez bien au champ-clos des combats judiciaires qu'une clairière pouvait voir se dénouer au milieu de la lande. Il y a pourtant une petite difficulté : cet *alleu*, n'appartenait point à Foulques. Car la même leçon de *l'Office* nous dit que le comte le racheta en payant, non-seulement la juste valeur de la terre en argent (*dignâ pecuniâ*.) mais encore en chargeant le propriétaire Ingelranus, sur ses épaules, et le portant ainsi, depuis le milieu de l'aleu jusqu'au pont qui, sans doute, en faisait la limite du côté de Loches. On voit que l'hypothèse qui tendrait à rattacher cette terre à la justice du comte, pourrait bien pécher par la base.

Quoi qu'il en soit de cette question, notons au passage, puisque notre sujet nous a entraîné à la citer, cette forme curieuse de transmission, ou si on l'aime mieux de dépossession d'Alleu. Elle se termine, dans la leçon par une exclamation qui semble reproduire une formule consacrée : *Stultus*, dit le comte, en déposant celui qu'il a porté sur ses épaules, *stultus a proprio expellitur alodo!* expression qui sent bien sa féodalité.

Saisissons aussi un autre renseignement important, quoique de moindre valeur, dans le passage de la leçon précitée : On a beaucoup discuté, et dans le Congrès archéologique de Loches (1869) encore, sur

les communications de Loches et de Beaulieu, et l'on a prétendu, s'appuyant sans doute sur un passage du manuscrit de D. Galand, qu'il n'y avait pas de communications directes entre ces deux points, le passage de l'Indre ne s'opérant autrefois que par l'Ile Auger ou Corbery. On voit ici qu'il existait un pont, dès le temps de Foulques, sur le bras de l'Indre qui se rapprochait de Beaulieu. Or, un pareil pont avait pour corrélatif obligé, d'autres ponts, sur les divers bras qui pouvaient exister jusqu'à Loches. Cette question est donc tranchée pas un texte. Ajoutons qu'avant la connaissance de ce texte, elle l'était déjà pour nous. Le débouché des diverses voies qui nous avaient conduit vers Loches, et, surtout, le très-vieux chemin stratégique, inconnu aujourd'hui, que nous avions suivi, en ligne directe, de Beaulieu à Orbigny, et d'Orbigny à St-Aignan, nous en avaient démontré la nécessité. Ce dernier chemin, en venant d'Orbigny, se bifurque, d'une part, à gauche, pour entrer dans la forêt de Loches, près le village de Foucharé, et déboucher sur la route départementale de Montrésor, au Puits-Bertin ; d'autre part, à droite, pour gagner le village de Montagut, les étangs de Ferrières, le bourg de ce nom, et descendre dans Beaulieu même, au moyen d'une tranchée rocheuse. Disons enfin que ce chemin, dont on nous a signalé l'existence *romaine* dans des tronçons conservés entre St-Aignan et Blois, devait avoir une importance considérable aussi. Il traversait la forêt de Russy et devait passer par Contres. C'était encore une voie de Chartres en Aquitaine par Blois. Etait-elle antérieure, était-elle postérieure à celle que nous

avons déjà signalée. Ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Ce qu'il y a de certain c'est que, entre Beaulieu et St-Aignan, les paysans nous l'ont désignée partout comme *l'ancienne route de Blois à Poitiers.*

Note LXII (*Page* 116). — Il fallait un certain nombre de châtellenies pour une baronnie, et un certain nombre de baronnies pour un comté. Nous ajouterons à ce que nous avons dit dans notre texte, qu'au commencement du XIe siècle, on ne mentionnait pas le titre de baron dans les actes ; car il ne donnait pas encore une qualité bien déterminée et n'était guère que l'équivalent de *seigneur*. Il en était tout autrement des titres de comte et de vicomte.

Note LXIII (*Page* 118). — Leur témoignage était nécessaire, dit Dufour (*Dict. hist. de l'arrondissement de Loches*, au mot Beaulieu), et il donne cette citation à l'appui : « La cause de cette nécessité était « que les rois ni les seigneurs ne pouvaient rien alié- « ner par donation ou autrement, qui ne diminuât « leur domaine ou leur fief ; et comme les vassaux « et les premiers officiers étaient presque toujours « juges des affaires qui naissaient de ces aliénations, « on jugea qu'il était à propos qu'ils y souscrivissent, « tant pour les rendre plus authentiques, qu'afin « qu'ils fussent mieux informés quand ils entendraient « parler de quelque différend arrivé ensuite de ces « sortes d'aliénations. » (*Hist. de la pairie*, ch. IV, p. 26, édit. de 1743).

Nous remarquerons, en passant et pour prévenir

toute erreur, que la charte de fondation de Beaulieu rapportée par Mabillon à l'an 1007, est absolument sans date. La note qu'on lit au bas de la page 98 du compte-rendu du Congrès archéologique de Loches, de 1869, et qui la date avec D. Galand, sans doute « *de la* 10e *année du roi Robert*, 15e *de Foulques*, 4e *du pape Jean XVIII, et* 7e *de l'archevêque Hugues, ce qui correspond*, dit D. Galand, *à* 1007, est une grosse erreur. Du reste, de ces quatre supputations de dates, pas une n'est exacte : 1007 est la XIIe année et non la Xe du roi Robert qui commença à régner seul en 996 ; c'est la 5e et non la 4e du pape Jean XVIII, qui fut élu en 1003 ; c'est la 21e année et non la 15e de Foulques, qui fut comte en 987 ; c'est enfin la 6e et non la 7e de l'épiscopat d'Hugues qui devint archevêque de Tours, en 1002. En prenant une autre base de calcul, tout au plus arriverait-on à réduire d'un an les supputations que nous venons d'indiquer. Les dates regardant le pape Jean et l'archevêque Hugues, pourraient ainsi passer pour exactes ; mais celles regardant le roi Robert et le comte Foulques, seraient encore erronées. D. Galand a dû copier, sans en vérifier l'exactitude, la suscription placée sur la charte par un scribe ignorant.

Note LXIV (*Page* 118). — Les motifs qui déterminaient le servage volontaire étaient de bien des sortes, et nous donnent à la fois la mesure de l'état moral et matériel de la société à cette époque : c'étaient l'extrême pauvreté et l'impossibilité de pourvoir aux besoins d'une famille nombreuse ; l'impos-

sibilité de restituer des choses qu'on avait prises ou le dommage qu'on avait causé. Souvent, des motifs plus nobles et plus désintéressés : « *par pur amour* « *de Dieu* ; » « *pour s'attirer la bienveillance de Dieu* « *qui regarde aux œuvres et non aux personnes* ; » « *pour échapper par la servitude volontaire, à celle* « *qu'on avait méritée par ses péchés* ; » enfin, *par humilité chrétienne.* Comme signe extérieur de cette donation qu'on faisait de sa liberté, on entourait son cou avec les cordes des cloches de l'église, ou bien on déposait quelques deniers sur l'autel. Quelquefois, les deux signes étaient simultanément employés.

Les anciens cartulaires de tous les monastères offrent beaucoup d'exemples de ces actes ; mais le monument le plus précieux sur cette matière, c'est un manuscrit de la fin du xe siècle, conservé dans la bibliothèque de Tours et connu sous le nom de *Livre des serfs de Marmoutier*. La publication en avait été préparée par André Salmon. Elle a été reprise depuis par M. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, et menée à fin par lui, dans le XVIe volume des *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine,* avec un *Essai sur le servage en Touraine*, qui a été couronné en 1866, au concours des Sociétés savantes.

Note LXV (*Page* 119). — Les *Formules angevines* (*Formulæ andegavenses*) sont un vieux monument de droit gallo-romain et gallo-franc. Publiées autrefois par D. Mabillon (*Analecta*, t. IV, pp. 234 à 270), d'après un manuscrit du VIIIe siècle, elles ont été rééditées depuis peu d'années par M. de Rozière. Quant aux *Anciens usages angevins*, ils ont été assez récemment

édités par M. Marmier, bibliothécaire de l'Ordre des avocats de la Cour d'appel de Paris, d'après un manuscrit attribué au XIIIe siècle, et M. Laferrière, inspecteur général des écoles de droit, en a publié une savante appréciation dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, no de février 1854.

Note LXVI (*Page* 125). — Par une absence incompréhensible de la part d'hommes aussi érudits, et qui prouve combien l'histoire est difficile à écrire, après avoir fait donner l'absolution à Foulques par Serge IV, pendant qu'il allait à Jérusalem, ils lui font à son retour, obtenir du pape Jean XVIII, la dédicace de son église, lorsqu'ils ont inscrit eux-mêmes dans la chronologie des papes, le pontificat de Jean XVIII avant celui de Serge IV. Il va sans dire que cette erreur n'a pas manqué d'être copiée et recopiée, par ceux qui, sans remonter aux sources et sans contrôle, prennent l'histoire toute faite, dans les livres de seconde, troisième ou quatrième main.

Note LXVII (*Page* 126). — Cettre lettre citée par D. Galand, page 48 de son manuscrit, s'exprimerait ainsi : *Fulco... regressus in patria sua, filium habuit nomine Gaufridum cognomento Martellum.* Nous ne l'avons trouvée ni dans la collection des lettres de Fulbert de Charles de Villiers, ni dans D. Bouquet, ni dans Duchesne. L'indication de la source a été donnée inexactement sans doute.

Le passage de Thomas Pactius y supplée parfaitement, du reste : *Rediens, ex uxore sua Gaufridum Martellum et filiam Adelam nomine genuit.* Rien

*

n'est plus clair. Nous pourrions trouver même des chroniques qui vont plus loin. et qui placent le deuxième mariage de Foulques après son premier voyage à Jérusalem, ce que nous ne croyons pas exact.

Ainsi, d'après Thomas Pactius, c'est avant 1005 que Foulques rentra dans ses domaines, et par la charte de Sainte-Marie et de Saint-Maurille, datée de mars 1003 (1004 selon la manière de compter actuelle, comme le remarque la continuation du *Gallia* des Bénédictins), nous le voyons déjà à Angers.

Mais il existe un autre monument qui a précédé, au lieu de le suivre, le voyage de Foulques, et qui peut, par conséquent, le circonscrire dans un cercle plus étroit encore et plus précis, en admettant même qu'il ne puisse pas le dater exactement : c'est la charte du cartulaire de saint Aubin qui mentionne la dédicace de l'église des Ponts-de-Cé, (*Cartulaire manuscrit de saint Aubin*, f° 43, recto et verso, Bibl. d'Angers ; et, dans le *Gallia* des frères Ste-Marthe, avec quelques altérations sans importance, t. II, p. 123, art. de Raynault Ier, évêque d'Angers). Cette charte débute ainsi : *Anno VII regnante Roberto rege episcopatumque obtinente XXX annum optimo viro Rainaldo episcopo, abbate Umberto anno III, constructa et dedicata est a Rainaldo episcopo.. Ecclesia... vulgo vocata... Saiaco.*

Supputons les années indiquées, comme la charte les suppute elle-même, d'après l'ancienne manière de compter, c'est-à-dire en commençant l'année au 25 mars, trois mois moins sept jours après notre commencement actuel. Robert a régné seul à partir du 24 novembre 996 ; la première année de son règne

occupe donc, jusqu'au 25 mars suivant, les cinq derniers mois de 996, et du 25 mars au 24 novembre, les sept premiers mois de 997. La VIIe année de Robert est alors pour cinq mois dans l'année 1002, et pour les sept autres dans l'année 1003. Or, la dédicace de l'église des Ponts-de-Cé a dû nécessairement avoir lieu au commencement de novembre 1002 ; car le départ de Foulques pour Jérusalem l'a suivie, et nous devons trouver un an et demi, ou à peu près, (les termes de la chronique ne sont pas absolus), entre son départ et les premiers jours de mars 1003, qui marquent son retour. La VIIe année du roi Robert commençait donc, en 1002, quand cette dédicace a eu lieu.

Raynault a été évêque d'Angers en 973. On ne dit pas en quel mois. Mais d'après le calendrier de Saint-Maurice, son prédécesseur Néfingus était mort en septembre. Aucune circonstance ne pouvant faire soupçonner une vacance, Raynault a dû être nommé en septembre ou octobre. C'est donc à cette époque de l'an 973 que commence sa première année, et en novembre 1002, on est juste dans le commencement de sa XXXe.

Pour l'abbé Umbert les choses sont moins claires ; car une charte du cartulaire de Saint-Aubin, fixe son élection au 3 septembre de la IXe année du roi Robert. Dans la VIIe de ce roi, la charte des Ponts-de-Cé ne pourrait donc compter la IIIe d'Umbert dont le gouvernement n'aurait pas encore commencé. Toutefois, cette difficulté nous paraît s'applanir d'elle-même. Dans la charte du 3 septembre, en effet, il est question de *l'élection* de l'abbé Umbert. Mais

le prédécesseur d'Umbert, Raynault, étant mort en décembre 999, il nous paraît certain que, peu après, Umbert fut pourvu, de l'autorité privée de Foulques, *instituitur ab andegavense Consule*, comme le dit le Gallia des Bénédictins (Continuation, t. XIV, col. 607), et qu'il prit immédiatement possession du monastère. Ce serait donc de décembre même, ou de janvier 999 (l'année 999 se terminant au 24 mars), que compteraient les années d'Umbert. Mais alors, en novembre 1002, on est exactement à la fin de sa IIIe année.

Cette date de 1002 parfaitement acquise, que nous dit la fin de la charte des Ponts-de-Cé ? *Actum hoc in andecava civitate sub manu Fulconis comitis fratrisque ejus Mauricii... eoquidem* FULCONE IPSO ANNO JHERUSALEM PROPERANTE. Rien n'est plus clair. Que Maurice fut mort ou vivant à cette époque, qu'il ait ou non accompagné son frère, peu importe à la question ; reste toujours ce fait, *qu'en cette année* 1002, *Foulques part pour Jérusalem*. Et remarquons les termes de la charte : elle relate des faits accomplis au commencement de novembre, avons-nous dit, et elle nous représente Foulques comme partant en hâte, *properante*. Ce n'est pas un temps futur, indiquant une date quelconque de l'année 1002, non: *properante*, au présent ; Foulques signe la charte et il part.

C'est, en effet, ce qu'impose le texte des *Gestes*. Il faut que Foulques parte en ce même mois de novembre, dans les premiers jours de décembre 1002, au plus tard, pour qu'à son retour, dans les premiers jours de mars 1003 (ancienne manière), peu avant la charte de Sainte-Marie et Saint-Maurille qui, étant

une expiation, a dû être signée dès son arrivée, on puisse trouver un an et demi d'absence environ, quinze ou seize mois en réalité.

Mabillon, qui n'était point obligé de serrer les dates d'aussi près que nous dans cette question, Mabillon a placé le premier voyage de Foulques, en 1003. La VIIe année de Robert, la XXXe de l'évêque Raynault et la IIIe de l'abbé Umbert, occupent, en effet, nous l'avons vu, quelques mois de cette année. Mais en novembre et décembre, époque nécessaire des événements, on est encore en 1002. Du reste, la manière de compter de l'auteur des *Annales bénédictines* qui, supputant les années d'Umbert du 3 septembre 1001, porte la 3e à 1003, prouve qu'il place la date de la charte des Ponts-de-Cé à peu près à la même époque que nous. La 1re année d'Umbert, en comptant du 3 septembre 1001, est en effet pour 6 mois et demi environ, dans l'année 1001, jusqu'au 24 mars, et pour 5 mois et demi dans l'année 1002. L'année 1003 ne peut donc compter pour la 3e d'Umbert, qu'autant qu'on reste dans les premiers mois de cette année ; sans cela, c'est 1004 qu'il faudrait dire.

(Voir le supplément à la présente note, page 480.)

Note LXVIII (*Page* 126). — Il faut bien entendre ce mot de *fondation* qui ne signifie pas seulement *construction*, mais *dotation*. (Voir du Cange et Richelet). Les constructions d'un monastère étaient finies ou fort avancées, quand était rédigée la charte de fondation, et, fort souvent, c'était le jour même de la consécration ou dédicace, que cette charte était

solennellement octroyée et signée. La charte notice de la fondation de St-Nicolas d'Angers, déjà mentionnée (page 123 de notre texte), donne de précieux renseignements sur l'ordre dans lequel se passaient d'ordinaire les divers faits relatifs à la fondation des monastères. Ainsi, nous y voyons que St-Nicolas fut construit à une date qui n'est pas mentionnée, qu'il fut consacré en 1020, que l'installation de l'abbé et des religieux n'eût lieu qu'après la consécration, et qu'en même temps fut faite la fondation pour l'entretien des moines. Ce n'était pas là une règle invariable et absolue ; mais cette manière d'agir était trop rationnelle pour ne pas être presque toujours suivie. Nous indiquons plus loin (p. 186, note *a*) la source où nous avons pris la charte de St-Nicolas.

Note LXIX (*Page* 127). — Nous sommes surpris que pas un historien n'ait tenu compte de ces circonstances si bien faites pour éclaircir la confusion des chroniques et mettre à leur place les deux premiers voyages de Foulques en Terre-Sainte. Les chroniques, en effet, font parfaitement sentir la différences des époques. Lors du premier voyage, rapporté par Glaber, il ne se passe aucun incident ; et cela se comprend très-bien ; car Jérusalem est accessible aux chrétiens, la persécution n'a pas encore eu lieu. Lors du second, au contraire, d'après les *Gestes des comtes d'Anjou*, Thomas Pactius, *la Chronique de St-Florent* et les *Grandes chroniques de Touraine*, Jérusalem est fermée ; on en refuse l'entrée à Foulques, qui n'obtient qu'à prix d'argent d'en voir ouvrir les portes, et qui, pour parvenir au St-Sépulcre, doit se soumettre à des exigences sacriléges, que son adresse seule lui permit d'éluder. Evidemment ceci se passait après la persécution.

Note LXX (*Page* 129). — Note critique sur les textes relatifs aux consécrations de Beaulieu-lez-Loches.

Ce fait des consécrations de Beaulieu a été tellement débattu, et les sources si diversement interprétées, que nous croyons nécessaire de revenir sur la question, en serrant les textes de plus près. Voyons d'abord le récit de Glaber.

Nous croyons, avons-nous dit, que Glaber raconte tout simplement une dédicace qui dut avoir lieu vers 1007 ou 1008, mais, dans tous les cas, avant 1009, époque de l'abdication de Jean XVIII, à l'occasion d'une église élevée sous le pontificat de ce pape. La preuve, c'est que les plaintes et la protestation unanime des évêques de France, au sujet de la violation des canons, dont parle Glaber, ne peuvent en aucune façon s'accorder avec les circonstances de la consécration bien authentique de 1012, et le synode solennel qui l'a précédée.

On a cru reconnaître, à la vérité, des anachronismes dans le récit de Glaber. Il mentionne comme prélat consécrateur envoyé par Jean XVIII, un cardinal Pierre; et d'après la bulle de Serge IV, c'est aussi un cardinal Pierre qui est commis pour faire la consécration de 1012. — Il dit, sans désigner d'année, que la dédicace eut lieu au mois de mai, et le mois de mai a été considéré, sans preuves, du reste, comme le mois où eût lieu la dédicace de 1012.

Mais sont-ce bien là des anachronismes ? Est-il donc impossible que le même cardinal Pierre ait fait, sous Jean XVIII, en 1007 ou 1008, une première dédicace, et que, sous Serge IV, en 1012, à quatre ou cinq ans d'intervalle, il en ait fait une seconde ? loin que le fait soit anormal, il est dans l'ordre ordinaire des choses, au contraire. On choisit plutôt pour une mission lointaine, un homme qui y a déjà été employé, qu'un homme nouveau. Ne pourrait-il pas y avoir eu aussi deux cardinaux du nom de Pierre, distingués par un surnom que le chroniqueur a omis ? que d'omissions de ce genre ne constate-t-on pas dans les chartes et les chroniques de cette époque! Dans l'un et l'autre cas, il n'y aurait qu'une simple coïncidence là où l'on a cru voir un anachronisme.

Quant à l'indication du mois de mai mentionnée par Glaber, il y a, avant tout, une curieuse remarque à faire : ceux qui ont donné à la dédicace de 1012 la date du mois de mai, l'ont fait d'après Glaber lui-même, ne supposant pas que cet historien put parler d'une autre dédicace que de celle accomplie sous Serge IV. Nulle part ailleurs, il n'est, en effet, question de cette date ; et si nous savons que la consécration de 1012 ayant eu lieu sous Serge IV, elle a du se faire entre le 14 avril, date de la bulle qui nomme le prélat consécrateur, et le 6 juillet, dernier terme fixé pour la mort de ce pape, rien ne nous dit que cette consécration n'ait pas été célébrée en juin, ou même peut-être en juillet, quoique ce soit peu probable. Pour accuser Glaber d'anachronisme, c'est donc sa propre date dont on s'empare et qu'on retourne contre lui. Mais la dédicace de 1012 fut-

elle bien du mois de mai ? quoi d'impossible à ce que celle de 1007 ou 1008 eût été faite dans le même mois. Ce serait encore là une coïncidence et non pas un anachronisme.

Après tout, néanmoins, deux coïncidences semblables dans une même narration peuvent paraître suspectes. Retranchons-les donc. Effaçons le nom du cardinal Pierre et la mention du mois de mai, dans le passage de Glaber. C'est être généreux envers les contradicteurs de Glaber ; car la date du mois de mai est son bien propre. N'importe ; effaçons toujours. Que nous reste-t-il ? Un récit parfaitement circonstancié se rapportant à une dédicace de l'église de Beaulieu, sous Jean XVIII, et ne pouvant en rien se confondre, nous le répétons, avec celle qui a eu lieu sous Serge IV. Deux mots rayés pour satisfaire les plus scrupuleux, deux mots qui pouvaient à la rigueur rester à leur place, dont l'un même y devait rester, et voilà une première dédicace bien établie.

Raisonnons maintenant, et voyons si tout ne la rend pas probable.

L'archevêque de Tours refuse de consacrer Beaulieu. Nous connaissons Foulques-Nerra. Va-t-il rester sous le coup de ce refus ? Qu'il soit allé ou non à Rome en cette circonstance, et qu'il y soit allé avec ou sans les grosses sommes d'argent dont parle Glaber, et qui nous paraissent fort suspectes sous la plume de ce moine inquiet et frondeur, Foulques n'aura-t-il pas obtenu du pape la consécration de l'église ? Et le pape Jean XVIII, à qui le monastère a été donné, ne l'aura-t il pas fait consacrer, malgré le motif allégué par l'archevêque de Tours ? Car après

tout, que font les fautes de Foulques dans cette affaire ? Le monastère n'est plus à lui, il est au pape.

Mais Jean XVIII a agi de sa pleine autorité, sans doute en vertu du principe que Serge IV invoquera plus tard dans un synode. Qu'on veuille bien le remarquer : les donations d'abbayes au St-Siége sont, à ce moment, une innovation. Quelques auteurs prétendent que celle de Beaulieu fut la première. A défaut d'autre, celle de Cluny l'avait au moins précédée. Toutefois, la discipline en cette matière ne pouvait être encore réglée, et les évêques s'appuyant sur les canons qui donnent au diocésain le droit de consécration, pouvaient se croire fondés à protester. Leur protestation est non-seulement possible, mais tout-à-fait probable.

La consécration à peine faite, un ouragan emporte la toiture de l'église. Oh ! ceux qui ont cru à la violation des saints canons, doivent voir dans ce fait une punition du ciel, et Glabert n'y manque pas.

Tout le récit de notre chroniqueur est donc d'une pièce, il s'enchaîne à merveille, il est logique ; pourvu que nous ne veuillons pas le rattacher à la consécration de 1012 ; car alors, il devient faux d'un bout à l'autre.

Pour cette consécration de 1012, en effet, nous sommes sous le pontificat de Serge IV au lieu d'être sous celui de Jean XVIII. Une première bulle arrête que la consécration aura lieu par un prélat suffragant du pape et à sa place. L'archevêque de Tours s'en émeut. Lui qui a refusé de faire la première consécration, réclame le droit de faire celle-ci, et va se présenter au pape dans ce but. Le pape, qui a dû

avoir connaissance de la protestation des évêques de France, lors de la première consécration, et qui veut définitivement régler ce point nouveau de la discipline ecclésiastique, assemble un synode solennel où la cause est plaidée de part et d'autre. L'archevêque de Tours confesse *qu'il a péché* en faisant sa réclamation, et reconnaît au pape le droit d'investiture de l'abbaye de Beaulieu. Qui aurait osé protester après un pareil débat ? Et remarquons-le, tout ceci, c'est un acte officiel, incontestable, c'est la bulle de Serge IV qui nous l'apprend. Y a-t-il là rien qui ressemble au récit de Glaber ? Et quand on compare les deux narrations, n'est on pas forcé de reconnaître que la confusion, c'est nous qui la faisons et non le chroniqueur ?

Voyons maintenant ce que disent les *Gestes des comtes d'Anjou*, si fort malmenés dans cette affaire. Nous allons être surpris, peut-être, de les trouver parfaitement clairs, malgré le désordre de leur contexte.

Ils copient d'abord, nous l'avons dit, le récit de Glaber, sans omettre ni la chute de l'Église après la dédicace, ni la protestation des évêques et les raisonnements qui l'accompagnent (*a*). Ils racontent ensuite l'organisation du nouveau monastère, sous la direction d'Eudes, abbé de St-Genoul, et, suivant les faits qui se rattachent à cet ordre d'idées, ils disent

(*a*) Il est impossible, en voyant l'âpreté de ces raisonnements, de ne pas reconnaître ce moine de Cluny qui, recherché de tous les monastères, à cause de son talent, n'avait pu rester dans aucun, à cause de son esprit querelleur et indiscipliné. Ce n'est pas, du reste, la seule fois que, dans son livre, Glaber s'élève avec violence contre les actes de la papauté.

les modifications que subit la règle après la mort de cet abbé. Puis, ils font naître un fils et une fille à Foulques-Nerra et font partir ce comte pour Rome, où règne Serge IV. Le pape se plaint du brigand Crescentius et Foulques promet de l'en délivrer à son retour d'un voyage qu'il veut faire à Jérusalem. Serge donne à Foulques, avec sa bénédiction, des lettres de recommandation pour ce voyage. Foulques part et trouve à Constantinople Robert, duc de Normandie, qui va aussi à Jérusalem. Les deux seigneurs voyagent de conserve. Ils gagnent la Ville sainte. Mais au retour, Foulques revient seul, et Robert meurt en Bythinie, ne laissant pas d'enfants légitimes, ce qui fournit à l'auteur l'occasion de disserter sur le droit d'héritage des enfants illégitimes. Revenant à l'histoire de Foulques, dans le chapitre suivant, les *Gestes* racontent comment le comte d'Anjou se présenta devant Jérusalem dont les portes étaient fermées. Il obtient à prix d'argent l'entrée de la ville. On lui impose d'ignobles conditions pour visiter le tombeau du Sauveur. Il s'y soumet en apparence et les élude adroitement. Parvenu au but de ses désirs, ses larmes provoquent un miracle : il arrache avec les dents un fragment de la pierre du St-Sépulcre. Suivent quelques autres détails, et les *Gestes* terminent en disant que *Foulques étant de retour à Loches, fit bâtir une église à Beaulieu, au delà de l'Indre*, EN L'HONNEUR DU ST-SÉPULCRE, *et qu'il y mit des moines avec un abbé*. Enfin, l'auteur fait repartir Foulques pour Rome et lui fait tuer Crescentius ; puis, reprenant la narration après le retour de Jérusalem, il raconte les déprédations commises sur les terres du comte d'Anjou dans

la vallée du Cher, pendant son absence qui avait duré *un an et demi*, et nous montre ce comte fondant le château de Montrichard, pour prévenir désormais de pareils actes.

Tel est, aussi abrégé que possible, mais cependant conservé dans son ordre et ses éléments essentiels, le récit des *Gestes des comtes d'Anjou*, analysons-le maintenant.

Et d'abord, démêlons les faits principaux et datons-les. Ces faits, ce sont les trois premiers voyages de Foulques à Jérusalem. Ne les retrouve-t-on pas tous les trois, narrés sans ordre, à la vérité, et sans que l'auteur prenne le moindre soin de les distinguer ou d'en marquer l'époque, mais avec les circonstances propres à chacun ? Ce qui regarde le premier est copié de Glaber, mot pour mot, avec le narré de la première construction de Beaulieu, de la première consécration de son église et de sa destruction partielle. Nous renvoyons pour les observations à faire sur cette partie, à ce que nous avons dit de Glaber lui-même. Ce voyage eut lieu en 1002, nous l'avons démontré.

Le second voyage rapporté par les *Gestes*, est celui que Foulques accomplit avec Robert de Normandie. Les détails en sont très-exacts. Seulement, ce voyage, narré le second, est en réalité le troisième ; car il n'eut lieu, et ici, la date est certaine, qu'en 1035. A cette occasion, il est à peine nécessaire de faire observer que la visite de Foulques au pape Serge IV, qui semble avoir précédé ce voyage, ne peut se rapporter qu'au second ; car Serge IV, mort en 1012, ne pouvait recevoir le comte d'Anjou en 1035. Toutefois, il pour-

rait y avoir erreur dans le nom du pape. L'auteur ou le copiste aurait mis Serge IV au lieu de Benoist IX, qui occupait le trône pontifical en 1035. De pareilles erreurs pullulent, même dans les chartes les plus authentiques.

Enfin, le troisième voyage décrit, et qui, dans l'ordre chronologique est le second, puisqu'il eut lieu en 1011, date certaine, est celui qui s'effectua l'année d'après la persécution de Hakim. Toutes les circonstances en sont bien en harmonie avec la situation dans laquelle devait se trouver Jérusalem en ce moment : il faut de grosses sommes d'argent pour entrer dans la ville ; il faut se soumettre au caprice sacrilége des Sarrasins pour parvenir au tombeau du Christ, etc. Notons aussi une circonstance caractéristique : Foulques emporte un morceau de la pierre du Saint-Sépulcre. Les *Gestes* nous disent ensuite qu'à son retour, *il bâtit à Beaulieu une église en l'honneur du Saint-Sépulcre*. On a cru trouver dans cette mention un double emploi, une confusion avec la première narration de la construction de Beaulieu. Qui ne voit qu'il y a ici, au contraire, un fait nouveau : une église *bâtie en l'honneur du Saint-Sépulcre* lorsque la première l'avait été *en l'honneur de la Trinité et des saints Archanges*. Mais quel est donc cette église, si ce n'est celle dont la restauration commencée en 1007 ou 1008, après la chute des charpentes de la première, dut être poursuivie pendant l'absence de Foulques, terminée à son retour, vers la fin de 1011, et consacrée, enfin, en 1012 ? Le chroniqueur dit qu'elle fut *bâtie* au lieu de dire qu'elle fut *restaurée*. Pourrait-on rejeter son récit pour si peu, lorsque, surtout, les ruines de Beaulieu

nous laissent voir clairement que cette restauration a été, sauf les murs extérieurs, une véritable construction.

Notons maintenant deux autres faits importants : la naissance de Geoffroy-Martel et la construction du château de Montrichard, tous deux à la date certaine de 1005. Quelle place le narrateur leur donne-t-il dans son récit ? La naissance de Geoffroy suit le premier voyage de Nerra. Mais c'est justement cela ; car la charte de Sainte-Marie et Saint-Maurille d'Angers, nous montre Foulques de retour en 1004. Le second fait nous est raconté après les trois voyages de Foulques et les deux constructions de Beaulieu ; après même la romanesque expédition de Foulques contre Crescentius. Mais cette place ne lui est évidemment donnée que par suite de l'enchaînement des fait principaux que l'auteur n'a pas voulu interrompre. Il ne prétend point le classer à la suite de ces faits ; la preuve, c'est qu'il ne rappelle les courses des ennemis de Foulques pendant son absence d'un an et demi (la première), et il ne mentionne la construction de Montrichard dans le but d'arrêter ces courses à l'avenir, que comme un prélude nécessaire pour arriver à raconter la bataille de Pontlevoy qui eût lieu en 1016. Y a-t-il donc là de si grands écarts de chronologie, et, sauf le récit anticipé du pèlerinage de Foulques en 1035, avec quelques mots ajoutés à propos pour plus de clarté, ne pourrait-on pas conserver toute la narration des *Gestes des comtes d'Anjou* ? L'auteur n'est pas un écrivain. Il ignore l'art de ces petites précautions qui portent l'ordre dans le récit. Il ignore, surtout l'art d'unir sans les confondre, une

suite de récits. Faut-il s'en étonner, quand on sait que les *Gestes des comtes d'Anjou* sont une compilation ? Toutes les chroniques des xe, xie et xiie siècles, et de plus récentes même, ne nous montrent-elles pas d'ailleurs un semblable défaut? C'est à nous à apprendre à les lire pour en tirer la substance et en rejeter les hors-d'œuvres, pour leur prendre la vérité et leur laisser l'erreur. Elles souffrent violence ; sachons la leur faire. Abordons-les résolument. Tourmentons-les surtout patiemment, au lieu de les critiquer. Car de les détruire pour le monde des liseurs qui ne savent rien des sources, il n'est pas difficile. Mais que mettre à la place ? On parle quelquefois des chartes. Sans doute, ces documents sont plus authentiques. Pourtant, sont-ils bien au-dessus des chroniques ? Combien de chartes sont sans dates, combien ont des dates ambigues ou fausses ; combien donnent un nom pour un autre, déplacent un événement, renferment des assertions erronnées. Et nous ne parlons que des chartes authentiques. Qui ne sait qu'il y en a de reconnues pour fausses, après avoir longtemps passé pour vraies ? De tout cela il faut prendre son parti ; car les seuls éléments de l'histoire sont là, et il ne nous est pas loisible de les changer.

Mais revenons aux *Gestes des comtes d'Anjou.* Il est encore un fait important que nous devons y examiner ; c'est celui de l'organisation du monastère de Beaulieu. Les *Gestes* en le rapportant après la première dédicace, donnent des détails qui ne peuvent convenir qu'au temps où eut lieu la seconde ; car ils parlent d'une installation définitive des moines et mentionnent les reliques de la vraie croix et du Saint-Sépulcre que Foulques ne posséda qu'à son second voyage. C'est une confusion dont il est facile de se tirer. Déjà lors de la première dédicace, des moines avaient été installés à Beaulieu, puisque une charte de fondation leur avait attribué des biens et que le monastère avait été donné au Saint-Siége. Dans cette première organisation, le gouvernement d'Eudes n'avait dû être que provisoire. Le saint abbé avait bien voulu bâtir le monastère, comme le dit la *Chron. de St-Florent* ; mais il avait sans doute redouté de se charger d'une abbaye de plus, lorsqu'il avait déjà la direction de celle de St-Genoul. Après la seconde consacration, Eudes céda aux instances de Foulques, suivant les *Gestes*, et il accepta. Il est tout naturel que le narrateur étant sur ce fait exceptionnel d'un seul abbé dirigeant deux abbayes, tint à nous dire qu'après la mort d'Eudes, *chacune de ces abbayes reprit le droit d'élire un abbé particulier*, et que, ce détail mentionné, il revint sur ses pas pour reprendre le récit du pélerinage de Foulques. On n'a voulu voir là que des anachronismes. C'est être sévère. L'auteur des *Gestes* n'a fait, en cette circonstance, que ce que font tous les historiens lorsqu'ils suivent un fait dans ses conséquences, avançant par conséquent dans l'ordre des dates, et que, le quittant après, ils sont obligés de rétrograder pour narrer un fait nouveau, ou revenir à un fait laissé incomplet. Une chronologie seule peut éviter ce petit inconvénient ; mais aussi combien de décousu et d'aridité ne traine-t-elle pas avec elle !

On le voit donc : dans les chapitres des *Gestes des comtes d'Anjou* relatifs aux voyages de Foulques à Jérusalem et aux divers incidents de la fondation et

de la dédicace de Beaulieu, tout est confus ; mais, il n'est rien qui ne soit acceptable, plusieurs passages, même, font la lumière sur des faits controversés, et, chose à noter, sauf le pèlerinage de 1035, en tenant, compte des écarts auxquels oblige le récit, tout est à sa place.

Il va sans dire que nous élaguons complétement l'histoire de Crescentius, non-seulement comme un anachronisme, mais comme une pure fable. Et pourtant, qui pourrait affirmer que ce nom de Crescentius, n'a pas été substitué à un autre, ou par l'auteur, ou par les copistes, et que dès lors le fait, parfaitement possible en soi, ne devrait pas être accepté ? Laissons toutefois ce doute de côté, et remarquons-le : réserve faite de l'histoire de Crescentius, n'avions-nous pas raison de dire en commençant cette analyse, que nous trouverions les *Gestes* parfaitement clairs dans leur confusion ?

D'où vient pourtant que tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des premiers temps de Beaulieu, Mabillon excepté, n'ont rencontré dans les chroniques qu'une lettre morte, ou l'occasion de tomber d'erreur en erreur ? La chose est bien simple : d'abord, ils ont ignoré des chartes dispersées au loin, et qui étaient absolument nécessaires pour connaître la vérité ; et puis, presque tous sont arrivés avec le parti pris de ne trouver avant 1012, qu'un seul voyage de Foulques à Jérusalem, une seule construction et une seule dédicace de l'église de Beaulieu. Que de contradictions, alors, que d'impossiblités ne devaient-ils pas noter ! nous eussions commis certainement la même faute, si nous n'avions eu à nous occuper que de Beaulieu ; car l'attribution de deux seuls voyages en Terre-Sainte à Foulques-Nerra, par Foulques le Réchin, son petit-fils, nous a semblé longtemps faire autorité. Mais en écrivant une vie du Grand Bâtisseur, la nécessité d'arrêter la chronologie pour une période plus étendue comme pour un plus grand nombre et une plus grande variété de faits, nous a forcé de rechercher un contrôle plus sévère. Une fois l'autorité du Réchin renversée, la lumière s'est faite. Cela revient à dire que si l'histoire générale a besoin d'être contrôlée par l'histoire particulière, celle-ci, surtout lorsqu'elle ne regarde qu'un point étroit, a besoin d'être contrôlée par l'histoire générale.

Remarquons que les faits historiques relatifs à la la première construction de l'église de Beaulieu et à sa restauration après la première consécration, ne peuvent en aucune façon être infirmés par les questions de dates soulevées à l'occasion du caractère architectonique des restes de deux églises constatés dans les ruines encore existantes. Ainsi, l'opinion de ceux qui mettent cinquante ans d'intervalle entre la première construction et la restauration avec voûtes, posant en fait, qu'après l'ouragan, Foulques dût se contenter de réparer l'église sans y rien changer, cette opinion fut-elle admise, historiquement, la solution resterait la même.

Nous devons dire toutefois que, pour nous, la solution historique et la solution archéologique sont en parfait accord. Nous en trouvons la preuve irréfragable dans des accidents de construction qu'un travail spécial nous fournira l'occasion de signaler. Rien

que l'examen comparatif des ruines de Beaulieu et de quelques autres monuments de Foulques, particulièrement de la vieille église du Ronceray d'Angers, nous conduirait, du reste, à la même conclusion.

Ceux qui voient les choses autrement que nous, s'appuient surtout sur l'extrême différence de style des deux monuments de Beaulieu, dont l'un, d'une simplicité sévère, et le second, déjà richement orné pour l'époque. Ils ne peuvent comprendre que le même homme ait accepté deux plans si différents, à cinq ou six ans d'intervalle. Il y aurait bien des choses à répondre. Nous nous bornerons à citer un passage remarquable de Raoul Glaber. « Près de trois « ans après l'an 1000, dit ce chronique (liv. III, « ch. IV.), les basiliques des églises furent renou- « velées dans presque tout l'univers, surtout en « Italie et *dans les Gaules*, QUOIQUE LA PLUPART FUS- « SENT ENCORE ASSEZ BELLES POUR NE POINT EXIGER « DE RÉPARATIONS. Mais les peuples chrétiens sem- « blaient rivaliser de magnificence pour élever des « églises plus belles les unes que les autres. »

Le secret de la différence de style des deux églises de Foulques, est là, nous semble-t-il. Lors de la première, l'élan général à peine à son commencement, n'était point parvenu jusqu'à lui ; car les *trois ans après l'an mil*, dont parle Glaber, ne sauraient s'entendre judaïquement. Mais un accident ayant détruit en partie cet édifice, le comte d'Anjou en profita pour lui donner toute la splendeur que d'autres donnaient à des basiliques *encore assez belles pour ne point exiger de réparations.*

Note LXXI (*Page* 131). — Cet ouragan n'est pas le seul qui ait sévi contre l'église et l'abbaye de Beaulieu. La position de ces bâtiments par rapport à la configuration des collines voisines et aux grandes forêts qui les couvraient jadis et les couvrent encore en partie, les exposait plus que d'autres, sans doute, à de pareils accidents. En 1585, un ouragan produisit les mêmes effets que ceux dout parle Glaber. Il en arriva autant en 1598. « Pour témoignage de ce fait, « dit D. Galand, page 125 et 126 de son manuscrit, « nous avons un procès-verbal fait par les officiers « de la baronnie, à la requête de D. Jean Moquet, « prieur de cette abbaye. Ce procès-verbal porte que « le jeudy 9 de juillet 1598, sur les 11 heures du ma- « tin, il s'éleva un ouragan qui fut universel et fit « plusieurs ravages. L'église abbatiale de Beaulieu « fut très-endommagée et surtout la nef, qui fut ren- « versée par terre et le chœur découvert. Le faix de « la nef fut renversé, étant de 16 toises de long de « dedans en dedans, et de huit toises de largeur, com- « me aussi les pilastres d'icelle et la charpente qui « était très-belle, fut brisée en mille pièce. » Enfin, en 1676, un autre ouragan renversa la pointe de la pyramide du cloître, en même temps que beaucoup de maisons de Loches et de Beaulieu. Ce dernier accident motiva un arrêt du Conseil qui ne permet pas de le révoquer en doute. De nos jours, il y a trente ns environ, en (1839), la pointe du clocher a été renversée par la foudre. Rétablie, elle a été renversée de nouveau, en 1855. A l'heure où nous écrivons, les échaffaudages sont dressés pour répare

avec le clocher tout entier, si digne d'intérêt, le dernier dégât des tempêtes.

Quant à la circonstance du ciel parfaitement serein dont parle Glaber, il n'est pas besoin d'en discuter la possibilité d'après les lois physiques ; l'histoire y suffit. Ne sait-on pas, en effet, que chez les Romains, héritiers en cela comme en tant d'autres choses des traditions grecques, les circonstances de ce genre étaient *nommément désignées* parmi celles dont l'interprétation devait être soumise au collége des Augures? Elles étaient aussi expliquées dans des livres spéciaux qui renfermaient la doctrine des aruspices sur les éclairs et sur la foudre. Cicéron, dans son liv. Ier *De la Divination*, ch. XI, en se demandant s'il faut croire à tel ou tel pronostic, signale un fait qui se rapporte à celui de Beaulieu, dans des vers qu'il emprunte au deuxième livre de l'histoire de son consulat :

Aut quum terribili percussus fulmine civis ;

Luce serenati vitalia lumina liquit ?

Dans ce même traité, il donne aux livres qui interprètent la foudre et les éclairs, le nom de *libri fulminales et fulgurales*. Un des plus célèbres sur cette matière avait été écrit, paraît-il, en Toscane, par la nymphe Bigoïs. Les ouvrages des anciens sont pleins de passages qui rappellent ces souvenirs. Voir Tite-Live, liv. XXVII, XXIX, XXX, et XL, et surtout le ch. XXXVII du XXVIIe livre. Voir aussi Valère-Maxime, liv. I, ch. IV ; Cicéron, *de Divinatione*, déjà cité; Suétone, dans *Néron*, ch. XIX, et dans *Auguste*, ch. XCII ; et une foule d'autres auteurs.

Note LXXII (*Page* 132). — Ce clocher qui paraît avoir été placé sur l'intertransept, a été détruit en 1750, à cause de sa caducité. Celui qui nous reste, contre le mur nord de l'ancienne église et qu'on répare en ce moment, est de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Il présente des particularités fort curieuses et qu'on n'a pas étudiées. C'est en outre, incontestablement, un des plus élégants spécimens de cette époque.

Note LXXIII (*Page* 132). — On voit encore sur un point élevé de Beaulieu, dans le faubourg de Guigné, au bord de la route de Montrésor, le *Puits-Renard*, dont les eaux alimentaient ce jet d'eau. Nous avons constaté, au fond de ce puits l'entrée du canal d'alimentation.

La pyramide dont parle Belleforest, fut, d'après D. Galand (pp. 126 à 129) tout ce qui resta des bâtiments claustraux, après la dévastation des anglais, en 1412. D. Galand la place avec l'ancien cloître qu'il dit avoir été beau, *au côté de la nef qui regarde le septentrion*. C'est parfaitement clair. Que le cloître n'ait pas été reconstruit à la même place, et qu'il ait été porté au midi lorsqu'on restaura l abbaye, il n'y aurait là rien d'étonnant. Cette dernière position était plus conforme aux habitudes des monastères; car si la plupart des cloîtres des cathédrales étaient placés sur le côté nord, tous ceux des abbayes, à moins d'impossibilité matérielle, se developpaient sur le côté du midi. Le fait actuel, celui du moins qu'on peut vérifier encore, n'a donc rien que de logique. Mais le cloître dont parle D. Galand, a-t-il jamais été au

nord ? Le moine de Beaulieu semble bien autorisé pour pouvoir l'affirmer, et cependant le fait est extrêmement douteux.

Nous avons trouvé dans la layette de Beaulieu, aux archives d'Indre-et-Loire, un bail à vie d'un jardin donné par les bénédictins au Sr Gallicher, curé de St-Laurent. Dans le corps de cet acte, daté du 19 janvier 1773, figure un petit plan. Le jardin donné, y occupe le nord de la partie absidale de l'église et du transept de gauche. Les terrains au couchant de ce jardin, entre l'église St-Laurent et l'ancienne nef de l'abbatiale, y sont mentionnés comme étant *la cour et le jardin du four banal*. Cette partie serait justement celle qu'aurait occupé l'ancien cloître. Or, nous ferons observer que les bâtiments du four banal, qui existent encore, masqués par des bâtiments modernes, mais adossés toujours au mur de la vieille nef, sont incontestablement du XIe siècle. On ne peut donc admettre que l'ancien cloître ait occupé cette partie. Il aurait alors été attaché au transept. Cela n'est pas absolument impossible, mais paraît étrange. Du reste, rien dans cette partie de l'église ne semble indiquer non plus qu'un cloître y ait été adossé. On y voit bien des entailles qui ont reçu l'appui de quelques toitures; mais ces entailles sont évidemment postérieures à l'époque à laquelle il faudrait les faire remonter, et d'ailleurs, trop irrégulières, pour avoir supporté des bâtiments aussi rectilignes que des cloîtres. Tout cela ferait soupçonner que la position indiquée par D. Galand est erronnée, et que les anciens cloîtres avec la pyramide, ont été au midi. Nous ne trancherons pas néanmoins la question.

Note LXXIV (*Page* 133). — Ces dubes sont au nombre de deux et couvrent la nef. D'après Bellefo-rest (*Cosmogr.* 1er volume, t. II, col. 31) et André Duchesne (*Antiquitez des villes et chasteaux de France*, p. 525), il en existait une troisième au-dessus du narthex ou porche.

Son existence, au-dessus d'une voûte du XIIe siècle que nous voyons encore, et dont elle aurait dû tenir lieu, ne s'explique guère, nous l'avouons. Si elle a existé, elle a été détruite sans doute dans le courant du XVIIe siècle, car D. Galand qui écrivait en 1756 n'en fait pas mention, quoiqu'il parle (pp. 414, 415) des autres dubes et des clochers. Dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins* (D. Martène et D. Durand), voyage fait en 1709, il y a quelque chose de plus catégorique : « Cette église, y est-il dit, est « d'une structure singulière. Elle n'a point de charpente, point d'autre couverture que la voûte *qui « se termine en quatre pointes et dont les deux « extrémités sont deux gros clochers.* » D. Martène parle ici de l'effet extérieur. En retranchant les deux clochers, il reste donc deux *dubes*, et non trois. Si d'ailleurs les deux clochers sont aux extrémités, la troisième *dube* qui aurait été sur le narthex, en avant du premier clocher, n'existait pas. Du reste, nulle tradition, nul souvenir non plus qui s'y rapporte. Toutes choses qui n'ont pas empêché Chalmel, tourangeau, et vivant dans sa province, de mentionner cette dube dans son *Histoire de Touraine*, t. I, p. 135, comme parfaitement existante au commencement du XIXe siècle, époque où il écrivait son livre. Il est vrai que dans son tome III, p. 147, il ne parle plus que

de deux dubes, et rectifie, en note, ce qu'il avait dit dans son tome I. C'était un peu tard regarder ce qu'on avait si près de soi; mais valait mieux tard que jamais.

Note LXXV (*Page* 135). — Voir le mot *Exemptions*, t. I du *Dictionnaire de discipline ecclésiastique* de M. l'abbé Bourassé, composé sur le traité du P. Thomassin, de l'Oratoire, (3e *Encyclopédie théologique* de Migne, t. XXV). — Néanmoins la visite des évêques dans les monastères exempts, ne put avoir lieu que pour des cas particuliers, et les privilégiés se montrèrent toujours très-susceptibles sur ce point. Nous en avons trouvé un remarquable exemple dans un précieux manuscrit qui existe à Loches, avec le singulier privilége d'être entre les mains de tout le monde et de n'appartenir à personne. Ce manuscrit est un *Inventaire des titres du chapitre exempt de la collégiale Notre-Dame*, aujourd'hui St-Ours (*a*). On y lit les lignes suivantes (folio 39, v°), : « 7 mai « 1457. — Acte passé devant Arnulphe Durand, no- « taire apostolique, en présence de Mre Jean de Ber- « nard, archevêque de Tours, *de MM. les chanoines* « et de plusieurs témoins, un samedi, jour que ledit « archevêque entra dans l'église du château faisant « porter sa croix devant lui, et en se faisant mettre un « tapis et carreau dans la stalle où il était. Mais MM. « les chanoines lui firent baisser sa croix, et M. Guill. « Ribotteau, aussi chanoine, lui ôta ses tapis et

(*a*) Une copie de ce volumineux manuscrit, faite par André Salmon, existe aussi dans la Bibl. de Tours.

« carreau de devant lui; par lequel acte ledit arche- « vêque reconnait les priviléges et exemptions des « dits Srs du chapitre, et qu'ils ne dépendent point « de sa juridiction. »

Cela se passait à la vérité avant le Concile de Trente; mais un fait à peu près semblable se renouvela le 27 janvier 1645, à l'égard de Mre Victor le Bouthillier, aussi archevêque, de Tours; et enfin, un troisième, le 24 avril 1729, à l'occasion d'une visite au Saint-Sacrement, que M. Louis de Rastignac, alors archevêque, voulut faire dans la même église. Un arrêt du Parlement maintint, dans ces deux derniers cas, les priviléges du chapitre.

Note LXXVI (*Page* 136.) — Peut-être Foulques ne pouvant, au point de vue de sa sûreté, rendre à l'archevêque de Tours, les terres sur lesquelles il avait bâti ses forteresses, lui avait-il donné d'autres terres en compensation. Il nous reste une lettre de Fulbert, évêque de Chartres, par laquelle il somme énergiquement le comte d'Anjou, de mettre un terme à ses envahissements des biens d'églises, s'il ne veut être excommunié et encourir la damnation éternelle. (LXXVIe lettre de Fulbert dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, par D. Bouquet, t. X, pp. 480, 482). Tout porte à penser que cette lettre, sans date, se rapporte au différend de Foulques avec l'archevêque de Tours, et, certainement, elle dût atteindre son but.

Note LXXVII (*Page* 137). — Tous les actes qui transmettaient ou reconnaissaient un droit, au moyen

âge, se formulaient par un signe extérieur qui en était à la fois l'expression et la garantie. Nous en avons déjà vu un curieux exemple au sujet du servage volontaire (note 62). Cette manière toute matérielle de procéder, s'était pratiquée chez les Romains, surtout aux premiers temps de leur empire. Chez nous, ces coutumes venaient presque toutes des Germains ou des Francks. Une chose à noter, c'est que le signe extérieur, lorsqu'il en était capable, accompagnait souvent les actes écrits eux-mêmes, et y restait attaché à la place du sceau : ainsi des monnaies, des anneaux, des pierres précieuses, des gants, des fétus de paille, etc.

Note LXXVIII (*Page* 144). — C'est ici que les *Gestes des comtes d'Anjou* tombent dans des anachronismes où il est impossible de les suivre. Ainsi, ils nous peignent Rome sous la domination de Crescentius, et font tuer cet usurpateur par Foulques à son retour de Jérusalem, avec les incidents les plus romanesques. Or, c'est sous le pontificat de Grégoire V, et non de Serge IV, que Crescentius s'empara de Rome, et ce fut Othon III, empereur d'Occident qui le fit mettre à mort, le 29 avril 998. Nous avons toutefois fait remarquer (note 70), que le récit des *Gestes* pourrait bien avoir un fond de vérité, et se rapporter à un personnage dont les compilateurs du XIIe siècle, brouillant le nom et les avantures, auraient fait Crescentius.

Quant à la rencontre que les *Gestes* font faire de Foulques-Nerra et de Robert de Normandie, à Constantinople, elle ne peut se rapporter, nous l'avons

vu, qu'à l'an 1035. C'est un autre voyage de Nerra, que la plupart des historiens négligent ou mettent en doute, et que tout pourtant doit faire admettre, ainsi que nous le verrons plus tard.

Note LXXIX (*Page* 145). — L'incident qui fut, en 1011, l'occasion du vœu de Foulques-Nerra, étant éloigné de neuf ans de la fondation du monastère de St-Nicolas, qui n'eut lieu qu'en 1020, ainsi que nous le verrons plus loin, quelques historiens ont cherché à rapprocher ces deux faits, en attribuant à Foulques, d'après Adhémar de Chabannais, un autre voyage qu'on plaçerait vers 1015. Ce voyage peut avoir été un projet formé avec l'évêque de Poitiers et les autres grands personnages dont parle le chroniqueur ; mais il n'a certainement pas eu lieu. En 1015, en effet, nous voyons Foulques faire un pas immense dans la conquête de la Touraine, et fonder le château de Montboyau, la plus hardie de toutes ses entreprises. En même temps, et pour répondre à ce coup de parti, se forme contre lui une des plus fortes coalitions avec lesquelles il ait eu à se mesurer, coalition qui aboutit, en 1016, à la bataille de Pontlevoy, ainsi que nous allons le voir. Ce voyage de 1015 est donc impossible à admettre, et nous croyons devoir nous en tenir à la *Chronique de St-Florent*, qui mentionne positivement la fondation de St-Nicolas comme ayant été faite après que Foulques fut revenu de son second voyage, (*secundo ab Jerusalem reversus.*)

Note LXXX (*Page* 146). — Notre langue a des délicatesses qui rendent difficile la traduction de

ce passage. Voici le texte latin ; *dixerunt nullo alio modo ad sepulchrum optatum pervenire posse nisi super illud et crucem dominicam mingeret ; quod vir prudens, licet invitus annuit. Quœsita igitur arietes vesica . . . . albo vino repleta, quin etiam apte inter ejus femora posita est ; et comes . . . . . vinum super sepulchrum fudit.*

Au nombre des marques de douleur et de pénitence auxquelles se livra Foulques au pied du St-Sépulcre, nous devons mentionner, avec la *Chronique de St-Florent*, qu'il s'arracha la barbe. C'est là un de ces faits qu'il ne faut pas juger d'après les habitudes de notre époque. Les marques de la douleur ont varié avec les temps et les pays : on déchirait ses vêtements, on se couvrait de cendres, on s'arrachait la barbe où on la faisait raser, pendant qu'ailleurs, au contraire, on la laissait pousser. Et nous n'avons pas le droit de trouver étranges ces manières d'agir, parce qu'elles ne sont plus les nôtres.

Note LXXXI. (*Page* 154). — Chalmel, dans son *Histoire de Touraine* (t. I, pp. 335, 336), attribue ce titre de *Diable de Saumur*, à Gelduin le Vieux, seigneur de Maillé, d'Ussé et de Pontlevoy. Ce Gelduin aurait eu deux fils ; l'aîné, nommé Gelduin comme son père, « était attaché au parti du comte Eudes et « le suivait dans toutes ses guerres ; » le second, nommé Gelduin aussi, serait celui qui possédait Pontlevoy, dont Chalmel le fait *comte*. Les chroniques rapprochant souvent dans une narration de quelques lignes, des faits éloignés, on peut trouver singulier que le même Gelduin défendit Saumur, inquiétât Foulques

dans la vallée du Cher, ou suivit Eudes à la guerre. Quoi d'impossible à cela, pourtant ? Foulques n'en faisait-il pas bien d'autres ? Du reste, nous l'avouons, nos recherches et la lecture attentive de tous les documents de l'époque, sont loin de nous avoir prouvé l'existence simultanée de trois Gelduin vers l'an 1005. Les *Gestes des comtes d'Anjou*, et les *Gestes des seigneurs d'Amboise*, n'ont pas un mot qui permette de le supposer. Nous verrons même, plus loin (p. 234, *b*) que ces derniers prouvent le contraire. De son côté, *l'Histoire de St-Florent* (*Ampliss. collectio* de Martène, t. V, col. 1116), en nous parlant de trois cloches qui furent sauvées de l'incendie de Saumur, dit que l'une d'elles avait été donnée par Gelduin le Vieux, qu'elle oppose à son fils, donateur d'une seconde cloche, de manière à faire supposer que le père n'existait plus depuis longtemps.

Note LXXXII. (*Page* 158). — La présence de ces deux voies et des divers chemins qui les entourent ou viennent y aboutir, nous a d'abord jeté dans un dédale inextricable. Les souvenirs populaires se montraient à nous parfaitement précis ; mais ne classaient point les voies ou les routes suivant leurs dates. De tous ces chemins, quels étaient les plus anciens, quels les plus modernes ? Que leur importance eût été égale en même temps, cela semblait inadmissible. Et cependant, certains faits topographiques pouvaient dire quelque chose dans ce sens. Un vieux géomètre de Pontlevoy, employé pendant plusieurs années à la confection des plans du cadastre dans ces contrées, nous a été fort utile, et nous regrettons de

n'avoir pas gardé son nom pour le remercier ici. Monsieur l'abbé Bourgeois, le savant géologue, directeur du collége de Pontlevoy, et son émule, M. l'abbé Delaunay, ont mis aussi à notre disposition leurs souvenirs, leur connaissance du pays et leur zèle plein de bienveillance . Enfin M. l'abbé Charles, professeur du collége, et dont le nom à Pontlevoy, aussi bien que celui de M. Charles père à la Ferté-Bernard, se rattache aux meilleures études archéologiques, M. l'abbé Charles a bien voulu nous accompagner dans quelques explorations.

Tous ces empressements dévoués n'avaient pu cependant nous tirer de nos perplexités et de nos incertitudes. La découverte sur les plateaux de la Champagne, en travers de la vallée de l'Indrois, à la Tranchée rocheuse de Mérin et au delà, dans la forêt de Loches, d'une voie fort ancienne, devenue route de poste sous Louis XI, a commencé à fixer nos idées Alors aussi, au milieu de nos impatiences, se présenta la pensée de fouiller les archives, dans ce qu'elles gardent de travaux préparatoires, plans, avant-projets, mémoires rapports, etc., sur la construction des grandes routes au XVIIIe siècle. Nous trouvâmes bientôt là, pour l'ancienne route de poste d'Aquitaine partant de Blois, passant par les Montils, Monthou-sur-Bièvre, Sambin, Pontlevoy, Montrichard, Faverolles, Le Liége, Loches, Ligueil, La Haie et Châtellerault, tous les renseignements possibles, et, dans ces renseignements, le moyen de démêler l'écheveau des doubles voies et des chemins accessoires autour de Pontlevoy et de Montrichard. On ne saurait dire combien de lumière peut jaillir de l'investigation patiente des archives, dans l'étude des vieux chemins. Mais il faut que ce travail se combine avec des explorations répétées sur le terrain, et des enquêtes auprès des populations rurales. Les explorations ne peuvent se faire qu'à pieds. Elles nécessitent de longues marches, et pour les bien faire il ne s'y faut pas épargner. Les enquêtes demandent une certaine habitude du paysan, la connaissance de quelques formes de langage, sans lesquelles on n'est pas compris. Cela peut venir vite. Et tout cela, nous le répétons comme précepte utile, indispensable même aux chercheurs de voies antiques, tout cela est nécessaire pour ne pas perdre son temps et sa peine.

Mais revenons au but principal de notre note. C'est aujourd'hui pour nous une conviction arrêtée qu'une ancienne voie consulaire partait de Blois, allait aux Montils, pour, de là, se diriger sur Montrichard, en laissant Pontlevoy ou sa position à l'est, ainsi que nous l'indiquons sur notre petite carte, dressée pour la bataille de Pontlevoy. De fait, ce chemin se voit encore, couvert de gazon presque partout, et portant dans le pays le nom *d'ancien chemin de Blois à Montrichard*. Ce n'est donc pas son existence actuelle qui fait question ; mais son existence au temps de Foulques-Nerra, que nous ne serions guère en droit de supposer, si le chemin n'était pas romain. Or, voici les motifs de notre conviction : 1° Le tracé de ce chemin, évidemment antérieur à l'existence ou à l'importance de Pontlevoy, puisqu'il ne s'est pas donné la peine de traverser ce bourg, et que sa bifurcation avec la voie de Bourré, se fait aux Montils, au lieu de se faire à Pontlevoy comme aujourd'hui ; 2° sa largeur,

qui, selon les endroits, et malgré l'abandon du chemin depuis un temps immémorial, est encore de trente, quarante et cinquante pieds, ce qui excède les plus grandes largeurs prescrites par les coutumes du moyen âge, et le rattache aux temps antérieurs ; 3° l'ensemble tout stratégique de ces deux voies, dont la seconde, celle de Bourré, moins importante et moins large, se rattachant à la classe des voies vicinales, allait, par une bifurcation nouvelle à l'est, joindre l'ancienne *mansio* de Thesée ; 4° enfin, l'abandon de la voie des Montils à Montrichard, lors de l'établissement de la route de poste de Louis XI.

Ce dernier motif paraîtra certainement étrange à ceux qui n'ont pas étudié patiemment sur le terrain les transformations successives des tracés anciens jusqu'à nos jours. Nous avons eu déjà bien des fois pourtant l'occasion de nous convaincre que ce motif est d'un grand poids. On s'est bien gardé, en effet, de tracer les routes de poste sous Louis XI, et depuis, sur les anciennes voies complétement ruinées, et d'une largeur excessive. Il en eût trop coûté. On se rejetait sur des voies moins importantes, moins ruinées par conséquent, et plus étroites. Nous en pourrions citer bien des exemples ; et nous pourrions prouver même, que jusqu'au XVIIIe siècle, quand une route était trop détériorée on l'abandonnait simplement, pour se rejeter sur une autre qui l'était moins. Ce sont là, du reste, des circonstances qui ont trompé beaucoup de chercheurs et contre lesquelles il faut être en garde.

Eh bien ! il est certain que le tronçon de la grande voie des Montils à Montrichard, a été ainsi abandonnée, pour la voie vicinale de Bourré. Seulement, l'importance de Pontlevoy attirant la route de poste, elle s'est détournée légèrement à l'ouest, pour entrer dans ce bourg, le traverser, et marcher ensuite vers Montrichard, en profitant du chemin particulier qui s'était créé entre ces deux bourgs. (Voir note 34, p. 341).

Au-delà de Montrichard, il n'y avait plus qu'une voie vers Loches : mais des tronçons de cette voie ont été détournés aussi à diverses reprises, en profitant du tracé des chemins de village à village. Enfin, les nouveaux tronçons étant usés comme les anciens, cette ligne tout entière a été abandonnée, pour passer, de Blois, par la rive droite de la Loire jusqu'à Amboise, y traverser le fleuve, et marcher sur Bléré, Sublaines, St-Quentin et Loches, en suivant une autre voie romaine dont nous avons étudié le tracé, notes 25 et 34. Remarquons qu'en regard de Sublaines, en même temps qu'elle conserva son tracé primitif entre les Danges, elle en prit un nouveau, comme à Pontlevoy, pour passer dans Sublaines même.

Nous pourrions faire, grâce à nos études sur le terrain et aux traditions recueillies, grâces aussi aux notes précieuses que laissent voir souvent les archives, l'histoire de bien des routes ; mais pas une n'offrirait les détails précis et circonstanciés de cette grande voie d'Aquitaine. C'est un type dont les transformations demandent à être étudiées à fond, et nous espérons bien ne pas négliger cette étude.

Avant de terminer, disons un mot de la vieille route, probablement romaine aussi, qui, du château d'Amboise et du faubourg de cette ville, conduisait sur le plateau de Pontlevoy en remontant l'Amasse. Celle-ci nous a laissé voir sur plusieurs points des dé-

bris de briques à rebords, sans que nous puissions rien dire de leur provenance. Nous l'avons suivie, sur la rive droite de l'Amasse par opposition à la nouvelle, qui se tient sur la rive gauche. Elle nous à conduit sous les murs du château moderne des Arpentis, dont elle traversait autrefois l'emplacement ; de là dans les bois, aux *Caves-à-Louet*, puis au moulin de *St-Lubin*. Au droit de St-Règle, elle coupe le chemin vicinal de St-Règle à Chargé, se poursuit après, jusqu'au moulin de *Mazure*, où elle s'interrompt, pour reprendre au moulin de *Vaudron* et marcher sur Souvigny, où, après avoir traversé l'Amasse, elle rejoignait, paraît-il, le tracé général de la route actuelle de Souvigny à Vallières-les-Grandes. A Vallières, un rameau se détachait vers Montrichard, et par une côte en tranchée dans le roc, que nous avons suivie, arrivait sur la ville derrière le couvent des Dames de la Providence. Il prend de cette circonstance, nous a-t-on dit, le nom de *rue des Religieuses*, dans la partie rapprochée de la ville.

Quant à l'autre rameau, de Vallières il allait à Laleu, et de là, rejoignait la grande voie, sans qu'il soit facile de préciser le point de jonction ; mais selon toute apparence près du lieu appelé aujourd'hui *les Trois-Cheminées*, ou, plus au nord, vers la ferme de *la Roncinière*.

Note LXXXIII (*Page* 160). — Cette position a été jusqu'à nos temps modernes, considérée comme tellement importante, que tous les partis se la sont disputée, ou l'ont ruinée, lorsqu'ils n'espéraient pas qu'elle leur restât. Après la mort de Henri III, M. de

Marolles s'en empara pour la ligue, et quoique les préceptes de la guerre fussent déjà bien changés, la ville de Tours était si fort incommodée de ce voisinage, que MM. de Souvré, de Montigny et de la Trémouille se réunirent pour reprendre cette place. Henri IV, de son côté, écrivait à M. de Souvré, le 25 novembre 1589 : « Tout hyer je séjournay en ceste ville (Tours) « pour attendre nouvelles de Montrichard ; mainte- « nant je monte à cheval pour m'en aller droict au « Mans. Asseurés ceulx du dit Montrichard que si « cette fois ils font les trompeurs, que je les ferai tous « pendre, et leur envoyés la présente, pour asseu- « rance de ma promesse, à laquelle je vous jure que je « ne manquerai nullement. » La ville se rendit.

Note LXXXIV (*Page* 162). — La chronique présente, en effet, la destruction des deux bourgs comme une opération préalable à la construction de la forteresse : « La ville de Mont-Reveau et celle de « Nanteuil, détruites, Foulques bâtit le château. » (*Villa Rebelli.... villaque Nantolii destructis...... oppidum compenit.*)

Note LXXXV (*Page* 170). — *Bodellus*, *Budellus* et *Boëllus*, ainsi que le vieux mot français *Boël*, signifient *boyau*, *intestin*.

Selon Chalmel (*Hist. de Touraine*, t. I, p. 339), la motte de Mont-Boyau serait un ancien tumulus celtique, correspondant à un autre tumulus que l'on aperçoit à quelque distance du château de Montbazon, au levant. Quand en aura-t-on fini avec les tumuli celtiques, et la moindre taupinière ne pourra-t-

elle donc jamais s'expliquer autrement, que par cette hypothèse hazardée ? Nous avons montré (p. 57), que le prétendu tumulus de Montbazon, c'est la première forteresse de Nerra. Il y a moins de doute encore pour celui-ci. Cette motte accompagnée d'ouvrages de terre considérables, qui se prolongent fort loin, en descendant, à l'ouest, sur la déclivité de la colline, pourrait bien être d'origine romaine. Ce fait serait confirmé par la découverte de monnaies antiques sur la motte, lorsqu'on a creusé les fondations du belvédère moderne, si ce renseignement qui nous vient du nouveau propriétaire de Bellevue est bien exact.

Du reste, on a singulièrement traduit ce nom de *Mons-Budelli*. Le savant Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, au mot *Sicera*, l'a rendu par *Membrole* ; le P. Labbe dans son *Abregé chronologique*, t. IV, p, 217, par *Montdoubleau*. Mais le nom latin *Memorabilis* et *Mons-Dublelli* que la Membrole et Montdoubleau portent dans toutes les vieilles chartes, suffit pour montrer l'erreur. Montdoubleau, d'ailleurs, n'est-il pas dans le Perche, au lieu d'être près de Tours ? Nous préférons la bonhomie de l'abbé de Marolles qui, dans ses notes sur le *Gesta*, dit ne savoir où se trouve *Mons-Budelli*.

Quant au nom, en lui même, il a quelques analogues. Ainsi, ce plateau étroit qui s'étend au sud de Paris, depuis la vallée de l'Orge jusqu'à la vallée de la Bièvre, et qui, en regard de la capitale, se termine par le fort de Bicêtre, se nomme le plateau de *Longboyau*. Nous avons aussi trouvé un *Longboyau* sur les terres du Maine. Dans une pièce des archives de la Sarthe (Série E, nº 125), il figure au nombre des biens hommagés du fief de Tucé, membre du marquisat de Lavardin. Enfin, il existe un Longboyau près de Savigné, canton de Château-la Vallière, département d'Indre-et-Loire.

Note LXXXVI (*Page* 173). — Ce couvent, ou, pour parler un langage plus moderne, ce prieuré de St-Côme (*a*), existait déjà vers 1002, si ce n'est un peu avant. Il fut fondé par Hervé de Buzançais, trésorier de St-Martin de Tours, celui-là même qui releva la célèbre basilique du thaumaturge des Gaules, après l'incendie de Châteauneuf et de ses vingt-deux églises. St-Côme vit mourir, plus tard, dans les sentiments de la plus grande pénitence, l'archidiacre Béranger, plusieurs fois hérésiarque et plusieurs fois repentant. C'est dans ce prieuré que finirent aussi leurs jours, au XVI[e] siècle, le célèbre poète Ronsard, et, au siècle dernier, l'abbé Barthelemy.

Note LXXXVII (*Page* 173). — Cette date est certaine. Elle nous est donnée par la *Chronique angevine*, tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Vendôme et publiée par le P. Labbe dans sa *Nova bibliotheca*, t. I, pp. 286, 287. — Cette chronique, en parlant du siège de Montboyau, en 1025, dit, en effet, que cette position avait été fortifiée *dix ans auparavant* par Foulques-Nerra.

(*a*) On sait que cette dénomination de *prieuré*, n'apparait pour la première fois au moyen âge, que dans une charte du roi Robert, de 1025.

Note LXXXVIII (*Page* 174). — Nous avons vu (p. 83) que Montbazon fut pris sur Foulques en 994, et nous avons vu aussi (p. 104) qu'en l'an 1000 ou 1002, Foulques l'avait recouvré. Il est certain que, depuis, le comte de Blois reprit cette forteresse ; car Foulques vint l'attaquer en 1025, et ne s'en rendit maître définitivement qu'en 1039.

Note LXXXIX (*Page* 178). — Nous n'admettons pas davantage le récit de la Chronique de St-Florent qui nous paraît peu vraissemblable (*Amplissima collectio* de D. Martène, t. V, col. 1114 E, et 1115 A). D'après cette chronique, Foulques-Nerra aurait pris la fuite vers Amboise (*Fulco Ambaziacum aufugit*) ; les Blésois l'auraient laissé fuir avec son armée et se seraient dirigés sur les bords du Cher. Là, pendant qu'Eudes et ses compagnons d'armes auraient rafraîchi dans les eaux du fleuve, leurs membres échauffés, les Manceaux seraient accourus et les auraient attaqués inopinément. Les Blésois dispersés et lassés par le premier combat, et, de plus, ayant dans les yeux la reverbération du soleil couchant (*dispersos et lassatus Francos sole occumbente, illorumque insuper oculos reverberante*), ils n'auraient opposé qu'une faible résistance. Ainsi les Manceaux auraient fait à Foulques une victoire facile, (*victoriam penes Fulconem fecerunt.*)

Cette marche du comte de Blois vers les bords du Cher, laissant derrière lui un ennemi battu, il est vrai, mais qui pouvait se ralier et reprendre l'offensive, aurait été d'autant plus imprudente, que, devant les Blaisois, se présentait le château de Montrichard.

Eudes, qui venait de voir ses plans traversés par son ennemi, ne pouvait espérer surprendre cette forteresse et l'enlever d'insulte. Il s'exposait donc, sans profit aucun, à être acculé sous ses murs. Une tactique semblable n'eût pas été admissible, même avec la certitude que les gorges de Bourré n'étaient point occupées par les alliés de Foulques. A plus forte raison eût-elle été fautive, ces passages n'ayant pas été explorés.

La Chronique de St-Florent admet, du reste, que Foulques avait dépêché un courrier vers le comte du Mans, ce qui, déjà, permet de croire que l'armée angevine n'était pas complétement en fuite. Ensuite, elle nous montre le comte du Mans cherchant à rallier Foulques : *Fulco Ambaziacum aufugit.* QUOD AUDIENS *Herbertus*..... EO TETENDIT. C'est laconique, mais c'est clair. *Quod audiens* ? Herbert est éloigné de 9 ou 10 kilomètres du lieu du combat. Il ne peut apprendre la nouvelle que de la bouche d'un courrier. *Eo tetendit* ? Il est clair qu'Herbert va se diriger sur le point où, d'après les renseignements du courrier, se trouve l'armée de Foulques. Mais si Herbert prend cette détermination, il est clair aussi que les Angevins battent en retraite, défendant le terrain pied à pied. Ils ne sont pas en pleine fuite sur Amboise, et abandonnés par leurs ennemis ; car une tentative de ralliement serait inutile. On le voit, cette phrase si courte, mais si catégorique de la *Chronique de St-Florent*, rentre tout-à-fait dans le récit des *Gestes des comtes d'Anjou* et les corrobore. Elle est en même temps parfaitement logique. Écartons-nous de ce point du récit, voilà tout aussitôt les contradictions

qui arrivent. Herbert veut aller rallier Foulques. Pour cela s'ouvre devant lui la voie qui va vers Thenay, avec ses bifurcations vers Pontlevoy et Laleu. C'est la route que vient de suivre le courrier, c'est celle qu'il doit suivre aussi. Mais non ; comme pour allonger son chemin à plaisir, dans ce moment où les minutes sont des heures, Herbert va passer à Montrichard, et c'est une chance toute fortuite, qu'il y rencontre à point nommé les Blésois, et puisse les surprendre.

Nous aurions bien aussi un argument puissant à tirer, contre la *Chronique de St-Florent*, de l'heure où elle fait surprendre les Blésois. Eudes avait, la veille du combat, posé ses tentes sus le bord du Beuvron. Au point du jour, c'est-à-dire vers trois ou quatre heures du matin, car on est au mois de juillet, il lève son camp et marche vers Montrichard. Une distance de douze kilomètres sépare les bords du Beuvron du *Champ de la bataille*. Ce n'est donc pas exagérer les choses que de faire arriver l'armée du comte de Blois sur ce point, vers huit heures du matin. Le combat s'engage ; les Angevins sont battus dès le début et prennent la fuite, selon la *Chronique de St-Florent* ; et c'est seulement au moment où le soleil se couche en cette saison, c'est-à-dire vers huit heures du soir, vers sept heures, si l'on veut, pour ne rien exagérer, que le comte Herbert est prévenu, et que les Blésois arrivent sur les bords du Cher. Explique qui pourra un pareil emploi de la journée, et, surtout, ce retard prodigieux du courrier dépêché au comte du Mans.

Nous ne croyons pourtant pas le récit de la

Chronique de St-Florent composé à plaisir. Il est probable qu'après le ralliement d'Herbert, près de Pontlevoy, quelques Blésois, séparés des leurs, se seront échappés vers la forêt de Montrichard, s'y seront égarés, et auront fini par déboucher sur les bords du Cher. Les hommes de pied laissés à Bourré, par le comte du Mans, les auront aperçus et se seront jettés sur eux. Cette affaire partielle, mal comprise, aura sans doute fait prendre le change au chroniqueur. Notre explication n'a toutefois que la valeur d'une pure hypothèse.

Note XC (*Page* 180). — L'auteur de *l'Art de vérifier les dates*, attribue à Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, une partie de la gloire de ce *ralliement*. C'est une grave erreur. Geoffroy-Martel, né en 1005, ne pouvait avoir que onze ans en 1016. Ce n'est pas l'âge des batailles.

Quant au cri d'armes des anciens comtes d'Anjou qui aurait pris son origine du ralliement du comte Herbert, la chose n'est pas tout à fait aussi simple qu'elle le parait, et il est curieux de voir comment des hommes qui font autorité en histoire, ont embrouillé cette question, comme à plaisir.

Citons d'abord Ménage. Dans son *Hist. de Sablé*, p. 4, il dit : « A propos de ce ralliement, il est à re- « marquer que le cri des anciens comtes d'Anjou était « *Rallie*.

François crie MONTJOYE *; et Normans*, DEX-AIE ;
Flamans crie ARRAS ; *et Angevin* RALLIE.
Et li cuers Thiébaut, CHARTRE ET PASSAVANT *crie*

« dit, dans son roman de Normandie, Maistre Vace. »

Puis, dans ses remarques et preuves, p. 344, il ajoute :

« M. du Cange, dans sa curieuse dissertation du cri « d'armes .... donne *Valie* pour cri d'armes aux « comtes d'Anjou ; qu'il explique de cette portion « d'Anjou appelée aujourd'hui *la Vallée*. Je n'ai « point lu ailleurs que dans cette dissertation que les « comtes d'Anjou eussent ce cri d'armes .... M. « du Cange n'aurait-il point eu une copie de ce ro- « man, où le copiste aurait mis par inadvertance, *Val-* « *lie* au lieu de *Rallie*. »

Cette inadvertance dont parle Ménage, n'est pas impossible ; mais elle est peu probable. Celle qui de l'R aurait fait un B, se comprendrait mieux, et certainement elle a été commise ; car les bénédictins continuateurs de D. Bouquet dans la préface du t. XI p. CXCIV, disent que « les Flamands criaient *Arras* ; « les Angevins BALLIE ; les Chartrains *Passe*, etc., » ce qu'ils tirent du roman de Vace. *De Ballie* on aurait pu faire *Vallie*, par une altération de prononciation très-fréquente, et rentrer ainsi dans l'opinon de du Cange. Mais, hâtons-nous de le dire, l'opinion de ce savant est plus gratuite que cela, et nous sommes surpris que Ménage ne l'ait pas remarqué. Le texte sur lequel s'appuie du Cange, en effet, s'il est parfaitement exact et désigne bien *le pays de vallée*, n'a aucun rapport avec le cri d'armes. Il est pris dans la vie de Charles le Simple, de Philippe Mouskes, qui dit en parlant des Normands :

Lors s'en alèrent à gens tantes
Qu'ils arsent la cité de Nantes,
Touraine, et Angers, et Ango
Le Mans, et VALIE *et Poito*

(*XIe Dissertation de Du Cange*, à la suite de son édition de Joinville, de 1668.)

Le débat nous semble donc tout entier entre le texte cité par les bénédictins et celui de Ménage, et nous croyons à ce dernier plus de sens et d'authenticité.

Note LXXXXI. (*Page* 180). — Le *Champ de la Bataille* est situé à peu près au nord-ouest, et à trois kilomètres environ de Pontlevoy. Son altitude est de 111^{m} pendant que celle de Pontlevoy n'est que de 94. C'est, comme nous l'avons dit, le point culminant du plateau. Cette position est, du reste, si franchement accusée, qu'on s'y porte d'instinct, lorsque l'on connaît les détails de l'action, et qu'on cherche à s'en rendre compte sur le terrain. De là. tout se dessine aussi, et la route qui amena l'armée de Foulques sur le plateau, et les couverts qui abritèrent cette armée, et le point où elle se porta pour barrer le chemin aux Blésois, et sa ligne de retraite après un premier choc malheureux.

Mais est-ce la première ou la seconde action qu'a vu se dénouer le *Champ de la Bataille* ? Nous croyons qu'il a dû voir les deux. C'est sur ce point avantageux, peu éloigné de la route en travers de laquelle elle s'était postée, que l'armée angevine ébranlée, a dû se reformer, essayer un instant de ressaisir l'offensive, et, définitivement, prendre sa ligne de retraite vers

la route de Laleu. Puis, ralliée par la cavalerie du comte Herbert, et le sort du combat venant à changer, c'est vers ce point qu'elle a dû refouler l'ennemi qui cherchait la route de Blois, et sur ce point même, sans doute, qu'elle a dû envelopper et tailler en pièce *à loisir*, selon l'expression de la chronique, les hommes de pied Blésois abandonnés par leur cavalerie.

Nous n'entrerons pas ici dans des questions de détail que notre plan éclaircira nous l'espérons, mieux que tous les commentaires. Nous dirons toutefois, qu'en supputant rigoureusement d'après des données exactes, le temps qu'il a fallu au courrier de Foulques pour avertir Herbert, le temps qu'a dû mettre Herbert pour rallier Foulques, et le temps qu'a dû tenir, d'après une hypothèse raisonnable, l'armée angevine en retraite, jusqu'au moment où elle a été ralliée, on arrive à une concordance parfaite. Ainsi, le *Champ de la Bataille* est distant de Bourré de 11 kilomètres. Un courrier dépêché au galop, n'a pas dû mettre plus de 45 minutes pour franchir cet espace. De Bourré, aux Trois-Cheminées, point vers lequel a dû se faire le ralliement d'Herbert, il y a dix kilomètres. Parti au grand trot, parti au galop, la cavalerie d'Herbert, en se ménageant pour pouvoir donner à son arrivée sur l'ennemi, n'a pas dû mettre plus d'une heure et quart (*a*). C'est donc deux heures de temps, seulement, que l'armée angevine a dû tenir, défendant le terrain pied à pied et reculant de 6 k. qui séparent le *Champ de la Bataille* des Trois-Che-

(*a*) Ce temps est calculé, avec un peu d'avantage en faveur d'Herbert, d'après celui qu'il faudrait aujourd'hui à notre grosse cavalerie en un cas semblable.

minées. Même sous le contrôle de cette rigueur de chiffres, ont voit que le récit des *Gestes des comtes d'Anjou*, reste encore d'une pièce, est parfaitement logique. On comprendra dès lors que nous n'ayons pas balancé à l'accepter de préférence à tout autre.

Note XCII (*Page* 185). — La Chronique de Jehan de Bourdigné, dans les deux citations que nous en avons données, traduit, en la paraphrasant, *l'Hist. de saint Florent de Saumur*, (*Amplis. collectio* de D. Martène t. V, col. 1115). Dans la dernière citation, elle ajoute quelques détails précieux sur les lieux où s'est passée la scène. Ces détails qui se rapportent à deux époques différentes, le XI[e] siècle et le XVI[e], donnent une parfaite intelligence des anciennes dispositions et permettent de les suivre à travers les transformations qu'a subies la ville d'Angers. Ce n'est pas sans une secrète émotion, que, cherchant les traces de notre héros, nous avons retrouvé debout dans le château, des restes notables des murs gallo-romains qui, après avoir été la demeure des anciens évêques, sont devenus plus tard celle des comtes. Dans ces murs nous avons reconnu les cintres plus récents, des *fenestres qui avaient veue sur la rivière de Mayenne* et par lesquelles sans doute, Foulques aperçut jadis les colombes de St-Nicolas voler vers le lieu *où de présent*, ne sont plus, hélas! que les débris du vieux monastère élevé par sa foi. Du château, qui avait certainement alors sa porte à peu près au point où se trouve la porte actuelle, Foulques, le jour où il sortit pour aller marquer la place de son église, prit le passage aujourd'hui connu sous le nom de rue

du Château (voir la planche II), déboucha sur *l'eschalle de pierre*, à présent nommée Montée-St-Maurice, descendit vers la *fontaine pied de Boullet* qui existe encore au même endroit, et après s'être relevé de sa chute, suivit la direction de la rue Baudrière actuelle pour aboutir au pont qu'a remplacé le pont central. De là sa marche est encore plus facile à suivre.

Après avoir traversé le pont, il remonta la rue du faubourg, passa près de l'emplacement aujourd'hui occupé par l'église de la Trinité qui n'existait pas alors, longea la crypte de Saint-Mélaine et la chapelle de N.-D.-de-la-Charité, depuis, le Ronceray, dont nous parlons page 193, et là, tournant à gauche, suivit la rue St-Nicolas actuelle, la place de ce nom, entra dans la rue du faubourg St-Jacques, et prenant à droite la direction de la petite rue montante, toujours appelée rue de l'Abbaye, il arriva sur le sommet du coteau couvert de broussailles, au lieu où les colombes s'étaient reposées.

La première fois que nous avons suivi cet itinéraire du *Grand-Bâtisseur*, c'était à la tombée du jour. Le ciel reflétait à la fois les dernières lueurs du crépuscule et les pâles rayons de la lune naissante, lorsque nous arrivâmes à la porte du vieux couvent de St-Nicolas. On nous ouvrit. Le cœur ému de cette émotion particulière qui fait le charme des touristes, l'imagination pleine des souvenirs de l'histoire, nous gravîmes le perron qui conduit au bâtiment de l'abbé et à la terrasse sur laquelle il est assis. Ce bâtiment est aujourd'hui un dépôt de mendicité... *Quantum mutatus ab illo!* Nous lui donnâmes à peine un coup

d'œil. On nous conduisit sur la terrasse. Elle domine toute la vallée de la Maine, en descendant vers la Loire. Cette vue splendide était semée d'ombres confuses. La crête des collines se dessinait seule sur le ciel, en festons capricieux. L'une d'elles, avancée comme un promontoire à gauche de la vallée, portait une haute et maigre tour, faisant silhouette à l'horizon. Elle nous rappelait, et par sa position, et par sa forme, le belvédère de Montboyau, et nous étions prêt à y voir aussi un ancien poste stratégique, lorsqu'on nous dit que la tour a été construite pour servir d'observatoire à un jeune astronome, et que le rocher sur lequel elle s'élève, porte les restes d'un hermitage bâti au XV[e] siècle par le roi René, sur le modèle de la Ste-Baume de Provence (*a*). Rien de plus fantastique à pareille heure, que cette tour et ce roc avancé, vivement éclairés par la lune, pendant que, dans la plaine noyée d'ombres, un scintillement argenté révélait à peine, par ci, par là, le cours du fleuve qui la traverse.

Mais nos yeux un instant fixés sur ce tableau, s'étaient déjà détournés. Nous cherchions du côté de la ville, le vieux château des comtes. Nous eussions voulu revoir les antiques fenêtres d'où, s'élançant à travers l'espace, enflammé comme sa foi, le regard de Foulques avait suivi dans l'éther la mystérieuse route des oiseaux du Bon-Dieu. Nous eussions voulu pouvoir diriger aussi notre regard sur cette

(*a*) De là le nom moderne du rocher : *Pointe de la Baumette*. Au VIII[e] siècle, c'était le *roc de Chanzé*, qui donnait son nom à une porte d'Angers, regardant le midi.

route, saisir par la pensée quelque chose des mystiques relations du monastère et du château. Que de soupirs avaient passé par là aux heures de repentir du vieux comte d'Anjou! Que d'ardentes aspirations quand priait sa pieuse épouse Hildegarde, qui avait choisi St-Nicolas pour son dernier repos !... Mais un léger brouillard s'étendait comme un voile sur les antiques ruines et nous en dérobait la vue.

Nous quittâmes ces lieux pour chercher le ruisseau du Brionneau. Nous l'aperçûmes bientôt, traversant sous un pont, la route de Nantes, et se traînant dans son lit bourbeux vers les prairies de la vallée. Au-dessus, soutenu par des rochers comme par une digue, se cachait l'étang de St-Nicolas. Formé par les eaux du Brionneau, il est resserré dans une gorge sauvage, et dominé par la blanche façade du monastère reconstruit au XVIIIe siècle, et occupé aujourd'hui par des religieuses du Bon-Pasteur. Vainement cherchâmes-nous de tous côtés, à défaut d'un monument debout, une ruine, un pan de mur au moins, qui nous rappelât l'église du couvent. De cette illustre basilique élevée par Nerra, enrichie par Geoffroy-Martel, deux fois consacrée, et la seconde fois par un pape; de ce saint édifice, enfin, nul vestige; rien, absolument rien !

Nous avons revu ces lieux plusieurs fois depuis: ce un ruisseau, ces rochers, cette colline. Les rayons de la lune ne les éclairaient plus; c'était la clarté du jour, plus nette et plus vraie. Ils sont bien encore tels que les a décrits la vieille chronique. La croupe du coteau, vers la ville, a été très-anciennement défrichée pour former l'enclos du couvent. Derrière cet enclos, un petit

parc moderne a pris aussi possession d'une partie du sol. Mais au-dessous, et surtout sur la crête et sur le revers occidental du mamelon, c'est le même aspect qu'au temps de Foulques: des rochers pleins d'anfractuosités et d'épaisses broussailles. A peine quelques pins s'élèvent-ils là, de loin en loin, tordant leur tige chétive sous une tête plus chétive encore. Contemporains des générations nouvelles, ce sol antique leur est inhospitalier et les consume. Du reste, dans toute cette gorge du Brionneau, rien qui ne soit désolé. De grandes roches nues qui avancent et reculent alternativement des deux côtés, semblent ne céder qu'à regret la place occupée par les eaux; des cavernes étroites, cachées par les fourrés, servent de tannières à des légions de renards, et des fondrières profondément entaillées dans le sol, ouvrent des abîmes à chaque pas. Et dans cette affreuse solitude règne le plus morne silence. A peine sur la surface immobile de l'étang, un bruit sec, comme celui d'une petite pierre tombée dans l'eau, se fait-il parfois entendre: c'est un oiseau pêcheur qui a plongé pour saisir sa proie. Et c'est tout.

Cependant, si peu qu'en remontant sur les flancs de la gorge on projette ses regards vers le midi, apparaît aussitôt la délicieuse vallée de la Maine avec sa robe de prairies, et sa ceinture de collines. Quel contraste! c'est l'Eden près du désert; la vie radieuse, presque exhubérante, à côté de la sombre mort. Des bâtiments du monastère et de leur terrasse, les moines de St-Nicolas pouvaient autrefois découvrir l'un et l'autre de ces aspects, et les choisir à leur gré pour le sujet de leurs méditations. *Cœli enarrant*

gloriam Dei, et opera manuum ejus annunciat firmamentum.

Note XCIII (*Page* 187). — *Postquam me vidi esse illusum a duobus abbatibus*, dit Foulques-Nerra dans la charte, *iratus valde, jussi ut monachi ad monasterium suum cito remeassent.*

Note XCIV (*Page* 188). — Cette *voie triomphale*, c'était la voie romaine d'Angers à Nantes. Son tracé est encore facile à reconnaître partout, à travers la campagne. Dans la traversée du faubourg d'Angers, vers St-Nicolas, la chose est moins aisée, et peut, même, prêter à la controverse, particulièrement pour le passage du Brionneau, plusieurs fois changé de place. Une fort curieuse pièce des archives de Maine-et-Loire intitulée : *Toisé et estimation des bâtiments, clos, jardins et terres compris dans le tracé de la nouvelle route à ouvrir dans l'étendue de la banlieue de la ville d'Angers, du côté de Nantes*, (série C, n° 49), pourrait aider à éclaircir cette question. Elle est datée de Tours, 15 août 1778, et signée de M. de Limay, inspecteur général des ponts et chaussées, et ingénieur en chef de la généralité de Tours. Cette pièce énumère une à une, toutes les propriétés coupées, spécifie les contenances prises, et nomme les propriétaires. Il ne s'agirait plus, le cadastre de cette époque en main, que de faire concorder l'ancien état des choses avec le nouveau. Plusieurs autres pièces de cette liasse peuvent compléter les renseignements. Nous citerons l'arrêt du Conseil du 20 no-

vembre 1778, qui ordonne les travaux de cette partie des banlieues, « Sa Majesté étant informée par le « sieur intendant (de Tours) que la grande route de « Paris à Nantes qui est ouverte depuis longtemps au « commerce du royaume, se trouve presque intercep- « tée dans cette partie qui est à l'entretien et aux char- « ges de la ville d'Angers, *par son mauvais état*, et qu'il « n'y a rien de plus utile et de plus urgent que sa « réparation. Voir aussi, même liasse : *l'adjudication des ouvrages à faire*, qui est du 3 février 1779, et, enfin, une lettre du corps de ville à l'Intendant de Tours, du 14 novembre 1781, sur une difficulté élevée par l'adjudicataire. Toutes ces pièces fourmillent de détails instructifs pour la question, et souvent tout à fait inattendus.

Voilà pour le tracé de l'antique voie. Mais l'épithète de *triomphale* qui lui est donnée, n'a pas été, non plus, sans exciter notre curiosité et faire travailler notre imagination. Ce n'est point là, en effet, une épithète ordinaire, et nous ne la retrouvons nulle part, en dehors de la *voie triomphale* (*voie Aurélia*), qui conduisait les triomphateurs à Rome. Tabouet a recueilli dans ses éphémérides, vingt épithètes données aux voies romaines ; l'épithète de *triomphalis* n'y figure pas. Les divers ouvrages de jurisprudence, ceux d'Ulpien, de Paulus, les fragments de Siculus Flaccus et autres, n'en font pas mention non plus, quoiqu'on y trouve les voies qualifiées de *viæ celebres*, *viæ illustres*, *viæ solemnes*, *viæ eximiæ*, etc. Faut-il entendre ce mot *triomphalis*, dans le même sens que lui a donnée Amédée Thierry, lorsqu'il parle *d'un Gaulois à la taille triomphale* ? Il voudrait dire alors

tout simplement ici, *grande voie.* C'est possible, mais il faudrait un précédent bien établi pour s'arrêter à un pareil sens, et ce précédent, nous ne le trouvons pas. Bergier, dans son *Hist. des grands chemins de l'Empire*, fait même remarquer avec raison (l. III, ch. LIV), que chez les Latins, notre expression de *grand chemin*, ou *grande route*, n'a pas d'équivalent, comme serait *magna via, magna itinera.*

Que, d'un autre côté, cette expression de *via triomphalis* vienne du moyen âge, il n'est pas probable. Elle est franchement latine, et ne sent nullement l'abâtardissement d'un idiome qui s'en va, n'ayant plus rien autour de lui du milieu qui le faisait vivre.

N'est-on pas dès lors conduit à rechercher s'il n'est pas une circonstance hiostrique qui ait pu motiver cette épithète de *triomphalis* donnée à l'antique voie de Nantes ? Nous l'avouerons, cette circonstance, elle s'est représentée à notre mémoire, au moment même où nous lisions pour la première fois l'expression de *via triomphalis*, dans la charte de St-Nicolas. Comment ne pas se rappeler, en effet, la grande expédition de César contre les Vénètes et les autres peuples de l'Armorique révoltés en l'an 996 ou 997 de la fondation de Rome, et les victoires qui la couronnèrent de succès sur terre et sur mer ? Ce fut dans le pays des Andes, aux portes d'Angers, en quelque sorte, César lui-même nous le dit, que se construisit la flotte destinée à cette difficile expédition. P. Crassus qui tenait ses quartiers d'hiver dans le pays, avec la septième légion, en avait reçu l'ordre de César, alors en Illyrie. Bientôt César en personne, vient se mettre à la tête des troupes. Il part. Nulle campagne peut-

être ne présenta plus de difficultés. Il les surmonte toutes. Les armoricains écrasés se rendent à discrétion. César en fait un exemple terrible : il fait mettre à mort tout le sénat, et vendre à l'enchère les habitants du pays. Le triomphe du conquérant fut donc complet. Il est permis de croire que, comme sa flotte avait descendue la Loire pour entrer dans l'Océan, elle remonta ce fleuve pour rentrer chez les Andes, après avoir anéanti la flotte ennemie ; et il est permis de croire aussi que l'armée de César, dont la marche avait dû se faire d'abord vers Nantes, parallèlement à la flotte avec laquelle allaient se combiner les opérations de la campagne, rentra victorieuse chez les Andes, par la même voie. D'aussi grands événements avaient dû exalter l'enthousiasme des soldats romains pour leur général. La ville des Andes n'était pas Rome, pour offrir le triomphe à César. Mais la voie qui le ramenait victorieux, entouré de dépouilles opimes et de captifs, devait rappeler aux légions la voie triomphale, et sans doute, ils lui en donnèrent le nom, Hypothèse que tout cela, dira-t-on ! Hypothèse. très-certainement, et nous ne prétendons pas que ce puisse être autre chose ; mais hypothèse fondée sur des faits certains et sur les conséquences presque nécessaires de ces faits ; hypothèse, enfin, cent fois plus sûre que les explications dont pourrait paraître capable, au simple point de vue philologique, cette expression de *via triomphalis* qui, certainement, n'est ni banale ni indifférente.

Pour compléter ce que nous avons dit de l'expédition de César en Armorique, qu'on veuille bien se reporter d'abord à César lui-même (*De bello Gallico*, liv.

III, chapitres VII, VIII et IX), puis, lire Bodin (*Recherches hist. sur l'Anjou*, t. I, p. 20) et surtout M. Godard-Faultrier (*l'Anjou et ses monuments*, t. I, pp. 35, 36 et 37, note 2), qui nous paraît avoir tiré des *Commentaires*, des conséquences fort logiques par rapport à la position occupée par la VII[e] légion chez les Andes, et au lieu où dût se construire la flotte de César.

Note XCV (*Page* 190). — Les bourgeois et les roturiers avaient recours aux juges ordinaires, d'après cette maxime féodale : *Autre que gentilhomme ne peut guerroyer*. Sur cette matière curieuse des *guerres privées* ou *guerres par coutume*, voir Philippe de Beaumanoir (*Coutume de Beauvoisis*) et surtout du Cange, qui l'a traitée à fond dans sa XXIX[e] dissertation, p. 330, à la suite de son édition de Joinville de 1668.

Note XCVI (*Page* 192). — Bourdigné dit dans ses *Chron. d'Anjou*, feuillet LI, recto, que c'était seulement un os. L'inventaire des reliques du Trésor de St-Martin dit *un os du pouce*. Ceci infirmerait positivement la tradition. (Voir Hiret, dans ses *Antiquitez d'Anjou*, pp. 127-128).

Note XCVII (*Pagr* 200). — M. de Pétigny dit (*Histoiee du Vendomois*, p. 157) que ces représentations furent faites par Foulques-Nerra lui-même, qui tendait ainsi à son neveu, un piége dans lequel il comptait que sa violence le ferait tomber, ce qui lui

permettrait, à lui, Foulques, d'intervenir de nouveau dans le Vendomois. Nous ne saurions admettre cette interprétation de la charte-notice déjà citée, et sur laquelle s'appuie M. de Pétigny. Foulques-Nerra était maître de la situation et n'avait pas besoin de recourir à d'aussi pauvres moyens. Nous remarquerons d'ailleurs, qu'au dire même de notre historien (p. 158), lorsque Foulques intervint dans le comté de Bouchard, « il ne s'obstina point par un stupide « vandalisme, à expulser les colons, mais, pour s'as- « surer de leur soumission, il donna en fief à des « chevaliers, une partie des nouveaux villages. »

Remarquons en passant, et ceci nous fera mieux comprendre encore combien les idées de Foulques-Nerra étaient au-dessus de son époque, remarquons que si nos rois triomphèrent assez facilement des guerres privées, la source la plus féconde de ruine et de dévastation pour les peuples des campagnes, ils trouvèrent les plus grands obstacles à restreindre le droit de chasse des seigneurs, qui frappait de stérilité et réduisait en solitudes des cantons entiers, en même temps qu'il exposait à être foulées, toutes les terres des vasseaux. Il fallut que le Parlement adoptât en cette grave matière, et maintint avec énergie la seule jurisprudence propre à limiter le mal, puisqu'il n'était pas possible de le déraciner. Il admit la légalité des anciennes garennes (*a*), ne reconnût qu'au roi, le

(*a*) La *garenne* était le droit exclusif de chasse sur les terres des vassaux, et non le droit d'élever des lapins dans certains lieux qu'on nommait *Vivaria* ou *Viaria*. (Voir M. Championnière, dans son livre *De la propriété des eaux courantes,* édition de 1846, pp. 87-97).

droit d'en établir de nouvelles, et interdisit rigoureusement toutes celles qu'il ne jugea pas suffisamment munies de la sanction du temps. Il avait pris son œuvre de si haut, qu'on le voit déclarer dans un arrêt rendu sur cette matière en 1317, (*Olim*, de M. Beugnot, n° 65, t. III, p. 1157) que dans les plaintes des pauvres gens réclamant contre le droit de chasse, il y a des choses qui touchent à la majesté royale (*pluribus rebus..... tangentibus nostram regiam majestatem*). D'autres arrêts, et notamment le n° 76 (p. 1145 du même tome) prouvent que le souverain intervenait personnellement dans les affaires de garennes.

Note XCVIII (*Page* 209). — La cause, selon Dupleix, c'était que le comte de Champagne étant mort sans enfants, ses domaines devaient, d'après les coutumes, revenir à la couronne. (Voir Dupleix, *Vie de Robert*, t. II.)

Note XCIX (*Page* 214). — *L'Histoire de St-Florent*, dit positivement qu'il passa la Loire et la Vienne (*Ligerique ac Vigenna transvadatis*). Mais on sait que la situation réelle du confluent de la Vienne et de la Loire au moyen âge, est une question très-controversée. Si ce confluent a toujours été à Candes, *l'Hist. de St-Florent* se tromperait. Voilà pourquoi nous sommes restés dans des termes dubitatifs.

Après cela, qu'il nous soit permis de le dire, quelles qu'aient été nos études sur cette question, elles nous ont laissé dans l'indécision et le doute. Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, p. 153,

au mot *Condate Turonum*, a soutenu l'opinion du confluent à Candes. Ménage, dans son *Hist. de Sablé*, p. 229, a soutenu l'opinion contraire, celle du confluent au-dessous de Saumur. Depuis, la discussion a été reprise dans les deux sens. M. Walckenaer, de l'Institut, a soutenu l'opinion de Ménage, en l'exagérant, et publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, en 1816, une carte du cours de la Loire et de la Vienne au ve siècle de l'ère chrétienne, carte à laquelle il ne manque qu'une chose, c'est de reposer sur des certitudes au lieu d'être le plus souvent une hypothèse. D'autres ont renchéri à leur tour sur l'opinion d'Adrien de Valois. De chaque côté, peu de textes, ou des textes manquant de précision. De chaque côté, aussi, une étude incomplète du terrain, ou des conséquences absolues tirées d'un état de choses dans lequel tout atteste la mobilité.

Un dernier travail, le dernier, croyons-nous, dans tous les cas, un des plus serrés, des plus logiques et des mieux faits (*a*), nous a un moment subjugué et fait croire la question définitivement tranchée. Il soutient la thèse du confluent à Candes, autrefois comme aujourd'hui, et à toutes les époques de l'histoire, discute tout, répond à tout, sauf à une chose : le passage précisément de *l'Histoire de St-Florent*, que nous citions au début de cette note : *Ligerique ac Vigenna transvadatis*, dont il ne dit pas un seul mot. Cette omission ne nous a pas seulement replon-

(*a*) *La Loire et ses affluents*, par M. Port, dans la *Revue d'Anjou*, février et mars 1872.

gé dans l'incertitude, elle nous a fait aussitôt pencher vers la solution contraire. Que M. Port nous représente, en effet, « la Loire grossie de la Vienne à « Candes, et se trouvant tout d'abord divisée, sur « une longueur incertaine, en un double courant « qui, brisé et confondu à diverses reprises, ne se « réunissait de façon définitive qu'au-dessous de Sau- « mur; » qu'il nous dise que « la Vienne perdait là « son nom, même pour le populaire qui, aujour- « d'hui encore, la reconnaît et la salue aux grandes « crues : *C'est la Vienne qui donne !* » qu'enfin, il complète ces explications aussi vraies qu'ingénieuses, en nous montrant « les marins de la Loire montant en « Vienne le long de la rive gauche, quand, de Sau- « mur, ils gagnent Montsoreau, comme au XI[e] siècle « le moine Absalon (*a*) qui avait traversé la Loire « pour aborder à Rest, suivit pourtant la Vienne, « au dire de la légende, pour descendre à Saumur; » tout cela peut donner parfaitement le vrai sens de quelques textes, de celui de Guillaume Le Breton, par exemple, et de celui de *l'Hist. de St-Florent* se rapportant au voyage d'Absalon. Mais ce dernier passage de *l'Hist. de St-Florent* : *Ligerique ac Vigenna transvadatis*, reste entier. Il ne peut plus être question ici de deux fleuves coulant dans le même lit, sans confondre leurs courants, sans mêler leurs eaux. Ce sont bien deux fleuves coulant dans deux lits différents, et passés l'un après l'autre par

(*a*) C'est le nom de ce moine de Glonne qui enleva les reliques de Saint-Florent aux moines de Tournus, et qui toujours poursuivi, parvint à les venir cacher dans un antre près de Saumur.

Foulques et son armée: *Ligerique ac Vigenna transvadatis*. Et qui écrit cela, qui emploi cette expression si catégorique ? c'est un moine de St-Florent, au XII[e] siècle; un moine qui s'inquiète peu des textes, sans doute, mais qui a le terrain sous les yeux et qui trouve dans la mémoire populaire les traditions toutes fraîches. Nous l'avouons, tant que ce passage ne sera pas pris corps à corps et renversé, nous ne regarderons pas la question comme tranchée en faveur de Candes.

Du reste, pourquoi de part et d'autre se tenir dans l'absolu? Sans aller aux extrêmes, tout ne peut-il pas s'expliquer ? Faut-il étudier bien longtemps le terrain pour voir quelles sont ses pentes, et comprendre que le lit de la Loire a pu être mobile, s'éloigner ou se rapprocher plusieurs fois de la gauche de la vallée ? Il n'est pas nécessaire pour cela que le lit du Lane et de l'Authion se soient perdus dans celui de la Loire, ou celui du Thouet dans celui de la Vienne. Les grandes inondations du XVIII[e] siècle, celles de 1707 et de 1709, surtout, ont laissé leur empreinte qui permet de les étudier encore; car celle de 1856, si fatale aux terrains de la rive droite, est restée loin de ses aînées et ne les a pas effacées. Cette étude faite pas à pas, nous paraît convaincante, et bien propre à détourner des extrêmes. Toutefois, ce que nous en disons est sous toutes réserves; car nous n'avons nullement la prétention de faire peser de quelque poids notre sentiment dans la balance.

Note C (*Page* 218). — Nous croyons qu'il y a un peu d'exagération dans la manière dont la *Chro-*

nique de St-Florent rapporte les faits. Le moine des bords du Thouet, auteur du récit, se rappelait peut-être un peu trop que son couvent n'avait pas eu lieu de se louer du comte Foulques, tandis qu'il avait été comblé de bienfaits par la maison de Blois. Les *Gestes des comtes d'Anjou*, de leur côté, favorables à Foulques, racontent que les chevaliers craignant la fureur des Angevins, vinrent se rendre au comte, en lui offrant de le servir fidèlement. Suivant cette chronique, le comte aurait accepté l'offre des chevaliers, et ordonné à ses gens de les respecter.

Note CI (*Page* 221). — Un lac rempli d'eau fangueuse occupait le centre du château, s'il en faut croire la *Chronique de St-Florent*, que l'étude des lieux ne semble pas contredire. Ce fut sur le bord de ce lac desséché à grand'peine, que l'église fut bâtie. Quant à la fondation du monastère par le comte Thibault, une curieuse légende s'y rattache. Rapportée par la *Chronique de St-Florent* et par D. Huynes, elle mérite d'être résumée ici.

Quant dût être inaugurée l'église élevée à saiut Florent, le comte Thibault voulut, avec quelques autres seigneurs, y transporter le corps du bienheureux sur ses épaules. Mais à mesure que le cortége se rapprochait du sommet de la colline, le précieux corps devenait plus lourd. Le comte se vit enfin obligé de le déposer sur une pierre à l'entrée du château, pour reprendre haleine. Il fut absolument impossible de le soulever quand on voulut s'acheminer de nouveau vers l'église. Un vieillard élevant alors la voix dans la foule, expliqua que le saint ne voulait pas seulement une église, mais aussi des moines pour le servir. Et le comte étendant la main droite et fléchissant le genou, promit un monastère richement doté. Ce vœu fait, le saint se laissa enlever sans difficulté. Accompagné de chants de triomphe, il fut déposé dans l'église où les trois seigneurs qui, les premiers, avaient résolu de lui faire bâtir un asile, déclarèrent qu'ils prendraient l'habit de moine dans le nouveau couvent. L'histoire nous a conservé leurs noms : c'étaient Othbert des Fourneaux, Hélye de Liniac, et Renault de Rest. Le comte leur adjoignit des bénédictins de Saint-Benoit de Fleury, et choisit pour abbé Helye de Liniac, après avoir fait rendre aux moines de Tournus, en Bourgogne, les choses précieuses qui, de Glonne, avaient été mises en dépôt chez eux avec les reliques de saint Florent, entre autres, *le vase de N.-S., un encensoir fait par saint Éloy, un missel et un psautier desquels on tenait que saint Florent s'était servi.*

Quant à la manière dont les reliques de saint Florent avaient été enlevées par Absalon aux moines de Tournus, nous ne la rapporterons pas ici. On peut la lire dans la *Chronique de Saint-Florent* et dans *D. Huynes*. Nous dirons seulement qu'une des circonstances rapportées par la chronique, s'est trouvée confirmée de nos jours, ce qui prouve que les chroniqueurs ne sont pas toujours aussi romanesques qu'ils peuvent le paraître. La *Chronique de Saint-Florent* dit, en effet, que pour enlever les reliques du saint patron de Glonne, Absalon les enveloppa dans une peau de cerf ; et la châsse de saint Florent ayant été ouverte solennellement dans l'église de St-Hilaire,

en 1858, on a retrouvé, au milieu des ossements, la peau de cerf, instrument du pieux larcin.

Note CII (*page* 221). — L'auteur anonyme de l'*Histoire de l'éversion du monastère de Saint Florent* (*Thesaurus anedoctorum* de D. Martène, t. III, col. 848), fait remarquer que cet incendie fut, dans l'ordre divin, une délivrance, l'habitation du château étant pour l'abbé un poids onéreux, et pour l'âme des moines un péril et un dommage. *Habitatio castelli, ei* (à l'abbé) *erat valde onerosa et animabus fratrum periculosa atque damnosa ; sed liberati sunt in ordinatione divina.* Ceci nous expliquerait la comparaison du château de Saumur avec la ville de Sodôme et celle d'Ur, en Chaldée. Que se passait-il donc dans ce château ? Nous comprenons très-bien que le recueillement des moines eût à souffrir d'un voisinage mondain ; mais nous croyons que la comparaison est faite plutôt en vue d'un effet de style, que pour exprimer l'exacte vérité.

Note CIII (*Page* 226). — La *Chronique Angevine* que nous venons de citer, semble dire que cette tour tomba la nuit et d'elle-même, sur ceux qui montaient la garde. Cela nous a paru peu probable. Comment, dans ce cas, beaucoup de chevaliers y auraient-ils perdu la vie ? On faisait alors pour les grosses machines de siége, ce qu'on fait encore aujourd'hui ; on les dressait la nuit, pour être le moins possible exposé aux projectiles des assiégés. Nous avons cru que le passage de la chronique devait être compris dans ce sens.

Note CIV (*Page* 226). — Cette marche de Foulques-Nerra, par la rive gauche de la Vienne, jusqu'au-dessous de l'Ile-Bouchard, mérite d'être signalée, car elle est un argument puissant contre le tracé de l'ancienne voie romaine de Saumur à Ports, adopté par M. Mabille, dans sa topographie de la Touraine. D'après ce savant écrivain, en effet, la voie de Saumur se serait détournée à Rivière pour passer sur un pont de bateau, aurait ensuite longé la rive droite de la rivière et serait venu la traverser de nouveau à Nouastre. Ce tracé nous a toujours paru peu logique, et nous en sommes encore à comprendre l'utilité de ce double passage de la Vienne, dans un espace si limité.

On pourrait se demander sur quel point entre l'Ile-Bouchard et Nouastre, le comte d'Anjou effectua son passage. Il est probable que ce fut devant Parçay et Trogues, deux bourgs placés en regard l'un de l'autre et dont la population composée presque tout entière autrefois de pêcheurs et de mariniers, put l'aider dans la construction du pont nécessaire à son armée. De ce point, Foulques gagnait la grande voie d'Aquitaine à Ste-Maure, et se portait directement sur la forteresse qu'il voulait attaquer.

Quant à la rapide construction du pont de bateau qui donna passage aux Angevins, elle dut faire une grande impression sur l'imagination populaire ; car, plusieurs siècles après, oubliant le nom d'Henri II d'Angleterre qui avait fait construire *les ponts de l'Annonain* pour passer de Chinon en Aquitaine, et la confusion se faisant dans les souvenirs, elle en vint à attribuer sans hésitation ce monument à Foul-

ques-Nerra. C'était, disait-on, un lutin qui, obéissant aux ordres du comte d'Anjou, avait, dans une nuit, élevé ces cinquante-cinq arches à travers une vaste prairie que la Vienne débordée couvrait de ses eaux et transformait en marécage.

Il est curieux de constater que, presque partout, les grands travaux exécutés autrefois pour le passage des routes à travers les marais ou les lieux difficiles, ont été attribués à l'art magique et à l'intervention des démons. Ainsi, ces magnifiques chaussées construites par les Romains dans la Gaule-Belgique, et que les chroniqueurs du moyen âge attribuent à Bavo et Brunehault, rois imaginaires de ces contrées, passaient pour avoir été menées à fin par des moyens surnaturels. Cette croyance existait encore au xvi[e] siècle ; car elle est constatée par Charles de Bovelles, l'auteur du premier traité de géométrie écrit en français, dans le ch. xxii d'un de ses plus curieux ouvrages de philologie, intitulé : *Liber de differentia vulgariam linguarum et gallici sermonis varietate*, etc., édit. in-4° de 1635, sortie des presses de Robert Étienne. Du reste, encore aujourd'hui, on ferait une longue légende avec les ponts, le *pas* ou les chaussées du diable ; les ponts, les défilés ou les côtes d'Enfer qui subsistent dans diverses contrées.

Note CV (*Page* 229). — Il est difficile de bien préciser à quel titre Foulques était maître de Saintes. C'était probablement à cause de sa femme Hildegarde qui était de la famille des ducs d'Aquitaine. Suivant Adhémar de Chabannais, à la vérité, Foulques l'aurait tenue en fief de Guillaume le Grand. Mais ceci

Inscription de Pontlevoy

(Pl. V. — P. 431, n° CVI.)

n'est guère admissible ; car Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, fit la guerre au fils de Guillaume le Grand, parce que ce nouveau duc d'Aquitaine retenait la Saintonge et refusait de la rendre. Geoffroy n'aurait eu aucun droit à faire valoir, si cette province, possédée par son père à titre de fief, lui avait été retirée en vertu de la loi féodale. M. de Pétigny émet cette opinion, que la Saintonge avait été donnée à titre de douaire à Agnès, dernière femme de Guillaume le Grand, et que c'était pour Agnès et non pour lui, que Geoffroy la réclamait par les armes. Mais il faut supposer une foule de faits, pour donner de la vraisembl nce à ce système. Il n'en faut supposez qu'un seul, la Saintonge donnée en dot à Hildegarde, pour expliquer à la fois la possession de Foulques-Nerra, et la revendication de Geoffroy Martel.

Note CVI (*Page* 236). — Nous donnons le facsimile de cette inscription, d'après un estampage de M. l'abbé Charles, professeur à Pontlevoy, estampage dont nous avons légèrement noirci les caractères pour les rendre plus lisibles. Par le développement de l'inscription, on voit qu'elle occupe trois faces du parallélépipède formé par la pierre : le devant, le dessus et les deux côtés. Il est aisé de se rendre compte aussi qu'elle a été gravée à trois reprises différentes, et comme si, chaque fois, on eût voulu compléter des mentions jugées insuffisantes. Évidemment la partie antérieure a été gravée la première. Les caractères en sont plus réguliers. C'est là, en quelque sorte, la véritable inscription, celle qui dédie l'autel :



Gab. Blaise, phot.

Inscription de Pontlevoy

(Pl. V. — P. 431, n° CVI.)

n'est guère admissible ; car Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, fit la guerre au fils de Guillaume le Grand, parce que ce nouveau duc d'Aquitaine retenait la Saintonge et refusait de la rendre. Geoffroy n'aurait eu aucun droit à faire valoir, si cette province, possédée par son père à titre de fief, lui avait été retirée en vertu de la loi féodale. M. de Pétigny émet cette opinion, que la Saintonge avait été donnée à titre de douaire à Agnès, dernière femme de Guillaume le Grand, et que c'était pour Agnès et non pour lui, que Geoffroy la réclamait par les armes. Mais il faut supposer une foule de faits, pour donner de la vraisembl nce à ce système. Il n'en faut supposez qu'un seul, la Saintonge donnée en dot à Hildegarde, pour expliquer à la fois la possession de Foulques-Nerra, et la revendication de Geoffroy Martel.

Note CVI (*Page* 236). — Nous donnons le facsimile de cette inscription, d'après un estampage de M. l'abbé Charles, professeur à Pontlevoy, estampage dont nous avons légèrement noirci les caractères pour les rendre plus lisibles. Par le développement de l'inscription, on voit qu'elle occupe trois faces du parallélépipède formé par la pierre : le devant, le dessus et les deux côtés. Il est aisé de se rendre compte aussi qu'elle a été gravée à trois reprises différentes, et comme si, chaque fois, on eût voulu compléter des mentions jugées insuffisantes. Évidemment la partie antérieure a été gravée la première. Les caractères en sont plus réguliers. C'est là, en quelque sorte, la véritable inscription, celle qui dédie l'autel :

IN HONORE SANCTI
JOHANNIS BACTISTE.
ISTE ALTARE SA-
CRATUS EST.

La partie supérieure a été gravée après; car elle mentionne le nom de la bienfaitrice de l'église, et date l'inscription, du gouvernement du premier abbé. Elle finit maladroitement sur la face latérale de droite:

IN TEMPORE
ANSBERTI PRIMI
ABBATI, ADENOR
FEMINA (*Gelduini*, sous entendu) FIERI
JUSIT (pour *jussit*.)

Enfin, on a voulu compléter la date, en mentionnant sur la face latérale de gauche, le règne sous lequel le fait avait lieu :

IN TEM-
PORE HERRICO
REX.

Ce dernier mot ne trouvant pas sa place, on l'a gravé en caractères beaucoup plus petits, ce qui prouve bien que la partie supérieure de la pierre était déjà occupée; car, sans cela, le graveur eût porté le mot sur cette partie, comme il a porté le mot JUSIT sur la face latérale de droite.

Ce petit monument, entièrement inédit, nous a semblé bon à reproduire. L'original est déposé dans la sacristie de l'église de Pontlevoy.

Note CVII (*Page* 241). — Cette voie importante a été, au siècle dernier, l'objet de mémoires et d'études qui figurent, partie dans les archives d'Indre-et-Loire, partie dans celles de Maine-et-Loire. Voir surtout, dans ces dernières (Série C, n° 171), un mémoire dressé et signé par les députés composant le bureau du district de Château-la-Vallière, et daté du 25 juin 1788. Il est intitulé: *Travaux des grandes routes du district de Château-la-Vallière*, et s'occupe au nombre de ces routes, de *la grande route de Château-la-Vallière à Baugé et Angers, venant de Tours, laquelle s'embranche dans celle de Château-la-Vallière au Lude, à 456 toises de Château-la-Vallière.*

Sous ce même n° 171, dans les dites archives, se voit aussi une pièce intitulée : *Mémoire pour demander à MM. de la Commission intermédiaire de la province d'Anjou, la réparation du chemin de Baugé à Beaufort.* Ce mémoire qui partage le chemin en trente-un tronçons, de longueur variable, en indique pas à pas l'état et la largeur. De toutes les pièces que nous ont montré les diverses archives dont nous avons dépouillé les dossiers au sujet des routes anciennes, celle-ci est bien certainement la plus précieuse, et celle où il y a le plus à noter. On y voit que la largeur de la route varie parfois entre 19 et 40 pieds; mais que parfois aussi, elle est réduite à la largeur d'une simple voie de charrette. En certains endroits, la route est sinueuse; en d'autres, elle est resserrée dans une tranchée de 12 pieds de profondeur. Ailleurs, elle contient *les ruines d'un ancien pavé, ce qui la rend encore plus mauvaise.* Beaucoup de parties sont impraticables par les temps pluvieux ; quelques-

unes le sont, *même en été*. Par cette grande ruine, étudiée de si près, on peut se faire l'idée de ce qu'étaient devenues les voies les plus fréquentées, et comprendre combien est grande l'illusion de ceux qui ne voudraient admettre comme romaines que les voies pour ainsi dire intactes, et telles que l'empire a pu les laisser. Pour ceux qui courent les vieux chemins, arrêtés à chaque pas par des problèmes, il y a dans ce mémoire aussi, bien des lumières à recevoir, et, pour ainsi dire, toute une expérience à se faire.

Note CVIII (*Page* 242). — La carte de Jaillot de 1711, donne le tracé de ce grand chemin d'Angers à Châteaubriant, mais seulement jusqu'à Candé où il reste interrompu. Ce chemin avait sans doute appelé l'attention des intendants des finances qui l'avaient fait réparer dans cette partie, et comptaient le terminer.

Qu'il nous soit permis, du reste, de dire à cette occasion que les grands chemins tracés sur la carte de Jaillot de 1711 ou sur celle de de Lisle de 1719, sont en général des guides peu sûrs pour la détermination des vieilles voies. Nous avons vu (note 34) combien de déplacements successifs avait subis la grande voie de Blois à Poitiers, finalement tracée dans les deux cartes, sur de vieilles voies, c'est vrai, mais dont la destination primitive n'était nullement celle-là. La grande voie de Chartres à Tours par Vendôme, n'est point marquée non plus sur ces cartes, et, au premier coup d'œil on pourrait croire qu'elles n'indiquent pas de route entre Tours et Poitiers. C'est qu'en effet, le grand chemin, la route de poste alors suivie, passait par Joué, Pont-de-Ruan, l'Ile-Bouchard, *Richelieu*, et Mirebeau pour se rendre dans la capitale du Poitou. Étrange tracé, dont l'origine et la date sont écrits dans ce mot: *Richelieu*. L'illustre cardinal qui gouvernait la France, avait, en effet, voulu qu'une des routes les plus importantes du royaume vint vivifier la ville élevée par ses soins (*a*).

Nous présentons la voie de Nantes à Rennes, comme remontant la Villaine. Il va sans dire que ce n'est pas à son départ de Nantes, qui nous importe assez peu ; mais vers le point où elle passait le Don pour atteindre la lande de Conquereux, vers laquelle notre attention se porte davantage.

Nous parlons aussi de la grande voie de Chartres à Nantes, passant par la vallée du Loir. Cette expression est peut-être inexacte ; car le tronçon de cette voie, de Chartres à Châteaudun, avait pour destination véritable, Tours et l'Aquitaine. La voie de Nantes partait d'Etampes, passait par Janville et Orgères pour arriver à Châteaudun. De là jusqu'à Vendôme, elle était commune avec la voie d'Aquitaine ; mais à Vendôme, elle prenait définitivement sa direction vers Nantes. Nous avons suivi cette ligne tout entière, et reconnu partout les vieux tracés délaissés ou absorbés par les routes nouvelles. Il suffit de relire l'histoire des guerres civiles du XVIe siècle,

(*a*) Nous avons la date de ce changement. Dans son *Voyage en France*, du Buisson dit à l'art. Beaulieu : « Là est la poste de « Paris à Bordeaux que, l'année 1634, on a divertie par Tours, « et ceste-cy, en 1635, on la veut faire passer à Richelieu. »

pour voir que cette ligne, surtout entre Étampes, le Lude et la Flèche, a vu passer et repasser sans cesse les armées des deux partis. Qu'on nous permette de le faire observer aussi, un pareil tracé se poursuivant d'une manière directe entre deux points séparés par une telle distance, ne saurait être féodal. Il faut aller au deux bouts de l'échelle historique pour lui trouver une raison d'être: l'époque romaine, avant le démembrement de l'Empire, ou l'époque moderne, avec l'unité territoriale reconstituée. Or, la ligne dont il est question, existant avant cette dernière phase, elle se rattache à la première.

Note CIX (*Page* 242). — Ces tronçons de voie de Candé à Nantes, et de Candé à la vallée du Don, permettent de comprendre parfaitement la marche de Foulques. Elle serait incompréhensible sans cela.

Note CX (*Page* 248). — Que le passage du Loir se soit effectué par Brissarthe, c'est incontestable. Mais il est incontestable aussi qu'au temps de Foulques il s'effectuait par Châteauneuf. C'est tout ce qu'il nous faut pour le moment. L'importance de ce point qui, sous le nom de Seronnes, avait porté la forteresse du saxon Robert, tenait certainement au passage qu'il gardait.

Note CXI (*Page* 248). — L'abbé Raynault qui céda par échange la terre de Bazouges à Foulques-Nerra, mourut en l'an 999, au mois de décembre. C'était donc avant cette époque que l'échange avait eu lieu.

Note CXII (*Page* 249). — La charte donne à Gonthier le titre de *Villicus*. La plupart des historiens ont pris ce mot dans son vrai sens latin et l'ont traduit par *concierge*. Ménage a fait remarquer qu'à ce premier sens, les romains avaient ajouté plus tard celui de *gouverneur*, et c'est ce titre qu'il donne à Gonthier. Il nous a semblé que *gouverneur* pas plus que *concierge* ne convenait au personnage désigné par la charte, et qui était déjà quelque chose dans la terre de Bazouges, avant que la forteresse de Nerra lui fut confiée. Les bénédictins continuateurs de D. Bouquet, font remarquer (t. XI, p. cxliij, de la préface) que « le roi Robert dans son diplôme en faveur « de l'abbaye de St-Mémin, met l'officier nommé en « latin *Villicus*, au rang des juges revêtus de la puis- « sance publique ; » et ils ajoutent « qu'on peut voir « la même chose dans beaucoup d'autres chartes. » Il ne nous a pas été difficile de nous convaincre de ce fait. De là notre traduction qui s'écarte des précédentes.

Note CXIII (*Page* 249). — La charte de St-Aubin ne spécifie pas les hostilités qui détournèrent Foulques de la construction de sa forteresse. *Insurgentibus sibi guerris*, dit-elle simplement. Mais la charte qui est de 1037, a principalement pour but de régler les cessions faites par l'abbé de St-Aubin et ses moines, à Renault, nouveau possesseur du château, qui se trouvait trop à l'étroit dans son domaine et demandait à s'agrandir. Tout, dans cet acte, montre que la cession n'avait pas été consentie

dès la prise de possession du château par Renault, mais qu'elle avait cependant suivi d'assez près cette prise de possession. Or, en remontant au delà de 1037, les hostilités sérieuses qui peuvent rappeler le comte d'Anjou, sont celles de 1025, contre Montboyau. Ce dût donc être à cette date que Foulques donna le donjon de Château-Gonthier inachevé ; et c'était sans doute vers 1023 ou 1024 qu'il l'avait commencé.

Note CXIV (*Page* 250). — M. de Pétigny dans son *Histoire du Vendomois*, pp. 185, 186, commet une grosse erreur en attribuant la fondation de la forteresse de Châteaurenault à ce Renault de Château-Gonthier. Il a mal interprété les *Gestes des comtes d'Anjou* (Spicil., t. X, p. 477), faute d'avoir tenu compte des chartes de Marmoutier qui prouvent l'existence avant 1044, de trois seigneurs du lieu appelé depuis Châteaurenault, et qui s'appela d'abord simplement *Château*, et releva de la maison de Blois. Le *Fragment d'Histoire Angevine* de Foulques le Réchin (*Spicil.*, t. X, p. 394), prouve d'ailleurs l'existence d'une forteresse sur ce point important, avant que Renault de Château-Gonthier le possédât ; car il dit que Thibault, comte de Blois, prisonnier de Geoffroy-Martel, la donna avec plusieurs autres, pour sa rançon ; et Foulques le Réchin la désigne sous le nom de Châteaurenault qu'elle ne portait pas encore.

Note CXV (*Page* 251). — Nous persistons à faire partir du Lion, la route de Château-Gonthier et

Laval. Le tracé par Epinard, Feneu et la rive gauche de la Mayenne, que nous montrent les cartes de 1711 et 1719 de Jaillot et de de Lisle, avait été adopté par suite de la ruine complète de la principale voie.

Note CXVI (*Page* 253). — Le château de Foulques ne pouvait être au Viel-Baugé. Il n'y a pas là de position stratégique sérieuse, et moins encore le serait peut-être, celle qu'occupent les vieilles murailles dans lesquelles M. de Wismes (dans son *Album*, t. II, article Beaugé) a cru voir les restes de la forteresse de Foulques-Nerra. Une chose a peut-être déterminé l'opinion de M. de Wismes : la tradition qui place au Viel-Baugé, ancien siége de la Viguerie, le passage ou le croisement de plusieurs voies romaines importantes. Mais ces voies, on n'en retrouve nulle trace, et s'il faut le dire, la topographie des collines qui bordent le Couasnon dans cet endroit, est peu favorable au tracé de ces routes, de celles du moins qui auraient coupé la vallée. Il est très-certain que Foulques a bâti son château au nouveau Baugé, et pour nous, dès lors, il n'est pas moins certain que la voie romaine venant de Tours par Noyant, traversait là le Couasnon. Notre minutieuse exploration des lieux nous a conduit d'abord à cette conclusion, et nous avons aussi cette raison puissante à donner de notre opinion, cette raison toujours la même, mais toujours inattaquable, qu'on fait les forteresses pour garder les routes stratégiques. Si les voies à garder eussent été au Viel-Baugé, Foulques eut certainement élevé là son château. Elles traversaient la position du nouveau Baugé; il y a planté sa forteresse.

Note CXVII (*Page* 253). — Nous avons parlé déjà (note 107) du chemin de Baugé à Beaufort, nous n'y reviendrons pas. Nous ferons remarquer seulement que l'ancien grand chemin tracé sur les cartes de 1711 et 1719, va de Baugé à Milon, et de là à Corné, Andart et Trélazé, pour gagner Angers. Après ce que nous avons dit de l'état du chemin de Baugé à Beaufort, on comprendra qu'on l'eut abandonné pour un nouveau tracé, ou plutôt, pour *un second* tracé, jadis moins important. Il était plus simple de se jeter sur un autre chemin, que de réparer ceux qui étaient complétement ruinés. Nous avons retrouvé cela partout dans nos courses sur le terrain, et les pièces conservées dans les archives le disent aussi catégoriquement. Entre Tours et Baugé, les cartes de 1711 et 1719, nous montrent encore un tracé différent par Fondettes, St-Georges-d'Hommes, La Pèlerine, le Gué-Deniau et Bocé. Il est à remarquer que dans les études de routes faites au XVIIIe siècle, on a presque toujours repris les tracés abandonnés, et les plus anciens, qui étaient en effet les plus directs. Quant à ouvrir de nouvelles routes, dans le sens véritable du mot, le XVIIIe siècle ne l'a point fait. Nous avons pu le croire d'abord, les études des ponts et chaussées étant presque toujours intitulées : *Projet d'une route à ouvrir*, *Plan d'une route à ouvrir*, etc. Mais nous avons bientôt reconnu ce que signifiait cette forme de langage, en présence des levées de plans des vieux chemins, faits avec soin comme travail préparatoire, et sur des crédits spéciaux. Une adjudication des levées de ces plans, du 3 avril 1748, renfermée dans une des chemises de la liasse Série C,

n° 161, dans les archives d'Indre-et-Loire, nous a même dit, que *le roi avait ordonné la levée des cartes des grandes routes et chemins de communication d'une ville à l'autre, dans l'étendue de la généralité.* Enfin un mémoire remarquable de M. de la Millière, directeur des ponts et chaussées, présenté en janvier 1790 au Comité des finances de l'Assemblée nationale, qui l'avait demandé à l'auteur, nous montre le passage suivant : *J'ai quelquefois éprouvé, lorsque je manifestais cette espérance* (celle de voir le réseau complet des routes de la France terminé), *que je faisais naître la crainte qu'une telle quantité de routes n'occupât une étendue immense de terrain. ... Mais je supplie de considérer qu'il* N'EST PAS UNE ROUTE NOUVELLE, DE QUELQUE CLASSE QU'ELLE SOIT, QUI N'EN REMPLACE UNE ANCIENNE, *qui, par ses sinuosités, et à défaut de fossés qui en déterminassent la largeur, n'occupât beaucoup plus de terrain que celle que je lui substitue.* Ce passage lève tous les doutes. Il expliquera à ceux de nos lecteurs qui pourraient s'étonner de voir les vieux tracés dont nous parlons, suivis par les routes modernes, qu'il peut et qu'il doit en être ainsi. La même chose se passe, du reste, tous les jours encore sous nos yeux, pour de vieux chemins qu'on transforme en routes départementales ou en chemins de grande vicinalité, selon leur importance. On va chercher bien loin, croyons-nous, ce que l'on a tout près. Les vieux chemins, les vieilles voies, nous les foulons à chaque instant, elles sont là sous nos pieds, rendues nôtres par les travaux modernes, qui n'ont fait que redresser le tracé dévoyé, tourner certaines pentes et empierrer.

Note CXVIII (*Page* 261). — Mabillon, dans ses *Annales bénédictines*, t. IV, page 362, favoriserait notre manière de voir. A l'occasion de la visite faite aux moines de St-Florent le-Viel, par Geoffroy-Martel et son épouse Agnès, il s'exprime ainsi : AT VETERAM ARCEM, QUAE OLIM MONASTERII PRAESIDIUM ERAT, RESTRUXIT, *et monachis custodiendam dimisit.*

Note CXIX (*Page* 262). — Nous avons entendu quelquefois soutenir d'une manière absolue, cette opinion, qu'à l'époque féodale, le château a été l'origine de la paroisse. On voit qu'il y faut mettre au moins quelques réserves Il est remarquable aussi de voir les habitants de St-Florent-le-Viel, réclamer hautement contre le château de Foulques et supplier les comtes avec instantes prières, dans ce temps où l'on nous peint les manans comme des brutes, n'ayant ni l'instinct, ni le pouvoir de défendre leurs intérêts.

Note CXX (*Page* 267). — On ajoutait alors une grande importance à la copie des manuscrits, qui était regardée comme une œuvre pie, et un moyen de racheter ses péchés. Orderic Vital, dans son *Histoire des Normands* liv. III (Collection Guizot, t. XXVII, pp. 42, 43), après avoir donné quelques détails sur les copistes (*librarii*) du monastère d'Ouche, rapporte que Théoderic, abbé de ce monastère, avait l'habitude de parler aussi à ses moines : « Un « certain frère demeurait dans un certain monastère; « il était coupable de beaucoup d'infractions aux

« institutions monastiques ; mais il était écrivain, il « s'appliqua à l'écriture et copia volontairement un « volume considérable de la loi divine. Après sa « mort, son âme fut conduite pour être examinée « devant le tribunal du juge équitable. Comme les « malins esprits portaient contre elle de vives accu- « sations et faisaient l'exposition de ses péchés « innombrables, de saints anges, de leur côté, pré- « sentaient le livre que le frère avait copié dans la « maison de Dieu, et comptaient lettre par lettre « l énorme volume, pour les compenser par autant de « péchés. Enfin, une seule lettre en dépassa le nom- « bre, et tous les efforts des démons ne purent lui « opposer aucun péché. C'est pourquoi la clémence « du juge suprême pardonna au frère, ordonna à « son âme de retourner à son corps, et lui accorda « avec bonté le temps de corriger sa vie. »

Note CXXI (*Page* 269). — Pourquoi la moitié de Sens ? Rien de plus simple que la question ; rien de plus difficile que la réponse. Nous allons pourtant essayer de la donner en deux mots.

Il est certain que, dès avant le xe siècle, la ville et le comté de Sens, étaient divisés en deux parts dont l'une appartenait aux archevêques de cette ville et l'autre au duc de Bourgogne. Au xe siècle, le duc institua des comtes de Sens héréditaires, et leurs démêlés incessants avec les archevêques sont restés célèbres. Voilà quelle était à peu près la situation. Voici maintenant, d'après Dupleix (*Hist.*, *générale de France*, t. II, p. 32), ce qui regarde Eudes II, comte de Blois, dans cette question : « L'archevêché de

« Sens vaquant par le décès de Léoteric, Henry (roi « de France) fit élire à sa place un gentilhomme de « mérite, duquel il avait éprouvé la fidélité à son « service. D'autre part, Eudes, qui désirait empiéter « cette cité pour, de là, pousser ses desseins sur la « Bourgogne, y établit de son autorité un autre ar- « chevêque. Le roi ne pouvant supporter une témérité « d'un si pernicieux exemple, lui courut sus. »

Ainsi, c'est la suzeraineté de cette moitié de Sens, appartenant aux archevêques, suzeraineté qu'il avait usurpée sur le roi Henri, qu'Eudes restitua pour avoir la paix. Cette portion était la plus considérable de beaucoup. Celle des comtes située au sud, finit par être confisquée et réunie à la couronne par le roi Henri, en 1055 (*a*). Elle relevait de la grosse tour de Sens, dite *Tour du roi*. (Voir pour de plus amples détails, un savant et curieux article de M. Lecoy de la Marche, intitulé : *Les Coutumes et péages de Sens*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. II, particulièrement aux pages 267 et 271).

Note CXXII (*Page* 269). — Ce royaume d'Arles, désigné par quelques auteurs sous le nom de royaume de Provence, et sous le nom de Bourgogne par quelques autres, était indépendant du duché de Bourgogne proprement dit, et se composait de la Bourgogne cisjurane et de la Bourgogne transjurane, situées, la première en deçà, la seconde au-delà des montagnes du Jura, ainsi que leur nom l'indique.

(*a*) *Deinde rex Hainricus possēdit civitatem et omnia quæ ipse habuerat*, dit à cette occasion la *Chr. de St-Pierre-le-Vif-lez-Sens* (Spicil., t. II, p. 744).

Note CXXIII (*Page* 273). — *Interim dum esset in peregrinatione, Gaufridus Martellus filius ejus, quem custodem comitatus reliquerat, adversus patrem insurgit. . . .* (*Hist. des comtes d'Anjou* de Th. Pactius, *Chr. d'Anjou* d'André Salmon, p. 329).

Note CXXIV (*Page* 274). — Le texte latin est infiniment plus explicite : *et priusquam ad Jerusalem ultima vice perexissem, manu mea corroboravi.* Cet ULTIMA VICE, prouve à lui seul que le voyage dont parle Foulques, était au moins le troisième. Aurait-il employé cette expression s'il se fut agi seulement d'un second voyage ? On voit que nous avions raison d'opposer (p. 122 fin et 123) ce texte à celui du Réchin. Il en est absolument la contre partie ; mais la contre-partie irréfutable.

Nous ne nous sommes point appuyé pour prouver le troisième voyage de Foulques-Nerra à Jérusalem, sur une charte du cartulaire de St-Maur-sur-Loire, rapportée dans les *Archives d'Anjou* de M. Marchegay (t. I, pp. 329 et 356), parce que cette charte est sans date, et quelle renferme, croyons-nous, une grave erreur de nom. Nous devons pourtant l'examiner ici.

Rien de plus net que le commencement de cette charte : *Fulco comes Andegavensis, Iherosolimitanum iter aggrediens, cum Audeardi comitissa et filio suo Goffredo Martello nec non et aliis militibus, prima die qualiter agere cepit, apud Sanctum Maurum hospitatus est.*

Ainsi, le premier jour de son départ pour Jérusalem, Foulques vient loger dans l'abbaye de St-Maur. Les moines lui font fête : *Monachi vero eum tanquam defensorem ac rectorem tocius patrie honorifice receperunt.* Là se trouve aussi, avec Foulques, son épouse, son fils et ses chevaliers, Raynault, évêque d'Angers; *Affuit quidem et cum illis Raginaudus presul Andegavensis.* Pendant le repas, un moine lit la vie du bienheureux saint Maur ; l'évêque entendant cette lecture, conçoit l'idée de restaurer les bâtiments du monastère, détruits depuis longtemps ; il demande des donations au comte qui, de concert avec sa femme et son fils, donne des biens et un moulin situés à Gennes, et en investit le monastère en plaçant sa main sur l'autel.

Tout cela se serait passé, d'après la charte, sous le pontificat de Raynault, évêque d'Angers, puisque c'est lui qu'elle nomme. Mais Raynault a occupé le siége épiscopal, de 973 à 1010. La charte semblerait donc se rapporter au premier ou au second voyage de Foulques et non au troisième. Au premier, il n'en peut être question, puisqu'il s'effectua avant la naissance de Geoffroy-Martel, que nous voyons figurer ici. Au second, cela ne se pourrait qu'en le plaçant avant 1010, époque de la mort du prélat, et nous avons vu que tout concourait à dater ce voyage de 1011. Geoffroy, d'ailleurs, n'aurait eu que trois ou quatre ans à l'époque de ce voyage, et quoique à la rigueur, il put souscrire à cet âge la charte de St-Maur, puisqu'à l'âge de deux ans, il souscrivait la charte de fondation de Beaulieu, il nous semble que

les termes de l'acte ne permettent guère de lui supposer une aussi tendre jeunesse.

Pourtant la charte est formelle, c'est Raynault qu'elle nomme et elle est sans date qui puisse nous servir à contrôler l'exactitude de ce nom.

Toutefois, remarquons que la restauration de l'abbaye de St-Maur-sur-Loire a eu lieu en 1036, d'après le *Gallia* des frères de Ste-Marthe (t. IV, p. 629, art. de St-Maur), c'est-à-dire, sous Hubert de Vendôme, qui occupa le siége épiscopal d'Angers, de 1010 à 1047. Ainsi, la donation de Foulques étant rapportée à 1008 ou 1009, malgré l'empressement des moines et de l'évêque, la restauration du monastère n'aurait eu lieu que 27 ou 28 ans après. C'est bien longtemps attendre.

Cette considération sans doute, a porté M. Marchegay à dater de 1030 *environ*, la charte qui nous occupe. Alors ce n'est plus sous *Raynault* qu'elle est souscrite, c'est sous *Hubert*, son successeur, et il faut admettre que le copiste a mis un nom pour un autre, ce qui nous paraît incontestable.

Faut-il maintenant, cette erreur de nom acceptée, admettre la date de 1030 donnée approximativement par M. Marchegay ? Evidemment non. Le voyage de Robert de Normandie s'est effectué à la date certaine de 1035. Celui de Foulques, accompli en même temps, ne peut avoir une autre date. C'est donc à l'an 1035, aussi, qu'il faut rapporter la charte que nous venons de discuter, et qui, ainsi comprise, est une preuve de plus du troisième voyage de Nerra.

Note CXXV (*Page* 275). — On remarquera que la route de Geoffroy-Martel était celle que suivait son père. De Saumur il était venu par le pays de Vallée vers les terres du seigneur de St-Christophe, pour gagner près de Château, depuis Châteaurenault, ou, plutôt, près de Chairamen, l'ancienne voie de Tours à Vendôme.

Note CXXVI (*Page* 276). — *L'Histoire de St-Florent* (*Ampliss. collectio* de D. Martène, t. V, col. 1118), rapporte le mariage de Geoffroy-Martel à 1030. Mais cette date est inexacte ; car Guillaume le Grand vivait encore en 1030, et se fit moine cette année même, dans l'abbaye de Maillezais, comme son père Guillaume II l'avait fait sur ses vieux jours. (Voir plus haut p. 351, note 46).

Note CXXVII (*Page* 277). — Nous devons dire, cependant que la *Chronique de St-Aubin* d'Angers (*Nova bibl.* de Labbe, t. I, p. 276, an 1032), donne une durée de sept ans à cette guerre, en la faisant commencer en 1032. La *Chronique angevine* de la Trinité de Vendôme, qui, de son côté, la fait commencer en 1037 (*Nova bibl.*, t I, p. 287, an 1037), la fait durer cinq ans. Toutes deux nous ont paru inadmissibles. La première, en effet, porterait la guerre jusqu'à l'an 1039, ce qui ne saurait être, puisque Foulques employa cette année à reprendre ses places de Touraine. La seconde ne la ferait finir qu'en 1042, c'est-à-dire deux ans après la mort de Foulques.

Note CXXVIII (*Page* 277). — Ce genre de soumission était fort usité dans le moyen âge. Voir Guill. de Jumièges, liv. VI (Collection Guizot, t. XXV, p 139). Voir aussi les *Chroniques* de Philippe Mouskes publiées par le baron de Reiffenberg (t. II, p. 131, vers 15764 ; et, même tome, p. 149, vers 16206). — Plusieurs exemples analogues sont cités aussi dans une brochure de Gabriel Peignot, intitulée *la Selle chevalière*, Paris, Techener, 1836, tiré seulement à 150 exemplaires, et que nous avons vue à la Bibl. nationale.

Note CXXIX (*Page* 283). — Nous avons constaté l'existence de cette voie romaine à 650 mètres, à l'est, des premières maisons de Cigogné, à droite et à gauche du chemin vicinal qui, de Cigogné, va rejoindre au nord de Sublaines, la grande route de Bléré à Loches. A gauche, c'est-à-dire vers Bléré, elle traverse en remblai, un ancien marais desséché qu'on nomme *le Palu* (*palus*). Dans cette partie, les talus du remblai laissent soupçonner le pavage de la route antique, à 50 ou 60 centimètres, environ, au-dessous d'un pavage qui pourrait être assez moderne et serait ainsi posé sur un rechargement. Il est très-probable qu'en dégageant la chaussée, de ce rechargement, la voie romaine reparaitrait telle que l'avait laissée le moyen âge.

Au-delà du Palu, le chemin serpente avec une largeur variable jusqu'au droit de la ferme du *Tertre*. Après cette ferme, il prend 10 à 11 mètres de largeur, au travers d'un bois dont la part de droite prend le nom de *Bois-du-Tertre*, et celle de gauche celui de *Bois*

des Basses-Tailles. Réduisant de suite après sa largeur à 6 mètres, il n'a bientôt plus que la largeur d'une voie, comme tous les chemins herbés de la Champagne. A droite, sur plusieurs points, tas de pavés extraits de la vieille voie. Dimensions moyennes : 40 c. carrés, et 30 c. de queue environ. Usés en dos d'âne pour la plupart, ils sont faits de ce calcaire siliceux qui couvre la Champagne. — Vis-à-vis un petit bois (*le Bois-Gaulpier*), entre ce bois et le chemin, à droite, beaucoup de débris romains sur plusieurs champs. On y a trouvé, nous a-t-on dit, une petite meule *comme une meule à moutarde* (*sic*) qui existe encore chez le propriétaire, mais que nous n'avons pu aller voir faute de temps. — De l'autre côté du *Bois-Gaulpier*, à gauche du chemin, et à 500 mètres environ, en montant, à l'ouest, entre le hameau des Ouches et la taille des Ouches (bois), dans de vastes champs formant le quartier dit la Chamardière, énorme quantité de débris romains, grandes briques et poteries. Nous y avons trouvé, sur le sol, un petit cube de pierre grise (6 c.), ayant certainement fait partie d'un carrelage, et un morceau de pied d'amphore. Enfin, après avoir passé la ferme de *la Folie*, la vieille voie atteint, au hameau de *la Roche*, le nouveau chemin vicinal de Bléré à Cigogné. Après la grande ferme des Garennes, située dans les terres à droite, en allant toujours vers Bléré, le chemin s'élargit et reprend, tantôt de 8 à 9 mètres, tantôt de 10 à 11. Puis il se confond avec e chemin vicinal de Cigogné dans une tranchée, pour entrer à Bléré par le champ de foire et la rue *du Fau* (*du Fau-Reignac*), dont le nom seul indique la vieille direction de la voie.

Ajoutons qu'à quelques pas de la rue du Fau, en tournant à gauche sur la route d'Athée, nous avons vu dans un jardin à droite, en 1871, une fouille qui avait mis à découvert quantité de briques romaines, et des débris de poteries. Le fond de la fouille laissait voir en outre, un amas de gros os de cuisine. Tous renseignements pris, nous avons su que ces terrains, situés entre la grande route de Tours et la route d'Athée, portaient le vieux nom de *Champ-de-Mars*. On y a trouvé plusieurs monnaies romaines. Nous n'avons pu en voir qu'une ; c'est un petit bronze de Constantin. Nos recherches jusqu'ici ne se sont pas étendues plus loin.

Reprenant la voie d'Aquitaine, à Cigogné, et tournant cette fois le dos à Bléré pour marcher vers Reignac (*aliàs* le Fau), nous l'avons suivie, sans plus trouver de traces de ses anciens pavages, si ce n'est au point où est venu la couper le chemin vicinal de Cigogné à Reignac. Au delà de ce point, la voie s'est peu à peu perdue devant nous, pour s'évanouir enfin dans des vignes tenant au parc du château de Reignac. Elle a été retrouvée dans ce parc lorsque le propriétaire actuel, M. Müller, l'a fait planter, et avec elle, ont été trouvés de nombreux débris romains. Ce que devient là cette voie, et les rameaux qui s'en détachent, nous pourrions le dire, pour l'avoir constaté sur le terrain. Mais ces détails sortiraient trop de notre sujet. Qu'il nous suffise d'indiquer la direction principale, qui se poursuivait par Manthelan et Bossée, vers Ste-Maure, pour se confondre avec la voie de Tours à Poitiers par Montbazon, ou marcher vers Loudun par Nouastre.

Note CXXX (*Page* 284). — Le mot latin des chroniques est *Maurea*. L'abbé de Marolles le traduit par *Mouray*, qui pourrait fort bien être le bourg actuel de *Mouzay*, au sud-ouest de Loches ; Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, par *Mauvières*. Or, ce dernier lieu, situé à 2 kilomètres de Loches, dans la direction de Châtillon, est un ancien château-fort dont le donjon carré date seulement du XIVe siècle ; mais dont la plupart des autres murs peuvent bien se rapporter au temps de Foulques-Nerra. Enfin, M. Emile Mabille, dans son excellente *Topographie de la Touraine*, que nous avons déjà citée, pense que *Maurea* doit être le château de *Marai*, commune de Chambourg. Nous devons dire que ni dans le petit, ni dans le grand Marai, car il y en a deux, nous n'avons trouvé le moindre vestige pouvant remonter un peu haut. Il faudrait de longues recherches pour tenter d'éclaircir cette question de la position du *Maurea* des chroniques, et peut-être resterait-elle encore obscure après. Le mince intérêt de ce point historique vaudrait-il tant de labeur ?

Relativement à Mouzay, nous ferons observer que ce fief appartenait dès 1107 à l'abbaye de Beaulieu. C'est ce qui résulte d'un acte de résiliation de vente du 13 novembre 1655, conservé dans les archives d'Indre-et-Loire (dossier de Mouzay), avec le peu de pièces provenant de l'abbaye.

Note CXXXI (*Page* 286). — Cette destruction, n'a laissé aucun souvenir. M Rousseau, curé

de Beaulieu, nous a cité un habitant de sa poroisse, mort il y a quelques années, à l'âge de 84 ou 85 ans, en pleine possession de ses facultés. Il avait été enfant de chœur de l'abbaye, et sa mémoire était meublée d'une foule de faits relatifs aux derniers temps du monastère et aux actes de 93. Mais on ne lui entendit jamais rien dire du monument de Foulques-Nerra. Nous avons vu nous-même, à Tours, où elle habite en ce moment, une vénérable personne, Mademoiselle Chantal Gallicher, nièce du sieur Gallicher, curé de St-Laurent, mentionné dans notre note 73, et fille de M Gallicher, notaire de l'abbaye avant la révolution. Elle se rappelle aussi bien des détails, entr'autres d'avoir vu faire un feu de joie, devant la chapelle Ste-Barbe de Beaulieu, avec trois tomberées des chartes et des papiers du monastère ; mais du tombeau du comte d'Anjou, rien non plus.

On ne peut cependant assigner à sa destruction que l'époque révolutionnaire. Une plaque de cuivre avec épitaphe, avait été posée près du monument en 1530, la plaque le mentionnait ; du Buisson auteur d'un Voyage en France, qui n'a pas été imprimé, mais dont la Bibl. Mazarine possède le manuscrit, le décrivait en 1635, comme portant la statue de pierre gisante de Foulques, *Vestue de long* ; Gaignières le dessinait et en copiait l'épitaphe, vers 1699 ou 1700 ; D. Martène le visitait vers 1709, en relevait aussi l'épitaphe, et le mentionnait comme existant encore, dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins*, imprimé en 1717 ; D. Galand, moine de Beaulieu, en parlait dans son manuscrit, comme l'ayant sous les yeux, en

1748 et 1751, époque où il écrivait ; Micolon de Blanval, dernier abbé du monastère, dans le manuscrit qui reste de ses *lectures faites à la Société littéraire de Clermont jusqu'en* 1787 (*a*), dit, à ce moment, qu'on le voit toujours : il ne saurait donc s'élever de doute sur l'époque de sa destruction, malgré le silence des souvenirs. Ajoutons que les débris du monument trouvés en recherchant la tombe de Foulques-Nerra, laissent voir l'empreinte d'un instrument à tranchant large et affilé, comme aurait été une hache ou un panart (*b*), qui est venu frapper les moulures en travers et les faire sauter. Ces empreintes caractéristiques semblent marquées d'hier sur la pierre.

Nous avons parlé du dessin de Gaignières. Il existe aujourd'hui, en Angleterre, t. I, fol. 171, dans la précieuse collection des *Tombeaux et Épitaphes des églises de France,* qui porte le nom de son auteure. M. Taschereau a fait prendre pour notre bibliothèque nationale, une copie fidèle de cette collection. C'est d'après cette copie que nous donnons notre croquis complété par un *calque* des chapiteaux, de la retombée de l'arcature et des colonnettes, que M. Taschereau a bien voulu faire relever à notre intention, avec un empressement dont il nous permettra de le remercier ici.

(*a*) Copie de ce ms. a été prise, à Clermont, pour la bibl. nat. par les soins de son savant et zélé directeur, M. Taschereau.

(*b*) Les tailleurs de pierre nomment ainsi l'outil qui leur sert à épanneler la pierre de tuf.

Quant à l'épitaphe, la voici, telle que la donne D. Martène.

Hic jacet exiguo tumuli sub marmore Fulco
Nœra, potens proles Gryssogonelle tua.
Andium uterque comes regi carusque Roberto,
Queis erat eximium, cundere templa, decus.
Virgineas Luccis pater ut fundaverat aras,
Filius hanc patria sic dedit arte domum.
Ossaque fundato mandat rua quisque sepulcro
Theraurum in superis et sibi quisque parat.

EJUSDEM FULCONIS PEREGRINATIO JEROSOLYMITANA.

Post laceros artus conscissaque pectora duro
Verbere, confessum et voce trahente scelus,
Fulco redux Solymis peregrino more pedester
Singula post voti jura soluta sui,
Busta Redemptoris te isthic venerarier omni
Relligione jubet, templaque tanta facit,
Quam pius, inquis, erat scelerum, vindexque suorum
Durus! et in Christi fervidus ille fide!
Hoc satis et tanti zelum miramur amoris,
Crimina sed lacrymis tergere nostra piget.

Cette épitaphe a parue moderne à D. Martène. Elle avait été placée en 1530; l'inscription le disait. Mais rien dans ces vers ne s'oppose à ce qu'ils remontent au moyen âge. Certaines gaucheries qu'on y remarque par ci, par là, devraient même, ce semble, faire pencher pour cette opinion. Il est difficile de supposer aussi que, si les vers eussent été modernes, on n'en eût pas indiqué l'origine à D. Martène. Enfin,

on lit dans Gaignières, à la suite de sa copie de l'épitaphe, cette note qui ne laisse aucun doute, croyons-nous : « Epitaphe sur cuivre, restituée proche le tom« beau de Foulques-Nerra, dans l'église de l'abbaye « de Beaulieu, dans la croisée à droite (*a*). » Si l'épitaphe est *restituée*, c'est qu'elle est ancienne. A quelle époque remonterait-elle ? voilà qui est plus difficile à conjecturer. Il nous paraît très clair, cependant, qu'elle doit être antérieure au monument détruit en 93, puisqu'elle n'avait pu trouver place sur ce monument, et qu'on l'avait *restituée* à côté, au moyen d'une plaque de cuivre. Or, nous verrons bientôt quel était l'âge de ce monument de Foulques, et nous serons ainsi amenés à juger l'inscription antérieure au XIVe siècle.

Note CXXXII (*Page* 287). — Les circonstances constatées lors de l'exhumation de Foulques-Nerra, jointes au rapprochement des documents historiques et des traditions, ne nous laissent aucun doute sur l'indentité des restes trouvés dans le tombeau de Beaulieu. De cet ensemble, nous paraît même résulter la certitude de certains faits, très problématiques au premier abord. Nous allons essayer de le montrer à nos lecteurs. Mais auparavant, et pour que nos raisonnements aient une base solide, nous transcrirons ici les parties essentielles du procès-verbal des fouilles faites dans l'église de Beaulieu. Ceux de nos lecteurs qui seront curieux de voir le procès-verbal

(*a*) C'est à l'obligeance de M. Taschereau que nous devons cette note, dont l'importance ne s'était fait sentir à nous qu'au dernier moment.

dans son entier, le trouveront, avec des plans détaillés à l'appui, dans le compte rendu des séances générales du congrès archéologique de France, tenu à Loches, en juin 1869, par la Société française d'archéologie, p. 339 et suivantes ; ou dans le *Bulletin* (et non les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* t. I (1868-69 et 70), page 243 à 252). Il nous a paru inutile de reproduire intégralement ce document, quoique M. de Caumont, de regrettable mémoire, et M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Tours, eussent bien voulu nous y autoriser.

Ce fut le 16 février 1870, qu'en exécution de la décision prise par le Congrès archéologique, au mois de juin précédent, et en présence des membres du congrès résidant à Loches, on commença les fouilles à l'effet de retrouver le tombeau de Foulques-Nerra.

Étaient présents, d'après le procès-verbal,

Pour Beaulieu : M. l'abbé Rousseau, curé, et M. l'abbé Mamours, son vicaire, ainsi que M. Goujon-Laville, maire, et M. Labbé, adjoint, qui avaient autorisé les fouilles.

Pour Loches :

M. d'Espinay, ancien président du tribunal, conseiller à la Cour impériale (alors) d'Angers, secrétaire général du Congrès, membre de la Société archéologique de Touraine ;

M. Chaisemartin, procureur impérial au tribunal de Loches, membre de la Société française d'archéologie et de la Société archéologique de Touraine ;

M. Guillon, ingénieur des ponts et chaussées à Loches ;

M. Delphis de la Cour, lauréat de l'Académie fran-

çaise, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand;

M. Chotard, juge au tribunal de Loches;

M. Jules Archambault, avocat;

MM. Léonide Archambault, juge suppléant; Seheult, substitut du procureur impérial; Jean Delaporte, avocat, et Edmond Gautier, greffier du tribunal, membres correspondants de la Société archéologique de Touraine; M. l'abbé Daguenet, aumônier de l'école normale;

Et un grand nombre d'habitants de Beaulieu (*a*).

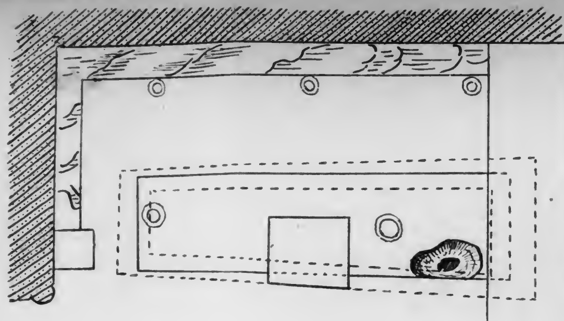
I. — La place du tombeau était indiquée par plusieurs textes précis, et particulièrement par un passage du manuscrit de D. Galand, qui, parlant du mausolée, disait, en 1748 : « *Il est proche le mur de la* « *porte du chapitre qui sert aujourd'hui de sacristie,* « *sous les orgues.* »

II. — « Les personnes présentes, dit le procès-verbal, ont reconnu que ces indications se rapportent évidemment à l'angle sud-est du transept méridional, où l'on voit encore et la porte murée qui conduisait dans l'ancien chapitre, et les trous laissés par les poutres qui soutenaient les orgues; et les fouilles ont commencé dans cet endroit . . . .

III. — « On enlève le premier carrelage. *Au-dessous se trouve une couche mélangée de terre et de sable* (*b*).

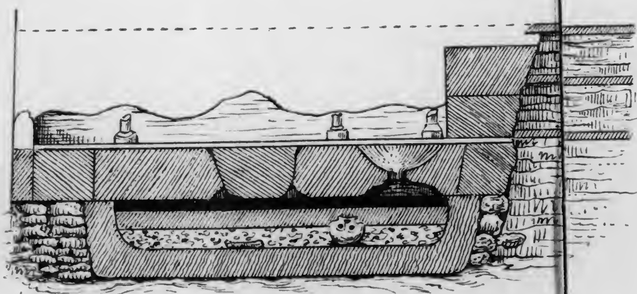
(*a*) Nous allons donner un numéro à chaque paragraphe du procès-verbal, pour qu'il soit plus aisé de retrouver les citations que nous en ferons après.

(*b*) Nous transcrivons en italiques et en petites capitales, les passages sur lesquels nous appellerons l'attention tout-à-l'heure.

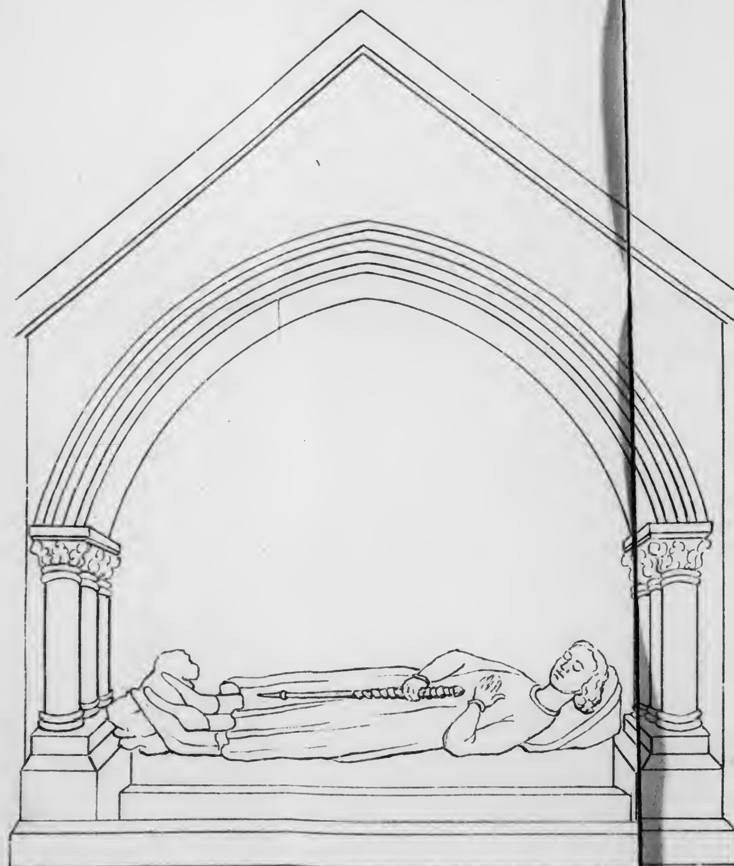


N° 1 *PLAN DES FOUILLES*

ÉCHELLE de 0,025 p. mètre pour ces 2 N°s.

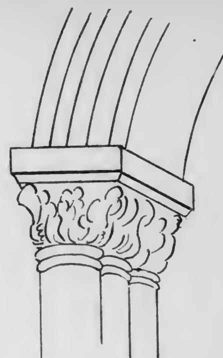


N° 2 — *COUPE DES FOUILLES*



N° 3 — *TOMBEAU DE FOULQUES*

sur le dessin donné par le compte rendu du Congrès de Loches de 1869.

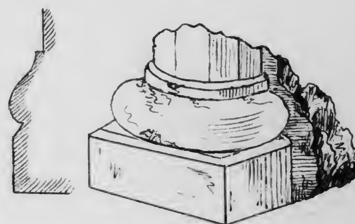


N° 3bis — *CALQUE*

pris à la Bibliothèque nationale

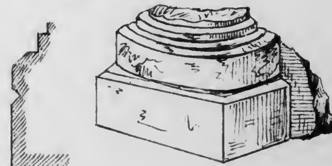
par les soins bienveillants de M. TASCHEREAU.

(Chapiteaux du Tombeau.)



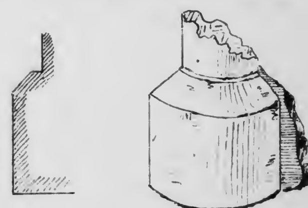
PIERRE TENDRE

(Une autre même type).



PIERRE TENDRE

(Deux autres même type)



PIERRE DURE



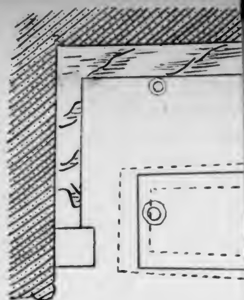
PIERRE DURE

N° 4 — *COLONETTES TROUVÉES*

ÉCHELLE de 0,20 pour mètre.

Aut. par A. de Salies.

TOURS — Lith. JULIOT.



(page 459).

N° 1 Pl

IV. — « A 0m 30 de profondeur, on trouve un second carrelage semblable au premier. *Au-dessous est une couche de terre dans laquelle on trouve quelques ossements et des charbons en petite quantité.*

V. — « A 0m 60 de profondeur, on découvre un troisième carrelage..... semblable aux deux premiers. *Sous ce dernier, on trouve par places une terre plus noire, mêlée d'os et de charbon, et* QUELQUES MORCEAUX DE BOIS CARBONISÉ.

VI. — « *A ce niveau, on commence à trouver quelques fragments de sculpture, tels que fûts de colonnettes, débris d'arcatures et de moulures.*

VII. — « Enfin, à 0m 75 environ, au-dessous du carrelage actuel, on trouve un terrain horizontal et solide que l'on met à nu.

VIII. — « A ce moment, la fouille a la forme d'un rectangle limité par des maçonneries sur trois côtés ; à l'est et au sud par les murs du transept, accompagnés d'un socle de 0m 15 d'épaisseur, irrégulièrement arrasé ; et *à l'ouest, par un massif de maçonnerie* que l'on dégage (*a*), et qui ne présente plus aujourd'hui que 0m 60 environ de hauteur au-dessus du niveau de la fouille. (Voir planche VI, nos 1 et 2).

IX. — « Sur ces trois côtés, *on rencontre une suite de colonnettes, les unes en pierre tendre, les autres en pierre dure, brisées généralement à 10 ou 12 centimètres de hauteur, et ne présentant plus guère que leurs bases* ; CES COLONNETTES SONT APPLIQUÉES

(*a*) Ce massif, on le verra bientôt, reposait en partie, sur une des extrémités de la tombe, et ceci est important à noter.

CONTRE LES PAREMENTS DES MURS, *et les moulures de leurs bases* SONT TOURNÉES VERS LES MURAILLES. *Plusieurs d'entre elles, notamment celle de l'angle sud-ouest, sont engagées dans un enduit très-épais de mortier qui paraît garnir toute la muraille. On trouve également en place, d'autres colonnettes isolées des murs.*

X. — « A l'extrémité du socle du mur, et après une interruption de ce socle, *on trouve une pierre saillante* DONT LE PAREMENT PORTE UN DESSIN EN NOIR, *en forme de grecque.* En face, une autre pierre porte quelques traces d'un dessin à peu près pareil.

XI. — « *On trouve également sur le parement du massif de maçonnerie,* DE FAUX JOINTS TRACÉS A LA PEINTURE EN NOIR, et en quelques autres endroits, *des traces d'un enduit portant* DE FAUX JOINTS TRÈS-MINCES PEINTS EN ROUGE.

XII. — « Cet examen terminé, on procède à la reconnaissance du fond de la fouille, et après avoir enlevé un enduit, et avoir fait tout balayer avec soin, on reconnaît que l'on est sur un dallage en tuffau, composé de pierres maçonnées au mortier ; le parement supérieur n'est pas taillé, il porte toutes les empreintes des outils, comme quand il sort de la carrière.

XIII. « — Une étude attentive montre, au milieu de pierres régulières et de dimensions ordinaires, une grande pierre, de tuf également, de 2m 20 de longueur, ayant la forme trapézoïdale des vieilles pierres tombales, et exactement orientée, la petite base à l'est. *La pierre s'engage à l'ouest, de 15 centimètres environ sous*



Gab. Blaise, phot.

Petite tête trouvée dans le tombeau de Foulques Nerra

Hauteur : 0m 11.

(Pl. VII. — P. 461.)

Impr. Phototypique Gab. Blaise, Tours

le massif de maçonnerie (*a*) ; *elle présente deux ouvertures : la première à la partie supérieure* (*à l'ouest*), NON BOUCHÉE, *et creusée en forme d'entonnoir ; la seconde vers le milieu de la longueur, a la forme d'un rectangle de* 30 *centimètres sur* 50. ELLE EST FERMÉE PAR UNE PIERRE DE TUF. Cette pierre est soulevée au pied. *On reconnaît qu'elle a la forme d'un claveau qui s'appuie à bain de mortier sur la grande dalle.* Après avoir constaté sous l'ouverture une cavité presque entièrement remplie de terre, on referme l'ouverture en replaçant le claveau (Voir planche VI, n° 2).

XIV. — « On dégage alors la grande dalle en attaquant le dallage en pierres moyennes qui l'entoure jusqu'aux murs, ainsi que les maçonneries de blocage qui se trouvent au-dessus de ce dallage. Alors les personnes présentes reconnaissent parfaitement un cercueil en pierre dure, en forme d'auge, débordant de tous côtés sous la grande dalle qui le recouvre et qui est posée à bain de mortier. »

XV. — Le lendemain 17 février, les mêmes personnes se trouvent réunies à Beaulieu. Elles se sont adjointes MM. Maurice, Durand et Gustave Gallicher, tous les trois docteurs en médecine de la faculté de Paris, pour reconnaître et vérifier le contenu du cercueil.

XVI. — On descelle le couvercle et on l'enlève. Le tombeau apparaît « presque entièrement rempli de terre de même aspect que les terres qui l'environnent. »

(a) Celui sur lequel nous appelions l'attention il y a un instant, p. 459, note *a*.



Gab. Blaise, phot.

Petite tête trouvée dans le tombeau de Foulques Nerra

Hauteur : 0m 11.

(Pl. VII. — P. 461.)

Impr. Photoglyptique Gab. Blaise, Tours

le massif de maçonnerie (*a*) ; *elle présente deux ouvertures : la première à la partie supérieure* (*à l'ouest*), NON BOUCHÉE, *et creusée en forme d'entonnoir ; la seconde vers le milieu de la longueur, a la forme d'un rectangle de* 30 *centimètres sur* 50. ELLE EST FERMÉE PAR UNE PIERRE DE TUF. Cette pierre est soulevée au pied. *On reconnaît qu'elle a la forme d'un claveau qui s'appuie à bain de mortier sur la grande dalle.* Après avoir constaté sous l'ouverture une cavité presque entièrement remplie de terre, on referme l'ouverture en replaçant le claveau (Voir planche VI, n° 2).

XIV.— « On dégage alors la grande dalle en attaquant le dallage en pierres moyennes qui l'entoure jusqu'aux murs, ainsi que les maçonneries de blocage qui se trouvent au-dessus de ce dallage. Alors les personnes présentes reconnaissent parfaitement un cercueil en pierre dure, en forme d'auge, débordant de tous côtés sous la grande dalle qui le recouvre et qui est posée à bain de mortier. »

XV. — Le lendemain 17 février, les mêmes personnes se trouvent réunies à Beaulieu. Elles se sont adjointes MM. Maurice, Durand et Gustave Gallicher, tous les trois docteurs en médecine de la faculté de Paris, pour reconnaître et vérifier le contenu du cercueil.

XVI. — On descelle le couvercle et on l'enlève. Le tombeau apparaît « presque entièrement rempli de terre de même aspect que les terres qui l'environnent. »

(a) Celui sur lequel nous appelions l'attention il y a un instant, p. 459, note *a*.

XVII. — « Après avoir enlevé toute la partie supérieure de cette terre, continue le procès-verbal, on commence à trouver quelques fragments de poterie de terre et de verre, UNE PORTION DE FÉMUR ENCORE EN PLACE; *mais la tête n'est point à sa place*, elle est rejetée au côté droit du cercueil, la mâchoire en l'air; à côté, se trouve une petite tête de saint ou de moine en pierre de tuf, sculptée et peinte, brisée en partie (*a*). La mâchoire inférieure est trouvée près du fémur; rapprochée de la mâchoire supérieure, elle s'y adapte parfaitement.

XVIII. — « Les os sont presque tous enfouis dans un mélange de vidange blanche et de charbon qui occupe le fond du cercueil.

« Ils sont emportés avec le plus grand soin à la mairie, où ils sont examinés par les médecins et les personnes présentes. On reconnaît :

« Deux fémurs brisés ;

« Quelques fragments de vertèbres ;

« Les deux clavicules ;

« L'axis ;

« Des phalangettes ;

« Les deux temporaux et la tête, avec ses deux mâchoires garnies de toutes leurs dents.

XIX. — La tête est l'objet d'un examen attentif. *On remarque que les os du crâne sont complétement soudés* ; les dents ont conservé leur émail, mais elles ont, comme le reste de la tête, un aspect jaune foncé, presque brun. Elles sont un peu usées, surtout les incisives.....

(*a*) C'est celle que reproduit notre planche VII.

XX. — « Le reste des os est excessivement friable et tombe en poussière à la moindre pression.

XXI. — « Pendant ce temps, les ouvriers passent au tamis les terres provenant du cercueil. Ils y trouvent encore quelques fragments d'os et de poterie, un anneau et un objet qui paraît, à quelques personnes, être *un bout de fourreau d'épée ou de poignard en cuivre ou en bronze.*

XXII. — « On décide que la tête sera photographiée.....

XXIII — « Le lendemain 18 février, on procède à la photographie de la tête. Cette opération, faite par M. Yvon, photographe à Loches, réussit parfaitement.

XXIV. — « Les terres du cercueil tamisées de nouveau, sous la surveillance de M. le curé, donnent encore quelques fragments de verre, *une médaille brisée*, *des grains de collier ou de chapelet en os*, un petit morceau de fer de forme sphérique, et *une médaille*...... sur laquelle M. d'Espinay a cru pouvoir lire :

.VLCO COII...

(*FVLCO COMES.*)

XXV. — « Au revers on peut lire encore, d'après MM. Guillon et Gautier :

....ECA....

URBS ANDECAVI (?) »

NOTA. — Cette partie du procès-verbal a été rectifiée lors de son impression postérieure dans le *Bulletin de la Société Archéologique* de Touraine : au lieu de .VLCO COII... (*FVLCO COMES*), on y lit : VIDOCOII... (*GVIDO COMES*) ; et au lieu de ... ECA... (*URBS*

ANDECAVI), on y lit : SISCAS... (*BLE*SIS CAS*TRO.*)

Notre livre était sous presse lorsqu'un heureux hasard, nous a fait connaître ce changement, et nous nous sommes hâtés de modifier la rectification que nous avions faite de la première édition du procès-verbal. Nous n'avons plus qu'une chose à faire observer : ce n'est pas seulement VIDO, qu'on lit sur cette petite obole de billon trouvée dans le tombeau de Foulques, c'est le nom tout entier de GVIDO, autour de ce signe encore inexpliqué, sorte de potence, accompagnée d'une fleur de lis, qui caractérise les monnaies des comtes de Blois. Sur l'avers, autour d'une croix pattée, ce n'est pas non plus seulement SIS qu'on peut lire, mais BΓI. SIS (et non BLESIS), avec l' L renversé, ainsi qu'on le voit quelque fois, et, entre l'I et l'S, un espace trop petit pour contenir la syllabe SEN (BΓI*SEN*SIS), et cependant, occupé par un signe indéchiffrable qui semblerait avoir été une lettre.

Une moitié de cette petite pièce est entièrement effacée des deux côtés, et ce qui reste des légendes est tellement maculé et rongé sur les bords, ainsi qu'on peut le voir dans notre planche VIII (*a*), que la lecture en est à peu près impossible, lorsque surtout on y cherche le souvenir des comtes d'Anjou. L'hésitation du premier moment était donc forcée, et nous l'avons partagée lorsque M. le curé de Beaulieu a bien voulu nous confier la pièce. C'est avec le con-

(*a*) La face, à gauche, de la planche, est photographiée sur la pièce même ; l'avers, à droite, sur un moulage fait avec soin. Nous p[arl]ons plus loin du fragment de pièce marqué d'une fleur de lis, qui figure à côté.



Gab. Blaise, phot.

Objets trouvés dans le tombeau de Foulques Nerra

(Pl. VIII. — P. 464, n° CXXXII)

Impr. Photogytique Gab. Blaise, Tours

ANDECAVI), on y lit : SISCAS... (*BLESIS CASTRO.*)

Notre livre était sous presse lorsqu'un heureux hasard, nous a fait connaître ce changement, et nous nous sommes hâtés de modifier la rectification que nous avions faite de la première édition du procès-verbal. Nous n'avons plus qu'une chose à faire observer : ce n'est pas seulement VIDO, qu'on lit sur cette petite obole de billon trouvée dans le tombeau de Foulques, c'est le nom tout entier de GVIDO, autour de ce signe encore inexpliqué, sorte de potence, accompagnée d'une fleur de lis, qui caractérise les monnaies des comtes de Blois. Sur l'avers, autour d'une croix pattée, ce n'est pas non plus seulement SIS qu'on peut lire, mais BFI. SIS (et non BLESIS), avec l' L renversé, ainsi qu'on le voit quelque fois, et, entre l'I et l'S, un espace trop petit pour contenir la syllabe SEN (BFI*SEN*SIS), et cependant, occupé par un signe indéchiffrable qui semblerait avoir été une lettre.

Une moitié de cette petite pièce est entièrement effacée des deux côtés, et ce qui reste des légendes est tellement maculé et rongé sur les bords, ainsi qu'on peut le voir dans notre planche VIII (*a*), que la lecture en est à peu près impossible, lorsque surtout on y cherche le souvenir des comtes d'Anjou. L'hésitation du premier moment était donc forcée, et nous l'avons partagée lorsque M. le curé de Beaulieu a bien voulu nous confier la pièce. C'est avec le cou-

(*a*) La face, à gauche, de la planche, est photographiée sur la pièce même ; l'avers, à droite, sur un moulage fait avec soin. Nous p[illegible]lons plus loin du fragment de pièce marqué d'une fleur de lis, qui figure à côté.



Gab. Blaise, phot.

Objets trouvés dans le tombeau de Foulques Nerra

(Pl. VIII. — P. 464, nº CXXXII)

Impr. Photoglyptique Gab. Blaise, Tours

cours de M. Godard-Faultrier, le savant auteur de l'*Anjou et ses monuments,* que nous en avons reconnu le type. Nous avons eu occasion de la montrer depuis à M. Rollin, marchand de médailles à Paris, dont l'expérience en cette matièreest proverbiale. Il a confirmé l'opinion de M. Godard, ajoutant que, *d'après son usure, la pièce avait une quarantaine d'années de circulation lorsqu'elle a été enfouie*, observation que nous devons noter, car elle nous sera bientôt fort utile.

XXVI. — Nousdevons mentionner ici une seconde pièce de cuivre de la grandeur d'un denier, que le procès-verbal désigne comme une *médaille brisée.* C'est le fragment qui figure à droite, au bas de notre planche..... Nous n'avons pu la faire photographier que d'un côté, l'autre étant à peu près informe. Cependant sur le côté informe lui-même, avec une forte loupe, nous avions reconnu la partie droite d'une couronne royale ouverte, et, au-dessous, un signe semblable à un O rond. Ces indices joints à la croix fleurdelisée que montre notre planche, nous faisaient rattacher la pièce à Charles V ou Charles VI. *Monsieur Rollin l'a, sans hésitation, attribuée à* CHARLES IV.

Pour compléter le relevé des particularités qui vont servir de base à nos appréciations, il ne nous reste plus qu'une dernière phrase à emprunter au procès-verbal.

XXVII. — « Sur les observations qui avaient été faites par plusieurs personnes présentes, que le *mausolée était fait en forme de chapelle voûtée*, d'après les documents consultés (*a*) et, que le mur qui avoisine

(*a*) C'est D. Galand qui le dit dans son manuscrit.

le tombeau, paraissait porter encore les traces de cette ornementation, M. Guillon, assisté de M. le curé de Beaulieu, a fait enlever une partie des enduits de mortier et de badigeon qui couvraient le mur du fond du transept, et *on a trouvé dessous, les traces parfaitement distinctes d'une ogive détruite.* »

Ajoutons maintenant quelques mots pour préciser les particularités de certains faits essentiels. Nous les devons à l'obligeance de M. Gautier, rédacteur du procès-verbal, qui, dans deux longues lettres d'une clarté remarquable et accompagnées de croquis, a bien voulu répondre à toutes nos questions d'abord, et ensuite entrer dans les plus minutieux détails, pour éclairer notre religion (*a*).

XXVIII. — L'enduit mentionné § 12, *couvrait tout le fond de la fouille, dallage et pierre tombale*, de manière à les dissimuler complétement. *Sur cet enduit étaient posées* BIEN RÉGULIÈREMENT, *les bases des petites colonnettes*, ENCORE ATTACHÉES AU SOL PAR LES MORTIERS.

XXIX.— *Les pierres portant des dessins de grecques et de faux-joints peints, signalées* § 10 et 12, *étaient* AU PLUS PROFOND DE LA FOUILLE, *et reposaient sur l'enduit ci-dessus.*

XXX. — *Le trou ovale* non bouché et en forme d'entonnoir, signalé § 13, sur la pierre tombale, *était*

(*a*) A notre grand regret, nous n'avons pu assister aux fouilles, ignorant qu'elles avaient lieu. Nous sommes passé à Beaulieu deux jours après, lorsqu'on replaçait le carrelage au-dessus de la fouille comblée. Nous avons dû nous borner conséquemment à recueillir tous les renseignements possibles des personnes qui avaient eu plus de chance que nous.

fait à coup de pic, sans aucun soin, et comme si l'on eût voulu défoncer la pierre. L'évasement que la coupe (planche VI, n° 2) montre par dessous, *était irrégulier.*

XXXI. — *Dans le tombeau,* parmi les ossements, *on a trouvé le squelette d'un petit rongeur.*

Voilà toutes nos prémices posées. Emparons-nous des faits maintenant, et tirons-en, pour la lumière de l'histoire, les conséquences rigoureuses qui en peuvent sortir.

Et d'abord, considérons ce tombeau de pierre dure d'une épaisseur de dix centimètres environ à l'échelle des plans, d'une longueur de 2 *m.* 20 (§ 13), entouré de maçonneries de blocage et de dallages en pierre de taille (§ 14), engagé de 0 m. 15, du côté de la tête, dans une maçonnerie qui le surmonte (§ 8 et 13) et le condamne pour ainsi dire. N'y a-t-il pas là tous les caractères d'une tombe très-anciennement construite à demeure ? Rien peut-il faire supposer qu'elle ait été placée primitivement dans un autre lieu, dans le chapitre, par exemple, *in capitulo,* comme le dit Foulques-Réchin ?

Allons plus loin. Sur ce tombeau, et, à côté, sur les dalles qui l'entourent, se retrouvent *encore en place,* ET MAÇONNÉES, des bases de colonnettes (§ 9 et 18) dont quelques-unes, en pierre dure, sont du XIe siècle. Ne sont-ce pas là évidemment les débris du premier monument élevé au comte d'Anjou ? Et avec de telles circonstances, qu'elles probabilités y a-t-il pour que le texte cité déjà, *corpus illius.... sepultum in capitulo,* soit l'expression de la vérité , lorsque ,

surtout, on voit le tombeau *près de la porte du chapitre* (§ 1), ce qui a pu donner le change à l'écrivain?

Il faut donc reconnaître que le tombeau découvert, a toujours été où on l'a vu. Ce fémur trouvé encore *à sa place* (§ 17) au milieu des débris, semble en être une preuve de plus. Une auge, aussi lourde, enlevée de son premier gisement, transportée, et descendue dans une fosse nouvelle, aurait-elle permis à une partie quelconque du squelette de garder sa position normale? C'est douteux.

Et puis quand le texte du Réchin dirait l'exacte vérité; quand le corps de Foulques aurait été d'abord déposé dans le chapitre, cela voudrait-il dire qu'il y est resté? Ne voyons-nous pas le corps de Geoffroy-Martel, déplacé, dans l'église St-Nicolas d'Angers, fort peu de temps après son inhumation?

Mais poursuivons l'examen de cette tombe. Voici deux ouvertures dans la dalle monolithe qui la couvre, l'une carrée, bien régulière, et rebouchée avec soin au moyen d'un claveau posé à bain de mortier (§ 13); l'autre grossièrement creusée en forme d'entonnoir (§ 13 et 30), et béante encore au moment de la fouille. Toutes deux ont été faites certainement, pour pénétrer le mystère de la mort. Comme la pensée différente qui les a inspirée se révèle cependant! C'est à une tendre sollicitude, à une pieuse curiosité tout au moins, qu'est due la première. Nulle abbaye ne fût plus éprouvée par les guerres, les incendies, les pillages, que cette abbaye de Beaulieu (*a*). Un

(*a*) D. Joachim Périon, auteur du cartulaire de Cormery, nous apprend que les Anglais assiégèrent Loches en 1358, 1412 et 1419, et que, chaque fois, Beaulieu servit de camp à l'ennemi. Le siége

de ces cataclysmes avait passé sur elle, le mausolée de son fondateur avait été brisé, et, au moment d'en élever un autre, les moines voulaient s'assurer que le tombeau gardait toujours son précieux dépôt. L'autre ouverture, c'est la rapacité sacrilége qui l'a percée. Non pas la rapacité d'une soldatesque brutale ou d'une bande de briseurs d'images qui eut tout défoncé, irritée par la difficulté même. Mais celle d'un pillard subalterne, qui s'est glissé subrepticement dans l'ombre, après la tempête, pour enlever quelque épave; sorte de hyène ou de chacal, suivant de loin les furieux, pour vivre de leurs restes.

Et cela nous dit aussi, de ces deux ouvertures, qu'elle est la première, quelle la seconde. Les mains qui avaient si soigneusement fermé la grande, eussent-elles oublié la petite? Celle-ci est donc postérieure à celle-là.

Ainsi, ce tombeau de Foulques-Nerra, placé dès le commencement au lieu où on l'a trouvé, n'a pas été ouvert, n'a pas pu être ouvert entièrement; et, par le trou percé à l'une des extrémités, à la tête (§ 13) et sur le côté, c'est avec toutes les peines du monde, qu'en cassant les vases de terre et de verre qu'il renfermait, et dont les débris portent leur date, on aura pu voler ce qu'il gardait de volable.

Nul doute donc que les premiers restes déposés dans ce tombeau de pierre, ne soient aussi ceux qu'on y a retrouvés. Mais ces restes sont-ils bien ceux du

de Loches avait été fait aussi en 1194 par Richard cœur de Lion, et les choses s'étaient passées de même. Enfin, de 1358 à 1371, où du Gueslin vint les chasser de la Touraine, les Gascons et les Bretons firent les mêmes ravages que pendant la guerre.

fondateur de Beaulieu ? Nous l'avons supposé jusqu'ici ; nous allons le prouver maintenant ; car en matière si délicate, soit dans un sens, soit dans un autre, il ne faut pas que l'opinion se fasse avec des préjugés ou des partis pris.

On a déjà vu dans la note précédente, par quelle suite de témoignages non interrompus, pour ainsi dire, on remontait jusqu'à l'origine, à peu près, du tombeau de Foulques dont le dessin subsiste toujours et dont notre planche VI, n° 3, donne un croquis. C'est le dernier abbé, Micolon de Blanval, qui en parle encore, en 1787 ; c'est Dom Galand qui le décrit en 1748 ; Dom Martène qui indique sa place, et en transcrit l'épitaphe en 1709 ; Gaignières qui le dessine en 1699 ; du Buisson qui le signale, en 1635 ; et, enfin, la plaque de cuivre portant l'épithaphe restituée, qui donne la date de 1530. Ainsi, des monuments écrits, irrécusables, nous font remonter jusqu'à 1530.

Mais ce n'est pas assez. Voici maintenant un autre témoin : le style parfaitement caractérisé du dessin de Gaignières, qui rattache déjà, sans doute possible, ce tombeau, au milieu du XIVe siècle. Seulement, Gaignières a été quelquefois accusé d'inexactitude dans ses dessins ; il les relevait à une époque où le caractère architectonique des œuvres du moyen âge était mal compris, mal classé surtout ; une légère infidélité, à laquelle il n'aura pas pris garde, peut facilement nous tromper de plus d'un demi-siècle, soit en remontant, soit en descendant.

Interrogeons-donc les débris mis à découvert par les fouilles, et voyons ce qu'ils nous disent.

Tout d'abord, remarquons qu'ils se classent en deux



Gab. Blaise, phot.

Moulures et Colonnette

Échelle de 0m 30 : 05 10 20 30

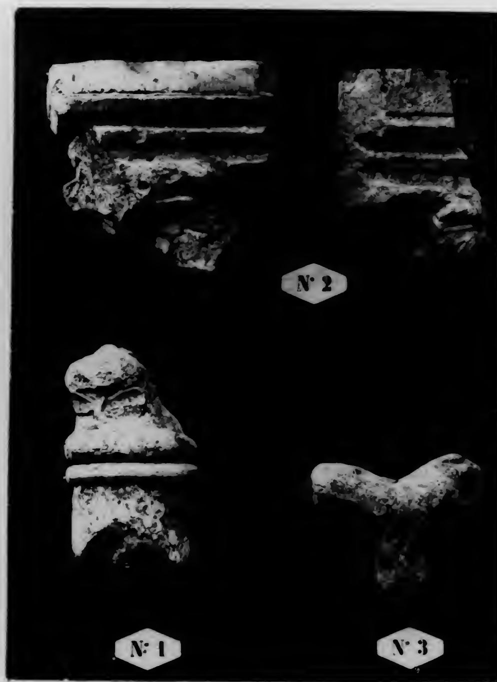
(Pl. IX. — P. 471.)

catégories. Les uns n'ont subi l'influence extérieure d'aucun élément : de ce nombre sont les bases de colonnettes en pierre dure et tendre trouvées en place, sous le 3e carrelage, et représentées planche VI, n° 4, et le fragment n° 3 de notre planche IX. Les autres, au contraire, ont subi l'atteinte d'un incendie violent qui les a calcinés à la superficie. De ces derniers, nous donnons trois fragments, sous les nos 1 et 2 de notre planche IX.

Observons encore sur ces débris calcinés, une particularité qu'on ne voit point sur les autres : ils ont été badigeonnés au lait de chaux jusqu'à trois fois, deux tout au moins. La conclusion à tirer de ce fait est irréfutable : ces débris étaient restés en place après l'incendie. Épargnés par la main des hommes, le feu qui les avait vivement atteints, ne les avait pas détruits, puisqu'ils ont été badigeonnés après.

Datons maintenant ces restes parlants, et voyons si quelqu'un ne se rattacherait pas au dessin de Gaignières. Ceux renfermés dans le n° 2 (pl. IX), sont du plein XIIIe siècle, dans son plus beau temps. Ils ne peuvent rentrer en rien dans le croquis de Gaignières. Ils sont d'ailleurs en pierre dure, et nous avons vu (§ 1) que, d'après D. Galand, le mausolée était en pierre de tuf (*a*). Le fragment de chapiteau, coiffant un débris de colonnette engagée, qui figure sous le n° 1, (pl. IX,) porte lui, tout mutilé qu'il soit, le cachet irrécusable du XIVe siècle. Il se rapporterait déjà par là à l'aspect du dessin. Mesurons la colon-

(*a*) Dans les débris trouvés, il y en a d'évidemment étrangers au tombeau. Ceux-ci sont du nombre.



Gab. Blaise, phot

Moulures et Colonnette

Échelle de 0m 30 : 05 10 20 30

(Pl. IX. — P. 471.)

Impr. Photo... Gab. Blaise, Tours

catégories. Les uns n'ont subi l'influence extérieure d'aucun élément : de ce nombre sont les bases de colonnettes en pierre dure et tendre trouvées en place, sous le 3e carrelage, et représentées planche VI, n° 4, et le fragment n° 3 de notre planche IX. Les autres, au contraire, ont subi l'atteinte d'un incendie violent qui les a calcinés à la superficie. De ces derniers, nous donnons trois fragments, sous les nos 1 et 2 de notre planche IX.

Observons encore sur ces débris calcinés, une particularité qu'on ne voit point sur les autres : ils ont été badigeonnés au lait de chaux jusqu'à trois fois, deux tout au moins. La conclusion à tirer de ce fait est irréfutable : ces débris étaient restés en place après l'incendie. Épargnés par la main des hommes, le feu qui les avait vivement atteints, ne les avait pas détruits, puisqu'ils ont été badigeonnés après.

Datons maintenant ces restes parlants, et voyons si quelqu'un ne se rattacherait pas au dessin de Gaignières. Ceux renfermés dans le n° 2 (pl. IX), sont du plein XIIIe siècle, dans son plus beau temps. Ils ne peuvent rentrer en rien dans le croquis de Gaignières. Ils sont d'ailleurs en pierre dure, et nous avons vu (§ 1) que, d'après D. Galand, le mausolée était en pierre de tuf (*a*). Le fragment de chapiteau, coiffant un débris de colonnette engagée, qui figure sous le n° 1, (pl. IX,) porte lui, tout mutilé qu'il soit, le cachet irrécusable du XIVe siècle. Il se rapporterait déjà par là à l'aspect du dessin. Mesurons la colon-

(*a*) Dans les débris trouvés, il y en a d'évidemment étrangers au tombeau. Ceux-ci sont du nombre.

nette. Elle a de 0^m 11 à 0^m 12 de diamètre, et d'après leur cote à l'échelle, les colonnettes du dessin ont aussi cette dimension (*a*). En outre, ces débris rentrent dans les termes du texte de D. Galand, ils sont en pierre de tuf. Aucun doute ne peut donc plus exister sur l'âge du tombeau dessiné par Gaignières, il était du XIVe siècle, le témoin qui est là, nous l'affirme.

Adressons-nous en dernière analyse, aux faits le plus éloignés en apparence de ce que nous cherchons. Cette petite pièce de billon trouvée dans le tombeau, et portant la légende blaisoise, qu'est-elle? Une pièce de Guy de Chatillon, Ier du nom, comte de Blois, qui battit monnaie, de 1307 à 1320, et qui, en cette dernière année, céda son droit de monnayage au roi. Elle nous donne déjà la date du XIVe siècle. N'oublions pas qu'elle avait (§ 25, fin du *nota*), une quarantaine d'années de circulation lorsqu'elle a été enfouie.

Nous gagnons donc le milieu du XIVe siècle. Cette pièce est-elle seule? Non. Avec elle se rencontre dans la même tombe, une pièce de Charles IV (§ 26). Une pièce royale et une pièce seigneuriale du même temps, il y a là une intention. Comment ces pièces sont-elles entrées dans la tombe? Ce n'est pas le violateur qui les y a mises, il les en aurait plutôt tirées. Alors elles ne peuvent y avoir été déposées que par ceux qui percèrent le trou carré, si pieusement refermé après. Mais quel fut leur but? N'est-il pas facile à saisir? Dater l'invention des restes du comte d'Anjou, auquel un nouveau monument allait être élevé pour remplacer un monument détruit (*a*). Avec ces pièces sans doute, avaient été déposés dans la tombe d'autres objets, des objets pieux, un chapelet peut-être, d'où viendrait le grain en os tourné, que représente, au bas, à droite, notre planche VIII, et qui est trop bien conservé pour avoir fait partie d'un collier, lors de l'ensevelissement de 1040. S'il y avait des objets plus grands et de quelque valeur, le violateur les aura pris. Un parchemin scellé avait dû être aussi glissé dans la tombe. Le vase dans lequel il avait été enfermé, brisé, il a dû se décomposer.

(*a*) Le dessin de Gaignières n'est point fait à l'échelle ; mais par les mesures comparatives de l'ogive retrouvée dans la muraille (§ 27) et de celle du dessin, il a été facile d'établir une échelle à peu près rigoureuse.

Ainsi, le tombeau a été pieusement ouvert, et ouvert pour la première fois, vers le milieu du XIVe siècle. Le monument, dessiné par Gaignières, a été élevé de suite après. Il n'avait pas 50 ans d'existence lorqu'il a subi l'action de l'horrible incendie de l'église, incendie allumé par la fureur des Anglais, en 1412, et dont les piliers, les murs, les baies des fenêtres et la voûte de cette partie du transept, portent la marque. Resté debout malgré le feu, il a été

(*a*) Il peut paraître singulier que ce soit une pièce blaisoise et non une pièce d'Anjou ou de Touraine qui ait été enfouie. La raison en échappe et serait peut-être fort simple si les faits étaient connus. Au reste, les Anglais étaient partout alors, et l'on a pu manquer des types qu'on eût préférés.

Quand à supposer, d'après le fait d'une pièce à son type, que Guy de Châtillon ait été enterré là, il n'y faut point songer. On sait qu'il fut enterré à la Guiche, abbaye de filles fondée par Jean de Châtillon et sa femme, en 1272. Guy II, qui, du reste, ne battit jamais monnaie, fut enterré de son côté, dans l'église des Cordeliers de Valenciennes «en la chapelle de Blois, qu'il y avait fondée.» (Voir Bernier, pp. 318 et 325.)

restauré dès que l'église, presque tout en ruines, le fut elle-même, c'est-à-dire, dans la seconde moitié du xve siècle, peut-être au commencement du xvie, et vers la date où fut restituée l'épitaphe sur cuivre. De là, les monuments écrits, nous l'avons vu, attestent son existence jusqu'en 93, et les débris à la fois brûlés et badigeonnés au lait de chaux, les corroborent en témoignant des deux périodes extrêmes de son existence. Car avant d'être ainsi badigeonné en blanc, ce qui est œuvre marquée au coin du xviie ou xviiie siècle, il fut certainement peint de diverses couleurs. Le dessin de Gaignières ne nous le montre précisément pas ainsi. Il teinte seulement d'un ton verdâtre, le fond sur lequel se détache la statue gisante. Mais nous retrouvons des peintures sur quelques débris, et la colonnette avec le chapiteau brûlés, portent des traces de couleur, sous le badigeon blanc.

Voilà ce qui nous paraît ressortir invinciblement de tous les faits.

Donc, depuis le milieu du xive siècle, ce tombeau n'a pas cessé d'être considéré comme le tombeau de Foulques-Nerra. On l'a dit, on l'a écrit, une épitaphe restituée de 1530, en a témoigné à la vue de tous pendant deux siècles et demi. Or, nous avons montré que ce tombeau gardait certainement, au milieu du xive siècle, les premiers restes qui y avaient été déposés. Pour nier que ces restes fussent ceux du comte d'Anjou, il faudrait alors supposer que le souvenir de sa sépulture était effacé, et que, sur une donnée incertaine, pris tout à coup, au xive siècle, d'un bel élan de reconnaissance rétrospective, les

moines ont dressé le monument qui nous est parvenu. Mais cette hypothèse gratuite, tout la dément. Nous voyons là, scellés sur le tombeau même, les restes d'un monument du xie siècle. Des peintures les entourent à fleur de la dalle (§ 10, 11 et 29). Contemporaines de ce premier monument, ou plus modernes, elles ont aussi leur voix. Enfin, la statue gisante, elle aussi, quoique le dessin ne permette pas d'en reconnaître le travail, semble bien antérieure au monument dans lequel elle figure. Cette longue cotte-d'armes et cette épée, ne sont guère, en effet, du xive siècle. La statue ne peut pas non plus être rapportée au xie. Elle aurait alors été faite pour un monument intermédiaire. Donc on n'oubliait pas le fondateur de Beaulieu.

De qui s'agissait-il d'ailleurs, pour que les souvenirs se fussent effacés si vite? De notre temps encore, il n'est personne qui, devant les terribles donjons toujours debout, de l'Anjou et de la Touraine, devant les restes gigantesques d'une foule d'abbayes, de prieurés ou d'églises, ne nomme le Grand-Bâtisseur. Et, dans Beaulieu qu'il avait fondé, on l'aurait oublié quelques années à peine après sa mort; on l'aurait oublié, quand un office solennel, composé exprès pour l'abbaye, avec une richesse de poésie peu commune, le rappelait sans cesse à la pensée; quand son anniversaire et celui de son épouse étaient célébrés tous les ans, le moine de Beaulieu nous le dit, *avec la même pompe que la fête des Trépassés?* C'est tout à fait inadmissible.

Voyez aussi comme la religion des souvenirs se perpétue chez ces bons moines. Le pillage et l'incen-

die les ont ruinés ; ils ne peuvent relever leur église; ils mettent près d'un siècle à en composer une avec les débris de la première (*a*). C'est le moment de négliger les détails. Et cependant le monument de Foulques est restauré. *Son effigie, celle d'Hildegarde, sa femme, sont peintes dans les vitraux de la lanterne*, c'est D. Galand qui nous l'apprend. Non; des souvenirs aussi vifs encore, n'avaient jamais été interrompus; on avait toujours su où était la tombe du comte d'Anjou, et les restes du dernier monument nous l'ont sûrement dit à nous-mêmes.

Maintenant, si de tout ce qu'ont mentionné les procès-verbaux, il fallait se rendre un compte aussi exact que possible, nous aurions quelques observations à formuler ici. S'il est en effet certain que *la façon de chapelle voûtée* (§ 1) élevée au XIVe siècle, est arrivée entière jusqu'à la fin du XVIIIe, tout tend à prouver qu'il n'en a pas été de même de la tombe élevée dans cette chapelle au-dessus du sol, pour porter la statue gisante qu'a dessinée Gaignières. Cette tombe devait avoir été ornée, dès le principe, de colonnettes engagées; celles que l'on voit se rapportant au XIe siècle le prouvent. Détruite, elle fut relevée d'après les mêmes dispositions, mais en style différent, au XIVe. Elle présentait alors, sans doute, une suite d'arcatures, dont témoignent les petites bases en pierre tendre trouvées en place, et, dans ces arcatures, des statuettes en demi-relief, dont la petite tête trouvée

(*a*) L'occupation de Beaulieu par les Anglais, ne permit pas de ommencer la restauration avant 1440, et les travaux étaient *à peine terminés*, dit le moine de Beaulieu, lorsque les Huguenots vinrent fondre sur la Touraine, en 1561 et 1562.

dans la tombe et reproduite par notre planche VII, serait un débris.

Lors de l'occupation anglaise de 1412, cette tombe fut violemment rompue, avant l'incendie, dans l'espoir, sans doute, d'y trouver, avec les restes du comte d'Anjou, quelque chose à piller. L'incendie vint là-dessus, et les bases des colonnettes, enfouies sous les débris, n'en ressentirent pas l'influence, ainsi que nous le voyons par leurs restes. Après l'incendie, le tombeau et le monument restèrent longtemps couverts de cendres et abandonnés, dans l'église en ruines, près du monastère désert. Ce fut alors, que vint le violateur. Il n'était pas étranger. Il avait certainement connaissance par la tradition récente, du véritable gisement de la tombe. Comment l'eût-il trouvée sans cela, sous les débris, et dissimulée par cet épais enduit de mortier qui avait trompé les Anglais, et qui a failli tromper aussi les chercheurs de 1870? Il écarte les débris au hazard, brise l'enduit, découvre la pierre tombale près du montant de droite *de la chapelle voûtée*, perce cette pierre, se saisit de ce qu'il peut, et s'enfuit. Le trou qu'il a fait reste béant; les terreaux, les cendres, les charbons, mal relevés autour, y coulent sans cesse; la petite tête de moine y était peut-être tombée déjà. Enfin, un petit rongeur s'y introduit (§ 31); mais les terreaux, sous les pas d'un curieux peut-être, s'éboulent tout à fait, et ferment désormais l'ouverture : le petit animal reste enseveli près du puissant comte. Les débris s'accumulent ; le trou percé par le violateur reste ignoré. Après une longue période on vient restaurer l'église. Quinze

centimètres de débris sont laissés sur l'enduit de mortier, et sur ces débris un carrelage est posé.

Que fut alors le soubassement placé sous la statue couchée du comte d'Anjou ? Probablement ce que nous le voyons dans le dessin de Gaignières : quelque chose d'assez informe et de peu monumental ; une transaction entre ce qu'on eût voulu faire et ce qu'on pouvait.

Voilà ce qui semble découler du rapprochement de tous les petits faits. Il n'en faut pas moins reconnaître cependant, que ce sont là des hypothèses, et qu'au nombre des circonstances relevées avec tant de soin par les procès-verbaux, il y en a de contradictoires en apparence, et de tout à fait inexplicables aujourd'hui. Une seule chose reste parfaitement certaine : l'identité des restes de Foulques-Nerra. C'est aussi la seule chose que nous tenions à prouver. Nous n'avons même insisté sur des détails accessoires, que pour mieux faire ressortir ce fait principal, en montrant que rien ne le contrarie.

Quant à ce trou en entonnoir percé pour violer la tombe, ce n'est point là un fait unique, et cette manière de procéder a fait école, paraît-il, autrefois. Nous tenons en effet de M. Louis Leguay, architecte à Paris, et membre de la Société anthropologique, que dans le courant de l'année dernière, une fouille considérable faite dans la capitale, à l'angle du boulevard Arago et de l'avenue des Gobelins, ayant permis de reconnaître le vieux cimetière de la paroisse St-Marcel, au nombre des tombes de pierre découvertes, il s'en est rencontré plusieurs percées de trous destinés à en favoriser l'exploration. Pas une de ces



Gab. Blaise, phot.

Tête de Foulques Nerra

(Pl. X. — P. 479, n° CXXXII)

Impr. Photoglyptique Gabriel Blaise, Tours.

tombes, en effet, n'a rien présenté d'important dans son mobilier funéraire, lorsqu'il en était tout autrement des tombes restées intactes.

Pour ce qui est des menus objets trouvés dans le tombeau de Foulques-Nerra, notre planche VIII les reproduit de grandeur naturelle. Nous avons peu de choses à en dire. Le morceau de cuivre qui occupe le haut de la planche à gauche, n'a jamais été un bout de fourreau d'épée ou de poignard. Dans l'intérieur se distinguent encore fort bien, adhérents au cuivre, quelques débris d'une tige de bois sur laquelle le bout était fixé par deux pointes opposées, dont les têtes se voient à l'extérieur. C'était là, sans doute, le bout d'un bâton de commandement, dont la virole d'ivoire en forme de tore, fort jaune et fort endommagée, qu'on voit au-dessous dans notre planche, devait être un des ornements principaux. Les trois anneaux sont de cuivre fondu, et tels que nos anneaux actuels de rideaux. On en trouve fréquemment dans les vieilles tombes, et leur fonction semble avoir été de joindre entr'elles les diverses parties des ceinturons d'épées ou de poignards. Nous n'avons pas à revenir sur les pièces de monnaie et le grain de chapelet ou de collier dont nous avons parlé.

Mais avant de clore cette longue note, nous devons dire un mot, au moins, de la tête de Foulques-Nerra dont notre planche X reproduit la photographie prise d'après nature. Il est impossible en voyant cette tête, de n'être pas frappé de son caractère. En même temps qu'elle est d'une largeur considérable et qu'elle présente des pommettes fort saillantes, elle a le crâne très-surbaissé, et l'espace du nez à la mâchoire in-



Gab. Blaise, phot.

Tête de Foulques Nerra

(Pl. X. — P. 479, n° CXXXII)

Impr. Photoglyptique Gabriel Blaise, Tours.

tombes, en effet, n'a rien présenté d'important dans son mobilier funéraire, lorsqu'il en était tout autrement des tombes restées intactes.

Pour ce qui est des menus objets trouvés dans le tombeau de Foulques-Nerra, notre planche VIII les reproduit de grandeur naturelle. Nous avons peu de choses à en dire. Le morceau de cuivre qui occupe le haut de la planche à gauche, n'a jamais été un bout de fourreau d'épée ou de poignard. Dans l'intérieur se distinguent encore fort bien, adhérents au cuivre, quelques débris d'une tige de bois sur laquelle le bout était fixé par deux pointes opposées, dont les têtes se voient à l'extérieur. C'était là, sans doute, le bout d'un bâton de commandement, dont la virole d'ivoire en forme de tore, fort jaune et fort endommagée, qu'on voit au-dessous dans notre planche, devait être un des ornements principaux. Les trois anneaux sont de cuivre fondu, et tels que nos anneaux actuels de rideaux. On en trouve fréquemment dans les vieilles tombes, et leur fonction semble avoir été de joindre entr'elles les diverses parties des ceinturons d'épées ou de poignards. Nous n'avons pas à revenir sur les pièces de monnaie et le grain de chapelet ou de collier dont nous avons parlé.

Mais avant de clore cette longue note, nous devons dire un mot, au moins, de la tête de Foulques-Nerra dont notre planche X reproduit la photographie prise d'après nature. Il est impossible en voyant cette tête, de n'être pas frappé de son caractère. En même temps qu'elle est d'une largeur considérable et qu'elle présente des pommettes fort saillantes, elle a le crâne très-surbaissé, et l'espace du nez à la mâchoire in-

*

férieure, extrêmement long. Ces caractères, à eux seuls, ne peuvent toutefois permettre à l'anthropologie de déterminer sûrement à quelle race cette tête doit être rattachée. Il faudrait voir aussi, il faudrait voir surtout le et profil, la science doit regretter qu'on n'ait pas songé à le prendre. Nous avons montré la figure de notre planche à M. de Quatrefages, l'éminent et consciencieux anthropologiste. Sur des données si incomplètes, il n'a pas voulu hasarder une opinion, et tout en disant que, d'après son extrême largeur, cette tête paraissait être brachicéphale, et se rattacher dès lors aux plus vieilles races européennes, il a fait toute espèce de réserves, les éléments propres à asseoir son opinion étant incomplets.

Nous devons ajouter que depuis notre visite à M. de Quatrefages, nous avons fait appel aux souvenirs de plusieurs de ceux qui avaient vu et touché la tête. Ils se sont fort bien rappelé qu'en effet, elle était remarquablement courte. Mais si ces vagues souvenirs peuvent donner de la consistance à une hypothèse, ils ne sauraient suffire à la rigueur scientifique. L'anthropologie n'a pas été seule lésée, du reste, par l'oubli commis ; l'histoire a dû renoncer elle aussi, à retrouver l'origine première de ces hardis Ingelgériens, pour qui la féodalité ne fut pas seulement un champ de bataille, mais encore le marche-pied des trônes.

Tout ce qu'il est donc permis de dire sur la tête de Nerra, c'est que ce type dans lequel on devine un nez court, des joues proéminentes, des contours carrés et osseux, des yeux profonds et flamboyants, s'adapte à merveille au tempéramment dur et fou-

gueux, au caractère à la fois grand et étrange, que tout nous a montré dans le comte d'Anjou.

SUPPLÉMENT A LA NOTE LXVII.

Nous devons revenir sur la date de nomination de l'abbé Umbert, car elle appelle une sérieuse attention. Le *Chronicon duplex monasterii sancti Albini*, la place en 1001, comptant évidemment l'année d'après le calcul Pisan, ce qui la recule à l'an 1000, adopté par la continuation du *Gallia* des Bénédictins. La charte d'élection du Cart. de Saint-Aubin, la place au contraire, en la IX[e] année du roi Robert, et au 3 septembre, ce qui nous porterait à l'an 1005 : Nous avons pris notre parti de cette difficulté et dit avec le Gallia des Bénédictins (continuation), que l'abbé Umbert avait été directement nommé d'abord. par Foulques, aussitôt après la mort de Raynault. Il nous semble tout naturel qu'ensuite, en la IX[e] année de Robert, Foulques ayant rendu aux moines le droit d'élection, qui leur avait été octroyé en 970, par une charte de Geoffroy-Grisegonelle, ceux-ci aient confirmé par une élection la nomination de leur abbé. Mabillon autorise parfaitement cette version en disant que cette élection eut lieu, *presente Fulcone qui liberam eligendi abbatem facultatem monachis denuo confirmavit*. Mais il adopte en même temps la date de 1001 du *Chronicon duplex*, et ne dit rien de cette IX[e] année de Robert fixée par la charte. Cette IX[e] année, pourtant, indique l'année 1005, d'après le calcul ordinaire, et calculée du 2 avril 991, date de l'emprisonnement de Charles de Lorraine, ce qui est une manière bien exceptionnelle, elle ne s'accorde pas non plus avec la date de 1001, et porterait en outre l'élection d'Umbert au 3 septembre 999, époque où l'abbé Raynault n'était pas encore mort. Nous croyons donc qu'il convient de laisser l'élection d'Umbert à l'année 1005, et au 3 septembre, en ayant, soin surtout, de ne pas donner cette même date du 3 septembre à la nomination directe faite par Foulques en 999. Toutefois, en adoptant sous cette réserve la version de Mabillon, nous devons dire que la charte d'élection d'Umbert ne mentionne pas la présence de Foulques, qu'elle n'est pas suivie de la croix ordinaire du comte, et qu'elle ne dit pas un mot du droit d'élection rendu aux moines. Nous n'avons donc pour nous appuyer, que l'autorité du savant auteur *des Annales bénédictines*. Mais ses termes sont trop précis pour n'être pas appuyés sur des documents sérieux. C'est notre faute sans doute, si nous n'avons pas su les découvrir.

NOTE DERNIÈRE

A L'OCCASION DE NOTRE PLANCHE XI.

En terminant ces notes, et quoique ce soit presque un hors-d'œuvre pour notre sujet, disons un mot du petit monument que notre planche XI représente de grandeur d'exécution. Il a été trouvé en creusant il y a quelques mois, les fondations d'une maison rue de Jérusalem, à Tours, au pied même de l'ancienne enceinte de la ville de St-Martin. M. Nobileau, membre de la Société Française d'Archéologie et de la Société Arch. de Touraine, qui le possède, nous ayant offert de le reproduire dans notre livre, nous n'avons eu garde de priver nos souscripteurs de cette bonne fortune.

Ce petit monument est un moule d'enseigne de pèlerinage en pierre de M un , du genre de ceux qui ont fourni les nombreux moullages trouvés dans la Seine et reproduits par M. Forgeais, dans sa belle *Collection de plombs historiés*. Seulement, celui-ci est spécial à la Touraine, et le seul existant croyons-nous, pour la collégiale de St-Martin, ce qui le rend doublement précieux. Saint Martin y est représenté descendu de son cheval, dont la tête se voit dans le cadre. Le pauvre légendaire est devant lui, tenant le manteau à deux mains. Saint Martin le tient aussi d'une main et, de l'autre, s'apprête à le couper. Autour : SIGNUM BEATI MARTINI TURONENSIS.

Au-dessus du moule se voient les canaux et les évents qui favorisaient l'introduction du plomb fondu Aux deux angles sont deux trous ayant servi de



Gab. Blaise, phot.

Enseigne de Pèlerinage de S.-Martin de Tours

MOULE

(Pl. XI.— P. 482.)

Impr Photoglyptie Gab Blaise, Tours

NOTE DERNIÈRE

A L'OCCASION DE NOTRE PLANCHE XI.

En terminant ces notes, et quoique ce soit presque un hors-d'œuvre pour notre sujet, disons un mot du petit monument que notre planche XI représente de grandeur d'exécution. Il a été trouvé en creusant il y a quelques mois, les fondations d'une maison rue de Jérusalem, à Tours, au pied même de l'ancienne enceinte de la ville de St-Martin. M. Nobileau, membre de la Société Française d'Archéologie et de la Société Arch. de Touraine, qui le possède, nous ayant offert de le reproduire dans notre livre, nous n'avons eu garde de priver nos souscripteurs de cette bonne fortune.

Ce petit monument est un moule d'enseigne de pèlerinage en pierre de M un , du genre de ceux qui ont fourni les nombreux moullages trouvés dans la Seine et reproduits par M. Forgeais, dans sa belle *Collection de plombs historiés*. Seulement, celui-ci est spécial à la Touraine, et le seul existant croyons-nous, pour la collégiale de St-Martin, ce qui le rend doublement précieux. Saint Martin y est représenté descendu de son cheval, dont la tête se voit dans le cadre. Le pauvre légendaire est devant lui, tenant le manteau à deux mains. Saint Martin le tient aussi d'une main et, de l'autre, s'apprête à le couper. Autour : SIGNUM BEATI MARTINI TURONENSIS.

Au-dessus du moule se voient les canaux et les évents qui favorisaient l'introduction du plomb fondu Aux deux angles sont deux trous ayant servi de



Gab. Blaise, phot.

Enseigne de Pèlerinage de S.-Martin de Tours

MOULE

(Pl. XI.— P. 482.)

Impr Photoglyptique Gab Blaise, Tours.

repaire pour fixer la contre-partie du moule qu'on n'a pas retrouvée.

Ce type est certainement un des plus parfaits de ceux découverts jusqu'ici. Nous le croyons aussi un des plus anciens; car malgré le sentiment si compétent de M. Forgeais, et celui de M. Rollin, qui tous deux séparément, l'ont attribué au XIV[e] siècle, nous avons beaucoup de peine à le croire postérieur au XII[e]. Nous devons dire, du reste, que notre opinion a été partagée par d'éminents archéologues dont le nom peut faire autorité, même en cette matière toute spéciale.

Quoi qu'il en soit, nous avons cru être agréable à nos souscripteurs, en leur offrant les prémices de ce petit monument inédit, et nous remercions ici M. Nobilleau de nous avoir si gracieusement mis à même de le reproduire.

FIN DES NOTES.

OFFICE

DU SAINT SÉPULCRE

DE L'ABBAYE DE BEAULIEU

AVANT-PROPOS

Quelques passages des manuscrits de D. Galand et de du Buisson, nous avaient fait soupçonner l'existence d'un Office propre à l'abbaye de Beaulieu, tout en nous révélant l'importance des leçons de cet Office, au point de vue historique. Nous nous appliquâmes à le rechercher. Mais nos efforts restèrent longtemps stériles. Un jour enfin, nous découvrîmes dans la bibliothèque de Loches, un bréviaire de Tours, in 4°, manuscrit, écrit sur deux colonnes, en jolis caractères gothiques de la fin du XIVe siècle, sur un papier fort épais et fort bien fabriqué. A la suite de ce bréviaire, et ajouté après

coup sur des feuillets blancs, figurait un Office du Saint-Sépulcre, et dans cet Office, neuf leçons renfermant les citations de D. Galand et de du Buisson. Nous étions en possession de l'objet de nos recherches, et nous en prîmes copie.

Ayant trouvé si difficilement cet Office du Saint-Sépulcre, et l'oubli le plus complet paraissant l'envelopper à Loches même, où des personnes qui s'étaient occupées de la bibliothèque n'avaient pu nous l'indiquer, nous crûmes avoir fait une découverte et nous l'annonçâmes dans notre prospectus.

Bientôt cependant, nous apprenions que M. Gautier, de Loches, membre de la Société archéologique de Touraine, avait rendu compte à cette Société du contenu du manuscrit, dans la séance du 28 janvier 1863; et presqu'en même temps, nous apprenions aussi de M. le curé de Beaulieu, que M. l'abbé Daguenet, aumonier de l'École normale de Loches, avait pris copie de l'Office du Saint-Sépulcre et fait un petit travail à son occasion.

Nous nous hâtames de voir M. Gautier et M.

l'abbé Daguenet pour nous excuser d'être allé sur leurs brisées.

M. Gautier accueillit nos excuses avec l'amabilité d'un homme qui sait vivre. Quant à M. l'abbé Daguenet, il y répondit en nous montrant le bréviaire bénédictin de l'abbaye même de Beaulieu, qu'il venait de *découvrir* — le mot était exact cette fois — dans la bibliothèque de Loches. Rien ne pouvait laisser de doute sur l'authenticité de ce bréviaire, et tout au contraire la confirmait : son calendrier indiquant comme des fêtes solennelles l'anniversaire de Foulques-Nerra, celui d'Hildegarde, sa femme, la fête du Saint-Sépulcre, et celle de la dédicace de l'Église ; son contenu tout entier, et, enfin, l'Office objet de nos recherches, composé, non plus de neuf leçons comme dans le bréviaire de Tours, mais de douze, selon la pure règle bénédictine.

Nous prîmes aussitôt copie du nouvel Office. Il ne diffère guère du premier que par la forme. Mais il nous paraissait important de pouvoir rec-

tifier l'un par l'autre ces deux textes fort défectueux.

Cependant, ce travail que nous comptions faire, M. l'abbé Daguenet l'avait déjà mené à fin avec une rare perspicacité et une connaissance profonde de la langue latine.

M. l'abbé Daguenet avait d'ailleurs découvert le manuscrit bénédictin; il en avait restitué le texte là où des lacunes se faisaient sentir; il l'avait accompagné de notes, dont quelques-unes toutes liturgiques, eussent échappé à nos soins; il avait esquissé enfin, à son occasion, un charmant travail philologique, non moins remarquable par la finesse des aperçus que par le savoir : Son nom devait rester attaché à la publication de l'Office du Saint-Sépulcre, comme celui de M. Gautier à sa première invention dans le bréviaire de Tours, et notre rôle se borner, dès-lors, au simple rôle d'éditeur.

C'est aussi dans ces limites que nous l'avons circonscrit, trop heureux encore de pouvoir ainsi

donner à nos souscripteurs une œuvre entièrement inédite, et remarquable sous tous les rapports. Si nous avons un regret, et la modestie de l'auteur rend pour nous ce regret plus vif, c'est d'avoir été contraint d'écourter les notes intéressantes de M. l'abbé Daguenet, et surtout, de mettre de côté son travail philologique. Mais outre que nous le devions pour ne pas sortir de notre cadre purement historique, les limites de notre volume, déjà dépassées, nous l'imposaient absolument.

Après ces préliminaires, disons un mot du manuscrit bénédictin, dont l'Office fait l'objet de notre publication.

Ce n'est plus un in-4° sur papier, c'est un in-12 sur parchemin, comptant 407 feuillets, non numérotés, écrits sur deux colonnes, sans qu'il soit tenu compte des vers, sans alinéas, sans interruption aucune en un mot, et en écriture de la fin du xve siècle, avec lettres de diverses couleurs. Il est dépourvu d'ornements, si ce n'est au recto du premier feuillet, entouré de peintures dégradées

par l'humidité. Car le manuscrit a beaucoup souffert, et plusieurs pages, au commencement et à la fin, en sont aujourd'hui complètement illisibles. Dans le calendrier, on lit, aux kalendes d'avril : OBIIT ILDEARDIS COMITISSA ; et au mois de juin : IDUS XI. OBIIT FULCHO COMES FUNDATOR BELLILOCI. ANNO DOMI. MXL. La fête du Saint-Sépulcre est inscrite au 15 juillet. Enfin l'Office du Saint-Sépulcre commence au f° 287, première colonne du verso, et finit au f° 294, première colonne du recto, occupant ainsi douze pages sur sept feuillets. Une page de cet office, dont notre planche XI donne le spécimen, fera comprendre sa disposition, et nous dispensera d'entrer dans plus de détails.

Quant à l'Office en lui-même, il présente cette particularité que toutes les antiennes, tous les répons, et l'invitatoire, sont en vers rimés, dans lesquels le mètre syllabique moderne se combine avec le mètre latin. Ces parties forment ainsi des strophes variées par le nombre des vers aussi bien

que par leur mesure, et dont la poésie est souvent fort remarquable.

Mais comme poésie, les hymnes de cet office sont surtout dignes de fixer l'attention. L'hymne des premières Vêpres, celle des Laudes, et la prose de la Messe peuvent certainement, par l'élévation de la pensée et la richesse de l'expression, marcher de pair avec les plus belles hymnes de la liturgie catholique.

Sous le rapport historique, l'*Office du Saint-Sépulcre* n'est pas moins précieux. Pour l'histoire de Foulques-Nerra, les leçons XI et XII mentionnent des faits entièrement inédits, et nous avons quelque raison de croire les passages connus, antérieurs aux chroniques parvenues jusqu'à nous. La IV[e] leçon de l'*Office*, en effet, après avoir narré le miracle de la résurrection du Sauveur, raconte comment la possibilité de ce miracle fut montrée par un miracle nouveau à un moine incrédule, et plaçant le fait en 1111, elle le présente comme arrivé depuis peu : *Et istud........* NUPER *fuit*

divinitus aperte monstratum, anno ab incarnacione Domini MILLESIMO CENTESIMO UNDECIMO. Or, les *Gestes des comtes d'Anjou*, la plus ancienne des chroniques traitant du même sujet que les leçons de l'*Office*, n'ont été écrits au plus tôt, qu'en 1154, et l'*Histoire abrégée des comtes d'Anjou*, qu'en 1189 environ, d'après André Salmon (Avant-propos des Chroniques de Touraine). Si donc une partie de la XIIe leçon de l'*Office* est semblable au texte des *Gestes des comtes d'Anjou*, il en faut conclure seulement, que les *Gestes* ont copié l'*Office*, ou que tous deux ont puisé à une source commune qui ne nous est point parvenue. Et ceci est plus probable ; car immédiatement avant et après la partie commune aux *Gestes* et à l'*Office*, ce dernier raconte, au sujet de l'aleu de Beaulieu, ou des objets rapportés de Jérusalem, des faits qui ne se trouvent point ailleurs, et qui se lient trop bien au récit, pour avoir été pris à des chroniques différentes. Du reste, l'*Office* ne laisse pas ignorer ses emprunts. A la fin de la xe leçon, il dit positi-

vement : *Credimus opportunum.... de his.... quo* IN EADEM LEGIMUS CHRONICA..... *facere mencionem.*

Faut-il admettre qu'il ait existé une chronique spéciale de l'abbaye de Beaulieu, et que ce soit là cette chronique mentionnée par l'*Office*. Le fait n'aurait rien que de normal. Cependant lorsque D. Galand, parle en plusieurs rencontres, de la *Chronique de Beaulieu*, il semble que cette expression s'applique simplement aux leçons de l'*Office*, et non à une chronique véritable. Du Buisson, qui cite l'*Obituaire* de l'abbaye en même temps que les leçons, ne parle pas de la chronique. Il semble aussi que si les leçons eussent été faites d'après la chronique du monastère, au lieu de cette expression *eadem chronica*, on eût dit *nostra chronica*, cette forme étant employée ailleurs dans les mêmes leçons. Toutefois, soit dans un sens, soit dans un autre, il serait hardi de trancher la question ; car si dans plusieurs endroits, comme dans sa page 17, D. Galand sous le titre de *Chronologie de Beaulieu*, rapporte de longs pas-

sages latins pris de plusieurs historiens, il n'en faut pas moins reconnaître que, sous le même titre, comme dans sa page 60, par exemple, il donne des extraits ayant tout l'air d'être inédits.

Une chose est indubitable : la date de cet *Office* qu'on ne peut pas éloigner beaucoup de l'année 1111, non-seulement à cause de l'expression *nuper*, déjà citée, mais aussi par une autre raison qui, pour être moins précise en elle-même, n'emprunte pas moins à la première une grande autorité. Le moine de Beaulieu nous dit, en effet, que la fête du Saint-Sépulcre fut d'abord célébrée dans l'abbaye « avec celle de la résurrection de N. Sauveur ;» mais qu'elle fut transportée au 15 juillet, « à cause que l'armée chrétienne avait pris, « ce jour-là, de l'an 1099, sur les infidèles, toute « la Terre-Sainte, sous le commandement de Go- « defroy de Bouillon... »

Il est probable que, pour ce changement, fut composé l'*Office* que nous a conservé le bréviaire bénédictin, et cette circonstance peut expliquer

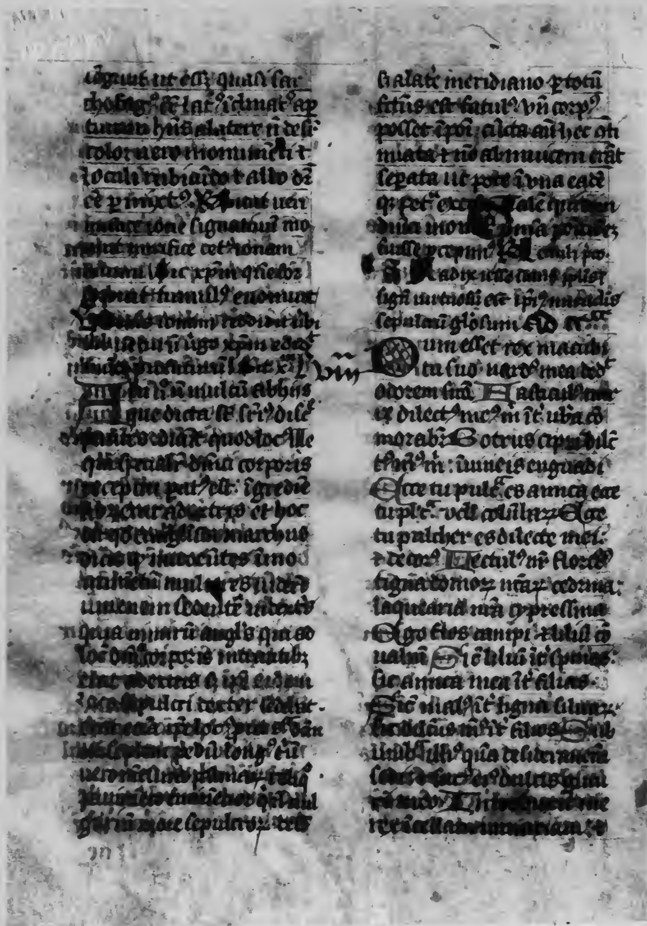
la multiplicité des détails qu'il donne sur les lieux saints, aussi bien que la verve poétique dont il est plein d'un bout à l'autre.

Après cela, que cet *Office* ait gardé sa disposition primitive jusqu'aux derniers temps de l'abbaye, on ne saurait l'affirmer. Nous avons vu qu'il se présente sous une autre forme dans le bréviaire de Tours. Ceci pourrait ne pas être du fait des moines. Mais D. Galand nous donne p. 60 de son manuscrit, un extrait qu'il note en marge comme étant tiré des *2es leçons du brév. de Beaulieu* ; et cet extrait, tout en se rapportant par le fond à la plupart des faits mentionnés dans la XIe et la XIIe leçons du ms. de Loches, s'en écarte complètement par la rédaction.

Il faudrait conclure de là que, dans l'abbaye même de Beaulieu, il a existé plusieurs offices du St-Sépulcre. Peut-être celui du XIIe siècle ayant paru un peu long, au XVIIIe, l'avait-on écourté, malgré la règle; car les notes de du Buisson, au XVIIe, se rapportent encore au bréviaire ancien.

Disons maintenant quelques mots du texte que nous donnons.

Nous avons confronté d'abord nos copies avec celles de M. l'abbé Daguenet, et le tout avec les manuscrits, pour nous assurer qu'aucune inexactitude n'avait échappé à la lecture, surtout à celle du bréviaire bénédictin, quelquefois assez difficile à déchiffrer. Nous avons respecté la vieille orthographe des manuscrits. Quant à la disposition, voici celle que nous avons adoptée. L'ensemble du texte est pris du bréviaire bénédictin, à moins d'indication contraire. Les corrections empruntées au bréviaire de Tours sont indiquées en italiques, et les parties suppléées, par suite d'omission dans les deux textes, sont placées entre parenthèses. Les notes disent le reste.



Gab. Blaise, phot.

Spécimen de l'Office du Saint-Sépulcre

La ligne 14e commence la VIIIe leçon. (*Voir l'imprimé, p.* 520.)

(Pl. XII. — P. 499.)

Impr Photoglytique Gab Blaise, Tours

OFFICE

DU

SAINT SÉPULCRE DE L'ABBAYE DE BEAULIEU

Hic incipit servicium sanctissimi Sepulcri. (*a*)

AD PRIMAS VESPERAS.

Ant. 1a Sepulchrum Regis glorie
Militantis ecclesie
Laudibus actolatur; (*b*)
Cujus ingens, cenobio
Bellilocensi, porcio
Pro dote commendatur.

(Psalmi feriales.)

Ant. 2a Plaudas ergo, Belliloce,
Tui que dent univoce

(*a*) *Servicium* pour *Officium*. Peut-être quelque rétribution était-elle attachée à cet office. C'est le sens du mot *Service* pour les défunts. (Note de M. l'abbé Daguenet.) — Ce titre et le suivant manquent dans le Bréviaire bénédictin.

(*b*) *Attollatur*.

Gab. Blaise, phot.

Spécimen de l'Office du Saint-Sépulcre

La ligne 14e commence la VIIIe leçon. (*Voir l'imprimé, p. 520.*)

(*Pl. XII. — P. 499.*)

Impr Photoglyptique Gab. Blaise, Tours.

OFFICE

DU

SAINT SÉPULCRE DE L'ABBAYE DE BEAULIEU

Hic incipit servicium sanctissimi Sepulcri. (*a*)

AD PRIMAS VESPERAS.

Ant. 1a Sepulchrum Regis glorie
Militantis ecclesie
Laudibus actolatur; (*b*)
Cujus ingens, cenobio
Bellilocensi, porcio
Pro dote commendatur.

(Psalmi feriales.)

Ant. 2a Plaudas ergo, Belliloce,
Tui que dent univoce

(*a*) *Servicium* pour *Officium*. Peut-être quelque rétribution était-elle attachée à cet office. C'est le sens du mot *Service* pour les défunts. (Note de M. l'abbé Daguenet.) — Ce titre et le suivant manquent dans le Bréviaire bénédictin.

(*b*) *Attollatur*.

Cantica salvatori ;
Cujus munificencia
Sepulchri *pars eximia* (*a*)
Te sociat honori.

Ant. 3ª Parte congaudes tumuli
Quem tot terrarum populi
Absentes venerantur ;
Serva Dei depositum , (*b*)
Quod tibi fore creditum
(Scripture) protestantur. (*c*)

Ant. 4ª Excutere de pulvere
Peccati, surge propere ,
Tempus est penitendi.
Tibi Christus compaciens,
Partem sepulchri largiens
Spem prebet resurgendi.

Capitulum. En lectulum Salomonis , sexaginta fortes ambiunt ex fortissimis Israel, qui sunt tenentes gladios et ad bella doctissimi.

(*a*) *Eximia pars* dans le Brév. bénéd.

(*b*) *Rei* au lieu de *Dei*, dans le Brév. de Tours.

(*c*) Un mot manque dans les deux manuscrits. M. l'abbé Daguenet y supplée par *Scripturæ*. « Le vers y serait, dit-il, et le sens serait conforme aux leçons de l'Office qui applique (leçon V) au sépulcre de Beaulieu la prophétie d'Isaïe : *Et sepulchrum ejus erit gloriosum.* »

Resp. (*a*) Lectuli preconium
Viri Salomonis,
Proferat in medium
Tuba Gedeonis.
* Sono tube, tympano,
Choro, cordis (*b*), organo.
℣. Salomonis lectulum
Fortis ambientes
Parvi pendant seculum
Mystice clangentes.
* Sono.

HYMNUS.

Pange lingua, triumphalis
Tumuli preconium,
In quo gleba corporalis
Regis regum omnium
Requievit, post vitalis
Agonis supplicium.

Ninivitis profuturum (*c*)
Cetus Jonam prodidit;
Et Egyptum aliturum
Carcer Joseph edidit;

(*a*) Ce répons n'existe pas dans le Brév. de Tours.

(*b*) *Chordis.*

(*c*) *Ninivitis*, manque dans le Brév. de Tours.

Sic sepulchrum, regnaturum
Christum celo reddidit.

Hoc sepulchrum Ysaias
Gloriosum asserit,
Quo (dum surgit) rex Messias (*a*)
Mors soluta deperit,
Et premonstrans vite vias
Celum nobis aperit.

O salutis monumentum !
De quo die tercia,
Vera, crucis post tormentum,
Resurrexit hostia,
Fletus nostros et lamentum
Commutans in gaudia.

De te surgit soporatus
Duplex in substancia,
Flos a flore generatus,
Compar in essencia
Christus, tamquam crapulatus
De cella vinaria.

In te, Botrus inolevit
Pressus in angaria.

(*a*) *Resurgens* au lieu de *dum surgit*, dans les deux m. s. — *Messias*, manque dans le Brév. de Tours.

In te, granum et excrevit
In frumenti copia,
Quod in mundo mater sevit ;
Mater viri nescia.

Consepulti crucifixo
Culpe penitudine (*a*),
Resurgamus et cum ipso
Vite sanctitudine,
Pene ne nos in abisso (*b*),
Ruamus in termine.

Tres personas confitentes
In una substancia,
Supplicemus ut colentes
Sepulchri solemnia,
De sepulchro resurgentes
Vivamus in patria. Amen.

℣ Tuum gloriosum sepulchrum adoramus Domine,
℟ Tuam gloriosam recolimus resurrectionem.

ANT. *Ad Magnificat.*

O norme plebs subdita !
Parte sepulchri predita,

(*a*) *Plenitudine*, dans le Brév. de Tours.
(*b*) *Abysso.*

Jocunderis hodie,
Tota sis devota.
Erumpens in jubilum
Depone mentis nubilum
Tempus est leticie,
Cura sit semota.

Ecce sacri tumuli
Pars redemptoris seculi,
Pro dotis eximio,
Tibi commendatur.
Lauda regem omnium,
Per quem presens cenobium,
Tanti patrocinio
Signi gloriatur.

ORATIO.

Concede quesumus, omnipotens Deus, ut qui in memoriam resurreccionis Domini nostri Jesu Christi, sacrosanctum ejus sepulchrum temporaliter veneramur; per hoc indesinenter muniti, ad ejusdem resurreccionis consorcium, pervenire feliciter mereamur. P. eundem, etc.

AD MATUTINUM.

Invitat. Assunt (*a*) nobis dominici
Monumenti solemnia,
Plaudat ergo, multiplici
Laude, mater ecclesia.

Ps. Venite exultemus.

HYMNUS.

Adest preclara tumuli
Salvatoris solemnitas,
Hinc tibi, laudum tumuli (*b*)
Jam nunc, paterna claritas !

Regi laus et imperium,
Per quem tot salutifera,
Nostrum ornant cenobium
Eterna christi munera.

Collata nobis hodie
Tui sepulchri porcio,
Causam affert leticie,
Jesu, mea redempcio.

(*a*) *Adsunt.*

(*b*) *Hunc* dans le Brév. de Tours. Cette phrase ne présente aucun sens. Nous proposerions : *Hinc tibi laudes tumuli.* (Note de M. l'abbé Daguenet.)

Glebas Crisanti, Darie, (*a*)
Sacri costam Laurencii,
Nostre confort inopie,
Summi largitor premii.

Nostrum ornans cenobium
Lampas accensa celitus, (*b*)
Per te redonat gaudium
Nunc, sancte, nobis spiritus.

Qui tot nobis insignia
Sanctorum confers munerum;
Sit tibi laus et gloria,
Conditor alme siderum.

Qui tot donis divinitus
Nos honorat *in stadio* ; (*c*)

(*a*) Les reliques de saint Chrysant et de sainte Daire, ainsi que celles de saint Laurent avaient été données à Foulques-Nerra par le pape Serge IV. (Voir ci-dessus, p. 149).

(*b*) *Lampas accensa celitus.* Voyez la leçon XII[e] de l'office, qui dit que Foulques apporta cette lampe de Jérusalem. Les prêtres grecs qui sont à Jérusalem gardiens du saint Sépulcre, prétendent que le samedi-saint, la lampe dont la flamme sert dans l'office du jour, à allumer le cierge paschal et les autres lampes de l'église, s'allume d'une manière miraculeuse. (Note de M l'abbé Daguenet).

(*c*) *In stadio* manque dans le Brév. bénéd.

In *unitate* Spiritus (*a*)
Sit laus Patri cum Filio. Amen.

IN PRIMO NOCTURNO.

Ant. 1[a] Quasi lignum fructiferum
Fructum Christus advexit,
(Portam) frangens (inferorum) (*b*)
De sepulchro surrexit.
Ps. *Beatus vir.*

Ant. 2[a] Gentes ut vasa figuli
In fine confringentur,
Que monumentum tumuli
Christi non reverentur.
Ps. *Quare.*

Ant. 3[a] Soporatus e tumulo
Salvator resurrexit,
Languescenti que populo
Sanitatem advexit.
Ps. *Domine quid quid.*

Ant. 4[a] (*c*) Eternus temporaliter
Sepulchro constitutus,

(*a*) *Trinitate* dans le Brév. bénéd.

(*b*) *Parce frangens efferum*, dans le Brév. de Tours.— Les mots suppléés par M. l'abbé Daguenet sont très-effacés dans le Brév. bénéd.

(*c*) Ces trois dernières antiennes manquent dans le Brév. de Tours.

Surrexit singulariter
Spe patris institutus.
Ps. *Cum invocarem.*

Ant. 5ª Caro Christi perlucida
Spe resurreccionis,
Et in sepulchro vivida
Expers corrupcionis.
Ps. *Conserva me.*

Ant. 6ª Cristi caro que jacuit
Petre sub tegumento
Ridiviva refloruit
Surgens de monumento.
Ps. *Ad te Domine.*

℣ Surrexit Dominus de sepulchro. Alleluia.
℟ Qui pro nobis pependit in ligno. Alleluia.

LECTIO PRIMA.

Sacrosancti sepulchri Domini ac salvatoris nostri Jesu Christi, honorabilem solemnitatem, sua favente clemencia, fratres charissimi, fideliter (*a*) veneremur; pietatemque ejus inneffabilem admiremur (*b*), qui non solum nostre redempcionis (causâ) diversarum infirmitatum genera subiit ; verum eciam

(*a*) *Fideliter*, manque dans le Brév. de Tours.
(*b*) Les manuscrits portent *admiremus*.

sacri cultus ritu, per diversas (*a*) festivitatum gracias, eterne beatitudinis nobis causas (aperuit) (*b*) ut videlicet, post multum inercie somnum, non jam injuncti sed volontarii, sancte religionis dulcedine provocante, magnarum solemnitatum adventu, surgere compellamur. Expergefacti itaque libenter de somno inercie surgamus; et diem sanctam in dominici monumenti festivitate solemniter dedicatum, letantes ducamus. Gratias enim Domino nostro agere debemus, quia dum sancti sui sepulchri solemnitatem colimus, future resurreccionis *speciem jam videmus, ad hoc enim de sepulchro resurrexit, ut imaginem nobis, future resurreccionis* ostenderet (*c*).

Respons. 1um.

℟ Occidentem illustrat oriens
Spem surgendi nobis imparciens (*d*)
* Sui partem sepulchri largiens
Belliloci sacrum cenobium

(*a*) *Diversarum*, dans le Brév. de Tours.
(*b*) M. l'abbé Daguenet supplée *aperuit*, qui n'est pas dans le texte.
(*c*) Le copiste du Brév. bénédict. a omis toute la partie en italiques.
(*d*) *Impaciens*, dans le Brév. de Tours.

Hoc insigne servat eximium (*a*)
* Sui partem, etc.

LECTIO SECUNDA.

Nunc notandum est nobis, ac diligenter memorie commendandum, de isto glorioso dominico sepulchro, illud preclarum evangelicum testimonium ubi ait : « Erat in loco ubi crucifixus est ortus (*b*), et in or« to monumentum novum, in quo nundum quisquam « positus fuerat (*c*). » Sicut enim Marie virginis utero, nemo ante illum, nemo post illum, conceptus est; ita nemo in hoc monumento ante illum, nemo post illum sepultus est. Ibi ergo propter parasceve Judeorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum. Sexta ergo feria crucifixus est Jesus a Judeis. Sabbato quievit in sepulchro. Dominica surrexit a mortuis. Sed interim insanivit Judeorum perfidia ut non eis sufficeret crucifixisse Dominum salvatorem, nisi sepulchrum custodirent, cohortem

(*a*) *Signe*, *signi*, au lieu de *Hoc insigne*, dans le Brév. de Tours. Les deux portent *exemium* au lieu *d'eximium*. M. l'abbé Daguenet propose de remplacer *exemium* par *exuvium*. Nous croyons qu'il faut simplement corriger *eximium*. *Insigne* nous paraît être pris ici substantivement comme l'est *insignia*, au premier vers de la 6e strophe de l'hymne qui précède le nocturne.

(*b*) *Hortus*.

(*c*) Ev. saint Jean, c. 19, v. 41.

acciperent, signarent lapidem et tanquam (*a*) in illis est, manum apponerent resurgenti ; ut diligencia eorum nostre fidei proficeret (*b*).

Respons. 2um

℟ Helisei veri, supplicia (*c*)
Cernens Joseph ab Arimatia,
* Monumenti parat obsequia.
℣ Forma condit suum artificem,
Homo numen, opus opificem.
* Monumenti, etc.

LECTIO TERTIA.

Tum ergo muni diligenter, Judee crudelis, sepulchrum! *Adjice* (*d*) custodias militum, manda vigilias, ut *probes* (*e*) mortuum, quem noluisti cognoscere vivum. Quantum enim amplius reservatur, tanto resurreccionis virtus (*f*) ostenditur. « Angelus enim Domini, » prout refert evangelista (*g*), « descendit de celo et accedens revolvit lapidem. » Revolvit autem lapidem, non ut regressuro *Do-*

(*a*) Ne serait-ce pas plutôt *quamtam* ?
(*b*) Là finit la première leçon du Brév. de Tours.
(*c*) *Elisei*.
(*d*) *Adite* dans le Brév. bénéd.
(*e*) *Probes* manque dans le Brév. bénéd.
(*f*) *Unctus* au lieu de *virtus*, dans le Brév. de Tours.
(*g*) Ev. saint Mathieu, c. 28, v. 2.

mino (*a*) januam panderet. Sed ut egressus ejus fidei hominum prestaret judicium. Qui enim mortalis adhuc, clauso virginis utero, potuit nascendo mundum ingredi; ipse absque ulla dubitacione, jam factus immortalis ; clauso scilicet sepulchro, potuit resurgendo, exire de monumento (*b*).

Respons. 3um.

℟ Servi culpa dum rex occiditur,
Resurgendus sepulchro clauditur,
* Tandem inde vivens egreditur.
℣ Mundo calvus noster (*c*) expositus,
Sepulture surrexit traditus.
* Tandem, etc.

LECTIO QUARTA.

Sic ergo Dominus, non vespertino diei tempore sed sero, id est profunda vel media nocte, secundum quosdam surrexit, sicut et natus est nocte media. Quia prout dicit Beatus Ambrosius : sicut Sanson media nocte surgens, exiit a gaza, ferens portas urbis ; sic et Christus eadem hora surgens, inferni claustra fregit, et rediit ab inferis, clauso que sicut dictum est *sepulchro* (*d*), prodiit; sicut et clausis januis

(*a*) *Egressuro* au lieu de *regressuro* dans le Brév. de Tours. *Domino* manque, dans le Brév. bénéd.
(*b*) Là finit la 3e leçon du Brév. de Tours.
(*c*) *Calvus noster :* J. C., par allusion à Élisée qui était chauve. (Note de M. Daguenet.)
(*d*) *Sepulchro*, manque dans le Brév. bénédictin.

ad discipulos introivit. Et istud prout in scholastica narratur hystoria cuidam monacho sancti Laurencii extra muros (*a*), nuper fuit divinitus aperte monstratum. Anno etenim ab incarnacione Domini millesimo centesimo undecimo, dum super hac re ipse monachus aliquantulum dubitaret; subito cingulum quo cinctus erat, insolutum projectum est ante eum. *Cui* (*b*) super hoc vehementer *admiranti* (*c*), vox in aere facta est. Sicut *cingulum quo cinctus eras, insolutum projectum est ante te, sic* (*d*) potuit clauso Christus prodire sepulchro (*e*).

Respons. 4um.

℟ Parturivit granum virginitas
Quod contrivit heber posteritas,
* Sepelivit augmenti caritas
℣ Flos marcescens crucis umbraculo
Reflorescens prodiit tumulo.
* Sepelivit, etc. Parturivit, etc.

(*a*) C'est là le passage qui date la composition de l'office, ainsi que nous l'avons dit dans l'Avant-propos.
(*b*) *Cum* dans le Brév. bénéd.
(*c*) *Admiranti* manque dans le Brév. bénéd.
(*d*) Tous les mots en italique manquent dans le Brév. bénéd.
(*e*) Là finit la 3e leçon du Brév. de Tours.

IN SECUNDO NOCTURNO.

Ant. 1ª Planctum nostrum in gaudium
Tu, Christe, convertisti;
Dum de sepulchro, solium
Paternum conscendisti.
Ps. *Exaltabo.*

Ant. 2ª Ens in petra (*a*) cor anxium
Tunc pater exaltabit (*b*)
Dum de sepulchro filium
Ad dextram collocavit.
Ps. *Exaudi Deus deprec.*

Ant. 3ª Quem videns abhorruit
In cruce morientem,
Cognoscens terra tremuit
De sepulchro resurgentem.
Ps. *Natus in Judea.*

Ant. 4ª Digne chorus fidelium
Sepulchrum veneratur,
Quo redemptorem omnium
Sepultum attestatur.
Ps. *Quam dilecta.*

Ant. 5ª In tuis, Jesu, sedibus
Fac tecum gaudeamus;

(*a*) *Impetra*, dans le Brév. de Tours.
(*b*) Allusion au Ps. 60: *Dum anxiaretur cor meum in petra exaltasti me.*

Cujus sepulchrum laudibus
Sinceris honoramus.
Ps. *Dom. Deus salutis.*

Ant. 6ª Nos tecum, Judex seculi,
Fac domum gloriari;
De tui parte tumuli
Quos modo das letari.
Ps. *Cantate.* (*a*)

℣ Angelus domini descendit de celo,
℟ Et accedens revolvit lapidem ab ostio monu-[menti.

LECTIO QUINTA.

Istud igitur preclarum Domini sepulchrum (*b*), nostris fore temporibus gloriosum, vaticinavit Ysaias ita dicens: « In illa die, radix Yesse qui stat in si- « gnum populorum; ipsum gentes deprecabuntur; « et erit sepulchrum ejus gloriosum (*c*). » « Radix Yesse » Dominus est. Natus quidem ex stirpe Yesse secundum humanitatem. « Qui stat in signum populorum, » quia signum salutis quo credencium populi *callidi* (*d*) hostis malicia muniuntur; ipsius est

(*a*) Ces trois dernières antiennes n'existent pas dans le Brév. de Tours; par contre, ce Brév. en donne au commencement du nocturne, trois qui ne sont point dans le Brév. bénéd.
(*b*) *Sepulchrum* manque dans le Brév. de Tours.
(*c*) Isaïe c. 11, v. 10.
(*d*) *Callide*, dans le Brév. bénéd.

passione sacratum. « Ipsum gentes deprecabuntur, » quia non solum Judeos, sed et nos, de finibus terre, ut ad eum clamare noscemus, gracia sue visitacionis advocavit. Et est « sepulchrum ejus gloriosum » quia locum in quo mortis regnum diluit, palme perennis indiciis, memorabilem servavit. *Bene* (*a*) iterum dico gloriosum ; quia gloriam sue resurreccionis (quœ) de isto et in isto glorioso facta est sepulchro, Dominus ac redemtor noster, paulatim discipulis et per incrementum temporis, (omnibus) ostendit, nimirum enim tanta erat virtus miraculi ut hanc repente totam capere *fragilia* (*b*) mortalium *pectora* (*c*) non possent (*d*).

Repons 5um.

℟ De sepulchro, mistice
Christi concinnamus,
Veteris que typice (dicta sunt)
Legis proferamus
* Signa congruentia
Pro sepulchri gloria.
℣ Primitus hystorie
Textus inseratur ;

(*a*) *Bene*, manque dans le Brév. bénéd.
(*b*) *Fragilis*, dans le Brév. bénéd.
(*c*) *Peccora*, id.
(*d*) Là finit la 4e leçon du Brév. de Tours.

Hinc (*a*) et allegorie
Sensus subsequatur.
* Signa, etc.

LECTIO SEXTA.

Consulens igitur ipse, imbecillitati querencium, primum (*b*) venientibus ad monumentum, et feminis suo amore ferventibus, et viris, revolutum lapidem et ablato (*c*) suo corpore linteamina, quibus involutum erat, sola posita monstravit. Deinde, *curiosius* (*d*) inquirentibus feminis, et de eo quod invenerant mente consternatis, angelorum visionem ostendit, qua (*e*) illum resurrexisse, certa manifestacione patefaceret. *Ac sic* (*f*), precurrente fama patrate resurreccionis, eamdem (*g*), ipse Dominus virtutum et rex glorie apparens, quanta potencia, mortem quam ad horam gustaverat devixcisset (*h*) aperuit. Verumque non immerito movet eos qui *simplicia* (*i*) tantum monumenta norunt ; quomodo factum fue-

(*a*) *Huic*, dans le Brév. de Tours.
(*b*) *Prœmium*, dans le Brév. de Tours.
(*c*) *Ablata*, dans le Brév. de Tours.
(*d*) *Curiosiosus*, dans le Brév. Bénéd.
(*e*) C'est *quia*, au lieu de *quâ* dans les m. s.
(*f*) *At si*, dans le Brév. bénéd.
(*g*) *Tamdem*, dans le Brév. de Tours.
(*h*) *Devicisset*.
(*i*) *Supplicia*, dans le Brév. bénéd.

rit monumentum illud dominicum, ut tot homines una cum angelis caperet. Et ideo opportunum putamus, simpliciter, caritati vestre, que de illo comperimus explicare, tum juxta relacionem eorum qui nostra etate in Jherosolimis fuerunt, tum juxta assercionem doctorum qui nobis de hoc, sua scripta reliquerunt (*a*).

Repons 6[um].

℟ Terno (*b*) Joseph seculo
Prodit de cisterna (*c*),
Sic Christus e tumulo
Redit ad superna (*d*).
* Sexta dum per circulum
Volvit etas seculum.
℣ Extractus de puteo
Joseph dominatur,
Surgens a mausoleo
Christus adoratur.
* Sexta dum, etc.

(*a*) Là finit la 5e leçon du Brév. de Tours.
(*b*) *Tertio*, dans le Brév. de Tours.
(*c*) *Prodiit*, id.
(*d*) *Rediit*, id.

LECTIO SEPTIMA.

De monumento enim Domini prout in hystoriis habetur, dicit Beda, super Marcum : quod domus fuit rotunda de subter jacente (*a*) rupe excisa; tante altitudinis ut vix homo manu extensa culmen possit attingere. Alii autem dicunt, quod si homo medio staret, manu culmen tangere posset ; introitum habens ab Oriente, cui lapis ille magnus, de quo evangeliste narrant, erat pro hostio (*b*). In parte vero aquilonari, locus Dominico corpori, de eadem petra factus est, septem pedes habens longitudinis, tribus palmis alcius (*c*) cetero pavimento eminens, quasi *sarchofagus* (*d*) super positus pavimento. Vel in ipso pariete, loculus factus fuerat, sicut fit (*e*) in muris domorum, ad ponenda interssticia (*f*). Nam et dicit Beda : locum illum non de super sed a latere meridiano patulum (fuisse) unde corpus inferebatur. Quod tamen priori sentencie congruit, ut esset quasi sarchofagus (*g*), super latus inclinatus, aperturam habens a latere, non de super.

(*a*) *Subjacente*, dans le Brév. de Tours.
(*b*) *Ostio*.
(*c*) *Altius*.
(*d*) *Sachrofagus*, dans le Brév. de Tours.
(*e*) *Sit*, id.
(*f*) *Intersticia domorum*, id.
(*g*) *Sachrofagus*, id.

Color vero monumenti et loculi, rubicundo et albo dicitur esse permixtus.

Respons. 7um (*a*).

℟ Sicut vere mystice
Jone signativum,
Vomuit mirifice
Cetus Jonam vivum.
* Sic Christum quem sorbuit
Tumulus evomuit.
℣ Cetus Jonam reddidit,
Urbi subventurum;
Virgo christum edidit
Mundo profuturum.
Sic, etc.

LECTIO OCTAVA (*b*).

Alii vero non multum ab hiis que dicta sunt superius discrepantes dicunt: quod locus ille qui specialiter Dominici corporis receptui paratus est, ingredientibus erat a dextris, et hoc est quod evangelista Marchus dicit: quod introeuntes in monumentum mulieres, viderunt juvenem sedentem in dextris, quia nimirum angelus, *quoad* (*c*) locum

(*a*) Ce répons manque tout entier dans le Brév. de Tours.
(*b*) Cette huitième leçon du Brév. bénéd. complète la 6e de celui de Tours.
(*c*) *Qui ad*, dans le Brév. bénéd.

Dominici corporis intrantibus erat a dextris, sed ipse, eodem loco sepulchri dexter sedebat. Erat eciam ipse locus, prout supra dictum est, septem pedum longus, trium vero mensura palmarum, reliquo a pavimento eminencior; qui non vulgarium more sepulchrorum de super, sed a latere meridiano per totum factus est (patulus) (*a*) unde corpus posset imponi. Cuncta autem hec continuata, et non ab invicem erant separata, utpote in una eadem que petra excisa. Talem quidem Dominici monumenti primam posicionem fuisse percepimus (*b*).

Respons. 8um (*c*).

℟ Lectuli preconium
Veri Salomonis,
Proferat in medium
Tuba Gedeonis.
* Sono tube, tympano,
Choro, cordis (*d*), organo.
℣ Salomonis lectulum
Fortes ambientes,
Parvi pendant seculum,

(*a*) *Fatulus* dans le Brév. bénéd.; *Faculus*, dans celui de Tours.
(*b*) Là finit la 6e leçon du Brév. de Tours.
(*c*) Ce répons a déjà figuré aux premières vêpres.
(*d*) *Chordis.*

Mistice clangentes.
* Sono, etc.

IN TERTIO NOCTURNO.

Antiphona ad cantica (*a*).
Radix Yesse stans populis
In signum virtuosum,
Est ipsius miraculis,
Sepulchrum gloriosum.

1um *Canticum.*

Dum esset rex... (*Cantique des cantiques*, ch. I, v. 2...... finissant au verset 6 du ch. II. Et dextera illius amplexabitur me.)

2um *Canticum.*

En lectulum Salomonis... (*Cantique des Cantiques*, ch. III, v. 7..... finissant v. 10, filias Jerusalem.)

3um *Canticum.*

In illa die habitabunt lupus cum agno.... (Isaïe, ch. XI, v. 6..... finissant v. 10... sepulchrum ejus gloriosum).

℣ Lapis revolutus est ab ostio monumenti.
℟ Quia surrexit Dominus.

(*a*) Ces trois cantiques manquent dans le Brév. de Tours.

LECTIO NONA (*a*).

At nunc tradunt, ecclesiam ibi esse rotundam eximii operis, triplici *parte* (*b*) distinctam; in cujus medium SIT monumentum ex hoc (*c*) deforis marmoris crucis neque (*d*) ad summum culminis tectum, ipsum vero culmen auro vestitum, auream crucem gestare non modicam. Cujus ad orientem ecclesia Golgothana, est (*e*), que inter alia monumenta tali loco congrua, crucem argenteam habet pergrandem, loco (*f*) QUO Dominus crucifigi, pro nostra salute dignatus EST; pendet magna phario, de super idem erea (*g*) rota cum lampadibus, que ipsam crucem debita lucis veneracione coronant (*h*). Sed et cujus ad orientalem plagam ecclesie, proximis (*i*) est ecclesia Constantiniana, que

(*a*) Avec cette 9e leçon, commence la 7e du Brév. de Tours.
(*b*) *Pariete*, dans le Brev. de Tours.
(*c*) Cette 9e leçon est remplie de fautes qui rendent l'intelligence des détails fort difficile. Voir la description des trois églises dans tous les voyages en Terre-Sainte (Note de M. l'abbé Daguenet).
(*d*) *Et usque*, dans le Brév. de Tours.
(*e*) *Est* manque, id.
(*f*) *Loco* manque, id.
(*g*) *Erei* dans le Brév. bénéd.
(*h*) *Coronent*, id.
(*i*) *Proxima*, id.

alio nomine Martyrium vocatur, ubi crux Domini ab Elena (*a*) Constantini matre reperta est, et hoc idipsa (*b*) ibidem ecclesiam magnifico ac regio cultu construxit.

Respons. 9[um].

℟ Requiescens accubuit
Dum in sepulchro jacuit
De vita (*c*), leo fortis.
* Rugitus que de tumulo
Patris surgens, a vinculo
Nos solvit dire mortis.
℣ Gaze serras diripuit
Sanson surgens diliculo,
Sublatis inde portis.
* Rugitus que, etc.

LECTIO DECIMA (*d*).

His de sanctorum situ locorum, prout dicere potuimus explanatis; libet intueri in presenti leccione quomodo et qualiter illa sacrosancta et gloriosa pars seu porcio istius sanctissimi Dominici sepulchri, quam in nostro presenti Bellilocensi cenobio

(*a*) *Helena.*
(*b*) *Hic idipsam,* dans le Brév. de Tours.
(*c*) *De Juda,* sans doute. (Note de M. l'abbé Daguenet.)
(*d*) Cette dixième leçon continue la 7e du Brév. de Tours.

habemus, gloriose recondita; a prefato glorioso sepulchro divinitus ac miraculose fuit evulsa ac mirabiliter sequestrata, ac deinde in nostro presenti Bellilocensi ut dictum est monasterio gloriose recondita ac eciam collocata et hoc hujus in fine (sermonis) dicetur, opitulante nostri gratia redemptoris (*a*), qui in hoc « illud » suum sacrosermonem evangelicum voluit adimplere ubi dixit: « Sicut fulgur ab oriente exit et paret usque in « occidentem, ita erit adventus filii hominis; ubi« cumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et « aquile (*b*). » Voluit enim quod illud gloriosum fulgur ab oriente exiens ad sepulchrum, per aspectum angelicum, sue gloriose resurreccionis preconem usque in occidentem, in nostro videlicet occidentali cenobio, per illius supradicte sacratissime porcionis ipsius gloriosi sepulchri translacionem, cunctis occidentalibus fidelibus christianis appareat, ac eciam elucescat. Quatenus aquile, hoc est devotorum seu contemplativorum anime, magis in promptu habeant, de ipsius sacri loci in quo ejus sacrum requievit corpusculum in predicta sacratissima porcione (*c*) apud nostrum ut dictum est, Bel-

(*a*) Construction différente dans le Brév. de Tours: *hoc opitulante nostri hujus in fine (sermonis) dicetur gracia redemptoris.*
(*b*) Ev. St. Mathieu ch. XXIV, v. 28.
(*c*) *Predictam sacratissimam porcionem,* dans le Brév. de Tours.

lilocense cenobium, venerabiliter commendatam, presenciam aliqualem. Ubi juxta dictum evangelicum suorum spiritualiter affectionis (*a*) cordium devocius poterunt (satiari). Sed prius, in hac leccione fore satis credimus opportunum, fraternitati vestre, de his vel eorum aliquibus, que in eadem legimus cronica (*b*) in qua de predicto agitur miraculo super edificacionem nostri prefati Bellilocensis cenobii aliqualem facere mancionem (*c*). Dehinc predictum miraculum seriatim planius explanando (*d*).

Respons 10um.

℟ Carnis inductus trabea,
Christus in patris vinea
Pro nobis vapulavit.
* Demum datum supplicio
Crucis, Joseph decurio
Devote tumulavit.
℣ Felix sepulchri fovea,
Que regis habitacio
Fit, qui cuncta creavit.
* Demum, etc.

(*a*) Lisez: *spirituales affectiones*. (Note de M. l'abbé Daguenet)

(*b*) Quelle est cette chronique? Nous avons déjà dit ce que nous en pensions, dans notre Avant-propos.

(*c*) *Mentionem*.

(*d*) Là finit la 7e leçon du Brév. de Tours.

LECTIO UNDECINA (*a*).

Igitur Fulco Nerra Andegavorum comes famosissimus, Jherusalem adire disponens, Romam prius peciit (*b*). Et sua peccata, ac peregrinationis propositum, Domino Pape Sergio humili confessione pandens, (Papa, motu) proprio decernente, cenobium in honore sancte et individue Trinitatis Patris et Filii et Spiritus sancti, atque simul in honore Celestium agminum, super que Deus sedet, hoc est Cherubim et Seraphim, nec non sancti et gloriosi Sepulchri Dominici, omniumque sanctorum statuit construere. Qua *in parte* (*c*) ipsarum aras componeret, ab eodem audivit Pontifice (*d*).

Quod quidem cenobium in prospectu Lochensis castri ad orientalem partem edificare cepit. Dominum Odonem religiosum abbatem Sancti Genulfi ad hoc evocans, ut et ipsius extruendi cenobii dispositor et pastor efficeretur.

Dedit ergo Fulco comes ad sustentacionem monachorum ibidem deo serviencium; vinearum, pratorum, silvarum, aquarum culta et inculta, servos

---

(*a*) Cette onzième leçon forme la huitième toute entière du Brév. de Tours.

(*b*) *Petiit*.

(*c*) *Qua in parte*. Le texte ne présente pas un sens certain. (Note de M. l'abbé Daguenet).

(*d*) *Pontifex*, dans le Brév. de Tours.

et ancillas per diversa loca (*a*) ut carte apud eos conservate premonstrant. Fundatum est denique Bellilocense monasterium, atque instancia gloriose Hyldearis (*b*) Fulconis comitis uxoris, ad finem mirifice perductum (*c*), in quodam alodo in prospectu Lochensis castri, ut dictum est situato.

Quod quidem alodum geneste repletum, quidam prenominati castri et sancte Maure vassus, nomine Ingelrannus possidebat. Qui digna recepta pecunia, insuper comite illum super humeros bajulante ab alodi medio usque ad pontem, subvectus sit: inquiens comes dum eum deposuit, stultus a pro prio expellitur alodo.

Quod quidem cenobium sit (*d*) mirifice ut dictum est, ad finem perductum, seu totum alodum (*e*) ipse comes sancto Petro, ejusque sedis regimen obtinentibus, sub annuali censu trium solidum pictavencium perpetuali dono commisit (*f*); et ad-

---

(*a*) *Et inculta, servos et ancillas per diversa loca*, manque dans le Brév. de Tours.

(*b*) *Ildealdis*, dans le Brév. bénéd.

(*c*) *Productum*, dans le Brév. de Tours.

(*d*) *Sit* pour *quando fuit*. (Note de M. l'abbé Daguenet.)

(*e*) *Totum alodum*, pour *cum toto alodo*. (Note de M. l'abbé Daguenet.)

(*f*) Ces trois sous poitevins de cens, furent payés au St-Siége jusqu'en 1487. Le moine D. Galand, nous apprend (p. 30 et 31 de son m. s.) qu'ils furent rachetés à cette époque par l'abbé, sous le pontificat du pape Innocent VIII, étant camérier, Raphaël, cardinal de St-Georges.

hoc (*a*) Domnus (*b*) Papa Sergius transmisit quemdam episcopum nomine petrum qui monasterium Bellilocense, in veneracione quorum supra exposuimus, consecravit.

Respons. 11um.

℟ Voti compos, eximius
Fulco, *dum adstat propius* (*c*),
Sepulchrum osculatur.
Frustum evellit dentibus,
Quod post Bellilocensibus
In dotem assignatur.
℣ Quid hac fide prestancius !
Qua divus silex, morsibus
Humanis vellicatur. *
* Frustum, etc.

LECTIO DUODECIMA (*d*).

Fulco igitur comes predictus, « *acceptis* (*e*) cum

(*a*) *Et ad hoc*, pour *Et ideo propter hanc causam*. (Note de M. l'abbé Danguenet.)

(*b*) *Dominus*, dans le Brév. de Tours. Ces deux mots n'ont pas tout à fait la même application. En général, dans le langage du moyen âge, le titre de *Domnus* est réservé aux personnages investis d'une haute dignité ecclésiastique, et recommandables par la sainteté de leur vie. Les moines prirent ce titre, au contraire, par humilité, et comme un diminutif de *Dominus* qui ne convient qu'à Dieu.

(*c*) *Divina stans propicius*, dans le Brév. bénéd.

(*d*) Cette douzième leçon forme la neuvième et dernière du Brév. de Tours.

(*e*) *Acceptus*, dans le Brév. bénéd.

benediccione a romano papa litteris, iter eundi Jherusalem, quam tunc, gentiles tenebant arripuit. » (*a*) « Qui quidem (*b*) Fulco, sub conductum, Jherusalem ducitur. Portam tamen urbis intrare non valuit. Ad quam ut intrarent peregrini, violenter suas pecunias dare urgebantur. Dato autem precio, tam pro se quam pro aliis christianis ad portam sibi prohibitam morantibus; urbem celeriter cum omnibus intravit, sed sepulchri claustra eis prohibuerunt. Nempe cognito quod vir alto sanguinis esset, deludendo dixerunt nullo alio modo ad sepulchrum optatum pervenire posse, nisi super illud et crucem dominicam mingeret. Quod vir prudens licet invitus annuit. Quesivit (*c*) igitur arietis vesicam (*d*), que purgata et mundata, et optimo albo vino repleta, atque inter ejus femora posita est. Comes igitur discalciatus ad sepulchrum (*e*) dum accessit, vinum superfudit, et sic ad libitum cum omnibus sociis intravit, et fusis

(*a*) La partie entre guillemets se trouve dans le *Gesta*. (Voir Spicil. t. X, p. 462, § 13, fin.)

(*b*) *Siquidem*, dans le *Gesta* Toute cette partie, jusqu'au dernier guillemet, se trouve aussi dans le *Gesta*. (Voir Spicil. t. X, p. 463, § 15, jusq'au mot *promeruit*, quatre lignes avant la fin.)

(*c*) *Quesita*, dans le *Gesta*.

(*d*) *Vesica*, id.

(*e*) *Sepulchrum Domini*, id.

multis lacrimis ploravit (*a*). Mox que duricia lapidis in molliciem versa, divinum sensit imperium, comes que *deosculando* (*b*) sepulchrum dentibus *maximum* (*c*) evellit et abscondit frustum (*d*), quod delusis et ignorantibus gentibus detulit (*e*) secum. Qui et larga donaria pauperibus largiens (*f*), a Surianis sepulchrum Domini custodientibus de cruce dominica (*g*) sibi dari (*h*) promeruit (*i*). » Lampademque cum oleo sancto in pasca divinitus accenso secum attulit. Dederat eciam sibi supradictus papa Sergius ex romanis reliquiis, ossa videlicet sanctorum martirum Cri-

(*a*) *Peroravit*, dans le *Gesta*.

(*b*) *Deosculato*, dans le Brév. bénéd.

(*c*) *Maximum*, manque dans le Brév. bénéd.

(*d*) *Frustrum*, dans les deux textes.

(*e*) *Gentilibus attulit* dans le *Gesta*.

(*f*) *Donaria pauperibus largiens*, manque dans le Brév. de Tours.

(*g*) Sous entendu : *portionem*. (Note de M. l'abbé Daguenet.)

(*h*) La suite n'est plus dans le *Gesta*.

(*i*) L'abbaye de Beaulieu possédait encore au moment de la révolution de 89, une relique très-considérable de la vraie croix. L'abbé Quilly, vicaire de St-Antoine de Loches en 1867, qui en avait quelques parcelles, m'a affirmé plusieurs fois que cette relique était à Tours, entre les mains d'une personne pieuse qu'il n'a pas nommée. (Note de M. l'abbé Daguenet.)

santi et Darie (*a*) preciosique Laurencii martiris (costam). Que quidem pignora sanctorum cum predictis omnibus reliquis quas de Jerosolimis attulerat, in isto predicto Bellilocensi monasterio cenobii (*b*) strenue reposuit (*c*) ac eciam collo-

(*a*) Quelques os seulement; car « les principales reliques de « saint Chrisant et de sainte Darie, furent portées, en 1842, à l'ab- « baye de Prum, au diocèse de Trèves. Deux ans après, on les trans- « féra à l'abbaye de St-Avol ou de St-Navor, au diocèse de Metz, » d'après les Vies des saints du P. Giry, annotées par Paul Guérin. (Note de M. l'abbé Daguenet). Nous devons ajouter un mot à cette note. Le fait très-exact, mentionné par le P. Giry, ne prouve pas que les corps de saint Chrysant et sainte Daire, n'aient pas été déposés entiers par Foulques-Nerra, dans l'abbaye de Beaulieu. Duchesne nous apprend que ces corps furent enlevés par les Anglais, et qu'on ne sut où ils les avaient portés. D. Galand dit aussi qu'ils disparurent en 1369, alors qu'on transporta toutes les reliques de Beaulieu au château de Loches, et il ajoute (p. 138): « Dans « les annales d'Anjou, par Bourdigné, qu'un bourgeois de Beau- « lieu m'avait prêtées, il était marqué en marge que les dites re- « liques avaient été transportées à Blaye, sur la Dordogne, proche « Bourdeaux.... qui obéissait à l'Anglais. »

(*b*) *Cenobii* est de trop. (Note de M. l'abbé Daguenet).

(*c*) *Reposuit*. La relique du S. Sépulcre existait encore dans l'abbaye en l'année 1700. Nous lisons le passage suivant dans les Annales manuscrites du monastère des chanoinesses de St-Augustin (communément appelées dames Viantaises) de Beaulieu : « Le 16 « juillet 1700, M. Boileau, abbé de Beaulieu, et le révérend père « Prieur de la dite abbaye sachant que nos révérendes mères et « la communauté avaient bien envie de voir la précieuse relique « du S. Sépulcre, l'apportèrent ensemble sur les quatre heure

cavit, *et hoc opitulante nostra congregacione* (*a*).

Quapropter, dilectissimi, tota ad ipsum (*b*) mente conversi deprecemur, ut nos signo sue proteccionis, ab hostium liberet insidiis, ipse que nobis redempcionis nostre sacramenta digne celebrare, et ad beate resurreccionis, tribuat gaudia pervenire, Jesus Christus Dominus noster qui vivit et regnat cum Deo patre in unitate Spiritus sancti per omnia secula seculorum, amen.

Respons. 12um.

℟ O salubre monumentum
Dei domus et regia,

« du soir, accompagnés de quelques-uns de leurs amis. L'on « avertit la communauté de se rendre au chœur, par les cinq coups « à l'ordinaire, et là, en habit de chœur, nos révérendes mères « reçurent la sainte relique par la petite fenêtre de la grille, et la « firent baiser à toutes les religieuses à genoux, les unes après les « autres. Et s'en trouvant une seule qu'une indisposition avait em- « pêché de descendre de sa chambre, ils voulurent bien nous « faire la confiance de la laisser porter jusqu'à la chambre de « cette religieuse, qui eût aussi bien que les autres, le bonheur « de la baiser. » (Note de M. l'abbé Daguenet). Ajoutons un mot. Du Buisson, dans son *Voyage en France*, fait en 1635, dit en parlant du morceau du St-Sépulcre de Beaulieu : « Il s'y voit encore « gardé, grand comme une large pierre d'arquebuse, et semble un « éclat de marbre blanc.... »

(*a*) *Ex hoc noster congregare*, dans le Brév. bénéd.

(*b*) Sous-entendu *Deum*. (Note de M. l'abbé Daguenet)

In quo crucis post tormentum
Viva quievit hostia,
* Fac ut mortis post lamentum,
Resurgamus ad gaudia.
℣ Lapis, vite monumentum,
Cella de qua vinaria
Botrus, sumpsit incrementum,
Vite replens cellaria.
* Fac ut, etc. ℟ O salubre.

EVANGELIUM.

Sequencia sancti evangelii secundum Lucum. Una autem sabbati valde dilucule..... illis undecim et ceteris omnibus. (Luc, c. XXIV, v. I... 9)

Collecta.—Concede quesumus, etc., ut supra p. 504.

IN LAUDIBUS.

Ant. 1ª Adest dies leticie,
Qua sepulchrum Dominicum,
Commendatur memorie;
Christi quiete, mysticum.

Ant. 2ª Omnis terra nunc jubilet
Signanter Bella lodium (*a*),

(*a*) *Bella lodium* — *Bell'alodum*; *Alleu de Beaulieu*; désignation de l'abbaye. (Note de M. l'abbé Daguenet).

Laudum sonis invigilet
Ob sepulchri solemnium.

Ant. 3ª Ad te, Christe, pervigiles
Tui cultores tumuli,
Parvi pendunt, ut pugiles
Fortes, amorem seculi.

Ant. 4ª Cuncta nunc benedicite
Summo creata numini;
Summumque festum agite,
De monumento Domini.

Ant. 5ª Terre reges et populi,
Regem collaudent omnium;
Sacri cujus pars tumuli
Nostrum ornat cenobium.

Capitulum.

En lectulum Salomonis sexaginta fortes ambiunt ex fortissimis Israel, qui sunt tenentes gladios et ad bella doctissimi.

Respons. breve.

℟ Tuum gloriosum sepulchrum, adoramus Domine.

℣ Tuam gloriosam resurreccionem, adoramus Domine.

HYMNUS.

Lux preclara
Nobis cara,
Pro sepulchri memoria
Nunc illuxit,
Et adduxit
Beata nobis gaudia.

Cesset mestum,
Fiat festum,
Jocunda sit celebritas;
Qua qui gaudent,
Te collaudent,
O lux beata Trinitas.

Pars beata
Nobis data,
Tui beati tumuli;
Nos conscribi
Donet tibi
Jhesus salvator seculi.

Quam de terra
Fulco Nerra
Sancta, potenter rediens,
Hinc advexit
Quo surrexit,
Verbum supernum prodiens.

O Sepulchrum
Christi fulcrum,
Lar Dei (*a*), domus regia
Nos indignos
Redde dignos,
Eterna celi gloria.

Tu decorus
Christi thorus,
Spelunca, penus, cavea, (*b*)
Dei theca
Fulgens, de qua
Lux ecce surgit aurea.

Per beati (*c*)
Convocati
Sepulchri patrocinium,
Te sequamur
Et fruamur,
Christe, redemptor omnium.

Trinum idem
Quem per fidem
Profitemur firmissime,

(*a*) Ces mots *Lar Dei*, manquent dans le Brév. de Tours.
(*b*) *Cavea* manque dans le Brév. de Tours.
(*c*) *Ter* au lieu de *per*, dans le Brév. bénéd.

Nos sanctorum
Duc ad chorum
Celi Deus sanctissime.
Amen.

℣ Venite et videte locum,
℟ Ubi positus est Dominus.

ANT. *ad Benedictus.*

Redempcionem faciens
Cornu nobis erexit
Salutis, postquam paciens (*a*)
De sepulchro surrexit.
Sic visitavit Oriens
Ex alto, quod prospexit,
Pacis, ultra nec moriens
Nos in viam direxit.

OREMUS. Concede quesumus, ut supra p. 504.

AD HORAS.

Antiphone de Laudis, et ℣ de nocturnis.

(*a*) C'est le passage du cantique de Zacharie: ***Erexit cornu salutis nobis....*** Que le poète a fondu dans ces deux vers. Il lui emprunte encore ce qui suit : ***Visitavit nos Oriens ex alto.***

AD SEXTAM (*a*).

Capitulum. Ferculum fecit sibi rex Salomon, de lignis Libani, columnas fecit ejus argenteas, reclinarium aureum, ascensum purpureum, media caritate constravit, propter filias Jerusalem.

OREMUS. Deus qui sanctum Filii tui sepulchrum, fidelibus per angelicum reserasti mysterium; presta ut omnes qui illud venerantur, de vitiorum sepulchri, resurgere mereantur. Per, etc.

AD NONAM.

Capitulum. Radix Yesse qui stat in signum populorum ipsum gentes deprecabuntur et erit sepulchrum ejus gloriosum.

OREMUS. Concede quesumus, omnipotens Deus, ut qui resurreccionis Dominice, solemnia colimus, innovacione tui spiritus, a morte anime resurgamus. Per eumdem, etc.

AD SECUNDAS VESPERAS.

Antiphone de Laudibus (*b*), p. 534.

(*a*) Les heures de Prime, Tierce, Sexte, et None, sont disposées selon le rit de Tours.

(*b*) Omissa quarta.

Psalmi : Dixit, etc.
Capitulum. En lectulum, etc., p. 500.
Responsorium. O salubre, etc., p. 533.
Hymnus. Pange lingua., etc., p. 501.
℣ Tuum gloriosum, etc., p. 503.

ANT. *ad Magnificat.*

Magnificat miraculis
Suum salvator tumulum,
De quo solutis vinculis
Mortis, prostrando Zabulum,
Surrexit; spem et titulum
Dans resurgendi, populis
Aptis celorum modulis,
Post triomphatum seculum.

Collecta ut supra, p. 504.

AD PROCESSIONEM (*a*)

Responsorium. Sedit Angelus, etc.
℣ Crucifixum, etc. Finitur in portalo abbatie.
Ante crucifixum. — Antiphona. Christus resurgens, etc.
℟ Dicant in, etc. (*b*)

(*a*) La Procession n'est pas dans le Brév. de Tours.
(*b*) Ce répons et cette antienne se trouvaient sans doute dans le livre processionnal de l'abbaye. (Note de M. l'abbé Daguenet.)

AD MISSAM (*a*).

INTROITUS.

Gaudeamus omnes in Domino, diem festum celebrantes sub honore sepulchri Domini, de cujus solemnitate gaudent Angeli, et collaudant filium Dei.

Ps. Quam dilecta tabernacula tua, Domine, concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.

(In hoc officio dicitur *Gloria in excelsis*).

ORACIO. Concede, etc. p. 504.

EPISTOLA.

Lectio libri sapiencie. — En lectulum..... filias Jerusalem.

GRADUALE.

Locus iste Glebe Dominice
Consecratus a Deo mistice,
Fit insigne sacramentum,
Vite signans monumentum.
℣ Locus admirabilis
Virtutum frequentia,
Sanctus et terribilis
Angelorum gloria.
Alleluia, Alleluia.

Nos salvatoris tumulum
Dignis consentis modulis,

(*a*) La messe n'est pas dans le Brév. bénéd. Elle était dans le Missel, sans doute.

Datum nobis in titulum
Letanter actolamus (*a*) ;
Ut denique de tumulis
Ad gaudia celestia,
    Cum sanctis resurgamus.
Allelluia, alleluia.

PROSA

Sol resurgens, orto sole
De sepulchro, nos a mole
    Peccatorum libera.

Corpus suum suscitavit,
Atque mortem, que nos stravit,
    Resurgendo superat.

Puer nostri forma risus,
Pro quo vervex est occisus,
    Risum vidit (*b*) seculo.

Joseph exit de cisterna,
Jhesus redit ad superna,
    Resurgens ex tumulo.

(*a*) *Attollamus.*
(*b*) Lisez : *reddit* au lieu de *vidit.* (Note de M. l'abbé Daguenet).

De sepulchro leo fortis,
Fractis portis, dire mortis,
    Die surgens tercia ;

Rugiente voce Patris,
Ad superne sinum matris,
    Tot revexit spolia.

Dum Egyptum Joseph servat
Et frumentum coacervat,
    Aperit celaria.

In sepulchro granum sevit
Alter Joseph de quo crevit
    Frumentorum copia.

Ossa Joseph pullularunt,
Dum de fossa surrexerunt,
    (De profundo) tumuli.

O sepulchrum gloriosum !
Celis ipsis preciosum,
    Domus Dei propria !

Ex te surgit soporatus
Christus, tanquam crapulatus ;
    De cella vinaria.

Flos Marie Christus natus,
Flos sepulchri suscitatus,
Sed est differencia.

Illa dedit moriturum,
Istud reddit regnaturum
Regna super omnia.

Tu qui victor surrexisti
De sepulchro, dum fuisti,
Vera Patris hostia ;

Fac ut tecum resurgamus,
Et ut tecum ascendamus,
Ad celorum gaudia.
Amen.

EVANGELIUM secundum Joannem.

In illo tempore una sabbati Maria Magdalena venit mane..... eum a mortuis resurgere. (ch. XX. v. 1 à 10.)

OFFERTORIUM.

Radix Yesse, etc., p. 539.

SECRETA

Munera quesumus, Domine, tue majestati dicata, sanctifica; et ea, in veneracione tui gloriosi sepulchri gratantur accepta. Qui vivis, etc.

COMMUNIO.

Introibimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus; surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificacionis tue.

POST COMMUNIONEM.

Celestis alimonie participacione vegetati, te Domine suppliciter deprecamur; ut hec sacramenta que sumpsimus, per sacrosancti filii tui sepulchri virtutem, solemnia recensemus, nobis proficiant ad salutem. Per eundem etc.

FINIS.

TABLE

DES SOMMAIRES DE CHAPITRES

Pour tenir lieu d'une table analytique des matières.

TABLE ANALYTIQUE

POUR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES ET JUSTIFICATIVES.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DES NOMS GÉOGRAPHIQUES
ET DES PRINCIPALES MATIÈRES.



A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

Y.

Z.

W.

FIN DES TABLES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page IX, — ligne 3 de la note : ne méritait; *lisez* : ne mérite.

Page 10, — lignes 5, 6 et 7 : débouchant, la première dans la vallée de la Loire, en face de Tours ; *lisez* : débouchant dans la vallée de la Loire, la première en face de Tours, etc.

Page 12, — lignes 18 et 19 : probablement par Noyant, Baugé et Seiches, ou peut-être par Noyant et Beaufort, etc. — Nos dernières recherches ont fait de ces deux tracés une certitude. (Voir notre texte, p. 241, et la note CVII, p. 433.)

Page 14, — lignes 3, 4 et 5 : deux places moins importantes, Villantrois sur le Modon, et la Haie sur la Creuse, etc. — Cette moindre importance de la Haie ou la Haye, doit s'entendre par rapport à la Touraine, objectif de Foulques-Nerra. Par rapport à ses terres du pays Lochois, au contraire, la forteresse de la Haye avait une importance capitale. (Voir page 71.) Ce qui en reste, montre qu'elle était une véritable tête de pont qui gardait le passage de la Creuse et la voie d'Aquitaine.

Page 15, — ligne 17 : vers 977 ; *lisez* : vers 927.

Page 36, — ligne 4 : Adelbert ou Adelbert Ier; *lisez* : Aldebert ou Adelbert Ier.

Page 40, — ligne 21 : Marmoutiers; *lisez* : Marmoutier.

Page 48, — lignes 19 et 25 : de Saint-Christophe et de Château; *lisez* : Châteaux.

Page 51, — ligne dernière : qui conduisait Foulques dans la Saintonge; — C'étaient aussi des barrières contre l'invasion qui serait venue du Poitou. Quant à la route de Saintes, nous verrons (p. 255) que Foulques la prenait plus directement par Niort.

Page 61, — ligne 8 : pour maîtresse; *lisez* : tour maîtresse.

Page 66, — ligne 9 : Fretteval; *lisez* : Fréteval.

Page 76, — ligne 5 : n'hésite pas; *lisez* : n'hésita pas.

Page 92, — ligne 6 : (*quite*); *lisez* : (*quiete*).

Page 95, — lignes 13 et 22 : 500 mètres; *lisez* : 700 mètres.

Page 114, — lignes 2 et 3 : La date même en est incertaine. — Cette phrase ne doit pas être prise dans un sens trop absolu. S'il est difficile, en effet, d'établir la date de ce premier voyage, cela n'est pas impossible. (Voir note LXVII).

Page 124, — lignes 8 et 9 : la date, au moins très-approximative. — Voir la précédente observation, sur la p. 114.

Page 127, — ligne 3 : l'an 1009 ou 1010. — Voir, dans la préface, p. XXXII, un document que nous avons admis depuis cette rédaction, et les réflexions à son sujet.

Page 129, — ligne 16 : précédé; *lisez* : précédée.

Page 135, — ligne 3 : donnés; *lisez* : données.

Page 148, — ligne 1 : St-Genouph; *lisez* : St-Genoul.

Page 149, — ligne 2 : Saint Daire; *lisez* : Sainte Daire.

Page 157, — lignes 1 et 2 : comme grande route actuelle; *lisez* : comme la grande route actuelle.

Page 157, — ligne 3 : entre Pontlevoy et Thenay ; — De nos recherches ultérieures, il résulte qu'elle passait à Thenay, et c'est ainsi que nous l'avons marquée sur notre carte.

Pages 179, — dernière ligne, et 180 1re ligne : se de affaire; *lisez* : seconde affaire.

Page 193, — ligne 3 : celui de Séronnes; effacez ces trois mots. Séronnes est le vieux nom de Châteauneuf mentionné plus haut.

Page 216, — lignes 8 et 9 : intérieures; *lisez* : inférieures.

Page 218, — ligne dernière : Ils le chargent; *lisez* : Ils les chargent.

Page 220, — ligne 2 : St-Florent; *lisez* : saint Florent.

Page 221, — lignes 10 et 21 : même correction.

Page 222, — ligne 1 : de Thouët; *lisez* : du Thouet.

Page 225, — ligne 11 : près de huit siècles; *lisez* : plus de huit siècles.

Page 230, — ligne 17 : toujours, ; effacez la virgule.

Page 240, — ligne dernière : après Rennes; mettez une virgule.

Page 241, — ligne avant dernière : passait au pied de la Motte de Châteaufort. — On retrouve un second tracé de ce chemin par Cinq-Mars. Nous croyons que les deux ont simultanément existé.

Page 242, — lignes 23 et 24 : en remontant la Villaine; *lisez* : Vilaine. — Nos dernières études nous ont démontré que ce chemin de la vallée du Don, était une ancienne voie se dirigeant sur Vannes.

Page 248, — ligne dernière : Vitray; *lisez* : Vitré, c'est la nouvelle orthographe.

Page 250, — ligne 4 : des plus illustre; *lisez* : illustres.

Page 255, — ligne 9 : Thouars et Partenay ; *lisez* : Bressuire et Niort. — Nos préoccupations au sujet d'un vieux chemin alors objet de nos études entre Doué et Saintes, par Thouars et Parthenay, nous ont fait commettre ce lapsus.

Page 256, — ligne 11 : Ports-de-Piles; *lisez* : Port-de-Piles.

Page 274, — note *a* : voir note 116; *lisez* : 123.

Page 288, — ligne 15 : après *hypocrite* : mettez un point;
ligne 22 : après *controversé* : mettez deux points;
ligne 24 : après *citer* : mettez un point ;
ligne 26 : après *peut-être* : mettez une virgule.

Page 299, — ligne 7 : au lieu de 973 ; *lisez* : 972.

Page 317, — lignes 21 et 22 : au-dessous du point occupé par les trois anciennes églises de St-Pierre, St-Maurille et St-Mainbœuf, etc. — Cette expression, *au-dessous*, doit s'entendre par rapport à la pente de la colline vers la Maine, et non par rapport au cours de la rivière.

Page 334, — ligne 5 : qui n'a jamais été décrite. — L'allée couverte dont il est question est mentionnée et inexactement décrite sous le nom de *Dolmen de Mallée*, dans le 1er volume, page 61, des Mémoires de la Société archéologique de Touraine. M. Gautier, dans une lettre transcrite t. 1er, p. 52 du Bulletin de la même Société, signale aussi sa destruction, d'après des renseignements qui lui auraient été transmis, mais qui étaient erronés ; car l'allée couverte existe encore. Ce monument mériterait d'être dessiné et publié.

Page 340, — ligne 21 : après *Brennesay* : mettez un point et virgule.

Page 341, — ligne 2 de la note : arrêtés ; *lisez* : arrêté.

Page 342, — lignes 23 et 24 : Chanceaux et Manthelan, on signale encore *le chemin de Louis XI* Enfin, usé de tous côtés, fut-il abandonné ; *rectifiez ainsi ces deux lignes* : Chanceaux et Manthelan où l'on signale encore *le chemin de Louis XI*. Enfin, usé de tous côtés, il fut abandonné, etc.

Page 344, — ligne 27 : il reporte ; *lisez* : il rapporte.

Page 371, — ligne 2 : lui permit d'éluder ; *lisez* : lui permet.

Page 381, — ligne 14 : Il est tout naturel ; *lisez* : Il était.

Page 389, — lignes 21 et 22 : En retranchant les deux clochers, il reste donc deux dubes et non trois. — Nous devons ajouter qu'en 1635, du Buisson, dans son *Voyage en France* (m. s. 2694 de la Bibl. Mazarine), parle comme Belleforest et Duchesne, de trois dubes. Sa

rédaction toutefois placerait les trois dubes entre les deux clochers, et la disposition du gros œuvre démontre que cela n'a jamais pu être. « Le toit est chargé, « dit notre voyageur, de cinq cônes creux, ou clochers « en pointes, ronds par dehors, et octangles par dedans. « *Deux sont assez hauts, aux deux bouts*, et les trois « autres plus bas et paraissant plus gros. » Il y a évidemment là un souvenir inexact. Une phrase à la suite de ce passage, peut nous permettre de comprendre que les dubes ont dû être reconstruites vers la fin du XVII[e] siècle, car déjà en 1635, elles étaient assez dégradées pour que des réparations fussent urgentes. Du Buisson dit, en effet, à leur occasion : « comme la pluie, « les gaste, les chanoines sont après à les faire cou- « vrir d'ardoises. » Elles étaient alors coniques en dehors et *octangles* en dedans. En les reconstruisant, on leur a donné aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, la forme octogonale.

Page 404. — lignes 22 et 23 : *lassatus Francos sole occumbente, illorumque insuper oculos reverberante* ; rétablissez ainsi : *lassatos Francos, sole occumbente illorumque insuper oculos reverberante*, etc.

Page 417, — lignes 24 et 30 *triomphalis* ; — C'est l'orthographe des vieux livres ; *lisez : triumphalis*. De même p. 418, ligne 16 et 20.

Page 418, ligne 15 : hiostrique ; *lisez* : historique.

Page 429, — ligne 3 : jusqu'au-dessous de l'Ile-Bouchard ; *lisez* : jusqu'au-dessus.

Page 434. — ligne 16 : intendants des finances ; *lisez* : Trésoriers.

Page 448, — ligne 6 : Chairamen ; *lisez* Chérament.

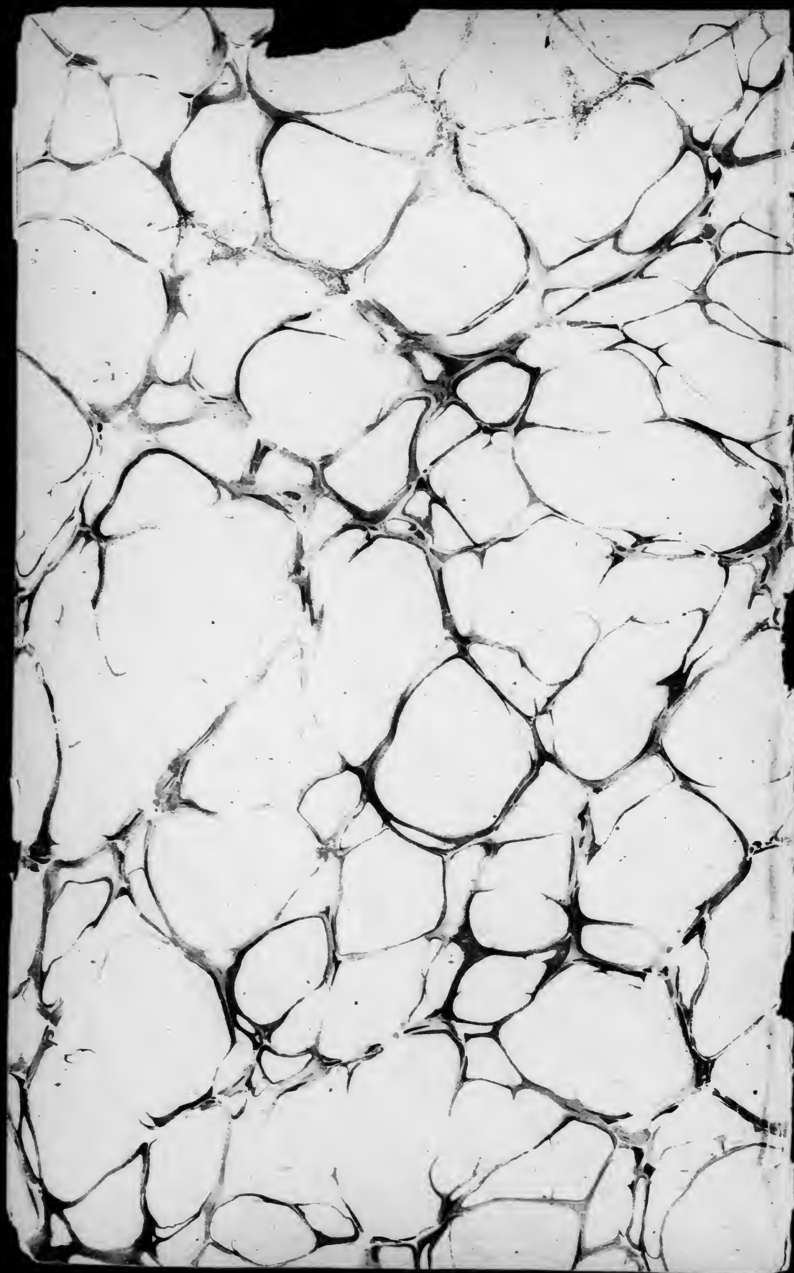
Page 451, — ligne 30 : vers Ste-Maure. — Nos dernières études nous ont démontré que la voie principale allait de Manthelan à Port-de-Piles. Nous le disons plus loin. C'est aussi ce tracé qu'indique notre carte.

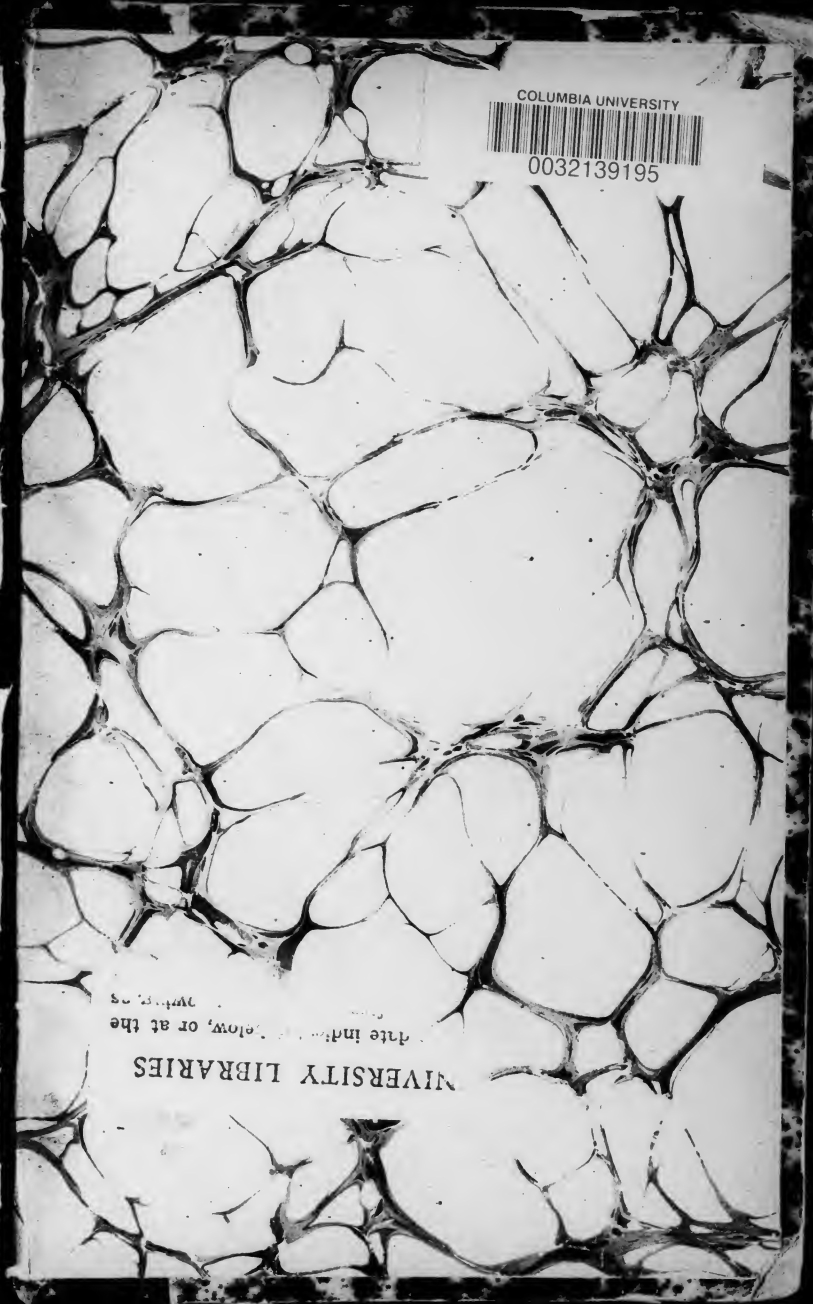
Page 482, — ligne 14 : M un ; *lisez* : Munich.

Page 483, — ligne 1 : repaire ; *lisez* : repère.

Page 492, — ligne 12 : planche XI ; *lisez* : planche XII.

Page 556, — ligne 2 : 443 ; *lisez* : 449.





COLUMBIA UNIVERSITY
0032139195
NIVERSITY LIBRARIES
date indi... below, or at the

5

